



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

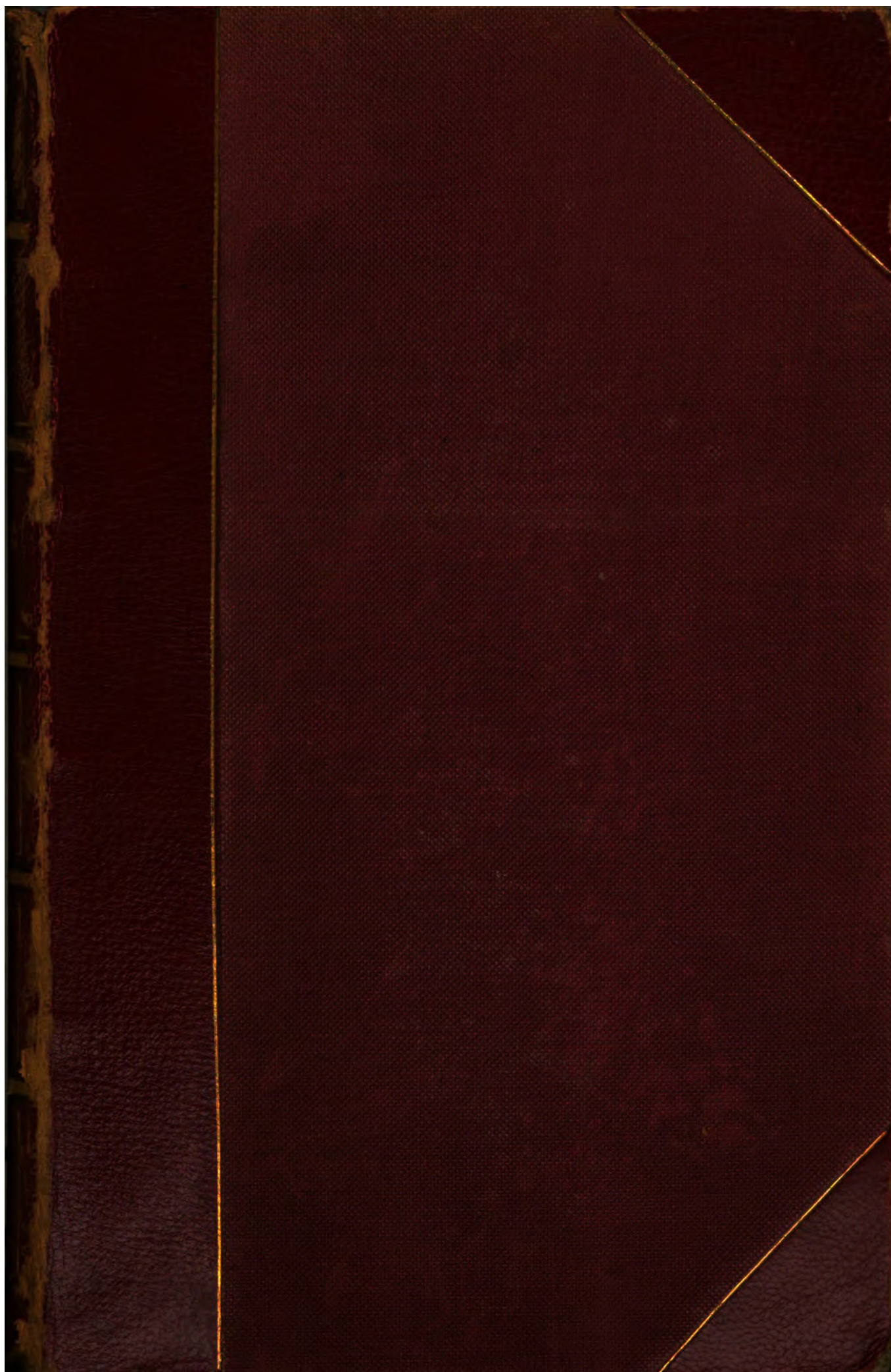
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



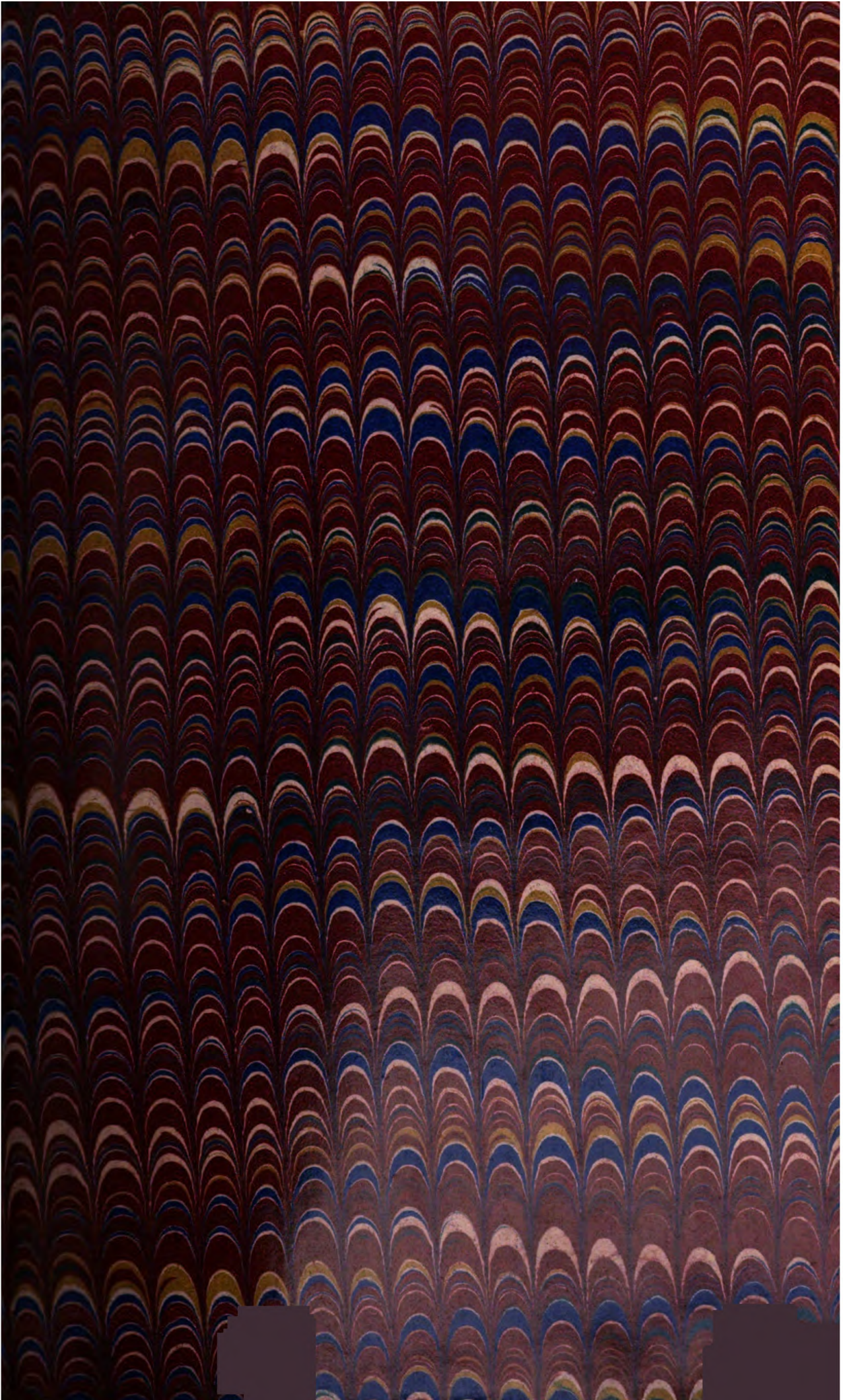
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



~~156 h. 8.~~
~~175 j 9~~



VI. 1877 (29)
CONFINED TO
THE LIBRARY



ŒUVRES COMPLÈTES

DE

VOLTAIRE

29

MÉLANGES

VIII

PARIS. — IMPRIMERIE A. QUANTIN ET C^{ie}

ANCIENNE MAISON J. CLAYE

7, RUE SAINT-BENOIT

ŒUVRES COMPLÈTES
DE
VOLTAIRE

NOUVELLE ÉDITION

AVEC

NOTICES, PRÉFACES, VARIANTES, TABLE ANALYTIQUE

LES NOTES DE TOUS LES COMMENTATEURS ET DES NOTES NOUVELLES

Conforme pour le texte à l'édition de BRUCHOT

ENRICHIE DES DÉCOUVERTES LES PLUS RÉCENTES

ET MISE AU COURANT

DES TRAVAUX QUI ONT PARU JUSQU'À CE JOUR

PRÉCÉDÉE DE LA

VIE DE VOLTAIRE

PAR CONDORCET

ET D'AUTRES ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

Ornée d'un portrait en pied d'après la statue du foyer de la Comédie-Française

MÉLANGES

VIII



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

—
1879



MÉLANGES

FRAGMENT

D'UNE LETTRE

SUR LES DICTIONNAIRES SATIRIQUES ¹

(1773)

Un de ces plus étranges dictionnaires de parti, un de ces plus impudents recueils d'erreurs et d'injures par A et par B, est celui d'un nommé Paulian, ex-jésuite, imprimé à Nîmes, chez Gaude, en 1770; il est intitulé *Dictionnaire philosopho-théologique* ², et il n'est assurément ni d'un philosophe, ni d'un vrai théologien, supposé qu'il y ait de vrais théologiens chez les jésuites.

A l'article *Religion*, il dit que « quiconque admet la religion naturelle avoue sans peine qu'un Être infiniment parfait a tiré du néant ce vaste univers ».

Remarquez cependant qu'il n'y a jamais eu aucun philosophe, aucun patriarche, aucun homme d'une religion naturelle ou surnaturelle, qui ait enseigné la création du néant. Il faudrait être d'une ignorance bien obstinée pour nier que la *Genèse* n'a aucun mot qui signifie créer de rien. On sait assez que l'hébreu et le

1. Les éditeurs de Kehl ont donné à ce morceau la date de 1771; il me semble qu'il doit être du même temps que la *Réponse* qui suit. Or, dans cette *Réponse*, il est fait mention des *Trois Siècles de la littérature*, par Sabatier, ouvrage qui ne parut qu'à la fin de novembre 1772. Quelque prompt qu'ait été la plume de Voltaire, on ne peut guère penser que le *Fragment* et la *Réponse* soient antérieurs à janvier 1773. Ils peuvent y être postérieurs. La plus ancienne ou première édition que je connaisse de ces morceaux est celle qui fait partie du volume intitulé *Lettres chinoises, indiennes, et tartares*, etc., 1776 in-8°. En rejetant la date de 1771, je ne donne donc pas comme certaine celle de 1773. (B.)

2. Voyez l'avertissement de Beuchot en tête du tome XVII.

grec se servent du mot *faire*, et non du mot *créer*. Ce n'est pas même une question chez les savants.

Au mot *Messie*, Paulian avant ouï dire que cet article est savamment traité dans la grande *Encyclopédie*, s'est imaginé que l'auteur était un laïque, et par conséquent que ce morceau était d'un athée; il ne savait pas que cet excellent morceau est de M. Polier de Bottens¹, théologien beaucoup plus éclairé que lui, et beaucoup plus honnête; il se jette avec fureur sur les laïques comme sur des esclaves échappés des chaînes des jésuites. On est indigné des outrages que ce fanatique de collège leur prodigue. A l'article *Mahométisme*, voici comme il parle : « Les dogmes et la morale de cette religion forment l'*Alcoran*, livre dont la lecture n'est permise qu'à un petit nombre de mahométans : on enseigne dans ce livre que Dieu a un corps, que l'âme est matière, que la circoncision est nécessaire, que Jésus-Christ est le Messie, que la béatitude consistera dans les plus sales voluptés. »

Examinons ce seul article : autant de mots, autant de faussetés, et toutes très-palpables. Il est très-faux que la lecture du *Koran* ne soit permise qu'à un petit nombre. Il faut apprendre à cet ex-jésuite que, sur le dos de chaque exemplaire du *Koran*, ces lignes du sura² 56 sont toujours écrites : *Personne ne doit toucher ce livre qu'avec des mains pures*; c'est pourquoi tout musulman se lave les mains avant de le lire. Ce jésuite s'imagine qu'il en est par toute la terre comme à Rome, où l'on a défendu de lire la *Bible* sans une permission expresse; il pense qu'on admet dans le reste du monde cette contradiction : Voilà la vérité, et vous ne la lirez pas; voilà votre règle, et vous n'en saurez rien.

Dieu a un corps. Rien n'est plus faux encore, c'est une calomnie impertinente. Si Paulian avait lu une bonne traduction de l'*Alcoran*, il aurait vu au sura 17 ces propres paroles : « L'esprit a été créé par Dieu même. » Pour prouver que Dieu est un être pur, Mahomet dit au sura 37 « que Dieu n'a ni fils ni fille »; et dans le sura 112 : « Dieu est le seul Dieu, l'éternel Dieu : il n'engendre ni n'est engendré, et rien ne lui ressemble dans l'étendue des êtres. »

Il est bien vrai que, dans l'*Alcoran*, on se sert quelquefois des mots de trône, de tribunal, pour exprimer imparfaitement la grandeur de l'Être suprême; mais jamais on ne fait descendre Dieu sur la terre, jamais on ne le rabaisse aux fonctions humaines. Il faut que ce Paulian n'ait jamais lu ce livre dont il parle si affirma-

1. Voyez la note, tome XX, page 62.

2. Les sura sont les chapitres. (*Note de Voltaire.*)

tivement ; il ne connaît pas plus son *Alcoran* que son *Évangile*.

L'âme est matière. Il n'y a pas un mot dans tout l'*Alcoran* qui puisse le moins du monde excuser cette imposture.

La circoncision est nécessaire. Il n'est pas dit un seul mot de la circoncision dans tout l'*Alcoran*. Mahomet laissa subsister cette pratique ridicule, qu'il trouva établie chez les Arabes de temps immémorial ; c'était une superstition ancienne (comme elles le sont toutes) de présenter aux dieux ce qu'on avait de plus cher et de plus noble.

Jésus est le Messie. Cette citation de l'*Alcoran* est encore très-fausse. Jésus est appelé Christ dans plusieurs endroits du *Koran* ; c'est un nom propre, comme chez Tacite, qui dit : *Impellente Christo quodam*¹.

Au reste, il faut bien observer qu'il y avait, du temps de Mahomet, vers l'Arabie, quelques exemplaires des *Évangiles* que nous ne recevions pas, comme celui de Barnabé², qui existe encore ; celui des basilidiens³ et des ébionites⁴ : c'est dans celui des basilidiens qu'on lisait que Jésus n'avait pas été crucifié, et que Dieu l'avait soustrait à la fureur de ses ennemis. C'est évidemment cet *Évangile* que Mahomet suivit, sans reconnaître jamais notre Sauveur pour fils de Dieu : car il dit expressément, dans plusieurs endroits, que Dieu n'a ni fils ni fille.

La béatitude dans les plus sales voluptés. Il faut apprendre à ce Paulian que la jouissance de la vue de Dieu est la première récompense promise dans l'*Alcoran* ; il est vrai qu'au sura 55, il dit que le paradis, c'est-à-dire le jardin, sera composé de trois grands bosquets dans l'un desquels sera un large bassin d'eau céleste, entouré de palmiers et de grenadiers. On trouvera, dit-il, dans ce lieu de délices, de belles vierges aux grands yeux noirs, des houris dont personne n'a jamais approché, et qui reposent sous de riches pavillons, couchées sur des tapis magnifiques.

Remarquons qu'il n'y a pas, dans ce chapitre, un seul mot qui puisse alarmer la pudeur. On y dit que ces nymphes ne seront connues que par ceux qui leur seront destinés pour époux : ce n'est pas là assurément une sale volupté. Toutes les religions anciennes, qui admirent tôt ou tard la résurrection, enseignèrent qu'on ressusciterait avec tous ses sens ; il n'était pas déraisonnable de penser que, puisqu'on avait des sens, on aurait aussi des sensations : c'était le sentiment des pharisiens, chez le petit peuple juif, et, s'il est permis de comparer nos livres sacrés et

1. Dans ses *Annales*, xv, 44, Tacite dit : « Auctor nominis ejus Christus. »

2. Voyez tome XXVII, page 452.

3. Voyez *ibid.*

4. Voyez *ibid.*, page 453.

mystérieux aux imaginations des autres peuples, qui sont tous évidemment plongés dans l'erreur, n'avons-nous pas, dans l'*Apocalypse*¹, un exemple frappant de ce que je dis ? N'y voit-on pas la belle épouse qui se marie avec l'agneau ? N'y voit-on pas la Jérusalem céleste toute bâtie d'or et de pierres précieuses ? Cette ville carrée n'a-t-elle pas soixante lieues en tout sens ? Les maisons n'y sont-elles pas de soixante lieues de haut ? N'y a-t-il pas des canaux d'eau vive, bordés d'arbres qui portent des fruits délicieux ? On trouve des allégories à peu près semblables, quoique moins sublimes, dans la plus haute antiquité.

Non-seulement ce Paulian, dans son *Dictionnaire*, calomnie les musulmans, mais il calomnie toutes les communions chrétiennes, et les sectes, et les particuliers : c'est assez le propre des jésuites ; ces malheureux ont pris cette mauvaise habitude dans les écoles où ils ont régenté. Le pédantisme et l'insolence ont formé le caractère de ceux qui ont disputé ; ils n'ont pu s'en défaire après leur dispersion : ils sont comme les Juifs, qui ont conservé leurs anciennes superstitions, n'ayant plus de Jérusalem. Nous laissons encore les Juifs prêter sur gages, et nous laissons aboyer les Paulian et les Nonotte.

Mais ces chiens devraient s'apercevoir qu'ils n'aboient plus que dans la rue, qu'ils sont chassés de toutes les maisons où ils mordaient autrefois.

Ce roquet de Paulian (qui le croirait ?) parle encore de la grâce suffisante. Il est vraiment bien question aujourd'hui de la grâce suffisante qui ne suffit pas ! Ces sottises faisaient grand bruit sous Louis XIV, quand le misérable Normand Le Tellier, natif de Vire, osait persécuter le cardinal de Noailles. Les querelles ridicules des jansénistes et des molinistes sont oubliées aujourd'hui, comme mille autres sectes qui ont troublé la paix publique dans des temps d'ignorance et de bel esprit.

Je vous enverrai, par la première poste, un relevé des calomnies de Paulian contre les bons chrétiens².

RÉPONSE A CETTE LETTRE

PAR M. DE MORZA³.

Votre Paulian, monsieur, est aussi ignoré dans Paris que les tragédies et les comédies de l'année passée, les oraisons funèbres

1. Chapitre XXI.

2. Nous n'avons pas trouvé ce relevé : ce sera pour une autre fois : *Oportet cognosci malos.* (Note de Voltaire.)

3. Tel est le titre de cet écrit dans l'impression de 1776 (voyez la note de la

faites dans ce siècle, les *Almanachs des Muses*, et la foule innombrable des autres fadaïses dont la presse est surchargée. Ce n'est pas seulement la rage d'un fanatisme imbécile qui met la plume à la main de ces gens-là ; c'est une autre espèce de rage, qui est le résultat de la misère, de la faim, de la répugnance pour un métier honnête, et de cet orgueil secret qui se mêle aux sentiments les plus bas. Nous en avons un bel exemple dans cet homme nommé Sabotier, natif de Castres. Il ne tenait qu'à lui d'être un bon perruquier comme son père ; il s'est fait abbé, et vous savez ce qu'il est devenu. Après avoir été chassé de Toulouse et mis au cachot à Strasbourg, il se procura, je ne sais comment, une entrée dans la maison de M. Helvétius ; et la première chose qu'il fit, après la mort de son bienfaiteur et de son maître, fut de le déchirer, non pas à belles dents, mais à très-vilaines dents, dans un de ces dictionnaires de calomnies intitulé *les Trois Siècles*, ouvrage de la haine et de l'envie de quelques prétendus gens de lettres décrédités, qui eurent la bassesse de s'associer avec lui : et savez-vous, monsieur, quel prétexte ils inventèrent pour justifier cette œuvre d'iniquité ? Celui de défendre la religion chrétienne. C'est sous ce masque sacré que cette petite troupe de démons voulut paraître en anges de lumière.

Il est bon, monsieur, de savoir quels sont ces apôtres ; le public un jour les connaîtra tous. En attendant, je vous dirai que, dans un de mes voyages, j'ai vu entre les mains de M. de V..... un extrait et un commentaire de Spinoza, écrit tout entier de la main de ce malheureux Sabotier. C'est un in-4° de cinquante-sept pages, intitulé *Analyse de Spinoza*¹, où l'on expose les causes et les motifs de l'incrédulité de ce philosophe. Le manuscrit commence par ces mots : *Spinoza était fils d'un juif marchand*, et finit par ceux-ci : *adieu baptisabit*. Il est accompagné d'un recueil de petites pièces de vers de monsieur l'abbé, dignes des *Étrennes de la Saint-Jean*² et des lieux honnêtes où ce saint homme les a faits. Tout cela est écrit de la main de M. l'abbé Sabotier, et signé de lui. Des personnes que ce confesseur avait insultées dans son Dictionnaire

page 1). Les éditeurs de Kehl, et autres, l'avaient intitulé *Fragment d'une lettre sous le nom de M. de Morza*. (B.) — Voltaire y flagelle l'auteur d'un autre dictionnaire satirique : *les Trois Siècles de notre littérature, ou Tableau de l'esprit de nos écrivains, par ordre alphabétique*, par l'abbé Sabatier de Castres, auteur mercenaire que Voltaire rebaptisa du nom de Sabotier. (G. A.)

1. L'abbé Sabatier a publié une *Apologie de Spinoza et du spinosisme*, Altona, 1806, in-8° ; Paris, 1810, in-12. Est-ce le manuscrit dont il est question ici, et qu'il retoucha ?

2. Voyez la note, tome XXIII, page 485.

des Trois Siècles¹ envoyèrent ce manuscrit à M. de V....., espérant qu'il le dénoncerait au ministre qui veille sur la littérature, et qu'il obtiendrait qu'on fit de ce confesseur un martyr; mais M. de V..... n'était pas homme à descendre à une telle vengeance, et celui qui avait tiré l'abbé Desfontaines de Bicêtre ne pouvait s'avilir jusqu'à persécuter le petit abbé commentateur.

Vous connaissez, monsieur, la fameuse réponse de Desfontaines à M. le comte d'Argenson: « Monseigneur, il faut que je vive². » Il faut que l'abbé Sabotier vive aussi; mais je conseillerais à tous les malheureux qui croient vivre de brochures, soit contre les beaux-arts, soit contre le gouvernement, de lire avec attention ces vers du *Pauvre Diable*³:

Prête l'oreille à mes avis fidèles.
 Jadis l'Égypte eut moins de sauterelles
 Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris
 De malotrus, soi-disant beaux esprits,
 Qui, dissertant sur les pièces nouvelles,
 En font encor de plus sifflables qu'elles;
 Tous l'un de l'autre ennemis obstinés,
 Mordus, mordants, chansonneurs, chansonnés,
 Nourris de vent au temple de Mémoire,
 Peuple crotté qui dispense la gloire.
 J'estime plus ces honnêtes enfants
 Qui de Savoie arrivent tous les ans,
 Et dont la main légèrement essuie
 Ces longs canaux engorgés par la suie;
 J'estime plus celle qui, dans un coin,
 Tricote en paix les bas dont j'ai besoin;
 Le cordonnier qui vient de ma chaussure
 Prendre à genoux la forme et la mesure,
 Que le métier de tes obscurs Frérons, etc.

1. *Les Trois Siècles de notre littérature, ou Tableau de l'esprit de nos écrivains, par ordre alphabétique*, 1772; trois volumes in-8°. La sixième édition est de 1801, quatre volumes in-12.

2. D'Argenson répliqua: *Je n'en vois pas la nécessité.*

3. Tome X.

DISCOURS

DE M^e BELLEGUIER

ANCIEN AVOCAT

SUR LE TEXTE PROPOSÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE LA VILLE DE PARIS,
POUR LE SUJET DU PRIX DE L'ANNÉE 1773.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DE L'ÉDITION DE KEHL.

L'Université de Paris est dans l'usage de proposer chaque année un prix pour un discours latin¹. La langue française, qu'on y appelle poliment *lingua vernacula* (la langue des laquais²), ne paraît point à nos maîtres d'éloquence valoir la peine d'être encouragée. Il est évident que nos colonels, nos magistrats, nos évêques, ne parlant jamais que français, on ne peut se dispenser d'employer les trois quarts du temps de leur éducation à leur apprendre à faire des phrases en latin; sans cette précaution, ils ne parleraient cette langue de leur vie.

Le prix ne peut être disputé que par des maîtres ès arts : il fut fondé dans un temps où les jésuites existaient encore, et on sait quel scandale se serait élevé dans l'Université si, par mégarde, elle avait couronné le latin du collège de Clermont.

Cependant M. Cogé, professeur de rhétorique au collège Mazarin, s'avisa, vers 1768, de faire un livre contre le quinzième chapitre de *Bélisaire*, où il prouva doctement que, pour éviter d'être brûlé pendant toute l'éternité, il faut croire que Trajan, Marc-Aurèle, et Titus, sont dans l'enfer pour jamais, et de plus contribuer de toutes ses forces à faire brûler de leur

1. Il s'agissait d'un prix fondé par le libraire Coignard en 1747, et décerné chaque année, le jour même de la distribution des prix du concours général des collèges.

2. C'est une interprétation des éditeurs de l'édition de Kehl, qui, dans cet avertissement, ont voulu avoir trop d'esprit.

vivant ceux qui pensent comme ces hommes abominables, soit en portant des fagots à leur bûcher comme le roi d'Espagne saint Ferdinand, soit en écrivant contre eux des libelles comme monsieur le professeur. Des philosophes prirent la peine de se moquer des libelles et de Cogé, qui, se trouvant, quelques années après, recteur de l'Université, imagina, pour se venger, de faire proposer pour sujet du prix la question suivante :

Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia.

Il voulait dire que la philosophie n'est pas *moins* ennemie des rois que de Dieu ; et il disait, au contraire, qu'elle n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois¹.

C'était précisément la même aventure que celle qui arriva jadis au prophète Balaam, lorsqu'il dit la vérité malgré lui.

On rit beaucoup, même dans l'Université, du programme de Cogé. De tous les discours composés alors, celui de M^e Belleguier² est le seul dont on n'ait jamais parlé, quoiqu'il fût écrit en français, et que l'auteur eût étudié chez les jésuites.

L'archevêque de Paris Beaumont, s'étant fait expliquer le latin de Cogé par son secrétaire, qui ne manqua pas de traduire *magis* par *moins*, promit au savant recteur la place de grand inquisiteur pour la foi, qu'il avait résolu

1. M. A. Pierron, dans le volume intitulé *Voltaire et ses Maîtres*, a démontré, par des exemples tirés des auteurs de la meilleure latinité, que la phrase de Cogé était parfaitement correcte, et signifiait bien ce qu'il voulait dire.

Conficior enim mœrore, mea Terentia, nec me mœæ miseræ magis excruciant quam tuæ vestræque. (CICÉRON.)

Viam, non ad gloriam magis quam ad salutem, ferentem demonstrat. (TITE-LIVE.)

Nec magis expressi vultus per aenea signa
Quam per vatis opus mores animique virorum
Clarorum apparent. (HORACE.)

On peut dire cependant que la proposition, toute correcte qu'elle était, prêtait à une équivoque dont les philosophes, attaqués, étaient en droit de profiter. En France, l'esprit aura toujours raison, même contre ceux qui savent le latin.

2. Voltaire parle du *Discours de M^e Belleguier* dans sa lettre à Condorcet, du 4 janvier 1773. L'édition que je crois l'originale est in-8°, de 19 pages, et doit avoir précédé l'impression qui fait partie du volume intitulé *les Lois de Minos*, etc. (voyez tome VII, page 166), et qui fut envoyé à La Harpe le 29 mars. Je pense même que c'est la même composition qui a servi pour le volume et pour le tirage à part de l'opuscule. Dans l'édition in-4° des *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1774, le *Discours de M^e Belleguier* faisait, ainsi que je l'ai dit dit (tome XX, page 209), la 4^e section de l'article PHILOSOPHIE. (B.)

— Ce fut d'Alembert (lettre du 26 décembre 1772) qui s'aperçut un des premiers de la bévue du recteur, et qui s'empessa de la signaler à Voltaire en le priant de répondre à cette belle question, non en latin, mais en bon français, pour être lu de tout le monde. Voltaire s'affubla de la robe d'un prétendu Belleguier, avocat, et fit imprimer à Montpellier (c'est-à-dire Genève), puis expédier à Paris, le discours suivant où il prouve, selon la lettre du programme, que ce sont les théologiens, et non les philosophes, qui furent les assassins des rois. (G. A.)

de faire créer aussitôt que les prophéties qui annonçaient le rétablissement des jésuites seraient accomplies.

DISCOURS DE M^e BELLEGUIER.

Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia.

Cette qu'on nomme aujourd'hui philosophie n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois.

Je ne compose pas pour le prix de l'Université : je n'ai pas tant d'ambition ; mais ce sujet me paraît si beau et si bien énoncé que je ne puis résister à l'envie d'en faire mon thème.

Non, sans doute, la philosophie n'est et ne peut être l'ennemie de Dieu ni des rois, s'il est permis de mettre des hommes à côté de l'Être éternel et suprême. La philosophie est expressément l'amour de la sagesse, et ce serait le comble de la folie d'être l'ennemi de Dieu, qui nous donne l'existence, et des rois, qui nous sont donnés par lui pour rendre cette existence heureuse, ou du moins tolérable. Osons d'abord dire un petit mot de Dieu, nous parlerons ensuite des rois. Il y a l'infini entre ces deux objets.

DE DIEU.

Socrate fut le martyr de la Divinité, et Platon en fut l'apôtre. Zaleucus, Charondas, Pythagore, Solon, et Locke, tous philosophes et législateurs, ont recommandé dans leurs lois l'amour de Dieu et du gouvernement sous lequel il nous a fait naître. Les beaux vers du véritable Orphée¹, que nous trouvons épars dans Clément d'Alexandrie, parlent de la grandeur de Dieu avec sublimité. Zoroastre l'annonçait à la Perse, et Confutzée à la Chine. Quoi qu'en ait dit l'ignorance, appuyée de la malignité, la philosophie fut dans tous les temps la mère de la religion pure et des lois sages.

S'il y eut tant d'athées chez les Grecs trop subtils, et chez les Romains, leurs imitateurs, n'imputons qu'à des menteurs publics,

1. Voltaire cite un passage de l'hymne d'Orphée dans une de ses notes d'*Olympie*; voyez tome VI, pages 98-99.

avares, cruels, et fourbes, aux prêtres de l'antiquité, l'excès monstrueux où ces athées tombèrent. Les uns nièrent la Divinité, parce que les sacrificateurs la rendaient odieuse, et que les oracles la rendaient ridicule. Les autres, comme les épicuriens, indignés du rôle qu'on faisait jouer aux dieux dans le gouvernement du monde, prétendaient qu'ils ne daignaient pas se mêler des misérables occupations des hommes. Le char de la fortune allait si mal qu'il parut impossible que des êtres bienfaisants en tinsent les rênes. Épicure et ses disciples, d'ailleurs aimables et honnêtes gens, étaient si mauvais physiciens qu'ils avouaient sans difficulté qu'il y a un dieu dans le soleil et dans chaque planète; mais ils croyaient que ces dieux passaient tout leur temps à boire, à se réjouir, et à ne rien faire. Ils en faisaient des chanoines d'Allemagne.

Les véritables philosophes ne pensaient pas ainsi. Les Antonins, si grands sur le trône du monde alors connu, Épicète, dans les fers, reconnaissent, adorent un Dieu tout-puissant et juste: ils tâchaient d'être justes comme lui.

Ils n'auraient pas prétendu, comme l'auteur du *Système de la Nature*, que le jésuite Needham avait créé des anguilles, et que Dieu n'avait pas pu créer l'homme. Needham ne leur eût pas paru philosophe, et l'auteur du *Système de la Nature* n'eût été regardé que comme un discoureur par l'empereur Marc-Antonin.

L'astronome qui voit le cours des astres établi selon les lois de la plus profonde mathématique doit adorer l'éternel Géomètre. Le physicien qui observe un grain de blé ou le corps d'un animal doit reconnaître l'éternel Artisan. L'homme moral qui cherche un point d'appui à la vertu doit admettre un être aussi juste que suprême. Ainsi Dieu est nécessaire au monde en tout sens, et l'on peut dire, avec l'auteur de l'*Épître* au griffonneur du plat livre *des Trois Imposteurs*¹:

Si Dieu n'existait pas il faudrait l'inventer.

Je conclus de là que *ista quæ vocatur hodie philosophia*, cette qu'on nomme aujourd'hui philosophie est le plus digne soutien de la Divinité, si quelque chose peut en être digne sur la terre. Le ciel me préserve de faire des phrases pour énerver une vérité si importante!

1. Voyez tome X.

DU GOUVERNEMENT.

Les philosophes qui ont reconnu un Dieu, et les sophistes qui l'ont nié, ont tous, sans aucune exception, avoué cette autre vérité, reconnue de tout le monde, qu'un citoyen doit être soumis aux lois de sa patrie; qu'il faut être bon républicain à Venise et en Hollande, bon sujet à Paris et à Madrid, sans quoi ce monde serait un coupe-gorge, comme il l'a été trop souvent, grâce à ceux qui n'étaient pas philosophes.

Lorsque l'ancien parlement de Paris et l'Université de Paris vinrent reconnaître à genoux l'Anglais Henri V pour roi de France, qui fut fidèle à son roi légitime?... Gerson, le philosophe Gerson, l'honneur éternel de l'Université, cet homme qui osait s'opposer d'une main aux fureurs de quatre antipapes également coupables, et présenter l'autre pour relever, s'il le pouvait, le trône renversé de son maître. Il mourut à Lyon, dans un exil qui le rendait encore plus vénérable aux sages, tandis que ses confrères les théologiens, arrachés à leur saint ministère par la rage des guerres civiles, faisaient leur cour aux Anglais, et n'en recevaient que des mépris, des outrages et des chaînes.

Hélas! était-il bien occupé des propriétés de la matière, de l'antiquité du monde, et des lois de la gravitation, celui qui justifia, qui canonisa publiquement le meurtre abominable du duc d'Orléans, frère de Charles VI le bien-aimé? C'était un docteur en théologie; c'était Jean Petit¹, très-dévoit à la Vierge, pour laquelle il avait composé une prière dans le goût de l'oraison des trente jours. Étaient-ils platoniciens ou académiciens, ou stratoniciens, ceux qui, sous le même règne, firent rejaillir sur le dauphin le sang de deux maréchaux de France, et qui massacrèrent, dans les rues de Paris, trois mille cinq cents gentilshommes? On les nommait les Maillotins, les Cabochiens. Ce n'est pas là une secte de philosophie.

Si, lorsqu'on brûla vive dans Rouen l'héroïne champêtre² qui sauva la France, il s'était trouvé dans la faculté de théologie un philosophe, il n'eût pas souffert que cette fille, à qui l'antiquité eût dressé des autels, fût brûlée vive dans un bûcher élevé sur une plate-forme de dix pieds de haut, afin que son corps, jeté nu dans les flammes, pût être contemplé du bas en haut par les dévots spectateurs. Cette exécration barbare fut ordonnée sur

1. Voyez tome XII, page 38.

2. Jeanne d'Arc.

une requête de la sacrée faculté, par sentence de Cauchon, évêque de Beauvais, de frère Martin, vicaire général de l'Inquisition, de neuf docteurs de Sorbonne, de trente-cinq autres docteurs en théologie. Ces barbares n'auraient pas abusé du sacrement de la confession pour condamner la guerrière vengeresse du trône au plus affreux des supplices; ils n'auraient pas caché deux prêtres derrière le confessionnal, pour entendre ses péchés et pour en former contre elle une accusation; ils n'auraient pas, comme on l'a déjà dit¹, été sacrilèges pour être assassins.

Ce crime, si horrible et si lâche, ne fut point commis par les Anglais; il le fut uniquement par des théologiens de France, payés par le duc de Bedford. Deux de ces docteurs, à la vérité, furent condamnés depuis à périr par le même supplice, quand Charles VII fut victorieux; mais la plus belle expiation de la Sorbonne fut son repentir et sa fidélité pour nos rois, quand les conjonctures devinrent plus favorables.

Je passe à regret aux horreurs de la Ligue contre Henri III et le grand Henri IV. Ces temps, depuis François II, furent abominables; mais il est doux de pouvoir dire que le philosophe Montaigne, le philosophe Charron, le philosophe chancelier de L'Hospital, le philosophe de Thou, le philosophe Ramus, ne trempèrent jamais dans les factions. Leur vertu demande grâce pour leur siècle.

La journée de la Saint-Barthélemy, dont la mémoire durera autant que le monde, ne leur sera jamais imputée.

J'avouerai encore, si l'on veut, aux jésuites, éternels et déplorables ennemis du parlement et de l'Université, que l'ancien parlement de Paris, qui n'était pas philosophe, commença un procès criminel contre Henri III son roi, et nomma, pour informer, les conseillers Courtin et Michon, qui n'étaient pas philosophes non plus.

Je ne dissimulerai point que le docteur Rose, le docteur Guincestre, le docteur Boucher, le docteur Aubry, le docteur Pelletier, condamnés depuis à la roue, furent les trompettes du meurtre et du carnage. On a souvent dit que le docteur Bourgoïn fit descendre une statue de la sainte Vierge pour encourager frère Jacques Clément au parricide; je l'accorde en gémissant. On me répète que soixante et dix docteurs de Sorbonne déclarèrent, au nom du Saint-Esprit, tous les sujets déliés de leur serment de fidélité; j'en conviens avec horreur.

1. Voyez tome XXIV, page 502.

On me crie que, dans le temps où Henri IV préparait son abjuration, et lorsque les citoyens présentèrent requête pour faire quelque accommodement avec ce grand homme, ce bon roi, ce conquérant et ce père de la France, toute la faculté de théologie assemblée condamna la requête comme *inepte, séditeuse, impie, absurde, inutile, attendu qu'on connaît l'obstination de Henri le relaps*. La faculté déclare expressément tous ceux qui parlent d'engager le roi à professer la religion catholique *parjures, séditeux, perturbateurs du royaume, hérétiques, fauteurs d'hérétiques, suspects d'hérésie, sentant l'hérésie; et qu'ils doivent être chassés de la ville, de peur que ces bêtes pestiférées n'infectent tout le troupeau*.

Ce décret du premier novembre 1592 est tout au long dans le *Journal de Henri IV*, tome I^{er}, page 259. Le respectable de Thou rapporte des décrets encore plus horribles, et qui font dresser les cheveux.

Bénéissons les philosophes qui ont appris aux hommes qu'il faut prodiguer ses biens et sa vie pour son roi, fût-il de la religion de Mahomet, de Confucius, de Brama, ou de Zoroastre.

Mais je répondrai toujours que la Sorbonne s'est repentie de ces écarts, et qu'on ne doit les imputer qu'au malheur des temps. Une compagnie peut s'égarer : elle est composée d'hommes ; mais aussi ces hommes réparent leurs fautes. La raison, la saine doctrine, la modestie, la défiance de soi-même, reviennent se mettre à la place de l'ignorance, de l'orgueil, de la démence et de la fureur. On n'ose plus condamner personne après avoir été si condamnable. On devient meilleur pour avoir été méchant. On est l'édification d'une patrie dont on fut l'horreur et le scandale.

Les jésuites ont fatigué la France du récit de tant de crimes ; mais l'Université, de son côté, a reproché aux frères jésuites d'avoir mis le couteau à la main de Jean Châtel, d'avoir forcé le grand Henri IV à dire au duc de Sully qu'il aimait mieux les rappeler et s'en faire des amis que de craindre continuellement le poignard et le poison. Elle les a peints, dans tous ses procès contre eux, comme des soldats en robe, d'une puissance dangereuse, comme des espions de toutes les cours, des ennemis de tous les rois, des traîtres à toutes les patries.

Combien de fois le docteur Arnauld, le docteur Boileau, le docteur Petit-Pied, et tant d'autres docteurs, n'ont-ils pas reproché à ces ci-devant jésuites la banqueroute de Séville, qui précéda d'un siècle la banqueroute de frère La Valette; leurs calomnies contre le bienheureux don Juan de Palafox ; et, après huit volumes entiers de pareils reproches, ne leur ont-ils pas remis

sous les yeux la conspiration des poudres, et trois jésuites¹ écartelés pour ce crime inconcevable? Les jésuites en ont-ils été moins fiers? Non ; tout écrasés qu'ils sont, il leur reste trois doigts dont ils se servent pour imprimer dans Avignon que les docteurs de Sorbonne sont des ignorants insolents, et pour répéter en plagiaires ce que M. Deslandes, de l'Académie des sciences, a mis en note dans son troisième tome, page 299², que *la Sorbonne est aujourd'hui le corps le plus méprisable du royaume.*

Ces outrages, ces injures réciproques, n'ont rien de philosophique; je dirai plus, elles n'ont rien de chrétien.

J'observerai, avec la satisfaction d'un bon sujet, que dans les troubles de la Fronde, non moins affreux peut-être que la conspiration des poudres, mais infiniment plus ridicules, ce ne fut ni Descartes, ni Gassendi, ni Pascal, ni Fermat, ni Roberval, ni Méziriac, ni Rohault, ni Chapelle, ni Bernier, ni Saint-Évremond, ni aucun autre philosophe, qui mit à prix la tête du cardinal premier ministre. Nul d'eux ne vola l'argent du roi pour payer cette tête; nul ne força Louis XIV et sa mère de s'enfuir du Louvre, et d'aller coucher sur la paille à Saint-Germain; nul ne fit la guerre à son roi, et ne leva contre lui le régiment des Portes-cochères, et le régiment de Corinthe³, etc., etc.

Je conviendrai avec le jésuite auteur du petit livre *Tout se dira* que « ces petites fautes commises à bonne intention l'étaient par maître *Quatre hommes*, maître *Quatre sous*, maître Bitaud, maître Pitaut, maîtres Boisseau, Gratau, Martinau, Boux, Crépin, Cullet, etc., etc... » tous tuteurs des rois, et qui avaient acheté la tutelle : ils n'étaient pas philosophes. Ce n'est pas moi qui parle, c'est le jésuite auteur de *Tout se dira*, et de *l'Appel à la raison*⁴. Je ne sais s'il est plus philosophe que MM. Cullet et Crépin. Ce que je sais certainement avec l'Europe, c'est que tant que Gondi-Retz fut archevêque de Paris, il fut vain, insolent, débauché, factieux, criminel de lèse-majesté. Quand il devint philosophe, il fut bon sujet, bon citoyen; il fut juste.

Je répondrai surtout aux détracteurs de l'ancien parlement

1. Voltaire n'en nomme que deux, les Pères Garnet et Oldcorn, tome XIII, page 53; il nomme le troisième Creton, dans la XXII^e des *Honnêtetés littéraires*; voyez tome XXVI, page 143.

2. *Histoire critique de la philosophie*, édition de 1737.

3. Voyez tome XVI, page 46.

4. Jean Novi de Caveyrac, né à Nîmes en 1713, mort en 1782, apologiste de la révocation de l'édit de Nantes. Son *Appel à la raison, des écrits publiés contre les jésuites de France*, parut en 1762. — Voyez la note, tome XXVI, page 126.

de Paris, comme à ceux de l'Université; je dirai: Il se repentit, il fut fidèle à Louis XIV.

On a prétendu que Malagrida, et l'assassin du roi de Pologne, et ceux de deux autres grands princes¹, avaient une teinture de philosophie; mais à l'examen cette accusation a été reconnue fausse.

Enfin, si nous remontons du temps présent aux temps antérieurs, dans les autres pays de l'Europe, nous trouverons que la philosophie ne fut soupçonnée par personne de l'assassinat de Farnèse, duc de Parme, bâtard du pape Paul III; de l'assassinat de Galeas Sforze dans une église; de l'assassinat des Médicis dans une autre église pendant l'élévation de l'eucharistie, afin que le peuple prosterné ne vît pas le crime, et que Dieu seul en fût témoin.

La philosophie ne fut point complice des assassinats et des empoisonnements nombreux commis par le pape Alexandre VI et par son bâtard César Borgia. Allez jusqu'au pape Sergius III: je vous défie de trouver aucun philosophe coupable du moindre trouble pendant tant de siècles où l'Italie fut troublée sans cesse.

On a vendu dans les États d'Italie, appartenants au roi d'Espagne, cette fameuse bulle de la cruzade, qui, moyennant deux réaux de plate, sauve une âme du feu éternel de l'enfer, et permet à son corps de manger de la viande le samedi. On trafiquait de cette autre bulle de la componende², qui permet aux voleurs de garder une partie de ce qu'ils ont volé, pourvu qu'ils en mettent une partie en œuvres pies; mais cette bulle vaut dix ducats. On achetait des dispenses de tout, à tout prix. Les phrynés et les gitons triomphaient depuis Milan jusqu'à Tarente. Les bénéfices, institués pour nourrir les pauvres, se vendaient publiquement pour nourrir le luxe; et les bénéficiers employaient le stylet et la cantarella contre les bénéficiers qui leur dérobaient leurs gitons et leurs phrynés. Rien n'égalait les débauches, les perfidies, les sacrilèges de certains moines. Cependant Galilée, le restaurateur de la raison, démontrait tranquillement le mouvement de la terre et des autres planètes dans leurs orbites elliptiques, autour du soleil immobile dans sa place au centre du monde et tournant sur lui-même.

O l'homme dangereux l'ò l'ennemi de tous les rois et du grand-duc de Toscane et de la sainte Église! s'écrièrent les universités; le monstre! il ose prouver que c'est la terre qui tourne, tandis

1. Louis XV est un de ces *grands* princes.

2. Voyez tome XVIII, page 46.

que le savant Josué assure formellement que le soleil s'arrêta sur Gabaon¹, et la lune sur Aïalon en plein midi!

Galilée ne fut pas brûlé, le grand-duc² le protégeait. Le saint-office se contenta de le déclarer absurde et hérétique, sentant l'hérésie : il ne fut condamné qu'à garder la prison, à jeûner au pain et à l'eau, et à réciter le rosaire. Il récita sans doute son rosaire, ce grand Galilée ! *Iste qui vocabatur philosophus.*

Tournez les yeux vers cette île fameuse, longtemps plus sauvage que nous-mêmes, habitée comme notre malheureux pays par l'ignorance et le fanatisme, couverte comme la France du sang de ses citoyens ; demandez-lui quel prodige l'a changée, pourquoi elle n'a plus de Fairfax, de Cromwell, et d'Ireton ? Comment à ses guerres aussi abominables que religieuses, qui firent tomber la tête d'un roi sur un échafaud³, a succédé une paix intérieure qui n'est troublée que par des querelles au sujet de l'élection de milord maire⁴, ou du bilan de la compagnie des Indes, ou du numéro 45 ? L'Angleterre vous répondra : Grâce en soient rendues à Locke, à Newton, à Shaftesbury, à Collins, à Trenchard, à Gordon, à une foule de sages, qui ont changé l'esprit de la nation, et qui l'ont détourné des disputes absurdes et fatales de l'école, pour le diriger vers les sciences solides.

Cromwell, à la tête de son régiment des frères rouges, portait la Bible à l'arçon de sa selle, et leur montrait les passages où il est dit : « Heureux ceux qui éventreront les femmes grosses, et qui écraseront les enfants sur la pierre⁵ ! » Locke et ses pareils ne voulaient point qu'on traitât ainsi les femmes et les enfants. Ils ont adouci les mœurs des peuples sans énerver leur courage.

La philosophie est simple, elle est tranquille, sans envie, sans ambition ; elle médite en paix loin du luxe, du tumulte, et des intrigues du monde ; elle est indulgente ; elle est compatissante. Sa main pure porte le flambeau qui doit éclairer les hommes ; elle ne s'en est jamais servie pour allumer l'incendie en aucun lieu de la terre. Sa voix est faible, mais elle se fait entendre ; elle

1. Josué, x, 13.

2. Ferdinand II, de la famille des Médicis.

3. Charles I^{er}, roi d'Angleterre ; voyez tome XIII, page 74.

4. Jean Wilkes, né en 1727, mort en 1797 ; violent écrivain de l'opposition en 1762. Le n° 45 de son *North Briton*, journal contre le ministère du comte de Bute, fit beaucoup de bruit, et fut le sujet de grandes persécutions contre l'auteur, qui fut emprisonné.

5. Osée, xiv, 1.

dit, elle répète : *Adorez Dieu, servez les rois, aimez les hommes*. Les hommes la calomnient; elle se console en disant : Ils me rendront justice un jour. Elle se console même souvent sans espérance de justice.

Ainsi la partie de l'Université de Paris consacrée aux beaux-arts, à l'éloquence, et à la vérité, ne pouvait choisir un sujet plus digne d'elle que ces belles paroles : *Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia*.

O toi, qui seras toujours compté parmi les rois les plus illustres; toi qui vis naître le long siècle des héros et des beaux-arts, et qui les conduisis tous dans les divers sentiers de la gloire; toi que la nature avait fait pour régner, Louis XIV, petit-fils de Henri IV, plutôt au ciel que ta belle âme eût été assez éclairée par la philosophie pour ne point détruire l'ouvrage de ton grand-père¹! Tu n'aurais point vu la huitième partie de ton peuple abandonner ton royaume, porter chez tes ennemis les manufactures, les arts, et l'industrie de la France; tu n'aurais point vu des Français combattre sous les étendards de Guillaume III contre des Français, et leur disputer longtemps la victoire; tu n'aurais point vu un prince catholique armer contre toi deux régiments de Français protestants; tu aurais sagement prévenu le fanatisme barbare des Cévennes, et le châtement, non moins barbare que le crime. Tu le pouvais : tout t'était soumis; les deux religions t'aimaient, te révéraient également; tu avais devant les yeux l'exemple de tant de nations chez qui les cultes différents n'altèrent point la paix qui doit régner parmi les hommes, unis par la nature. Rien ne t'était plus aisé que de soutenir et de contenir tous tes sujets. Jaloux du nom de *Grand*, tu ne connus pas ta grandeur. Il eût mieux valu avoir six régiments de plus de Français protestants que de ménager encore Odescalchi, Innocent XI, qui prit si hautement contre toi le parti du prince d'Orange, huguenot. Il eût mieux valu te priver des jésuites, qui ne travaillaient qu'à établir la grâce suffisante, le congruisme et les lettres de cachet, que te priver de plus de quinze cent mille bras qui enrichissaient ton beau royaume, et qui combattaient pour sa défense.

Ah! Louis XIV, Louis XIV, que n'étais-tu philosophe! Ton siècle a été grand; mais tous les siècles te reprocheront tant de citoyens expatriés, et Arnauld sans sépulture.

1. L'édit de Nantes donné par Henri IV, et dont la révocation fut faite par Louis XIV; voyez tome XV, page 27.

Et toi ¹ que nous voyons avec une tendresse respectueuse assis sur le trône de Henri IV et de Louis XIV, dont le sang coule dans tes veines, vainqueur à Fontenoy, à Raucoux, à Fribourg, et pacificateur dans Versailles, écoute toujours la voix de la philosophie, c'est-à-dire de la sagesse.

C'est par elle que tu as assoupi pour jamais ces disputes du jansénisme et du molinisme, qui nous rendaient à la fois malheureux et ridicules. C'est elle qui t'inspira quand tu donnas la paix aux vivants et aux mourants, en nous délivrant de l'impertinence des billets pour l'autre monde, et du scandale des sacrements conférés la baïonnette au bout du fusil. Tu es un vrai philosophe lorsque tu fermes l'oreille à la calomnie, aux bruits mensongers, qui éclatent avec tant d'impudence, ou qui se glissent avec tant d'artifice. L'empereur Marc-Aurèle dit que les hommes ne seront heureux que quand les rois seront philosophes ². Pense, agis toujours comme Marc-Aurèle, et que ta vie soit plus longue que celle de ce monarque, le modèle des hommes!

1. Tous les morceaux envoyés au concours de l'Université se terminaient par une péroraison en l'honneur du roi. Voltaire-Belleguier se conforme à la règle.

2. Platon dit cela dans le cinquième livre de sa *République* et dans sa lettre septième.

LETTRE ANONYME

ADRESSÉE

AUX AUTEURS DU *JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE*

AU SUJET D'UNE NOUVELLE ÉPÎTRE DE BOILEAU A M. DE VOLTAIRE¹.

MESSIEURS,

J'ai lu depuis peu une *Épître* adressée à M. de Voltaire, sous le nom de Boileau. Boileau est mort, et quand nous ne le saurions pas, cet ouvrage suffirait pour nous en convaincre. En général, il est rare qu'un homme qui n'a pas le courage de se servir de son propre nom ait la force de porter celui d'autrui. Mais je ne sache point que, depuis feu Cotin, qui en a donné l'exemple, le nom de Despréaux ait été aussi étrangement prostitué; il semblerait du moins qu'un homme qui se hasarde à faire parler le législateur de notre poésie devrait avoir lu *l'Art poétique*. Le téméraire qui évoque aujourd'hui les mânes de Boileau, ou n'a jamais lu ses préceptes, ou les a parfaitement oubliés :

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée².

Voilà comme parlait le véritable Boileau; voici comme écrit son pseudonyme. Je vais vous citer d'abord de sa prose, et ensuite de ses vers. « L'ombre de Boileau, dit-il, dans un avertissement fort aigre, ayant porté ses regards parmi nous, n'y a vu, d'un côté, que la foule de ses détracteurs, aussi nombreux que la foule des sots; de l'autre, le petit nombre éclairé de ses admirateurs pusillanimes et sans courage. » Vous demanderez pourquoi l'auteur traite si mal ceux qu'il appelle le petit nombre éclairé des admirateurs de Boi-

1. Dans les éditions de Kehl et autres, ce morceau est intitulé *Observations sur une nouvelle Épître de Boileau à M. de Voltaire, lettre anonyme adressée aux auteurs du Journal encyclopédique*. Le titre que j'ai mis est celui qui se lit dans le *Journal encyclopédique*, cahier du 15 mars 1773. (B.) — C'était la seconde fois que Voltaire occupait le public des vers de Clément; voyez tome XXVIII, page 473.

2. *Art poétique*, I, 155-156.

leau ? Je n'en sais rien, non plus que vous ; mais je crois savoir, comme vous, que si ce sont les détracteurs qui sont *aussi nombreux que les sots*, ils ne le sont pas autant que *la foule des sots* ; et que si c'est la foule des détracteurs qui égale celle des sots, elle est justement *aussi nombreuse*, mais non pas *aussi nombreux*.

Au bas de la page 7, je trouve ces vers :

Dès qu'un astre brillant s'élevait *dans notre âge*,
En éclairant mes yeux, il *obtint* mon hommage.

Dans notre âge est certainement une cheville dont maître Adam n'aurait pas voulu. Cela ne veut pas dire la même chose que *dans notre temps*, et *dans notre temps* serait encore une expression impropre, lorsque Boileau parle à M. de Voltaire : car le temps de l'un n'est point celui de l'autre. *Un astre brillant* ne se lève point *dans un âge*. Et pour ce qui est de dire *dès qu'un astre brillant se levait, il obtint*, au lieu de *il obtenait*, j'ai quelque idée que, lorsque je faisais mes humanités au collège du Plessis¹, si je fusse tombé dans ce solécisme le bon M. Jacquin, qui aime qu'on parle français, m'aurait fait donner une fêrule.

Je ne crois pas qu'il eût toléré davantage ces étranges expressions : *Sous couleur d'illustrer Corneille* et sa mémoire ; *sous couleur* est bien barbare, et je ne crois pas que personne sache de quelle couleur est la *couleur d'illustrer*. Celle-là n'est point sortie du prisme newtonien, et si l'auteur eût eu, comme M. Guillaume², la sagesse de consulter son teinturier, il n'aurait pas inventé à lui tout seul cette *couleur* extraordinaire qui ne *l'illustrera* pas, ou du moins pas plus que l'hémistiche suivant :

Tu viens *loueur* perfide.

On dit bien, non point en vers, mais en prose très-familière, un *loueur de carrosses*, et c'est le seul sens dans lequel le mot *loueur* soit français ; mais il n'est jamais tolérable de dire *loueur perfide*, à moins que la voiture ne casse.

On dit bien encore *ombragé d'un panache*, on dit un *cheval ombrageux* ; mais on ne dit pas, et l'on n'imprime point un *orgueil* qui *s'ombrage d'un homme*, comme dans ces vers :

Quiconque est sans génie est sûr de ton suffrage ;
Mais malheur à celui dont ton orgueil s'ombrage.

1. C'est pour se masquer que Voltaire nomme ici le collège du Plessis. Il avait été élevé au collège de Clermont ou Louis-le-Grand, situé au sud de celui du Plessis.

2. Personnage de l'*Avocat Patelin*.

J'ignore si c'est ainsi qu'écrivent les morts ; mais certainement aucune de ces expressions n'est de la langue des vivants.

Encore un exemple d'une façon de parler peu commune, à la page 22 ; le faux Boileau dit : *C'est de toi qu'on a pris la méthode de bannir toute règle, de se faire un art, d'avoir chacun son genre,*

D'imaginer sans cesse une sottise rare,
Et, pour se distinguer, tâcher d'être bizarre.

La langue aurait voulu *de tâcher d'être bizarre*, et la phrase ne pourrait pas se finir régulièrement d'une autre manière ; mais le vers n'y aurait pas été, et l'auteur a mieux aimé que le vers fût contre la langue. Il a cru qu'avec le nom de Boileau, on pouvait se mettre au-dessus des règles ; ce n'est pas ainsi que le vrai Boileau avait acquis le droit d'en imposer aux autres écrivains, et de poursuivre les Clément de son siècle.

Avant que d'écrire, disait ce grand homme, apprenez à penser.

Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se détendre¹.

Croit-on qu'avec une si juste sévérité pour toute expression obscure, il eût vu de bon œil les vers de son pseudonyme, dont la figure favorite est l'amphibologie ; témoin cet hémistiche :

Quoique jeune, inconnu,

qui peut également signifier *quoique jeune et inconnu*, ou *inconnu quoique jeune* ? Les doctes prétendent même que ce dernier sens est réellement celui de l'auteur, qui ne conçoit pas qu'on puisse être inconnu dans sa jeunesse, parce que *quoique jeune il s'est fait connaître*, à ce qu'il pense, très-avantageusement, par des satires mordantes contre quelques poètes qui écrivent mieux que lui, et des imputations graves contre tous les philosophes, qui n'auront jamais avec lui rien de commun².

Un peu plus bas sont ces vers énigmatiques :

Jamais de mes rivaux basement envieux,
Au mérite éclatant je ne fermai les yeux.

1. *Art poétique.* (Note de Voltaire.)

2. Voyez les *Observations critiques de M. Clément*, dans lesquelles on trouve, page 251, ces paroles aussi absurdes qu'injustes : « Le philosophe aime avec une tendre humanité le Lapon et l'Orang-outang, qu'il ne verra jamais, afin de regarder comme étranger son compatriote, qu'il voit tous les jours ; » et beaucoup d'autres traits de ce même genre, que les Grecs appelaient *συκοφαντία*. (Note de Voltaire.)

L'auteur veut-il dire que ses rivaux *étaient bassement envieux*? Veut-il dire qu'il ne fut jamais *bassement envieux de ses rivaux*? Veut-il dire qu'il ne *ferma pas les yeux de ses rivaux au mérite*? Veut-il dire qu'il ne *ferma pas ses yeux* au mérite de ses rivaux? Veut-il dire..... car on pourrait encore trouver trois ou quatre sens à cette phrase. Si c'est là de la richesse, elle est d'une espèce rare, et ce n'est du moins ni du bon goût, ni de la clarté.

Voici un autre passage où vous trouverez à la fois amphibologie et solécisme :

D'outrager le bon sens, les mœurs, et la décence,
Des talents dont toi-même en secret tu fais cas.

Sont-ce *les mœurs et la décence des talents*? Le sens serait absurde. Est-ce *d'outrager des talents*? Mais pourquoi le verbe *outrager* gouverne-t-il l'article *les* dans le premier vers, et l'article *des* dans le second? Il fallait *les talents*, pour que la phrase fût française, et, en ôtant le solécisme, l'auteur aurait supprimé l'amphibologie. Mais il aime trop celle-ci pour s'en priver. Despréaux disait :

Les stances avec grâce apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber¹.

Son secrétaire actuel écrit :

Car ton esprit sans frein, dans ses jeux médisants,
Ne sait point se borner aux traits fiers et plaisants
D'un bon mot qui nous pique, etc.

L'*Art poétique*² veut

Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Le prétendu Boileau fait bonnement imprimer ces lignes :

Plein de courage, armé d'une savante audace.
.....
Dans ce nombre effrayant d'auteurs, dont les écrits
Menacent, chaque jour, de noyer tout Paris.

Indépendamment de l'extraordinaire harmonie de ces vers, remarquez qu'on dit bien que *Paris est inondé d'écrits*, de mauvais écrits, de vers ridicules, et de prose impertinente; mais qu'on

1. *Art poétique*, I, 137-138.

2. Chant I^{er}, vers 105-106.

ne saurait dire qu'il en soit *noyé*, ni *menacé d'être noyé*. Cet écrivain n'a pas médité, comme il le devait, le livre de l'abbé Girard¹. L'autre Boileau aurait montré à l'abbé Girard à le faire.

Il ne remplissait pas ses vers avec des chevilles. Il exige

Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime².

Mais l'usurpateur de son nom fait ces vers :

Voyons qui de nous deux, *par une sage loi*,
A fait de la satire un plus utile emploi.

L'oreille délicate du vieux Boileau sentait

*qu'il est un heureux choix de mots harmonieux*³.

Il nous prescrit

*De fuir des mauvais sous le concours odieux*⁴.

Il se serait reproché ces vers de son imitateur :

Amoureux de la *gloire* et de la vérité,
Mon esprit ne put *voir*, sans être révolté, etc.

La sorte de consonnance de *gloire* et de *voir* lui aurait déplu ; mais, quant à ceux-ci :

Eh bien donc, *raisonnons* : car toujours *badiner*,
Turlupiner, railler, sans jamais *raisonner* ;

il s'en serait moqué toute sa vie.

Voici encore quelques passages d'une étonnante versification :

Ma muse, se moquant,
Parsemait ses écrits
Du sel le plus piquant,
Pour vaincre des esprits....
Les lecteurs amusés
Pardonnaient en riant,
D'être désabusés,
Au naïf enjouement....
Si l'ardeur de briller
En tout genre d'écrire,
La licence à penser,
L'audace de tout dire,
L'art de tout effleurer...,
Le clinquant merveilleux,
Pour éblouir les sots,

1. Les *Synonymes français*.

2. *Art poétique*, I, 28.

3. *Art poétique*, I, 109.

4. *Ibid.*, I, 110.

Et le fatras pompeux,
 Monté sur les grands mots. .,
 Voltaire, c'est ainsi
 Que tes beautés fragiles,
 De ton siècle ébloui
 Charment les yeux débiles....
 Ne se trouve en lambeaux,
 Partout dans tes ouvrages;
 Et que tous ces oiseaux
 Reprenant leur plumage,
 De furtives couleurs
 Le corbeau dépouillé,
 Ne soit des spectateurs
 Sifflé, moqué, raillé.

Qu'est-ce que tout cela? De méchants vers de six syllabes en rimes croisées, ou de méchants vers alexandrins à rimes plates? Ni l'un ni l'autre : c'est de la prose plate et monotone, et qu'on ose appeler vers et donner à Boileau.

Et c'est en mettant plus de quarante lignes de cette force dans une pièce qui n'en a pas quatre cents, et à laquelle on a dû travailler plus de deux ans, puisqu'elle répond à une autre qui depuis plus de deux ans¹ est publique; c'est avec ce degré de talent, d'étude, de lumière et de goût, qu'on s'érige en Aristarque de tous les poètes et de tous les philosophes vivants, et qu'on insulte nommément MM. de Voltaire, d'Alembert, Diderot, Marmontel, Saurin, Thomas, de Saint-Lambert, du Belloi, Delille, de La Harpe, et plus qu'eux tous encore, Boileau, sous le nom duquel on met tant de sottises! Ah! vanité, vanité, que tu serais laide si tu n'étais pas ridicule!

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. L'*Épître à Boileau*, par Voltaire (voyez tome X), est de 1769; le *Boileau à Voltaire*, par Clément, est de 1772.

DÉCLARATION¹

DE M. DE VOLTAIRE

SUR LE PROCÈS

ENTRE M. LE COMTE DE MORANGIÉS ET LES VÉRON.

(1773)

Ma famille fut attachée à la famille de M. le comte de Morangiés; mon père fut longtemps son conseil². Mais sans écouter aucune prévention, et étant absolument sans intérêt, je ne me déterminai à croire M. le comte de Morangiés entièrement innocent dans son étrange procès contre la famille Véron qu'après avoir lu toutes les pièces, et tous les mémoires contre lui.

Il me parut absurde et impossible qu'un maréchal de camp, qu'un père de famille, dont les affaires à la vérité sont dérangées, mais qui n'a jamais commis aucune action criminelle, eût conçu le projet extravagant et abominable qu'on lui impute. Non, il n'est pas possible qu'un ancien officier, qui n'a pas l'esprit aliéné et endurci dans la scélératesse, eût imaginé non-seulement de voler cent mille écus à une veuve nonagénaire, mais d'accuser la famille de cette veuve de lui avoir volé à lui-même ces cent mille écus, et de chercher à faire périr cette famille dans les supplices. Il ne me paraissait pas dans la nature qu'un homme obéré, qu'on prétend avoir été tiré tout d'un coup par le sieur

1. Cette *Déclaration* est postérieure au 16 février, mais doit être de la fin du même mois ou des premiers jours de mars. Voltaire l'envoya à Marin pour la faire imprimer, et, le 27 mars, il accuse réception d'exemplaires imprimés.

L'édition porte pour lieu d'impression *Lausanne*; mais on voit, par la lettre que j'ai citée, qu'elle fut faite à Paris. On avait imprimé à la suite la *Réponse à l'écrit d'un avocat*, qui suit immédiatement la *Déclaration*. (B.)

2. Voltaire lui-même avait été fort lié dans sa jeunesse avec la mère de Morangiés.

Du Jonquay de l'état le plus cruel, et nanti par lui d'une somme exorbitante de cent mille écus, eût refusé de payer une somme légère à la courtière qu'on supposait lui avoir procuré un argent si inattendu. M. de Morangiés aurait eu l'intérêt le plus pressant à satisfaire cette entremetteuse. Qu'on se représente un homme tourmenté par le besoin d'argent, à qui une femme fait tomber tout d'un coup dans les mains cent mille écus comme par enchantement : refusera-t-il, dans les premiers transports de sa joie et de sa reconnaissance, une rétribution légitime à sa bienfaitrice ? Je soutiens que cela n'est pas dans la nature humaine.

S'il avait reçu tant d'argent, et s'il avait formé le dessein coupable de ne point payer son créancier, il n'avait qu'à garder paisiblement la somme : il pouvait attendre, sans inquiétude, le temps des paiements, et renvoyer alors le prétendu prêteur à l'assemblée de ses créanciers, pour se faire payer à son rang comme il pourrait ; mais il ne se serait pas exposé à un procès criminel prématuré.

Il était donc de la plus grande vraisemblance que M. de Morangiés n'avait rien reçu, puisqu'il osait soutenir un procès criminel contre ceux qui prétendaient lui avoir prêté.

D'un autre côté, la manière dont on alléguait qu'on lui avait fait ce prêt tenait de la fable la plus incroyable. De l'argent qui doit être toujours porté en secret par Du Jonquay, tandis que le lendemain matin le même homme donne au même M. de Morangiés de l'argent en public ; cent mille écus portés à pied en treize voyages, tandis qu'il était si aisé de les porter en carrosse ; une course de cinq à six lieues, lorsqu'il était si simple de s'épargner cette fatigue inouïe : tout cela est tellement romanesque que, quand je lus la réfutation de cette aventure dans le plaidoyer de M. Linguet, j'eus peine à me persuader qu'on eût osé proposer sérieusement de telles chimères devant la première cour du royaume, et qu'on eût abusé à ce point de la patience des juges.

Ce fut pis encore, j'ose le dire, lorsqu'on remonta à la source des prétendus cent mille écus en or qu'une pauvre veuve, logée à un troisième étage, et ayant à peine de quoi soutenir sa famille, avait, dit-on, prêtés par les mains de son petit-fils Du Jonquay, qui avait couru six lieues à pied chargé de ce fardeau. M. Linguet remarque fort bien que, pour prêter cent mille écus, il faut les avoir. Le roman de la fortune si longtemps inconnue de cette veuve Véron me parut aussi étonnant que l'histoire des treize voyages. On ne faisait voir aucune preuve, aucune trace des origines de cette fortune secrète, qui formait un si grand contraste

avec la pauvreté de la famille. On m'assurait que la Véron était la veuve d'un agioteur obscur et malaisé de la rue Quincampoix, qui louait, à la vérité, un corps de logis de mille cinquante livres, mais qui en relouait une partie, et qui mourut insolvable, au point qu'on n'a jamais payé les frais de l'inventaire fait à sa mort, frais encore dus au successeur de ce même Gillet, notaire, chez qui la veuve Véron prétendait avoir fait valoir clandestinement ces prétendus cent mille écus.

On m'avait écrit encore que ce Véron, qu'on nous donnait pour un fameux banquier, avait fait plusieurs métiers bien éloignés de la finance ; qu'entre autres il avait été boulanger chez M. le duc de Saint-Aignan. Je ne parlais d'aucune de ces anecdotes, qui forment pourtant un très-puissant préjugé dans cette cause parce que c'est à M. de Morangiés, qui est sur les lieux, à les vérifier et à en tirer avantage.

Je savais d'ailleurs que la famille Véron vivait très à l'étroit, et subsistait mesquinement d'un petit fonds que la veuve faisait valoir en prêtant, dit-on, sur gages par les mains des courtières. Je le savais par le rapport naïf d'un domestique d'un de mes neveux, M. de Florian, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Brionne, qui était alors à Ferney, et qui y est encore. Ce domestique, nommé Montreuil, nous disait souvent qu'il connaissait ce Du Jonquay ; qu'il avait mangé plusieurs fois avec lui ; que ses sœurs travaillaient, l'une en broderie, l'autre en linge, et vendaient leurs ouvrages. Ces discours toujours uniformes d'un ancien laquais me frappèrent, et enfin j'ai pris le parti de tirer de lui une déclaration authentique par-devant notaire.

« L'an mil sept cent soixante et treize, le seize février, etc., en présence des témoins, a comparu Charles Montreuil, natif de Montreuil-sur-Mer en Picardie, ci-devant domestique à Paris, et actuellement chez M. de Florian, ancien capitaine de cavalerie, lequel a déclaré qu'il a connu à Paris le sieur Du Jonquay, avec lequel il a mangé plusieurs fois ; qu'il logeait dans la rue Saint-Jacques avec sa grand'mère, la veuve Véron, laquelle prêtait de petites sommes sur gages, à deux sous par mois par vingt sous. Que la veuve Durant, courtière, proposa plusieurs fois, à lui Montreuil, de lui faire prêter par ladite Véron quelques petites sommes sur de bons effets. Que ledit Du Jonquay avait deux sœurs qui travaillaient fort bien en linge et en broderie, et qu'elles avaient permission de leur grand'mère de vendre leurs ouvrages à leur profit, etc. *Signé* : NICOD, notaire. — Contrôlé à Gex, le même jour. *Signé* : LA CHAUX. »

Toutes ces probabilités réunies faisaient sur moi la forte impression qu'elles doivent faire sur tout esprit impartial qui n'est d'aucune faction, qui aime la vérité, et qui s'indigne contre l'injustice. Dans ces circonstances M. le comte de Morangiés m'écrivit souvent, et me fit tout le détail de sa malheureuse aventure. Il s'ouvrait à moi avec une confiance sans bornes, et dans toutes ses lettres jamais je n'ai pu remarquer la moindre apparence de contradiction ; je voyais toujours un homme pénétré d'horreur en m'exposant les artifices employés pour le surprendre.

J'étais frappé de la contradiction énorme qui se trouve dans le roman des cent mille écus portés en or en treize voyages, le 23 septembre 1771, et la promesse de M. de Morangiés, du 24, d'accepter les propositions du prêteur dès qu'il aurait reçu l'argent. Ce seul trait de lumière me semblait devoir dessiller tous les yeux. Il est impossible que M. de Morangiés ait reçu l'argent la veille, et qu'il ait signé le lendemain qu'il ferait ses billets dès qu'il aurait reçu l'argent.

Il me paraissait fort naturel, et il me le paraîtra toujours, que le prétendu prêteur ait fait accroire, le 24, à M. de Morangiés, qu'il fallait qu'il lui confiât quatre billets de trois cent vingt-sept mille livres, y compris les intérêts payables à la veuve Véron. Il persuada à M. de Morangiés qu'il avait en main une compagnie opulente qui avait des affaires avec cette veuve d'un prétendu banquier, et que dans peu de jours il lui apporterait l'argent sur des billets qu'il fallait montrer à cette compagnie. Pour mieux aveugler le comte de Morangiés par cette chimère incroyable, il lui prêta généreusement douze cents francs dont le comte avait malheureusement un besoin pressant. Voilà les extrémités où des officiers se réduisent tous les jours dans Paris, par l'obligation où ils croient être de soutenir un extérieur d'opulence.

Je sais quel besoin avait M. de Morangiés de ces douze cents francs. Il est bien clair qu'il ne serait pas venu les chercher lui-même à un troisième étage, s'il avait reçu environ cent mille écus la veille. Tout homme sensé conclura de ce que M. de Morangiés courut chercher douze cents francs le 24, qu'il n'avait pas touché trois cent mille livres le 23. Cette faible somme qu'on lui donnait acheva son malheur.

Le comte crut qu'il pouvait confier ses billets à cet inconnu, comme on les confie à un agent de change. Il ne savait pas que la Véron, qui était alors dans une chambre voisine, était la propre grand'mère de Du Jonquay. Ce sont là de ces tours qui sont assez communs dans toutes ces affaires obscures et honteuses.

Enfin il fut séduit, et il laissa ses billets exigibles entre les mains de Du Jonquay, sans en tirer de reconnaissance. Voilà ce qu'il me mandait dans le plus grand détail. Ces démarches, cette conduite avec un inconnu, me paraissent très-peu prudentes; mais il me paraissait aussi fort vraisemblable qu'un officier obéré, tourmenté de sa situation, fasciné par l'espoir chimérique de posséder bientôt cent mille écus en espèces, eût été séduit par un si grand appât. Je voyais bien que M. de Morangiés avait fait une très-grande faute de fournir de telles armes contre lui. Je le lui mandais¹ : à peine en voulait-il convenir; mais plus la faute était grande, plus je voyais l'art avec lequel on l'avait fait tomber dans ce piège grossier.

Je demande à présent à tous les avocats, à tous les juges, à tous ceux qui connaissent le cœur humain, est-il possible que M. de Morangiés, que je n'ai jamais vu, ayant en sa possession cent mille écus, m'eût écrit des volumes plus gros que toute la procédure pour me persuader qu'il ne les avait pas reçus? Quel besoin avait-il de descendre dans les plus petits détails avec un vieillard mourant qui demeure à cent vingt lieues de lui? Certes, s'il avait possédé cet argent, il en aurait joui sans se mettre en peine de mon opinion inutile.

Cette opinion reçut un nouveau degré d'évidence quand j'appris qu'enfin Du Jonquay et sa mère, qu'on nomme Romain², participante à toute cette affaire, avaient tout avoué devant un commissaire de police, qu'ils avaient reconnu et signé la fausseté de l'histoire des cent mille écus, que tout était avéré. Ils firent cette déclaration étant libres chez ce commissaire, et pouvant faire une déclaration toute contraire: donc assurément la force de la vérité leur arrachait cet aveu.

Je n'examine point si cet aveu est revêtu de toutes les formes légales, et si on peut revenir contre une déclaration si authentique. Je m'en tiens à soutenir qu'il est bien difficile qu'une mère et un fils, dans la fortune la plus serrée, abandonnent tout d'un coup, d'un commun accord, leurs prétentions à une fortune de cent mille écus qui leur appartiendrait légitimement. Je présume qu'il n'y a pas une seule famille dans le royaume qui se dépouillât ainsi de tout son bien par une déclaration chez un commissaire. Je maintiens que des violences, des menaces, ne forceraient personne à confesser que son bien n'est point à lui, si les remords

1. Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre à Morangiés, du 6 juillet 1772.

2. Geneviève Gaillard, femme séparée de biens de Nicolas Romain, officier invalide.

et le trouble qu'ils inspirent ne tiraient cette vérité du fond d'une âme coupable.

Du Jonquay et sa mère disent, longtemps après, qu'ils n'ont tout avoué, tout signé, chez un commissaire, que parce qu'un commis de la police, nommé Desbrugnières, leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur. C'était précisément cette raison-là même, je le répète¹, qui devait les exciter à soutenir la légitimité de leurs cent mille écus chez le commissaire. C'était là qu'ils devaient demander justice contre ce commis ; c'était là qu'ils devaient dire : Voilà l'homme qui nous a violentés, qui ne nous a parlé que de cachots, qui nous a battus pour nous dépouiller de notre bien ; nous voilà libres à présent sous les yeux d'un premier juge : nous faisons serment que les cent mille écus nous appartiennent, et que ce commis a employé la force et la barbarie pour nous en dépouiller. Nous attestons les témoins qui nous ont vus porter notre or qu'on nous ravit. Nous demandons notre bien et vengeance.

Au lieu de prendre ce parti, que la nature dicterait aux hommes les plus faibles et les moins instruits, ils se taisent, ils ne citent aucun témoin en leur faveur : donc ils n'en avaient point trouvé encore. Ils ne se défendent pas, ils conviennent de leur délit, ils signent leur condamnation. Avant même de signer ils avouent tout, non pas d'abord au commis dont ils prétendent avoir été durement traités, mais à un clerc d'un inspecteur de police, nommé Colin, et au clerc du commissaire ; ils confessent qu'ils ont trompé M. de Morangiés. La femme Romain, mère de Du Jonquay, demande pardon à M. de Morangiés, et le conjure de ne la pas perdre. Ils font plus : le lendemain, étant en prison, ils écrivent à leur conseil pour redemander les billets qu'ils ont extorqués, et pour les remettre entre les mains de la police. Ils confirment l'aveu de leur délit. La grand'mère Véron vient dans la prison, et elle semble faire le même aveu tacitement à Desbrugnières, en recommandant ses petits-enfants à ses bons offices. Du Jonquay et sa mère renouvellent encore leur déclaration de la veille. Voyez combien d'aveux ! au sieur Colin, à un clerc du commissaire, à Desbrugnières, au commissaire, à M. de Morangiés lui-même, dont ils ont imploré la miséricorde. N'est-ce pas la vérité qui a parlé ? Et cette vérité serait anéantie, sous prétexte qu'un homme réputé coupable a été menacé et saisi par ses boutons chez un procureur !

1. Voyez tome XXVIII, pages 508 et 581.

La manière dont on s'y est pris pour tirer cette vérité de leur bouche peut n'être pas dans la forme ordinaire de la justice réglée. Je sais qu'on objecte que ce commis de la police les avait conduits et intimidés chez ce procureur, qui n'était pas fait pour tenir audience ; que ce commis, trop zélé et trop vif, n'a pas eu cette sévérité tranquille et circonspecte, si nécessaire à quiconque agit au nom de la justice. Je veux croire enfin que toute cette affaire a été mal ménagée. Il en résulte que plus on avait transgressé les règles, plus Du Jonquay et sa mère devaient éclater en plaintes, et non pas confesser leur délit ; ils se sont avoués cinq fois coupables : donc on pouvait croire qu'ils l'étaient, donc ils peuvent l'être encore aux yeux du public impartial, qui prononce suivant l'équité naturelle, qui n'écoute que les principes du sens commun, et qui ne s'informe pas si les formalités des lois ont été bien ou mal observées.

On pousse aujourd'hui la chicane jusqu'à prétendre que les déclarations authentiques de Du Jonquay et de sa mère ne peuvent être regardées comme des preuves par écrit, quoiqu'elles soient écrites ; que Du Jonquay n'est que témoin, quoiqu'il ait toujours été partie principale. Les honnêtes gens n'entendent point ces subtilités : il leur suffit que deux accusés aient avoué cinq fois l'iniquité dont on les charge.

Enfin le procès étant engagé en règle entre M. de Morangiés et la famille Véron, cette famille vend son procès au nommé Aubourg (qu'on a cru un prêteur sur gages, et qui est un homme inconnu), comme on vend une maison qui demande des réparations. Le marché fait, la veuve Véron meurt, et quelques heures avant sa mort on lui fait faire un testament, dans lequel elle contredit tout ce qu'elle et sa famille avaient soutenu auparavant. Elles criaient qu'en perdant ces cent mille écus elles perdaient tout ce que la Véron avait jamais possédé. Elle articule, dans ce testament, qu'elle a donné deux cent mille francs à sa fille Romain, mère de Du Jonquay, à cette même Romain qui à peine a de quoi subsister : voilà la Véron qui n'avait presque rien, et qui meurt riche, par son testament, de plus de cinq cent mille livres.

Ce tissu étrange de choses incroyables, qui se succèdent si rapidement, forme aujourd'hui un des procès les plus singuliers qui aient jamais occupé les tribunaux : c'est alors que, pressé par des amis de M. de Morangiés, j'écrivis, malgré ma répugnance et mon peu de de capacité, dans l'absence de M. Linguet, quelques réflexions sommaires sur les *probabilités en fait de justice*, sans y mettre mon nom, sans nommer même ni M. de Morangiés ni

ses adversaires, me tenant dans les bornes du doute, et cherchant la vérité¹. Mes doutes me conduisirent à reconnaître M. de Moran-giès très-innocent.

Ce petit écrit, simple et sans aucun art, fit revenir en sa faveur plusieurs esprits prévenus. En ne décidant rien, je les persuadai. Je me gardai bien de prévenir orgueilleusement les décisions de la justice. Au contraire, je déclarai, et je dis encore, que j'écrivais pour le public, juge de l'honneur, et non pour les magistrats, juges des formes, des procédures, et de l'esprit de la loi.

J'observai, et j'observe de nouveau, qu'on peut gagner son procès dans le fond du cœur de tous ses juges, et le perdre très-justement par un défaut de formes. Il en était de même chez les Romains, et c'était une maxime chez eux : *Qui viole les formes perd sa cause*. Si vous avez payé votre créancier, votre marchand, et que vous ayez oublié d'en tirer quittance, vous êtes condamné justement à payer deux fois, parce que votre dette existante dépose contre vous. Si vous avez eu la dangereuse bonne foi de laisser entre les mains d'un inconnu des promesses signées de vous, valeur reçue, sans en avoir reçu la valeur et sans avoir de contre-lettre, vous pouvez être justement condamné à payer ce que vous ne devez pas, faute d'avoir observé une formalité nécessaire.

Si deux témoins, ou trompés, ou trompeurs, persistent uniformément à déposer contre vous, dans la crainte que leur impose notre loi rigoureuse d'être punis s'ils se rétractent après le récolement, vous êtes condamné quoique évidemment innocent.

Qu'un piqueur et un homme à peu près de cette condition, il n'importe, tout est égal devant la justice, aient vu quelques sacs étalés sur une table, et qu'on leur ait dit qu'il y avait cent mille écus; qu'ils l'aient cru, qu'ils le croient d'autant plus qu'on les a traités durement pour l'avoir dit; qu'ils prétendent avoir vu porter cet argent chez vous; qu'une courtière, enfermée autrefois à l'Hôpital, les encourage ou non à cette déposition, mais qu'on vous représente pour cent mille écus de billets signés de vous imprudemment le même jour ou le lendemain, vous êtes condamné avec dépens, dommages, et intérêts. La justice vous dit : Je ne juge pas les cœurs, je juge les pièces du procès.

1. Voyez tome XXVIII, page 496, l'*Essai sur les probabilités en fait de justice*.

RÉPONSE

A L'ÉCRIT D'UN AVOCAT

INTITULÉ

PREUVES DÉMONSTRATIVES EN FAIT DE JUSTICE¹.

(1773)

Un avocat qui ne se nomme pas, et c'est un funeste préjugé contre lui, écrit un libelle diffamatoire contre M. de Morangiés et contre moi, sous ce titre moins modeste que le mien : *Preuves démonstratives, etc.*, libelle dans lequel assurément rien n'est démontré que le désir cruel de diffamer et de nuire. Il me demande de quel droit j'ai écrit en faveur de M. de Morangiés. Je lui répons : Du droit qu'a tout citoyen de défendre un citoyen; du droit que me donne l'étude que j'ai faite des ordonnances de nos rois, et des lois de ma patrie; du droit que me donnent des

1. L'avocat auquel Voltaire répond est Falconet, mort en 1817, auteur des *Preuves démonstratives en fait de justice* (voyez la note, tome XXVIII, page 479).

La *Réponse* fut imprimée avec la *Déclaration* qui précède; mais l'édition originale contient une erreur dans le titre; on y lit : *Réponse d'un avocat à l'écrit intitulé, etc.*, au lieu de *Réponse à l'écrit d'un avocat intitulé, etc.*

Ce *contre-sens assez ridicule*, comme dit Voltaire dans sa lettre à Marin, du 27 mars 1773, est répété dans l'impression qui fait partie du volume intitulé *les Lois de Minos, etc.* (voyez la note, tome VII, page 166).

L'opuscule intitulé *Preuves démonstratives* porte, à la page 92, la signature de LIÉGARD DU JONQUAY; on trouve à la suite une délibération en quatorze lignes, signée FALCONET. Les pages 94-126 contiennent différentes pièces. Le nom de Falconet ne se trouvant pas à la fin, mais au milieu de la brochure, Voltaire l'avait oublié, ou n'y avait pas fait attention, quand il débute par dire que *l'avocat ne se nomme pas*.

Si Voltaire a voulu reprocher à Falconet d'avoir rédigé les 92 pages signées par Du Jonquay, il est allé trop loin. Le plus souvent les mémoires à consulter, signés des parties, sont l'ouvrage de l'avocat qui donne la consultation. (B.)

prières auxquelles j'ai cédé; de la conviction intime où j'ai été, et où je suis jusqu'à ce moment, de l'innocence de M. le comte de Morangiés; de mon indignation contre les artifices de la chicane, qui accablent si souvent l'innocence. Je pouvais, monsieur, exercer comme vous la noble profession d'avocat. Je pouvais même être votre juge, ainsi que le sont mes parents. Si j'ai préféré les belles-lettres, ce n'est pas à vous, qui les cultivez, à me le reprocher.

Oui, monsieur, je crois M. de Morangiés malheureux et innocent, peut-être mal conseillé d'abord dans cette affaire épineuse; peut-être inconsidérément servi par un commis de police trop livré à son zèle; ayant contre lui la famille entière Véron, et tous ceux qui ont pris le parti de cette famille, et une faction nombreuse. Mais pourquoi le chargez-vous d'injures et d'opprobres avant le jugement? Pourquoi dites-vous d'un maréchal de camp (page 51) « qu'il n'est qu'un fourbe maladroit, et qu'il n'a reçu de la nature que de médiocres dispositions pour être faussaire »?

Pourquoi lui dites-vous (page 55) : « Vous mentez impudemment » ?

Et dans la même page, « qu'il ameute toutes les bouches impures qui veulent le servir » ?

Pourquoi enfin poussez-vous l'atrocité (page 86) jusqu'à vous servir deux fois du terme de fripon? Il était, dites-vous, un *fripon, de son aveu et du mien*. Quoi! vous qui n'auriez pas eu la hardiesse de lui manquer de respect en sa présence, vous lui dites dans un libelle ces odieuses injures que vous tremblez de signer, et vous faites consulter ce libelle comme l'ouvrage d'un avocat! Ainsi vous offensez doublement l'honneur de votre corps en n'osant pas paraître, et en osant souiller de ces infâmes opprobres un mémoire que vous rendez juridique en l'appuyant d'une consultation.

Vous ne vous contentez pas de cet excès qui fait tant de tort à votre cause; vous joignez ce que la bouffonnerie a de plus vil à ce que l'emportement a de plus grossier.

Vous commencez, dans une affaire capitale où il s'agit de l'honneur et de la fortune de deux familles, et peut-être des peines les plus rigoureuses; vous commencez, dis-je, par annoncer que *vous ne dînez point chez Fréron*; vous plaisantez sur les Calas et sur Lavaisse : quel sujet de raillerie! Vous prenez Lavaisse pour le gendre¹ de La Beaumelle, sans être le moins du

1. A la page 3 des *Preuves démonstratives*, Lavaisse est qualifié *gendre* de La Beaumelle, dont il était le beau-frère. Cette faute ne fait rien à l'affaire de Morangiés. (B.)

monde au fait des choses mêmes dont vous parlez, et que vous voulez tourner en ridicule. Vous prenez des pirates pour des corsaires ; vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit ; vous raillez indécemment sur l'affaire criminelle la plus sérieuse ; vous transformez le sanctuaire de la justice, tantôt en un canton des halles, tantôt en un théâtre de la Foire. Ce n'est pas ainsi qu'en a usé M. Vermeil, le véritable avocat de la cause dans laquelle vous vous êtes intrus pour la gâter.

Quoi ! monsieur, vous voulez intéresser pour le sieur Du Jonquay ; vous voulez arracher des larmes en faveur d'un homme que vous peignez vertueux et opprimé ; et vous le faites parler comme un farceur qui cherche à faire rire la canaille ! Ah ! monsieur, souvenez-vous qu'il faut avoir le style de son sujet : c'est un devoir qui est bien rarement rempli. Songez qu'Horace n'a point dit : *Si vis me flere, ridendum est primum ipsi tibi*¹.

On vous pardonnerait de déguiser des faits peu favorables, d'essayer de faire valoir les choses les plus frivoles, de répondre par des paralogismes ridicules aux raisons les plus solides ; de crier que vous avez prouvé ce que vous n'avez point prouvé, et que vous avez détruit ce qui n'est point détruit. Vous pouvez donner au mensonge l'air de la vérité, et à la vérité les couleurs du mensonge, vous épuiser en vaines déclamations sur des faits qui n'ont aucun rapport au fond de l'affaire, et courir rapidement sur les faits les plus graves qui déposent contre vous. Cette méthode n'est pas honorable sans doute ; elle est tolérée pour le malheur des hommes. Mais j'ose dire que nous retombons dans les siècles de la plus épaisse barbarie, s'il est permis désormais de souiller le barreau par des injures et par des farces. La justice tranquille et sévère, assise sur le trône de la vérité, veut que tous ceux qui participent en quelque sorte à son ministère auguste tiennent quelque chose de sa gravité et de sa décence.

Vous avez voulu, dans cette cause, soulever le peuple contre la noblesse, et en faire une affaire de parti ; vous avez voulu peindre un gentilhomme qui se plaint d'avoir été surpris, comme un tyran appuyé du pouvoir despotique pour opprimer de pauvres innocents. Vous vous y êtes bien mal pris. Il se trouve, par votre mémoire, que c'est l'homme de qualité qui est opprimé, et que ce sont les pauvres citoyens qui insultent. Je vois que, dans

1. Horace a dit (*Art poétique*, vers 102-3) :

Si vis me flere, dolendum
Est primum ipsi tibi.

cette affaire, on affecte d'envisager M. de Morangiés comme un homme puissant qui accable du poids de sa grandeur une famille obscure. M. de Morangiés est bien loin d'être un homme puissant ; c'est un brave gentilhomme, un bon officier comme tant d'autres, et, dans de telles affaires, c'est le peuple qui est puissant, c'est lui qui s'ameute, c'est lui qui crie, c'est lui qui soulève mille praticiens, c'est lui qui fait retentir mille voix : les gens de qualité se taisent.

M. de Morangiés est très-malheureux sans doute de s'être humilié jusqu'à recevoir des lettres insultantes d'une courtière et de Du Jonquay. Il eût mieux valu cent fois vivre obscurément dans une de ses terres jusqu'au paiement de ses dettes : que dis-je ? il eût mieux valu vivre de pain de munition sur la frontière, dans une garnison, que d'avoir quelque chose à disputer avec des prêteuses sur gages, et de chercher en vain dans Paris de malheureuses ressources qui finissent toujours par ruiner un homme de qualité.

Mais M. le comte de Morangiés est encore le plus à plaindre de s'être exposé à essayer de vous des opprobres que votre sang ne réparerait pas.

Quoi qu'il en soit, monsieur, attendons, vous et moi, respectueusement le résultat des interrogatoires et de toute la procédure. Quelque jugement qu'on porte, il sera juste, parce qu'il sera fondé sur la loi. Un arrêt nous révélera peut-être ce que sont devenus ces cent mille écus, donnés autrefois secrètement à la veuve Véron par un banqueroutier, transportés secrètement à Vitry-le-Brûlé par la veuve, reportés secrètement de Vitry dans la rue Saint-Jacques, et portés à pied secrètement chez M. de Morangiés. Je souscris d'avance à l'arrêt que le parlement prononcera. Si M. de Morangiés est déclaré convaincu et coupable, je le crois alors coupable. Si ses adversaires sont déclarés innocents, je les tiens innocents.

Mais je soutiendrai toujours qu'il serait possible que M. de Morangiés fût condamné justement par les formes à payer les cent mille écus et les dépens, quoiqu'il ne dût rien dans le fond ; au lieu qu'il est impossible que les Véron soient disculpés s'ils sont condamnés. D'où vient cette grande différence entre M. de Morangiés et ses adversaires ? La voici.

C'est que M. de Morangiés a fait malheureusement des billets d'une forme très-légale qui parlent contre lui. Et si le désaveu de Du Jonquay et de sa mère a été fait dans une forme illégale, si des témoins intéressés persistent dans leurs témoignages, toutes

les apparences sont alors contre M. de Morangiés, quoique le fond de l'affaire soit pour lui. Le roman des cent mille écus de la Véron, soutenu par les formes, l'emportera sur la vérité mal conduite : ce qui serait un grand et fatal exemple.

Si, au contraire, la famille Véron perdait son procès, elle le perdrait probablement parce qu'on aurait des preuves judiciaires plus claires que le jour de la nullité des billets de M. de Morangiés.

Or, il me semble qu'on a beaucoup de preuves morales de la nullité de ces billets; mais, pour les preuves légales, elles dépendent des procédures. Ces preuves morales ont paru victorieuses dans l'esprit du public impartial. Mais, je l'ai déjà dit, il faut que la loi conduise les juges.

Le Châtelet, saisi d'abord de cette affaire, semblait n'écouter que les probabilités; le bailliage du Palais semble ne consulter que les procédures. Les lumières réunies des chambres assemblées du parlement dissiperont tous nos doutes. Ce tribunal, depuis qu'il est formé, n'a pas prononcé un seul arrêt dont le public ait murmuré.

DÉCLARATION

DE M. DE VOLTAIRE

(1773)

Celui qui a vendu la tragédie des *Lois de Minos* au libraire Valade, rue Saint-Jacques, n'a pas fait une action honnête, quoiqu'elle soit assez commune : il a volé des comédiens à qui l'auteur avait abandonné, selon sa coutume, le petit honoraire qui peut revenir des représentations et de l'édition de ses ouvrages passagers. C'est aujourd'hui un des plus petits inconvénients de la littérature. Mais l'éditeur des *Lois de Minos* ayant entièrement défiguré cette pièce², qui n'est pas reconnaissable, l'auteur est obligé d'en avertir le petit nombre de lecteurs qui pourraient l'acheter.

Il avertit aussi ceux qui lui écrivent des lettres anonymes qu'il renvoie au rebut toutes les lettres des personnes qu'il n'a pas l'honneur de connaître.

1. Tel est le titre de cette pièce dans le *Mercure*, où elle a été imprimée en 1773, volume de mars, pages 157-58. (B.)

— Voyez l'*Avertissement pour la présente édition*, en tête de la tragédie des *Lois de Minos*, tome VII, page 163.

2. L'auteur des vers ajoutés ou changés était le marquis de Thibouville; voyez les lettres à lui adressées par Voltaire, les 8 et 22 février 1773.

FIN DE LA DÉCLARATION.

LE PHILOSOPHE

PAR M. DUMARSAIS¹.

(1773)

Cette pièce est connue depuis longtemps, et s'est conservée dans les portefeuilles de tous les curieux; elle est de l'année 1730.

1. César Chesneau Dumarsais, né à Marseille en juillet 1676, mort le 11 juin 1756, avait composé un petit écrit intitulé *le Philosophe*, qu'il donna à un libraire. Ce libraire le fit imprimer dans un recueil ayant pour titre: *Nouvelles Libertés de penser*, 1743, in-12. Naigeon le reproduisit dans le *Recueil philosophique*, 1770, 2 vol. in-12; et en l'an II de la République (1794), dans l'*Encyclopédie méthodique (Philosophie)*, tome III, pages 203-208). *Le Philosophe* a été admis par MM. Duchosal et Milon dans l'édition qu'ils ont donnée des *OEuvres de Dumarsais*, 1797, 7 volumes in-8°. Voltaire abrégé l'ouvrage de Dumarsais, et fit imprimer sa rédaction à la suite des *Lois de Minos*, 1773, in-8°.

Les éditeurs de Kehl et beaucoup de leurs successeurs n'avaient pas compris *le Philosophe* dans les *OEuvres de Voltaire*. Cet écrit n'a pas échappé aux recherches d'un de mes prédécesseurs, mais il a réimprimé le texte de Dumarsais tel à peu près que l'avait donné Naigeon. Je m'en suis tenu au texte de 1773, qui seul peut être admis dans les *OEuvres de Voltaire*, puisque l'autre est de Dumarsais. Voltaire a fait ici pour l'ouvrage de Dumarsais, qu'il croyait inédit, mais qui ne l'était pas, comme on a vu, ce qu'il avait fait pour le *Testament* du curé Meslier (voyez tome XXIV, page 293).

Un autre extrait du *Philosophe* avait paru, dès 1765, dans le tome XIII de l'*Encyclopédie*. Cet extrait est *infidèle et mal fait*, au jugement de Naigeon; *l'auteur a souvent substitué ses propres pensées à celles de Dumarsais*.

Quelques-uns des passages transcrits dans cet extrait le sont aussi dans celui de Voltaire; mais, quoique ayant la même source, les deux extraits ont plus de différences que de ressemblances. L'extrait fait par Voltaire présente un bien plus grand nombre de phrases extraites textuellement de l'écrit de Dumarsais; il en est presque entièrement composé. Mais il faut le dire aussi, il était incorrectement imprimé, et dans plusieurs phrases j'ai fait des corrections que j'ai prises dans le texte de Dumarsais.

Le volume des *Lois de Minos*, etc., qui contient *le Philosophe* tel que Voltaire l'a fait ou réduit, ayant paru vers la fin de mars, c'est à cette date que j'ai placé *le Philosophe*. (B.)

Voyez l'éloge de M. Dumarsais dans le septième tome du grand Dictionnaire encyclopédique.

« Il n'y a rien qui coûte moins à acquérir que le nom de philosophe. Une vie obscure et retirée, quelques dehors de sagesse avec un peu de lecture, suffisent pour mériter ce nom à des personnes qui s'en décorent sans aucun droit. D'autres, qui ont eu la force de se défaire des préjugés de l'éducation, se regardent comme les seuls et véritables philosophes.

« Le philosophe est un être organisé comme les autres hommes, mais qui, par sa constitution, réfléchit sur ses mouvements. Les autres hommes sont déterminés à agir, sans connaître les causes qui les font sentir, sans même songer qu'il y en ait. Le philosophe, au contraire, démêle ces causes autant qu'il est en lui, et souvent même les prévient, et se livre à elles avec connaissance. C'est une horloge qui se monte quelquefois, pour ainsi dire, elle-même; ainsi il évite les objets qui peuvent lui causer des sentiments qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l'être raisonnable, et cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l'état où il se trouve.

« Le philosophe forme et établit ses principes sur une infinité d'observations particulières; le peuple adopte le principe sans penser aux observations qui l'ont produit: il croit que la maxime existe pour ainsi dire par elle-même; mais le philosophe prend la maxime dans sa source, il en examine l'origine, il en connaît la propre valeur, et n'en fait que l'usage qui convient.

« De cette connaissance que les principes ne naissent que des observations particulières, le philosophe en conçoit de l'estime pour la science des faits. Il aime à s'instruire des détails et de tout ce qui ne se devine point. Ainsi il regarde comme une maxime très-opposée aux progrès des lumières de l'esprit, de se borner à la seule méditation, et de croire que l'homme ne tire la vérité que de son propre fonds.

« Certains¹ métaphysiciens disent: Évitez les impressions des sens, laissez aux historiens la connaissance des faits, et celle des langues aux grammairiens. Nos philosophes, au contraire, sont persuadés que toutes nos connaissances nous viennent des sens; que nous ne nous sommes fait des règles que sur l'uniformité des impressions sensibles; que nous sommes au bout de nos lumières quand nos sens ne sont ni assez déliés, ni assez forts

1. C'est au P. Malebranche, et au petit nombre de sectateurs qu'il avait encore, que ceci s'adresse. (Note de Voltaire.)

pour nous en fournir. Convaincus que la source de nos connaissances est hors de nous, ils nous exhortent à faire une ample provision d'idées en nous livrant aux impressions extérieures des objets; mais, en nous y livrant en disciple qui consulte et écoute, et non en maître qui décide et qui impose silence, ils veulent que nous étudions l'impression précise que chaque objet fait en nous, et que nous évitions de la confondre avec celles qu'un autre objet a causées.

« De là, la certitude et les bornes des connaissances humaines : certitude, quand on sent qu'on a reçu du dehors l'impression propre et précise que chaque jugement suppose, car tout jugement suppose une impression extérieure qui lui est particulière; bornes, quand on ne saurait recevoir des impressions ou par la nature de l'objet, ou par la faiblesse des organes. Augmentez, s'il est possible, la puissance des organes, vous augmenterez les connaissances.

« Ce n'est que depuis l'invention du télescope et du microscope qu'on a fait tant de progrès dans l'astronomie et dans la physique.

« C'est aussi pour augmenter le nombre de nos connaissances et de nos idées que nos philosophes étudient les hommes d'autrefois et les hommes d'aujourd'hui. Répandez-vous comme des abeilles, vous disent-ils, dans le monde passé et dans le monde présent; vous reviendrez ensuite dans votre ruche composer votre miel.

« Le philosophe s'applique à la connaissance de l'univers et de lui-même. Mais, comme l'œil ne saurait se voir, le philosophe connaît qu'il ne saurait se connaître parfaitement, puisqu'il ne saurait recevoir des impressions extérieures du dedans de lui-même, et que nous ne connaissons rien que par de semblables impressions. Cette pensée n'a rien d'affligeant pour lui, parce qu'il se prend lui-même tel qu'il est, non pas tel qu'il paraît à l'imagination qu'il pourrait être. D'ailleurs, cette ignorance n'est pas en lui une raison de décider qu'il est composé de deux substances opposées. Ainsi, comme il ne se connaît point parfaitement, il dit qu'il ne connaît point comment il pense; mais comme il sent qu'il pense si dépendamment de tout lui-même, il reconnaît que sa substance est capable de penser de la même manière qu'elle est capable d'entendre et de voir.

« La pensée est dans l'homme une espèce de sens, si on l'ose dire, faute de termes, comme la vue et l'ouïe dépendent également d'une constitution organique. Le feu seul peut exciter la

chaleur, les yeux seuls peuvent voir, les seules oreilles peuvent entendre, et la seule substance du cerveau est susceptible de recevoir des pensées. Que si les hommes ont tant de peine d'unir l'idée de la pensée avec l'idée de l'étendue, c'est qu'ils n'ont jamais vu d'étendue penser. Ils sont à cet égard ce qu'un aveuglé est à l'égard des couleurs, un sourd de naissance à l'égard des sons. Ceux-ci ne sauraient unir ces idées avec l'étendue qu'ils tâtent, parce qu'ils n'ont jamais vu cette union. Mais, dès qu'on réfléchit à la puissance infinie de l'Être suprême, auteur de tout, et qu'on voit évidemment que l'homme n'est auteur de rien, on conçoit aisément que Dieu, qui donne la pensée, peut la donner et la conserver à tel être qu'il daignera choisir.

« Chaque jugement, comme on l'a déjà remarqué, suppose un motif extérieur qui doit l'exciter. Le philosophe sent quel doit être le motif propre du jugement qu'il doit porter. Si ce motif manque, il ne juge point, il l'attend, il se console quand il voit qu'il l'attend inutilement.

« Le monde est plein de personnes d'esprit, et de beaucoup d'esprit, qui jugent toujours ; toujours ils devinent : car c'est deviner que de juger sans sentir qu'on a le motif propre du jugement ; ils ignorent quelle est la portée de l'esprit humain, ils croient qu'il peut tout connaître : ainsi ils trouvent de la honte à ne point porter de jugement, et ils s'imaginent que l'esprit consiste à juger. Le philosophe est plus content de lui-même quand il a suspendu la faculté de se déterminer que s'il s'était déterminé avant d'avoir le motif propre de sa décision. Ainsi il juge et parle moins ; mais il juge plus sûrement, et parle mieux. Il n'évite point les traits vifs qui se présentent naturellement à l'esprit par un prompt assemblage d'idées qu'on est souvent étonné de voir unies. C'est dans cette prompte et subite liaison que consiste ce que communément on appelle esprit. Mais aussi c'est ce qu'il recherche le moins : il préfère à ce brillant le soin de bien distinguer les idées, et d'en connaître la juste étendue et la liaison précise ; il évite de prendre le change en portant trop loin quelque rapport particulier que des idées auraient entre elles : c'est dans ce discernement que consiste ce qu'on appelle le jugement et la justesse d'esprit.

« A cette justesse se joignent encore la souplesse et la netteté. Le philosophe n'est pas tellement attaché à un système qu'il ne sente toute la force des objections. Mais la plupart des hommes ordinaires sont si fort livrés à leurs opinions qu'ils ne prennent pas seulement la peine de pénétrer celles des autres.

« Le philosophe comprend le sentiment qu'il rejette avec la même étendue et la même netteté qu'il entend celui qu'il a adopté. L'esprit philosophique consiste dans un esprit d'observation et de justesse, qui rapporte tout à ses véritables principes.

« Mais ce n'est pas l'esprit seul que le philosophe cultive. Il porte plus loin ses attentions et ses soins. L'homme n'est point un monstre qui ne doive vivre que dans les abîmes de la mer ou dans le fond d'une forêt; les seules commodités de la vie lui rendent le commerce des autres nécessaire, et, dans quelque état qu'il se puisse trouver, ses besoins et son bien-être l'engagent à vivre en société. Ainsi la raison exige de lui qu'il connaisse, qu'il étudie, et qu'il travaille à acquérir les qualités sociables. Il est étonnant que les hommes s'attachent si peu à tout ce qui est de pratique, et qu'ils s'échauffent si fort sur de vaines spéculations. Voyez les désordres affreux que tant de disputes théologiques ont causés : elles ont toujours roulé sur des points inexplicables, et quelquefois très-ridicules.

« Notre philosophe ne se croit point en exil dans ce monde ; il ne croit point être en pays ennemi ; il veut jouir en sage économe des biens que la nature lui offre ; il veut trouver des plaisirs avec les autres, et, pour en trouver, il faut en faire aux autres : ainsi il cherche à convenir à ceux avec qui le hasard ou son choix le font vivre, et il trouve en même temps ce qui lui convient ; c'est un honnête homme qui veut plaire et se rendre utile.

« La plupart des grands, à qui les dissipations ne laissent pas assez de temps pour méditer, sont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les philosophes ordinaires, qui méditent trop, ou plutôt qui méditent mal, le sont envers tout le monde.

« Il serait inutile de remarquer ici combien le philosophe est jaloux de tout ce qui s'appelle honneur et probité.

« Les sentiments de probité entrent autant dans la constitution du philosophe que les lumières de l'esprit. Plus vous trouverez de raison dans un homme, plus vous trouverez de probité en lui. C'est le contraire où règnent le fanatisme et la superstition, les passions et l'emportement.

« Ce qui fait l'honnête homme, ce n'est pas d'agir par amour ou par haine, par espérance ou par crainte ; c'est d'agir par esprit d'ordre et par raison.

« La faculté d'agir est, pour ainsi dire, comme la corde d'un instrument de musique ; montée sur un certain ton, elle ne sau-

rait rendre un ton contraire. Il craint de se détonner, de se désaccorder avec lui-même; et ceci me fait souvenir de ce que Velleius Paterculus dit de Caton d'Utique : Il n'a jamais fait de bonnes actions pour paraître les avoir faites, mais parce qu'il n'était pas en lui de faire autrement; *nunquam recte fecit ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat* (liv. II, chap. xxxv). »

FIN DU PHILOSOPHE.

LETTRE

SUR LA PRÉTENDUE COMÈTE¹

A Grenoble, ce 17 mai 1773.

Quelques Parisiens, qui ne sont pas philosophes, et qui, si on les en croit, n'auront pas le temps de le devenir, m'ont mandé que la fin du monde approchait, et que ce serait infailliblement pour le 20 du mois de mai où nous sommes.

Ils attendent ce jour-là une comète qui doit prendre notre petit globe à revers, et le réduire en poudre impalpable, selon une certaine prédiction de l'Académie des sciences qui n'a point été faite.

Rien n'est plus probable que cet événement, car Jacques Bernoulli², dans son *Traité de la comète*, prédit expressément que la fameuse comète de 1680 reviendrait avec un terrible fracas le 17 mai 1719 ; il nous assura qu'à la vérité sa perruque ne signifierait rien de mauvais, mais que sa queue serait un signe infaillible de la colère du ciel. Si Jacques Bernoulli se trompa, ce ne peut être que de cinquante-quatre ans et trois jours.

Or une erreur aussi peu considérable étant regardée comme nulle dans l'immensité des siècles, par tous les géomètres, il est

1. L'astronome Lalande devait lire, dans la séance de l'Académie des sciences du 21 avril 1773, des *Réflexions sur les comètes qui peuvent approcher de la terre*. Ce qu'il avait dit à quelques amis, du résultat de ses calculs, s'altéra, suivant l'usage, en passant de bouche en bouche. On parla d'une comète qui, dans un an, dans un mois, dans huit jours, allait causer la fin du monde. Pour dissiper ces inquiétudes, Lalande fit imprimer une note dans la *Gazette de France* du 7 mai, puis des *Réflexions* dont, faute de temps, il n'avait pu faire lecture à la séance de l'Académie des sciences. Ce fut aussi le sujet de la *Lettre sur la prétendue comète*, qui fut imprimée, sans nom d'auteur, dans le *Journal encyclopédique* du 1^{er} juin 1773. Le nom de l'auteur est au faux titre d'une édition séparée en 20 pages in-8°. (B.)

2. Né en 1654, mort en 1705. C'est lui qui soutint le premier que les comètes sont, non des météores, mais des astres permanents dont le cours est réglé.

clair que rien n'est plus raisonnable que d'espérer la fin du monde pour le 20 du présent mois de mai 1773, ou dans quelque autre année. Si la chose n'arrive pas, ce qui est différé n'est pas perdu.

Il n'y a certainement nulle raison de se moquer de M. Trissotin, tout Trissotin qu'il est, lorsqu'il vient dire à M^{me} Philaminte (*Femmes savantes*, acte IV, scène 111) :

Nous l'avons en dormant, madame, échappé belle :
 Un monde près de nous a passé tout du long,
 Est chu tout au travers de notre tourbillon ;
 Et s'il eût en chemin rencontré notre terre,
 Elle eût été brisée en morceaux comme verre.

Une comète peut à toute force rencontrer notre globe dans la parabole qu'elle peut parcourir ; mais alors qu'arrivera-t-il ? Ou cette comète aura une force égale à celle de la terre, ou plus grande, ou plus petite. Si égale, nous lui ferons autant de mal qu'elle nous en fera, la réaction étant égale à l'action ; si plus grande, elle nous entraînera avec elle ; si plus petite, nous l'entraînerons.

Ce grand événement peut s'arranger de mille manières, et personne ne peut affirmer que la terre et les autres planètes n'aient pas éprouvé plus d'une révolution par l'embarras d'une comète rencontrée dans leur chemin.

Le grand Newton nous a donné de plus fortes alarmes que M. Trissotin, car il a prétendu que la comète de 1680 s'étant approchée du soleil à la distance d'un demi-diamètre de cet astre, dut acquérir une chaleur deux mille fois plus forte que celle du fer embrasé ; M. Lemonnier¹ dit trois mille. Mais, supposons que cette comète eût été de fer, pourquoi aurait-elle acquis, à cent cinquante mille lieues du soleil, une chaleur deux ou trois mille fois plus forte que le fer ne peut en acquérir dans nos forges ? Les solides, comme les fluides, ont chacun leur dernier degré de chaleur, qui ne peut augmenter. L'eau bouillante ne peut jamais s'échauffer davantage, l'huile de même, les métaux de même. Le fer, le cuivre, qui coulent dans nos forges en fleuves de feu, ne s'embrasent jamais plus que leur nature ne comporte. Le feu d'une forge est le même que celui du soleil. Cet astre, étant plus grand, embrasera les corps plus vite ; mais il ne les embrasera

1. Astronome, né en 1715, mort en 1799. Il fut un des maîtres de Lalande.

pas avec une plus grande intensité que celle qu'ils peuvent souffrir.

Newton, dans son calcul, a supposé que l'embrassement du fer pourrait augmenter, et a calculé suivant cette hypothèse. Mais comment un corps, quel qu'il soit, passant rapidement à cent cinquante mille lieues du soleil, peut-il s'embraser deux mille fois plus que le fer qui est pénétré de feu dans une fournaise ardente, et qui est parvenu à son dernier degré de chaleur? Il semble que Newton pouvait réserver cette aventure de l'inflammation pour son commentaire de l'*Apocalypse*.

Quant au retour des mêmes comètes, c'est une opinion très-raisonnable; mais elle n'est pas démontrée. Elle est si peu démontrée qu'excepté M. Clairaut, tous ceux qui ont prédit leur apparition ont été pris pour dupes.

Il est beau, sans doute, d'en savoir assez pour se tromper ainsi; mais attendons encore quelques milliers de siècles pour avoir la démonstration.

Nous sommes parvenus lentement à connaître quelque chose de la nature; la postérité achèvera le reste lentement.

On prétend que les anciens savaient, comme nous, que les comètes sont des planètes qui ont un cours régulier autour du soleil; et on cite en preuve des Pythagore, des Philolaüs, des Sénèque, des Plutarque, etc., etc.

Oui, ils le savaient d'une science confuse, incertaine, qui n'était point une science; ils connaissaient la circulation des comètes, comme Hippocrate connaissait la circulation du sang, sans l'avoir définie, sans l'avoir prouvée, sans l'avoir enseignée.

Jamais il n'y eut aucune école qui enseignât méthodiquement la course de la terre, des autres planètes, et des comètes, autour du soleil dans leurs orbites; c'était un soupçon jeté au hasard, une idée philosophique tombée dans quelques têtes, et non développée. C'est à peu près ainsi que Bacon avait annoncé une gravitation, une attraction universelle; les vrais inventeurs sont ceux qui prouvent.

M. Lemonnier, dans ses *Institutions astronomiques*, a raison de citer Sénèque le Philosophe, qui dit¹: « Non existimo cometem subitaneum esse ignem, sed inter opera æterna naturæ. — Je ne crois pas les comètes des feux subitement allumés, mais des ouvrages éternels de la nature. »

Il faut louer, honorer Sénèque d'avoir deviné que le temps

1. *Nat. Quæst.*, VII, 22.

viendrait où la postérité serait étonnée que son siècle eût ignoré des choses si simples : « Veniet tempus quo posterī nostri tam aperta nos nescisse mirabuntur¹. » Mais cela même prouve que de son temps on n'en savait rien.

C'était le sort des Sénèques de prédire l'avenir par de simples conjectures, d'une manière toute contraire à celle des autres prophètes. Sénèque le Tragique prédit ainsi, dans un chœur de son *Thyeste*², la découverte d'un nouveau monde. Mais si on voulait en inférer que Sénèque doit partager avec le Génois Colombo la gloire de la découverte, on serait non-seulement injuste, on serait ridicule.

Nous ne trouvons point dans Plutarque de témoignage plus fort en faveur de l'antiquité que dans Sénèque : « Quelques³ pythagoriciens, dit-il, pensent qu'une comète est un astre qui ne se montre qu'après un certain temps ; d'autres assurent qu'une comète n'est qu'un effet de la vision, comme les apparences de ce qu'on voit dans un miroir, Anaxagore et Démocrite disent que c'est un concours d'étoiles mêlant leur lumière ensemble. Aristote prétend que c'est une exhalaison du sec enflammé, etc. »

Or je demande si l'exhalaison du sec, les apparences du miroir, et le concours des deux lumières, donnent une idée bien nette de la théorie des comètes.

L'opinion du peuple de Paris qu'une comète qui apparaîtrait le 20 ou le 21 de mai 1773 nous amènerait la fin du monde a quelque chose de plus positif que le discours de Plutarque ; mais cette idée n'est pas neuve. Il y a longtemps que les gens qui savaient comment le monde a été fait savaient aussi comment il devait finir. Jupiter lui-même dit, dès le premier livre des *Métamorphoses*⁴, que le monde doit périr par le feu :

Esse quoque in fatīs reminiscitur adfore tempus
Quo mare, quo tellus, correptaque regia cœli,
Ardeat, et mundi moles operosa laboret.

Mais Jupiter ne dit point que ce sera l'effet d'une comète. Cette idée de la fin du monde dura depuis Jupiter jusqu'à notre

1. *Nat. Quæst.*, vii, 25.

2. Ce n'est pas dans *Thyeste*, mais dans *Médée*, que Sénèque parle de la découverte d'un nouveau monde ; voyez son texte, rapporté par Voltaire, tome XVIII, page 310, et la traduction, tome XII, page 358.

3. *Des Opinions des philosophes*, livre III, chap. II. (*Note de Voltaire.*)

4. Vers 256-8.

xiii^e siècle. Nos moines en profitèrent. On sait que plus d'un acte de donation à ces pauvres gens commençait par ces mots : « La fin du monde étant proche, et moi N..., ne voulant pas être rangé parmi les boucs, je donne pour le remède de mon âme, etc., etc. » Mais les comètes n'eurent aucune part à ces dévotions.

Le Jack Pudding qui prédit à Londres, en 1756, un tremblement de terre et la destruction de la ville ne mit aucune comète de moitié avec lui dans le parti ; et cependant le peuple, épouvanté, sortit de la ville au jour marqué par ce mage.

Les Parisiens ne désertèrent pas leur ville le 20 mai ; ils feront des chansons, et on jouera la comète et la fin du monde à l'Opéra-Comique, etc., etc.



PRÉCIS DU PROCÈS

DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS

CONTRE LA FAMILLE VÉRON¹.

(1773)

Plusieurs personnes, qui cherchent le vrai en tout genre, ont désiré qu'après le procès criminel du comte de Lally on leur donnât un précis du procès civil et criminel que le comte de Morangiés a essuyé. Le voici :

La maison de Morangiés avait des dettes dont le comte de Morangiés, maréchal de camp, s'était chargé. Pour éteindre ces dettes, il voulut faire exploiter et vendre en détail une forêt dans le Gévaudan, laquelle a, dit-on, environ dix mille arpents d'étendue, et dont il pouvait disposer par un accord public avec les créanciers de sa maison. Il montre le plan de cette forêt, signé d'un arpenteur juré : il présente toutes les pièces nécessaires ; mais un homme endetté ne pouvait guère trouver de l'argent à Paris pour faire couper une forêt dans le Gévaudan.

Il s'adresse à une courtière d'usure. Cette courtière lui indique un jeune homme nommé Du Jonquay, que ses avocats disent très-bien né, petit-fils d'une veuve opulente, arrivé depuis un an de province, ayant travaillé quelques mois chez un procureur,

1. Le début de ce *Précis* prouve qu'il est postérieur à la publication de la première partie des *Fragments sur l'Inde*, dont une réimpression contient en effet ce *Précis*. Il existe aussi du *Précis* une édition séparée en 30 pages in-8°. Voltaire parle de cet écrit dans ses lettres à M^{me} du Deffant, du 30 juillet, et à Richelieu, du 7 août 1773 ; voyez ci-après l'*Avertissement de Beuchot*, à la tête des *Fragments historiques sur l'Inde*.

Morangiés venait d'être condamné par le bailliage. L'affaire allait revenir au parlement, qui devait prononcer la sentence définitive. Tous les défenseurs de l'officier redoublaient d'efforts.

reçu docteur ès lois par bénéfice d'âge, comme tant de magistrats bien élevés, et prêt d'acheter une charge de conseiller de la cour des aides ou du parlement dans le temps où le droit de juger les hommes se vendait encore.

Après quelques pourparlers, le maréchal de camp vient signer au jeune magistrat des billets de trois cent mille livres, avec les intérêts à six pour cent. Ces billets à ordre sont faits dans un galetas où logeait ce prêteur, et où il y avait pour tous meubles trois chaises de paille et une table de sapin. L'emprunteur, en voyant cet ameublement, crut être chez un jeune courtier d'agent de change. Il affirme et jure qu'il n'a fait ces billets que pour être négociés sur la place, et qu'il n'a point reçu la valeur; qu'il ne devait la recevoir que quand l'affaire serait consommée, selon l'usage établi dans toutes les villes de commerce.

Le jeune homme affirme et jure que c'est l'or de madame sa grand'mère qu'il a donné; qu'il a porté cet or à pied, en treize voyages, en un matin; qu'il a fait environ cinq lieues et demie à pied pour obliger monsieur le comte, quoiqu'il pût porter cet or dans un fiacre en un seul voyage¹.

Il y a fait faire ces billets au profit de la dame Véron, sa grand'mère. Il n'y a pas d'apparence qu'un homme d'un âge mûr les eût signés s'il n'en avait pas reçu la valeur. Mais il y a peut-être encore moins d'apparence que la grand'mère Véron, qui demeurait dans un galetas avec la Romain, mère de Du Jonquay, et trois sœurs de Du Jonquay, très-pauvrement vêtues, et subsistant, elle et toute sa famille, d'un très-petit fonds qu'elle faisait valoir à usure, eût possédé la somme exorbitante de trois cent mille livres en or.

La famille prévient cette objection, qu'on ne lui faisait pas encore, en disant que la veuve Véron, la grand'mère, avait reçu secrètement une grande partie de cet argent depuis plus de trente ans, par les mains d'un nommé Chotard, qui était mort banqueroutier; que son mari, prétendu banquier, avait donné secrètement cette somme à l'inconnu Chotard par un fidéicommis secret. La veuve l'avait fait valoir secrètement chez un notaire;

1. On voit en effet au procès un écrit de M. le comte de Morangiés, du 24 septembre 1771, par lequel, de plusieurs plans d'emprunts proposés par Du Jonquay (qu'il prenait pour un courtier), il adopte celui de trois cent vingt-sept mille livres payables pour trois cent mille comptant, et promet de faire des billets de trois cent vingt-sept mille livres, y compris l'usure, quand il recevra l'argent. Or Du Jonquay prétend avoir donné cet argent le 23. Il est impossible que l'emprunteur ait promis, le 24, de signer sitôt qu'on lui apporterait un argent qu'il aurait reçu la veille. (*Note de Voltaire.*)

elle l'avait retirée secrètement de ce notaire, qui était mort alors; elle l'avait portée à Vitry secrètement, au fond de la Champagne, dans une charrette; elle y avait vendu secrètement à des Juifs de beaux diamants, dont le prix servit à compléter les trois cent mille livres; elle fit porter secrètement à Paris ces trois cent mille livres en or, dans une charrette d'un voiturier¹ qu'on ne nomme pas, à un troisième étage, rue Saint-Jacques. Et moi, ajoutait Du Jonquay, je les ai portés secrètement à pied, en treize voyages, à M. de Morangiés, pour mériter sa protection. J'ai pour témoins un cocher² de mes amis qui est, comme moi, un très-bon bretteur, et un ancien clerc de procureur³ qui se faisait guérir dans ce temps-là même de la vérole chez le chirurgien Ménager; j'ai pour témoins mes sœurs, qui subsistent de leur travail de couturières et de brodeuses, et une prêteuse sur gages qui a été enfermée à l'Hôpital.

Il demande, au nom de M^{me} Véron et au sien, que la justice aille enfoncer toutes les portes chez le comte de Morangiés et chez son père, lieutenant général des armées du roi, pour voir si les cent mille écus en or ne s'y trouvaient pas⁴. La justice n'y va point, et on ne sait pourquoi. Mais le comte de Morangiés demande au magistrat de la police, qui a l'inspection sur les prêteurs à usure, qu'on approfondisse cette affaire.

Le magistrat délègue le sieur Dupuis, inspecteur de police, homme très-sage et reconnu pour tel, qui se transporte, accompagné d'un autre officier nommé Desbrugnières, chez un procureur où l'on fait venir Du Jonquay et sa mère nommée Romain, fille de la veuve Véron. La mère et le fils, interrogés, avouent

1. Il est étrange que, dans le cours de ce procès, on n'ait point songé à rechercher le fait de ce prétendu voiturier : tous les voituriers sont connus, leurs noms sont sur des registres; comment n'a-t-on fait aucune enquête à Paris et à Vitry? (*Note de Voltaire.*)

2. Gilbert.

3. Aubriot.

4. Cette requête n'est-elle pas un artifice par lequel on voulait se ménager l'avantage de paraître au moins prévenir les plaintes de l'emprunteur? Il est bien vraisemblable que si cet emprunteur avait reçu les cent mille écus qu'il déniait, il les aurait mis à couvert, et aurait rendu très-inutiles les démarches de la famille Véron. Il n'est pas moins probable que, si l'emprunteur avait été de mauvaise foi, il n'avait nul besoin de nier la dette; il aurait dit à l'échéance : « Arrangez-vous avec les directeurs des créanciers; » et il aurait joui des cent mille écus. S'il n'a pas pris un parti si facile, c'est une preuve assez forte qu'il n'avait rien touché.

Il n'y a qu'à lire attentivement les lettres du sieur Du Jonquay mentionnées au procès, pour voir que cet homme n'avait point porté et donné cent mille écus. (*Note de Voltaire.*)

séparément qu'ils ont menti, et qu'ils n'ont jamais donné cent mille écus au comte de Morangiés. On les transfère alors chez un commissaire; ils signent leur délit l'un après l'autre. Le fils dit à sa mère : « Ma mère, je viens de déclarer la vérité. » Elle lui répond : « Tu l'as dite, mon fils; tu aurais bien fait de la dire plus tôt. » Le commissaire, son clerc, l'inspecteur Dupuis, entendent cet aveu, et il est consigné au procès. Tout étant ainsi avéré, et juridiquement constaté, on mène les deux coupables au Fort-l'Évêque. Ils confirment leur aveu dans la prison¹.

Du Jonquay, dès le lendemain, écrit à un homme qui était son conseil, et qui était dépositaire des billets :

« MONSIEUR,

« La malheureuse affaire où je suis plongé m'a réduit ainsi que ma chère mère à des prisons du Fort l'Évêque, nous fûmes arrêté yere par ordre du roi. Si vous voulé nous secondé pour nous en tirer, il faut que vous ayez la bonté de remettre au porteur les effets que je vous ait confié, lesquelles dits éfets j'ay promise à monsieur Dupuy de lui faire pacer au plus tard à dix heures du matin, d'après la parole que j'ai donné je vous cerai obligé de me mettre à même de la mettre à exécution, comme aussi je vous prie monsieur de cecer toute poursuite et aussitôt que nous aurons nôtre liberté nous aurons l'honneur de vous marquer nôtre reconnaissance au sujet de tous les soins que vous vous êtes donné.

« J'ai l'honneur d'être.

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

« DU JONQUAY.

« Ma chère mère a l'honneur de vous assurer de ses respects.

« Du Forlevesque, ce 1^{er} octobre 1771. »

1. C'est ce que rapporte l'avocat de M. le comte de Morangiés, dans son dernier mémoire intitulé *Supplément*. Si le fait est vrai, comme il n'est pas permis d'en douter, il est démontré que les Du Jonquay sont coupables, et que le comte de Morangiés est innocent. Tout devait finir là : mille procédures, mille sentences, ne peuvent affaiblir une démonstration. (*Note de Voltaire.*)

Et dans une autre lettre du même jour :

« MONSIEUR,

« Si vous pouvié être porteuse vous même de la réponse vous m'obligerié ainsi que ma chère mère.

« Votre cerviteur,

« DU JONQUAY. »

Ces lettres ne paraissent pas plus d'un homme innocent, que le style et l'orthographe ne sont d'un homme qui allait être incessamment magistrat dans une cour supérieure.

On croyait cette affaire entièrement terminée, lorsqu'un praticien habile¹ engage la famille à démentir ses aveux et ses signatures. Du Jonquay et sa mère crient alors que Desbrugnières les a battus chez le procureur, qu'ils n'ont signé que par crainte chez le commissaire, et que le comte de Morangiés a corrompu toute la police pour les opprimer.

Le docteur ès lois Du Jonquay, qui ne sait pas un mot de latin, soutient que c'est le *metus cadens in constantem virum*², et qu'il est *constans vir*. « Je ne vous ai pas battus, répond Desbrugnières, je vous ai poussés, je vous ai séparés, vous et votre mère, pour vous empêcher de concerter ensemble vos réponses. J'étais convaincu, j'étais indigné de votre friponnerie. — Vous nous avez poussés trop rudement. Vous avez faussé un de mes boutons, reprend Du Jonquay; et cela nous a tellement troublés, ma mère et moi, que nous avons signé la vérité quatre heures après, ne sachant ce que nous faisons. »

Alors tous les usuriers de Paris, tous les gens qui vivent d'intrigues, tous les escrocs, fâchés depuis longtemps contre la police, font entendre leurs clameurs contre elle. Une autre espèce de gens se joint à eux. Jusqu'à quand souffrira-t-on ce tribunal irrégulier qui ne fut établi que par Louis XIV? Auparavant nous volions impunément : on pouvait s'enrichir, soit par l'usure, soit par le larcin. Paris était un grand coupe-gorge, favorable à l'industrie; il y avait un chef des voleurs accrédité, qui faisait rendre les effets volés aux propriétaires moyennant une somme convenue : tout était dans la règle. Aujourd'hui un tribunal inconnu

1. La Ville.

2. Expressions de Tribonien.

à nos pères tient des registres funestes des prêteurs sur gages, et persécute les gens de bien. On ose fausser les boutons d'un homme qui va acheter une charge de conseiller. Tous crient que la noblesse n'est, depuis quelques années, qu'un amas de petits tyrans escrocs, insolents et lâches, qui vexent les bons sujets du roi autant qu'ils servent mal l'État. On répand partout que M. de Morangiés a voulu payer ses créanciers en les faisant pendre. On le dit dans les plaidoyers; on l'imprime dans les mémoires; on parvient à le faire croire à la moitié de Paris. Un des avocats qui ont voulu se signaler en écrivant contre lui pousse l'indécence jusqu'à supputer les sommes que M. de Morangiés a dû donner à la police.

Le comte de Morangiés, son père, lieutenant général des armées du roi, respectable vieillard, chéri et estimé généralement; ses frères, qui jouissent du même avantage; toute sa famille enfin, vend le peu de meubles qui lui reste pour soutenir ce procès affreux; elle paye quelques dettes pressées, elle se réduit à la pauvreté la plus grande et la plus honorable. La cabale crie que c'est avec l'argent des Du Jonquay qu'elle a fait ces dépenses, et cette infâme imposture est répétée par des écumeurs de barreau et par des usuriers de Paris.

La noblesse du Gévaudan écrit la lettre la plus forte en faveur du comte de Morangiés: c'est une lettre mendrée, c'est une conjuration contre le tiers état.

Un avocat célèbre¹ prend-il en main la défense de l'accusé, sans espoir de rétribution, tous les cafés, tous les cabarets, tous les lieux moins honnêtes, retentissent des injures qu'on lui prodigue: c'est à la fois un impudent et un lâche; c'est un espion de la police; on veut le rendre exécration parce qu'il soutint, il y a quelque temps, la cause d'un officier général² qui avait battu et chassé les Anglais descendus en France, et qui avait hasardé son sang pour sauver la patrie.

Cet avocat a pour son frère et pour lui une cuisinière et un petit carrosse. Est-il une preuve plus éclatante qu'il a partagé les cent mille écus avec le comte de Morangiés, et que la police en a eu sa part? On le poursuit par vingt libelles, on le déchire encore plus qu'on n'insulte son client.

Dans cette prodigieuse effervescence on va jusqu'à soutenir que jamais la maison de Morangiés n'a eu de forêt, qu'il ne lui

1. Linguet.

2. Le duc d'Aiguillon; voyez tome XV, page 370.

reste qu'un vieux tronc pourri sur un rocher du Gévaudan. Toute la basse faction le répète, et les gens qui veulent faire les entendus disent d'abord, et assez longtemps : « M. de Morangiés a tort, pourquoi a-t-il voulu emprunter de l'argent sur une forêt qui n'existe pas ? » On ne croit rien de ce qui peut lui être favorable ; mais on croit aveuglément aux cent mille écus portés par Du Jonquay, un matin, en treize voyages à pied, l'espace de cinq lieues.

Un agioteur nommé Aubourg trouve ce procès si bon qu'il l'achète. La veuve Véron, grand'mère de Du Jonquay, lui vend cet effet avant de mourir, comme on vend des actions sur la place. On lui fait ratifier cette vente dans son testament, six heures avant sa mort ; et pour donner plus de poids à l'histoire incompréhensible des trois cent mille livres, on lui fait déclarer qu'elle avait eu deux cent mille livres de plus, parce que abondance de droit ne peut nuire. Ainsi cette veuve Véron, qui avait toujours vécu dans l'état le plus médiocre, est morte riche de cinq cent mille livres. C'était une espèce de miracle ; aussi les avocats n'ont pas manqué de faire voir, dans ce testament, le doigt de Dieu qui a multiplié tout d'un coup les richesses du pauvre, et qui a révélé sa gloire aux petits en la cachant aux grands.

Aubourg poursuit le procès au bailliage du Palais, auquel cette affaire est renvoyée en première instance. Les témoins qui déposent en faveur de M. de Morangiés sont mis au cachot. M. le comte de Morangiés, maréchal de camp, est traîné en prison comme suborneur de ces témoins, et coupable d'un crime énorme.

Cependant on interroge tous ceux qui peuvent donner quelques éclaircissements sur une affaire si extraordinaire. Les sœurs de Du Jonquay comparaissent. Le juge¹ leur demande s'il n'est pas vrai que leur grand'mère avait beaucoup d'or lorsqu'elle partit de Paris pour aller à la petite ville de Vitry en Champagne, vers l'an 1760. Elles répondent qu'elle en avait prodigieusement, mais qu'elles n'en ont jamais rien vu ni rien su.

« N'avait-elle pas beaucoup de beaux diamants qu'elle vendit, dans la ville de Vitry, quarante mille francs à des juifs, pour compléter ses trois cent mille livres ?

— Oui, sans doute ; elle avait des épingles de diamants, qui n'étaient pas inventées alors.

— N'avait-elle pas aussi de belles boucles d'oreilles, de beaux

1. Pigeon.

nœuds, de belles aigrettes, qui convenaient parfaitement à une personne d'environ quatre-vingts ans ?

— Oui, monsieur, de belles aigrettes, de beaux bracelets à la nouvelle mode, » répond l'une de ces sœurs. La femme Romain, fille de la veuve Véron, et mère de Du Jonquay, répond au contraire que la veuve Véron, sa mère, n'avait rien de tout cela, et qu'elle ne croyait pas qu'elle eût jamais eu un diamant fin.

Cette même femme Romain, mère de Du Jonquay, interrogée si les richesses secrètes de la veuve Véron ne venaient pas d'un fidéicommiss secret de son mari, et de la générosité secrète d'un banqueroutier nommé Chotard, répond que non, que rien n'est plus faux.

« Mais, madame, vos avocats ont plaidé, ont imprimé cette anecdote.

— Ils ont eu tort, » réplique-t-elle.

Le juge demande à Du Jonquay s'il n'y avait pas cent mille écus en or à son troisième étage, dans l'armoire à linge de la veuve Véron, sa grand'mère. « Oui, monsieur, et c'est ma mère Romain qui m'en a donné la clef, pour porter ces cent mille écus secrètement, en treize voyages à pied, chez M. de Morangiés¹. »

La mère Romain répond que cela n'est pas vrai, que son fils Du Jonquay a pris la clef des mains de la Véron, sa grand'mère.

Après toutes ces contradictions, on interroge les témoins qui ont été emprisonnés comme subornés par M. de Morangiés ; on ne trouve pas, malheureusement, le plus léger indice de subornation, de séduction.

Enfin on prononce la sentence². Cette sentence déclare d'abord que M. de Morangiés, mis en prison pour avoir suborné des témoins, en est parfaitement innocent, et qu'en conséquence il payera aux Du Jonquay trois cent mille livres qui font le fonds de l'affaire avec les intérêts, plus vingt mille livres de dépens, plus trois mille au cocher qui a déposé contre lui, plus quinze cents livres solidairement avec les officiers de police : le tout sans dire un mot de l'usure stipulée par Du Jonquay, et punissable par les lois.

Et comme le juge reconnaît avoir emprisonné injustement M. de Morangiés, il le condamne à garder prison ; en outre à être

1. Si toutes ces contradictions rapportées par l'avocat de M. de Morangiés ne sont pas une preuve évidente du complot le plus absurde et le plus ridicule qu'on ait jamais formé, il faut vivre désormais dans un scepticisme imbécile : il n'y a plus de caractère de vérité sur la terre ; il n'y a plus de juste et d'injuste. (*Note de Voltaire.*)

2. Le 28 mai 1773.

admonété et à l'aumône, pour avoir osé nier qu'un homme tout prêt d'être reçu conseiller de la cour des aides ou du parlement lui ait apporté trois cent mille livres en treize voyages, et ait fait cinq lieues à pied en un matin, quand il pouvait porter cet or prétendu dans un fiacre en un quart d'heure.

Ce n'est pas tout : une pauvre fille ¹, qui avait servi de faux témoin contre M. de Morangiés, se rétracte ; elle avoue son crime. Son père avoue le crime de sa fille, tous deux en demandent pardon à Dieu et à la justice. On ne les écoute pas : ils ont demandé pardon à Dieu trop tard. On les condamne au bannissement, non pas pour avoir fait un faux serment en justice, non pas pour avoir calomnié l'innocent, mais pour s'être repentis mal à propos.

Il faut avouer que si ce jugement d'un bailli subsiste, si M. de Morangiés est coupable, s'il a reçu en effet cent mille écus des mains du docteur ès lois Du Jonquay, tout le monde doit dire avec un grand auteur ² très-sensé :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Tout Paris aujourd'hui, toute la France s'élève contre cette sentence. On croit M. de Morangiés innocent, on le plaint autant qu'on s'était déchainé contre lui ; toutes les opinions ont changé : tel est le petit et le grand vulgaire, tels sont les hommes ; ils ont vérifié ce qu'avait dit un écrivain impartial ³, que M. de Morangiés pouvait perdre son procès sans perdre son honneur.

Ce qu'on peut conclure de cette affaire jusqu'à présent, c'est que rien n'est plus dangereux souvent pour les officiers du roi que les négociations au troisième étage.

Celui qui a réclamé avec la hardiesse la plus intrépide contre cette sentence est l'avocat du condamné ⁴. Il trouve, dans ce jugement, une foule de contradictions palpables et d'obscurités qu'il veut mettre au grand jour. Les oracles de la justice ne doivent être en effet jamais susceptibles ni de la moindre obscurité, ni de la contradiction la plus légère. Cela n'appartenait autrefois qu'à des oracles d'un autre genre.

Le zèle et l'indignation de cet avocat l'ont emporté jusqu'à dire que les juges n'ont écouté ni la raison ni la justice ; qu'il se regarde comme Renaud dans la forêt enchantée du Tasse, infectée par des

1. Nommée Hérisse.

2. Boileau, *Art poétique*, III, 48.

3. Voltaire lui-même, dans ses *Nouvelles Probabilités*, tome XXVIII, page 585.

4. Linguet avait publié un *Supplément aux Observations par le comte de Morangiés*, écrit d'une violence excessive.

monstres ; qu'il est Curtius se précipitant dans le gouffre pour le fermer ; que son client est Tantale et Orphée dans les enfers ; que les juges sont les Furies, et qu'il prend à partie tous ces gens-là.

Les sept gradués¹ qui ont jugé cette affaire en première instance disent qu'ils ne sont ni monstres ni furies, ni même des imbéciles ; qu'ils en savent autant que cet avocat qui répand sur eux tant de mépris, et qui leur fait tant de reproches ; que n'ayant nul intérêt à l'affaire, ils ont jugé suivant leur conscience et leurs lumières. Voilà donc un nouveau procès entre cet avocat et ces sept juges.

Les hommes impartiaux et judicieux disent : Ne prévenons point la décision du parlement ; ne nous hâtons point de prononcer sur une cause si compliquée, dont nous n'avons peut-être que des connaissances superficielles, puisque nous n'avons pas vu toutes les pièces secrètes, non plus que les avocats². Le parlement ne jugera qu'avec bien de la peine sur des connaissances approfondies. Les magistrats du parlement sont les interprètes des lois, dont un tribunal inférieur doit être, dit-on, l'esclave. Il n'appartient qu'à eux de décider entre l'esprit et la lettre. La balance de Thémis n'a été inventée que pour peser les probabilités.

Les nations qui nous ont tout appris publièrent autrefois que Thémis était fille de Dieu, mais que la fille n'avait pas les yeux du père ; qu'il voyait tout clairement, et qu'elle ne voyait qu'à travers son bandeau ; qu'il connaissait, et qu'elle devinait. Thémis, selon cette mythologie sublime, remit sa balance et son glaive entre les mains de vieillards sans passions, sans intérêt, sans vices (non pas sans défauts), exercés dans l'art de sonder les cœurs et de démêler les plus grandes vraisemblances et les moindres. Retirés de la foule, ils ne se montraient aux hommes que pour apaiser leurs misérables différends, et pour réprimer leurs injustices ; ils s'aidaient mutuellement de leurs lumières, que la pureté de leurs intentions rendait encore plus pures. La vérité était le seul trésor qu'ils cherchaient sans cesse ; et avec tout cela ils se trompaient souvent, parce qu'ils étaient hommes, et que Dieu seul est infallible³.

1. Le bailliage du Palais était composé de sept juges.

2. Et pourquoi les pièces sont-elles secrètes quand les sentences sont publiques ? Pourquoi, dans Rome, dont nous tenons presque toute notre jurisprudence, tous les procès criminels étaient-ils exposés au grand jour, tandis que parmi nous ils se poursuivent dans l'obscurité ? (*Note de Voltaire.*)

3. Voltaire s'imagine être un de ces vieillards. (G. A.)

Ce qui pouvait les induire en erreur, ce n'était pas seulement la mauvaise foi des plaideurs, c'était surtout l'artifice des avocats. Autant les juges employaient de lumières à découvrir la vérité, autant les clients assemblaient de nuages pour l'obscurcir. Ils se faisaient un mérite, un honneur, un devoir d'égarer les juges pour servir les accusés : de là est venue enfin la défiance que les ministres de la justice ont aujourd'hui de l'éloquence, ou plutôt de ces fleurs de rhétorique qui consistent dans l'exagération des plus minces objets, et dans la réticence des faits les plus graves, dans l'art de tirer des conséquences qui ne sont pas renfermées dans le principe, et d'éluder celles qui se présentent d'elles-mêmes ; dans l'art encore plus adroit d'alléguer des exemples qui paraissent semblables, et qui ne le sont pas ; dans l'affectation de citer des lois détruites par d'autres lois, ou de les mal appliquer, ou de les corrompre, en un mot, dans l'art de séduire. La plupart des magistrats, dégoûtés de ces plaidoyers insidieux, ne se donnent plus la peine de les lire : et c'est encore un malheur, car dans la foule de tant de raisons apparentes, d'objections bien ou mal faites et bien ou mal répondues, dans ces labyrinthes de difficultés, on peut trouver encore un sentier qui conduise au vrai.

Le parlement trouvera-t-il quelque vraisemblance dans la fable des cent mille écus ? Les billets de M. de Morangiés l'emporteront-ils sur l'absurdité de cette fable ? Y a-t-il des cas où des billets à ordre, valeur reçue, doivent être déclarés nuls ? Et l'espèce présente est-elle un de ces cas ? Les témoins qui ont déposé une chose très-probable en faveur de M. de Morangiés détruiront-ils le témoignage de ceux qui ont déposé une chose très-improbable en faveur de Du Jonquay ? Écouterait-on la rétractation d'un faux témoin qui ne s'est repenti qu'après la confrontation ?

Les attentions paternelles du magistrat de la police à réprimer l'usure et la friponnerie seraient-elles réputées illégales ? Et l'aveu cinq fois répété d'un délit évident serait-il compté pour rien, parce que celui qui a arraché cet aveu des coupables n'a pas été assez instruit des règles, et s'est laissé emporter à son zèle ?

Un procès acheté par un inconnu, et poursuivi par cet inconnu, aura-t-il auprès des juges la même prépondérance qu'aurait le procès d'une famille respectable, jouissant d'une renommée sans tache ?

Se pourrait-il qu'une foule de probabilités, presque équiva-

lente à la démonstration, fût anéantie par des billets dont il est évident que la valeur n'a jamais été comptée ?

Qu'on mette d'un côté dans la balance les subtilités, les subterfuges d'une cabale aussi obscure qu'acharnée, et de l'autre l'opinion de celui qui est en France le premier juge de l'honneur¹; ce premier juge a senti qu'il était impossible que le comte de Morangiès eût jamais reçu l'argent qu'on lui demande. Qui l'emportera de ce juge sacré ou de la cabale ? Enfin M. de Morangiès, reconnu aujourd'hui innocent par toute la cour, par tous les hommes éclairés dont Paris abonde, par toutes les provinces, par tous les officiers de l'armée, sera-t-il déclaré coupable par les formes ?

Attendons respectueusement l'arrêt d'un parlement dont tous les jugements ont eu jusqu'ici les suffrages de la France entière.

1. Voltaire veut parler du roi. Voyez, à la suite, la première *Lettre à Messieurs de la noblesse du Gévaudan*.

LETRES¹

DE M. DE VOLTAIRE

A MESSIEURS DE LA NOBLESSE DU GÉVAUDAN

QUI ONT ÉCRIT EN FAVEUR DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS.

LETTRE I.

A Ferney, 10 auguste 1773.

MESSIEURS,

J'ai lu la lettre authentique par laquelle vous avez rendu justice à M. le comte de Morangiés². M. de Florian, mon neveu, votre compatriote, ancien capitaine de cavalerie, qui demeure à Ferney, aurait signé votre lettre s'il avait été sur les lieux³. C'est l'honneur qui l'a dictée. Une partie considérable des cours de France et de Savoie, qui est venue dans nos cantons, a fait éclater des sentiments conformes aux vôtres.

M. de Florian est en droit plus que personne de s'élever contre les persécuteurs de M. de Morangiés, puisqu'un de ses laquais, nommé Montreuil⁴, nous a dit vingt fois qu'il avait mangé souvent avec le sieur Du Jonquay, et qu'on lui avait proposé de lui faire prêter de petites sommes sur gages par cette famille, qui subsistait de ce commerce clandestin. Les juges auraient pu interroger ce domestique, qui est à Paris. Il ne faut rien négliger dans une affaire si étonnante, et qui a partagé si longtemps la noblesse et le tiers état.

1. Cette lettre et les trois qui la suivent étant datées sans que rien contredise leurs dates, elles sont publiées successivement. (B.)

2. Cette lettre avait été insérée dans un des mémoires de Linguet.

3. Florian était alors à Ferney. (G. A.)

4. Voyez ci-dessus, page 27.

Pour moi, j'ai fait déposer par-devant notaire la déclaration de cet homme. La vérité est trop précieuse en tout genre pour omettre un seul moyen de la découvrir, quelque petit qu'il puisse être. Je ne prétends point me mettre au rang des avocats qui ont plaidé pour et contre, et dont la fonction est de montrer dans le jour le plus favorable tout ce qui peut faire réussir leur cause, et d'obscurcir tout ce qui peut lui être contraire. Je n'entre point dans le labyrinthe des formes de la justice. Je ne cherche que le vrai. C'est de ce vrai seul que dépend l'honneur de la maison de Morangiés : il n'est point dans les mains d'une courtière, prêteuse sur gages, enfermée à l'Hôpital ; d'un cocher connu par des actions punissables ; d'un clerc de procureur, filleul de cette courtière couverte d'infamie, et qui, retenu chez un chirurgien par la suite de ses débauches, prétend avoir vu ce qu'il n'a pu voir ; il n'est point dans les intrigues d'un tapissier nommé Aubourg, qui a osé, à la honte des lois, acheter¹ ce procès comme on achète sur la place des billets décriés qu'on espère faire valoir par les variations de la finance.

Cet honneur si précieux dépend de vous, messieurs ; vous en êtes les possesseurs et les arbitres.

Je commence par vous dire hardiment que le roi, qui est la source de tout honneur, et qui l'est aussi de toute justice, a décidé comme vous. Ce n'est point violer le respect qu'on doit à ce nom sacré, c'est au contraire lui témoigner le respect le plus profond, que de vous répéter ce que Sa Majesté a dit publiquement : « Il y a mille probabilités contre une que M. de Morangiés n'a point reçu les cent mille écus². » Les seigneurs qui ont entendu ces paroles me les ont redites, ces paroles respectables, qui sont, sans doute, du plus grand sens et du jugement le plus droit.

En effet, comment serait-il possible que la dame Véron eût eu cent mille écus à prêter ? Comment cette veuve d'un courtier obscur de la rue Quincampoix eût-elle reçu d'un banqueroutier, six mois après la mort de son mari Véron, par un fidéicommiss de ce mari, deux cent soixante mille livres en or, et de la vaisselle d'argent que le défunt pouvait si bien lui remettre de la

1. Le procès n'avait pas été acheté par Aubourg, ainsi que nous l'avons déjà remarqué tome XXVIII, page 509.

2. « Ce qui rend le nouvel ouvrage de M. de Voltaire extrêmement insidieux, disent les *Mémoires secrets*, c'est l'adresse infernale qu'il a eue d'y insérer le propos du roi... » Ajoutons que Voltaire avait tronqué ce propos. Louis XV avait ajouté qu'il y avait mille contre un à parier que Morangiés perdrait. (G. A.)

main à la main? Comment ce Véron aurait-il confié secrètement à un étranger cette somme, en y comprenant sa vaisselle d'argent, dont la moitié appartenait à sa femme par la coutume de Paris? Comment cette femme aurait-elle ignoré que son mari eût tant d'or et tant de vaisselle? Et par quelle manœuvre contraire à tous les usages aurait-elle fait valoir cette somme chez un notaire, sans qu'on ait retrouvé dans l'étude de ce notaire la moindre trace de cette manœuvre frauduleuse? Par quel excès d'une démente incroyable aurait-elle porté cet or dans une charrette à Vitry au fond de la Champagne? Comment l'aurait-elle reporté ensuite à Paris, dans une autre charrette, sans que sa famille en eût jamais le moindre soupçon, sans que dans le cours du procès personne ne se soit avisé de demander seulement le nom du charretier, qui doit être enregistré, ainsi que sa demeure?

Après cette foule de suppositions extravagantes, débitées si grossièrement pour prévenir l'objection naturelle que la veuve Véron ne pouvait posséder cent mille écus dans son galetas; après, dis-je, ce ramas d'absurdités, vient l'autre fable des mêmes cent mille écus portés par Du Jonquay dans ses poches à M. de Morangiés, en treize voyages à pied, l'espace de cinq à six lieues, Ce dernier excès de folie était le comble; et la nation en aurait partagé l'opprobre si elle avait pu croire longtemps ce long tissu d'impostures stupides, qui font frémir la raison, et que cependant on s'efforça d'abord d'accréditer.

Ne dissimulons rien, messieurs : notre légèreté nous fait souvent adopter pour un temps les fables les plus ridicules; mais, à la longue, la saine partie de la nation ramène l'autre. Je ne crains point de le dire : cette nation courageuse, spirituelle, pleine de grâces, mais trop vive, aura toujours besoin d'un roi sage.

Cette affaire, aussi affreuse qu'extravagante, aurait fini en quatre jours si les formalités nécessaires de nos lois avaient pu laisser agir monsieur le lieutenant de police, dont le ministère s'exerce sur les usuriers, sur les courtiers. Je ne parle pas ainsi pour le flatter : je n'ai pas l'honneur de le connaître, et, près de ma fin, je n'ai personne à flatter, ni rois ni magistrats.

Je vous remettrai seulement sous les yeux que monsieur le lieutenant de police, par ses soins et par ses délégués, était parvenu en un seul jour à faire avouer à Du Jonquay et à sa mère Romain, fille de la Véron, que jamais ils n'avaient porté cent mille écus à M. de Morangiés, qu'ils ne lui avaient prêté que douze cents francs. Non-seulement ils firent cet aveu verbalement; mais ils le déclarèrent ensemble, après l'avoir déclaré

séparément ; non-seulement ils firent de vive voix cette déclaration authentique devant des juges et des témoins, mais ils la signèrent étant libres ; ils la confirmèrent dans la prison. Ils n'articulèrent pas cet aveu une seule fois ; il sortit cinq fois de leur bouche.

Voilà, messieurs, le grand nœud, le seul nœud de cette affaire qu'on a voulu embrouiller par les tours et les retours de cent nœuds différents.

L'aveu formel, l'aveu irrévocable du délit de Du Jonquay prévaudra-t-il sur les billets faits par M. de Morangiés avec trop de facilité ? La chose du monde la plus probable est que cet officier général n'a fait ces billets que pour les négocier, et qu'il a eu en Du Jonquay la même confiance qu'on a tous les jours dans les agents de change accrédités, chez lesquels on ne négocie pas autrement.

La chose la plus improbable dans tous les sens et dans toutes les circonstances, c'est que Du Jonquay ait porté à pied cent mille écus dans ses poches à l'officier général. Qui l'emportera de la plus grande vraisemblance ou de l'extrême improbabilité ?

J'ose avancer, messieurs, qu'il n'est point de juge éclairé qui ne pense, comme le roi, que jamais M. de Morangiés n'a reçu les cent mille écus¹. Reste à savoir si, les juges étant persuadés dans le fond de leur cœur de l'impossibilité de cette dette prétendue, nos lois sont assez précises pour les forcer à condamner M. de Morangiés à payer un argent que certainement il ne doit pas.

La chicane, se mettant à la place de la justice, dont elle est l'éternelle ennemie, s'est élevée pour lui lier les mains. Elle a dit : L'aveu de Du Jonquay est formel, il est incontestable ; mais il est illégal : c'est un aveu arraché par la crainte. Un des officiers de la police avait donné un coup de poing² chez un procureur à Du Jonquay, et l'avait menacé du cachot, avant que ce Du Jonquay avouât et signât son crime. Son aveu est nul, et les billets payables par son adverse partie existent.

Je sais, messieurs, combien cette matière est délicate, combien il importe à la sûreté des citoyens qu'il n'y ait jamais rien d'arbitraire dans la justice. La violence la déshonore, sa sévérité ne doit jamais être emportée ; mais ce coup de poing prétendu, donné par un homme qui n'était pas en effet du corps de la justice, est-il bien avéré ? L'accusé le nie. Le parlement en jugera.

1. Voyez page 66.

2. C'était plus qu'un coup de poing ; voyez page 57.

Quand même un homme employé en subalterne aurait outre-passé sa commission dans l'excès de son indignation contre Du Jonquay, quand il aurait montré un zèle indécent, ce léger oubli de la bienséance empêche-t-il que le sieur Dupuis, inspecteur de la police, et le sieur Chenon, commissaire au Châtelet et juge des délits, ne se soient comportés en ministres équitables des lois du royaume? Du Jonquay et sa mère ont signé leur crime devant eux en toute liberté. Si les Du Jonquay n'ont pas donné les cent mille écus, ils sont des voleurs : et quel voleur échapperait à son châtement, sous prétexte qu'un officier du guet lui aurait donné un coup de poing avant que le juge tirât de lui l'aveu de son crime?

On ose parler de violence! Et quelle plus grande violence que celle qui a été exercée envers M. le comte de Morangiés, maréchal de camp des armées du roi? Il est trainé en prison sur le simple soupçon d'avoir séduit des témoins en sa faveur! Et les premiers juges qui l'ont traité avec tant de rigueur sont obligés d'avouer, par leur sentence, qu'il n'a séduit personne. Ils font mettre au cachot un homme public, un homme nécessaire, un père de famille, un chirurgien connu par sa probité, uniquement parce qu'il n'a pas déposé conformément aux témoignages d'une usurière sortie de l'Hôpital, et d'un débauché sorti de ses mains, qui l'ont traité d'une maladie ignominieuse.

Voilà des violences aussi avérées qu'elles sont étranges. Le comte de Morangiés en est encore la victime. Il est encore en prison pour un délit dont ses juges mêmes l'ont déclaré innocent : en seront-ils quittes pour dire qu'ils se sont trompés?

Nous espérons, messieurs, que le parlement ne se trompera pas. Il verra, par le mémoire sage et convaincant du sieur Dupuis, et par les contradictions absurdes des Du Jonquay, quels sont les coupables. Il apercevra dans la défense du chirurgien Ménager la foule des horreurs qui ont opprimé M. de Morangiés.

Chaque juge lira toutes les pièces du procès, du moins les plus importantes. L'équité éclairée et impartiale prononcera sans prévention.

A qui a cultivé sa raison, à qui a un peu connu le cœur humain, il suffit de lire des lettres de Du Jonquay pour percer dans ces ténèbres d'iniquité. La seule aventure d'une malheureuse nommée Hérissé, qui se rétracte et qui demande pardon d'avoir accusé M. de Morangiés (et cela sans avoir reçu de coup de poing de personne), est une preuve assez convaincante des manœuvres employées par la cabale Du Jonquay. Il n'y a peut-être pas une

ligne dans tous les factums de M. de Morangiés, et même dans ceux de ses adversaires, qui ne manifeste son innocence et l'imposture qui l'attaque ; mais les juges sont astreints aux formes. Nous verrons qui l'emportera, ou de ces formes quelquefois funestes, mais toujours indispensables, ou de la vérité, qui s'est montrée avec tant de clarté et sans formes aux yeux du roi, aux vôtres, à ceux de tous les honnêtes gens.

Si les premiers juges de cette affaire si singulière se sont oubliés jusqu'à faire subir les plus grandes rigueurs de la prison à M. de Morangiés et au chirurgien Ménager, qu'ils ont déclarés innocents ; si cette énorme contradiction soulève les esprits raisonnables, il ne la faut imputer, messieurs, qu'à un sentiment d'équité qui s'est mépris.

Vous connaissez le serment de rendre justice aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands. Ce serment et la crainte de faire pencher la balance emportent quelquefois les âmes les plus vertueuses jusqu'à l'injustice. Il faudrait leur imposer plutôt le serment de rendre justice au riche comme au pauvre, au puissant comme au faible ; mais ce serait ici la cause de la famille Véron qui deviendrait la cause du riche, car si elle gagne son procès, elle a d'un côté les cent mille écus supposés prêtés à M. de Morangiés, et deux cent¹ mille francs supposés donnés à la femme Romain par le testament absurde et contradictoire dicté à la veuve Véron ; et la maison Morangiés est ruinée. Ce n'est pas, sans doute, le maréchal de camp qui est puissant dans sa prison ; c'est la cabale hardie, industrieuse, redoutable par ses clameurs et par ses efforts infatigables, qui est puissante.

Enfin, messieurs, attendons l'arrêt définitif d'un parlement dont les lumières et les intentions sont également pures.

Si l'avocat de l'infortuné maréchal de camp, pénétré de son innocence, a pu, dans la chaleur du zèle le plus désintéressé, manquer au respect qu'il devait à messieurs les gens du roi², ils sont assez grands pour lui pardonner, et trop justes pour faire retomber sur le plus malheureux des hommes de son rang la

1. Il est à remarquer que, dans la foule des contradictions étonnantes dont fourmillent toutes les pièces des Véron, on a fait dire à cette veuve qu'elle n'avait jamais eu que ces cent mille écus, et on la fait riche de cinq cent mille francs par son testament. (*Note de Voltaire.*)

2. Le mémoire de Linguet, intitulé *Observations pour le comte de Morangiés*, contenait des *termes injurieux* dont un arrêt du parlement, du 2 juillet 1773, ordonnait la radiation et suppression. (B.)

faute d'un avocat dont ils reconnaissent d'ailleurs l'éloquence et l'intégrité.

Je suis avec un profond respect,
Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

VOLTAIRE.

LETTRE II.

A Ferney, 16 août 1773.

MESSIEURS,

Un de vos compatriotes, certain de l'innocence de M. de Morangiés, mais alarmé par le dernier mémoire fait contre lui, et sachant combien il faut craindre les jugements des hommes, m'a communiqué ses inquiétudes¹. Je les partage, et voici ma réponse.

Je vous ai déjà mandé que l'honneur de M. le comte de Morangiés est à couvert par la publicité du sentiment du roi et du vôtre. Je vous supplie de remarquer que Sa Majesté n'a déclaré son opinion qu'après avoir entendu parler à fond de ce procès, et après avoir pesé les raisons. Vous en avez usé de même. Songez que, dans les commencements, la cabale avait séduit Paris et la cour contre l'accusé : on n'est revenu que parce que enfin la vérité s'est montrée.

Souffrez que je vous retrace ici une partie des raisons qui ont depuis déterminé toute la cour, toute l'armée, tous les magistrats éclairés, tous les gens considérables du royaume, et même un grand nombre d'étrangers.

1° L'impossibilité que la Véron eût cent mille écus en or, provenants de la source chimérique qu'elle alléguait.

2° L'inconcevable absurdité du transport clandestin, de Paris au fond de la Champagne, d'un coffre rempli d'or, que quatre hommes ne pouvaient remuer, selon le dernier factum de l'avocat des Véron; et ce même coffre rapporté clandestinement à Paris, sans qu'on dise le nom du voiturier, sans qu'aucun de la famille Véron se soit douté qu'il y eût de l'argent dans ce coffre;

1. Voltaire veut désigner sans doute le comte de Rochefort.

et l'on ne craint pas d'étaler aux yeux du parlement ce roman misérable qui déshonorerait le siècle de la *Légende dorée*.

3° Le port clandestin de ces cent mille écus à pied en six heures de temps, l'espace d'environ six lieues, lorsqu'on pouvait si aisément les voiturer en quelques minutes, et lorsque, le lendemain, le sieur Du Jonquay prête douze cents francs au même homme ouvertement. Et observez que ces malheureux douze cents francs ont seuls plongé M. de Morangiés dans cet abîme; il ne crut pas qu'un jeune homme qui lui prêtait, sans vouloir de billet, cette somme dont il avait un besoin pressant, pût être assez perfide pour le tromper sur les billets de cent mille écus. Voilà l'origine et le fond de toute cette affaire.

4° L'extrême improbabilité et l'extrême absurdité que le comte de Morangiés fût venu emprunter douze cents livres dans le galetas de Du Jonquay, le 24 septembre 1771, supposé qu'il eût reçu cent mille écus de lui le 23.

5° La lettre même de Du Jonquay au comte, par laquelle il est évident qu'il prépare son crime. Il lui dit : Vous cherchez à « en pauser à une pauvre veuve, vous serez obligé de me réparer ». C'est ainsi que s'exprime un homme que son avocat nous représente comme un docteur ès lois prêt d'acheter une charge de conseiller au parlement. Il ose dire à M. de Morangiés : Vous avez écarté tous vos domestiques le jour que je vous ai porté cent mille écus dans mes poches en treize voyages. Et remarquez, messieurs, que ce même Du Jonquay interpelle ensuite tous les domestiques du comte qui étaient dans la maison. Cela seul n'est-il pas une preuve la plus évidente, la plus forte, la plus incontestable, de la friponnerie la plus avérée et en même temps la plus grossière ?

6° L'improbabilité que le comte de Morangiés eût refusé à une courtière son droit de courtage, s'il avait reçu de Du Jonquay cent mille écus par les soins de cette femme.

7° L'improbabilité qu'un homme qui vient de toucher cent mille écus, qui peut en jouir et ne les pas rendre, poursuive le prétendu prêteur devant le magistrat de la police comme un fripon qui veut faire valoir des billets, lesquels ne lui appartiennent pas, et qui l'a trompé avec le plus grand artifice, mêlé de l'impudence la plus effrontée, en lui disant qu'il agissait au nom d'une compagnie, et en lui cachant que la Véron fût sa grand'mère.

8° L'impossibilité que M. de Morangiés ait signé, le 24 septembre 1771, « qu'il ferait ses billets quand il aurait de l'argent », s'il avait reçu cet argent le 23.

9° Le mensonge grossier de Du Jonquay qui le trahit dans sa fable mal ourdie. Il prétend, dans le premier mémoire de son avocat, que dans ses treize voyages de six lieues il faisait signer chaque fois à M. de Morangiés : « Je reconnais que M. Du Jonquay m'a apporté mille louis, dont je promets faire mon billet à M^{me} Véron, sa grand'mère » ; et, dans le second mémoire, ce même billet est conçu en ces termes : « Je reconnais avoir reçu du sieur Du Jonquay mille louis au nom de la dame Véron, sa grand'mère, dont je promets lui faire mes billets lorsque la somme sera complète. » Quelle somme ? Il aurait fallu au moins la spécifier. Voilà donc deux billets différents l'un de l'autre. Lequel est le vrai ? Il est évident que tous les deux sont faux.

10° Le mensonge encore plus grossier rapporté par le même avocat, qui prétend défendre sa partie, et qui la convainc malgré lui d'imposture. Il dit que la servante de la Véron, seule servante de cette femme riche, dépose avoir vu M. de Morangiés chez elle lui remettre ces billets importants qui faisaient toute la preuve du port des cent mille écus, ces billets qui auraient prévenu tout procès. Eh ! famille Véron, que ne les avez-vous donc gardés ? C'était votre plus grande sûreté ; c'était la seule probabilité de vos treize voyages. N'est-il pas évident qu'ils n'ont jamais existé, et qu'ils sont aussi mal imaginés que le reste de votre détestable fable ? La nation rougira d'avoir cru quelque temps une fourberie si maladroite et si atroce.

11° L'improbabilité frappante que Du Jonquay et sa mère aient avoué tant de fois et signé chez un commissaire qu'ils n'avaient point donné les cent mille écus à M. de Morangiés, si en effet Du Jonquay avait fait le prodige de les porter. Il n'est pas dans la nature qu'on se résolve ainsi à perdre toute sa fortune, à être puni d'un supplice flétrissant, quand rien ne force à faire un tel aveu. On a déjà observé qu'il n'y a personne en France qui signât ainsi la perte de tout son bien, sa honte et son supplice, même au milieu des tortures.

Certes, soit que Desbrugnières ait froissé un bouton de Du Jonquay, soit qu'il ne l'ait pas froissé, il résulte que cet homme et sa mère ont confessé très-librement un crime d'ailleurs avéré.

12° Le discours tenu par Du Jonquay devant les officiers de la police : « Je signerai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris. » Quel est l'homme qui s'exprimerait ainsi, si son âme n'était pas aussi basse que criminelle ? Ce seul discours, échappé au coupable, dévoile le crime à quiconque connaît un peu le cœur humain, à quiconque réfléchit. On a du moins des deux côtés preuve contre

preuve par écrit. Il ne s'agit donc plus de considérer laquelle doit prévaloir. Or quel est le plus probable, ou qu'un gentilhomme fasse ses billets à des entremetteurs avant de recevoir son agent, ce qui est d'un usage très-commun, ou qu'une famille entière signe librement son crime et sa perte, si elle n'était pas coupable, ce qui n'est jamais arrivé ?

13° La lettre même des sœurs de Du Jonquay au magistrat de la police, qu'on a eu l'absurdité de faire valoir, et qui n'est qu'une preuve incontestable du crime de la famille. Car ces sœurs seraient-elles venues chez un délégué de la police le supplier de les aider à obtenir la grâce de leur frère, si elles n'avaient pas su que ce frère était coupable ? Et ce délégué leur aurait-il laissé la minute de cette lettre, s'il avait voulu les tromper ?

14° La publicité que la Véron prêtait par des entremetteuses de petites sommes sur gages, qu'elle subsistait de ce commerce infâme : ce qui prouve que cette maison était un repaire d'usure et d'escroquerie.

15° La certitude que la Véron avait vendu depuis peu une rente de six cents livres : ce qu'elle n'aurait pas fait dans une extrême vieillesse, si elle avait eu alors cinq cent mille francs de bien qu'on lui attribue.

16° Le testament aussi vicieux qu'absurde qu'on a fait signer à la Véron mourante, testament qui est un vrai plaidoyer, testament dans lequel elle contredit tout ce qu'on lui avait fait dire auparavant. Elle avait assuré qu'elle n'avait que ces cent mille écus prétendus, et, par cet acte, elle avait possédé plus de cinq cent mille livres.

17° Le comte de Morangiés traîné en prison pour avoir suborné des témoins, déclaré innocent par le premier juge, et cependant prisonnier encore.

18° Le chirurgien Ménager enfermé dans un cachot par ordre du même juge, parce qu'un des témoins de Du Jonquay était, le 23 septembre 1771, entre les mains de ce chirurgien ; parce que ce témoin vérolé avait ce jour-là le corps frotté de mercure, la tête enflée, la langue pendante, et la mort entre les dents ébranlées ; parce que ce vérolé avait osé dire qu'il avait vu ce jour-là même dans les rues Du Jonquay portant cent mille écus à pied, et que ce chirurgien, interrogé, avait répondu qu'il était difficile qu'un vérolé, dans cet état, pût se promener dans Paris.

19° La déposition précise d'un compagnon de ce vérolé, qui jouait aux cartes avec lui dans le temps même que ce malheu-

reux prétendait avoir vu Du Jonquay courir chargé d'or dans les rues.

20° Une Tourtera, une courtière, une prêteuse sur gages, une marraine du vérolé, une gueuse sortant de l'Hôpital, écoutée comme un témoin irréprochable.

21° Un cocher, un bretailleur, un ami de Du Jonquay, écouté comme un témoin grave.

22° Une autre gueuse¹, condamnée au fouet par la Tournelle, écoutée quand elle calomnie M. de Morangiés, et rejetée quand elle se repent publiquement de son crime. Le parlement entendra sans doute cette misérable, qui peut fournir un fil à l'aide duquel les juges sortiront de ce labyrinthe.

Je vous ai indiqué, messieurs, plus de vingt preuves de l'innocence de votre compatriote et du délit de ses adversaires. Vous en découvrirez plus de cent si vous voulez lire avec attention tous les mémoires. La cabale acharnée à diffamer, à perdre la maison Morangiés, vient d'abuser étrangement de la candeur d'un homme de bien qui, ayant d'abord soutenu cette abominable cause, s'est cru malheureusement engagé à la défendre encore².

Il est vrai qu'il n'ose plus parler du testament frauduleux de la Véron, à qui on fait dire qu'elle avait donné deux cent mille francs à sa fille, après avoir attesté si souvent le ciel qu'elle perdait tout en perdant les prétendus cent mille écus portés au comte de Morangiés. Il se tait sur cette contradiction trop manifeste et trop terrible pour les accusateurs de votre compatriote.

Il ne ramène plus sur la scène ce généreux, ce bienfaisant Aubourg, ce tapissier, cet homme d'affaires qui a eu la bassesse insolente d'acheter publiquement le procès de la Véron, dans lequel il pourrait gagner plus de cent cinquante mille livres. Ces infamies ont révolté sans doute M. l'avocat Vermeil. Mais qu'on a trompé sa bonne foi sur le reste! De combien d'anecdotes inutiles au fond de l'affaire l'a-t-on surchargé! Que de contradictions on lui a présentées comme des vérités qui se conciliaient! Comme on l'a fait tomber dans le piège!

Pour ne pas rendre ma lettre trop prolix, je vous en donnerai seulement quelques exemples bien frappants.

1. La fille Hérissé.

2. Vermeil, qui n'avait rien écrit depuis la première sentence, venait de faire paraître un volumineux mémoire intitulé *Preuves résultantes du procès pour la dame Romain et le sieur Du Jonquay, son fils, contre le comte de Morangiés, maréchal de camp, le sieur Dupuis, inspecteur de police, le sieur Desbrugnières, son adjoint, et encore contre M. le procureur général.*

M. Vermeil avait dit, dans son premier mémoire, que Du Jonquay était un jeune innocent arrivé de province pour acheter une charge dans la magistrature. Il nous le montre, dans son second factum, comme un praticien consommé, dès l'an 1767, dans le métier de la chicane. Il faut voir avec quelle vivacité ce Du Jonquay poursuit le paiement d'un billet de deux mille livres que M. l'abbé Le Rat avait fait à sa grand'mère, sans qu'on sache à quelle usure; comme après la mort de M. l'abbé Le Rat il excède M. Gatou! Cette guerre, il faut l'avouer, dément un peu la simple innocence avec laquelle il a porté cent mille écus à un officier publiquement obéré, et les lui a confiés sans prendre la moindre sûreté. Ce contraste seul, messieurs, démontre assez l'absurdité de toute la fable qu'on a forgée.

Le même avocat ayant dit, dans son premier mémoire, d'après Du Jonquay, que le comte de Morangiés avait écarté tous les domestiques de la maison le jour des treize voyages, avoue, dans le second mémoire, qu'ils y étaient tous ce jour-là même. Voilà déjà une contradiction bien formelle qui anéantit toute la fable de la cabale. Tous ces domestiques, témoins nécessaires, avouent cette vérité déjà tant reconnue, que Du Jonquay n'est venu qu'une seule fois chez leur maître, le 23 septembre 1771.

M. Vermeil avoue ingénument que leurs dépositions sont concordantes; et, après avoir dit qu'elles sont concordantes, il essaye de les trouver contradictoires.

Un voisin dit qu'il était sur le pas de la porte, les jambes croisées, et qu'il n'a vu entrer personne, quoiqu'il en soit entré plusieurs dans cette matinée. Quel rapport ce fait minutieux peut-il avoir avec les treize voyages absurdes de Du Jonquay? Ce voisin doit-il avoir eu toujours les jambes croisées à la porte pendant huit heures?

L'avocat croit voir des contradictions dans des domestiques qui peuvent se méprendre de quinze ou trente minutes.

M. le chevalier de Bourdeix arrive chez M. de Morangiés ce matin même. Il y passe environ deux heures; il ne voit point paraître Du Jonquay; il l'atteste devant les premiers juges. L'avocat veut infirmer le témoignage de ce gentilhomme, parce que la femme du suisse dit qu'il était en redingote, attendu qu'il pleuvait alors, et que M. de Bourdeix, à qui on demande quel habit il portait, répond que son justaucorps était de velours. L'avocat croit trouver une contradiction dans cette réponse, comme s'il n'était pas très-naturel de couvrir son velours d'une redingote pendant la pluie.

Du moins M. Vermeil a trop de pudeur pour dire que M. le chevalier de Bourdeix soit un faux témoin; mais d'autres n'ont pas tant de délicatesse. Ils le traitent de Gascon fripon qui jure pour un Languedocien fripon, parce qu'ils sont tous deux gentilshommes. Si l'on en croit cette cabale, il suffit d'être d'un sang noble pour être un coquin, et la vertu ne se réfugie que chez une entremetteuse sortie de l'Hôpital, chez le cocher Gilbert, chez un clerc de procureur vérolé, chez Du Jonquay, soldat dans les troupes des fermes, et marchandant une charge de magistrat.

A quelles ressources, hélas! l'éloquence et la raison même sont-elles réduites quand elles combattent la vérité!

Qu'importe à toute cette grande affaire ce qu'aura conté un soir M. de Morangiés à M^{me} Maisonneuve et à M. Cochois? On a la barbarie de reprocher à un maréchal de camp d'avoir vendu ses boutons de manchettes d'or, et un crayon d'or. Je ne sais pas quel jour il les a vendus; mais son avocat assure que la cabale usurière a réduit ce gentilhomme à un état qui doit exciter la compassion des juges, et soulever tous les cœurs en sa faveur.

Voyez, messieurs, contre quels ennemis vous avez à combattre. Vous avez le roi pour vous; il faut espérer que vous ne serez point battus. M. Linguet achèvera de détromper M. Vermeil; il achèvera de montrer la vérité à tous les juges. On s'est plaint de sa vivacité; mais il faut pardonner à son feu, qui brûle, en faveur de la clarté qu'il donne.

Je suppose, messieurs, que Solon, Numa, Aristide, Caton, le chancelier de L'Hospital, reviennent sur la terre, et qu'on leur donne cette cause à examiner : n'agiraient-ils pas comme M. de Sartine? Ne diraient-ils pas : La famille Véron a confessé son délit de son plein gré : donc la famille l'a commis; elle a écrit de son plein gré à son propre avocat : *Rendez les billets* : donc il faut les rendre? Tel est l'arrêt de la voix publique. J'ignore si nos formes peuvent s'y opposer.

Je suis avec un profond respect,

Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

VOLTAIRE.

LETTRE III.

A Ferney, 26 août 1773.

MESSIEURS,

Vous savez que plusieurs officiers, pénétrés de l'innocence de M. le comte de Morangiés, en connaissance de cause, ont fait un fonds pour lui en présence de M. le marquis de Monteynard¹. Si votre province en fait un, mon neveu vous demande la permission de se joindre à vous.

C'est une réparation authentique de la sentence inouïe du bailliage du Palais, juridiction dont vous n'avez jamais entendu parler. Si cette malheureuse sentence subsistait, notre nation en devrait peut-être autant rougir que des arrêts qu'un aveuglement barbare dicta contre les Calas, contre les Sirven, contre les Montbailli, contre le cultivateur Martin, contre le brave Lally, contre l'infortuné chevalier de La Barre, enfant imprudent à la vérité, mais enfant qu'il était si aisé de corriger, mais enfant de grande espérance, mais petit-fils d'un lieutenant général qui avait si bien servi l'État; enfin contre tant d'autres citoyens, dont les meurtres juridiques ont épouvanté la nature et la raison humaine.

La sentence rendue par le bailliage n'est pas, à la vérité, de l'atrocité de ces arrêts : la cause ne le permettait pas; mais l'absurdité est encore plus grande. Il ne faut pas que la France passe pour ridicule aux yeux de l'Europe, après avoir passé pour cruelle. Nous n'avons pas acquis assez de gloire dans la dernière guerre² pour que nous n'ayons pas soin de notre réputation dans le sein de la paix. Il serait triste qu'il ne nous restât d'autre gloire que celle d'avoir cultivé les beaux-arts il y a cent ans, et que nous eussions aujourd'hui la honte d'avoir persécuté la vérité en tout genre sans la connaître.

Le parlement de Paris, messieurs, examine l'affaire avec autant d'attention que d'intégrité. Espérons de lui la restauration de la justice qu'un bailli³ vient de violer, à l'étonnement de quiconque a le sens commun.

Il est démontré aujourd'hui qu'une foule de vils usuriers

1. Alors ministre de la guerre.

2. La guerre de 1756-63, appelée guerre de Sept ans.

3. Pigeon.

escrocs a volé cent mille écus en billets à M. de Morangiés. Tout le monde convient que la fable de leurs cent mille écus en or est ce que la fourberie et l'insolence ont jamais inventé de plus absurde et de plus punissable.

Quelques personnes, d'abord trompées dans le commencement par les séductions de la famille Véron, se réduisent aujourd'hui à dire qu'à la vérité M. de Morangiés n'a pas reçu les cent mille écus, mais qu'il en a touché probablement une partie¹. Elles sont honteuses d'avoir cru un moment le roman des treize voyages; mais elles substituent une autre fable à cette fable décriée. Pardonnons à cette faiblesse de leur amour-propre; mais il eût été plus beau d'avouer son erreur sans détour.

Il ne faut pas supposer ce qu'aucun des avocats des Véron n'a jamais osé dire. Tous ont fait retentir à nos oreilles le prêt imaginaire des cent mille écus : Du Jonquay en a fait serment avant de se dédire chez un commissaire. Voilà le procès : il ne faut pas en imaginer un autre, qui, au fond, serait plus absurde encore. Car comment serait-il possible que M. de Morangiés, n'ayant reçu, par exemple, que cent mille francs, comme ces messieurs le supposent, eût été assez ennemi de soi-même pour signer des billets de trois cent vingt-sept mille livres, qui feraient plus de trois fois et un quart la valeur reçue? Ce serait une usure de deux cent vingt-sept pour cent : usure aussi chimérique que toute la fable des Véron; usure plus criminelle encore, s'il est possible, que la manœuvre avérée dont ils sont coupables.

Que pour justifier M. de Morangiés on ne rende donc pas cette affaire plus ridicule, plus absurde, et plus incroyable qu'elle ne l'est en effet. Qu'on s'en tienne au procès; il est assez extravagant.

Je ne connais, messieurs, dans l'histoire du monde, aucune dispute à laquelle la ^{bonne} sagesse n'ait présidé, quand l'esprit de parti s'y est joint. Vous ^{savez} avez que la basse faction des Véron était, il y a quelque temps, un parti formidable : c'était celui du peuple, et vous connaissez le peuple. La faction des convulsionnaires de Saint-Médard ne fut jamais ni plus fanatique, ni plus aveugle, ni plus opiniâtre, ni plus imbécile.

Les mensonges imprimés des avocats de la Véron tenaient tous des *Mille et une Nuits*, et ont été reçus comme des vérités par M. Pigeon.

Ils peignaient la Véron, veuve d'abord d'un commis des

1. C'était au fond l'opinion de Voltaire. (G. A.)

fermes, et ensuite d'un petit agioteur de la rue Quincampoix, comme la veuve d'un riche banquier.

Ils lui attribuaient une fortune immense, et elle couchait à terre, elle et toute sa famille, dans un galetas.

Ils présentaient M. Du Jonquay, son petit-fils, comme un docteur ès lois qui allait acheter trente mille francs une charge de conseiller au parlement, de juge suprême des pairs de France, et ce conseiller n'avait pu seulement demeurer garde dans une brigade d'employés des fermes, et ce conseiller a le style et l'orthographe d'un laquais, et les avocats répondaient qu'un magistrat n'est pas puriste.

Ils affirmaient dans tous leurs mémoires que M^{me} Véron, sa grand-mère, et M^{me} Romain, sa mère, étaient des personnes de considération, très-opulentes, très-honnêtes, ne prêtant jamais sur gages, mais empruntant quelquefois sur gages comme de grandes dames; et le nommé Montreuil, laquais de M. de Florian, affirme, par serment, qu'ayant mangé plusieurs fois avec le magistrat Du Jonquay, la veuve Durand, courtière, lui a proposé de lui faire prêter par M^{me} Véron vingt-quatre francs, douze francs, pourvu qu'il donnât quelques boucles de souliers, quelques chemises en nantissement; et M. Pigeon n'a point interrogé ceux à qui la Véron a prêté sur gages des soixante, des quarante, et jusqu'à des neuf francs! petites sommes dont le trafic la faisait subsister par l'entremise de ses courtières, et qui sont consignées dans le registre des usures dont le dépôt est à la police.

Les avocats parlaient toujours des cent mille écus en or de la veuve, et ils ne disaient rien de sa seule véritable fortune, qui consistait principalement en une rente de six cents livres vendue pour prêter sur gages. C'était là son meilleur effet.

Ces avocats, qui ne pouvaient alléguer que les raisons suggérées par leurs commettants, et qui étaient malgré eux les organes de l'imposture, séduits par la faction, perduaient le peuple, et faisaient voler l'erreur de bouche en bouche.

Ils célébraient la grandeur d'âme de M. Aubourg, qui, touché de l'embarras d'une famille respectable de fripons, forcée de voler cent mille écus à M. le comte de Morangiés, et à l'opprimer, a pris en main généreusement la cause de cette famille Véron, et se sacrifie aujourd'hui pour elle. Mais il se trouve que ce M. Aubourg, ce héros généreux, est un tapissier devenu écumeur du Palais, qui a acheté ce malheureux procès pour en partager le profit: manœuvre qui n'est guère différente de celle des recéleurs.

M. Linguet, défenseur de M. le comte de Morangiés, affirme, dans son résumé, que ce M. Aubourg a volé un étui d'or qu'il a été obligé de rendre. Il reproche à cet homme d'honneur cent autres traits pareils. Il assure qu'il a des preuves que cet Aubourg, instigateur de toute cette infâme affaire, commandait publiquement des pâtés qu'il envoyait au bailliage pendant l'instruction du procès¹ : de sorte qu'au fond on voit un voleur et un recéleur protégés par M. Pigeon contre vous, messieurs, et contre l'opinion du roi.

Les avocats attestaient Dieu, devant qui la veuve Véron avait fait son testament après avoir communiqué. Elle ne pouvait pas tromper Dieu, disaient-ils. — Non, mais elle pouvait tromper les hommes; ou plutôt on se servait d'elle pour les tromper très-grossièrement, en lui faisant dire qu'au lieu de trois cent mille livres qu'elle assura tant de fois composer tout son bien, elle avait possédé cinq cent mille livres. On la faisait mentir dans ce testament comme elle avait menti pendant sa vie.

Ces avocats fondaient leurs plaidoyers sur le témoignage de personnages dignes de foi qui avaient déposé pour les Véron. Mais qui étaient ces témoins irréprochables? Une femme infâme, enfermée plusieurs fois à l'Hôpital; son filleul, commis des fermes et chassé; un cocher, l'ami de Du Jonquay, qui déposaient des choses absurdes, incroyables, impossibles. Cent dépositions de cette espèce ne pèsent pas le témoignage d'un honnête homme. C'est assez de deux témoins, quand ce sont des hommes de bien qui s'accordent sur des faits vraisemblables; mais la foule d'une canaille qui dépose des faits dont le seul récit choque la raison, et qui se contredit sur presque tous ces faits, n'a pas plus de poids que les quatre mille gredins qui virent les miracles de l'abbé Paris.

Dira-t-on que ces contradictions de la bande de Du Jonquay sont des preuves en sa faveur, « parce qu'elles ne sont pas faites de concert² »? Non, messieurs, ils ne se sont pas concertés pour se couper dans leurs réponses, mais ils s'étaient concertés pour le crime.

Enfin, messieurs, je vous le répète, Du Jonquay et sa mère ont librement avoué, ont signé leur crime chez un commissaire au Châtelet, dont la réputation est intacte. Ils n'ont été forcés à

1. Cela rappelle les quinze louis du procès de Beaumarchais, dont le premier mémoire paraissait en même temps que cette lettre.

2. Expression de Pascal, voulant justifier les contradictions des évangiles.

cet aveu chez le commissaire, ni par aucun traitement rigoureux, ni par la moindre menace. Ils ont confessé le crime le plus vraisemblable, le plus ordinaire : car est-il quelque chose de plus commun que de voir des usuriers escrocs ? Et on oserait encore accuser un maréchal de camp du crime le plus rare, le plus extravagant, le plus ridicule, le plus impossible, d'avoir emprunté cent mille écus en or des pauvres habitants d'un galetas, pour avoir le plaisir de les faire pendre !

Les avocats ont osé dire que cet aveu ne vaut rien chez un commissaire, parce que Du Jonquay avait reçu un coup de poing chez un procureur. Il semblait, à les entendre, que quatre bourreaux eussent mis Du Jonquay et la Romain à la question ordinaire et extraordinaire. Cent mille personnes dans Paris étaient persuadées que la police avait torturé pendant sept heures, et presque jusqu'à la mort, un homme destiné à être conseiller au parlement, et M^{me} Romain, sa mère, pour leur escroquer cent mille écus, dont les voleurs privilégiés, qui siègent dans les antres de la police, partageaient le profit avec M. de Morangiés, maréchal de camp des armées du roi. Ce nuage de mensonges absurdes, de calomnies grossières, est enfin dissipé, et peut-être pour en reproduire bientôt quelque autre plus ridicule encore et plus funeste.

Mais, messieurs, quand une fois la vérité a paru aux yeux des sages, dans quelque genre que ce puisse être, il n'est plus possible de la détruire. On ne peut plus ôter l'honneur à la maison de Morangiés, on ne peut que la ruiner.

Je suis, etc.

LETTRE IV ¹.

A Ferney, le 8 septembre 1773.

MESSIEURS,

Permettez-moi de joindre mes acclamations et celles de mon neveu, M. de Florian, aux vôtres.

Il eût été honteux à jamais pour la France qu'une horde infâme d'usuriers escrocs eût accablé en justice la vertu d'un maréchal de camp qui a servi la patrie avec honneur, ainsi que tous ses ancêtres.

1. Cette quatrième lettre est le chant de victoire. Elle parut quelques jours après l'arrêt du parlement en faveur de Morangiés.

Le roi, sans être instruit de la procédure, avait, par les seules lumières d'un esprit éclairé et droit, déclaré la fable inventée par les Véron ce qu'elle est en effet : le comble de l'absurdité la plus grossière et de l'audace la plus effrénée. L'opinion du roi et de tous les hommes sages me rassurait. Les formes seules pouvaient me donner quelque légère inquiétude.

M. Linguet, avocat de M. le comte de Morangiés, résistant seul, par sa fermeté et par son éloquence, à une foule d'avocats séduits par les Véron, devenus malgré eux les organes du mensonge, à la cabale d'une populace déchaînée, à la sentence d'un bailliage prévenu et partial, s'est fait une réputation qui durera autant que le barreau.

Le parlement s'en est fait une plus grande en débrouillant ce chaos de fraudes et d'impostures, accumulées pendant deux ans entiers par tant de suppôts de l'usure et de la chicane.

La raison et l'équité ont dicté son arrêt¹. La cabale est rentrée dans le néant ; il ne reste à ceux qu'elle avait entraînés que la honte d'avoir été surpris par elle.

Cet exemple fera voir combien nous devons respecter et chérir des juges qui, n'étant point entrés dans le sanctuaire de la justice par la porte de la vénalité, et choisis par le roi pour être justes, avaient confondu eux-mêmes toute cabale en s'occupant uniquement de leurs devoirs sacrés.

Les chambres assemblées travaillèrent à ce jugement, le 3 de ce mois, depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à six heures et demie du soir, sans prendre ni repos ni nourriture. Il faut les regarder comme les pères de la patrie. On voit, par cet arrêt mémorable, qu'ils ont été encore plus occupés de justifier la vertu opprimée que de punir le crime ; et M. de Morangiés me mande que ses sentiments s'accordent avec l'arrêt.

La faction des Véron avait tellement préoccupé une grande partie de tout Paris que j'ai lu, dans les Nouvelles à la main du 3 août², ces propres mots : « Tout le monde s'étonne de la part singulière que prend M. de Voltaire à cette affaire ténébreuse. » C'est ce qu'avait déjà imprimé un des avocats des Véron.

La part que j'ai prise, messieurs, à cette affaire qui n'a jamais été ténébreuse pour moi était fondée sur la conviction, sur l'examen de tous les papiers que M. le comte de Morangiés avait

1. Du 3 septembre 1773.

2. Voltaire désigne ici les *Mémoires secrets* de Bachaumont. L'article qu'il cite manque dans plusieurs éditions de ces Mémoires.

bien voulu m'envoyer, sur les mémoires solides de M. Linguet, sur ceux mêmes de ses adversaires ; enfin sur l'ancienne amitié dont l'aïeul de M. de Morangiés honora toujours mon père. J'ai rempli mon devoir, et je crois le remplir encore en vous félicitant.

Je suis avec un profond respect,
Messieurs,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

VOLTAIRE.

FIN DES LETTRES, ETC.

FRAGMENTS HISTORIQUES SUR L'INDE

ET

SUR LE GÉNÉRAL LALLY

(JUIN-DÉCEMBRE 1773)

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

Les trente-six articles dont se composent ces *Fragments historiques* n'ont pas été publiés en même temps pour la première fois. Les vingt premiers, dont l'auteur s'occupait en juin 1773 (voyez sa lettre à d'Argental, du 28 juin), étaient imprimés en août, et envoyés à Paris le même mois (voyez les lettres à Richelieu, du 7 août, et à d'Argental, du 27). Ils formaient une brochure de iv et 162 pages, qui avait pour titre : *Fragments sur l'Inde et sur le général Lally*. Voltaire avait voulu appeler l'attention sur Lally¹. Le fils de cet infortuné général, qui s'est, dans un temps,

1. On sait que Voltaire se trouva mêlé, en 1745, aux affaires du prétendant Charles-Édouard, et qu'il fut même chargé de rédiger un manifeste du roi de France en faveur de ce prince, qui venait de débarquer en Écosse. Il eut, en ces circonstances, des relations presque quotidiennes avec l'Irlandais Lally, homme d'un grand courage, mais qu'il jugea absurde, violent et intéressé.

En 1762, c'est-à-dire dix-huit ans après, le nom de Lally revint aux oreilles du seigneur de Ferney avec un orage de malédictions. L'Irlandais, qu'on avait nommé gouverneur général des établissements français aux Indes, n'avait pas su défendre nos colonies contre les Anglais, et une troupe d'actionnaires et de marchands ruinés criaient dans Paris à la trahison. Ils criaient si haut et ils crièrent si longtemps que, pour les apaiser, le parlement dut, au bout de trois années, leur sacrifier le général, qui fut condamné à la peine de mort. Voltaire, à cette nouvelle, écrivit à d'Alembert cette phrase restée célèbre : « Tout le monde avait le droit de tuer Lally, excepté le bourreau ; » puis il ajouta un chapitre à son *Précis du Siècle de Louis XV* pour flétrir la sentence.

Or le patriarche ne s'occupait plus de cette affaire quand, au mois de

acquis quelque considération en défendant la mémoire de son père, avait ainsi changé l'épigraphe mise par Voltaire :

Heu ! miser extremos curris bellator ad Indos,
Per mare, supplicium quærens, per saxa, per ignes.

Les vers de l'épigraphe de Voltaire sont d'Horace, livre I, épître 1, vers 45-46.

Une réimpression, page par page, est suivie du *Précis du procès du comte de Morangiés* (qu'on a vu ci-dessus, page 53), et ce serait immédiatement après les vingt premiers chapitres des *Fragments sur l'Inde* qu'il eût fallu les mettre en suivant rigoureusement l'ordre chronologique. Mais c'eût été scinder les deux parties du même ouvrage, inconvénient plus grave que la disposition que j'ai adoptée.

Les chapitres XXI à XXXVI virent le jour à la fin de 1773, puisqu'il en est question dans les *Mémoires secrets* du 16 janvier 1774. Ils étaient numérotés 1 à XVI, et formaient, avec quelques autres écrits, une brochure de IV et 264 pages, intitulée *Fragments sur l'Inde, sur l'Histoire générale, et sur la France*. Les morceaux qu'on trouvait à la suite des seize articles sur l'Inde étaient : 1° *Fragment sur la justice, à l'occasion du procès de M. le comte de Morangiés* ; 2° *Fragment sur le procès criminel de Montbailli* ; 3° *Fragment sur l'Histoire générale*, en seize articles.

Je les ai tous rétablis à la suite des articles sur l'Inde.

B.

FRAGMENTS

SUR QUELQUES RÉVOLUTIONS DANS L'INDE,

ET SUR LA MORT DU COMTE DE LALLY.

ARTICLE I.

TABLEAU HISTORIQUE DU COMMERCE DE L'INDE.

Impiger extremos curris mercator ad Indos,
Per mare, pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.

Dès que l'Inde fut un peu connue des barbares de l'Occident et du Nord, elle fut l'objet de leur cupidité, et le fut encore

mars 1773, le fils de la victime lui écrivit pour qu'il s'employât à la révision du procès de son père. La compagnie des Indes avait été dissoute; l'ancien parlement n'existait plus aussi; Voltaire, qui avait aidé plus que personne au coup d'État Maupeou, avait l'oreille des nouveaux juges, et il s'amusait à faire le dossier des erreurs judiciaires des ex-Messieurs. Le fils de Lally tombait bien. Le défenseur des Calas et des La Barre rangea son père au nombre de ses clients. (G. A.)

davantage quand ces barbares, devenus policés et industriels, se firent de nouveaux besoins.

On sait assez qu'à peine on eut passé les mers qui entourent le midi et l'orient de l'Afrique, on combattit vingt peuples de l'Inde dont auparavant on ignorait l'existence. Les Albuquerque et leurs successeurs ne purent parvenir à fournir du poivre et des toiles en Europe que par le carnage.

Nos peuples européens ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaster et pour l'arroser de sang; moyennant quoi ils eurent du cacao, de l'indigo, du sucre, dont les cannes furent transportées d'Asie par les Européens dans les climats chauds de ce nouveau monde; ils rapportèrent quelques autres denrées, et surtout le quinquina. Mais ils y contractèrent une maladie aussi affreuse qu'elle est honteuse et universelle¹, et que cette écorce d'un arbre du Pérou ne guérissait pas.

A l'égard de l'or et de l'argent du Pérou et du Mexique, le public n'y gagna rien, puisqu'il est absolument égal de se procurer les mêmes nécessités avec cent marcs ou avec un marc. Il serait même très-avantageux au genre humain d'avoir peu de métaux qui servent de gages d'échange, parce qu'alors le commerce est bien plus facile: cette vérité est démontrée en rigueur. Les premiers possesseurs des mines sont, à la vérité, réellement plus riches d'abord que les autres, ayant plus de gages d'échange dans leurs mains; mais les autres peuples aussitôt leur vendent leurs denrées à proportion: en très-peu de temps l'égalité s'établit, et enfin le peuple le plus industriel devient en effet le plus riche².

Personne n'ignore quel vaste et malheureux empire les rois d'Espagne acquirent aux deux extrémités du monde sans sortir de leurs palais; combien l'Espagne fit passer d'or, d'argent, de marchandises précieuses en Europe, sans en devenir plus opulente, et à quel point elle étendit sa domination en se dépeuplant.

L'histoire des grands établissements hollandais dans l'Inde

1. Voyez tome XXI, page 352.

2. Les mines ont une valeur réelle pour le propriétaire, comme toutes les autres productions; mais leur valeur baisse à mesure que les métaux qu'on en tire deviennent communs, ce qui arrive toutes les fois que les mines en fournissent plus qu'on n'en consomme.

Observons aussi que les métaux précieux qui sont si propres à servir, non de signes de valeurs, comme on l'a dit trop souvent, mais de valeurs connues, sont en même temps des denrées très-utiles. Il serait très-avantageux pour l'humanité en général que l'argent et l'or surtout fussent très-communs. (K.)

— Condorcet combat ici l'opinion de Montesquieu, *Esprit des lois*, livre XXII.

est connue, de même que celle des colonies anglaises qui s'étendent aujourd'hui de la Jamaïque à la baie d'Hudson, c'est-à-dire depuis le voisinage du tropique jusqu'à celui du pôle.

Les Français, qui sont venus tard au partage des deux mondes, ont perdu à la guerre de 1756 et à la paix tout ce qu'ils avaient acquis dans la terre ferme de l'Amérique septentrionale, où ils possédaient environ quinze cents lieues en longueur, et environ sept à huit cents en largeur¹. Cet immense et misérable pays était très à charge à l'État, et sa perte a été encore plus funeste.

Presque tous ces vastes domaines, ces établissements dispendieux, toutes ces guerres entreprises pour les maintenir, ont été le fruit de la mollesse de nos villes et de l'avidité des marchands encore plus que de l'ambition des souverains.

C'est pour fournir aux tables des bourgeois de Paris, de Londres, et des autres grandes villes, plus d'épiceries qu'on n'en consommait autrefois aux tables des princes; c'est pour charger de simples citoyennes de plus de diamants que les reines n'en portaient à leur sacre; c'est pour infecter continuellement ses narines d'une poudre dégoûtante, pour s'abreuver par fantaisie de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos pères, qu'il s'est fait un commerce immense, toujours désavantageux aux trois quarts de l'Europe; et c'est pour soutenir ce commerce que les puissances se sont fait des guerres dans lesquelles le premier coup de canon tiré dans nos climats met le feu à toutes les batteries en Amérique et au fond de l'Asie. On s'est toujours plaint des impôts, et souvent avec la plus juste raison; mais nous n'avons jamais réfléchi que le plus grand et le plus rude des impôts est celui que nous imposons sur nous-mêmes par nos nouvelles délicatesses qui sont devenues des besoins, et qui sont en effet un luxe ruineux, quoiqu'on ne leur ait point donné le nom de luxe.

Il est très-vrai que depuis Vasco de Gama, qui doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots, ce sont des marchands qui ont changé la face du monde.

Les Japonais, ayant éprouvé l'inquiétude turbulente et avide de quelques-unes de nos nations européennes, ont été assez heureux et assez puissants pour leur fermer tous les ports, et pour n'admettre chaque année qu'un seul vaisseau d'un petit peuple qu'ils traitent avec une rigueur et un mépris² que ce petit peuple

1. Voyez tome XV, page 368.

2. Il est très-vrai que, dans le commencement de la révolution de 1638, on obligea les Hollandais, comme les autres, à marcher sur le crucifix. (*Note de Voltaire.*) — Voyez *Essai sur les Mœurs*, tome XIII, page 171.

seul est capable de supporter, quoiqu'il soit très-puissant dans l'Inde orientale.

Les habitants de la vaste presqu'île de l'Inde n'ont eu ni le pouvoir ni le bonheur de se mettre, comme les Japonais, à l'abri des invasions étrangères. Leurs provinces maritimes sont depuis plus de deux cents ans le théâtre de nos guerres¹.

Les successeurs des brachmanes, de ces inventeurs de tant d'arts, de ces amateurs et de ces arbitres de la paix, sont devenus nos facteurs, nos négociateurs mercenaires. Nous avons désolé leur pays, nous l'avons engraisé de notre sang. Nous avons montré combien nous les surpassons en courage et en méchanceté, et combien nous leur sommes inférieurs en sagesse. Nos nations d'Europe se sont détruites réciproquement dans cette même terre, où nous n'allons chercher que de l'argent, et où les premiers Grecs ne voyageaient que pour s'instruire.

La compagnie des Indes hollandaises faisait déjà des progrès rapides, et celle d'Angleterre se formait, lorsqu'en 1604 le grand Henri accorda, malgré l'avis du duc de Sully, le privilège exclusif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands plus intéressés que riches, et nullement capables de se soutenir par eux-mêmes. On ne leur donna qu'une lettre patente, et ils restèrent dans l'inaction.

Le cardinal de Richelieu créa, en 1642, une espèce de compagnie des Indes ; mais elle fut ruinée en peu d'années. Ces tentatives semblèrent annoncer que le génie français n'était pas aussi propre à ces entreprises que le génie attentif et économe des Hollandais, et que l'esprit hardi, entreprenant, et opiniâtre des Anglais.

Louis XIV, qui allait à la gloire et à l'avantage de sa nation par toutes les routes, fonda, en 1664, par les soins de l'immortel Colbert, une compagnie des Indes puissante : il lui accorda les privilèges les plus étendus, et l'aida de quatre millions tirés de son épargne, lesquels en feraient environ huit d'aujourd'hui. Mais, d'année en année, le capital et le crédit de la compagnie dépérissent. La mort de Colbert détruisit presque tout. La ville de Pondichéry sur la côte de Coromandel fut prise par les Hollandais en 1693. Une colonie établie à Madagascar fut entièrement ruinée.

Ce qui avait été la principale cause du dépérissement total de ce commerce, avant la perte même de Pondichéry, était, à ce

1. Elles ne sont plus que des colonies de l'Angleterre.

qu'on a cru, l'avidité de quelques administrateurs dans l'Inde, leurs jalousies continuelles, l'intérêt particulier qui s'oppose toujours au bien général, et la vanité qui préfère, comme on disait autrefois, le paraître à l'être, défaut qu'on a souvent reproché à la nation.

Nous avons vu de nos yeux, en 1719, par quel étonnant prestige cette compagnie renaquit de ses cendres¹. Le système chimérique de Lass, qui bouleversa toutes les fortunes, et qui exposait la France aux plus grands malheurs, ranima pourtant l'esprit de commerce. On rebâtit l'édifice de la compagnie des Indes avec les décombres de ce système. Elle parut d'abord aussi florissante que celle de Batavia; mais elle ne le fut effectivement qu'en grands préparatifs, en magasins, en fortifications, en dépenses d'appareil, soit à Pondichéry, soit dans la ville et dans le port de Lorient en Bretagne, que le ministère de France lui concéda, et qui correspondait avec sa capitale de l'Inde. Elle eut une apparence imposante; mais de profit réel, produit par le commerce, elle n'en fit jamais. Elle ne donna, pendant soixante ans, pas un seul dividende du débit de ses marchandises. Elle ne paya ni les actionnaires, ni aucune de ses dettes en France, que de neuf millions que le roi lui accordait par année sur la ferme du tabac; de sorte qu'en effet ce fut toujours le roi qui paya pour elle.

Il y eut quelques officiers militaires de cette compagnie, quelques facteurs industriels, qui acquirent des richesses dans l'Inde; mais la compagnie se ruinait avec éclat pendant que ces particuliers accumulaient quelques trésors. Il n'est guère dans la nature humaine de s'expatrier, de se transporter chez un peuple dont les mœurs contredisent en tout les nôtres, dont il est très-difficile d'apprendre la langue, et impossible de la bien parler, d'exposer sa santé dans un climat pour lequel on n'est point né; enfin de servir la fortune des marchands de la capitale, sans avoir une forte envie de faire la sienne. Telle a été la source de plusieurs désastres.

ARTICLE II.

COMMENCEMENTS DES PREMIERS TROUBLES DE L'INDE, ET DES ANIMOSITÉS ENTRE LES COMPAGNIES FRANÇAISE ET ANGLAISE.

Le commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un objet de guerre et un principe de dévastation, les premiers manda-

1. Voyez tome XV, page 328.

taires des compagnies anglaise et française, salariés par leurs commettants sous le nom de *gouverneurs*, furent bientôt des espèces de généraux d'armée : on les aurait pris dans l'Inde pour des princes ; ils faisaient la guerre et la paix tantôt entre eux, tantôt avec les souverains de ces contrées.

Quiconque est un peu instruit sait que le gouvernement du Mogol est, depuis Gengis-kan, et probablement longtemps auparavant, un gouvernement féodal tel à peu près que celui d'Allemagne, tel qu'il fut établi longtemps chez les Lombards, chez les Espagnols, et en Angleterre même, comme en France et dans presque tous les États de l'Europe : c'est l'ancienne administration de tous les conquérants scythes et tartares, qui ont vomi leurs inondations sur la terre. On ne conçoit pas comment l'auteur de *l'Esprit des lois*¹ a pu dire que la féodalité est « un événement arrivé une fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être jamais ». La féodalité n'est point un événement : c'est une forme très-ancienne, qui subsiste dans les trois quarts de notre hémisphère avec des administrations différentes. Le Grand Mogol est semblable à l'empereur d'Allemagne. Les soubas sont les princes de l'empire devenus souverains, chacun dans ses provinces. Les nababs sont des possesseurs de grands arrière-fiefs. Ces soubas et ces nababs sont d'origine tartare, et de la religion musulmane. Les raïas, qui jouissent aussi de grands fiefs, sont pour la plupart d'origine indienne, et de l'ancienne religion des brames. Ces raïas possèdent des provinces moins considérables, et ont bien moins de pouvoir que les nababs et les soubas. C'est ce que nous confirment tous les mémoires venus de l'Inde.

Ces princes cherchaient à se détruire les uns les autres, et tout était en combustion dans ces pays, depuis l'année 1739 de notre ère, année mémorable dans laquelle le Sha-Nadir, ayant d'abord protégé l'empereur de Perse son maître, et lui ayant ensuite arraché les yeux, vint ravager le nord de l'Inde et se saisir de la personne même du Grand Mogol. Nous parlerons en son lieu² de cette grande révolution. Alors ce fut à qui se jetterait sur les provinces de ce vaste empire, qui se démembraient d'elles-mêmes. Tous ces vice-rois, soubas, nababs, se disputaient ces ruines, et ces princes si fiers, qui dédaignaient auparavant

1. Livre XXX, chap. 1^{er}. Voltaire revient sur ce passage dans son *Commentaire sur l'Esprit des lois*.

2. Voltaire en dit deux mots dans l'article VIII ci-après ; il en avait parlé moins brièvement dans le chapitre cxciii de *l'Essai sur les Mœurs* ; voyez tome XIII, page 155.

d'admettre les négociants français en leur présence, eurent recours à eux. Les compagnies des Indes française et anglaise, ou plutôt leurs agents, furent tour à tour les alliés et les ennemis de ces princes. Les Français eurent d'abord de brillants avantages sous le gouverneur Dupleix; mais bientôt après les Anglais en eurent de plus solides. Les Français ne purent affermir leur prospérité, et les Anglais ont abusé enfin de la leur. Voici le précis de ces événements.

ARTICLE III.

SOMMAIRE DES ACTIONS DE LA BOURDONNAIE ET DE DUPLEIX.

Dans la guerre de 1741, pour la succession de la maison d'Autriche, guerre semblable, en quelque sorte, à celle de 1701 pour la succession d'Espagne, les Anglais prirent bientôt le parti de Marie-Thérèse, reine de Hongrie, depuis impératrice. Dès que la rupture entre la France et l'Angleterre éclata, il fallut se battre dans l'Amérique et dans l'Inde, selon l'usage.

Paris et Londres sont rivaux en Europe; Madras et Pondichéry le sont encore plus dans l'Asie, parce que ces deux villes marchandes sont plus voisines, situées toutes deux dans la même province, nommée Arca ou Arcate, à quatre-vingt mille pas géométriques l'une de l'autre, faisant toutes deux le même commerce, divisées par la religion, par la jalousie, par l'intérêt, et par une antipathie naturelle. Cette gangrène, apportée d'Europe, s'augmente et se fortifie sur les côtes de l'Inde.

Nos Européens, qui vont mutuellement se détruire dans ces climats, ne le font jamais qu'avec de petits moyens. Leurs armées sont rarement de quinze cents hommes effectifs venus de France ou d'Angleterre; le reste est composé d'Indiens, qu'on appelle *cépois* ou *cipayes*, et de noirs, anciens habitants des îles, transplantés depuis un temps immémorial dans le continent, ou achetés depuis peu dans l'Afrique. Ce peu de ressources donne souvent plus d'essor au génie. Des hommes entreprenants, qui auraient languï inconnus dans leur patrie, se placent et s'élèvent d'eux-mêmes dans ces pays lointains, où l'industrie est rare et nécessaire. Un de ces génies audacieux fut Mahé de La Bourdonnaie, natif de Saint-Malo, le Du Guai-Trouin de son temps, supérieur à Du Guai-Trouin par l'intelligence, et égal en courage. Il avait été utile à la compagnie des Indes dans plus d'un voyage,

et encore plus à lui-même. Un des directeurs lui demandant comment il avait bien mieux fait ses affaires que celles de sa compagnie : « C'est, répondit-il, parce que j'ai suivi vos instructions dans tout ce qui vous regarde, et que je n'ai écouté que les miennes dans mes intérêts. » Ayant été fait gouverneur de l'île de Bourbon par le roi, avec un plein pouvoir, quoique au nom de la compagnie, il arma des vaisseaux à ses frais, forma des matelots, leva des soldats, les disciplina, fit un commerce avantageux à main armée; il créa en un mot l'île de Bourbon. Il fit plus, il dispersa une escadre anglaise dans la mer de l'Inde : ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui, et ce qu'on n'a pas revu depuis. Enfin il assiégea Madras, et força cette ville importante à capituler.

Les ordres précis du ministère français étaient de ne garder aucune conquête en terre ferme : il obéit. Il permit aux vaincus de racheter leur ville pour environ neuf millions de France, et servit ainsi le roi son maître et la compagnie. Rien ne fut jamais dans ces contrées ni plus utile ni plus glorieux. On doit ajouter, pour l'honneur de La Bourdonnaie, que dans cette expédition il se conduisit avec une politesse, une douceur, une magnanimité dont les Anglais firent l'éloge. Ils estimèrent et ils aimèrent leur vainqueur. Nous ne parlons que d'après des Anglais revenus de Madras, qui n'avaient nul intérêt de nous déguiser la vérité. Quand les étrangers estiment un ennemi, il semble qu'ils avertissent ses compatriotes de lui rendre justice.

Le gouverneur de Pondichéry, Duplex, réprouva cette capitulation; il osa la faire casser par une délibération du conseil de Pondichéry, et garda Madras, malgré la foi des traités et les lois de toutes les nations. Il accusa La Bourdonnaie d'infidélité; il le peignit à la cour de France et aux directeurs de la compagnie comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible et reçu de trop grands présents. Des directeurs, des actionnaires, joignirent leurs plaintes à ces accusations. Les hommes, en général, ressemblent aux chiens qui hurlent quand ils entendent de loin d'autres chiens hurler.

Enfin les cris de Pondichéry ayant animé le ministère de Versailles, le vainqueur de Madras, le seul qui dans cette guerre eût soutenu l'honneur du pavillon français, fut enfermé à la Bastille par lettre de cachet. Il languit dans cette prison pendant trois ans et demi, sans pouvoir jouir de la consolation de voir sa famille. Au bout de ce temps, les commissaires du conseil qu'on lui donna pour juges furent forcés, par l'évidence de la vérité,

et par le respect pour ses grandes actions, de le déclarer innocent. M. Bertin, l'un de ses juges, depuis ministre d'État, fut principalement celui dont l'équité lui sauva la vie. Quelques ennemis, que sa fortune, ses exploits et son mérite, lui suscitaient encore, voulaient sa mort. Ils furent bientôt satisfaits; il mourut¹, au sortir de sa prison, d'une maladie cruelle que cette prison lui avait causée. Ce fut la récompense du service mémorable rendu à sa patrie.

Le gouverneur Dupleix s'excusa dans ses Mémoires sur des ordres secrets du ministère. Mais il n'avait pu recevoir à six mille lieues des ordres concernant une conquête qu'on venait de faire, et que le ministère de France n'avait jamais pu prévoir. Si ces ordres funestes avaient été donnés par prévoyance, ils étaient formellement contradictoires avec ceux que La Bourdonnaie avait apportés. Le ministère aurait eu à se reprocher la perte de neuf millions dont on priva la France en violant la capitulation, mais surtout le cruel traitement dont il paya le génie, la valeur, et la magnanimité de La Bourdonnaie.

M. Dupleix répara depuis sa faute affreuse et ce malheur public en défendant Pondichéry pendant quarante-deux jours de tranchée ouverte contre deux amiraux anglais soutenus des troupes d'un nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, d'artilleur, de munitionnaire; ses soins, son activité, son industrie, et la valeur éclairée de M. de Bussy, officier distingué, sauvèrent la ville pour cette fois. M. de Bussy servait alors dans la troupe de la compagnie qu'on nommait le bataillon de l'Inde. Il était venu de Paris chercher sur le rivage de Coromandel la gloire et la fortune. Il y trouva l'une et l'autre. La cour de France récompensa Dupleix en le décorant du grand cordon rouge et du titre de marquis.

La faction française et l'anglaise, l'une ayant conservé la capitale de son commerce, l'autre ayant perdu la sienne, s'attachaient plus que jamais à ces nababs, à ces soubas dont nous avons parlé. Nous avons dit que l'empire était devenu une anarchie. Ces princes, étant toujours en guerre les uns contre les autres, se partageaient entre les Français et les Anglais : ce fut une suite de guerres civiles dans la presque île.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de leurs entreprises; assez d'autres ont écrit les querelles, les perfidies des Nazerzingue, des Mouzaferzingue, leurs intrigues, leurs combats, leurs assas-

1. Le 9 septembre 1753; voyez tome XV, page 331.

sinats. On a les journaux des sièges de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal attaquées et mal défendues; ce n'est pas là notre objet. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'action d'un officier français nommé de La Touche, qui, avec trois cents soldats seulement, pénétra la nuit dans le camp d'un des plus grands princes de ces contrées, lui tua douze cents hommes sans perdre plus de trois soldats, et dispersa par ce succès inouï une armée de près de soixante mille Indiens, renforcée de quelques troupes anglaises. Un tel événement fait voir que les habitants de l'Inde ne sont guère plus difficiles à vaincre que l'étaient ceux du Mexique et du Pérou. Il nous montre combien la conquête de ce pays fut facile aux Tartares et à ceux qui l'avaient subjugué auparavant.

Les mœurs, les usages antiques, se sont conservés dans ces contrées, ainsi que les habillements; tout y est le contraire de nous; la nature et l'art n'y sont point les mêmes. Parmi nous, après une grande bataille, les soldats vainqueurs n'ont pas un denier d'augmentation de paye; dans l'Inde, après un petit combat, les nababs donnaient des millions aux troupes d'Europe qui avaient pris leur parti. Chandazaëb, l'un des princes protégés par M. Dupleix, fit présent aux troupes d'environ deux cent mille francs, et d'une terre de neuf à dix mille livres de rente à leur commandant le comte d'Auteuil. Le souba Mouzaferzingue, en une autre occasion, fit distribuer douze cent cinquante mille livres à la petite armée française, et en donna autant à la compagnie. M. Dupleix eut encore une pension de cent mille roupies (deux cent quarante mille livres de France), dont il ne jouit pas longtemps. Un ouvrier gagne trois sous par jour dans l'Inde: un grand a de quoi faire ces profusions.

Enfin le vice-gérant d'une compagnie marchande reçut du Grand Mogol une patente de nabab. Les Anglais lui ont soutenu que cette patente était supposée, que c'était une fraude de la vanité pour en imposer aux nations de l'Europe dans l'Inde. Si le gouverneur français avait usé d'un tel artifice, il lui était commun avec plus d'un nabab et d'un souba. On achetait à la cour de Delhi de ces faux diplômes, qu'on recevait ensuite en cérémonie par un homme aposté, soi-disant commissaire de l'empereur. Mais soit que le souba Mouzaferzingue et le nabab Chandazaëb, protecteurs et protégés de la compagnie française, eussent en effet obtenu pour le gouverneur de Pondichéry ce diplôme impérial, soit qu'il fût supposé, il en jouissait hautement. Voilà un agent d'une société marchande devenu souverain, ayant des

souverains à ses ordres. Nous savons que souvent des Indiens le traitèrent de roi, et sa femme de reine. M. de Bussy, qui s'était signalé à la défense de Pondichéry, avait une dignité qui ne se peut mieux exprimer que par le titre de général de la cavalerie du Grand Mogol. Il faisait la guerre et la paix avec les Marattes, peuple guerrier que nous ferons connaître, qui vendait ses services tantôt aux Anglais, tantôt aux Français. Il affermissait sur leurs trônes des princes que M. Dupleix avait créés.

La reconnaissance fut proportionnée aux services. Les richesses ainsi que les honneurs en furent la récompense. Les plus grands seigneurs en Europe n'ont ni autant de pouvoir ni autant de splendeur ; mais cette fortune et cet éclat passèrent en peu de temps. Les Anglais et leurs alliés battirent les troupes françaises en plus d'une occasion. Les sommes immenses données aux soldats par les soubas et les nababs étaient en partie dissipées par les débauches, et en partie perdues dans les combats ; la caisse, les munitions, les provisions de Pondichéry, épuisées.

La petite armée qui restait à la France était commandée par le major Lass, neveu de ce fameux Lass qui avait fait tant de mal au royaume, mais à qui l'on devait la compagnie des Indes. Ce jeune Écossais combattit contre les Anglais en brave homme ; mais privé de secours et de vivres, son courage était inutile. Il mena le nabab Chandazaëb dans une île formée par des rivières, nommée Cheringam, appartenante aux brames. Il est peut-être utile d'observer ici que les brames sont les souverains de cette île. Nous avons beaucoup de pareils exemples en Europe. On pourrait même assurer qu'il y en a eu dans toute la terre. Les brachmanes furent autrefois, dit-on, les premiers souverains de l'Inde. Les brames, leurs successeurs, ont conservé de bien faibles restes de leur ancienne puissance. Quoi qu'il en soit, la petite armée française, commandée par un Écossais et logée dans un monastère indien, n'avait ni vivres ni argent pour en acheter. M. Lass nous a conservé la lettre par laquelle M. Dupleix lui ordonnait de prendre de force tout ce qui lui conviendrait dans le couvent des brames. Il ne restait que deux ornements réputés sacrés : c'étaient deux chevaux sculptés, couverts de lames d'argent ; on les prit, on les vendit, et les brames ne murmurèrent pas ; ils ne firent aucune représentation. Mais le produit de cette vente ne put empêcher la troupe française de se rendre prisonnière de guerre aux Anglais. Ils se saisirent de ce nabab Chandazaëb, pour qui le major Lass combattait ; et le nabab anglais, compétiteur de Chandazaëb, lui fit trancher la tête. M. Dupleix

accusa de cette barbarie le colonel anglais Lawrence, qui s'en défendit, comme d'une imposture criante¹.

Pour le major Lass, relâché sur sa parole, et revenu à Pondichéry, le gouverneur le mit en prison, parce qu'il avait été aussi malheureux que brave. Il osa même lui faire un procès criminel qu'il n'osa pas achever.

Pondichéry restait dans la disette, dans l'abattement, et dans la crainte, tandis qu'on envoyait en France des médailles d'or frappées en l'honneur et au nom de son gouverneur. Il fut rappelé en 1753, partit en 1754, et vint à Paris désespéré. Il intenta un procès contre la compagnie. Il lui redemandait des millions qu'elle lui contestait, et qu'elle n'aurait pu payer si elle en avait été débitrice. Nous avons de lui un mémoire dans lequel il exhala son dépit contre son successeur Godeheu, l'un des directeurs de la compagnie. M. Godeheu lui répondit, non sans aigreur. Les factums de ces deux négociants titrés sont plus volumineux que l'histoire d'Alexandre. Ces détails fastidieux de la faiblesse humaine sont feuilletés pendant quelques jours par ceux qui s'y intéressent, et sont oubliés bientôt pour de nouvelles querelles, à leur tour effacées par d'autres. Enfin Dupleix mourut² du chagrin que lui causèrent sa grandeur, sa chute, et surtout la nécessité douloureuse de solliciter des juges après avoir régné. Ainsi les deux grands rivaux qui s'étaient signalés dans l'Inde, La Bourdonnaie et Dupleix, périrent l'un et l'autre à Paris par une mort triste et prématurée.

Ceux qui étaient par leurs lumières en droit de décider de leur mérite disaient que La Bourdonnaie avait les qualités d'un marin et d'un guerrier, et Dupleix celles d'un prince entreprenant et politique. C'est ainsi qu'en parle un auteur anglais qui a écrit les guerres des deux compagnies jusqu'en 1755.

M. Godeheu était un négociant sage et pacifique, autant que son prédécesseur avait été audacieux dans ses projets, et brillant dans son administration. Le premier n'avait pensé qu'à s'agrandir par la guerre. Le second avait ordre de se maintenir par la paix, et de revenir rendre compte de sa gestion à la cour, lorsqu'un troisième gouverneur serait établi à Pondichéry.

Il fallait surtout ramener les esprits des Indiens, irrités par des cruautés exercées sur quelques-uns de leurs compatriotes dé-

1. Chandazaëb fut jugé par un conseil où fut appelé Mahomet-Ali-kan, suivant une lettre écrite de l'Inde à M. de Voltaire en 1776. (*Note de Wagnière.*)

2. En 1763, c'est-à-dire huit ans après son rival La Bourdonnaie.

pendants de la compagnie. Un Malabare, nommé Nama, banquier de La Bourdonnaie, avait été jeté dans un cachot pour n'avoir pas déposé contre lui. Un autre se plaignait des exactions qu'il avait éprouvées. Les enfants d'un autre Indien, nommé de Mondamia, régisseur d'un canton voisin, ne cessèrent de demander justice de la mort de leur père, qu'on avait fait expirer dans les tortures pour tirer de lui de l'argent. Mille plaintes de cette nature rendaient le nom français odieux. Le nouveau gouverneur traita les Indiens avec humanité, et ménagea un accommodement avec les Anglais. Lui et M. Saunders, alors gouverneur de Madras, établirent une trêve en 1755, et firent une paix conditionnelle. Le premier article était que l'un et l'autre comptoir renonceraient aux dignités indiennes ; les autres articles portaient des règlements pour un commerce pacifique.

La trêve ne fut pas exactement observée. Il y a toujours des subalternes qui veulent tout brouiller pour se rendre nécessaires. D'ailleurs on prévoyait, dès le commencement de 1756, une nouvelle guerre en Europe : il fallait s'y préparer. On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques particuliers glanait dans le champ du public, devenu stérile pour la compagnie ; et que la colonie de Pondichéry ressemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il soit expiré.

ARTICLE IV.

ENVOI DU COMTE DE LALLY DANS L'INDE. QUEL ÉTAIT CE GÉNÉRAL ;
QUELS ÉTAIENT SES SERVICES AVANT CETTE EXPÉDITION.

Pour arrêter ces abus, et pour prévenir les entreprises des Anglais, encore plus à craindre, le roi de France envoya dans l'Inde de l'argent et des troupes. La France et l'Angleterre recommençaient alors cette guerre de 1756, dont le prétexte était un ancien traité de paix fort mal fait. Les ministres avaient oublié dans ce traité de spécifier les limites de l'Acadie, misérable pays glacé vers le Canada. Puisqu'on se battait dans ces déserts septentrionaux de l'Amérique, il fallait bien s'aller égorger aussi dans la zone torride en Asie. Le ministère de France nomma pour cette entreprise le comte de Lally. C'était un gentilhomme irlandais dont les ancêtres suivirent en France la fortune des Stuarts, maison la plus malheureuse de toutes celles qui ont porté une couronne. Cet officier était un des plus braves et des

plus attachés que le roi de France eût à son service. Il fit des actions de valeur dont ce monarque fut témoin à la bataille de Fontenoy. Il sut qu'il portait une haine irréconciliable aux Anglais, qu'il avait dit aux soldats de son régiment : « Marchez contre les ennemis de la France et les vôtres ; ne tirez que quand vous aurez la pointe de vos baïonnettes sur leurs ventres ; » qu'il en avait blessé plusieurs de sa main ; et que, malgré cette haine, il les avait tous secourus après l'action. Tant de courage et de générosité touchèrent le roi ; il le fit brigadier sur le champ de bataille. Lally était déjà colonel d'un régiment de son nom¹.

Dans le temps même où Louis XV rassurait sa nation par cette victoire de Fontenoy, Charles-Édouard, petit-fils de Jacques II, tentait une entreprise inouïe qu'il avait cachée à Louis XV lui-même. Il traversait le canal de Saint-George avec sept officiers seulement pour tout secours, quelques armes, et deux mille louis d'or empruntés, dans le dessein d'aller soulever l'Écosse en sa faveur par sa seule présence, et de faire une nouvelle révolution dans la Grande-Bretagne. Il aborda au continent de l'Écosse le 15 juin 1745, environ un mois après la bataille de Fontenoy. Cette entreprise, qui finit si malheureusement, commença par des victoires inespérées. Le comte de Lally fut le premier qui imagina de faire envoyer une armée de dix mille Français à son secours. Il communiqua son idée au marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, qui la saisit avidement. Le comte d'Argenson, frère du marquis, et ministre de la guerre, la combattit, mais bientôt y consentit. Le duc de Richelieu fut nommé général de l'armée qui devait débarquer en Angleterre au commencement de l'année 1746. Les glaces retardèrent l'envoi des munitions et des canons qu'on transportait par les canaux de la Flandre française. L'entreprise échoua, mais le zèle de Lally réussit beaucoup auprès du ministère, et son audace le fit juger capable d'exécuter de grandes entreprises. Celui qui écrit ces mémoires en parle avec connaissance de cause : il travailla avec lui pendant un mois par ordre du ministre ; il lui trouva un courage d'esprit opiniâtre, accompagné d'une douceur de mœurs que ses malheurs altérèrent depuis, et changèrent en une violence funeste.

Le comte de Lally était décoré du grand cordon de Saint-Louis, et lieutenant général des armées, quand on l'envoya dans l'Inde.

1. Les premières éditions présentent ici quelques différences. L'auteur avait fait une erreur qu'il corrigea par un *nota* mis à la fin d'une édition séparée des *Fragments sur l'Inde et sur le général Lally*, 1773, in-8°. Depuis il a refondu son *nota* dans le texte, et c'est cette nouvelle version qu'on lit ici. (B.)

Les retardements qu'on éprouve toujours dans les plus petites entreprises, comme dans les grandes, ne permirent pas que l'escadre du comte d'Aché, qui devait porter le général et les secours à Pondichéry, mît à la voile du port de Brest avant le 20 février 1757.

Au lieu de trois millions que M. de Séchelles, contrôleur général des finances, avait promis, M. de Moras, son successeur, n'en put donner que deux; et c'était beaucoup dans la crise où était alors la France.

De trois mille hommes qui devaient s'embarquer avec lui, on fut obligé d'en retrancher plus de mille; et le comte d'Aché n'eut dans son escadre que deux vaisseaux de guerre au lieu de trois, et quelques vaisseaux de la compagnie des Indes.

Tandis que les deux généraux Lally et d'Aché voguent vers le lieu de leur destination, il est nécessaire de faire connaître aux lecteurs qui veulent s'instruire l'état de l'Inde dans cette conjoncture, et quelles étaient les possessions des nations de l'Europe dans ces contrées.

ARTICLE V.

ÉTAT DE L'INDE LORSQUE LE GÉNÉRAL LALLY Y FUT ENVOYÉ.

Ce vaste pays, au deçà et au delà du Gange, contient quarante degrés en latitude des îles Maldives aux limites de Cachemire et de la Grande-Boukharie, et quatre-vingt-dix degrés en longitude des confins du Sablestan à ceux de la Chine: ce qui compose des États dont l'étendue entière surpasse dix fois celle de la France, et trente fois celle de l'Angleterre proprement dite. Mais cette Angleterre, qui domine aujourd'hui dans tout le Bengale, qui étend ses possessions en Amérique, du quatorzième degré jusque par delà le cercle polaire, qui a produit Locke et Newton, et enfin qui a conservé les avantages de la liberté avec ceux de la royauté, est, malgré tous ses abus, aussi supérieure aux peuples de l'Inde que la Grèce fut supérieure à la Perse du temps de Miltiade, d'Aristide, et d'Alexandre. La partie sur laquelle le Grand Mogol règne, ou plutôt semble régner, est sans contredit la plus grande, la plus peuplée, la plus fertile et la plus riche. C'est dans la presqu'île en deçà du Gange que les Français et les Anglais se disputaient des épices, des mousselines, des toiles peintes, des parfums, des diamants, des perles, et qu'ils avaient osé faire la guerre aux souverains.

Ces souverains, qui sont, comme nous l'avons déjà dit¹, les soubas, premiers seigneurs féodaux de l'empire, n'ont joui d'une autorité indépendante qu'à la mort d'Aurengzeb², appelé le *Grand*, qui fut en effet le plus grand tyran de tous les princes de son temps, empoisonneur de son père, assassin de ses frères, et, pour comble d'horreur, dévot, ou hypocrite, ou persuadé, comme tant de pervers de tous les temps et de tous les lieux, qu'on peut commettre impunément les plus grands crimes en les expiant par de légères démonstrations de pénitence et d'austérité.

Les provinces où règnent ces soubas, et où les nababs règnent sous eux dans leurs grands districts, se gouvernent très-différemment des provinces septentrionales plus voisines de Delhi, d'Agra, et de Lahore, résidences des empereurs.

Nous avouons à regret qu'en voulant connaître la véritable histoire de cette nation, son gouvernement, sa religion et ses mœurs, nous n'avons trouvé aucun secours dans les compilations de nos auteurs français. Ni les écrivains qui ont transcrit des fables pour des libraires, ni nos missionnaires, ni nos voyageurs, ne nous ont presque jamais appris la vérité. Il y a longtemps que nous osâmes réfuter ces auteurs sur le principal fondement du gouvernement de l'Inde³. C'est un objet qui importe à toutes les nations de la terre. Ils ont cru que l'empereur était le maître des biens de tous ses sujets, et que nul homme, depuis Cachemire jusqu'au cap de Comorin, n'avait de propriété. Bernier, tout philosophe qu'il était, l'écrivit au contrôleur général Colbert⁴. C'eût été une imprudence bien dangereuse de parler ainsi à l'administrateur des finances d'un roi absolu, si ce roi et ce ministre n'avaient pas été généreux et sages. Bernier se trompait, ainsi que l'Anglais Thomas Roe. Tous deux éblouis de la pompe du Grand Mogol et de son despotisme, ils s'imaginèrent que toutes les terres lui appartenaient en propre, parce que ce sultan donnait des fiefs à vie⁵ : c'est précisément dire que le grand maître de Malte est propriétaire de toutes les commanderies auxquelles il nomme en Europe; c'est dire que les rois de France et d'Espagne sont les propriétaires de toutes les terres dont ils donnent les gouverne-

1. Page 91.

2. Voyez tome XIII, pages 138, 140, 155, etc.

3. Voyez tome XII, page 371 et suiv.

4. « Toutes les terres du royaume étant en propre au roi (page 307)... savoir s'il ne serait pas plus expédient... que ce prince... ne fût pas ainsi propriétaire de toutes les terres du royaume » (page 310). (*Voyages de Fr. Bernier*, Amsterdam, 1699, in-12, tome I^{er}.)

5. Voyez tome XIII, page 159.

ments, et que tous les bénéfices ecclésiastiques sont leur domaine. Cette même erreur, préjudiciable au genre humain, a été cent fois répétée sur le gouvernement turc, et a été puisée dans la même source. On a confondu des timares et des zaïms, bénéfices militaires donnés et repris par le Grand Seigneur, avec les biens de patrimoine. C'est assez qu'un moine grec l'ait dit le premier pour que cent écrivains l'aient répété.

Dans notre désir sincère de trouver la vérité et d'être un peu utile, nous avons cru ne pouvoir mieux faire, pour constater l'état présent de l'Inde, que de nous en rapporter à M. Holwell¹, qui a demeuré si longtemps dans le Bengale, et qui a non-seulement possédé la langue du pays, mais encore celle des anciens brames; de consulter M. Dow², qui a écrit les révolutions dont il a été témoin; et surtout d'en croire ce brave officier, M. Scrafton, qui joint l'amour des lettres à la franchise, et qui a tant servi aux conquêtes du lord Clive. Voici les propres paroles de ce digne citoyen : elles sont décisives.

« Je vois avec surprise tant d'auteurs assurer que les possessions des terres ne sont point héréditaires dans ce pays, et que l'empereur est l'héritier universel. Il est vrai qu'il n'y a point d'actes de parlement dans l'Inde, point de pouvoir intermédiaire qui retienne légalement l'autorité impériale dans ses limites; mais l'usage consacré et invariable de tous les tribunaux est que chacun hérite de ses pères. Cette loi non écrite est plus constamment observée qu'en aucun État monarchique. »

Osons ajouter que si les peuples étaient esclaves d'un seul homme (ce qu'on a prétendu, et ce qui est impossible), la terre du Mogol aurait été bientôt déserte. On y compte environ cent dix millions d'habitants. Les esclaves ne peuplent point ainsi. Voyez la Pologne : les cultivateurs, la plupart des bourgeois, y ont été jusqu'ici serfs de glèbe, esclaves des nobles; aussi il y a tel noble dont la terre est entièrement dépeuplée.

Il faut distinguer dans le Mogol le peuple conquérant et le peuple soumis, encore plus qu'on ne distingue les Tartares et les Chinois : car les Tartares qui ont conquis l'Inde jusqu'aux confins des royaumes d'Ava et du Pégu ont conservé la religion musulmane, au lieu que les autres Tartares qui ont subjugué la Chine ont adopté les lois et les mœurs des Chinois.

1. Auteur des *Événements historiques intéressants relatifs aux provinces de Bengale et à l'empire de l'Indostan*, 1768.

2. Auteur d'une *Histoire de l'Hindoustan*, 1770-1772.

Tous les anciens habitants de l'Inde sont restés fidèles au culte et aux usages des brames, usages consacrés par le temps, et qui sont, sans contredit, ce qu'on connaît de plus ancien sur la terre.

Il reste encore dans cette partie de l'Inde quelques-uns de ces antiques monuments échappés aux ravages du temps et des révolutions ; ils exerceront encore longtemps la curieuse sagacité des philosophes. La pagode de Shalembroum est de ce nombre ; elle est située à deux lieues de la mer et à dix de Pondichéry ; on la croit antérieure aux pyramides d'Égypte : les savants appuient cette opinion sur ce que les inscriptions de ce temple sont dans une langue plus ancienne que le *Hanscrit*, qui aujourd'hui n'est presque plus entendu ; or, les premiers livres écrits dans la langue sacrée du *Hanscrit* ont environ cinq mille ans d'antiquité, selon M. Holwell : donc, disent-ils, le monument de Shalembroum est beaucoup plus ancien que ces livres.

Mais c'est à Bénarès, sur le Gange, que sont les ouvrages les plus anciens des hommes, si on en veut croire les brames, qui exagèrent probablement. Les figures du *lingam*, et la vénération qu'on a pour elles dans ces temples, sont encore une preuve de l'antiquité la plus reculée. Ce *lingam* est l'origine du *phall* ou *phallus* des Égyptiens, et du priape des Grecs.

On prétend que ce symbole de la réparation du genre humain ne put obtenir un culte que dans l'enfance d'un peuple nouveau, qui habitait en petit nombre les ruines de la terre. Il est probable qu'on ne peut exposer ces figures aux yeux, et les révérer, que dans les temps d'une simplicité innocente qui, loin de rougir des bienfaits des dieux, osait les en remercier publiquement. Ce qui fut d'abord un sujet de culte devint ensuite un sujet de dérision, quand les mœurs furent plus raffinées. Peut-être, en respectant dans les temples ce qui donne la vie, était-on plus religieux que nous ne le sommes aujourd'hui en entrant dans nos églises, armés en pleine paix d'un fer qui n'est qu'un instrument d'homicide.

Le plus grand fruit qu'on peut retirer de ces longs et pénibles voyages, n'est ni d'aller tuer des Européens dans l'Inde, ni de voler des raïas qui ont volé les peuples, et de s'en faire donner l'absolution par un capucin transporté de Bayonne à la côte de Coromandel ; c'est d'apprendre à ne pas juger du reste de la terre par son clocher.

Il y a encore une autre race de mahométans dans l'Inde : c'est celle des Arabes qui, environ deux cents ans après Mahomet, abordèrent à la côte de Malabar ; ils subjuguèrent avec facilité

cette contrée qui, depuis Goa jusqu'au cap Comorin, est un jardin de délices, habitée alors par un peuple pacifique et innocent, incapable également de nuire et de se défendre. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région de Coromandel de celle du Malabar, et qui sont la cause des moussons. C'est cette chaîne de montagnes habitées aujourd'hui par les Marattes.

Ces Arabes allèrent bientôt jusqu'à Delhi, donnèrent une race de souverains à une grande partie de l'Inde. Cette race fut subjuguée par Tamerlan, ainsi que les naturels du pays. On croit qu'une partie de ces anciens Arabes s'établit alors dans la province du Candahar, et fut confondue avec les Tartares. Ce Candahar est l'ancien pays que les Grecs nommaient Paropamise, n'ayant jamais appelé aucun peuple par son nom. C'est par là qu'Alexandre entra dans l'Inde. Les Orientaux prétendent qu'il fonda la ville de Candahar ; ils disent que c'est une abréviation d'Alexandre, qu'ils ont appelé Iscandar. Nous observerons toujours¹ que cet homme unique fonda plus de villes en sept ou huit ans que les autres conquérants n'en ont détruit ; qu'il courait cependant de conquête en conquête, et qu'il était jeune.

C'est aussi par Candahar que passa de nos jours ce Nadir, berger natif de Corassan, devenu roi de Perse, lorsque, ayant ravagé sa patrie, il vint ravager le nord de l'Inde.

Ces Arabes dont nous parlons, aujourd'hui sont connus sous le nom de Patanes, parce qu'ils fondèrent la ville de Patna vers le Bengale.

Nos marchands d'Europe, très-mal instruits, appelèrent indistinctement Maures tous ces peuples mahométans. Cette méprise vient de ce que les premiers que nous avons autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Espagne, une partie des provinces méridionales de France, et quelques contrées de l'Italie. Presque tous les peuples, depuis la Chine jusqu'à Rome, victorieux et vaincus, voleurs et volés, se sont mêlés ensemble.

Nous appelons Gentous les vrais Indiens, de l'ancien mot Gentils, *Gentes*, dont les premiers chrétiens désignaient le reste de l'univers qui n'était pas de leur religion secrète. C'est ainsi que tous les noms et toutes les choses ont toujours changé². Les mœurs des conquérants ont changé de même : le climat de l'Inde les a presque tous énervés.

1. Voltaire l'avait déjà dit tome XII, page 360 ; XVII, 107 ; XXVII, 250.

2. Voyez tome XV, page 445.

ARTICLE VI.

DES GENTOUS, ET DE LEURS COUTUMES LES PLUS REMARQUABLES.

Ces antiques Indiens que nous nommons Gentous sont dans le Mogol au nombre d'environ cent millions, à ce que M. Scrafton nous assure. Cette multitude est une fatale preuve que le grand nombre est facilement subjugué par le petit. Ces innombrables troupeaux de Gentous pacifiques, qui cédèrent leur liberté à quelques hordes de brigands, ne cédèrent pas pourtant leur religion et leurs usages. Ils ont conservé le culte antique de Brama. C'est, dit-on, parce que les mahométans ne se sont jamais souciés de diriger leurs âmes, et se sont contentés d'être leurs maîtres.

Leurs quatre anciennes castes subsistent encore dans toute la rigueur de la loi qui les sépare les unes des autres, et dans toute la force des premiers préjugés fortifiés par tant de siècles. On sait que la première est la caste des brames, qui gouvernèrent autrefois l'empire ; la seconde est des guerriers, la troisième est des agriculteurs, la quatrième des marchands ; on ne compte point celle qu'on nomme des *hallacores* ou des *parias*, chargés des plus vils offices : ils sont regardés comme impurs ; ils se regardent eux-mêmes comme tels, et n'oseraient jamais manger avec un homme d'une autre tribu, ni le toucher, ni même s'approcher de lui.

Il est probable que l'institution de ces quatre castes fut imitée par les Égyptiens, parce qu'il est en effet très-probable ou plutôt certain que l'Égypte n'a pu être médiocrement peuplée et policée que longtemps après l'Inde ; il fallut des siècles pour dompter le Nil, pour le partager en canaux, pour élever des bâtiments au-dessus de ses inondations, tandis que la terre de l'Inde prodiguait à l'homme tous les secours nécessaires à la vie, ainsi que nous l'avons dit et prouvé ailleurs ¹.

Les disputes élevées sur l'antiquité des peuples sont nées pour la plupart de l'ignorance, de l'orgueil et de l'oisiveté. Nous nous moquerions des oiseaux s'ils prétendaient être formés avant les poissons ; nous ririons des chevaux, qui se vanteraient d'avoir inventé l'art de pâturer avant les bœufs.

Pour sentir tout le ridicule de nos querelles savantes sur les origines, remontons seulement aux conquêtes d'Alexandre : il n'y a pas loin ; cette époque est d'hier en comparaison des anciens

1. Tome XI, pages 59 et 186.

temps. Supposons que Callisthène eût dit aux brachmanes : Les Darius et les Madiès sont venus ravager votre beau pays, Alexandre n'est venu que pour se faire admirer, et moi je viens pour vous instruire; vos conquérants ôtèrent à quelques-uns de vos compatriotes une vie passagère, et je vous donnerai la vie éternelle : il ne s'agit que d'apprendre par cœur ce petit morceau d'histoire sans laquelle il n'y a aucune vérité sur la terre.

« Or le roi Xissutre¹ était fils d'Ortiatè, lequel fut engendré par Anedaph, qui fut engendré par Évedor, qui fut engendré par Megalar, qui fut engendré par Ameno, et Ameno par Amilar, et Amilar par Alapar, qui fut engendré par Alor, qui ne fut engendré par personne.

« Or le Dieu Cron² étant apparu à Xissutre, fils d'Ortiatè, il lui dit : Xissutre, fils d'Ortiatè, la terre va être détruite par une inondation; écrivez l'histoire du monde, afin qu'elle serve de témoignage quand il ne sera plus, et vous cacherez sous la terre votre histoire dans Cipara, la ville du soleil; après quoi vous construirez un vaisseau de cinq stades de longueur, et de deux stades de largeur, et vous y entrez, vous et vos parents, et tous les animaux. Et Xissutre obéit, et il écrivit l'histoire, et il la cacha sous terre dans la ville de Cipara; et la terre, c'est-à-dire la Thrace, dont Xissutre était roi, fut submergée.

« Et quand les eaux se furent retirées, Xissutre lâcha deux colombes pour voir si les eaux étaient retirées; et son vaisseau se reposa sur la montagne d'Ararat en Arménie, etc. »

Voilà pourtant ce que Bérose le Chaldéen raconte, au mépris de nos livres sacrés, et en quoi il diffère absolument de Sancho-niathon le Phénicien, qui diffère d'Orphée le Thracien, qui diffère d'Hésiode le Grec, qui diffère de tous les autres peuples.

C'est ainsi que la terre a été inondée de fables; mais au lieu de se quereller, et même de s'égorger pour ces fables, il vaut mieux s'en tenir à celles d'Ésope, qui enseignent une morale sur laquelle il n'y eut jamais de dispute.

La manie des chimères a été poussée jusqu'à faire semblant de croire que les Chinois sont une colonie d'Égyptiens, quoique en effet il n'y ait pas plus de rapport entre ces deux peuples

1. Voltaire, qui avait déjà rapporté ces faits dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, voyez tome XVII, page 347, les a répétés dans le onzième des *Dialogues d'Évhémère*.

2. Le dieu Cron ou Χρόνος est le Temps ou Saturne; et Xissutre, nommé par Voltaire en d'autres endroits Xissuter, Xissutrus, ou Xixoutrou, est le Noé des Chaldéens. On le nomme plus communément *Xisithrus*. (CL.)

qu'entre les Hottentots et les Lapons, entre les Allemands et les Hurons. Cette prétention ridicule a été entièrement confondue par le P. Parennin¹, l'homme le plus savant et le plus sage de tous ceux que la folie envoya à la Chine, et qui, ayant demeuré trente ans à Pékin, était plus en état que personne de réfuter les nouvelles fables de notre Europe.

Cette puérile idée que les Égyptiens allèrent enseigner aux Chinois à lire et à écrire vient de se renouveler encore; et par qui? par ce même jésuite Needham qui croyait avoir fait des anguilles avec du jus de mouton et du seigle ergoté. Il induisit en erreur de grands philosophes; ceux-ci trouvèrent, par leurs calculs, que si de mauvais seigle produisait des anguilles, de beau froment produirait infailliblement des hommes².

Le jésuite Needham, qui connaît tous les dialectes égyptiens et chinois comme il connaît la nature, vient³ de faire encore un petit livre pour répéter que les Chinois descendent des Égyptiens comme les Persans descendent de Persée, les Français de Francus, et les Bretons de Britannicus.

Après tout, ces inepties, qui dans notre siècle sont parvenues au dernier excès, ne font aucun mal à la société. Dieu nous garde des autres inepties pour lesquelles on se querelle, on s'injurie, on se calomnie, on arme les puissants et les sots qui sont si souvent de la même espèce, on s'attaque, on se tue; et les savants qui sont persuadés qu'il faut casser les œufs par le gros bout traînent aux échafauds les savants qui cassent les œufs par le petit bout!

ARTICLE VII.

DES BRAMES.

Toute la grandeur et toute la misère de l'esprit humain s'est déployée dans les anciens brachmanes, et dans les brames leurs

1. Jésuite, mort à Pékin en 1741. On a de lui une *Correspondance* avec Mairan, 1759.

2. Voyez une note des éditeurs de Kehl sur l'article xx des *Singularités de la nature*, tome XXVII, page 160; et, dans le *Dictionnaire philosophique*, l'article DIEU, DIEUX, 4^e section, tome XVIII, pages 372 et suiv.

3. *Lettre de Pékin sur le génie de la langue chinoise et la nature de leur écriture symbolique*, Bruxelles, 1773, in-4^o.

Needham n'est que l'éditeur de cette *Lettre*, attribuée au P. Cibot. Il répétait ainsi ce qu'il avait déjà dit dans sa brochure *De Inscriptione quadam ægyptiaca Taurini inventa*, Rome, 1761, in-8^o: « Causa finita est, nec ullus dubitabit Ægyptos olim et Sinenses communi societatis vinculo obstrictos fuisse, si non et communi gaudeant origine, et una natio non sit surculus excisus ab altera. » (B)

successeurs. D'un côté, c'est la vertu persévérante, soutenue d'une abstinence rigoureuse; une philosophie sublime, quoique fantastique, voilée par d'ingénieuses allégories; l'horreur de l'effusion du sang; la charité constante envers les hommes et les animaux. De l'autre côté, c'est la superstition la plus méprisable. Ce fanatisme, quoique tranquille, les a portés depuis des siècles innombrables à encourager le meurtre volontaire de tant de jeunes veuves qui se sont jetées dans les bûchers enflammés de leurs époux. Cet horrible excès de religion et de grandeur d'âme subsiste encore avec la fameuse profession de foi des brames, que « Dieu ne veut de nous que la charité et les bonnes œuvres ». La terre entière est gouvernée par des contradictions. M. Scrafton ajoute qu'ils sont persuadés que Dieu a voulu que les différentes nations eussent des cultes différents. Cette persuasion pourrait conduire à l'indifférence; cependant ils ont l'enthousiasme de leur religion comme s'ils la croyaient la seule vraie, la seule donnée par Dieu même.

La plupart d'entre eux vivent dans une molle apathie. Leur grande maxime, tirée de leurs anciens livres, est « qu'il vaut mieux s'asseoir que de marcher, se coucher que de s'asseoir, dormir que de veiller, et mourir que de vivre ». On en voit pourtant beaucoup sur la côte de Coromandel qui sortent de cette léthargie pour se jeter dans la vie active. Des uns prennent parti pour les Français, les autres pour les Anglais; ils apprennent les langues de ces étrangers, leur servent d'interprètes et de courtiers. Il n'est guère de grand commerçant sur cette côte qui n'ait son brame, comme on a son banquier. En général, on les trouve fidèles, mais fins et rusés. Ceux qui n'ont point eu de commerce avec les étrangers ont conservé, dit-on, la vertu pure qu'on attribue à leurs ancêtres.

M. Scrafton et d'autres ont vu entre les mains de quelques brames des éphémérides composés par eux-mêmes, dans lesquels les éclipses sont calculées pour plusieurs milliers d'années.

¹ Le savant et judicieux M. Le Gentil² dit qu'il a été étonné de la promptitude avec laquelle les brames faisaient en sa présence les plus longs calculs astronomiques. Il avoue qu'ils connaissent

1. Cet alinéa et le suivant ne sont pas dans deux éditions de 1773 que j'ai sous les yeux; mais je les trouve dans une réimpression datée de 1774, et qui contient les trente-six articles. (B.)

2. Ou plutôt Gentil (1726-1799). Il avait servi sous Dupleix et Lally; il fit don à la Bibliothèque des manuscrits, médailles, dessins, etc., qu'il avait rapportés, et laissa en mourant beaucoup de travaux inédits sur l'Inde. (G. A.)

la précession des équinoxes de temps immémorial. Cependant il n'a vu que quelques brames du Tanjaour vers Pondichéry ; il n'a point pénétré, comme M. Holwell, jusqu'à Bénarès, l'ancienne école des brachmanes ; il n'a point vu ces anciens livres que les brames modernes cachent soigneusement aux étrangers et à qui-conque n'est pas initié à leurs mystères. M. Le Gentil n'a levé qu'un coin du voile sous lequel les savants brames se dérobent à la curiosité inquiète des Européans ; mais il en a vu assez pour être convaincu que les sciences sont beaucoup plus anciennes dans l'Inde qu'à la Chine même ¹.

Ce savant homme ne croit point à leur généalogie : il la trouve très-exagérée. La nôtre n'est-elle pas évidemment aussi fautive, quoique plus récente ? Nous avons soixante et dix systèmes sur la supputation des temps : donc il y a soixante-neuf systèmes erronés, sans qu'on puisse deviner quel est le soixante et dixième véritable ; et ce soixante et dixième inconnu est peut-être aussi faux que tous les autres.

Quoi qu'il en soit, il résulte invinciblement que, malgré le détestable gouvernement de l'Inde, malgré les irruptions de tant d'étrangers avides, les brames ont encore des mathématiciens et des astronomes ; mais en même temps ils ont tous le ridicule de l'astrologie judiciaire, et ils poussent cette extravagance aussi loin que les Chinois et les Persans. Celui qui écrit ces mémoires a envoyé à la Bibliothèque du roi ² le *Cormo-Veidam*, ancien commentaire du *Veidam* : il est rempli de prédictions pour tous les jours de l'année, et de préceptes religieux pour toutes les heures. Ne nous en étonnons point : il n'y a pas deux cents ans que la même folie possédait tous nos princes, et que le même charlatanisme était affecté par nos astronomes. Il faut bien que les brames, possesseurs de ces éphémérides, soient très-instruits. Ils sont philosophes et prêtres comme les anciens brachmanes ; ils disent que le peuple a besoin d'être trompé, et qu'il doit être ignorant. En conséquence, comme les premiers brachmanes marquèrent par les hiéroglyphes de la tête et de la queue du dragon ³ les nœuds de la lune dans lesquels se font les éclipses, ils débitent que ces phénomènes sont causés par les efforts du dragon

1. Voyez les *Mémoires de la Chine*, rédigés par Duhalde. Il y est dit que, dans le cabinet des antiques de l'empereur Cam-hi, les plus anciens monuments étaient indiens. (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez, dans la présente édition, la lettre du 13 juillet 1761 ; et la note tome XXVI, page 392.

3. Voyez tome XII, page 438.

qui attaque la lune et le soleil. La même ineptie est adoptée à la Chine. On voit dans l'Inde des millions d'hommes et de femmes qui se plongent dans le Gange pendant la durée d'une éclipse, et qui font un bruit prodigieux avec des instruments de toute espèce pour faire lâcher prise au dragon. C'est ainsi à peu près que la terre a été longtemps gouvernée en tout genre.

Au reste, plus d'un brame a négocié avec des missionnaires pour les intérêts de la compagnie des Indes ; mais il n'a jamais été question entre eux de religion.

D'autres missionnaires (il le faut répéter) se sont hâtés, en arrivant dans l'Inde, d'écrire que les brames adoraient le diable¹, mais que bientôt ils seraient tous convertis à la foi. On avoue que jamais ces moines d'Europe n'ont tenté seulement de convertir un seul brame, et que jamais aucun Indien n'adora le diable, qu'ils ne connaissaient pas. Les brames rigides ont conçu une horreur inexprimable pour nos moines quand ils les ont vus se nourrir de chair, boire du vin, et tenir à leurs genoux de jeunes filles dans la confession. Si leurs usages ont été regardés par nous comme des idolâtries ridicules², les nôtres leur ont paru des crimes.

Ce qui doit être plus étonnant pour nous, c'est que, dans aucun livre des anciens brachmanes, non plus que dans ceux des Chinois, ni dans les fragments de Sanchoniathon, ni dans ceux de Bérose, ni dans l'Égyptien Manéthon, ni chez les Grecs, ni chez les Toscans, on ne trouve la moindre trace de l'histoire sacrée judaïque, qui est notre histoire sacrée. Pas un seul mot de Noé³, que nous tenons pour le restaurateur du genre humain; pas un seul mot d'Adam, qui en fut le père; rien de ses premiers descendants. Comment toutes les nations ont-elles perdu les titres de la grande famille? Comment personne n'avait-il transmis à la postérité une seule action, un seul nom de ses ancêtres? Pour-

1. Voyez tome XVII, page 422 ; XVIII, 35 ; XIX, 366.

2. Un des grands missionnaires jésuites, nommé de Lalane, a écrit en 1709 : « On ne peut douter que les brames ne soient véritablement idolâtres, puisqu'ils adorent des dieux étrangers. » (Tome X, page 14, des *Lettres édifiantes*.)

Et il dit (page 15) : « Voici une de leurs prières, que j'ai traduite mot pour mot :

« J'adore cet être qui n'est sujet ni au changement ni à l'inquiétude; cet être, dont la nature est indivisible; cet être, dont la spiritualité n'admet aucune composition de qualités; cet être, qui est l'origine et la cause de tous les êtres, et qui les surpasse tous en excellence; cet être, qui est le soutien de l'univers, et qui est la source de la triple puissance. »

Voilà ce qu'un missionnaire appelle de l'idolâtrie. (*Note de Voltaire*.)

3. Voyez tome XXVI, page 201.

quoi tant d'antiques nations les ont-elles ignorés, et pourquoi un petit peuple nouveau les a-t-il connus? Ce prodige mériterait quelque attention si l'on pouvait espérer de l'approfondir. L'Inde entière, la Chine, le Japon, la Tartarie, les trois quarts de l'Afrique, ne se doutent pas encore qu'il ait existé un Caïn, un Caïnan, un Jared, un Mathusalem qui vécut près de mille ans; et les autres nations ne se familiarisèrent avec ces noms que depuis Constantin. Mais ces questions, qui appartiennent à la philosophie, sont étrangères à l'histoire.

ARTICLE VIII.

DES GUERRIERS DE L'INDE, ET DES DERNIÈRES RÉVOLUTIONS.

Les Gentous en général ne paraissent pas plus faits pour la guerre dans leur beau climat, et dans les principes de leur religion, que les Lapons dans leur zone glacée, et que les primitifs nommés quakers, dans les principes qu'ils se sont faits. Nous avons vu¹ que la race des vainqueurs mahométans n'a presque plus rien de tartare, et est devenue indienne avec le temps.

Ces descendants des conquérants de l'Inde, avec une armée innombrable, n'ont pu résister au Sha-Nadir quand il est venu, en 1739, attaquer, avec une armée de quarante mille brigands aguerris, du Candahar et de Perse, plus de six cent mille hommes que Mahmoud-Sha lui opposait. M. Cambridge nous apprend ce que c'était que ces six cent mille guerriers. Chaque cavalier, accompagné de deux valets, portait une robe légère et traînante de soie; les éléphants étaient parés comme pour une fête; un nombre prodigieux de femmes suivait l'armée. Il y avait dans le camp autant de boutiques et de marchandises de luxe que dans Delhi. La seule vue de l'armée de Nadir dispersa cette pompe ridicule. Nadir mit Delhi à feu et à sang; il emporta en Perse tous les trésors de ce puissant et misérable empereur, et le méprisa assez pour lui laisser sa couronne.

Quelques relations nous disent, et quelques compilateurs nous redisent, d'après ces relations, qu'un faquir arrêta le cheval de Nadir dans sa marche à Delhi, et qu'il cria au prince: « Si tu es Dieu, prends-nous pour victimes; si tu es homme, épargne des hommes; » et que Nadir lui répondit: « Je ne suis point Dieu,

1. Page 102.

mais celui que Dieu envoie pour châtier les nations de la terre¹. »

Le trésor dont Nadir se contenta, et qui ne lui servit de rien puisqu'il fut assassiné quelque temps après par son neveu, se montait, à ce qu'on nous assure, à plus de quinze cents millions, monnaie de France, selon la valeur numéraire présente de nos espèces. Que sont devenues ces richesses immenses? En quelques mains que de nouvelles rapines en aient fait passer une partie, et quelles que soient les cavernes où l'avarice et la crainte enfouissent l'autre, la Perse et l'Inde ont été également les pays les plus malheureux de la terre, tant les hommes se sont toujours efforcés de changer en calamités effroyables tous les biens que la nature leur a faits. La Perse et l'Inde ne furent plus, depuis la victoire et la mort de Nadir, qu'une anarchie sanglante. C'étaient les mêmes torrents de révolutions.

ARTICLE IX.

SUITE DES RÉVOLUTIONS.

Un jeune valet persan qui avait servi en qualité de portemassue dans la maison du Sha-Nadir se fit voleur de grand chemin, comme l'avait été son maître. Il eut avis d'un convoi de trois mille chameaux chargés d'armes, de vivres, et d'une grande partie de l'or emporté de Delhi par les Persans. Il tua l'escorte, prit tout le convoi, leva des troupes, et s'empara d'un royaume entier au nord-est de Delhi². Ce royaume faisait autrefois une partie de la Bactriane; il confine d'un côté aux montagnes de la belle province de Cachemire, et de l'autre à Caboul.

Ce brigand, nommé Abdala³, fut alors un grand prince, un

1. Un conte semblable a été fait sur Fernand Cortès, sur Tamerlan, sur Attila, qui s'intitulait FLAGELLUM DEI, le *fléau de Dieu*, suivant la traduction des compilateurs modernes. Personne ne s'avisa jamais de s'appeler *fléau*. Les jésuites appelaient Pascal *porte d'enfer*; mais Pascal leur répond dans ses *Provinciales* que son nom n'est pas *porte d'enfer*. La plupart de ces aventures et de ces réponses, attribuées d'âge en âge à tant d'hommes célèbres, sortirent d'abord de l'imagination des auteurs qui voulurent égayer leurs romans, et sont répétées encore aujourd'hui par ceux qui écrivent des histoires sur des collections de gazettes. Tous ces bons mots prétendus, tous ces apophthegmes grossissent des *ana*. On peut s'en amuser, et non les croire. (*Note de Voltaire.*) — Voyez la XV^e des *Lettres provinciales*.

2. Ce royaume s'appelle *Chisni*. Nous n'avons trouvé ce nom ni dans les cartes de Vaugondi, ni dans nos dictionnaires; cependant il a existé, et il est aujourd'hui démembré. (*Note de Voltaire.*)

3. Ou mieux Ahmed-Abdalli.

héros ; il marcha vers Delhi en 1746, et ne se promit pas moins que de conquérir tout l'Indoustan. C'était précisément dans le temps que La Bourdonnaie prenait Madras.

Le vieux Mogol Mahmoud, dont la destinée fut d'être opprimé par des voleurs, soit rois, soit voulant l'être, envoya d'abord contre celui-ci son grand vizir, sous qui son petit-fils Sha-Ahmed fit ses premières armes. On livra bataille aux portes de Delhi : la victoire fut indécise ; mais le grand vizir fut tué. On assure que les omras, commandants des troupes de l'empereur, étranglèrent leur maître et firent courir le bruit qu'il s'était empoisonné lui-même.

Son petit-fils Sha-Ahmed lui succéda sur ce trône si chancelant ; prince qu'on a peint brave, mais faible¹, voluptueux, indécis, inconstant, défiante, destiné à être plus malheureux que son grand-père. Un raïa nommé Gasi², qui tantôt le secourut et tantôt le trahit, le prit prisonnier, et lui fit arracher les yeux. L'empereur mourut des suites de son supplice. Le raïa Gasi, ne pouvant se faire empereur, mit en sa place un descendant de Tamerlan : c'est Alumgir³, qui n'a pas été plus heureux que les autres. Les omras, semblables aux agas des janissaires, veulent que la race de Tamerlan soit sur le trône, comme les Turcs ne veulent de sultan que de la race ottomane : il ne leur importe qui règne, incapable ou méchant, pourvu qu'il soit de la famille. Ils le déposent, ils lui arrachent les yeux : ils le tuent sur un trône qu'ils regardent comme sacré. C'est ainsi qu'ils en usent depuis Aurengzeb.

On peut juger si, pendant ces orages, les soubas, les nababs, les raïas du midi de l'Inde, se disputèrent les provinces envahies par eux, et si les factions anglaise et française faisaient leurs efforts pour partager la proie.

Nous avons fait voir⁴ comment un faible détachement d'Euro-

1. Nous ne cherchons que le vrai, nous ne prétendons faire le portrait ni des princes ni des hommes d'État qui ont vécu à six mille lieues de nous, comme on s'avise tous les jours de nous tracer jusqu'aux plus petites nuances du caractère de quelques souverains qui régnaient il y a deux mille ans, et des ministres qui régnaient sous eux ou sur eux. Le charlatanisme qui s'étend partout varie ces tableaux en mille manières ; on fait dire à ces hommes, qu'on connaît si peu, ce qu'ils n'ont jamais dit ; on leur attribue des harangues qu'ils n'ont jamais prononcées, ainsi que des actions qu'ils n'ont jamais faites. Nous serions bien en peine de faire un vrai portrait des princes que nous avons vus de près, et on veut nous donner celui de Numa et de Tarquin! (*Note de Voltaire.*)

2. Ghazée.

3. Allaum-Geer.

4. Page 92.

péans traînait au combat ou dissipait des armées de Gentous. Ces soldats de Visapour, d'Arcate, de Tanjaour, de Golconde, d'Orixa, du Bengale, depuis le cap de Comorin jusqu'au promontoire des Palmiers et à l'embouchure du Gange, sont de mauvais soldats sans doute : point de discipline militaire, point de patience dans les travaux, nul attachement à leurs chefs, uniquement occupés de leur paye, qui est toujours fort au-dessus du salaire des laboureurs et des ouvriers, par un usage directement contraire à celui de toute l'Europe. Ni eux, ni leurs officiers, ne s'inquiètent jamais de l'intérêt du prince qu'ils servent : ils s'inquiètent seulement de la caisse de son trésorier. Mais enfin Indiens contre Indiens vont aux coups, et leur force ou leur faiblesse est égale ; leurs corps, qui soutiennent rarement la fatigue, affrontent la mort. Les cailles se combattent et se tuent aussi bien que les dogues.

Il faut excepter de ces faibles troupes les montagnards, appelés Marattes, qui tiennent un peu plus de la constitution robuste de tous les habitants des lieux escarpés. Ils ont plus de dureté, plus de courage, et plus d'amour de la liberté, que les habitants de la plaine. Ces Marattes sont précisément ce que furent les Suisses dans les guerres de Charles VIII et de Louis XII : quiconque les pouvait soudoyer était sûr de la victoire, et on payait chèrement leurs services. Ils se choisissent un chef auquel ils n'obéissent que pendant la guerre, et encore lui obéissent-ils très-mal : les Européens ont appelé roi ce capitaine de brigands, tant on prodigue ce nom. On les vit armés tantôt pour les empereurs, et tantôt contre eux. Ils ont servi tour à tour nabab contre nabab, et Français contre Anglais.

Au reste, on ne doit pas croire que ces Gentous marattes, quoique de la religion des brames, en observent les rites rigoureux : eux et presque tous les soldats mangent de la viande et du poisson ; ils boivent même des liqueurs fortes quand ils en trouvent. On accommode par tout pays sa religion avec ses passions.

Ces Marattes empêchèrent Abdala de conquérir l'Inde. Il aurait été sans eux un Tamerlan, un Alexandre ! Nous venons de voir le petit-fils de Mahmoud livré à la mort par un de ses sujets. Son successeur Alumgir éprouva les mêmes révolutions dans une courte vie, et finit par le même sort. Les Marattes déclarés contre lui entrèrent dans Delhi, et la saccagèrent pendant sept jours. Abdala revint encore augmenter la confusion et le désastre en 1757. L'empereur Alumgir, tombé en démence, gouverné et

maltraité par son vizir, implora la protection de cet Abdala même ; le vizir, indigné, mit en prison son maître, et bientôt après lui fit couper la tête. Cette dernière catastrophe arriva peu d'années après. Nos mémoires, qui s'accordent sur le fond, se contredisent sur les dates ; mais qu'importe pour nous en quel mois, en quelle année on ait tué dans l'Inde un Mogol efféminé, tandis qu'on assassinait tant de souverains en Europe !

Cet amas de crimes et de malheurs, qui se suivent sans interruption, dégoûte enfin le lecteur : leur nombre et l'éloignement des lieux diminuent la pitié que ces calamités inspirent.

ARTICLE X.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES CÔTES DE LA PRESQU'ÎLE OU LES FRANÇAIS
ET LES ANGLAIS ONT COMMERCÉ ET FAIT LA GUERRE.

Après avoir fait voir quels étaient les empereurs, les grands, les peuples, les soldats, les prêtres, avec qui le général Lally avait à combattre et à négocier, il faut montrer en quel état se trouvait la fortune des Anglais, auxquels on l'opposait, et commencer par donner quelque idée des établissements formés par tant de nations d'Europe sur les côtes occidentales et orientales de l'Inde.

Il est désagréable de ne point mettre ici une carte géographique sous les yeux du lecteur : nous n'en avons ni le temps ni la facilité ; mais quiconque voudra lire avec fruit ces mémoires pourra aisément en consulter une. S'il n'en a point, qu'il se figure toutes les côtes de la presqu'île de l'Inde couvertes d'établissements de marchands d'Europe, fondés par les concessions des naturels du pays, ou les armes à la main. Commencez par le nord-ouest. Vous trouvez d'abord sur la côte la presqu'île de Cambaie, où l'on a prétendu que les hommes vivaient communément deux cents années. Si cela était, elle aurait cette eau d'immortalité qui a fait le sujet des romans de l'Asie, ou cette fontaine de Jouvence connue dans les romans de l'Europe. Les Portugais y ont conservé *Diu* ou *Diou*, une de leurs anciennes conquêtes.

Au fond du golfe de Cambaie est Surate, ville immédiatement gouvernée par le Grand Mogol, dans laquelle toutes les nations commerçantes de la terre avaient des comptoirs, et surtout les Arméniens, qui sont les facteurs de la Turquie, de la Perse et de l'Inde.

La côte de Malabar, proprement dite, commence par une petite île qui appartenait aux jésuites : elle porte encore leur nom ; et, par un singulier contraste, l'île de Bombay, qui suit, est aux Anglais. Cette île de Bombay est le séjour le plus malsain de l'Inde et le plus incommode. C'est pourtant pour la conserver que les Anglais ont eu une guerre avec le nabab de Décan, qui affecte la souveraineté de ces côtes. Il faut bien qu'ils trouvent leur profit à garder un établissement si triste, et nous verrons comment ce poste a servi à une des plus étonnantes aventures qui aient jamais rendu le nom anglais respectable dans l'Inde.

Plus bas est la petite île de Goa. Tous les navigateurs disent qu'il n'y a point de plus beau port au monde : ceux de Naples et de Lisbonne ne sont ni plus grands ni plus commodes. La ville est encore un monument de la supériorité des Européens sur les Indiens, ou plutôt du canon, que ces peuples ne connaissaient pas. Goa est malheureusement célèbre par son Inquisition, également contraire à l'humanité et au commerce. Les moines portugais firent accroire que le peuple adorait le diable, et ce sont eux qui l'ont servi.

Descendez vers le sud, vous rencontrez Cananor, que les Hollandais ont enlevé aux Portugais, qui l'avaient ravi aux propriétaires.

On trouve après cet ancien royaume de Calicut, qui coûta tant de sang au Portugais. Ce royaume est d'environ vingt de nos lieues en tout sens. Le souverain de ce pays s'intitulait *Zamorin*, roi des rois, et les rois ses vassaux possédaient chacun environ cinq à six lieues. C'était la place du plus grand commerce ; ce ne l'est plus, les marchands ne fréquentent plus Calicut. Un Anglais, qui a longtemps voyagé sur toutes ces côtes, nous a confirmé que ce terrain est le plus agréable de l'Asie, et le climat le plus salubre ; que tous les arbres y conservent un feuillage perpétuel ; que la terre y est en tout temps couverte de fleurs et de fruits. Mais l'avidité humaine n'envoie pas les marchands dans l'Inde pour respirer un air doux et pour cueillir des fleurs.

Un moine portugais écrivit autrefois que quand le roi de ce pays se marie il prie d'abord les prêtres les plus jeunes de coucher avec sa femme ; que toutes les dames et la reine elle-même peuvent avoir chacune sept maris ; que les enfants n'héritent point, mais les neveux ; et qu'enfin tous les habitants y font de pompeux sacrifices au diable. Ces absurdités ridicules sont répétées dans vingt histoires, dans vingt livres de géographie, dans

La Martinière lui-même¹. On s'indigne contre cette foule de compilateurs qui transcrivent de sang-froid tant d'inepties en tout genre, comme si ce n'était rien de tromper les hommes².

Nous regardons comme un devoir de redire ici³ que les premiers brachmanes, ayant inventé la sculpture, la peinture, les hiéroglyphes, ainsi que l'arithmétique et la géométrie, représentèrent la vertu sous l'emblème d'une femme à laquelle ils donnaient dix bras pour combattre dix monstres, qui sont les dix péchés auxquels les hommes sont le plus sujets. Ce sont ces figures allégoriques que des aumôniers de vaisseaux, ignorants, trompés et trompeurs, prenaient pour des statues de Satan et de Belzébuth, anciens noms persans qui jamais n'ont été connus dans la presqu'île⁴. Mais que diraient les descendants de ces brachmanes, premiers précepteurs du genre humain, s'ils avaient la curiosité de voir nos pays si longtemps barbares, comme nous avons la rage d'aller chez eux par avarice?

Tanor, qui suit, est encore appelé royaume par nos géographes : c'est une petite terre de quatre lieues sur deux, une maison de plaisance située dans un lieu délicieux, où les voisins vont acheter quelques denrées précieuses.

Immédiatement après est le royaume de Cranganor, à peu

1. *Dictionnaire géographique, historique et critique.*

2. Le fameux jésuite Tachard conte qu'on lui a dit que les dames nobles de Calicut peuvent avoir jusqu'à dix maris à la fois (tome III des *Lettres édifiantes*, page 158). Montesquieu [XVI, chapitre v] cite cette niaiserie comme s'il citait un article de la Coutume de Paris; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il rend raison de cette loi.

L'auteur de ces *Fragments*, ayant avec quelques amis envoyé un vaisseau dans l'Inde, s'est informé soigneusement si cette loi étonnante existe dans le Calicut; on lui a répondu en haussant les épaules et en riant. En effet, comment imaginer que le peuple le plus policé de toute la côte de Malabar ait une coutume si contraire à celle de tous ses voisins, aux lois de sa religion et à la nature humaine? Comment croire qu'un homme de qualité, un homme de guerre, puisse se résoudre à être le dixième favori de sa femme? A qui appartiendraient les enfants? Quelle source abominable de querelles et de meurtres continuels! Il serait moins ridicule de dire qu'il y a une basse-cour où dix coqs se partagent tranquillement la jouissance d'une poule. Ce conte est aussi absurde que celui dont Hérodote amusait les Grecs, quand il leur disait que toutes les dames de Babylone étaient obligées d'aller au temple vendre leurs faveurs au premier étranger qui voulait les acheter. Un suppôt de l'Université de Paris a voulu justifier cette sottise, il n'y a pas réussi. (*Note de Voltaire.*) — C'est Larcher que Voltaire appelle ici suppôt de l'Université; voyez tome XXVI, page 371.

3. Voltaire l'avait déjà dit plusieurs fois; voyez tome XV, page 326; XVIII, 35, 520; XXVIII, 142.

4. Voyez l'article BRAMES (article VII). (*Note de Voltaire.*) — Ci-dessus, page 110 et suiv.

près de la même étendue. La plupart des relations peuplent cette côte d'autant de rois que nous voyons en Italie et en France de marquis sans marquisat, de comtes sans comté, et en Allemagne de barons sans baronnie.

Si Cranganor est un royaume, Coulan, qui est après, peut s'appeler un vaste empire : car il a environ douze lieues sur près de trois en largeur. Les Hollandais, qui ont chassé les Portugais des capitales de ces États, ont établi dans Cranganor un comptoir dont ils ont fait une forteresse imprenable à tous ces monarques réunis. Ils font un commerce immense à Cranganor, qui est, dit-on, un jardin de délices.

En allant toujours au midi, sur le rivage de cette péninsule qui se resserre de plus en plus, les Hollandais ont encore pris aux Portugais la forteresse qu'ils avaient dans le royaume de Cochin, petite province qui dépendait autrefois de ce roi des rois, zamorin de Calicut. Il y a près de trois siècles que ces souverains voient des marchands armés venus d'Europe s'établir dans leurs territoires, se chasser les uns les autres, et s'emparer tour à tour de tout le commerce du pays sans que les habitants de trois cents lieues de côtes aient jamais pu y mettre obstacle.

Travancor est la dernière terre qui termine la presqu'île. On est surpris de la faiblesse des voyageurs et des missionnaires qui ont titré de royaume le petit pays de Travancor, aussi bien que tous ces autres assemblages de riches bourgades que nous venons de parcourir. Pour peu que ces royaumes eussent occupé chacun cinquante lieues seulement le long de la côte, il y aurait plus de douze cents lieues depuis Surate jusqu'au cap Comorin ; et si on avait converti la centième partie des Indiens, parmi lesquels il n'y a pas un chrétien, il y en aurait plus d'un million¹.

1. Un jésuite, nommé Martin, raconte, dans le cinquième volume des *Lettres curieuses et édifiantes*, que c'est une coutume vers Travancor de faire un fonds tous les ans pour le distribuer par le sort. Un Indien, dit-il, fit vœu à saint François Xavier de donner une somme aux jésuites s'il gagnait à cette espèce de loterie. Il eut le gros lot : il fit encore un vœu, et eut le second lot. Cependant, ajoute le jésuite Martin, cet Indien conserva, ainsi que tous ses compatriotes, une horreur invincible pour la religion des Francs, qu'ils appellent le *franguinisme*. C'était un ingrat. Qu'on joigne à tous ces traits, dont les *Lettres curieuses* sont remplies, les miracles attribués à saint François Xavier ; ses sermons dans tous les idiomes de l'Inde et du Japon, dès qu'il débarquait dans ces pays ; les neuf morts ressuscités par lui ; les deux vaisseaux dans lesquels il se trouva en même temps à cent lieues l'un de l'autre, et qu'il préserva de la tempête ; son crucifix qui tomba dans la mer, et qui lui fut rapporté par un cancre ; et qu'on juge si une religion aussi sainte que la nôtre doit être continuellement mêlée de semblables contes.

Ce même Martin, qui a demeuré si longtemps dans l'Inde, ose dire qu'il y a

Avant de quitter le Malabar, quoiqu'il n'entre point du tout dans notre plan de faire l'histoire naturelle de ce pays délicieux, qu'on nous permette seulement d'admirer les cocotiers et l'arbre sensitif. On sait que les cocotiers fournissent à l'homme tout ce qui lui est nécessaire, nourriture et boisson agréable, vêtement, logement, et meubles : c'est le plus beau présent de la nature. L'arbre sensitif, moins connu, produit des fruits qui s'enflent et qui bondissent sous la main qui les touche. Notre herbe sensitive, aussi inexplicable, a beaucoup moins de propriétés. Cet arbre, si nous en croyons quelques naturalistes, se reproduit de lui-même en quelque sens qu'on le coupe. On ne l'a point pourtant mis au rang des animaux zoophytes, comme Leuwenhoeck¹ y a mis ces petits joncs, nommés polypes d'eau douce, qui croissent dans quelques marais, et sur lesquels on a débité tant de fables trop légèrement accréditées. On cherche du merveilleux, il est partout, puisque les moindres ouvrages de la nature sont incompréhensibles. Il n'est pas besoin d'ajouter des fables à ces mystères réels qui frappent nos yeux, et que nous foulons aux pieds².

ARTICLE XI.

SUITE DE LA CONNAISSANCE DES CÔTES DE L'INDE.

Enfin on double ce fameux cap de Comor ou Comorin, connu des anciens Romains dès le temps d'Auguste, et alors on est sur cette côte des perles qu'on appelle *la Pêcherie*. C'est de là que les plongeurs indiens fournissaient des perles à l'Orient et à l'Occident. On en trouvait encore beaucoup lorsque les Portugais découvrirent et envahirent ce rivage dans notre xvi^e siècle. Depuis ce temps-là, cette branche immense de commerce a diminué de jour en jour, soit que les mers plus orientales pro-

un petit peuple nommé les *Coleries*, dont la loi est que, dans leurs querelles et dans leurs procès, la partie adverse est obligée de faire tout ce que fait l'autre. Celle-ci se crève-t-elle un œil, celle-là est obligée de s'en arracher un. Si un Colerie égorge sa femme et la mange, son adversaire aussitôt assassine et mange la sienne. M. Orm, savant Anglais, qui a vu beaucoup de ces Coleries, assure en propres mots que ces coutumes diaboliques sont absolument inconnues, et que le P. Martin en a menti. (*Note de Voltaire.*)

1. Naturaliste, 1632-1723.

2. Voyez la note des éditeurs de Kehl sur le chapitre III des *Singularités de la nature* (tome XXVII, page 131), et celle sur l'article POLYPES dans le *Dictionnaire philosophique* (tome XX, page 242).

duisent aujourd'hui des perles d'une plus belle eau, soit que la matière qui les forme ait changé sur la plage de ce promontoire de l'Inde, comme tant de mines d'or, d'argent, et de tous les métaux, se sont épuisées dans tant de terres.

Vous allez alors un peu au nord du huitième degré de l'équateur où vous êtes, et vous voyez à votre droite la Trapobane ou Taprobane des anciens, nommée depuis par les Arabes l'île de Serindib, et enfin Ceilan. C'est assez, pour la faire connaître, de dire que le roi de Portugal Emmanuel, demandant à un de ses capitaines de vaisseau, qui en revenait, si elle méritait sa réputation, cet officier lui répondit : « J'y ai vu une mer semée de perles, des rivages couverts d'ambre gris, des forêts d'ébène et de cannelle, des montagnes de rubis, des cavernes de cristal de roche, et je vous en apporte dans mon vaisseau. » Quelle réponse ! et il n'exagérait pas.

Les Hollandais n'ont pas manqué de chasser les Portugais de cette île des trésors. Il semblait que le Portugal n'eût entrepris tant de pénibles voyages, et conquis tant d'États au fond de l'Asie, que pour les Hollandais. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de toutes les côtes de Ceilan, en interdisent l'abord à tous les peuples. Ils ont fait le souverain de l'île leur tributaire ; et il n'est jamais tombé dans l'esprit des raïas, des nababs, et des soubas de l'Inde, de tenter seulement de les en déposséder.

Vous remontez de la côte de Malabar, que nous avons parcourue, à celles de Coromandel et de Bengale, théâtres des guerres entre les princes du pays, et entre la France et l'Angleterre.

Nous ne parlerons plus ici de monarques et de zamorins, rois des rois, mais de soubas, de nababs, de raïas. Cette côte de Coromandel est peuplée d'Européens comme celle de Malabar. Ce sont d'abord les Hollandais à Négapatam, qu'ils ont encore enlevé au Portugal, et dont ils ont fait, dit-on, une ville assez florissante.

Plus haut c'est Tranquebar, petit terrain que les Danois ont acheté, et où ils ont fondé une ville plus belle que Négapatam. Près de Tranquebar, les Français avaient le comptoir et le fort de Karical. Les Anglais, au-dessus, celui de Goudelour et celui de Saint-David.

Tout près du fort Saint-David, dans une plaine aride et sans port, les Français ayant, comme les autres, acheté du souba de la province de Décan un petit territoire où ils bâtirent une loge, ils firent, avec le temps, de cette loge une ville considérable : c'est Pondichéry, dont nous avons déjà parlé.

Ce n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haie d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloès; et on appelait cette place la Haie des Limites.

A trente lieues au nord est Madras, comme nous l'avons vu, ce chef-lieu du grand commerce des Anglais. La ville est bâtie en partie des ruines de Méliapour; et cet ancien Méliapour avait été changé par les Portugais en Saint-Thomé, en l'honneur de saint Thomas Didyme, apôtre. On trouve encore dans ces quartiers des restes de Syriens, nommés d'abord chrétiens de Thomas parce qu'un Thomas, marchand de Syrie et nestorien, était venu s'y établir avec ses facteurs au VI^e siècle de notre ère. Bientôt après on ne douta pas que ce nestorien n'eût été saint Thomas Didyme lui-même. On a vu partout des traditions, des croyances publiques, des monuments, des usages, fondés sur de telles équivoques. Les Portugais croyaient que saint Thomas était venu à pied de Jérusalem à la côte de Coromandel, en qualité de charpentier, bâtir un palais magnifique pour le roi Gondafer. Le jésuite Tachard a vu près de Madras l'ouverture que fit saint Thomas au milieu d'une montagne, pour s'échapper par ce trou des mains d'un brachmane qui le poursuivait à grands coups de lance, quoique les brachmanes n'aient jamais donné de coups de lance à personne. Les chrétiens anglais et les chrétiens français se sont détruits, de nos jours, à coups de canon sur ce même terrain que la nature ne semblait pas avoir fait pour eux. Du moins les prétendus chrétiens de saint Thomas étaient des marchands paisibles.

Plus loin est le petit fort de Paliacate, appartenant aux Hollandais. C'est de là qu'ils vont acheter des diamants dans la nababie de Golconde.

A cinquante lieues plus au nord, les Anglais et les Français se disputaient Masulipatan, où se fabriquent les plus belles toiles peintes, et où toutes les nations commerçaient. M. Dupleix obtint du nabab cet établissement entier. On voit que des étrangers ont partagé tout ce rivage, et que les Indiens n'ont rien gardé pour eux sur leur propre territoire.

Quand on a franchi la côte de Coromandel, on est à la hauteur de la grande nababie de Golconde, où sont les plus grands objets de l'avarice, les mines de diamants. Les nababs avaient longtemps empêché les nations étrangères de se faire des établissements fixes dans cette province. Les facteurs anglais et hollandais y venaient d'abord acheter les diamants qu'ils vendaient en Europe.

Les Anglais possédaient au nord de Golconde la petite ville de Calcutta, bâtie par eux sur le Gange dans le Bengale, province qui passe pour la plus belle, la plus riche et la plus délicieuse contrée de l'univers. Pour les Français, ils avaient Chandernagor, et un autre petit comptoir sur le Gange. C'est à Chandernagor que M. Dupleix commença sa grande fortune, qu'il perdit depuis. Il y avait équipé pour son compte quinze vaisseaux qui allaient dans tous les ports de l'Asie, avant qu'il fût nommé gouverneur de Pondichéry.

Les Hollandais ont la ville d'Ougli entre Calcutta et Chandernagor. Il est bien à remarquer que, dans toutes ces dernières guerres qui ont bouleversé l'Inde, qui ont mis les Anglais sur le penchant de leur ruine, et qui ont détruit les Français, jamais les Hollandais n'ont pris ouvertement de parti : ils ne se sont point exposés, ils ont joui tranquillement des avantages de leur commerce, sans prétendre former des empires. Ils en possèdent un assez beau à Batavia. On les vit agir en grands guerriers contre les Espagnols et les Portugais; mais dans ces dernières guerres, ils se sont conduits en négociants habiles.

Observons surtout que tant de peuples de l'Europe ayant de grands vaisseaux armés en guerre sur tous les rivages de l'Inde, il n'y a que les Indiens qui n'en aient point eu, si nous exceptons un seul pirate. Est-ce faiblesse et ignorance du gouvernement? Est-ce mollesse, est-ce confiance dans la bonté de leurs vastes et fertiles terres, qui n'ont aucun besoin de nos denrées? C'est tout cela ensemble.

ARTICLE XII.

CE QUI SE PASSAIT DANS L'INDE AVANT L'ARRIVÉE DU GÉNÉRAL LALLY.
HISTOIRE D'ANGRIA; ANGLAIS DÉTRUITS DANS LE BENGALÉ.

Ayant fait connaître, autant que nous l'avons pu dans ce précis, les côtes de l'Inde qui intéressent les nations commerçantes de l'Europe et de l'Asie, commençons par rendre compte d'un service que les Anglais leur rendirent à toutes.

Il y a cent ans qu'un Maratte nommé Conogé Angria, qui avait commandé quelques barques de sa nation contre les barques de l'empereur des Indes, se fit pirate; et, s'étant retranché vers Bombay, il pillait indifféremment ses compatriotes, ses voisins, et tous les commerçants qui naviguaient dans cette mer. Il s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites îles qui ne

sont que des rochers inabordables. Il en fortifia une en creusant des fossés dans le roc. Ses bastions étaient soutenus par des murs épais de dix à douze pieds, et garnis de canons. C'était là qu'il renfermait son butin. Son fils et son petit-fils continuèrent le même métier, et avec plus de succès. Une province entière, derrière Bombay, était soumise à ce dernier Angria. Mille vagabonds marattes, indiens, renégats chrétiens, nègres, étaient venus augmenter cette république de brigands, presque semblable à celle d'Alger. Les Angria faisaient bien voir que la terre et la mer appartiennent à qui sait s'en rendre maître. Nous voyons tour à tour deux voleurs se former de grandes dominations au nord et au sud de l'Inde : l'un est Abdala vers Caboul; l'autre Angria vers Bombay. Et combien de grandes puissances n'ont pas eu d'autres commencements!

Il fallut que l'Angleterre armât consécutivement deux flottes contre ces nouveaux conquérants. L'amiral James, en 1755, commença cette guerre, qui en effet en méritait le nom, et l'amiral Watson l'acheva. Le capitaine Clive, depuis si célèbre, y signala ses talents militaires. Toutes les retraites de ces illustres voleurs furent prises l'une après l'autre. On trouva, dans le rocher qui leur servait de capitale, des amas immenses de marchandises; deux cents canons, des arsenaux d'armes de toute espèce, la valeur de cent cinquante millions, monnaie de France, en or, en diamants, en perles, en aromates : ce qu'on rassemblerait à peine dans toute la côte de Coromandel et dans celle du Pérou était caché dans ce rocher. Angria échappa. L'amiral Watson prit sa mère, sa femme et ses enfants prisonniers. Il les traita avec humanité, comme on peut bien le croire. Le plus jeune des enfants, entendant dire qu'on n'avait pu trouver Angria, se jeta au cou de l'amiral et lui dit : « Ce sera donc vous qui me servirez de père. » M. Watson se fit expliquer ces paroles par un interprète; elles l'attendrèrent jusqu'aux larmes, et en effet il servit de père à toute la famille. Cette action et ce bonheur mémorable étaient compensés dans le chef-lieu des établissements anglais au Bengale par un désastre plus sensible.

Il s'éleva une querelle entre leur comptoir de Calcutta sur le Gange, et le souba du Bengale. Ce prince crut que les Anglais avaient à Calcutta une garnison considérable, puisqu'ils l'avaient bravé. Cette ville ne renfermait pourtant qu'un conseil de marchands et environ trois cents soldats. Le plus grand prince de l'Inde marcha contre eux avec soixante mille soldats, trois cents canons et trois cents éléphants.

Le gouverneur de Calcutta, nommé Drak, était bien différent du fameux amiral Drak. On a dit, on a écrit qu'il était de cette religion nazaréenne primitive, professée par ces respectables Pensylvaniens que nous connaissons sous le nom de *quakers*. Ces primitifs, dont la patrie est Philadelphie, dans le nouveau monde, et qui doivent faire rougir le nôtre, ont la même horreur du sang que les brames. Ils regardent la guerre comme un crime. Drak était un marchand très-habile et un honnête homme : il avait jusque-là caché sa religion ; il se déclara, et le conseil le fit embarquer sur le Gange pour le mettre à couvert.

Qui croirait que les Mogols, au premier assaut, perdirent douze mille hommes ? Les relations l'ont assuré. Si le fait est vrai, rien ne peut mieux confirmer ce que nous avons tant dit de la supériorité de l'Europe¹. Mais on ne pouvait résister longtemps : la ville fut prise ; tout fut mis aux fers. Il y eut parmi les captifs cent quarante-six Anglais, officiers et facteurs, conduits dans une prison qu'on appelle le *trou noir*. Ils firent une funeste expérience des effets de l'air enfermé et échauffé, ou plutôt des vapeurs continuellement exhalées de tous les corps, et auxquelles on a donné le nom d'air et d'élément. Cent vingt-trois hommes en moururent en peu d'heures. Bourhave², dans sa chimie, rapporte un exemple plus singulier : c'est celui d'un homme qui tomba sur-le-champ en pourriture dans une raffinerie de sucre à l'instant qu'on en eut fermé la porte. Ce pouvoir des vapeurs fait voir la nécessité des ventilateurs, surtout dans les climats chauds, et les dangers mortels qui menacent les corps humains, non-seulement dans les prisons, mais dans les spectacles, où la foule est pressée, et surtout dans les églises, où l'on a l'infâme coutume d'enterrer les morts, et dont il s'exhale une odeur pestilentielle³.

M. Holwell, gouverneur en second de Calcutta, fut un de ceux

1. Voyez ci-dessus, pages 89, 92, 114 ; et tome XII, page 373.

2. Les Hollandais écrivent et impriment *Boerhave* ; *oe* chez eux se prononce *ou*, mais nous devons écrire suivant notre prononciation. On imprime tous les jours *Westphalie*, *Wirtemberg*, *Wirsbourg* ; on ne sait pas que ce caractère *W* est l'*v* consonne des Allemands. Les Allemands prononcent *Vestphalie*, *Virttemberg*, *Virsbourg*. (*Note de Voltaire*.) — Voyez aussi tome XIV, pages 254, 558 ; XX, 156.

3. A Saulieu, en Bourgogne, au mois de juin 1773, les enfants étant assemblés dans l'église au nombre de soixante pour faire leur première communion, on s'avisait de creuser une fosse dans cette église pour y enterrer le soir même un cadavre : il s'éleva de la fosse, où étaient entassés d'anciens cadavres, une exhalaison si maligne que le curé, le vicaire, quarante enfants, et plusieurs paroissiens qui entraient alors, en moururent, si l'on en croit les papiers publics. Ce terrible avertissement de ne plus souiller les temples de corps morts sera-t-il

qui échappèrent à cette contagion subite. On le mena, lui et vingt-deux officiers de la factorerie mourants, à Maxadabad, capitale du Bengale. Le souba eut pitié d'eux, et leur fit ôter leurs fers. Holwell lui offrit une rançon : le prince la refusa, en lui disant qu'il avait trop souffert sans être encore obligé de payer sa liberté.

C'est ce même Holwell qui avait appris non-seulement la langue des brames modernes, mais encore celle des anciens brachmanes. C'est lui qui a écrit depuis des mémoires si précieux sur l'Inde¹, et qui a traduit des morceaux sublimes des premiers livres écrits dans la langue sacrée, plus anciens que ceux du Sanchoniathon de Phénicie, du Mercure de l'Égypte, et des premiers législateurs de la Chine. Les savants brames de Bénarès attribuent à ces livres environ cinq mille ans d'antiquité.

Nous saisissons avec reconnaissance cette occasion de rendre ce que nous devons à un homme qui n'a voyagé que pour s'instruire. Il nous a dévoilé ce qui était caché depuis tant de siècles; il a fait plus que les Pythagore et les Apollonius de Tyane. Nous exhortons quiconque veut s'instruire comme lui à lire attentivement les anciennes fables allégoriques, sources primitives de toutes les fables qui ont depuis tenu lieu de vérités en Perse, en Chaldée, en Égypte, en Grèce, et chez les plus petites et les plus misérables hordes, comme chez les plus grandes et les plus florissantes nations. Ces objets sont plus dignes de l'étude du sage² que ces querelles de quelques commis pour de la mousseline et des toiles peintes, dont nous serons obligés, malgré nous, de dire un mot dans le cours de cet ouvrage.

Pour revenir à cette révolution dans l'Inde, le souba, qui s'appelait Suraia-Doula, était un Tartare d'origine. On disait qu'à

encore inutile en France? C'était autrefois un sacrilège: jusqu'à quand cette horreur sera-t-elle un acte de piété? (*Note de Voltaire.*)

1. *Événements historiques intéressants, relatifs aux provinces de Bengale et à l'Empire de l'Indostan : on y a joint la mythologie, la cosmogonie, etc.*, traduits en français, 1768, 2 vol. in-8°.

2. Ce n'est pas que nous ayons une foi aveugle pour tout ce que nous débite M. Holwell : il ne faut l'avoir pour personne ; mais enfin il nous a démontré que les Gangarides avaient écrit une mythologie, bonne ou mauvaise, il y a cinq mille ans, comme le savant et judicieux jésuite Parennin nous a démontré que les Chinois étaient réunis en corps de peuple vers ces temps-là. Et s'ils l'étaient alors, il fallait bien qu'ils le fussent auparavant : de grandes peuplades ne se forment pas en un jour. Ce n'est donc pas à nous, qui n'étions que des sauvages barbares quand ces peuples étaient policés et savants, à leur contester leur antiquité. Il se peut que, dans la foule des révolutions qui ont dû tout changer sur la terre, l'Europe ait cultivé des arts et connu des sciences avant l'Asie ; mais il n'en reste aucun vestige, et l'Asie est pleine d'anciens monuments. (*Note de Voltaire.*)

l'exemple d'Aurengzeb, son dessein était de s'emparer de l'Inde entière : on ne peut douter qu'il ne fût très-ambitieux, puisqu'il était à portée de l'être ; on ajoute qu'il méprisait son empereur, faible et dur, inappliqué et sans courage, et qu'il haïssait également tous ces marchands étrangers qui venaient profiter des troubles de l'empire et les augmenter. Dès qu'il eut pris le fort des Anglais, il menaça ceux des Hollandais et des Français ; ils se rachetèrent pour des sommes d'argent très-modiques dans ce pays : les Français, pour environ six cent mille livres ; les Hollandais, pour douze cent mille francs, parce qu'ils sont plus riches. Ce prince ne s'occupa point alors à les détruire. Il avait dans ses armées un rival de son ambition, son parent et parent du Grand Mogol, plus à craindre pour lui qu'une société de marchands. Suriaia-Doula pensait d'ailleurs comme plus d'un vizir turc et plus d'un sultan de Constantinople, qui ont voulu chasser quelquefois tous les ambassadeurs des princes d'Europe et toutes leurs factoreries, mais qui leur ont fait payer chèrement le droit de résider en Turquie.

A peine eut-on reçu à Madras la nouvelle du danger où les Anglais étaient sur le Gange qu'on envoya par mer à leur secours tout ce qu'on put ramasser d'hommes portant les armes.

M. de Bussy, qui était dans ces quartiers avec quelques troupes, profita de cette conjoncture ; lui et M. Lass s'emparèrent de tous les comptoirs anglais par delà Masulipatan, sur la côte de la grande province d'Orixa, entre celles de Golconde et de Bengale. Ce succès rendit quelques forces à la compagnie affaiblie, qui devait bientôt succomber.

Cependant l'amiral Watson et le colonel Clive, vainqueurs d'Angria et libérateurs de toute la côte du Malabar, venaient aussi au Bengale par la mer de Coromandel. Ils apprirent dans leur route qu'il n'y avait plus de retour pour eux dans la ville de Calcutta qu'en combattant ; et ils firent force de voiles. Ainsi la guerre fut partout, en peu de temps, depuis Surate jusqu'aux bouches du Gange, dans un contour d'environ mille lieues, comme elle l'est si souvent en Europe entre tant de princes chrétiens dont les intérêts se croisent et changent continuellement pour le malheur des hommes.

Quand l'amiral Watson et le colonel Clive arrivèrent à la rade de Calcutta, ils trouvèrent ce bon quaker, gouverneur de la ville, et ceux qui s'étaient sauvés avec lui, retirés dans des barques délabrées sur le Gange : on ne les avait point poursuivis. Le souba avait cent mille soldats, des canons, des éléphants, mais

point de bateaux. Les Anglais chassés de Calcutta attendaient patiemment sur le Gange qu'on vînt de Madras à leur secours ; l'amiral leur donna des vivres dont ils manquaient. Le colonel, aidé des officiers de la flotte et des matelots qui grossissaient sa petite armée, courut affronter toutes les forces du souba ; mais il ne rencontra qu'un raïa, gouverneur de la ville, qui venait à lui à la tête d'un corps considérable : il le mit en fuite. Cet étrange gouverneur, au lieu de se retirer dans sa place, s'en alla porter l'alarme au camp de son prince en lui disant que les Anglais qu'il avait rencontrés étaient d'une espèce bien différente de ceux qui avaient été pris dans Calcutta.

Le colonel Clive confirma le prince dans cette idée en lui écrivant ces propres mots, si nous en croyons les mémoires du temps et les papiers publics : « Un amiral anglais qui commande une flotte invincible, et un soldat dont le nom est assez connu de vous, sont venus vous punir de vos cruautés. Il vaut mieux pour vous nous faire satisfaction que d'attendre notre vengeance. » Il pouvait hasarder ce style audacieux et oriental. Le souba savait bien que son compétiteur, dont nous avons parlé, raïa très-puissant dans son armée, et qu'il n'osait faire arrêter, négociait secrètement avec les Anglais. Il ne répondit à cette lettre qu'en livrant une bataille : elle fut indécise entre une armée d'environ quatre-vingt mille combattants et une d'environ quatre mille, moitié Anglais, moitié cipayes¹. Alors on négocia, et ce fut à qui serait le plus adroit. Le souba rendit Calcutta et les prisonniers ; mais il traitait sous main avec M. de Bussy, et le colonel ou plutôt le général Clive traitait sourdement de son côté avec le rival du souba. Ce rival s'appelait Jaffer : il voulait perdre le souba son parent, et le détrôner. Le souba voulait perdre les Anglais par les Français, ses nouveaux amis, pour exterminer ensuite ses amis mêmes. Voici les articles du traité singulier que le prince mogul Jaffer signa dans sa tente :

« En présence de Dieu et de son prophète, je jure d'observer cette convention tant que je vivrai, moi, Jaffer, etc.

« Les ennemis des Anglais seront les miens, etc.

« Pour les indemniser de la perte que Leviah-Oda² leur a fait souffrir, je donnerai cent laks (c'est vingt-quatre millions de nos livres).

1. De *sipahi*, mot qui signifie un cavalier turc, et qui dérive lui-même du persan. C'est de *sipahi* que nous avons fait *spahi* ; et par *cipaye* nous entendons un soldat indien. (Cl.)

2. C'est le nom du général qui prit Calcutta. (Note de Voltaire.)

« Pour les simples habitants, cinquante autres laks (douze millions).

« Pour les Maures et les Gentous au service des Anglais, vingt laks (quatre millions huit cent mille livres).

« Pour les Arméniens qui trafiquent à Calcutta, sept laks (seize cent quatre-vingt mille livres ; le tout faisant environ quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille livres).

« Je payerai comptant, sans délai, toutes ces sommes, dès qu'on m'aura fait souba de ces provinces.

« L'amiral, le colonel et quatre autres officiers (qu'il nomme) pourront disposer de cet argent comme il leur plaira. »

Cet article était stipulé pour les mettre à couvert de tout reproche.

Outre ces présents, le souba, désigné par le colonel Clive, étendait prodigieusement les terres de la compagnie. M. Dupleix n'avait pas, à beaucoup près, obtenu les mêmes avantages quand il créait des nababs.

On ne voit pas que les officiers anglais aient juré ce traité sur l'*Évangile*; peut-être ne s'en trouva-t-il point, et d'ailleurs c'était plutôt un billet au porteur qu'un traité.

Le souba Suraia-Doula, de son côté, envoyait des secours réels d'argent à MM. de Bussy et Lass, tandis que son rival ne donnait que des promesses. Il voulut faire tuer Jaffer, mais ce prince se faisait trop bien garder. L'un et l'autre, dans l'excès de leurs haines et de leurs défiances, se jurèrent sur l'*Alcoran* une amitié inviolable.

Le souba, trompé et voulant tromper, mena Jaffer contre la troupe anglaise, que nous n'osons appeler une armée. Enfin, le 30 juin 1756, la bataille décisive se donna entre lui et le colonel Clive¹. Le souba la perdit : on lui prit son canon, ses éléphants, son bagage, son artillerie. Jaffer était à la tête d'un camp séparé. Il ne combattit point; c'est la prudence des perfides. Si le souba était vainqueur, il s'unissait à lui; si les Anglais l'emportaient, il marchait avec eux. Les vainqueurs poursuivirent le souba; ils entrèrent après lui dans Maxadabad, sa capitale. Le souba s'enfuit, et fut errant misérablement pendant quelques jours. Le colonel Clive salua Jaffer souba des trois provinces, Bengale, Golconde et Orixia, qui composaient un des plus beaux royaumes de la terre.

Suraia-Doula, ce prince détrôné, fuyait seul, sans secours,

1. Dans les plaines de Plassaje.

sans espérance. Il apprit qu'il y avait une grotte où vivait un saint faquir (ce sont des moines, des ermites mahométans). Doula se réfugia dans la grotte de ce saint. Sa surprise fut extrême quand il reconnut dans le faquir un fripon auquel il avait fait autrefois couper le nez et les deux oreilles. Le prince et le saint se réconcilièrent au moyen de quelque argent; mais, pour en avoir davantage, le faquir dénonça le fugitif à son vainqueur. Doula fut pris, et condamné à la mort par Jaffer : ses prières et ses larmes ne le sauvèrent pas; il fut exécuté impitoyablement, après qu'on lui eut jeté de l'eau sur la tête par une cérémonie bizarre établie de temps immémorial sur les bords du Gange, à l'eau duquel les peuples ont attribué de singulières propriétés. C'est une espèce de purification imitée depuis par les Égyptiens; c'est l'origine de l'eau lustrale chez les Grecs et chez les Romains, et d'une cérémonie pareille chez des peuples plus nouveaux. On trouva dans les papiers de ce malheureux prince toute sa correspondance avec MM. de Bussy et Lass.

C'est pendant le cours de cette expédition que le général Clive courut à la conquête de Chandernagor, le poste alors le plus important que les Français eussent dans l'Inde, rempli d'une quantité prodigieuse de marchandises, et défendu par cent soixante pièces de canon, cinq cents soldats français et sept cents noirs.

Clive et Watson n'avaient que quatre cents hommes de plus : cependant au bout de cinq jours il fallut se rendre. La capitulation fut signée d'un côté par le général et l'amiral, et de l'autre par les préposés Fournier, Nicolas, La Potière, et Caillot, le 23 mars 1757. Ces commissaires demandèrent que le vainqueur laissât les jésuites dans la ville; Clive répondit : « Les jésuites peuvent aller partout où ils voudront, hors chez nous. »

Les marchandises qu'on trouva dans les magasins furent vendues cent vingt-cinq mille livres sterling (environ deux millions huit cent soixante mille francs). Tous les succès des Anglais dans cette partie de l'Inde furent dus principalement aux soins de ce célèbre Clive. Son nom fut respecté à la cour du Grand Mogol, qui lui envoya un éléphant chargé de présents magnifiques, et une patente de raïa. Le roi d'Angleterre le créa pair en Irlande. C'est lui qui, dans les derniers débats qui s'élevèrent au sujet de la compagnie des Indes, répondit à ceux qui lui demandaient compte des millions qu'il avait ajoutés à sa gloire : « J'en ai donné un à mon secrétaire, deux à mes amis, et j'ai gardé le reste pour moi. » Dans une autre séance il dit : « Nul n'attaquera

mon honneur impunément; mes juges doivent songer à garder le leur. »

Presque tous les principaux agents de la compagnie anglaise en ont usé de même. Leurs profusions ont égalé leurs richesses. Les actionnaires y perdent, l'Angleterre y gagne, puisqu'au bout de quelques années chacun vient répandre dans sa patrie ce qu'il a pu amasser sur les bords du Gange et sur les côtes de Coromandel et de Malabar; c'est ainsi que les trésors immenses conquis par l'amiral Anson, en faisant le tour du monde, et ceux que tant d'autres amiraux acquièrent par tant de prises, augmentèrent l'opulence de la nation.

Depuis les victoires du lord Clive, les Anglais ont régné dans le Bengale; les nababs qui ont voulu les attaquer ont été repoussés. Mais enfin on a craint à Londres que la compagnie ne pérît par l'excès de son bonheur, comme la compagnie française a été détruite par la discorde, la disette, la modicité des secours venus trop tard, les changements continuels de ministres, qui, ne pouvant avoir sur l'Inde que des idées confuses et fausses, changeaient au hasard des ordres donnés aveuglément par leurs prédécesseurs.

Tous les malheurs de la France retombaient nécessairement sur la compagnie. On ne pouvait la secourir efficacement quand on était battu en Allemagne, qu'on perdait le Canada, la Martinique, la Guadeloupe en Amérique, l'île de Gorée en Afrique, tous les établissements sur le Sénégal, que tous les vaisseaux étaient pris, et qu'enfin le roi et les citoyens vendaient leur vaiselle¹ pour payer des soldats : faible ressource dans de si grandes calamités.

ARTICLE XIII.

ARRIVÉE DU GÉNÉRAL LALLY; SES SUCCÈS, SES TRAVERSES. CONDUITE D'UN JÉSUIE NOMMÉ LAVAUR.

Ce fut dans ces circonstances que le général Lally et le chef d'escadre d'Aché, après avoir séjourné quelque temps à l'île de Bourbon, entrèrent dans la rade de Pondichéry le 28 avril 1758. Le vaisseau nommé *le Comte de Provence*, qui portait le général, fut salué de coups de canon à boulets, dont il fut très-ébranlé. Cette étrange méprise, ou cette méchanceté de quelques

1. Voyez les lettres du 24 novembre 1759.

subalternes, fut d'un très-mauvais augure pour les matelots, toujours superstitieux, et même pour Lally, qui ne l'était pas.

Ce commandant avait en perspective le bâton de maréchal de France, qu'il croyait pouvoir obtenir s'il opérait une grande révolution dans l'Inde, et s'il réparait l'honneur des armes françaises, peu soutenu alors dans les autres parties du monde. Sa seconde passion était d'humilier la grandeur anglaise, dont il était l'ennemi implacable.

Dès qu'il fut arrivé, il assiégea trois places : l'une était Goudelour, ville commerçante et défendue par un petit fort à quatre lieues de Pondichéry; la seconde, Saint-David, citadelle bien plus considérable; la troisième, Divicotey, qui se rendit à son approche. Il était flatteur pour lui d'avoir sous ses ordres, dans ses premières expéditions, un comte d'Estaing¹, descendant de ce d'Estaing qui sauva la vie à Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, et qui transmit à sa maison les armoiries des rois de France; un Crillon, arrière-petit-fils de ce Crillon surnommé *le Brave*, digne d'être aimé du grand Henri IV; un Montmorency, un Conflans, dont la maison est si ancienne et si illustre; un La Fare, et plusieurs autres officiers de la première qualité. Ce n'était pas l'usage qu'on fit servir des jeunes gens d'un grand nom dans l'Inde. Il est vrai qu'il eût fallu avec eux plus de troupes et plus d'argent. Cependant le comte d'Estaing avait investi Goudelour, et le surlendemain la place s'était rendue au général Lally, qui, suivi de cette florissante jeunesse, alla sur-le-champ mettre le siège devant l'importante place de Saint-David.

Il n'y avait pas un moment de perdu chez les deux nations rivales : pendant que l'on prenait Goudelour, une flotte anglaise, commandée par l'amiral Pococke, attaquait celle du comte d'Aché à la rade de Pondichéry. Des hommes blessés ou tués, des mâts brisés, des voiles déchirées, des agrès rompus, furent tout l'effet de cette bataille indécise. Les deux flottes, endommagées, restèrent dans ces parages également hors d'état de se nuire. La française était la plus maltraitée : elle n'avait que quarante morts, mais cinq cents hommes étaient blessés; le comte d'Aché et son capitaine l'étaient aussi, et après la bataille on eut encore le malheur de perdre un vaisseau de soixante et quatorze canons, qui échoua sur la côte². Mais une preuve évidente que l'amiral fran-

1. C'est à lui qu'est adressée la lettre de Voltaire, du 8 septembre 1766.

2. Ce vaisseau était celui du capitaine Bouvet, officier de la compagnie. Il avait montré dans cette bataille un courage et une habileté qui eussent fait honneur à l'officier de marine le plus expérimenté. (K.)

çais¹ partagea avec l'amiral anglais l'honneur de la journée, c'est que l'Anglais ne tenta point de jeter du secours dans le fort Saint-David, assiégé.

Tout s'opposait dans Pondichéry à l'entreprise du général. Rien n'était prêt pour le seconder. Il demandait des bombes, des mortiers, des outils de toute espèce; on n'en avait point. Le siège traînait en longueur, on commençait à craindre l'affront de l'abandonner; l'argent même manquait. Les deux millions apportés sur la flotte, et remis au trésor de la compagnie, étaient déjà consommés; le conseil marchand de Pondichéry avait cru nécessaire de payer des dettes pressantes pour ranimer un crédit expiré : il avait mandé à Paris que si l'on ne le secourait pas de dix millions, tout était perdu. Le gouverneur de Pondichéry pour l'administration marchande, successeur de Godeheu, écrivait au général, le 24 mai, ce billet qu'il reçut à la tranchée :

« Mes ressources sont épuisées, et nous n'avons plus rien à attendre que d'un succès. Où en trouverai-je de suffisantes dans un pays ruiné par quinze ans de guerre, pour fournir aux dépenses de votre armée et aux besoins d'une escadre par laquelle nous attendions bien des espèces de secours, et qui se trouve au contraire dénuée de tout²? »

Ce seul billet explique la cause de tous les désastres qu'on avait éprouvés, et de tous ceux qui suivirent³. Plus la disette de toutes les choses nécessaires se faisait sentir dans la ville, plus on blâmait le général d'avoir entrepris le siège de Saint-David.

Malgré tant de traverses et tant d'obstacles, le général emporte, l'épée à la main, quatre forts qui couvraient Saint-David, et force le commandant anglais à se rendre. On trouva dans la place cent quatre-vingts canons, des provisions de toute espèce, dont on manquait à Pondichéry, et de l'argent dont on manquait encore davantage. Il y avait trois cent mille livres en espèces et autant en effets, qui furent remis au trésorier de la compagnie.

1 Nous donnons le nom d'amiral au chef d'escadre, parce que c'est le titre des chefs d'escadre anglais. Le grand amiral est en Angleterre ce qu'est l'amiral en France. (*Note de Voltaire.*)

2. Ce billet est une réponse à la lettre que Lally écrivait à ce gouverneur, le 18 mai, et qui est reproduite dans le *Précis du Siècle de Louis XV*, chap. xxxiv.

3. Voltaire ne dit pas que, pour pousser le siège avec vigueur, Lally mit en réquisition tous les Hindous de Pondichéry, sans distinction de castes, et voulut les employer à traîner l'artillerie; qu'une profonde horreur éclata dans l'Inde au spectacle de cette profanation inouïe; que les supplications du conseil de Pondichéry furent repoussées avec mépris par Lally, qui prétendait tout briser devant lui, etc., etc. (G. A.)

Nous ne spécifions ici que les faits dont tous les partis conviennent.

Le comte de Lally fit démolir cette forteresse et toutes les métairies voisines. C'était un ordre du ministère, ordre dangereux qui attira bientôt de tristes représailles. Le fort Saint-David pris, le général disposa tout sur-le-champ pour la conquête de Madras. Il écrivit à M. de Bussy, qui était alors au fond du Décan : « Dès que je serai maître de Madras, je me porte sur le Gange, soit par terre, soit par mer. Ma politique est dans ces cinq mots : *Plus d'Anglais dans la péninsule.* » Son ardeur ne put alors être satisfaite; la flotte n'était pas en état de le seconder. Elle venait d'essuyer un second combat naval le 2 juillet 1758, à la vue de Pondichéry, plus désavantageux encore que le premier. Le comte d'Aché y avait reçu deux blessures, et, dans ce combat meurtrier, il avait soutenu avec cinq vaisseaux délabrés les efforts d'une armée navale plus forte que la sienne. Il quitte l'Inde le 2 septembre, malgré les efforts que faisaient pour le retenir le général, les principaux officiers de l'armée, les membres du conseil, et part pour l'île de France, où il croyait sans doute que sa présence serait plus utile et sa flotte plus en sûreté.

A l'entrée de la côte de Coromandel est une assez belle province qu'on nomme Tanjaour. Le raïa de ce pays, à qui les Français et les Anglais donnaient le nom de roi, était un prince très-riche. La compagnie prétendait que ce prince lui devait environ treize millions de France.

Le gouverneur de Pondichéry pour la compagnie exigea du général qu'il allât redemander cet argent l'épée à la main. Un jésuite français, nommé Lavour, supérieur de la mission des Indes, lui disait et lui écrivait que « la Providence bénissait ce projet d'une manière sensible ». Nous serons obligés de parler encore de ce jésuite, qui a joué un grand et funeste rôle dans toutes ces aventures. Il suffit de dire à présent que le général, dans sa route, passa sur les terres d'un autre petit prince dont les neveux avaient offert depuis peu à la compagnie quatre laks de roupies, environ un million, pour avoir le petit État de leur oncle, et le chasser du pays. Le jésuite exhorta vivement le comte de Lally à cette bonne œuvre. Voici mot pour mot une de ses lettres : « La loi des successions dans ce pays-ci est la loi du plus fort. Il ne faut pas regarder l'expulsion d'un prince sur le même pied qu'on la regarderait en Europe. »

Il lui disait dans une autre lettre : « Il ne faut pas travailler pour la seule gloire des armes de Sa Majesté. A bon entendeur,

demi-mot. » Ces traits font connaître l'esprit du pays et celui du jésuite.

Le prince de Tanjaour eut recours aux Anglais de Madras. Ils se disposèrent à faire une diversion ; il eut le temps de faire entrer d'autres troupes auxiliaires dans sa ville capitale menacée d'un siège. La petite armée française ne reçut de Pondichéry ni les vivres, ni les munitions nécessaires : on fut forcé d'abandonner cette entreprise¹, la Providence ne la bénissait pas autant que le jésuite le prétendait. La compagnie n'eut ni l'argent du prince ni celui des deux neveux qui voulaient déposséder leur oncle.

Comme on préparait la retraite, un nègre du pays, commandant d'une troupe de cavaliers nègres dans le Tanjaour, vint se présenter à la garde avancée du camp des Français, suivi de cinquante cavaliers ; il dit qu'il voulait parler au général, et prendre parti à son service. Le comte, qui était au lit, sortit de sa tente presque nu, tenant un bâton d'épine à la main. Le capitaine nègre lui porte sur-le-champ un coup de sabre qu'à peine il put parer ; les autres cavaliers nègres fondent sur lui. La garde du général accourut dans l'instant même ; on tua presque tous ces assassins. Ce fut l'unique fruit de cette expédition du Tanjaour ; mais du moins les troupes, à qui les vivres manquaient, avaient vécu pendant quelques mois aux dépens des ennemis.

ARTICLE XIV.

LE COMTE DE LALLY PREND ARCADE, ASSIÈGE MADRAS. COMMENCEMENT DE SES MALHEURS.

Enfin, malgré l'éloignement de la flotte française, conduite par le comte d'Aché aux îles de Bourbon et de France, le général chasse les Anglais de tous les postes qu'ils occupaient dans les environs d'Arcate, s'empare de cette ville, et n'est arrêté dans ses conquêtes que par l'impossibilité où il se trouva de payer les noirs qui faisaient partie de son armée. Cependant il reprend son projet favori d'assiéger Madras.

1. L'expédition de Tanjaour fut une faute irréparable. Lally voulait éclipser la gloire de Bussy, qu'il avait rappelé du Décan. Il s'avança en pillant les églises, violant les pagodes, etc. Mais au lieu de brusquer le siège de Tanjaour, à la nouvelle du débarquement des Anglais à Karikal, il préféra s'en rapporter à un conseil de guerre, et le siège fut levé. (G. A.)

« Vous avez trop peu d'argent et de vivres, » lui disait-on ; il répondait : « Nous en prendrons dans la ville. » Quelques membres du conseil de Pondichéry, joints aux plus riches habitants, prêtèrent trente-quatre mille roupies, environ quatre-vingt-deux mille livres. Les fermiers des villages, ou *aldées*¹ de la compagnie, avancèrent quelque argent. Le général fournit seul soixante mille roupies. On fit des marches forcées, on arriva devant cette ville, qui ne s'y attendait pas.

Madras, comme l'on sait, est partagée en deux parties fort différentes l'une de l'autre : la première, où est le fort Saint-Georges, était très-bien fortifiée depuis l'expédition de La Bourdonnaie. La seconde, beaucoup plus grande, est peuplée de négociants de toutes les nations. On l'appelle *la ville Noire*, parce qu'en effet les noirs y sont les plus nombreux. Le grand espace qu'elle occupe n'a pas permis qu'on la fortifiât ; une muraille et un fossé faisaient sa défense. Cette grande ville très-riche fut surprise et pillée.

On imagine assez tous les excès, toutes les barbaries où s'emporte alors le soldat qui n'a plus de frein, et qui regarde comme son droit incontestable le meurtre, le viol, l'incendie, la rapine. Les officiers les continrent autant qu'ils le purent² ; mais ce qui les arrêta le plus, c'est qu'à peine étaient-ils entrés dans cette ville basse qu'il fallut s'y défendre. La garnison de Madras tomba sur eux ; on se battit de rue en rue ; maisons, jardins, temples chrétiens, indiens, et maures, furent autant de champs de bataille où les assaillants, chargés de butin, combattaient en désordre ceux qui venaient leur arracher leur proie. Le comte d'Estaing accourut le premier contre une troupe anglaise qui marchait dans la grande rue. Le bataillon de Lorraine, qu'il commandait, n'était pas encore rassemblé ; il combattait presque seul, et fut fait prisonnier : malheur qui lui en attira de plus grands, car, étant depuis pris par les Anglais sur mer et transporté en Angleterre, il fut plongé à Portsmouth dans une prison affreuse ; traitement indigne de son nom, de son courage, de nos mœurs, de la générosité anglaise.

1. *Aldée* est un mot arabe conservé en Espagne. Les Arabes qui allèrent dans l'Inde y introduisirent plusieurs termes de leur langue. Une étymologie bien avérée sert quelquefois à prouver les émigrations des peuples. (*Note de Voltaire.*)

2. Oui, plusieurs ; mais quelques-uns se livrèrent aux mêmes excès que les soldats : on en vit se colleter et se battre à coups de poing avec ces soldats. C'est ce que j'ai entendu attester à M. de Voltaire par des officiers mêmes et par d'autres particuliers témoins oculaires. (*Note de Wagnière.*)

La prise du comte d'Estaing, au commencement du combat, pouvait entraîner la perte de la petite armée qui, après avoir surpris la ville Noire, était surprise à son tour. Le général, accompagné de toute cette noblesse française dont nous avons parlé, rétablit l'ordre. On poussa les Anglais jusqu'à un pont établi entre le fort Saint-George et la ville Noire. Si le général eût été secondé, on eût pu couper toute la garnison anglaise, et le fort serait resté sans défense. Le chevalier de Crillon seul courut avec une petite troupe à ce pont, où il tua cinquante Anglais ; on y fit trente-trois prisonniers, on resta maître de la ville.

L'espérance de prendre bientôt le fort Saint-George, ainsi que l'avait pris La Bourdonnaie, anima tous les officiers ; et, ce qui est singulier, cinq ou six mille habitants de Pondichéry accoururent à cette expédition, quelques-uns pour piller, d'autres par curiosité, comme on va à une fête. Les assiégeants n'étaient composés que de deux mille sept cents Européans d'infanterie, et de trois cents cavaliers. Ils n'avaient que dix mortiers et vingt canons. La ville était défendue par seize cents Européans et deux mille cinq cents cipayes¹ : ainsi les assiégés étaient plus forts d'onze cents hommes. Il est reçu dans la tactique qu'il faut d'ordinaire cinq assiégeants contre un assiégé. Les exemples d'une prise de ville par un nombre égal au nombre qui la défend sont très-rares : réussir sans provisions est plus rare encore.

Ce qu'il y eut de plus triste, c'est que deux cents déserteurs français passèrent dans le fort Saint-George. Il n'est point d'armées où la désertion soit plus fréquente que dans les armées françaises², soit inquiétude naturelle de la nation, soit espérance d'être mieux traité ailleurs. Ces déserteurs paraissaient quelquefois sur les remparts tenant une bouteille de vin dans une main et une bourse dans l'autre ; ils exhortaient leurs compatriotes à les imiter. On voyait pour la première fois la dixième partie d'une armée assiégeante réfugiée dans la ville assiégée.

Le siège de Madras, entrepris avec allégresse, fut bientôt regardé comme impraticable par tout le monde. M. Pigot, mandataire de la compagnie anglaise et gouverneur de la ville, promit cinquante mille roupies à la garnison si elle se défendait bien ; et il tint parole. Celui qui récompense ainsi est mieux servi que celui qui n'a point d'argent. Cependant le comte de Lally avait

1. Voyez page 127.

2. Voltaire parle avec quelque détail de la désertion dans sa lettre au comte de Lewenhaupt, du mois de janvier 1774.

repoussé et battu quatre fois un corps de cinq mille hommes envoyé au secours de la place : on avait fait une brèche considérable, et il se disposait à tenter un assaut. Mais, dans le temps même qu'on se préparait à une action si audacieuse, il parut dans le port de Madras six vaisseaux de guerre détachés de la flotte anglaise qui était alors vers Bombay. Ces vaisseaux apportaient des renforts d'hommes et de munitions. A leur vue, l'officier qui commandait la tranchée la quitta. Il fallut quitter le siège en hâte, et aller défendre Pondichéry, que les Anglais pouvaient attaquer plus aisément encore que l'on n'avait attaqué Madras.

Il ne s'agissait plus alors d'aller faire des conquêtes auprès du Gange. Lally ramena sa petite armée, diminuée et découragée, dans Pondichéry, plus découragé encore. Il n'y trouva que des ennemis de sa personne, qui lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le conseil et tous les employés de la compagnie, irrités contre lui, insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs et violents, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'être pas assez secondé dans ses entreprises. Ce n'est pas qu'il ne sût très-bien que tout commandant qui n'a qu'une autorité limitée doit ménager un conseil qui la partage ; que s'il fait des actions de vigueur il doit avoir des paroles de douceur ; mais les contradictions continuelles l'agrippaient, et la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie qu'il était venu défendre.

On est toujours ulcéré, sans même qu'on s'en aperçoive, de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait par les instructions mêmes envoyées de la cour au général. Il avait ordre de veiller sur la conduite du conseil ; les directeurs de la compagnie des Indes à Paris lui avaient donné des notes sur les abus inséparables d'une administration si éloignée. Eût-il été le plus doux des hommes, il aurait été haï. Sa lettre écrite le 14 février à M. de Leirit, gouverneur de Pondichéry, avant la levée du siège de Madras, rendait cette haine implacable. La lettre finissait par ces mots : « J'irais plutôt commander les Cafres de Madagascar que de rester dans votre Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou tard, au défaut de celui du ciel. »

Le mauvais succès de Madras envenima toutes ces plaies. On ne lui pardonna point d'avoir été malheureux, et, de son côté, il ne pardonna point à ceux qui le haïssaient. Des officiers joigni-

rent bientôt leurs voix à ce cri général, surtout ceux du bataillon de l'Inde, troupe appartenante à la compagnie, furent les plus aigris. Ils surent malheureusement ce que portait l'instruction du ministère. « Vous aurez l'attention de ne confier aucune expédition aux seules troupes de la compagnie. Il est à craindre que l'esprit d'insubordination, d'indiscipline et de cupidité, leur fasse commettre des fautes, et il est de la sagesse de les prévenir pour n'avoir pas à les punir. » Tout concourut donc à rendre le général odieux, sans le faire respecter.

Avant d'aller à Madras, toujours rempli du projet de chasser les Anglais de l'Inde, mais manquant de tout ce qui était nécessaire pour de si grands efforts, il pria le brigadier de Bussy de lui prêter cinq millions dont il serait la seule caution. M. de Bussy, en homme sage, ne jugea point à propos de hasarder une somme si forte, payable sur des conquêtes si incertaines ; il prévint qu'une lettre de change signée Lally, remboursable dans Madras ou dans Calcutta, ne serait jamais acceptée par les Anglais. Il est des circonstances où, si vous prêtez votre argent, vous vous faites un ennemi secret ; refusez-le, vous avez un ennemi ouvert. L'indiscrétion de la demande et la nécessité du refus firent naître entre le général et le brigadier une aversion qui dégénéra en une haine irréconciliable, et qui ne servit pas à rétablir les affaires de la colonie. Plusieurs autres officiers se plaignirent amèrement. On se déchaîna contre le général ; on l'accabla de reproches, de lettres anonymes, de satires. Il en tomba malade de chagrin : quelque temps après, la fièvre et de fréquents transports au cerveau le troublèrent pendant quatre mois ; et pour consolation on lui insultait encore.

ARTICLE XV.

MALHEURS NOUVEAUX DE LA COMPAGNIE DES INDES.

Dans cet état, non moins triste que celui de Pondichéry, le général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au secours de l'établissement très-considérable de Masulipatan, à soixante lieues au nord de Madras, M. de Moracin, officier dans le civil et dans le militaire, homme de tête et de résolution, capable d'affronter la flotte anglaise, maîtresse de la mer, et de lui échapper. Moracin était un de ses ennemis les plus déclarés et les plus ardents. Le général était réduit à ne pouvoir guère en employer d'autres. Cet officier, membre du conseil, partit avec

cinq cents hommes, tant cipayes que matelots; mais Masulipatan était déjà pris¹. Moracin alla, quatre-vingts lieues plus loin, sur un vaisseau qui lui appartenait, faire la guerre à un raïa qui devait de l'argent à la compagnie : il perdit quatre cents hommes et son argent.

Quels étaient donc ces princes à qui un particulier d'Europe venait redemander quelques milliers de roupies à main armée?

Un autre exemple bien plus étrange du gouvernement indien mérite plus d'attention.

Pondichéry et Madras sont, comme on l'a déjà dit², sur la côte de la grande nababie de Carnate, que les Européens appellent toujours un royaume. Le parti anglais, avec cinq ou six cents hommes de sa nation tout au plus, et le parti français, avec le même nombre de la sienne, protégeaient depuis longtemps chacun son nabab; et c'était toujours à qui ferait un souverain.

Le chevalier de Soupire, maréchal de camp, était depuis longtemps dans la province d'Arcate avec quelques soldats français, quelques noirs, et quelques cipayes mal armés et mal payés. Le chevalier de Soupire³ se plaignait aussi qu'ils ne fussent point vêtus; mais ce n'est pas un grand mal dans la zone torride. Il y a dans cette province un poste qu'on dit de la plus grande importance : c'est la forteresse de Vandavachi, qui couvrait les établissements des Français. Vandavachi est situé dans une petite île formée par des rivières. La colonie française était encore maîtresse de cette place : les Anglais vinrent pour l'attaquer. Le comte de Lally marcha pour la secourir avec quatre cents hommes, et les Anglais n'osèrent l'attendre. Ils revinrent quelques mois après au nombre de deux cents Européens et de quatre mille noirs; et M. de Geoghegan, avec onze cents hommes seulement, remporta sur eux une victoire complète.

Une chose qu'on ne voit guère que dans ce pays-là, c'est que

1. M. de Lally avait donné l'ordre en décembre, étant encore devant Madras; il ne fut exécuté qu'après son retour, et dans le mois de mars. Cependant le secours n'arriva que deux jours après la prise de la place. Mais nous nous gardons bien d'entrer dans tous les petits détails des querelles entre MM. de Lally et de Moracin, entre MM. de Moracin et de Leirit, entre tant de plaintes réciproques. S'il fallait détailler toutes ces misères de tant d'Européens transplantés dans l'Inde, on ferait un livre beaucoup plus gros que l'*Encyclopédie*. On ne saurait trop étendre les sciences, et trop resserrer le tableau des faiblesses humaines. (*Note de Voltaire.*)

2. Page 92.

3. Voltaire connaissait beaucoup ce chevalier, qui vint le voir à Ferney avant de partir pour l'Inde, et avec lequel il fut en correspondance.

les deux nababs pour lesquels on combattait étaient chacun à cent lieues du champ de bataille. Pondichéry respirait un peu après ce petit succès. Mais l'armée navale du comte d'Aché ayant reparu sur la côte, elle fut encore attaquée par l'amiral Pococke, et plus maltraitée dans cette troisième bataille que dans les premières, car un de ses grands vaisseaux de guerre prit feu, et la mâture fut brûlée; quatre vaisseaux de la compagnie s'enfuirent. Cependant l'amiral français échappa à l'amiral anglais, qui, malgré la supériorité du nombre et de la marine, ne put prendre aucun de ses vaisseaux.

Le comte d'Aché alors voulut repartir pour les îles de Bourbon et de France. Les officiers de l'armée, le conseil de Pondichéry, protestèrent contre le départ de l'amiral, et le rendirent responsable de la ruine de la compagnie : tous croyaient alors que le départ de la flotte était la perte de Pondichéry; l'amiral les laissa protester; il donna le peu d'argent qu'il avait apporté, et débarqua environ huit cents hommes; aussitôt il alla se radouber à l'île de France. Pondichéry, sans munitions, sans vivres, resta dans la discorde et dans la consternation. Le passé, le présent, et l'avenir, étaient effrayants.

Les troupes qui couvraient Pondichéry se révoltèrent. Ce ne fut point une de ces séditions tumultueuses qui commencent sans raison et qui finissent de même. La nécessité sembla les plonger dans ce parti, le seul qui leur restait pour être payées et pour avoir de quoi subsister. « Donnez-nous, disaient-elles, du pain et notre solde, ou nous allons en demander aux Anglais. » Les soldats en corps écrivirent au général qu'ils attendraient quatre jours, mais qu'au bout de ce temps, toutes leurs ressources étant épuisées, ils passeraient à Madras.

On a prétendu que cette révolte avait été fomentée par un jésuite missionnaire nommé Saint-Estevan, jaloux de son supérieur le P. Lavour, qui, de son côté, trahissait le général autant que le missionnaire Saint-Estevan les trahissait tous deux. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce zèle pur qui éclate dans les *Lettres édifiantes*, et avec la foule de miracles dont le Seigneur a récompensé ce zèle.

Quoi qu'il en soit, il fallut trouver de l'argent : on n'apaise point les séditions dans l'Inde avec des paroles. Le directeur de la Monnaie, nommé Boyleau, donna le peu qui lui restait de matières d'or et d'argent. Le chevalier de Crillon prêta quatre mille roupies, M. de Gadeville autant. M. de Lally, qui avait heureusement cinquante mille francs chez lui, les donna, et en-

gagée même le jésuite Lavour, son ennemi secret, à prêter trente-six mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage ou pour ses missions, le tout remboursable par la compagnie si elle était en état de le faire. On devait aux troupes dix mois de paye, et cette paye était forte : elle montait à plus d'un écu par jour pour chaque cavalier, et à treize sous pour les soldats. Nous savons combien ces détails sont petits; mais nous sentons qu'ils sont nécessaires.

La révolte ne fut apaisée qu'au bout de sept jours; la bonne volonté du soldat en fut affaiblie. Les Anglais revinrent à ce lieu fatal de Vandavachi; ils livrèrent dans cet endroit une seconde bataille, qu'ils gagnèrent complètement. M. de Bussy y fut fait prisonnier : tout fut désespéré alors.

Après cette défaite, la cavalerie se révolta encore, et voulut passer aux Anglais, aimant mieux servir les vainqueurs, dont elle était sûre d'être bien payée, que les vaincus, qui lui devaient encore une grande partie de sa solde. Le général la ramena une seconde fois avec son argent; mais il ne put empêcher que plusieurs cavaliers ne désertassent¹.

Les désastres se suivirent rapidement pendant une année entière. La colonie perdit tous ses postes; les troupes noires, les cipayes, les Européens, désertaient en foule. On avait eu recours à ces Marattes, que chaque parti emploie tour à tour dans tout le Mogol; nous les avons comparés aux Suisses²; mais s'ils vendent comme eux leurs services, et s'ils ont quelque chose de leur valeur, ils n'en ont pas la fidélité.

1. Quelle est donc cette fureur de désertion? L'amour de la patrie se perd-il à mesure qu'on s'éloigne d'elle? Le soldat, qui tirait hier sur les ennemis, tire demain sur ses compatriotes; il s'est fait un nouveau devoir de tuer d'autres hommes, ou d'être tué par eux. Mais pourquoi y avait-il tant de Suisses dans les troupes anglaises, et pas un dans les troupes de France? Pourquoi, parmi ces Suisses, unis à la France par tant de traités, s'est-il trouvé tant d'officiers et de soldats qui ont servi les Anglais contre cette même France en Amérique et en Asie?

D'où vient enfin qu'en Europe, pendant la paix même, des milliers de Français ont quitté leurs drapeaux pour toucher la même paye de l'étranger? Les Allemands désertent aussi, les Espagnols rarement, les Anglais presque jamais. Il est inouï qu'un Turc et un Russe désertent.

Dans la retraite des Dix mille, au milieu des plus grands dangers et des fatigues les plus décourageantes, aucun Grec ne déserta. Ils n'étaient pourtant que des mercenaires, officiers et soldats, qui s'étaient vendus pour un peu d'argent au jeune Cyrus, à un rebelle, à un usurpateur. C'est au lecteur, et surtout au militaire éclairé, de trouver la cause et le remède de cette maladie contagieuse, plus commune aux Français qu'aux autres nations depuis plusieurs années, dans la guerre comme pendant la paix. (*Note de Voltaire.*)

2. Page 114.

Les missionnaires se mêlent de tout dans cette partie de l'Inde : un d'eux, qui était Portugais et décoré du titre d'évêque d'Halicarnasse, avait amené deux mille Marattes. Ils ne combattirent point à la journée de Vandavachi ; mais pour faire quelque exploit de guerre, ils pillèrent tous les villages appartenants encore à la France, et partagèrent le butin avec l'évêque¹.

Nous ne prétendons pas faire un journal de toutes les minuties du brigandage, et détailler les malheurs particuliers qui précédèrent la prise de Pondichéry et le malheur général. Quand une peste a détruit une peuplade, à quoi bon fatiguer les vivants du récit de tous les symptômes qui ont emporté tant de morts ? Il nous suffira de dire que le général Lally se retira dans Pondichéry, et que les Anglais bloquèrent bientôt cette capitale.

ARTICLE XVI.

AVENTURE EXTRAORDINAIRE DANS SURATE. LES ANGLAIS Y DOMINENT.

Pendant que la colonie française était dans le trouble et dans la détresse, les Anglais donnèrent dans l'Inde, à cinq cents lieues de Pondichéry, un exemple qui tint toute l'Asie attentive.

Surate ou Surat, au fond du golfe de Cambaie, était, depuis Tamerlan, le grand marché de l'Inde, de la Perse et de la Tartarie : les Chinois même y avaient envoyé souvent des marchandises. Elle conservait encore un très-grand lustre, habitée principalement par des Arméniens et par des Juifs, courtiers de toutes les nations ; et chaque nation y avait son comptoir. C'était là que se rendaient tous les sujets mahométans du Grand Mogol, qui voulaient faire le pèlerinage de la Mecque. Un seul grand vaisseau que l'empereur entretenait à l'embouchure de la rivière qui passe à Surate transportait de là les pèlerins à la mer Rouge. Ce vaisseau et les autres petits navires indiens étaient sous les ordres d'un Cafre, qui avait amené une colonie de Cafres à Surate.

Cet étranger mourut, et son fils obtint sa place. Deux Cafres,

1. Un évêque latin de la ville grecque d'Halicarnasse, qui appartient aux Turcs ! Un évêque d'Halicarnasse, qui prêche et qui pille ! Et qu'on dise, après cela, que ce monde ne se gouverne pas par des contradictions ! Cet homme s'appelait Norogna : c'était un cordelier de Goa, qui s'était enfui à Rome, où il avait obtenu un titre d'évêque missionnaire. M. de Lally lui disait quelquefois : « Mon cher prélat, comment as-tu fait pour n'être pas brûlé ou pendu ? » (*Note de Voltaire.*)

amiraux du Grand Mogol, l'un après l'autre, sans qu'on ait pu savoir de quelle côte d'Afrique étaient ces hommes! Rien ne démontre mieux combien le Mogol était mal gouverné, et par conséquent malheureux. Le fils exerçait un empire tyrannique dans Surate. Le gouverneur ne pouvait lui résister. Tous les marchands gémissaient sous les redoublements continuels de ses extorsions. Il rançonnait tous les pèlerins de la Mecque. Telle était la faiblesse du Grand Mogol Alumgir¹ dans toutes les parties de l'administration ; et c'est ainsi que les empires périssent.

Enfin les pèlerins de la Mecque, les Arméniens, les Juifs, tous les habitants se réunirent pour demander aux Anglais leur protection contre un Cafre que le successeur de Tamerlan n'osait punir. L'amiral Pococke, qui était alors à Bombay, envoya deux vaisseaux de guerre à Surate. Ce secours suffit avec les troupes commandées par le capitaine Maitland, qui marcha à la tête de huit cents Anglais et de quinze cents cipayes.

L'amiral et son parti se retranchèrent dans les jardins du comptoir français, au delà d'une porte de la ville. Il était naturel que, les Anglais le poursuivant, les Français lui donnassent un asile.

On canonna, on bombardra cette retraite. Il y avait plusieurs factions dans Surate, et il était à craindre qu'une de ces factions n'appelât les Marattes, qui sont toujours prêts à profiter des divisions de l'empire. Enfin on s'accommoda, on se réunit avec les Anglais ; les portes du château leur furent ouvertes. Le comptoir de France, dans la ville, ne fut pas garanti du pillage, mais aucun des employés ne fut tué, et la journée ne coûta la vie qu'à cent personnes du parti de l'amiral, et à vingt soldats du capitaine Maitland.

Les Cafres se retirèrent où ils purent. S'il était rare qu'un homme de cette nation eût été amiral de l'empire, il y eut une chose plus rare encore, c'est que l'empereur donna le titre et les appointements d'amiral à la compagnie anglaise. Cette place valait trois laks de roupies et quelques droits. Le tout montait à huit cent mille francs par an. La facilité d'attirer à elle tout le commerce de Surate lui valait vingt fois davantage.

Cette aventure étrange semblait affermir la puissance et l'élévation des Anglais dans l'Inde, du moins pour un très-long temps ; et la compagnie de Pondichéry descendait à grands pas vers sa destruction.

1. Aalem-Guyr II, cité plus bas dans l'article xxxiv.

ARTICLE XVII.

PRISE ET DESTRUCTION DE PONDICHÉRY.

Pendant que l'armée anglaise s'avançait vers l'occident, et qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à l'orient, le comte de Lally avait peu de soldats. Il se servit d'une ruse assez ordinaire dans la guerre et dans la vie civile : c'est de paraître avoir plus qu'on n'a. Il commanda une parade sous les murs de la ville du côté de la mer. Il ordonna que tous les employés de la compagnie y parussent comme soldats, en uniforme, pour en imposer à la flotte ennemie qui était à la rade.

Le conseil de Pondichéry et tous les employés vinrent lui déclarer qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Les employés dirent qu'ils ne reconnaissaient pour leur commandant que le gouverneur établi par la compagnie. Tout bourgeois, d'ordinaire, se croit avili d'être soldat, quoique en effet ce soient les soldats qui donnent les empires. Mais la véritable raison est qu'on voulait contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique¹.

Ce fut la troisième révolte² qu'il essuya en peu de jours. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les faisant sortir de la ville ; mais il joignit à cette peine si modérée des paroles accablantes qui ne s'oublient jamais, et qui reviennent bien fortement au cœur lorsqu'on peut s'en venger. De plus, le général défendit au conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette compagnie fut aussi grande que celle des parlements de France l'était alors contre les commandants qui leur apportaient des ordres sévères de la cour, et souvent des ordres contradictoires. Il eut donc à combattre les citoyens et les ennemis.

La place manquait de vivres. Il fit rechercher dans toutes les maisons le peu de superflu qu'on y pourrait trouver pour fournir aux troupes une subsistance nécessaire. On commença par celle du général ; mais on prétendit que ceux qui étaient chargés de ce triste détail n'en usaient pas avec assez de discrétion chez

1. Voltaire a passé sous silence toutes les cruautés de Lally, qui ne reculait devant aucune violence pour se procurer de l'argent.

2. Dans une de ces révoltes, une troupe de grenadiers armés de sabres pénétra dans la chambre du général, et lui demanda de l'argent avec insolence ; Lally seul les charge l'épée à la main, et les chasse de sa chambre : on a imprimé depuis qu'il était un lâche. (*Note de Voltaire.*)

des officiers principaux dont le nom ou la personne méritait des ménagements. Les cœurs, déjà trop irrités, furent ulcérés au dernier point : on criait à la tyrannie. M. Dubois, intendant de l'armée, qui remplit ce devoir, devint l'objet de l'exécration publique. Quand des ennemis vainqueurs ordonnent une telle recherche, personne n'ose murmurer ; mais lorsque le général l'ordonnait pour sauver la ville, tout s'élevait contre lui.

L'officier était réduit à une demi-livre de riz par jour, le soldat à quatre onces¹. La ville n'avait plus que trois cents soldats noirs et sept cents Français pressés par la faim, pour se défendre contre quatre mille soldats d'Europe et dix mille noirs. Il fallait bien se rendre. Lally, désespéré, agité de convulsions, l'esprit accablé et égaré, voulut renoncer au commandement, et en charger le brigadier de Landivisiau, qui se garda bien d'accepter un poste si délicat et si funeste. Lally fut réduit à ordonner le malheur et la honte de la colonie. Au milieu de toutes ces crises, il recevait chaque jour des billets anonymes qui le menaçaient du fer et du poison. Il se crut en effet empoisonné ; il tomba en épilepsie, et le missionnaire Lavaur alla dire dans toute la ville qu'il fallait prier Dieu pour ce pauvre Irlandais, qui était devenu fou.

Cependant le péril croissait : les troupes anglaises avaient abattu la malheureuse haie qui entourait la ville. Le général voulut assembler le conseil mixte du civil et du militaire qui tâcherait d'obtenir une capitulation supportable pour la ville et pour la colonie. Le conseil de Pondichéry ne répondit que par un refus. « La démarche nous semble précipitée, » disait-il. Lally fit une seconde démarche, et essuya un nouveau refus. « Vous nous avez cassés, dit alors le conseil ; nous ne sommes plus rien. — Je ne vous ai point cassés, répondit le général ; je vous ai défendu de vous assembler sans ma permission, et je vous commande au nom du roi de vous assembler et de former un conseil mixte, qui cherche les moyens d'adoucir le sort de la colonie entière et le vôtre. » Le conseil répliqua par cette sommation, qu'il lui fit signifier :

« Nous vous sommons, au nom de tous les ordres religieux, de tous les habitants, et au nôtre, de demander dans l'instant une suspension d'armes à M. Cootes (c'était le commandant anglais) ;

1. Le général avait deux rations et deux petits pains. Une pauvre femme chargée d'enfants lui demanda des secours, et il ordonna de lui donner tous les jours la moitié de ce qui était réservé pour lui. (*Note de Voltaire.*)

et nous vous rendons responsable envers le roi de tous les malheurs que des délais hors de saison pourraient occasionner. »

Cependant les Anglais s'approchent ; on croit qu'ils préparent un assaut. Lally ordonne à la garnison et aux habitants de prendre les armes, distribue aux soldats exténués de fatigue le seul tonneau de vin qui lui reste, et, quoique mourant, se fait porter sur la brèche, où il espérait trouver une mort glorieuse. Les Anglais se gardèrent bien d'attaquer une place qu'ils allaient prendre sans combat.

Le général assembla alors un conseil de guerre, composé de tous les principaux officiers qui faisaient encore le service : ils conclurent à se rendre ; mais ils différaient sur les conditions. Le comte de Lally, outré contre les Anglais, qui avaient, disait-il, violé en plus d'une occasion le cartel établi entre les deux nations, fit une déclaration particulière dans laquelle il leur reprochait leurs infractions aux traités. Ce n'était pas une politique prudente de parler de leurs torts à des vainqueurs, et d'aigrir ceux qu'il fallait fléchir ; mais tel était son caractère. Après leur avoir exposé ses plaintes, il demandait qu'on laissât un asile à la mère et aux sœurs d'un raïa, qui s'étaient réfugiées à Pondichéry lorsque ce raïa eut été assassiné dans le camp des Anglais mêmes. Il leur reprochait vivement, selon sa coutume, d'avoir souffert cette barbarie. Le colonel Cootes ne fit aucune réponse à cette déclaration hardie. Le conseil de Pondichéry envoya de son côté au commandant anglais des articles de capitulation, rédigés par le jésuite Lavour : ce missionnaire les porta lui-même. Cette démarche aurait été bonne au Paraguay, mais non pas avec des Anglais. Si Lally les offensait en les accusant d'injustices et de cruauté, on les offensait davantage en députant un jésuite intrigant pour négocier avec des guerriers victorieux. Le colonel ne daigna pas seulement lire les articles du jésuite ; mais il donna les siens. Les voici :

« Le colonel Cootes veut que les Français se rendent prisonniers de guerre, pour être traités comme il conviendra aux intérêts du roi son maître. Il aura pour eux toute l'indulgence qu'exige l'humanité.

« Il enverra demain matin, entre huit et neuf heures, les grenadiers de son régiment prendre possession de la porte Vil-mour.

« Après-demain, à la même heure, il prendra possession de la porte Saint-Louis.

« La mère et les sœurs du raïa seront escortées à Madras. On

aura tout le soin possible d'elles, et on ne les livrera point à leurs ennemis. Fait à notre quartier général, près de Pondichéry, le 15 janvier 1761. »

Il fallut obéir aux ordres du colonel Cootes. Il entra dans la ville. La petite garnison mit bas les armes. Le colonel ne dîna point avec le général, contre lequel il était piqué, mais chez le gouverneur de la compagnie, nommé Duval de Leirit, avec plusieurs membres du conseil.

M. Pigot, gouverneur de Madras pour la compagnie anglaise, réclama son droit sur Pondichéry : on ne put le lui disputer, parce que c'était lui qui payait les troupes. Ce fut lui qui régla tout après la conquête. Le général Lally était toujours très-malade; il demanda à ce gouverneur anglais la permission de rester encore quatre jours à Pondichéry : il fut refusé; on lui signifia qu'il fallait partir le lendemain pour Madras.

Nous pouvons remarquer comme une chose assez singulière que Pigot était d'une origine française, comme Lally d'une origine irlandaise : l'un et l'autre combattait contre son ancienne patrie.

Cette rigueur fut la plus légère que le général essaya. Les employés de la compagnie, les officiers de ses troupes, qu'il avait insultés lorsqu'il devait les punir, se réunirent tous contre lui. Les employés surtout l'insultèrent jusqu'au moment de son départ, affichant contre lui des placards, jetant des pierres à ses fenêtres, l'appelant à grands cris traître et scélérat. La troupe grossissait par les indifférents qui s'y joignaient, et qui étaient bientôt échauffés de la fureur des autres. Une troupe d'assassins, à la tête de laquelle on voyait un conseiller de l'Inde, depuis un des principaux témoins admis à déposer contre lui, l'attendait à la place par laquelle on devait le transporter couché sur un palanquin, suivi au loin de quinze housards anglais nommés pour l'escorter pendant sa route jusqu'à Madras. Le colonel Cootes lui avait permis de se faire accompagner de quatre de ses gardes jusqu'à la porte; les séditieux environnèrent son lit en le chargeant d'injures, et en le menaçant de le tuer. On eût cru voir des esclaves qui voulaient assommer de leurs fers un de leurs compagnons. Il continua sa marche au milieu d'eux, tenant de ses mains affaiblies deux pistolets. Ses gardes et les housards anglais le garantirent de leur fureur¹.

1. L'officier anglais voulait charger ces misérables. Lally l'en empêcha, et eut la générosité de leur sauver la vie. (*Note de Voltaire.*)

Les séditieux s'en prirent à M. Dubois, ancien et brave officier, âgé de soixante et dix ans, intendant de l'armée, qui passa un moment après : cet intendant, l'homme du roi, fut assassiné ; on le vola, on le dépouilla nu ; on l'enterra dans un jardin : ses papiers furent saisis sur-le-champ dans sa maison, et on ne les a jamais revus.

Pendant que le général Lally était conduit à Madras, des employés de la compagnie obtinrent à Pondichéry la permission d'ouvrir ses coffres, comptant y trouver des trésors en or, en diamants, en lettres de change : ils n'y trouvèrent qu'un peu de vaisselle, des hardes, des papiers inutiles, et ils n'en furent que plus acharnés ; ces mêmes effets furent saisis par la douane anglaise jusqu'à ce que Lally eût satisfait aux dettes qu'il avait contractées en son nom pour la défense de la place.

Accablé de chagrins et de maladies, Lally, prisonnier dans Madras, demanda vainement qu'on différât son transport en Angleterre : il ne put obtenir cette grâce. On le mena de force à bord d'un vaisseau marchand dont le capitaine le traita inhumainement pendant toute la traversée. On ne lui donnait pour tout soulagement que du bouillon de porc. Ce patron anglais croyait devoir traiter ainsi un Irlandais au service de France. Bientôt les officiers, le conseil de Pondichéry, et les principaux employés, furent obligés de le suivre ; mais avant d'être transférés ils eurent la douleur de voir commencer la démolition de toutes les fortifications qu'ils avaient faites à leur ville, la destruction de leurs immenses magasins, de leurs halles, de tout ce qui pouvait servir au commerce, comme à la défense, et jusqu'à leurs propres maisons. Lally avait obtenu du général Cootes la conservation de la ville, mais Cootes ne commandait plus à Pondichéry.

M. Dupré, nommé gouverneur par le conseil de Madras, pressait cette destruction. C'était (à ce qu'on a mandé) le petit-fils d'un de ces Français que la rigueur de la révocation de l'édit de Nantes força de s'exiler de leur patrie et de servir contre elle. Louis XIV ne s'attendait pas qu'au bout d'environ quatre-vingts ans la capitale de sa compagnie des Indes serait détruite par un Français.

Le jésuite Lavour eut beau lui écrire : « Monsieur, êtes-vous également pressé de détruire la maison où nous avons un autel domestique pour y continuer en cachette l'exercice de notre religion, etc. ? »

Dupré se souciait fort peu que Lavour dît la messe en cachette :

il lui répondit que le général Lally avait rasé Saint-David, et n'avait donné que trois jours aux habitants pour transporter leurs effets; que le gouverneur de Madras avait accordé trois mois aux habitants de Pondichéry; que les Anglais égalaient au moins les Français en générosité, mais qu'il fallait partir, et aller dire la messe ailleurs. Alors la ville fut impitoyablement rasée, sans que les Français pussent avoir le droit de se plaindre.

ARTICLE XVIII.

LALLY ET LES AUTRES PRISONNIERS CONDUITS EN ANGLETERRE, RELACHÉS
SUR LEUR PAROLE. PROCÈS CRIMINEL DE LALLY.

Les prisonniers continuèrent dans la route et en Angleterre leurs reproches mutuels, que le désespoir aigrissait encore. Le général avait ses partisans, surtout parmi les officiers du régiment de son nom : presque tous les autres étaient ses ennemis déclarés; chacun écrivait aux ministres de France, chacun accusait le parti opposé d'être la cause du désastre. Mais la véritable cause était la même que dans les autres parties du monde : la supériorité des flottes anglaises, l'opiniâtreté attentive de la nation, son crédit, son argent comptant, et cet esprit de patriotisme qui est plus fort à la longue que l'esprit mercantile et que la cupidité des richesses.

Le général Lally obtint de l'amirauté d'Angleterre la permission de repasser en France sur sa parole. Son premier soin fut de payer ce qu'il avait emprunté pour le service public. La plupart de ses ennemis revinrent en même temps que lui; ils arrivèrent précédés de toutes les plaintes, des accusations formées de part et d'autre, et de mille écrits dont Paris était inondé. Les partisans de Lally étaient en très-petit nombre, et ses adversaires innombrables.

Un conseil entier, deux cents employés sans ressources; les directeurs de la compagnie des Indes voyant leur grand établissement anéanti; les actionnaires tremblant pour leur fortune; des officiers irrités : tous se déchaînaient avec d'autant plus d'animosité contre Lally qu'ils croyaient qu'en perdant Pondichéry il avait gagné des millions. Les femmes, toujours moins modérées que les hommes dans leurs terreurs et dans leurs plaintes, criaient au traître, au concussionnaire, au criminel de lèse-majesté.

Le conseil de Pondichéry en corps présenta une requête contre lui au contrôleur général. Il disait dans cette requête : « Ce n'est point le désir de venger nos injures et notre ruine personnelle qui nous anime; c'est la force de la vérité, c'est le sentiment pur de nos consciences, c'est le cri général. »

Il paraissait pourtant que le sentiment pur des consciences était un peu corrompu par la douleur d'avoir tout perdu, par une haine personnelle peut-être excusable, et par la soif de la vengeance, qu'on ne peut excuser.

Un très-brave officier, de la noblesse la plus antique, fort mal à propos outragé par le général, et même dans son honneur, écrivait en termes beaucoup plus violents que le conseil de Pondichéry. « Voilà, disait-il, ce qu'un étranger sans nom, sans actions devers lui, sans naissance, sans aucun titre enfin, comblé cependant des honneurs de son maître, prépare en général à toute cette colonie. Rien n'a été sacré pour ses mains sacrilèges; ce chef les a portées jusqu'à l'autel, en s'appropriant six chandeliers d'argent et un crucifix, que le général anglais lui a fait rendre à la sollicitation du supérieur des capucins, etc., etc. »

Le général s'était attiré par ses fougues indiscrettes et par ses reproches injustes une accusation si cruelle : il est vrai qu'il avait fait porter chez lui ces chandeliers et ce crucifix, mais si publiquement qu'il n'était pas possible qu'au milieu de tant de grands intérêts il voulût s'emparer d'un objet si mince. Aussi l'arrêt qui le condamna ne parle point de sacrilège.

Le reproche d'une basse naissance était bien injuste : nous avons ses titres munis du grand sceau du roi Jacques. Sa maison était très-ancienne ¹. On passait donc les bornes avec lui, comme il les avait passées avec tant d'autres. Si quelque chose doit inspirer aux hommes la modération, c'est sans doute cette fatale aventure.

Le ministre des finances devait naturellement protéger une compagnie de commerce dont la ruine semblait si préjudiciable au royaume : il y eut un ordre secret d'enfermer Lally à la Bastille. Lui-même offrit de s'y rendre; il écrivit au duc de Choiseul : « J'apporte ici ma tête et mon innocence. J'attends vos ordres. » Quelque temps auparavant, un des agents de ses ennemis lui avait offert de lui révéler toutes leurs intrigues, et il refusa cette offre avec mépris.

1. Une branche de cette famille a possédé le château de Tollendal en Irlande depuis un temps immémorial jusqu'à la dernière révolution. Le lord Kelly, vice-roi d'Irlande sous Elisabeth, était du nom de Lally, mais d'une autre branche. (*Note de Voltaire.*)

Le duc de Choiseul, ministre de la guerre et des affaires étrangères, était généreux à l'excès, bienfaisant et juste; la hauteur de son âme était égale à la grandeur de ses vues; mais il eut le malheur de céder aux clameurs de Paris : on avait décidé d'abord qu'on ne prendrait un parti qu'après le rapport fait au conseil des accusations intentées contre Lally, et des preuves sur lesquelles on les appuyait. Cette résolution si sage ne fut pas suivie. Lally fut enfermé à la Bastille dans la même chambre où avait été La Bourdonnaie, et n'en sortit pas de même.

Il s'agissait d'abord de voir quels juges on lui donnerait. Un conseil de guerre semblait le tribunal le plus convenable; mais on lui imputait des malversations, des concussions, des crimes de péculat, dont les maréchaux de France ne sont pas juges. Le comte de Lally avait d'abord formé ses plaintes : ainsi ses adversaires ne firent en quelque sorte que récriminer. Ce procès était si compliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le prisonnier resta quinze mois à la Bastille sans être interrogé, et sans savoir devant quel tribunal il devait répondre. « C'est là, disaient quelques jurisconsultes, le triste destin des citoyens d'un royaume célèbre par les armes et par les arts, mais qui manque encore de bonnes lois, ou plutôt chez qui les sages lois anciennes sont quelquefois oubliées. »

Le jésuite Lavour était alors à Paris; il demandait au gouvernement une modique pension de quatre cents francs pour aller prier Dieu le reste de ses jours au fond du Périgord, où il était né. Il mourut, et on lui trouva douze cent cinquante mille livres dans sa cassette, en or, en diamants, en lettres de change. Cette aventure d'un supérieur des missions de l'Orient, et la banqueroute de trois millions que fit en ce temps-là le supérieur des missions de l'Occident, nommé La Valette¹, excitèrent dans toute la France une indignation égale à celle qu'on inspirait contre Lally, et fut une des causes qui produisirent enfin l'abolissement des jésuites; mais en même temps la cassette de Lavour prépara la perte de Lally. On trouva dans ce coffre deux mémoires, l'un en faveur du comte, l'autre qui le chargeait de tous les crimes. Il devait faire usage de l'un ou de l'autre de ces écrits, selon que les affaires tourneraient. De ce couteau tranchant à double lame, on porta au procureur général² celle qui blessait l'accusé. Cet

1. Voyez tome XVI, page 100; et XXVI, 125.

2. Joly de Fleury, né en 1710, frère aîné d'Omer Joly de Fleury, avocat général.

homme du roi fit sa plainte au parlement contre le comte, de vexations, de concussions, de trahisons, de crimes de lèse-majesté. Le parlement renvoya l'affaire au Châtelet en première instance, et bientôt après des lettres patentes du roi renvoyèrent à la grand'chambre et à la Tournelle assemblées « la connaissance de tous les délits commis dans l'Inde, pour être le procès fait et parfait aux auteurs desdits délits, selon la rigueur des ordonnances ». Le mot de justice conviendrait mieux peut-être que celui de rigueur.

Comme le procureur général avait inséré dans sa plainte les termes de crime de haute trahison, de lèse-majesté, on refusa un conseil à l'accusé. Il n'eut pour sa défense d'autres secours que lui-même. On lui permit d'écrire : il se servit de cette permission pour son malheur. Ses écrits irritèrent encore ses adversaires, et lui en firent de nouveaux. Il reprochait au comte d'Aché d'avoir été cause de la perte de l'Inde en ne restant pas dans Pondichéry. Mais ce chef d'escadre avait préféré de défendre les îles de Bourbon et de France contre une invasion dont sans doute il les croyait menacées. Il avait combattu trois fois contre la flotte anglaise, et avait été blessé dans ces trois batailles. M. de Lally faisait des reproches sanglants au chevalier de Soupire, qui lui répondit, et qui déposa contre lui avec une modération aussi estimable qu'elle est rare.

Enfin, se rendant à lui-même le témoignage qu'il avait toujours fait rigoureusement son devoir, il se livra avec la plume aux mêmes emportements qu'il avait eus quelquefois dans ses discours. Si on lui eût donné un conseil, ses défenses auraient été plus circonspectes ; mais il pensa toujours qu'il lui suffisait de se croire innocent. Il força surtout M. de Bussy à lui faire une réponse, et cette réponse d'un homme en faveur duquel l'opinion s'était alors déclarée, paraissant quelques jours avant le jugement, ne pouvait manquer de faire effet sur des esprits déjà prévenus. Lally, qui tant de fois avait prodigué sa vie, et que M. de Bussy affectait de soupçonner de manquer de courage, en avait trop en insultant tous ses adversaires dans ses mémoires. C'était se battre seul contre une armée : il n'était guère possible que cette multitude ne l'accablât pas, tant les discours de toute une ville font impression sur les juges, lors même qu'ils croient être en garde contre cette séduction !

ARTICLE XIX.

FIN DU PROCÈS CRIMINEL CONTRE LALLY. SA MORT.

Par une fatalité singulière, et qui ne se voit peut-être qu'en France, le ridicule se mêle presque toujours aux événements funestes. C'était un très-grand ridicule en effet de voir des hommes de paix, qui n'étaient jamais sortis de Paris que pour aller à leurs maisons de campagne, interroger, avec un greffier, des officiers généraux de terre et de mer sur leurs opérations militaires.

Les membres du conseil marchand de Pondichéry, les actionnaires de Paris, les directeurs de la compagnie des Indes, les employés, les commis, leurs femmes, leurs parents, criaient aux juges et aux amis des juges contre le commandant d'une armée qui consistait à peine en mille soldats. Les actions étaient tombées parce que le général était un traître, et que l'amiral s'était allé radouber, au lieu de livrer un quatrième combat naval. On répétait les noms de Trichenapali, de Vandavachi, de Chétoupet. Les conseillers de la grand'chambre achetaient de mauvaises cartes de l'Inde, où ces places ne se trouvaient pas¹.

On faisait un crime à Lally de ne s'être pas emparé de ce poste nommé Chétoupet avant d'aller à Madras. Tous les maréchaux de France assemblés auraient eu bien de la peine à décider de si loin si on devait assiéger Chétoupet ou non, et on portait cette question à la grand'chambre! Les accusations étaient si multipliées qu'il n'était pas possible que, parmi tant de noms indiens, un juge de Paris ne prît souvent une ville pour un homme, et un homme pour une ville.

Le général de terre accusait le général de mer d'être la première cause de la chute des actions, tandis que lui-même était accusé par tout le conseil de Pondichéry d'être l'unique principe de tous les malheurs.

Le chef d'escadre fut assigné pour être ouï. On l'interrogeait, après serment de dire la vérité, pourquoi il avait *mis le cap au sud*, au lieu de s'être *emboisé* au nord-est entre Alamparvé et Goudelour, noms qu'aucun Parisien n'avait entendu prononcer auparavant. Heureusement il n'avait point de cabale formée contre lui.

1. On prétend qu'un des juges demanda à une personne de la famille de M. de Lally si Pondichéry était bien à deux cents lieues de Paris. (*Note de Voltaire.*) — Cette note est posthume.

A l'égard du général Lally, on le chargeait d'avoir assiégé Goudelour au lieu d'assiéger d'abord Saint-David ; de n'avoir pas marché aussitôt à Madras ; d'avoir évacué le poste de Chéringan ; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort, noirs ou blancs, à Masulipatan ; d'avoir capitulé à Pondichéry, et de n'avoir pas capitulé¹.

Il fut question de savoir si M. de Soupire, maréchal de camp, avait continué ou non le service militaire depuis la perte de Cangivaron, poste assez inconnu à la Tournelle. Il est vrai qu'en interrogeant Lally sur de tels faits on avait soin de lui dire que c'étaient des opérations militaires sur lesquelles on n'insistait pas ; mais on n'en tirait pas moins des inductions contre lui. A ces chefs d'accusation que nous avons entre les mains en succédaient d'autres sur sa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colère contre un conseiller de Pondichéry, et d'avoir dit à ce conseiller, qui se vantait de donner son sang pour la compagnie : « Avez-vous assez de sang pour fournir du boudin aux troupes du roi, qui manquent de pain ? » (N° 74.)

On l'accusait d'avoir dit des sottises à un autre conseiller. (N° 87.)

D'avoir condamné un perruquier, qui avait brûlé de son fer chaud l'épaule d'une négresse, à recevoir un coup du même fer sur son épaule². (N° 88.)

De s'être enivré quelquefois. (N° 104.)

D'avoir fait chanter un capucin dans la rue. (N° 105.)

D'avoir dit que Pondichéry ressemblait à un bordel, où les uns caressaient les filles, et où les autres les voulaient jeter par les fenêtres. (N° 106.)

D'avoir rendu quelques visites à M^{me} Pigot, qui s'était échappée de chez son mari. (N° 108.)

D'avoir fait donner du riz à ses chevaux, dans le temps qu'il n'avait point de chevaux. (N° 112.)

D'avoir donné une fois aux soldats du punch fait avec du coco. (N° 131.)

1. Le maréchal Keith disait à une impératrice de Russie : « Madame, si vous envoyez en Allemagne un général traître et lâche, vous pouvez le faire pendre à son retour. Mais s'il n'est qu'incapable, tant pis pour vous, pourquoi l'avez-vous choisi ? C'est votre faute, il a fait ce qu'il a pu ; vous lui devez encore des remerciements. » Ainsi, quand on aurait prouvé que Lally était incapable, ce qu'on était encore bien loin de prouver, puisqu'il avait eu du succès tant qu'il n'avait pas manqué de troupes et d'argent, tant qu'on lui avait obéi, il aurait encore été très-injuste de le condamner. (*Note de Voltaire.*)

2. Cette accusation est très-remarquable ; elle prouve quelles idées les gens de Pondichéry ont de la justice, et quelle espèce de témoins on entendait. (K.)

De s'être fait traiter d'un abcès au foie, sans que cet abcès eût crevé; et si l'abcès eût crevé, il en serait heureusement mort. (N° 147.)

Ces griefs étaient mêlés d'accusations plus importantes. La forte était d'avoir vendu Pondichéry aux Anglais, et la preuve en était que, pendant le blocus, il avait fait tirer des fusées sans qu'on en sût la raison, et qu'il avait fait la ronde la nuit, tambour battant. (N°s 144 et 145.)

On voit assez que ces accusations étaient intentées par des gens fâchés, et mauvais raisonneurs. Leur énorme extravagance semblait devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cent petites affaires d'argent, qui forment un chaos plus aisé à débrouiller par un marchand que par un historien. Ses défenses nous ont paru très-plausibles, et nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même, qui ne le déclara pas concussionnaire.

Il y eut cent soixante chefs d'accusation contre lui, les cris du public en augmentaient encore le nombre et le poids : ce procès devenait très-sérieux malgré son extrême ridicule; on approchait de la catastrophe.

Le célèbre d'Aguesseau a dit dans une de ses mercuriales¹, en adressant la parole aux magistrats, en 1714 : « Justes par la droiture des intentions, êtes-vous toujours exempts de l'injustice des préjugés? Et n'est-ce pas cette espèce d'injustice, que nous pouvons appeler l'erreur de la vertu, et, si nous l'osons dire, le crime des gens de bien? »

Le terme de *crime* est bien fort; un honnête homme ne commet point de crime, mais il fait souvent des fautes pernicieuses; et quel homme, quelle compagnie n'a pas commis de telles fautes?

Le rapporteur² passait pour un homme dur, préoccupé et sanguinaire. S'il avait mérité ce reproche dans toute son étendue, le mot de *crime* alors n'aurait pas été peut-être trop violent. Il se vantait d'aimer la justice; mais il la voulait toujours rigoureuse, et ensuite il s'en repentait. Ses mains étaient encore teintes du sang d'un enfant (l'on peut donner ce nom à un jeune gentilhomme d'environ dix-sept ans), coupable d'un excès dont l'âge l'aurait corrigé, et que six mois de prison auraient expié. C'était lui qui avait déterminé quinze juges contre dix à faire périr cette vic-

1. Mercuriale XIII.

2. Pasquier; voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de d'Alembert, du 16 juillet 1766; celle de Voltaire à M^{me} la duchesse d'Enville, du 26 novembre 1774, et à d'Argental, du 22 janvier 1775.

time par la mort la plus affreuse, réservée aux parricides¹. Cette scène se passait chez un peuple réputé sociable, dans le temps même où le monstre de l'Inquisition s'apprivoisait ailleurs, et où les anciennes lois des temps barbares s'adouciaient dans les autres États. Tous les princes, tous les peuples de l'Europe, eurent horreur de cet effroyable assassinat juridique. Ce magistrat même en eut des remords; mais il n'en fut pas moins impitoyable dans le procès du comte Lally.

Quelques autres juges et lui étaient persuadés de la nécessité des supplices dans les affaires les plus gracieuses; on eût dit que c'était un plaisir pour eux. Leur maxime était qu'il faut toujours en croire les délateurs plus que les accusés, et que s'il suffisait de nier il n'y aurait jamais de coupables. Ils oubliaient cette réponse de l'empereur Julien le philosophe, qui avait lui-même rendu la justice dans Paris : « S'il suffisait d'accuser, il n'y aurait jamais d'innocents. »

Il fallait lire et relire un tas énorme de papiers, mille écrits contradictoires d'opérations militaires faites dans des lieux dont la position et le nom étaient inconnus aux magistrats; des faits dont il leur était impossible de se former une idée exacte; des incidents, des objections, des réponses, qui coupaient à tout moment le fil de l'affaire. Il n'est pas possible que chaque juge examine par lui-même toutes ces pièces : quand on aurait la patience de les lire, combien peu sont en état de démêler la vérité dans cette multitude de contradictions! On s'en repose presque toujours sur le rapporteur dans les affaires compliquées : il dirige les opinions; on l'en croit sur sa parole; la vie et la mort, l'honneur et l'opprobre, sont dans sa main.

Un avocat général, ayant lu toutes les pièces avec une attention infatigable, fut pleinement convaincu que l'accusé devait être absous. C'était M. Séguier², de la même famille que le chancelier³ qui se fit un nom dans l'aurore des belles-lettres, culti-

1. Cinq voix ont donc suffi pour condamner un enfant aux supplices accumulés de la torture ordinaire et extraordinaire, de la langue arrachée avec des tenailles, du poing coupé, et d'être jeté dans les flammes. Un enfant! un petit-fils d'un lieutenant général qui avait bien servi l'État! Et cet événement, plus horrible que tout ce qu'on a jamais rapporté ou inventé sur les cannibales, s'est passé chez une nation qui passe pour éclairée et humaine! (*Note de Voltaire.*) — Affaire La Barre. Voltaire anticipe ici la mort du jeune chevalier, et même le vote du parlement sur le rapport de Pasquier. La mort de La Barre est du 1^{er} juillet, le vote sur le rapport de Pasquier est du 4 juin, et Lally avait été exécuté le 6 mai.

2. Mort en 1792.

3. Le chancelier Séguier est le seul particulier qui ait eu le titre de protecteur de l'Académie française (1643).

vées trop tard en France ainsi que tous les arts; homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit, et plus éloquent encore que le rapporteur, dans un goût différent. Il était si persuadé de l'innocence du comte qu'il s'en expliquait hautement devant les juges et dans tout Paris. M. Pellot, ancien conseiller de grand'chambre, le juge peut-être le plus appliqué et du plus grand sens, fut entièrement de l'avis de M. Séguier.

On a cru que le parlement, aigri par ses fréquentes querelles avec des officiers généraux chargés de lui annoncer les ordres du roi; exilé plus d'une fois¹ pour sa résistance, et résistant toujours; devenu enfin, sans presque le savoir, l'ennemi naturel de tout militaire élevé en dignité, pouvait goûter une secrète satisfaction en déployant son autorité sur un homme qui avait exercé un pouvoir souverain. Il humiliait en lui tous les commandants. On ne s'avoue pas ce sentiment caché au fond du cœur; mais ceux qui le soupçonnent peuvent ne pas se tromper.

Le vice-roi de l'Inde française fut, après plus de cinquante ans de services, condamné à la mort, à l'âge de soixante-huit ans (6 mai 1766).

Quand on lui prononça son arrêt, l'excès de son indignation fut égal à celui de sa surprise. Il s'emporta contre ses juges ainsi qu'il s'était emporté contre ses accusateurs, et, tenant à la main un compas qui lui avait servi à tracer des cartes géographiques dans sa prison, il s'en frappa vers le cœur : le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échafaud, on le traîna dans un tombereau de boue, ayant dans la bouche un large bâillon qui, débordant sur ses lèvres et défigurant son visage, formait un spectacle affreux. Une curiosité cruelle attire toujours une foule de gens de tout état à un tel spectacle. Plusieurs de ses ennemis vinrent en jouir, et poussèrent l'atrocité jusqu'à l'insulter par des battements de mains. On lui bâillonnait ainsi la bouche de peur que sa voix ne s'élevât contre ses juges sur l'échafaud, et qu'étant si vivement persuadé de son innocence il n'en persuadât le peuple. Ce tombereau, ce bâillon, soulevèrent les esprits de tout Paris, et la mort de l'infortuné ne les révolta pas.

L'arrêt portait que « Thomas-Arthur Lally était condamné à être décapité, comme dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions ».

1. Voyez tome XVI, pages 76, 85, 96.

On a déjà remarqué ailleurs¹ que ces mots *trahir les intérêts* ne signifient point une perfidie, une trahison formelle, un crime de lèse-majesté, en un mot la vente de Pondichéry aux Anglais, dont on l'avait accusé. Trahir les intérêts de quelqu'un veut dire les mal ménager, les mal conduire. Il était évident que, dans tout ce procès, il n'y avait pas l'ombre de trahison ni de péculat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait pas vendu la ville. S'il l'avait fait, on le saurait aujourd'hui. De plus, les Anglais n'auraient pas acheté une ville qu'ils étaient sûrs de prendre. Enfin Lally aurait joui à Londres du fruit de sa trahison, et ne fût pas venu chercher la mort en France parmi ses ennemis. A l'égard du péculat, comme il ne fut pas chargé de l'argent du roi ni de celui de la compagnie, on ne pouvait l'accuser de ce crime, qu'on dit trop commun.

Abus d'autorité, vexations, exactions, sont aussi des termes vagues et équivoques, à la faveur desquels il n'y a point de présidial qui ne pût condamner à mort un général d'armée, un maréchal de France. Il faut une loi précise et des preuves précises. Le général Lally usa sans doute très-mal de son autorité en outrageant de paroles quelques officiers, en manquant d'égards, de circonspection, de bienséance; mais comme il n'y a point de loi qui dise : « Tout maréchal de France, tout général d'armée qui sera un brutal aura la tête tranchée, » plusieurs personnes impartiales pensèrent que c'était le parlement qui paraissait abuser de son autorité.

Le mot d'exactions est encore un terme qui n'a pas un sens bien déterminé. Lally n'avait jamais imposé une contribution d'un denier, ni sur les habitants de Pondichéry, ni sur le conseil. Il ne demanda même jamais au trésorier de ce conseil le paiement de ses appointements de général : il comptait le recevoir à Paris, et il n'y reçut que la mort.

Nous savons de science certaine (autant qu'il est permis de prononcer ce mot de *certaine*) que, trois jours après sa mort, un homme très-respectable ayant demandé à un des principaux juges sur quel délit avait porté l'arrêt : « Il n'y a point de délit particulier, répondit le juge en propres mots ; c'est sur l'ensemble de sa conduite qu'on a assis le jugement². » Cela était très-vrai;

1. *Précis du Siècle de Louis XV*, chapitre xxxiv, tome XV, page 366.

2. Sous Charles I^{er}, en Angleterre, le parlement entreprit de faire le procès à l'archevêque Laud, dont le crime réel était d'être le favori du roi, et dont le crime imaginaire était celui de *qui n'en a pas* (comme dit Montesquieu [livre XII, chap. viii] en parlant de ceux de *lèse-majesté* et de *trahison*). Jean Herne, plaçant

mais cent incongruités dans la conduite d'un homme en place, cent défauts dans le caractère, cent traits de mauvaise humeur mis ensemble, ne composaient pas un crime digne du dernier supplice. S'il était permis de se battre contre son général, s'il fût mort dans un combat de la main des officiers outragés par lui, on eût pu ne pas le plaindre ; mais il ne méritait pas de mourir du glaive de la justice, qui ne connaît ni haine ni colère. On peut assurer qu'aucun militaire ne l'eût accusé si violemment, s'ils avaient prévu que leurs plaintes le conduiraient à l'échafaud ; au contraire, ils l'auraient excusé. Tel est le caractère des officiers français.

Cet arrêt semble aujourd'hui d'autant plus cruel que, dans le temps même où l'on avait instruit ce procès, le Châtelet, chargé par ordre du roi de punir les concussions évidentes faites en Canada par des gens de plume, ne les avait condamnés qu'à des restitutions, à des amendes et à des bannissements. Les magistrats du Châtelet avaient senti que, dans l'état d'humiliation et de désespoir où la France était réduite en ce temps malheureux, ayant perdu ses troupes, ses vaisseaux, son argent, son commerce, ses colonies, sa réputation, on ne lui aurait rien rendu de tout cela en faisant pendre dix ou douze coupables qui, n'étant point payés par un gouvernement alors obéré, s'étaient payés par eux-mêmes. Ces accusés n'avaient point contre eux de cabale, et il y en avait une acharnée et terrible contre un Irlandais qui paraissait avoir été bizarre, capricieux, emporté, jaloux de la fortune d'autrui, appliqué à son intérêt sans doute comme tout autre ; mais point voleur, mais brave, mais attaché à l'État, mais innocent. Il fallut du temps pour que la pitié prît la place de la haine : on ne revint en faveur de Lally qu'après plusieurs mois, quand la vengeance, assouvie, laissa entrer l'équité dans les cœurs avec la commisération.

Ce qui contribua le plus à rétablir sa mémoire dans le public,

pour lui, disait : « Milords, je représenterai humblement à Vos Grandeurs que ce que nous entreprenons de faire aujourd'hui est une affaire de la plus haute et de la plus grande conséquence. Il s'agit ici de la vie d'un archevêque, et d'un archevêque élevé à la plus haute dignité... — Monsieur Herne, dit alors le conseiller Wild en l'interrompant, nous n'avons jamais allégué que chacune de ses actions, *prises en particulier*, rendit cet archevêque coupable de *trahison* et de mort ; mais nous disons que toutes les fautes de cet archevêque, soit grandes, soit petites, *mises ensemble*, forment par voie d'accumulation une grande *trahison*. — Monsieur le conseiller, répliqua Herne, je vous demande pardon ; mais je n'avais pas su jusqu'ici que deux cents lapins pussent jamais faire un cheval. » (*Note de Voltaire.*) — Cette note est posthume.

c'est qu'en effet, après bien des recherches, on trouva qu'il n'avait laissé qu'une fortune médiocre. L'arrêt portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens cent mille écus pour les pauvres de Pondichéry. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme, dettes préalables acquittées; et le conseil de Pondichéry avait, dans ses requêtes, fait monter ses trésors à dix-sept millions. Les vrais pauvres intéressants étaient ses parents : le roi leur accorda des grâces qui ne réparèrent pas le malheur de la famille. La plus grande grâce qu'elle espérait était de faire revoir, s'il était possible, le procès par un autre parlement, ou d'en faire remettre la décision à un conseil de guerre, aidé de magistrats.

Il parut enfin aux hommes sages et compatissants que la condamnation du général Lally était un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice. Il n'est point de nation civilisée chez qui les lois, faites pour protéger l'innocence, n'aient servi quelquefois à l'opprimer. C'est un malheur attaché à la nature humaine, faible, passionnée, aveugle. Depuis le supplice des Templiers, point de siècle où les juges en France n'aient commis plusieurs de ces erreurs meurtrières. Tantôt c'était une loi absurde et barbare qui commandait ces iniquités judiciaires, tantôt c'était une loi sage qu'on pervertissait¹.

Qu'il soit permis de remettre ici sous les yeux ce que nous avons dit autrefois², que si on avait différé les supplices de la plupart des hommes en places, un seul à peine aurait été exécuté. La raison en est que cette même nature humaine, si cruelle quand elle est échauffée, revient à la douceur lorsqu'elle se refroidit³.

1. La maréchale d'Ancre fut accusée d'avoir sacrifié un coq blanc à la lune, et brûlée comme sorcière.

On prouva au curé Gaufredi qu'il avait eu de fréquentes conférences avec le diable. Une des plus fortes charges contre Vanini était qu'on avait trouvé chez lui un grand crapaud; et en conséquence il fut déclaré sorcier et athée.

Le jésuite Girard fut accusé d'avoir ensorcelé La Cadière; le curé Grandier, d'avoir ensorcelé tout un couvent.

Le parlement défendit d'écrire contre Aristote sous peine des galères.

Montecuculli, chambellan, échanton du dauphin François, fut condamné comme séduit par l'empereur Charles-Quint pour empoisonner ce jeune prince, parce qu'il se mêlait un peu de chimie. Ces exemples d'absurdité et de barbarie sont innombrables. (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez tome XVII, pages 388 et suiv.

3. Les ennemis du comte de Lally avaient tellement excité la haine contre lui qu'un bruit, vrai ou faux, s'étant répandu que le parlement avait envoyé au roi une députation pour le prier de ne point accorder de grâce, personne ne parut s'étonner d'une démarche qui, faite par des juges contre un homme qu'ils viennent de condamner, serait un aveu de leur partialité ou de leur corruption. On a dit

ARTICLE XX.

DESTRUCTION DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES INDES.

La mort de Lally ne rendit pas la vie à la compagnie des Indes : elle ne fut qu'une cruauté inutile. S'il est triste de s'en permettre de nécessaires, combien doit-on s'abstenir de celles qui ne servent qu'à faire dire aux nations voisines : Ce peuple, auparavant généreux et redoutable, n'était en ce temps-là dangereux que pour ceux qui le servaient !

aussi que la crainte de voir cet acte de la justice et de la bonté du roi empêcher une mort devenue nécessaire à l'existence et à la fortune des ennemis de Lally avait fait accélérer l'exécution, et que ce fut cette raison qui fit négliger à son égard toute espèce de bienséance ; mais on ne peut le croire sans accuser ceux qui présidaient à l'exécution d'être les complices des calomniateurs de Lally. D'autres ont aussi prétendu que l'on avait voulu le punir par cette humiliation d'avoir cherché à se tuer : cette idée est absurde ; on ne peut soupçonner des magistrats d'une superstition aussi cruelle que honteuse. Le fait du bâillon n'est que trop vrai ; mais personne, dès le lendemain de l'exécution, n'osa s'avouer l'auteur de cet abominable raffinement de barbarie. Dans un pays où les lois seraient respectées, un homme capable d'ajouter à la sévérité d'un supplice prononcé par un arrêt serait sévèrement puni, et l'impunité de ceux qui ont donné l'ordre du bâillon est un opprobre pour la législation française, à laquelle les étrangers ne font déjà que trop de reproches.

Le comte de Lally a laissé un fils né d'un mariage secret. Il apprit en même temps sa naissance, la mort horrible de son père, et l'ordre qu'il lui donnait de venger sa mémoire : forcé d'attendre sa majorité, tout ce temps fut employé à s'en rendre digne. Enfin l'arrêt fatal fut cassé, au rapport de M. Lambert, par le conseil, qui fut effrayé de la foule de violations des formes légales qui avaient précédé et accompagné ce jugement. M. de Voltaire était mourant lorsqu'il apprit cette nouvelle : elle le tira de la léthargie où il était plongé. *Je meurs content, écrivit-il au jeune comte de Lally, je vois que le roi aime la justice.*

Le parlement de Normandie fut chargé de revoir le procès ; la haine pour Lally ne subsistait plus que dans le cœur de ce ramas de brigands qui jouissaient à Paris du fruit des rapines qu'ils avaient exercées dans l'Inde. L'opinion publique avait changé, et le parlement de Paris se conduisit avec la modération et la dignité convenable à des juges qui savent que ce n'est pas l'erreur, mais la partialité qui peut les déshonorer. Le neveu d'un des employés de la compagnie crut devoir au parlement de Paris, et à la mémoire de son oncle, qui lui avait prescrit le contraire, de se rendre partie dans un procès qui lui était étranger. Le parlement de Rouen admit son intervention, que toutes les lois devaient l'obliger de rejeter ; le conseil fut forcé de casser encore cet arrêt, et de renvoyer de nouveau le jugement au parlement de Bourgogne. Le fils du comte de Lally a défendu lui-même, dans tous les tribunaux, la cause de son père avec une éloquence simple, noble, et pathétique ; la piété filiale en a fait un jurisconsulte et un orateur ; et quel que soit l'événement de cette grande cause, l'estime et le respect de toutes les âmes honnêtes sera sa récompense. (K.) — L'arrêt du parlement de Dijon a confirmé celui du parlement de Paris, le 23 août 1783, et même avec plus de dureté. (*Note de Wagnière.*)

Ce fut depuis un grand problème à la cour, dans Paris, dans les provinces maritimes, parmi les négociants, parmi les ministres, s'il fallait soutenir ou abandonner ce cadavre à deux têtes, qui avait fait également mal à la fois le commerce et la guerre, et dont le corps était composé de membres qui changeaient tous les jours. Les ministres qui penchaient vers le dessein de lui ôter son privilège exclusif employèrent la plume de M. l'abbé Morellet¹, à la vérité licencié en théologie, mais homme très-instruit, d'un esprit net et méthodique, plus propre à rendre service à l'État dans des affaires sérieuses qu'à disputer sur des fadaises de l'école. Il prouva que, dans l'état où se trouvait la compagnie, il n'était pas possible de lui conserver un privilège qui l'avait ruinée. Il voulut prouver aussi qu'il eût fallu ne lui en jamais donner. C'était dire en effet que les Français ont dans leur caractère, et trop souvent dans leur gouvernement, quelque chose qui ne leur permet pas de former de grandes associations heureuses : car les compagnies anglaise, hollandaise, et même danoise, prospéraient avec leur privilège exclusif. Il fut prouvé que les différents ministères, depuis 1725 jusqu'à 1769, avaient fourni à la compagnie des Indes, aux dépens du roi et de l'État, la somme étonnante de trois cent soixante et seize millions, sans que jamais elle eût pu payer ses actionnaires du produit de son commerce, comme on ne peut trop le redire.

Enfin le fantôme de cette compagnie, qui avait donné de si grandes espérances, fut anéanti. Il n'avait pu réussir par les soins du cardinal de Richelieu, ni par les libéralités de Louis XIV, ni par celles du duc d'Orléans, ni sous aucun des ministres de Louis XV. Il fallait cent millions pour lui donner une nouvelle existence, et cette compagnie aurait encore été exposée à les perdre. Les actionnaires et les rentiers continuèrent à être payés sur la ferme du tabac, de sorte que si le tabac passait de mode la banqueroute serait inévitable.

La compagnie anglaise, mieux dirigée, mieux secourue par des flottes maîtresses des mers, animée d'un esprit plus patriotique, s'est vue au comble de la puissance et de la gloire, qui peuvent être passagères. Elle a eu aussi ses querelles avec les actionnaires et avec le gouvernement ; mais ces querelles étaient des disputes de vainqueurs qui ne s'accordaient pas sur le par-

1. L'abbé Morellet, mort en 1819, a publié un *Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes*, 1769, in-4°; et *Examen de la réponse de M. N. (Necker) au Mémoire*, etc., 1769, in-4°.

tage des dépouilles, et celles de la compagnie française ont été des plaintes et des cris de vaincus s'accusant les uns les autres de leurs infortunes au milieu de leurs débris.

On a voulu, dans le parlement d'Angleterre, ravir au lord Clive et à ses officiers les richesses immenses acquises par leurs victoires. On a prétendu que tout devait appartenir à l'État, et non à des particuliers, ainsi que le parlement de Paris semblait l'avoir préjugé. Mais la différence entre le parlement d'Angleterre et celui de Paris était infinie, malgré l'équivoque du nom : l'un représentait légalement la nation entière ; l'autre était un simple tribunal de judicature, chargé d'enregistrer les édits des rois. Le parlement anglais décida, le 24 mai 1773, qu'il était honteux de redemander dans Londres au lord Clive et à tant de braves gens le prix légitime de leurs belles actions dans l'Inde ; que cette bassesse serait aussi injuste que si on avait voulu punir l'amiral Anson d'avoir fait le tour du globe en vainqueur ; et qu'enfin le plus sûr moyen d'encourager les hommes à servir leur patrie était de leur permettre de travailler aussi pour eux-mêmes. Ainsi il y eut en tout une différence prodigieuse entre le sort de l'Anglais Clive et celui de l'Irlandais Lally ; mais l'un était vainqueur, et l'autre vaincu ; l'un s'était fait aimer, et l'autre s'était fait détester.

De savoir à présent ce que deviendra la compagnie anglaise ; de dire si elle établira sa puissance dans le Bengale et sur la côte de Coromandel sur d'aussi bons fondements que les Hollandais en ont jeté à Batavia ; ou si les Marattes et les Patanes, trop aguerris, prévaudront contre elle ; si l'Angleterre dominera dans l'Inde comme dans l'Amérique septentrionale... c'est ce que le temps doit apprendre à notre postérité. Ce que nous savons de certain jusqu'à présent, c'est que tout change sur la terre¹.

ARTICLE XXI².

DE LA SCIENCE DES BRACHMANES.

C'est une consolation de quitter les ruines de la compagnie française des Indes, l'échafaud sur lequel le meurtre de Lally fut commis, et les malheureuses querelles de nos marchands et

1. C'est ici que s'arrêtait la première partie. Ce qui suit parut quelques semaines après.

2. Malgré ce que dit Wagnière que la fin de ces fragments n'a été écrite qu'en 1774, elle est de 1773. Voyez le dernier alinéa de l'article xxxiv, page 206.

de nos officiers. On sort avec plaisir d'un chaos si triste pour retourner à la contemplation philosophique de l'Inde, et pour examiner avec attention cette vaste et ancienne partie de la terre, que certainement les prévarications du jésuite Lavour, et les mensonges imprimés du jésuite Martin, et même les miracles attribués à François Xavero, appelé chez nous Xavier, ne nous feront jamais connaître.

C'est d'abord une remarque très-importante que Pythagore alla de Samos au Gange pour apprendre la géométrie, il y a environ deux mille cinq cents ans au moins, et plus de sept cents ans avant notre ère vulgaire, si récemment adoptée par nous. Or, certainement Pythagore n'aurait pas entrepris un si étrange voyage si la réputation de la science des brachmanes n'avait été dès longtemps établie de proche en proche en Europe, et si plusieurs voyageurs n'avaient déjà enseigné la route.

On sait avec quelle lenteur tout s'établit : ce ne sont pas des prêtres égyptiens qui auront d'abord couru dans l'Inde pour s'instruire. Ils étaient trop infatués du peu qu'ils savaient. Leurs intrigues et leurs propres superstitions occupaient toute leur vie sédentaire. La mer leur était en horreur ; c'était leur Typhon. Nul auteur ne parle d'aucun prêtre d'Égypte qui ait voyagé. Ennemis des étrangers, ils se seraient crus souillés de manger avec eux ; il fallait qu'un étranger se fit couper le prépuce pour être admis à leur parler : un lévite n'était pas plus insociable.

Il est vraisemblable que des marchands arabes furent les premiers qui passèrent dans l'Inde, dont ils étaient voisins. L'intérêt est plus ancien que la science. On alla chercher des épices pendant des siècles avant de chercher des vérités.

Nous avons observé ailleurs¹ que, dans l'histoire allégorique de Job², écrite en arabe longtemps avant le *Pentateuque*, ce Job parle du commerce des Indes et de ses toiles peintes.

Nous avons rapporté³ que l'histoire de Bacchus, né en Arabie, était fort antérieure à Job. Son voyage dans l'Inde est aussi certain qu'une ancienne histoire peut l'être ; mais il est encore plus certain que les Arabes chargèrent cet événement de plus de fables qu'ils n'en mirent depuis dans leurs *Mille et une Nuits*. Ils firent de Bacchus un conquérant musicien, débauché, ivrogne, magicien, et dieu. Des rayons de lumière lui sortaient de la tête ; une

1. Tome XVII, page 342.

2. Job, cap. xxviii, v. 16. (*Note de Voltaire.*)

3. Tome XVII, pages 516 et suiv. ; XXVI, 201.

colonne de feu marchait devant son armée pendant la nuit ; il écrivait ses lois en chemin sur des tables de marbre ; il traversait à pied la mer Rouge avec une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants ; d'un coup de baguette il faisait jaillir d'un rocher une fontaine de vin ; il arrêta à la fois d'un seul mot la lune qui marche et le soleil qui ne marche pas. Toutes ces merveilles peuvent être des figures emblématiques ; mais il est difficile d'en pénétrer le sens. C'est ainsi que, longtemps après, quand les Grecs ayant équipé un vaisseau pour aller trafiquer en Mingrèlie, leurs prophètes poètes embellirent cette entreprise utile en y mêlant des oracles, des miracles, des demi-dieux, des héros et des prostituées, enfin des sages voyagèrent pour s'instruire.

Le premier qui soit connu pour être venu chercher la science dans l'Inde est l'un de ces anciens Zerdust que les Grecs appelaient Zoroastre ; le second est Pythagore. M. Holwell nous assure qu'il a vu leurs noms consacrés dans les annales des brachmanes, à la suite des noms des autres disciples venus à l'école de Bénarès sur la frontière septentrionale du Bengale. Ils ont aussi dans leurs registres le nom d'Alexandre ; mais il est parmi les destructeurs, tout grand homme qu'il était, et les Pythagore et les Zoroastre sont parmi les anciens précepteurs du genre humain qui étudièrent chez les brachmanes, et qui rapportèrent dans leur patrie le peu de vérités et la foule des erreurs qu'ils avaient apprises.

Nous avons déjà reconnu¹ que l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, étaient enseignées chez les brachmanes. Les douze signes de leur zodiaque et leurs vingt-sept constellations en sont une preuve évidente.

Les brachmanes connaissaient la précession des équinoxes de temps immémorial, et ils se trompèrent bien moins que les Grecs dans leur calcul : car ce mouvement apparent des étoiles était chez eux et est encore de cinquante-quatre secondes par an ; de sorte que cette période était pour eux de vingt-quatre mille ans, au lieu que les Grecs la firent de trente-six mille. Elle est chez nous de vingt-cinq mille neuf cent vingt ans ; ainsi les brachmanes se rapprochaient plus de la vérité que les Grecs, qui vinrent longtemps après eux.

M. Le Gentil, savant astronome, qui a demeuré quelque temps à Pondichéry, a rendu justice aux brames modernes, qui

1. Voyez ci-dessus, page 408.

ne sont que les échos des premiers brachmanes. Il a très-ingé-
nieusement résolu le problème de la durée du monde, fixée par
ces anciens philosophes de l'Inde à quatre millions trois cent
vingt mille ans, dont il y a trois millions huit cent quatre-vingt-
dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un d'écoulés en l'an 1773 de
notre ère. Ainsi notre monde n'aurait plus que quatre cent vingt-
deux mille cent dix-neuf ans à subsister.

M. Le Gentil s'est très-bien aperçu que ce nombre, qui semble
prodigieux, et qui n'est rien par rapport au temps nécessaire-
ment éternel, n'est qu'une combinaison des révolutions de l'équi-
noxe, à peu près comme la période julienne de Jules Scaliger,
qui est une multiplication des cycles du soleil par ceux de la
lune et par l'indiction.

Mais, en même temps, M. Le Gentil a reconnu avec admira-
tion la science des brachmanes, et l'immensité des temps qu'il
fallut à ces Indiens pour parvenir à des connaissances dont les
Chinois même n'ont jamais eu l'idée, et qui ont été inconnues à
l'Égypte et à la Chaldée, qui enseigna l'Égypte.

Egyptum docuit Babylon, Ægyptus Achivos¹.

ARTICLE XXII.

DE LA RELIGION DES BRACHMANES, ET SURTOUT DE L'ADORATION
D'UN SEUL DIEU.

Le gouvernement chinois accusé d'athéisme.

La théogonie des brachmanes s'enfonce dans des temps qui
doivent encore plus étonner l'espèce humaine, dont la vie n'est
qu'un instant.

M. Dow, M. Holwell, sont d'accord dans l'exposition de cette
antique théogonie². Tous deux savaient la langue sacrée du
Hanscrit ou *Sanscrit*; tous deux avaient demeuré longtemps dans
le Bengale, où la première école des brachmanes subsiste encore.

1. Ce vers-proverbe est cité avec quelque différence dans la *Philosophie de l'Histoire*; voyez tome XI, page 33.

2. On en trouvera quelque chose dans l'*Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations*; mais c'est surtout chez MM. Holwell et Dow qu'il faut s'instruire. Consultez aussi les judicieuses réflexions de M. Sinner, dans son *Essai sur les Dogmes de la métempsycose et du purgatoire*. (Note de Voltaire.) — Voyez tome XI, page 183.

Ces deux hommes, également utiles à l'Angleterre par leurs services, et au genre humain par leurs découvertes, conviennent de ce que nous avons dit, et de ce que nous ne pouvons trop répéter, que les brames ont conservé des livres écrits depuis près de cinq mille années, lesquels prouvent nécessairement une suite prodigieuse de siècles précédents.

Que les Indiens aient toujours adoré un seul Dieu, ainsi que les Chinois, c'est une vérité incontestable. On n'a qu'à lire le premier article de l'ancien *Shasta* traduit par M. Holwell. La fidélité de la traduction est reconnue par M. Dow, et cet aveu a d'autant plus de poids que tous deux diffèrent sur quelques autres articles ; voici cette profession de foi : nous n'avons point sur la terre d'hommage plus antique rendu à la Divinité.

« Dieu est celui qui fut toujours : il créa tout ce qui est ; une sphère parfaite, sans commencement ni fin, est sa faible image. Dieu anime et gouverne toute la création par la providence générale de ses principes invariables et éternels. Ne sonde point la nature de l'existence de celui qui fut toujours ; cette recherche est vaine et criminelle : c'est assez que, jour par jour et nuit par nuit, ses ouvrages l'annoncent sa sagesse, sa puissance et sa miséricorde. Tâche d'en profiter. »

Quand nous écrivions mille pages sur ce simple passage, selon la méthode de nos commentateurs d'Europe, nous n'y ajouterions rien : nous ne pourrions que l'affaiblir. Qu'on songe seulement que, dans le temps où ce morceau sublime fut écrit, les habitants de l'Europe, qui sont aujourd'hui si supérieurs au reste de la terre, disputaient leurs aliments aux animaux et avaient à peine un langage grossier.

Les Chinois étaient, à peu près dans ce temps, parvenus à la même doctrine que les Indiens. On en peut juger par la déclaration de l'empereur Kang-hi, tirée des anciens livres et rapportée dans la compilation de Duhalde¹.

« Au vrai principe de toutes choses.

« Il n'a point eu de commencement, et il n'aura point de fin. Il a produit toutes choses dès le commencement. C'est lui qui les gouverne et qui en est le véritable seigneur. Il est infiniment bon, infiniment juste ; il éclaire, il soutient, il règle tout avec une suprême autorité et une souveraine justice. »

L'empereur Kien-long s'exprime avec la même énergie dans son poëme de *Moukden* composé depuis peu d'années. Ce

1. Page 41, édition d'Amsterdam. (*Note de Voltaire.*)

poëme est simple : il célèbre sans enthousiasme les bienfaits de Dieu et les beautés de la nature. Combien d'ouvrages moraux la Chine n'a-t-elle pas de ses premiers empereurs ! Confucius était vice-roi d'une grande province. Avons-nous parmi nous beaucoup d'hommes pareils ?

Quand le gouvernement chinois n'aurait montré d'autre prudence que celle d'adorer un seul Dieu sans superstition, et de contenir toujours les bonzes, aux rêveries desquels il abandonne la populace, il mériterait nos plus sincères respects. Nous ne prétendons point inférer de là que ces nations orientales l'emportent sur nous dans les sciences et dans les arts ; que leurs mathématiciens aient égalé Archimède et Newton ; que leur architecture soit comparable à Saint-Pierre de Rome, à Saint-Paul de Londres, à la façade du Louvre ; que leurs poëmes approchent de Virgile et de Racine ; que leur musique soit aussi savante, aussi harmonieuse que la nôtre. Ces peuples seraient aujourd'hui nos écoliers en tout ; mais ils ont été en tout nos maîtres.

Les monuments les plus irréfragables sur l'unité de Dieu, qui nous restent des deux nations les plus anciennement policées de la terre, n'ont pas empêché nos disputeurs de l'Occident de donner à des gouvernements si sages le nom ridicule d'idolâtres. Ils étaient bien loin de l'être ; et il faut avouer, avec le P. Le-comte, « qu'ils offraient à Dieu un culte pur dans les plus anciens temples de l'univers ».

C'est ainsi que les premiers Persans adorèrent un seul Dieu dont le feu était l'emblème, comme le savant Hyde l'a démontré dans un livre qui méritait d'être mieux digéré¹.

C'est ainsi que les Sabéens reconnurent aussi un Dieu suprême dont le soleil et les étoiles étaient les émanations, comme le prouve le sage et méthodique Sale, le seul bon traducteur de l'*Alcoran*².

Les Égyptiens, malgré la consécration de leurs bœufs, de leurs chats, de leurs singes, de leurs crocodiles et de leurs ognons, malgré leurs fables d'Ishet, d'Oshiret et de Typhon, adorèrent un Dieu suprême, désigné par une sphère posée sur le frontispice de leurs principaux temples. Les mystères d'Égypte, de Thrace, de Grèce, de Rome, eurent toujours pour objet l'adoration d'un seul Dieu.

1. *Historia religionis veterum Persarum eorumque magorum*. Oxonii, 1700, in-4°.

2. La traduction de l'*Alcoran*, par Sale, est en anglais. Voyez tome XI, page 204 ; XXIV, 142, 556.

Nous avons rapporté ailleurs mille preuves de cette vérité évidente¹. Les Grecs et les Romains, en adorant le Dieu très-bon et très-grand, rendaient aussi leurs hommages à une foule de divinités secondaires; mais nous répéterons ici² qu'il est aussi absurde de leur reprocher l'idolâtrie parce qu'ils reconnaissaient des êtres supérieurs à l'homme et subordonnés à Dieu qu'il serait injuste de nous accuser d'être idolâtres parce que nous vénérons des saints³.

Les métamorphoses d'Ovide n'étaient point la religion de l'em-

1. Voyez la partie philosophique de cette édition. Nous citerons ici un passage de Sénèque qui confirme cette opinion de M. de Voltaire, et qui prouve combien ceux qui ont accusé les Romains de polythéisme ou d'idolâtrie ont eu d'ignorance ou de mauvaise foi. Dans toutes les nations un peu éclairées, les hommes d'un état supérieur au peuple ont reconnu un Dieu suprême.

« Ne hoc quidem crediderunt (veteres) Jovem, qualem in Capitolio et in cæteris ædibus colimus, mittere manu fulmina, sed eundem quem nos Jovem intelligunt, custodem rectoremque universi, animum ac spiritum, mundani hujus operis dominum et artificem, cui nomen omne convenit. Vis illum fatum vocare? non errabis; hic est ex quo suspensa sunt omnia, causa causarum. Vis illum providentiam dicere? recte dices; est enim cujus consilio huic mundo providetur, ut inconfusus eat, et actus suos explicet. Vis illum naturam vocare? non peccabis; est enim ex quo nata sunt omnia, cujus spiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? non falleris; ipse enim est totum quod vides, totus suis partibus inditus, et se sustinens vi sua. Idem Etruscis quoque visum est; et ideo fulmina a Jove mitti dixerunt, quia sine illo nihil geritur. (SEN. *Quæst. nat.*, lib. II, cap. XLV.) — Ils n'ont pas même cru (les anciens) que le Jupiter qui lance la foudre fût celui qu'on adore dans le Capitole et dans les autres temples; ils ont désigné le même Jupiter que nous, le surveillant et le conservateur de l'univers, l'âme et l'esprit du grand tout, l'architecte et le maître de ce grand édifice du monde, enfin un être à qui tous les noms conviennent. Voulez-vous l'appeler *le destin*? vous ne vous tromperez pas; c'est de lui que tout dépend, il est la cause des causes. Voulez-vous le nommer *la providence*? vous aurez encore raison; c'est lui dont la sagesse pourvoit à tous les besoins du monde, y entretient l'ordre, en dirige les mouvements. Voulez-vous lui donner le nom de *nature*? vous ne serez pas répréhensible; c'est lui qui a donné la naissance à tous les êtres; c'est son souffle qui nous anime. Voulez-vous enfin le désigner sous le nom général de *monde*? ce ne sera pas non plus une erreur; le grand tout que vous voyez n'est que lui-même; il est disséminé tout entier dans ses propres parties, et se soutient par sa propre énergie. Les Étrusques ont pensé comme nous; et s'ils lui ont attribué l'émission de la foudre, c'est que rien ne se fait sans lui. » (*Traduction de M. de La Grange.*) (K.)

— C'est au chapitre x de *Dieu et les Hommes* (voyez tome XXVIII, page 150), que Voltaire parle de la croyance des Égyptiens en un Dieu suprême; et les éditeurs de Kehl avaient classé *Dieu et les Hommes* dans la division qu'ils avaient appelée *Philosophie*.

2. Voyez tome XI, page 83.

3. Que pourraient en effet penser des Chinois, des Tartares, des Arabes, des Persans, des Turcs, s'ils voyaient tant d'églises dédiées à saint Janvier, à saint Antoine, à saint François, à saint Fiacre, à saint Roch, à sainte Claire, à sainte Ragonde, et pas une au maître de la nature, à l'essence suprême et universelle par qui nous vivons? (*Note de Voltaire.*)

pire romain, et ni *la Fleur des saints*¹, ni le *Pensez-y bien*², ne sont la religion des sages chrétiens.

Toutes les nations ont toujours élevé les unes contre les autres des accusations fondées sur l'ignorance et sur la mauvaise foi. On a hautement imputé l'athéisme au gouvernement chinois³, et les ennemis des jésuites les ont accusés de fomenter l'athéisme à Pékin. Il y a sans doute à la Chine et dans l'Inde, comme ailleurs, des philosophes qui, ne pouvant concilier le mal physique et le mal moral dont la terre est inondée, avec la croyance d'un Dieu, ont mieux aimé ne reconnaître dans la nature qu'une nécessité fatale. Les athées sont partout, mais aucun gouvernement ne le fut par principe, et ne le sera jamais : ce n'est l'intérêt ni des royaumes, ni des républiques, ni des familles ; il faut un frein aux hommes.

D'autres jésuites missionnaires aux Indes, moins éclairés que leurs confrères de la Chine, et soldats crédules naguère d'un despote artificieux, ceux-là ont pris les brames adoreurs d'un seul Dieu pour des idolâtres. Nous avons déjà vu⁴ avec quelle simplicité ils croyaient que le diable était un des dieux de l'Inde. Ils l'écrivaient à notre Europe ; ils le persuadaient dans Pondichéry, dans Goa, dans Diu, à des marchands plus ignorants qu'eux. L'idée d'adorer le diable n'est jamais tombée dans la tête d'aucun homme, encore moins d'un brachmane, d'un gymnosophiste. Nous ne pouvons ici adoucir les termes : il faut avoir bien peu de raison et beaucoup de hardiesse pour croire qu'il soit possible de prendre pour son dieu un être qu'on suppose condamné par Dieu même à des supplices et à des opprobres éternels, un fantôme abominable et ridicule, occupé à nous faire tomber dans l'abîme de ses tourments. Recherchons dans la mythologie indienne ce qui peut avoir donné un prétexte à l'ignorance de calomnier si brutalement l'antiquité.

ARTICLE XXIII.

DE L'ANCIENNE MYTHOLOGIE PHILOSOPHIQUE AVÉRÉE, ET DES PRINCIPAUX
DOGMES DES ANCIENS BRACHMANES SUR L'ORIGINE DU MAL.

Les anciens brachmanes sont sans contredit les premiers qui osèrent examiner pourquoi sous un Dieu bon il y a tant de mal

1. Voyez ma note, tome XVIII, page 491.

2. Le *Pensez-y bien*, par le R. P. P. D. L. C. J., 1696, in-24. L'auteur est resté inconnu.

3. Voyez *Dictionnaire philosophique*, au mot CHINE, tome XVIII, page 154.

4. Tome XVIII, page 35 ; et ci-dessus, page 110.

sur la terre. Et ce qui est très-remarquable, c'est que ces mêmes philosophes, qu'on dit avoir vécu dans la tranquillité la plus heureuse et dans une apathie uniquement animée par l'étude, furent les premiers qui se fatiguèrent à rechercher l'origine d'un malheur qu'ils n'éprouvaient guère. Ils virent des révolutions dans le nord de l'Inde, des crimes et des calamités amenés par ces peuples inconnus, qui n'avaient pas même alors de nom, et que les Juifs, dans des temps plus récents, appelèrent Gog et Magog¹: termes qui ne pouvaient avoir aucune acception précise chez un peuple si ignorant.

Les crimes et les calamités des nations barbares, voisines de l'Inde, et probablement des provinces de l'Inde même, toutes les misères du genre humain, durent pénétrer profondément des esprits philosophiques. Il n'est pas étonnant que les inventeurs de tant d'arts et de ces jeux qui exercent et qui fatiguent l'esprit humain aient voulu sonder un abîme que nous creusons encore tous les jours, et dans lequel nous nous perdons.

Peut-être était-il convenable à la faiblesse humaine de penser qu'il n'y a du mal sur la terre que parce qu'il est impossible qu'il n'y en ait pas; parce que l'être parfait et universel ne peut rien faire de parfait et d'universel comme lui; parce que des corps sensibles sont nécessairement soumis aux souffrances physiques; parce que des êtres qui ont nécessairement des désirs ont aussi nécessairement des passions, et que ces passions ne peuvent être vives sans être funestes.

Cette philosophie semblait devoir être d'autant plus adoptée par les brachmanes que c'est la philosophie de la résignation; et les brachmanes, dans leur apathie, semblaient les plus résignés des hommes.

Mais ils aimèrent mieux donner l'essor à leurs idées métaphysiques que d'admettre le système de la nécessité des choses: système embrassé par tant de grands génies, mais dont l'abus peut conduire à cet athéisme qu'on a reproché à beaucoup de Chinois, et dont nos philosophes d'Europe sont encore aujourd'hui si soupçonnés².

1. Ézéchiel, xxxviii, 2; *Apocalypse*, xx, 7.

2. L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois* rapporte (tome II, page 178) que le minime Mersenne, colporteur des rêveries de Descartes, écrivit dans une de ses lettres qu'il y avait soixante mille athées dans Paris, de compte fait, et qu'il en connaissait douze dans une seule maison. La police supprima cette lettre pour l'honneur du corps. (*Note de Voltaire.*) — C'est à de Pauw, auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens*, etc., que Voltaire a adressé ses *Lettres chinoises, indiennes*, etc.

Les premiers brachmanes imaginèrent donc une fable très-ingénieuse et très-hardie, qui semblait justifier la Providence divine, et rendre raison du mal physique et du mal moral. Ils supposèrent que l'Être suprême n'avait créé d'abord que des êtres presque semblables à lui, ne pouvant rien former qui l'égalât. Il forma ces demi-dieux, ces génies, *debta*, auxquels les Perses donnèrent depuis le nom de *péris*, ou *féris*, d'où vient le mot de *fée*. Nous n'avons pas de terme pour exprimer ce que les anciens entendaient précisément par demi-dieux en Asie, et même en Grèce et à Rome. Nous employons le mot d'*ange*, qui ne signifie que messenger, et nous avons attribué mille faits miraculeux à ces messagers divins dont il est parlé dans la sainte Écriture : tant les hommes ont aimé également à la fois la vérité et le merveilleux ¹!

Ces demi-dieux, ces génies, ces *debta* inventés dans l'Inde, reçurent la vie longtemps avant que l'Éternel créât les étoiles, les planètes, et notre terre. Dieu tenait lieu de tout avec ses *debta*, qui partageaient autour de lui sa béatitude. Voici comme l'ancien livre attribué à Brama lui-même s'exprime :

« L'éternel... absorbé dans la contemplation de son essence, résolut de communiquer quelques rayons de sa grandeur et de sa félicité à des êtres capables de sentir et de jouir... ils n'existaient pas encore, Dieu voulut et ils furent. »

Il faut avouer que ces mots, ce tour de phrase, cette exposition, sont sublimes, et qu'on ne peut disputer sur ce passage comme Boileau ² disputa contre l'évêque d'Avranches et contre Le Clerc sur cet endroit de la *Genèse* : « Il dit que la lumière se fasse, et la lumière se fit ³. »

1. ἄγγελος, chez les Grecs, ne signifiait que messenger. Tous les commentateurs de la sainte Écriture conviennent que les *meleachim* hébreux, qu'on a traduits par ἄγγελοι, *angeli*, *anges*, n'ont été connus que lorsque les Juifs furent captifs chez les Babyloniens. Raphaël n'est nommé que dans le livre de Tobie, et Tobie était captif en Médie. Michel et Gabriel ne se trouvent pour la première fois que dans Daniel. C'est par ces recherches qu'on parvient à découvrir quelque chose dans la filiation des idées anciennes. (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez sa x^e réflexion sur Longin.

3. Longin, ancien rhéteur grec attaché à Zénobie, reine de Palmire, dit dans son *Traité du Sublime*, chap. vii : « Moïse, législateur des Juifs, qui n'était pas sans doute un homme ordinaire, ayant fort bien conçu la grandeur et la puissance de Dieu, l'a exprimée dans toute sa dignité au commencement de ses lois par ces paroles : *Dieu dit que la lumière se fasse, et la lumière se fit; que la terre se fasse, et la terre se fit.* » Il faut que Longin n'eût pas lu le texte de Moïse, puisqu'il l'altère et qu'il l'allonge. On sait qu'il n'y a point *que la terre se fasse, et la terre se fit*. La création est sans doute sublime; mais le récit de Moïse est

Quoi qu'il en soit, les debta, ces favoris de Dieu, abusant de leur bonheur et de leur liberté¹, se revoltèrent contre leur créateur. Une partie de cette fable fut sans doute l'origine de la guerre des géants contre les dieux, des attentats de Typhon contre Iseth et Oshiret, que les Grecs appelèrent Isis et Osiris, et de la rébellion éternelle d'Arimane contre son créateur, Orosmade ou Oromase chez les Perses. On sait assez que la fable se propage plus aisément et plus loin que la vérité. Les extravagances théologiques des Indiens firent plus de progrès chez leurs voisins que leur géométrie.

Il ne paraît pas que les Syriens aient jamais rien adopté de la théologie indienne. Ils avaient leur Astarté, leur Moloc, leur Adonis ou Adoni : ils n'entendirent jamais parler en Syrie de la révolte des debta dans le ciel. Le petit peuple juif n'en fut un peu plus informé que vers le premier siècle de notre ère, lorsque dans la foule de mille écrits apocryphes on en supposa un qu'on osa attribuer à Énoc, *septième homme après Adam*². On fait dire à ce septième homme que les anges firent autrefois une conspiration; mais c'était pour coucher avec des filles. Le prétendu Énoc nomme les anges coupables; il ne nomme point leurs maî-

très-simple, comme le style de toute la *Genèse* l'est, et le doit être. Le sublime est ce qui s'élève, et l'histoire de la *Genèse* ne s'élève jamais. On y raconte la production de la lumière comme tout le reste, en répétant toujours la même formule; « et la terre était informe et vide, et les ténèbres étaient sur la superficie de l'abîme, et le vent de Dieu soufflait sur les eaux, et Dieu dit : Que la lumière se fasse; et la lumière se fit; et il vit que la lumière était bonne, et il divisa la lumière des ténèbres, et il appela la lumière *jour*, et il fut fait un jour, le soir et le matin. Dieu dit aussi que le firmament se fasse au milieu des eaux, et qu'il divise les eaux des eaux; et Dieu fit le firmament, et il divisa les eaux sous le firmament des eaux sur le firmament; et il appela le firmament *ciel*; et il fut fait un second jour, le soir, et le matin, etc.; et Dieu dit : Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'aride paraisse; et il fut fait ainsi. Et Dieu appela l'aride la *terre*, et il appela l'assemblage des eaux la *mer*, et il vit que cela était bon ». Il est de la plus grande évidence que tout est également simple et uniforme dans ce récit, et qu'il n'y a pas un mot plus sublime qu'un autre.

Ce fut le sentiment de Huet : Boileau le combattit rudement avant que Huet fût évêque. Celui-ci répondit savamment, et Boileau se tut quand Huet fut promu à un évêché. Le Clerc ayant soutenu l'opinion de Huet, et n'étant point évêque, Boileau tomba plus rudement encore sur Le Clerc, qui lui répondit de même. (*Note de Voltaire.*)

1. Cet abus énorme de la liberté, cette révolte des favoris de Dieu contre leur maître pouvait éblouir, mais ne résolvait pas la question : car on pouvait toujours demander pourquoi Dieu donna à ses favoris le pouvoir de l'offenser; pourquoi il ne les nécessita pas à une heureuse impuissance de mal faire. Il est démontré que cette difficulté est insoluble. (*Id.*)

2. Jude, verset 14.

tresses. Il se contente de dire que les géants naquirent de leurs amours¹. L'apôtre saint Jude ou Juda, ou Lébée, ou Tebeus, ou Thadeus, cite ce faux Énoc comme un livre canonique dans la lettre qui lui est attribuée, sans qu'on sache à qui elle est adressée. Saint Jude, dans cette lettre, parle de la défection des anges.

Voici ses paroles² : « Or je veux vous faire souvenir de tout ce que vous savez, que Jésus, sauvant le peuple de la terre d'Égypte, détruisit ensuite ceux qui ne crurent pas, et qu'il retient dans des chaînes éternelles et dans l'obscurité les anges qui n'ont pas gardé leur principauté, mais qui ont quitté leur domicile. »

Et dans un autre endroit³, en parlant des méchants : « Ce sont des nuées sans eau, des arbres d'automne sans fruit, deux fois morts et déracinés ; des flots de la mer agitée, écumant ses confusions ; des étoiles errantes, à qui la tempête des ténèbres est réservée pour l'éternité. Or c'est d'eux qu'a prophétisé Énoc, le septième après Adam. »

On s'est donc servi dans notre Occident d'un livre apocryphe pour fonder la chute des anges, la première cause de la chute de l'homme. On a corrompu aussi le sens naturel d'un passage d'Isaïe pour transformer le premier des anges en diable, en tordant singulièrement ces paroles⁴ : « Comment es-tu tombé du ciel, Lucifer ? » Il est vrai que notre populace appelle notre diable Lucifer ; mais le mot Lucifer n'est point dans Isaïe : c'est Hélel ; c'est l'étoile du matin ; c'est l'étoile de Vénus ; c'est une métaphore dont Isaïe se sert pour exprimer la mort du roi de Babylone : « Comment as-tu pu mourir, malgré tes musettes ? comment es-tu couché avec les vers ? comment es-tu tombée, étoile du matin ? » Les commentateurs figuristes ont imaginé cette équivoque pour faire accroire que le diable, Lucifer, est tombé du ciel ; et cette erreur s'est longtemps soutenue⁵.

Mais la vérité est qu'il n'a jamais été question d'un génie, d'un

1. Dom Calmet était persuadé de l'existence de cette race de géants, comme de celle des vampires. Il se prévaut surtout, dans sa dissertation sur cette matière, de la découverte que fit, en 1613, un fameux chirurgien très-inconnu. Il trouva, dit dom Calmet, le tombeau et les os du roi Teutoboc, qui avait trente pieds de long et douze pieds d'une épaule à l'autre : c'était en Dauphiné, près de Montrigaut. Ce roi Teutoboc descendait évidemment des anges qui daignèrent faire des enfants aux filles. (*Note de Voltaire.*)

2. Versets 5 et 6.

3. Versets 12-14.

4. Isaïe, xiv, 12.

5. Voyez l'article BEKKER dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (*Note de Voltaire*). — Tome XVII, page 559.

demi-dieu, d'un ange précipité du ciel, que dans le *Shasta* des brachmanes. Ni Lucifer, ni Belzébuth, ni Satan, n'étaient son nom. Il s'appelaït Moïasor : c'était le chef de la bande rebelle ; il devint diable, si l'on veut, avec sa suite : il fut du moins damné en effet. L'Éternel le précipita dans le vaste cachot de l'ondéra ; mais il ne fut point tentateur ; il ne vint point exciter les hommes au péché, car ni les hommes ni la terre n'existaient alors. Dieu l'enferma dans ce grand enfer de l'ondéra, lui et les siens, pour des milliers de monontours. Or il faut savoir qu'un *monontour* est une période de quatre cent vingt-six millions d'années. Chez nous, Dieu n'a pas encore pardonné au diable ; mais chez les Indiens, Moïasor et sa troupe obtinrent leur grâce au bout d'un monontour. Ainsi l'enfer de l'ondéra n'avait été, à proprement parler, qu'un purgatoire¹.

Alors Dieu créa la terre, et la peupla d'animaux. Il fit venir les délinquants, dont il adoucit les peines. Ils furent changés d'abord en vaches. C'est depuis ce temps que les vaches sont si sacrées dans la presqu'île de l'Inde, et que les dévots n'y mangent aucun animal. Ensuite les anges pénitents furent changés en hommes, et distingués en quatre castes. Comme coupables, ils apportèrent dans ce monde le germe des vices ; comme punis, ils apportèrent le principe de tous les maux physiques : voilà l'origine du bien et du mal.

On reprochera peut-être à ce système que les animaux, n'ayant point péché, sont pourtant aussi malheureux que nous, qu'ils se dévorent tous les uns les autres, qu'ils sont mangés par tous les hommes, excepté par les brames. C'eût été une faible objection du temps qu'il y avait des cartésiens.

Nous n'entrerons point ici dans les disputes des théologiens de l'Inde sur cette origine du mal. Les prêtres ont disputé partout ; mais il faut avouer que les querelles des brames ont été toujours paisibles.

Des philosophes pourront s'étonner que des géomètres, inventeurs de tant d'arts, aient formé un système de religion qui, quoique ingénieux, est pourtant si peu raisonnable. Nous pourrions répondre qu'ils avaient à faire à des imbéciles, et que les prêtres chaldéens, persans, égyptiens, grecs, romains, n'eurent jamais de système ni mieux lié, ni plus vraisemblable.

1. Vous retrouverez le purgatoire chez les Égyptiens, vous le retrouverez très-expressément dans le sixième chant de *l'Énéide*. Nous avons tout pris des anciens, presque sans exception : (*Note de Voltaire.*) — Voyez tome XI, page 66 ; XVIII, 35, et XX, 310.

Il est absurde, sans doute, de changer des êtres célestes en vaches ; mais on voit chez toutes les nations policées et savantes la plus misérable folie marcher à côté de la plus respectable sagesse. Les vaisseaux d'Énée changés en nymphes chez les Romains, la fille d'Inachus devenue vache chez les Grecs, et de vache devenue étoile, valaient bien les debta changés en vaches et en hommes. Milton n'a-t-il pas, chez un peuple à jamais célèbre pour les sciences exactes, transformé notre diable en crapaud, en cormoran, en serpent, quoique la sainte Écriture dise positivement le contraire¹ ? De pareilles niaiseries eurent cours partout, hors chez les sages Chinois et chez les Scythes, trop simples pour inventer des fables.

L'autre de Trophonius fut plus respecté en Grèce que l'académie ; les augures à Rome eurent plus de crédit que les Scipions. La fable s'établit d'abord ; ensuite vient la vérité, qui, voyant la place prise, est trop heureuse de trouver un asile obscur chez les sages.

ARTICLE XXIV.

DE LA MÉTEMPSYCOSE.

Le dogme de la métempsycose suivait naturellement de la transformation des génies en vaches, et des vaches en hommes.

Des gens qui avaient été demi-dieux dans le ciel pendant des siècles innombrables, ensuite damnés dans l'ondéra pendant quatre cent vingt-six millions de nos années solaires, puis vaches douze ou quinze ans, et enfin hommes quatre-vingts ans tout au plus, devaient bien être quelque chose quand ils cessaient d'être hommes. N'être rien du tout semblait trop dur. Les brachmanes croyaient qu'on avait une âme dans l'Inde aussi bien que partout ailleurs, sans être plus instruits que le reste du genre humain de la nature de cet être ; sans savoir s'il est une substance ou une qualité ; sans examiner si Dieu peut animer la matière ; sans rechercher si, tout venant de lui, il ne peut pas communiquer la pensée à des organes formés par lui ; en un mot, sans rien savoir. Ils prononçaient vaguement au hasard le nom d'âme, comme nous le prononçons tous. Et puisqu'il est plus aisé à tous les hommes d'imaginer que de raisonner, ils se figurèrent que

1. Or le serpent était le plus fin de tous les animaux. (*Note de Voltaire.*) — *Genèse*, III, 1.

l'âme d'un homme de bien pouvait passer dans le corps d'un perroquet ou d'un docteur, d'un éléphant ou d'un raïa, ou même retourner animer le corps du défunt dans le ciel, sa première patrie. C'est pour revoir cette patrie que tant de jeunes veuves se sont jetées dans le bûcher enflammé de leurs maris, et souvent sans les avoir aimés. On a vu dans Bénarès des disciples de brames, et jusqu'à des brames même, se brûler pour renaître bienheureux. C'est assez qu'une femme sensible et superstitieuse, comme il y en a tant, se soit jetée dans les flammes d'un bûcher, pour que cent femmes l'aient imitée ; comme il suffit qu'un faquir marche tout nu, chargé de fers et de vermine, pour qu'il ait des disciples¹.

Le dogme de la métempsyose était d'ailleurs spécieux, et même un peu philosophique : car, en admettant dans tous les animaux un principe moteur intelligent (chacun en raison de ses organes), on supposait que ce principe intelligent, étant distingué de sa demeure, ne périssait point avec elle. Cette âme était faite pour un corps, disaient les Indiens, donc elle ne pouvait exister sans un corps. Si, après la dissolution de son étui, on ne lui en donne pas un autre, elle devient entièrement inutile. Il fallait en ce cas que Dieu fût continuellement occupé à créer de nouvelles âmes. Il se délivrait de ce soin en faisant servir les anciennes. Il en créait de nouvelles quand les races se multipliaient. Le calcul était bon jusque-là ; mais lorsque les races diminuaient, il se trouvait une grande difficulté. Que faisait-on des âmes qui n'avaient plus de logement² ? Il n'était guère possible de bien répondre à cette objection ; mais quel est l'édifice bâti par l'imagination humaine qui n'ait des murs qui écroulent ?

La doctrine de la métempsyose eut cours dans toute l'Inde, et autant au delà du Gange que vers le fleuve Indus. Elle s'étendit jusqu'à la Chine chez le peuple gouverné par les bonzes ; mais non pas chez les colaos et chez les lettrés gouvernés par les lois. Pythagore, après une longue suite de siècles, l'ayant apprise dans la presque île de l'Inde, put à peine l'établir à Crotone. Apparemment qu'il trouva la Grande Grèce attachée à d'autres fables, car chaque peuple avait la sienne.

1. Nous lisons dans la relation des deux Arabes qui voyagèrent aux Indes et à la Chine, dans le ix^e siècle de notre ère, qu'ils virent sur les côtes de l'Inde un faquir tout nu, chargé de chaînes, ayant le visage tourné au soleil, les bras étendus, les parties viriles enfermées dans un étui de fer, et qu'au bout de seize ans, en repassant au même endroit, ils le virent dans la même posture. (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez le catéchisme des brachmanes, article xxvi. (*Id.*)

Les Égyptiens inventèrent une autre folie ; ils imaginèrent qu'ils ressusciteraient au bout de trois mille ans ; et même enfin, trouvant le terme trop éloigné, ils obtinrent de leurs choen, de leurs prêtres, que leurs âmes rentreraient dans leurs corps après dix siècles de mort seulement. Dans cette douce espérance¹, ils essayèrent de ne perdre de leur corps que le moins qu'ils pourraient. L'art d'embaumer devint le plus grand art de l'Égypte. Une âme, à la vérité, devait être fort embarrassée de se trouver sans ses entrailles et sans sa cervelle, que les embaumeurs avaient arrachées ; mais les difficultés n'arrêtèrent jamais les systèmes. Nous avons bien eu parmi nous un philosophe qui a dit que nous ressusciterions sans derrière².

Platon enfin, qui avait puisé quelques idées dans Pythagore et dans Timée de Locres, admit la métempsycose dans son livre d'une république chimérique, et dans son dialogue, non moins chimérique, de Phèdre. Il semblerait que Virgile crût à ce système, dans son sixième chant, s'il croyait quelque chose.

O pater ! anne aliquas ad cœlum hinc ire putandum est
 Sublimes animas, iterumque ad tarda reverti
 Corpora ? Quæ lucis miseris tam dira cupido !

(*Eneid.*, lib. VI, v. 719.)

Quel désir insensé d'aspirer à renaitre ;
 D'affronter tant de maux pour le vain plaisir d'être ;
 De reprendre sa chaîne, et d'éprouver encor
 Les chagrins de la vie et l'horreur de la mort !

On prétend que les Gaulois, les Celtes, avaient adopté la croyance de la métempsycose ; quoiqu'ils ne connussent ni le Léthé de Virgile, ni les embaumements de l'Égypte. César dit dans ses *Commentaires*³ : « Ils pensent que les âmes ne meurent point, mais qu'elles passent d'un corps à un autre. Cette idée, selon eux, inspire un courage qui fait mépriser la mort. »

Mais César, qui était épicurien, ne croyant point à l'immortalité de l'âme, avait encore plus de courage que les Gaulois. Que César ait eu tort, et que les Gaulois aient eu raison, il est toujours

1. Voltaire, qui avait émis cette idée en 1765 et 1769, voyez tome XI, page 65, et XXVIII, 150, s'était rétracté en 1771 ; voyez tome XX, page 364 ; il revient ici à sa première idée.

2. Charles Bonnet, dans sa *Palingénésie* ; voyez tome XXVIII, page 219.

3. « In primis hoc volunt persuadere non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios : atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. » (*De Bello Gallico*, VI, v.)

indubitable que les Indiens sont les inventeurs de la métempsy-
cose, et les premiers auteurs de la théologie.

Il nous semble que c'est au grand Thibet que la sublime folie
de la métempsycese a produit le plus grand effet. Les lamas ont
su persuader aux Tartares de ce pays que leur grand prêtre était
immortel, et la populace, qui croit tout, le croit encore. Le fait
est que les lamas eux-mêmes étant imbus de l'idée fantasque que
l'âme de leur pontife passait dans l'âme de son successeur, ils
ont enté sur cette absurdité sacrée une autre folie plus respectée
encore du peuple, c'est que ce grand lama ne meurt jamais. On
a vu ailleurs des opinions si bizarres qu'un homme sage est en
doute de savoir dans quel pays le bon sens a été le plus outragé.

Optimus ille est
. . . . qui minimis urgetur¹.

ARTICLE XXV.

D'UNE TRINITÉ RECONNUE PAR LES BRAMES. DE LEUR PRÉTENDUE IDOLATRIE.

Personne ne doute aujourd'hui que les brachmanes et leurs
successeurs n'aient toujours reconnu un Dieu suprême, créateur,
conservateur, rémunérateur, punisseur, et miséricordieux. « Ces
idolâtres, dit le jésuite Bouchet², reconnaissent un Dieu infini-
ment parfait, qui existe de toute éternité, et qui renferme en soi
les plus excellents attributs. » Ensuite, pour prouver qu'ils sont
idolâtres, il dit que, selon eux, « il y a une distance infinie entre
Dieu et tous les êtres, et qu'il a créé des substances intermédiaires
entre lui et les hommes ». Le jésuite Bouchet n'est ni conséquent
ni poli : il veut empêcher les brames d'ériger des temples à ces
êtres subalternes supérieurs à l'homme, tandis que ces brames
permettaient aux jésuites de bâtir des chapelles à Ignace et à
Xavier, de baiser à genoux le prétendu cadavre de Xavier, de
l'invoquer, et d'offrir de l'encens à ses os vermoulus. Certes, si
l'on avait demandé dans Goa à un voyageur chinois quel est
l'idolâtre, ou de ce jésuite ou de ce brame, il aurait répondu, en
jugeant selon les apparences : C'est ce jésuite.

Tout le monde convient que les brames reconnurent toujours.

1. Horace, livre I^{er}, satire III, 68-69.

2. Recueil IX^e, page 6. (Note de Voltaire.)

une espèce de trinité sous un Dieu unique. Il paraît qu'en ce point les théologiens des côtes de Malabar et de Coromandel diffèrent de ceux qui habitent vers le Gange, et de l'ancienne école de Bénarès ; mais où sont les théologiens qui s'accordent ? Tous admettent trois dieux sous un seul Dieu. Ces trois dieux sont Brama, Vishnou, et Sib¹. Mais ces trois dieux sont-ils des substances distinctes, ou simplement des attributs du grand Dieu créateur ? C'est sur quoi les brames disputent.

Ils ne conviennent guère que sur le dogme de la création. Toutes les sectes et toutes les castes rassemblées une fois l'an dans le fameux temple de Jaganat, entre Orixia et le Bengale, y viennent célébrer le jour où le monde fut tiré du néant par la seule pensée de l'Éternel. C'est cette fête surtout que nos missionnaires ont appelée la grande fête du diable.

Les brachmanes représentèrent Dieu sous trois emblèmes. Brama est le dieu créateur ; Vishnou ou bien Vithnou est le dieu conservateur, qui s'est incarné tant de fois ; Sib est le dieu miséricordieux. D'autres théologiens indiens très-anciens l'appellent le dieu destructeur : tant il est difficile à ceux qui osent dogmatiser sur la nature divine de s'accorder ensemble² !

Nous n'avons pas assez de monuments de l'antiquité pour oser affirmer que l'Isis, l'Osiris et l'Horus des Égyptiens soient une copie de la trinité indienne. Nous ne déciderons pas si les trois frères Jupiter, Neptune, et Pluton, qui se partagèrent le monde, sont une fable imitée d'une autre fable ; nous répéterons³ seulement ici combien le nombre trois fut toujours mystérieux dans l'antiquité. Il semblait que, dans l'Orient, un secret instinct eût pressenti quelques idées imparfaites d'une vérité encore ignorée.

Mais comme tout se contredit chez les hommes, on ajouta bientôt une quatrième personne aux trois autres. Cette quatrième personne est Routren⁴, selon plusieurs docteurs, le dieu destructeur, celui que le grand Origène⁵ appelle le dieu supplantateur.

1. Ou Siva.

2. Siva est à la fois le dieu de la destruction et de la reproduction. C'est pourquoi il a pour symboles le bident et le lingam. (G. A.)

3. Voyez tome XVIII, pages 149, 540.

4. Rudren ou Ruder est un des noms symboliques du premier personnage de la trinité, Brama. (G. A.)

5. Origène, dans la réfutation qu'il publia de Celse, après la mort de ce philosophe, assure que les conjurations de la magie ne peuvent réussir que quand le magicien se sert des noms propres convenables ; que si l'on fait une conjuration par le nom de dieu *supplantateur*, destructeur, ou même par des noms traduits

On voit encore dans quelques anciens temples des brachmanes cette représentation des quatre attributs de Dieu, figurée par quatre têtes sous une même couronne ; et c'est cet emblème de la divinité unique et multiforme que nos aumôniers de vaisseau ne manquèrent pas de prendre pour le diable¹ dès qu'ils furent descendus à terre.

Nous ne chargerons point cet abrégé de toutes les superstitions indiennes, mêlées dans ce pays, comme dans d'autres, avec la connaissance d'un Être suprême. Nous ne parlerons point des mille noms de Dieu, des voyages de Dieu en homme sur la terre, des oracles, des prodiges, et de toutes les folies qui ont partout déshonoré la sagesse. Nous ne prétendons point faire la somme de la théologie des Gangarides.

Mais n'oublions pas d'observer que l'amour est un de leurs dieux ; il s'appelle *Cam-débo* : on lui donne encore dix-huit noms qui nous sembleraient barbares, et dont aucun du moins ne sonnerait si agréablement que celui d'amour à nos oreilles. Ce dieu d'amour est le propre fils de Vishnou, et par conséquent le petit-fils du Dieu suprême.

Ils ont des *usséra* ; ce sont des filles charmantes qui chantent dans la musique du ciel, et dont Mahomet pourrait bien avoir emprunté ses houris.

Les Indiens paraissent aussi être les premiers qui aient inventé les salamandres, les ondains, les sylphes et les gnomes ; si pourtant ce n'a pas été une idée naturelle à tous les hommes de peupler le ciel et les quatre éléments.

ARTICLE XXVI.

DU CATÉCHISME INDIEN.

M. Dow nous assure que les brachmanes eurent depuis quatre mille ans un catéchisme, dont voici la substance. C'est un entre-

d'après les noms d'Adonai et de Sabaoth, on n'opérera rien ; mais si on se sert des noms propres syriaques Adonai, Sabaoth, la cérémonie magique aura son plein et entier effet. *Origène contre Celse*, article 20 et article 262. (*Note de Voltaire.*) — Les indications de Voltaire se rapportent à l'édition du *Traité d'Origène contre Celse, ou Défense de la religion chrétienne contre les accusations des païens, traduit du grec par Élie Bouhereau*, Amsterdam, Desbordes, 1700, in-4°, où les huit livres du traité d'Origène sont divisés en cccxxviii paragraphes. Dans les autres éditions les passages cités par Voltaire sont livre I^{er}, chap. xxv, et livre V, chap. xlv. (B.)

1. Voyez tome XV, page 326 ; XVIII, 35, 520 ; XXVIII, 142.

rien entre la raison humaine, qu'ils appellent *narud*, et la sagesse de Dieu, qu'ils nomment *brim* ou *bram*.

LA RAISON.

O premier-né de Dieu ! on dit que tu créas le monde. Ta fille, la raison, étonnée de tout ce qu'elle voit, te demande comment tout fut produit.

LA SAGESSE DIVINE.

Ma fille, ne te trompe pas : ne pense point que j'aie créé le monde indépendamment du premier moteur. Dieu a tout fait. Je ne suis que l'instrument de sa volonté. Il m'appelle pour exécuter ses desseins éternels.

LA RAISON.

Que dois-je penser de Dieu ?

LA SAGESSE DIVINE.

Qu'il est immatériel, incompréhensible, invisible, sans forme, éternel, tout-puissant, qu'il connaît tout, qu'il est présent partout.

LA RAISON.

Comment Dieu créa-t-il le monde ?

LA SAGESSE DIVINE.

La volonté demeura dans lui de toute éternité : elle était triple, créatrice, conservatrice, exterminante... Dans une conjonction des destins et des temps, la volonté de Dieu se joignit à sa bonté, et produisit la matière. Les actions opposées de la volonté qui crée, et de la volonté qui détruit, enfantèrent le mouvement qui naît et qui périt¹. Tout sortit de Dieu, et tout rentra dans Dieu... Il dit au *sentiment* : Viens ; et il le logea chez tous les animaux ; mais il donna la réflexion à l'homme pour l'élever au-dessus d'eux.

LA RAISON.

Qu'entends-tu par sentiment ?

LA SAGESSE DIVINE.

C'est une portion de la grande âme de l'univers ; elle respire dans toutes les créatures pour un temps marqué.

LA RAISON.

Que devient-il après leur mort ?

LA SAGESSE DIVINE.

Il anime d'autres corps, ou il se replonge, comme une goutte d'eau, dans l'océan immense dont il est sorti.

1. Nous passons quelques lignes, de peur d'être longs et obscurs. (*Note de Voltaire.*)

LA RAISON.

Les âmes vertueuses seront-elles sans récompense, et les criminelles sans punition ?

LA SAGESSE DIVINE.

Les âmes des hommes sont distinguées de celles des autres animaux. Elles sont raisonnables. Elles ont la conscience du bien et du mal. Si l'homme fait le bien, son âme, dégagée de son corps par la mort, sera absorbée dans l'essence divine, et ne ranimera plus un corps de terre. Mais l'âme du méchant restera revêtue des quatre éléments, et, après qu'elles auront été punies, elles reprendront un corps ; mais, si elles ne reprennent leur première pureté, elles ne seront jamais absorbées dans le sein de Dieu.

LA RAISON.

Quelle est la nature de cette infusion dans Dieu même ?

LA SAGESSE DIVINE.

C'est une participation à l'essence suprême : on ne connaît plus les passions ; toute l'âme est plongée dans la félicité éternelle.

LA RAISON.

O ma mère ! tu m'as dit que si l'âme n'est parfaitement pure elle ne peut habiter avec Dieu. Les actions des hommes sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Où vont toutes ces âmes mi-parties immédiatement après la mort ?

LA SAGESSE DIVINE.

Elles vont subir dans l'ondéra, pendant quelque temps, des peines proportionnées à leurs iniquités. Ensuite elles vont au ciel, où elles reçoivent *quelque temps* la récompense de leurs bonnes actions ; enfin elles rentrent dans des corps nouveaux.

LA RAISON.

Qu'est-ce que le temps, ma mère ?

LA SAGESSE DIVINE.

Il existe avec Dieu pendant l'éternité ; mais on ne peut l'apercevoir et le compter que du point où Dieu créa le mouvement qui le mesure.

Tel est ce catéchisme, le plus beau monument de toute l'antiquité. Ce sont là ces idolâtres auxquels on a envoyé, pour les convertir, le jésuite Lavaur, le jésuite Saint-Estevan et l'apostat Norogna¹.

1. Voyez l'article xv. (*Note de Voltaire.*) — Pages 140 et 142.

Au reste, le lieutenant-colonel Dow, et le sous-gouverneur Holwell, ayant gratifié l'Europe des plus sublimes morceaux de ces anciens livres sacrés, ignorés jusqu'à présent, nous sommes bien éloignés de soupçonner leur véracité, sous prétexte qu'ils ne sont pas d'accord sur des objets très-futiles, comme sur la manière de prononcer shasta-bad, ou shastra-beda; et si *beda* signifie science ou livre. Souvenons-nous que nous avons vu nier dans Paris les expériences de Newton sur la lumière, et lui faire des objections plus frivoles.

ARTICLE XXVII.

DU BAPTÊME INDIEN.

Il n'est pas surprenant qu'un fleuve aussi bienfaisant que le Gange ait été regardé comme un don de Dieu, qu'il ait été réputé comme sacré, et qu'enfin on ait imaginé que ses eaux, qui lavaient et rafraîchissaient le corps, en pussent faire autant à l'âme¹. Car tous les peuples de l'antiquité, sans exception, faisaient de l'âme une figure légère enfermée dans son logis; et qui nettoyait l'un nettoyait l'autre.

Le bain expiatoire et sacré du Gange passa bientôt vers le fleuve Indus, ensuite vers le Nil, et enfin vers le Jourdain. Les prêtres juifs, imitateurs en tout des prêtres d'Égypte, leurs maîtres et leurs ennemis, eurent des jours de bain comme eux. Les isiaques ne pouvaient se baptiser, se plonger toujours dans le Nil, à cause des crocodiles; et les lévites d'Hershalaïm, que nous nommons Jérusalem, étant éloignés dans leur petit pays d'une cinquantaine de milles du Jourdain, se plongeaient comme les prêtres isiaques dans de grandes cuves. Les prêtres de Babylone, de Syrie, de Phénicie, en faisaient autant.

Nous avons remarqué ailleurs² que les Juifs avaient chez eux deux baptêmes: l'un était le baptême de justice pour ceux qui voulaient ajouter cette cérémonie à celle de la circoncision; l'autre était le baptême des prosélytes pour les étrangers, pour leurs esclaves, quand ils n'étaient pas esclaves eux-mêmes, et qu'ils en avaient quelques-uns qui voulaient embrasser la religion juive. On les circoncisait, et ensuite on les plongeait, nus, ou dans le Jourdain ou dans des cuves. On plongeait aussi des femmes nues,

1. Voyez tome XVII, page 539; XIX, 49; XXVII, 337.*

2. Tome XVII, page 540; XXVIII, 194.

et trois prêtres étaient chargés de les baptiser. Enfin l'on sait comment notre religion sanctifia cet antique usage, et apposa le sceau de la vérité à ces ombres.

ARTICLE XXVIII.

DU PARADIS TERRESTRE DES INDIENS, ET DE LA CONFORMITÉ APPARENTE DE QUELQUES-UNS DE LEURS CONTES AVEC LES VÉRITÉS DE NOTRE SAINTE ÉCRITURE.

On dit que, dans la foule de ces opinions théologiques, quelques brames ont admis une espèce de paradis terrestre; cela n'est pas étonnant. Il n'y a point de pays au monde où les hommes n'aient vanté le passé aux dépens du présent. Partout on a regretté un temps où les hommes étaient plus robustes, les femmes plus belles, les saisons plus égales, la vie plus longue, et la lune plus lumineuse.

Si nous en croyons le jésuite Bouchet¹, les Indiens eurent leur jardin *Chorcarn*, comme les Juifs avaient eu leur jardin d'*Éden*. C'est à ce jésuite à voir si les brachmanes avaient été les plagiaires du *Pentateuque*, ou s'ils s'étaient rencontrés avec lui, et quel est le plus ancien peuple, celui des vastes Indes, ou celui d'une partie de la Palestine².

Il prétend que Brama est une copie d'Abraham, parce que Abraham s'était appelé Abram en première instance, et qu'Abram est évidemment l'anagramme de Brama.

Vishnou est, selon lui, Moïse, quoiqu'il n'y ait pas le moindre rapport entre ces deux personnages, et qu'il soit difficile de trouver l'anagramme de Moïse dans Vishnou.

A-t-il plus heureusement rencontré avec le fort Samson, qui assembla un jour trois cents renards³, les attacha tous par la queue, et leur mit le feu au derrière, moyennant quoi toutes les moissons des Philistins, dont il était esclave, furent brûlées⁴?

1. Voltaire l'appelle *imbécile* dans une note du paragraphe XLVI de son *Commentaire sur l'Esprit des lois*.

2. Le Bengale est appelé paradis terrestre dans tous les rescrits du Grand Mogol et des soubas. (*Note de Voltaire.*)

3. *Juges*, xiv, 4, 5.

4. A Rome, le peuple se donnait tous les ans le plaisir de faire courir dans le cirque quelques renards, à la queue desquels on attachait des brandons. Bochart, l'étymologiste, ne manque pas de dire que c'était une commémoration de l'aventure de Samson, très-célèbre dans l'ancienne Rome. (*Note de Voltaire.*)

Le révérend père Bouchet affirme, dans sa lettre à M. Huet, ancien évêque d'Avranches, qu'une espèce de dieu ou de génie, ayant la guerre contre le roi de Serindib, leva contre lui une armée de singes, et, ayant mis le feu à leurs queues, brûla toute la cannelle et tout le poivre de l'île.

Notre Bouchet ne doute pas que les queues des renards n'aient formé les queues de ces singes.

C'est ainsi qu'aux Indes, en Perse, à la Chine, on lit mille histoires à peu près semblables aux nôtres, non-seulement sur les choses de la religion, mais en morale, et même en fait de romans. Le conte de *la Matrone d'Éphèse*, celui de *Joconde*, sont écrits dans les plus anciens livres orientaux.

On trouve l'aventure d'*Amphitryon* parmi les plus vieilles fables des brachmanes. Il y a même, ce me semble, plus de sagacité dans le dénoûment de l'aventure indienne que dans celui de la grecque. Un Indou d'une force extraordinaire avait une très-belle femme; il en fut jaloux, la battit, et s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un Brama ou un Vishnou, mais un dieu du bas étage, et cependant fort puissant, fait passer son âme dans un corps entièrement semblable à celui du mari fugitif, et se présente sous cette figure à la dame délaissée. La doctrine de la métempsychose rendait cette supercherie vraisemblable. Le dieu amoureux demande pardon à sa prétendue femme de ses emportements, obtient sa grâce, couche avec elle, lui fait un enfant, et reste le maître de la maison. Le mari, repentant et toujours amoureux de sa femme, revient se jeter à ses pieds: il trouve un autre lui-même établi chez lui. Il est traité par cet autre d'imposteur et de sorcier. Cela forme un procès tout semblable à celui de notre Martin-Guerre¹. L'affaire se plaide devant le parlement de Bénarès. Le premier président était un brachmane qui devina tout d'un coup que l'un des deux maîtres de la maison était une dupe, et que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari. « Votre époux, madame, dit-il, est le plus robuste de l'Inde: couchez avec les deux parties l'une après l'autre en présence de notre parlement indien; celui des deux qui aura fait éclater les plus nombreuses marques de valeur sera sans doute votre mari. » Le mari en donna douze; le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux

1. Le sosie de Guerre (Martin) se nommait Arnaud du Thil. Il trouva, dans le parlement de Toulouse, des juges plus sévères que ceux de Bénarès: car il fut pendu le 16 septembre 1560. (Cl.)

cinquante était le vrai possesseur de la dame. « Vous vous trompez tous, répondit le premier président : l'homme aux douze est un héros, mais il n'a pas passé les forces de la nature humaine ; l'homme aux cinquante ne peut être qu'un dieu qui s'est moqué de nous. » Le dieu avoua tout, et s'en retourna au ciel en riant.

De pareils contes, dont l'Inde fourmille, ont du moins cela de bon qu'ils peuvent tenir une nation entière dans une douce joie, ainsi que les métamorphoses recueillies et embellies par Ovide. Ils n'excitent point de querelles, et la moitié d'un peuple ne persécute point l'autre pour la forcer à croire que la fable des deux maris indiens est prise des deux *Amphitryons* et des deux *Sosies*.

ARTICLE XXIX.

DU LINGAM, ET DE QUELQUES AUTRES SUPERSTITIONS.

On nous a envoyé des Indes un petit Lingam d'une espèce de pierre de touche. Il est exposé à la vue de tout le monde, et n'a jamais effarouché les yeux de personne, soit que sa petitesse ne puisse faire une impression dangereuse, soit qu'on le regarde comme un simple objet de curiosité. On nous a assuré que la plupart des dames indiennes ont de ces petites figures dans leurs maisons, comme on avait des Phallus en Égypte, et des Priapes à Rome.

Les parties naturelles de l'homme sont visibles dans toutes nos statues antiques et dans mille modernes. La plus belle fontaine de Bruxelles est un enfant de bronze admirablement sculpté par François Flamand¹ : il pisse continuellement de l'eau, et les dames lui donnent un bel habit et une perruque le jour de sa fête. On fait plus : l'enfant Jésus est représenté avec cette partie dans un grand nombre d'églises catholiques, sans que jamais personne se soit avisé ni d'être scandalisé de cette nudité, ni d'en faire une raillerie indécente. Le Lingam est presque toujours

1. Le petit homme ou enfant de bronze, appelé *Manneken-pisse*, était effectivement de François Duquesnoi, plus connu sous le nom de François Flamand, mort en 1646 ; mais ayant été volé et mis en morceaux vers 1822, il a été refait avec ses propres débris, et placé, dans la même attitude, à la fontaine qui n'est plus, comme en 1740, la plus belle de Bruxelles. Le *Manneken-pisse*, qualifié de premier bourgeois de Bruxelles, a sans doute perdu ce titre depuis qu'il a été refondu. (CL.)

— Le *Manneken-pisse* a conservé son titre de premier bourgeois de Bruxelles ; mais on ne le revêt plus, depuis 1871, de l'uniforme de garde civique qu'on lui donnait tous les ans pendant les fêtes de Septembre ou de l'Indépendance.

représenté chez les Indiens dans l'attitude de la propagation, et par conséquent serait parmi nous un objet obscène et abominable. Cette figure est révérée dans plusieurs de leurs temples. Il y a même, nous dit-on, des filles que leurs mères y conduisent pour lui offrir leur virginité avant d'être mariées; quelques-unes, dit-on, par le besoin d'une opération physique, quelques autres par dévotion.

Nous avons toujours présumé que le culte du Lingam dans l'Inde, celui du Phallus en Égypte, celui même de Priape à Lampsaque, ne put être l'effet d'une débauche effrontée, mais bien plutôt de la simplicité et de l'innocence¹. Dès que les hommes surent tailler des figures, il était très-naturel qu'ils consacraient à la Divinité ce qui perpétuait l'humanité. Nous répéterons ici qu'il y a plus de piété, plus de reconnaissance à porter en procession l'image du dieu conservateur que du dieu destructeur; qu'il est plus humain d'arborer le symbole de la vie que l'instrument de la mort, comme faisaient les Scythes, qui adoraient une épée, et à peu près comme nous faisons aujourd'hui dans notre Occident, en insultant Dieu dans nos temples, où nous entrons armés comme si nous allions combattre, et où quelques évêques d'Allemagne célèbrent une fois l'an la messe l'épée au côté.

Saint Augustin nous instruit que, dans Rome, on faisait quelquefois asseoir la mariée sur le sceptre énorme de Priape².

Ovide ne parle point de cette cérémonie dans ses *Fastes*, et nous ne connaissons aucun auteur romain qui en fasse mention. Il se peut que la superstition ait ordonné cette posture à quelques femmes stériles. Nous ne voyons pas même que les Romains aient jamais érigé un temple à Priape. Il était regardé comme une de ces divinités subalternes dont on tolérait les fêtes plutôt qu'on ne les approuvait. Nous avons dans nos provinces un saint dont nous n'osons écrire le nom monosyllabe, à qui plus d'une femme

1. Voyez tome XII, page 372; et XIX, 57.

2. « Sed quid hoc dicam? cum ibi sit Priapus nimius masculus super cujus immanissimum et turpissimum phallum nova nupta sedere jubeatur, more honestissimo et religiosissimo matronarum. » (*De Civitate Dei*, lib. VI, cap. IX.)

Giri traduit : « Mais que dis-je? on trouve en ce lieu-là même un autre dieu que l'on nomme mâle par excellence : c'est ce dieu dont un objet infâme ayant, comme ces idolâtres croyaient, la force d'empêcher la malignité des charmes, c'était une coutume reçue avec tant de religion et de chasteté, parmi les honnêtes femmes, d'y faire asseoir l'épousée. » Il est difficile de traduire plus infidèlement, plus obscurément, plus mal. On croit avoir en français une traduction de la *Cité de Dieu*, et on n'en a point. (*Note de Voltaire.*)

a quelquefois adressé ses prières. Le dieu Priape, le dieu Jugatin, qui unissait les époux ; le subjuguant Materprema, qui empêchait la matrice de faire la difficile ; la Pertunda, qui présidait au devoir conjugal : tous ces magots, tous ces pénates, n'étaient point regardés comme des dieux. Ils n'avaient point de place dans le panthéon d'Agrippa, non plus que Rumilia, la déesse des tetons ; Stercutius, le dieu de la chaise percée ; et Crepitus, le dieu pet. Cicéron ne s'abaisse point à citer ces prétendues divinités dans son livre *De la Nature des dieux*, dans ses *Tusculanes*, dans sa *Divination*. Il faut laisser à la populace ses amusements, son saint Ovide, qui ressuscite les petits garçons ; et son saint Raboni, qui rabonnit les mauvais maris, ou qui les fait mourir au bout de l'année.

Il est vraisemblable que le Lingam indien et le Phallus égyptien furent autrefois traités plus sérieusement chez des nations qui existaient tant de siècles avant Rome. L'amour, si nécessaire au monde, et qui est l'âme de la nature, n'était point une plaisanterie, comme du temps de Catulle et d'Horace. Les premiers Grecs surtout en parlèrent avec respect. Les poètes étaient ses prophètes. Hésiode, en appelant Vénus *l'amante de la génération* (*φιλομμηδής*), révère en elle la source des êtres.

On a prétendu qu'Astaroth, chez les Syriens, était autrefois le même que le Priape de Lampsaque. Chez les Indiens, ce ne fut jamais qu'un symbole. On y attache encore quelque superstition, mais on ne l'adore pas. Ce mot d'*adorer*, employé par quelques compilateurs, est la profanation d'un mot consacré à l'Être des êtres.

On demande pourquoi ce symbole existe encore dans quelques endroits des côtes de Malabar et de Coromandel : c'est qu'il exista. Les habitants de ces climats conservèrent longtemps cette simplicité grossière qui ne sait ni rougir ni railler de la nature. Les femmes indiennes n'ont jamais eu de commerce avec les Européens. La malignité des peuples éclairés rit d'un tel usage : l'innocence le voit impunément. Il paraît qu'une telle coutume a dû s'établir d'autant plus aisément que l'adultère, ce vol domestique, ce parjure dont nous nous moquons, fut longtemps inconnu dans l'Inde, et que la vie retirée des femmes le rend encore aujourd'hui extrêmement rare. Ainsi ce qui ne nous paraît qu'un signe honteux de la débauche n'était pour eux que le signe de la foi conjugale.

Qu'il nous soit permis de répéter ici que si dans presque toutes les religions il y eut des usages atroces, si on fit couler le sang

humain pour apaiser le ciel, il n'y eut jamais de fêtes instituées par les magistrats pour favoriser le libertinage. Il se mêle bientôt aux fêtes, mais il n'en fut jamais l'objet. Les excès des orgies de Bacchus, à la fin réprimés par les lois, n'avaient pas certainement été ordonnés par les lois. Au contraire, les prêtresses de Bacchus, dans Athènes, juraient « d'observer la chasteté, et de ne point voir d'hommes¹ ». Partout les prêtres voulurent être terribles, mais nulle part méprisables. Les plus infâmes débauches accompagnèrent souvent nos pèlerinages, et n'étaient point commandées.

Nous avons une ordonnance de 1671, renouvelée en 1738, par laquelle il est défendu, sous peine des galères, d'aller à Notre-Dame de Lorette et à Saint-Jacques en Galice sans une permission expresse signée d'un secrétaire d'État. Ce n'est pas que les chapelles de Saint-Jacques et de la Vierge aient été instituées pour le libertinage.

ARTICLE XXX.

ÉPREUVES.

Ces épreuves d'un pain d'orge qu'on mange sans étouffer; de l'eau bouillante, dans laquelle on enfonce la main sans s'échauder; le plongement dans la rivière sans se noyer; une barre de fer rouge qu'on touche, ou sur laquelle on marche sans se brûler; toutes ces manières de trouver la vérité, tous ces jugements de Dieu, si usités autrefois dans notre Europe, ont été et sont encore communs dans l'Inde. Tout vient d'Orient, le bien et le mal. Il n'est pas étonnant que, pour découvrir les crimes secrets, pour effrayer les coupables, et pour manifester l'innocence accusée, on ait imaginé que Dieu même interrompait les lois de la nature. On se permit du moins cet artifice. Si tu es coupable, avoue, ou Dieu va te punir. Cette formule pouvait être un frein au crime chez le peuple grossier.

L'épreuve la plus commune dans l'Inde était l'eau bouillante: si l'accusé en retirait sa main saine, il était déclaré innocent. Il y a plus d'une manière de subir cette épreuve impunément. On peut remplir le vase d'eau bouillante et d'huile froide qui surnage. On peut avoir un vase à double fond, dans lequel l'eau froide sera séparée en haut de l'eau qui bouillira dans la partie

1. Démosthène, dans son Plaidoyer contre Neæra. (*Note de Voltaire.*)

inférieure. On peut s'endurcir la peau par des préparations, et les charlatans vendaient chèrement ces secrets aux accusés. Le plongement dans une rivière était trop équivoque. Il est trop clair qu'on surnage, quand on est lié par des cordes qui font, avec le corps, un volume moins pesant qu'un pareil volume d'eau. Manier un fer brûlant était plus dangereux, mais aussi plus rare. Passer rapidement entre deux bûchers n'était pas un grand risque : on pouvait tout au plus brûler ses cheveux et ses habits.

Ces épreuves sont si évidemment le fruit du génie oriental qu'elles vinrent enfin aux Juifs. Le *Vaiedabber*, que nous appelons *les Nombres*, nous apprend¹ qu'on institua dans le désert l'épreuve des eaux de jalousie. Si un mari accusait sa femme d'adultère, le prêtre faisait boire à la femme d'une eau chargée de malédictions, dans laquelle il jetait un peu de poussière ramassée sur le pavé du tabernacle, c'est-à-dire probablement sur la terre, car le tabernacle, composé de pièces de rapport et porté sur une charrette, ne pouvait guère être pavé. Il disait à la femme : « Si vous êtes coupable, votre cuisse pourrira, et votre ventre crèvera. » On remarque que, dans toute l'histoire juive, il n'y a pas un seul exemple d'une femme soumise à cette épreuve; mais ce qui est étrange, c'est que, dans l'Évangile de saint Jacques, il est dit que saint Joseph et la sainte Vierge furent condamnés tous deux à boire de cette eau de jalousie², et que tous deux en ayant bu impunément, saint Joseph reprit son épouse dont il s'était séparé après les premiers signes de sa grossesse. L'Évangile de saint Jacques³, quoique intitulé *premier Évangile*, fut à la vérité rayé du catalogue des livres canoniques : il est proscrit, mais, en quelque temps qu'il ait été composé, c'est un monument qui nous apprend que les Juifs conservèrent très-longtemps l'usage de ces épreuves.

Nous ne voyons point qu'aucun peuple de l'Asie ait jamais adopté les jugements de Dieu par l'épée, ou par la lance. Ce fut une coutume inventée par les sauvages qui détruisirent l'empire romain. Ayant adopté le christianisme, ils y mêlèrent leurs barbaries. C'était une jurisprudence bien digne de ces peuples, que le meurtre devint une preuve de l'innocence, et qu'on ne pût se laver d'un crime que par en commettre un plus grand. Nos

1. Versets 17-21.

2. Voyez tome XXVII, page 478.

3. Voyez cet évangile ou protévangile, tome XXVII, pages 470-482.

évêques consacèrent ces atrocités ; nos parlements les ordonnèrent, comme on ordonne un *appointé à mettre*. Nos rois en firent le divertissement solennel de leurs cours gothiques. Nous avons remarqué¹ que ces jugements de Dieu furent condamnés à la cour de Rome, plus sage que les autres, et plus digne alors de donner des lois dans tout ce qui ne touchait pas à son intérêt. Nous avons traité ailleurs cette matière². Nous ne ferons ici qu'une réflexion. Comment l'erreur, la démence et le crime, ayant presque en tout temps gouverné la terre entière, les hommes ont-ils pu cependant inventer et perfectionner tant d'arts merveilleux, faire de bonnes lois parmi tant de mauvaises, et parvenir à rendre la vie non-seulement tolérable dans tant de campagnes, mais agréable dans tant de grandes villes, depuis Méaco, la capitale du Japon, jusqu'à Paris, Londres, et Rome? La véritable raison est, à notre avis, l'instinct donné à l'homme. Il est poussé malgré lui à s'établir en société, à se procurer le nécessaire, et ensuite le superflu; à réparer toutes ses pertes, et à chercher ses commodités; à travailler sans cesse soit à l'utile, soit à l'agréable. Il ressemble aux abeilles : elles se font des habitations commodes ; on les détruit, elles les rebâtissent ; la guerre souvent s'allume entre elles ; mille animaux les dévorent : cependant la race se multiplie ; les ruches changent, l'espèce subsiste impérissable. Elle fait partout son miel et sa cire, sans que les abeilles de Pologne viennent d'Égypte, ni que celles de la Chine viennent d'Italie.

ARTICLE XXXI.

DE L'HISTOIRE DES INDIENS JUSQU'À TIMOUR OU TAMERLAN.

Jusqu'où l'insatiable curiosité de l'esprit européen s'est-elle portée? Du temps de Tite-Live, c'était être savant que de connaître l'histoire de la république romaine, et d'avoir quelque teinture des auteurs grecs. Cette nouvelle passion des archives n'a peut-être pas six mille ans d'antiquité, quoique Platon dise en avoir vu de dix mille ans. Les hommes ont été très-longtemps comme tous nos rustres, qui, entièrement occupés de leurs besoins et de leurs travaux toujours renaissants, ne s'embar-

1. Voyez tome XVIII, page 596.

2. *Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations*, chap. xxii. (*Note de Voltaire*) — Tome XI, page 291.

rassent jamais de ce qui s'est fait dans leur chaumière cinquante ans avant eux. Croit-on que les habitants de la Forêt-Noire soient fort curieux de l'antiquité, et que les quatre villes forestières aient beaucoup de monuments? La passion de l'histoire est née, comme toutes les autres, de l'oisiveté. Maintenant qu'il faut entasser dans sa tête les révolutions des deux mondes, maintenant qu'on veut connaître à fond les nègres d'Angola et les Samoyèdes, le Chili et le Japon, la mémoire succombe sous le poids immense dont la curiosité l'a chargée. Le lieutenant colonel Dow s'est donné la peine de traduire en sa langue une partie d'une histoire de l'Inde, composée dans Delhi même par le Persan Cassim Féristha ¹, sous les yeux de l'empereur de l'Inde Gean-Guir ², au commencement du XVII^e siècle.

Cet écrivain persan, qui paraît un homme d'esprit et de jugement, commence par se défier des fables indiennes, et principalement de leurs quatre grandes périodes qu'ils appellent *jog*, dont la première, dit-il, fut de quatorze millions quatre cent mille années, pendant laquelle chaque homme vivait cent mille ans : alors tout était sur la terre vertu et félicité.

Le second *jog* ne dura que dix-huit cent mille ans. Il n'y eut alors que les trois quarts de vertu et de bonheur de ce qu'on en avait eu dans la première période, et la vie des hommes ne s'étendit pas au delà de cent siècles.

Le troisième *jog* ne fut que de soixante et douze mille ans. La vertu et le bonheur furent réduits à la moitié, et la vie des hommes à dix siècles.

Le quatrième *jog* fut raccourci jusqu'à trente-six mille ans, et le lot des hommes fut un quart de vertu et de bonheur avec trois quarts de méchanceté et de misère : aussi les hommes ne vécurent plus qu'environ cent ans, et c'est jusqu'à présent leur condition. Ce conte allégorique est probablement le modèle des quatre âges, d'or, d'argent, de cuivre, et de fer. Ces origines sont bien éloignées de celles des Chaldéens, des Chinois, des Égyptiens, des Persans, des Scythes, et surtout de notre Sem, de notre Cham, et de notre Japhet. Nos étrennes mignonnes ne ressemblent en rien aux almanachs de l'Asie.

Si l'auteur persan Féristha avait pris pour une histoire de l'Inde l'ancienne fable morale des quatre *jog*, ce serait comme

1. Le même que Mohammed-Kazem Ferichtah.

2. C'est le Zéangir des uns, et le Djehan-Guyr des autres. On est encore peu d'accord sur l'orthographe et la prononciation des noms de ce genre, cités dans les *Fragments sur l'Inde*. (CL.)

si Thucydide avait commencé l'histoire de la Grèce à la naissance de Vénus et à la boîte de Pandore.

M. Dow remarque que ce Persan ne savait pas la langue du *Hanscrit*, et que par conséquent l'antiquité lui était inconnue.

Après les temps fabuleux chez toutes les nations viennent les temps historiques; et cet historique est encore partout mêlé de fables. Ce sont, chez les Grecs, les travaux d'Hercule, la toison d'or, le cheval de Troie. Les Romains ont le viol et la mort de Lucrece, l'aventure de Clélie et de Scévola, le vaisseau qu'une vestale tire sur le sable avec sa ceinture, le pontife Navius, qui coupe un caillou avec un rasoir. Tous nos peuples barbares, Germains, Gaulois, habitants de la Grande-Bretagne, faisaient des miracles avec le gui de chêne; les Bretons descendaient de Brutus, fils cadet d'Énée; leur roi Vortiger était sorcier. Un prétendu roi de France, nommé Childéric, s'enfuyait en Allemagne, qui n'avait point de rois; et là il enlevait au roi Bazin la reine sa femme, Bazine. Un ange descendait du ciel, on ne sait pas précisément de quelle partie, pour apporter un étendard au Sicambre Hildovic. Un pigeon descendait aussi du ciel, et lui apportait dans son bec une petite fiole d'huile. Les Espagnols, mêlés d'anciens Tyriens, et ensuite d'Africains, de Juifs, de Romains, de Vandales, de Goths et d'Arabes, venaient pourtant en droite ligne de Japhet par Tubal, fils d'Ibérus. Hispan appela le pays Espagne. Lusius, fils d'Élie, fonda le royaume de Lusitanie, qui est aujourd'hui le Portugal; mais ce fut Ulysse qui bâtit Lisbonne.

Parcourez toutes les nations de l'univers, vous n'en trouverez pas une dont l'histoire ne commence par des contes dignes des quatre fils Aimon et de Robert le Diable. Féristha sentit bien ce ridicule universel, et son traducteur anglais le sent encore mieux.

Ce qu'il y a de pis, c'est que le savant Féristha ne nous apprend ni les mœurs, ni les lois, ni les usages du pays dont il parle, et dans lequel il vivait.

Nous n'avons vu dans toute son histoire qu'un roi juste; il se nommait Biker-Mugit. Les poètes de son temps disaient que l'aimant n'osait attirer le fer, et l'ambre n'osait s'attacher à la paille sans sa permission.

Ce qu'il rapporte peut-être de plus curieux, c'est qu'il a trouvé d'anciens mémoires qui confirment ce que les Persans disent de leur héros Rustan, qu'il conquit l'Inde environ douze cents ans avant notre ère vulgaire.

Cette découverte prouve ce que nous avons dit¹, que l'Inde, ainsi que l'Égypte, appartient toujours à qui voulut s'en emparer. C'est le sort de presque tous les climats heureux.

La chronologie est très-bien observée par cet auteur; il semble qu'il ait prévu la réforme que le grand Newton a faite à cette science: Newton et Féristha s'accordent dans l'époque de Darius, fils d'Hystaspe, et dans celle d'Alexandre.

L'auteur persan dit qu'Alexandre, devenu roi de Perse, ne fit la guerre à Porus que sur le refus de ce prince indien de payer le tribut ordinaire qu'il devait au roi de Perse. Ce Porus, que d'autres nomment *Por*, il l'appelle *For*, qui était probablement son véritable nom; mais il ne dit point, comme Quinte-Curce, qu'Alexandre rendit son royaume au roi vaincu: au contraire, il assure que Porus, ou For, périt dans une grande bataille. Il ne parle point de Taxile; ce n'est point un nom indien. Féristha ne dit rien de l'invasion de Gengis-kan, qui probablement ne fit que traverser le nord de l'Inde; mais il dit qu'avant la conquête de cette vaste région par Tamerlan, un prince persan, dans neuf expéditions, en rapporta vingt mille livres pesant de diamants et de pierres précieuses. C'est une exagération sans doute: elle prouve seulement que les conquérants n'ont jamais été que des voleurs heureux, et que ce prince persan avait volé les Indiens neuf fois.

Il rapporte encore qu'un capitaine d'un autre brigand ou sultan persan, résidant à Delhi, ayant conduit un détachement de son armée dans le Bengale, à Golconde, au Décan, au Carnate, où sont aujourd'hui Madras et Pondichéry, revint présenter à son maître trois cent douze éléphants chargés de cent millions de livres sterling en or. Et le lieutenant-colonel Dow, qui sait ce que de simples officiers de la compagnie des Indes ont gagné dans ces pays, n'est point étonné de cette somme incroyable.

L'Inde n'a presque point de mines métalliques. Ces trésors ne venaient que du commerce des pierres précieuses et des diamants du Bengale, des épiceries de l'île de Serindib, et de mille manufactures dont le génie des brachmanes avait enseigné l'art aux peuples sédentaires, patients et appliqués, dans le midi de ces contrées, depuis Surate et Bénarès jusqu'à l'extrémité de Serindib sous l'équateur.

Les barbares vomis de Candahar, de Caboul, du Sablestan, avaient, sous le nom de sultans, ravagé le séjour paisible de

1. Voyez tome XII, page 89.

l'Inde, dès l'an 975 de notre ère jusque vers 1420, quand le Tartare Timur vint fondre sur eux comme un vautour sur d'autres oiseaux carnassiers.

C'était le temps où notre Europe occidentale n'avait presque aucun commerce avec l'Orient. C'était la fin du grand schisme¹, aussi ridicule qu'affreux, qui désola l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, et l'Espagne, pour savoir lequel de trois fripons serait reconnu pour le vicaire infallible de Dieu². C'était l'époque où un roi, devenu fou, déshérita son fils pour donner le royaume de France à un étranger son vainqueur³. Nos contrées, alors barbares par les mœurs et par l'ignorance, avaient leurs malheurs de toute espèce, comme la riche Asie avait les siens.

ARTICLE XXXII.

DE L'HISTOIRE INDIENNE DEPUIS TAMERLAN JUSQU'A M. HOLWELL.

Nous avons été étonnés que notre auteur persan n'ait fait qu'une mention courte, froide et sèche, de ce Tamerlan, fondateur du trône des Mogols. Apparemment qu'il n'a pas voulu répéter ce qu'en avaient dit Abulcazi et le Persan Mircond⁴. Il épargne ses lecteurs. Une telle retenue est bien contraire à la profusion de nos Européens, qui répètent tous les jours ce qu'on a publié cent fois, et qui, pour notre malheur, ne répètent souvent que des fables.

Féristha nous apprend du moins que le tyran Tamerlan, après avoir vaincu la Perse, vint combattre sous les murs de Delhi un tyran nommé Mahmoud, qu'on dit fou et aussi méchant que lui, et qui opprima les peuples pendant vingt années. Tamerlan vengea l'Inde de ce brigand couronné; mais qui la vengea de Tamerlan? Quel droit avait sur les terres de l'Indus et du Gange un Tartare, un obscur mirza d'un petit désert nommé *Kech* ou *Gash*? Il exerça d'abord ses brigandages vers Caboul, comme nous avons vu⁵ Abdala commencer les siens, après avoir

1. Le grand schisme d'Occident, commencé le 27 août 1378, ne s'éteignit entièrement que le 26 juillet 1429. Ce fut en 1420 que Charles VI déshérita son fils, en faveur du roi d'Angleterre Henri V. (CL.)

2. Voyez tome XI, page 546.

3. Voyez tome XII, page 45.

4. Aboul-Ghazy-Béhader, prince de la famille de Djenguyz-kan (Gengis-kan), mort en 1663-4, selon M. Langlès; et Hamam Eddyn Mirkhawend Mohammed, vulgairement appelé Mirkhond, mort en 1498, selon M. Audiffret. (CL.)

5. Voyez page 112.

volé quelques bestiaux à des hordes voisines, et comme a commencé Sha-Nadir¹. Bientôt il ravagea la moitié de la Perse. On l'eût empalé s'il eût été pris : ses vols furent heureux, et il fut roi. On dit qu'il entra dans Ispahan, et qu'il en fit égorger tous les citoyens ; enfin il soumit tous les peuples depuis le nord de la mer d'Hyrcanie jusqu'à Ormus.

La raison de tous ses succès n'est pas qu'il fut plus brave que tant de capitaines qui le combattirent ; mais il avait des troupes plus endurcies aux fatigues et mieux disciplinées que celles de ses voisins : mérite qui, après tout, n'est pas plus grand que celui d'un chasseur qui a de meilleurs chiens qu'un autre, mais mérite qui donna presque toujours la victoire et l'empire.

C'est Tamerlan qui arrêta un moment les invasions des Turcs dans l'Europe, lorsqu'il prit Bajazet prisonnier dans la célèbre bataille d'Ancyre. Il est arrivé en Angleterre, par une singulière fantaisie, qu'un poète de ce pays², ayant composé une tragédie sur Tamerlan et Bajazet, dans laquelle Tamerlan est peint comme un libérateur, et Bajazet comme un tyran, les Anglais font jouer tous les ans cette tragédie, le jour où l'on célèbre le couronnement du roi Guillaume III, prétendant que Tamerlan est Guillaume, et que Bajazet est Jacques II. Il est clair cependant que Tamerlan est encore plus usurpateur que Bajazet.

Ce héros du vulgaire, dévastateur d'une grande partie du monde, conquit la partie septentrionale de l'Inde jusqu'à Lahor et jusqu'au Gange, par lui ou par ses fils, en très-peu d'années³. Féritha assure qu'ayant pris dans Delhi cent mille captifs, il les fit tous égorger : qu'on juge par là du reste. La conquête n'était pas difficile : il avait à faire à des Indiens, et tout était partagé en factions. La plupart de ces invasions subites, qui ont changé la face de la terre, furent faites par des loups qui entraient dans des bergeries ouvertes. Il est assez connu que lorsqu'une nation est aisément soumise par un peuple étranger, c'est parce qu'elle était mal gouvernée.

L'auteur persan, qui raconte brièvement une partie des victoires de Tamerlan, et qui paraît saisi d'horreur à toutes ses cruautés, n'est point d'accord avec les autres écrivains sur une infinité de circonstances. Rien ne nous prouve mieux combien il faut se défier de tous les détails de l'histoire. Nous ne manquons

1. Plus connu sous le nom de Thamas-Kouli-kan ; voyez tome XIII, page 150.

2. Nicolas Rowe, né en 1673, mort en 1718 ; sa tragédie est intitulée *Tamerlan*, et fait partie du *Théâtre anglais* traduit par Laplace.

3. Voyez tome XII, page 88.

pas en Europe d'auteurs qui ont copié au hasard des écrivains asiatiques plus ampoulés que vrais, comme ils le sont presque tous.

Parmi ces énormes compilations, nous avons *l'Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers, commencée par M. le baron de Pufendorf, complétée et continuée jusqu'à 1745 par M. Bruzen de La Martinière, premier géographe de Sa Majesté catholique, secrétaire du roi des Deux-Siciles et du conseil de Sa Majesté.*

Cet écrivain, d'ailleurs homme de mérite, avait le malheur de n'être en effet que le secrétaire des libraires de Hollande. Il dit¹ que Tamerlan entama les Indes par ses ravages au Caboulestan, et revint, sur la fin du xiv^e siècle, dans ce même Caboulestan qui avait cru pouvoir secouer impunément sa domination, et qu'il châtia les rebelles. Le secrétaire d'un valet de chambre de Tamerlan aurait pu s'exprimer ainsi. J'aimerais autant dire que Cartouche châtia des gens qu'il avait volés, et qui voulaient reprendre leur argent.

Il paraît par notre auteur persan que Tamerlan fut obligé de quitter l'Inde, après en avoir saccagé tout le nord; qu'il n'y revint plus; qu'aucun de ses enfants ne s'établit dans cette conquête. Ce ne fut point lui qui porta la religion mahométane dans l'Inde: elle était déjà établie longtemps avant lui dans Delhi et ses environs. Mahmoud, chassé par Tamerlan, et revenu ensuite dans ses États pour en être chassé par d'autres princes, était mahométan. Les Arabes, qui s'étaient emparés depuis longtemps de Surate, de Patna et de Delhi, y avaient porté leur religion.

Tamerlan était, dit-on, théiste, ainsi que Gengis-kan, et les Tartares, et la cour de la Chine. Le jésuite Catrou, dans son *Histoire générale du Mogol*, dit que cet illustre meurtrier, l'ennemi de la secte musulmane, « se fit assister à la mort par un iman mahométan, et qu'il mourut plein de confiance en la miséricorde du Seigneur, et de crainte pour sa justice, en confessant l'unité d'un Dieu. Malheureux prince, d'avoir cru pouvoir arriver jusqu'à Dieu sans passer par Jésus-Christ! »

A Dieu ne plaise que nous entrions, et que nous conduisions nos lecteurs, si nous en avons, dans l'abominable chaos où l'Inde

1. Tome VII, pages 35 et 36. (*Note de Voltaire.*) — Voici le texte: « Ce prince (Timur Bec), après avoir entamé les Indes par les ravages qu'il fit au Cabulestan, tourna ses armes contre la Perse et la Syrie, dont il fit la conquête très-rapidement, et revint, vers la fin du xiv^e siècle, pour réduire le Cabulestan, qui l'avait cru assez occupé ailleurs pour pouvoir secouer impunément sa domination. Il châtia les rebelles, etc. »

fut plongée après l'invasion de Tamerlan, et que nous tirions les princes, qui se disputèrent Delhi, de l'obscurité profonde où des hommes qui n'ont fait aucun bien à la terre doivent être ensevelis!

Je ne sais quel écrivain¹, gagé par Desaint et Saillant, libraires de Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le Collège, a compilé *l'Histoire moderne des Chinois, Japonais, Indiens, Persans, Turcs, Russes, pour servir de suite à l'Histoire ancienne de Rollin*.

Rollin, d'ailleurs utile et éloquent, avait transcrit beaucoup de vérités et de fables sur les Carthaginois, les Perses, les Grecs, les anciens Romains, pour former *l'esprit et le cœur*² des jeunes Parisiens. Il n'y a pas d'apparence que le compilateur de l'histoire moderne des Chinois, Japonais, etc., ait prétendu former *l'esprit et le cœur* de personne. Au reste, il nous apprend qu'Abou-saïd, fils de Tamerlan, régna dans l'Inde, dont il n'approcha jamais. Ce fut Babar³, petit-fils de Tamerlan, qui forma véritablement l'empire mogol. Il arriva de la Tartarie comme Tamerlan, et commença ses conquêtes à la fin du xv^e siècle, au temps où les Portugais s'établissaient déjà sur les côtes de Malabar, où le commerce du monde changeait, où un nouvel hémisphère était découvert pour l'Espagne, et où le pontife de Rome, Alexandre VI, si horriblement célèbre, donnait de sa pleine autorité les Indes orientales aux Espagnols, et les occidentales aux Portugais, par une bulle. L'audace, le génie, la cruauté et le ridicule, gouvernaient l'univers.

L'invention du canon, qui ne fut que si tard connue des Chinois, quoiqu'ils eussent depuis plus de dix siècles le secret de la poudre, était déjà parvenue dans l'Inde. Ces instruments de destruction avaient été portés des chrétiens d'Europe chez les Turcs, et des Turcs chez les Persans. Féristha nous instruit que, dans la grande bataille de Mavat, qui décida du sort de l'Inde, l'an de notre ère 1526, le premier de notre mois de mars, Babar plaça ses petits canons au front de son armée, et les lia ensemble par des chaînes de fer, de peur qu'on ne les lui prit. Cette victoire, remportée contre tous les raïas de l'Inde septentrionale,

1. *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens, etc., pour servir de suite à l'Histoire ancienne de M. Rollin*. Paris, 1765-78, trente volumes in-12. Les onze premiers sont de Marsy, mort en 1763; les dix-neuf autres, d'Adrien Richer, mort en 1798. Le passage rappelé par Voltaire est au tome IV, pages 82-83.

2. Voyez ma note, tome IX, page 138.

3. Babour ou Babr, arrière-petit-fils de Tamerlan.

donna l'empire qu'on nomme des Mogols à Babar, empire d'abord assez faible, et qui ne remonte pas si haut que l'élection de l'empereur Charles-Quint.

ARTICLE XXXIII.

DE BABAR, QUI CONQUIT UNE PARTIE DE L'INDE APRÈS TAMERLAN, AU XVI^e SIÈCLE. D'ACBAR, BRIGAND ENCORE PLUS HEUREUX. DES BARBARIES EXERCÉES CHEZ LA NATION LA PLUS HUMAINE DE LA TERRE.

Féristha nous avertit que le vainqueur Babar fit ériger sur une éminence, près du champ de bataille, une pyramide tout incrustée des têtes des vaincus. Cela n'est pas étonnant : les Suisses avaient dressé, quarante ans auparavant, sur le chemin, vers Morat, à peu près un pareil monument qui subsiste encore ¹.

Il nous conte que Babar, ayant gagné la bataille malgré les prédictions de son astrologue, lui fit donner un lak de roupies, et le chassa. Cela prouve que la démenche de l'astrologie était plus respectée dans l'Orient que parmi nous. L'Europe était remplie de princes qui payaient des astrologues ; mais ils ne donnaient pas deux cent quarante mille francs à ces charlatans pour avoir menti.

Lorsque après sa victoire il assiégea un fort nommé Chingeri, défendu par les Indiens attachés au braminisme, ils commencèrent par égorger leurs femmes et leurs enfants, et se précipitèrent ensuite sur les épées des Tartares. Sont-ce là ces mêmes peuples qui tremblaient de blesser une vache et un insecte ? Le désespoir est plus fort que les préjugés même de l'enfance et que la nature. Ces faibles habitants de Chingeri n'ont fait que ce qu'on rapporte de Sardanapale, plus amolli et plus énervé qu'eux, et ce qu'on a dit de Sagonte et de quelques autres villes. Enfin, ayant étendu ses conquêtes de Caboul au Gange, il faut finir son histoire par ces mots qui en montrent la vanité : *il mourut.*

Ce qui nous paraît étrange, c'est que Babar était musulman. Son aïeul Tamerlan ne l'était pas. Babar, né dans le Caboules-tan, avait-il embrassé cette religion afin de paraître partager le joug des peuples qu'il voulait écraser ? Il avait choisi la secte

1. L'ossuaire dont parle Voltaire fut construit par les Suisses près de la ville de Morat, sur les bords du lac de ce nom, à l'endroit même où ils vainquirent Charles le Téméraire. Ce monument, détruit par les Français en 1798, a été remplacé par un obélisque qui m'a semblé être élevé de plus de soixante pieds. (Cl.)

d'Omar : c'était sans doute parce que les Perses, ses voisins et ses ennemis, étaient de la secte d'Ali. La religion musulmane et la bramiste partagèrent l'Inde : elles se haïrent, mais sans persécution. Les mahométans vainqueurs n'en voulaient qu'aux bourses, et non aux consciences des Indous.

Humaïou¹, fils de Babar, régna dans l'Inde avec des fortunes diverses. C'était, dit-on, un bon astronome, et plus grand astrologue. Il avait sept palais, dédiés chacun à une planète. Il donnait audience aux guerriers dans la maison de Mars, et aux magistrats dans celle de Mercure. En s'occupant ainsi des choses du ciel, il risqua de perdre celles de la terre. Un de ses frères lui prit Agra, et le vainquit dans une grande bataille. Ainsi la maison de Tamerlan fut presque toujours plongée dans les guerres civiles.

Pendant que les deux frères se battaient et s'affaiblissaient l'un l'autre, un tiers s'empara des terres qu'ils se disputaient. C'était un aventurier du Candahar ; il se nommait Sher. Ce Sher mourut dans une de ses expéditions. Toute sa famille se fit la guerre pour partager les dépouilles, et pendant ce temps l'astrologue Humaïou était réfugié en Perse chez le sophi Thamas. On voit que la nation indienne était une des plus malheureuses de la terre, et méritait ses malheurs, puisqu'elle n'avait su ni se gouverner elle-même, ni résister à ses tyrans. L'écrivain persan fait un long récit de toutes ces calamités, bien ennuyeux pour quiconque n'est pas né dans l'Inde, et peut-être pour les naturels du pays. Quand l'histoire n'est qu'un amas de faits qui n'ont laissé aucune trace, quand elle n'est qu'un tableau confus d'ambitieux en armes, tués les uns par les autres, autant vaudrait tenir des registres des combats des bêtes.

Humaïou revint enfin de Perse, quand la plupart des autres usurpateurs qui l'avaient chassé se furent exterminés. Il mourut pour s'être laissé tomber de l'escalier d'une maison qu'il faisait construire ; mais qu'importe ? Ce qui importe, c'est que les peuples gémissaient et périssaient sur des ruines, non-seulement dans l'Inde, dans la Perse, mais dans l'Asie Mineure et dans nos climats.

Après Humaïou vint Acbar son fils, plus heureux dans l'Inde que tous ses prédécesseurs, et qui établit une puissance durable, au moins jusqu'à nos jours. Quand il succéda à son père par le

1. M. Langlès le nomme *Humayoun* dans l'article BABOUR, et *Houmajoun* dans l'article AKBAR de la *Biographie universelle*.

droit des armes, et que l'usurpation commençait à se tourner en droit sacré, il ne possédait point encore la capitale Delhi. Agra était fort peu de chose : de l'argent, il n'en avait pas ; mais il avait des troupes du nord aguerries, de l'esprit et du courage, avec quoi on prend aisément l'argent des Indiens. Il nourrit la guerre par la guerre, prit Delhi, et s'y affermit. Il sut vaincre les petits princes, soit indiens, soit tartares, cantonnés partout depuis l'irruption passagère de Tamerlan.

Féristha nous conte qu'Acbar, se voyant bientôt à la tête de deux mille éléphants et de cent mille chevaux, poursuivait avec des détachements de cette grande armée un kan tartare, nommé Ziman, retiré derrière le Gange, du côté de Lahor, dans un endroit nommé *Manezpour*. On cherchait des bateaux, le temps se perdait, il était nuit ; Acbar, ayant devancé son armée, apprend que les ennemis, se croyant en sûreté à l'autre bord du fleuve, ont célébré une fête à la manière de tous les soldats, et qu'ils sont en débauche. Il passe le grand fleuve du Gange à la nage, sur son éléphant, suivi seulement de cent chevaux, aborde, trouve les ennemis endormis et dispersés : ils ne savent quel nombre ils ont à combattre, ils fuient ; les troupes d'Acbar, ayant passé le fleuve, voient Acbar et cent hommes vainqueurs d'une armée entière. Ceux qui aiment à comparer peuvent mettre en parallèle le passage du Granique par Alexandre, César passant à la nage un bras de la mer d'Alexandrie, Louis XIV dirigeant le passage du Rhin, Guillaume III combattant en personne au milieu de la Boyne, et Acbar sur son éléphant.

Acbar fut le premier qui s'empara de Surate et du royaume de Guzarate, fondé par des marchands arabes devenus conquérants à peu près comme des marchands anglais sont devenus les maîtres du Bengale.

Ce même Bengale fut bientôt soumis par Acbar ; il envahit une partie du Décan : toujours à cheval ou sur un éléphant ; toujours combattant du fond de Cachemire jusqu'au Visapour, et mêlant toujours les plaisirs à ses travaux, ainsi que tant de princes.

Notre jésuite Catrou, dans son *Histoire générale du Mogol*, composée sur les mémoires des jésuites de Goa, assure que cet empereur mahométan fut presque converti à la religion chrétienne par le P. Aquaviva ; voici ses paroles :

« Jésus-Christ (lui disaient nos missionnaires) vous paraît avoir suffisamment prouvé sa mission par des miracles attestés dans l'*Alcoran*. C'est un prophète autorisé ; il faut donc le croire

sur sa parole. Il nous dit qu'il était avant Abraham. Tous les monuments qui restent de lui confirment la Trinité, etc....

« L'empereur sentit la force de ce raisonnement, quitta la conversation, les larmes aux yeux, et répéta plusieurs fois : Devenir chrétien!... changer la religion de mes pères!... quel péril pour un empereur! quel poids pour un homme élevé dans la mollesse et dans la liberté de l'*Alcoran*! »

Il est vrai que si Acbar prononça ces paroles après avoir quitté la conversation, le P. Aquaviva ne les entendit pas. Il est encore vrai qu'Acbar n'avait pas été élevé dans la mollesse, et que l'*Alcoran* n'est pas si mou que le dit le jésuite Catrou. On sait assez qu'il n'est pas besoin de calomnier l'*Alcoran* pour en montrer le ridicule. D'ailleurs il ordonne le jeûne le plus rigoureux, l'abstinence de toutes les liqueurs fortes, la privation de tous les jeux, cinq prières par jour, l'aumône de deux et demi pour cent de son bien, et il défend à tous les princes d'avoir plus de quatre femmes, eux qui en prenaient auparavant plus de cent. Catrou ajoute que « le musulman Acbar honorait à certains temps Jésus et Marie; qu'il portait au cou un reliquaire, un agnus Dei, et une image de la sainte Vierge ». Notre Persan, traduit par M. Dow, ne dit rien de tout cela.

ARTICLE XXXIV.

SUITE DE L'HISTOIRE DE L'INDE JUSQU'À 1770.

L'auteur persan finit son histoire à la mort d'Acbar; M. Dow en donne la suite en peu de mots, jusqu'à ce qu'il arrive au temps où ses compatriotes commencent eux-mêmes à être en partie un grand objet de l'histoire de l'Inde.

C'est ainsi, ce me semble, qu'on doit s'y prendre en toutes choses. Ce qui nous touche davantage doit être traité plus à fond que ce qui nous est étranger.

Quand nous répéterions que Géan-Guir, fils et successeur d'Acbar, était un ivrogne, et que son frère aîné, plus ivrogne que lui, avait été déshérité, nous ne pourrions nous flatter d'avoir travaillé aux progrès de l'esprit humain.

Sha-Géan succéda à Géan-Guir son père, contre lequel il s'était révolté tant qu'il avait pu; de même que ses enfants se révoltèrent depuis contre lui.

Les noms de Géan-Guir et de Sha-Géan signifient, dit-on, empereur du monde. Si cela est, ces titres sont du style asiatique.

Ces empereurs-là n'étaient pas géographes. Les trois quarts de l'Inde en deçà du Gange, dont ils ne furent jamais les maîtres bien reconnus et bien paisibles jusqu'à Aurengzeb, ne composaient pas le monde entier. Mais le globe entre les mains de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, à leur sacre, n'est pas plus modeste que les titres de Sha-Géan et de Géan-Guir.

Nous n'avons dit qu'un mot de cet Aurengzeb¹, fameux dans tout notre hémisphère ; et nous en avons dit assez en remarquant qu'il fut le barbare le plus tranquille, l'hypocrite le plus profond, le méchant le plus atroce, et en même temps le plus heureux des hommes, et celui qui jouit de la vie la plus longue et la plus honorée : exemple funeste au genre humain, mais qui heureusement est très-rare.

Nous ne pouvons dissimuler que nous avons vu avec douleur l'éloge de ce prince parricide dans M. Dow ; et nous l'excusons, parce qu'étant guerrier il a été plus ébloui de la gloire d'Aurengzeb qu'effarouché de ses crimes. Pour nous, notre principal but, dont on a dû assez s'apercevoir, était d'examiner dans ces Fragments les désastres de la compagnie française des Indes et la mort du général Lally : époque remarquable chez une nation qui se pique de justice et de politesse.

Nous avons fait voir² les malheureux Grands Mogols, descendants de Tamerlan, amollis, corrompus et détrônés ; l'empereur Sha-Ahmed mourant après qu'on lui eut arraché les yeux ; Alumgir assassiné ; le brigand Abdala devenu grand prince, et saccageant tout le nord de l'Inde ; les Marattes lui résistant, ces Marattes, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus ; et enfin l'Indoustan plus malheureux que la Perse et la Pologne.

Nous doutions du temps et de la manière dont ce Grand Mogol Alumgir fut assassiné ; mais M. Dow nous apprend que ce fut en 1760³, dans la maison ou plutôt dans l'ancre d'un ermite musulman qui passait pour un santon, pour un saint. Les propres domestiques de l'empereur dévot l'engagèrent à faire ce pèlerinage, et le grand vizir le fit égorger dans le temps qu'il se prosternait devant le saint. Tout était en combustion après ce crime, précédé et suivi de mille crimes, quand le brigand Abdala revint de Caboul et des frontières orientales de la Perse augmenter l'horreur du désordre. Quoique cet Abdala fût déjà un souverain

1. Voyez page 101.

2. Article ix. (*Note de Voltaire.*)

3. M. Langlès prétend que Aalem-Guyr fut assassiné le 30 octobre 1759. (CL.)

considérable, il pouvait à peine payer ses troupes. Il lui fallait subsister continuellement de rapines. Il y a peu de distinction à faire entre les scélérats que nous condamnons à la roue en Europe, et ces héros qui s'élèvent des trônes en Asie. Abdala vint, en 1761, exiger des contributions de Delhi. Les citoyens, appauvris par quinze ans de rapines, ne purent le satisfaire : ils prirent les armes dans leur désespoir. Abdala tua et pillait pendant sept jours ; la plupart des maisons furent réduites en cendres. Cette ville, longue de dix-sept lieues de deux mille trois cents pas géométriques, et peuplée de deux millions d'habitants, n'avait pas éprouvé, dans l'invasion de Sha-Nadir, une calamité si horrible ; mais elle n'était pas à la fin de ses malheurs. Les Marattes accoururent pour partager la proie ; ils combattirent Abdala sur les ruines de la ville impériale. Ces voleurs chassèrent enfin ce voleur, et pillèrent Delhi à leur tour avec une inhumanité presque égale à la sienne.

Un autre petit peuple, voisin des Marattes et de Visapour, habitant des montagnes appelées les Gates, et qui en a pris le nom, vint encore se joindre aux Marattes, et mettre le comble à tant d'horreurs.

Qu'on se figure les Anglais et les Bourguignons déchirant la France du temps de l'imbécile Charles VI, ou les Goths et les Lombards dévorant l'Italie dans la décadence de l'empire, on aura quelque idée de l'état où était l'Inde dans la décadence de la maison de Tamerlan. Et c'était précisément dans ce temps-là que les Anglais et les Français, sur la côte de Coromandel, se battaient entre eux et contre les Indiens, pillaient, ravageaient, intriguaient, trahissaient, étaient trahis... pour vendre en Europe des toiles peintes.

Que l'on compare les temps, et qu'on juge du bonheur dont on jouit aujourd'hui en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, dans une paix profonde, dans le sein des arts et des plaisirs. Ils ne sont point troublés par l'ordre donné aux jésuites¹ de vivre chacun chez soi en habit court, au lieu de porter une robe longue. La France n'est que plus florissante par l'abolissement de la vénalité infâme de la judicature². L'Angleterre est tranquille et opulente malgré les petites satires des opposants. L'Allemagne se polit et s'embellit tous les jours. L'Italie semble renaître.

1. Voyez tome XVI, page 104.

2. Voltaire écrivait ses *Fragments* pendant l'existence du parlement Maupeou ; voyez tome XVI, page 108.

Puisse durer longtemps une félicité dont on ne sent pas assez le prix !

Au milieu des convulsions sanglantes dont l'empire mogol était agité, quelques omras, quelques raïas, avaient élu dans Delhi un empereur qui prit le nom de Sha-Géan. Il était de la maison tamerlane. Nous avons observé¹ qu'on n'a point encore choisi de monarque ailleurs, tant le préjugé a de force ! Abdala même, n'osant se déclarer empereur, consentit à l'élévation de ce prince Sha-Géan. Les Marattes le détrônèrent, et mirent à sa place un autre prince de cette race. C'est ce fantôme d'empereur qui est aujourd'hui, en 1773, sur ce malheureux trône. Il a pris le nom de Sha-Allum. Un fils de l'autre Allum, surnommé *Gir*, assassiné dans la cellule d'un faquir, lui a disputé l'ombre de sa puissance : et tous deux ont été et sont encore également infortunés, mais moins que les peuples, qui sont toujours victimes et dont les historiens parlent rarement. Trop d'écrivains ont imité trop de princes : ils ont oublié les intérêts des nations pour les intérêts d'un seul homme.

ARTICLE XXXV.

PORTRAIT D'UN PEUPLE SINGULIER DANS L'INDE. NOUVELLES VICTOIRES DES ANGLAIS.

Parmi tant de désolations, une contrée de l'Inde a joui d'une profonde paix, et, au milieu de la dépravation affreuse des mœurs, a conservé la pureté des mœurs antiques. Ce pays est celui de Bishnapor, ou Vishnapor. M. Holwell, qui l'a parcouru, dit qu'il est situé au nord-ouest du Bengale, et que son étendue est de soixante journées de chemin : ce qui ferait, à dix de nos lieues communes par jour, six cents lieues. Par conséquent ce pays serait beaucoup plus grand que la France, en quoi nous soupçonnons quelque exagération, ou une faute d'impression trop commune dans tous les livres. Il vaut mieux croire que l'auteur a entendu par soixante journées de marche le circuit de toute la province : ce qui donnerait environ deux cents lieues de diamètre. Elle rapporte trente-cinq laks de roupies par année à son souverain, huit millions deux cent mille de nos livres. Ce revenu ne paraît pas proportionné à l'étendue de la province.

Ce qui nous étonne encore, c'est que le Bishnapor ne se trouve

1. Voyez page 113.

point sur nos cartes. Le lecteur éprouvera un étonnement plus agréable quand il saura que ce pays est peuplé des hommes les plus doux, les plus justes, les plus hospitaliers, et les plus généreux qui aient jamais rendu la terre digne du ciel. « La liberté, la propriété, y sont inviolables. On n'y entend jamais parler de vol ni particulier ni public. Tout voyageur, trafiquant ou non, y est sous la garde immédiate du gouvernement, qui lui donne des guides pour le conduire sans aucuns frais, et qui répondent de ses effets et de sa personne. Les guides, à chaque station ou couchée, le remettent à d'autres conducteurs avec un certificat des services que les premiers lui ont rendus; et tous ces certificats sont portés au prince. Le voyageur est défrayé de tout dans sa route, aux dépens de l'État, trois jours entiers dans chaque lieu où il veut séjourner, etc... »

Tel est le récit de M. Holwell. Il n'est pas permis de croire qu'un homme d'État, dont la probité est connue, ait voulu en imposer aux simples. Il serait trop coupable et trop aisément démenti. Cette contrée n'est pas comme l'île imaginaire de Pancaye, le jardin des Hespérides, les îles Fortunées, l'île de Calypso, et toutes ces terres fantastiques où des hommes malheureux ont placé le séjour du bonheur.

Cette province appartient de temps immémorial à une race de brames qui descend des anciens brachmanes. Et ce qui peut faire penser que le vrai nom du pays est Vishnapor, c'est que ce nom signifierait le royaume de *Vishnou*, la bienfaisance de Dieu. Ses mœurs furent autrefois celles de l'Inde entière, avant que l'avarice y eût conduit des armées d'opresseurs. La caste de brames y a conservé sa liberté et sa vertu, parce qu'étant toujours maîtres des écluses qu'ils ont construites sur un bras du Gange, et pouvant inonder le pays, ils n'ont jamais été subjugués par les étrangers. C'est ainsi qu'Amsterdam s'est mise à l'abri de toutes les invasions.

Ce peuple asiatique, aussi innocent, aussi respectable que les Pensylvaniens de l'Amérique anglaise, n'est pas pourtant exempt d'une superstition grossière. Il est très-compatible que la vertu la plus pure subsiste avec les rites les plus extravagants. Cette superstition même des Vishnaporiens paraît une preuve de leur antiquité. L'espèce de culte qu'ils rendent à la vache, affaibli dans le reste de l'Inde, s'est conservé chez cette nation isolée dans toute la simplicité crédule des premiers temps. Quand la vache consacrée meurt, c'est un deuil universel dans le pays : une telle bêtise est bien naturelle dans un peuple à qui l'on avait fait accroire

que des milliers de puissances célestes avaient été changées en vaches et en hommes. Le peuple révère et chérit dans sa vache consacrée la nature céleste et la nature humaine. Si nous nous abandonnions aux conjectures, nous pourrions penser que le culte de la vache indienne est devenu dans l'Égypte le culte du bœuf. Notre idée serait toujours fondée sur l'impossibilité physique et démontrée¹ que l'Égypte ait été peuplée avant l'Inde. Mais il se pourrait très-bien que les prêtres de l'Inde et ceux d'Égypte eussent été également ridicules, sans rien imiter les uns des autres.

La doctrine, la pureté, la sobriété, la justice des anciens brachmanes s'est donc perpétuée dans cet asile. Il serait bien à souhaiter que M. Holwell y eût séjourné plus longtemps. Il serait entré dans plus de détails; il aurait achevé ce tableau, si utile au genre humain, dont il nous a donné l'esquisse. Tous les Anglais avouent que si les brames de Calcutta, de Madras, de Masulipatan, de Pondichéry, liés d'intérêt avec les étrangers, en ont pris tous les vices, ceux qui ont vécu dans la retraite ont tous conservé leur vertu. A plus forte raison ceux de Vishnapor, séparés du reste du monde, ont dû vivre dans la paix de l'innocence, éloignés des crimes qui ont changé la face de l'Inde, et dont le bruit n'a pas été jusqu'à eux. Il en a été des brames comme de nos moines : ceux qui sont entrés dans les intrigues du monde, qui ont été confesseurs des princes et de leurs maîtresses², ont fait beaucoup de mal. Ceux qui sont restés dans la solitude ont mené une vie insipide et innocente.

ARTICLE XXXVI.

DES PROVINCES ENTRE LESQUELLES L'EMPIRE DE L'INDE ÉTAIT PARTAGÉ
VERS L'AN 1770, ET PARTICULIÈREMENT DE LA RÉPUBLIQUE DES SEÏKES.

Si toutes les nations de la terre avaient pu ressembler aux Pensylvaniens, aux habitants de Vishnapor, aux anciens Gangarides, l'histoire des événements du monde serait courte; on n'étudierait que celle de la nature. Il faut malheureusement quitter la contemplation du seul pays de notre continent où l'on dit

1. Voyez tome XI, pages 59, 186; et ci-dessus, page 105.

2. Voyez l'*Histoire des confesseurs des empereurs, des rois, et d'autres princes*, par H. Grégoire, ancien évêque de Blois, 1824, in-8°. (CL.)

que les hommes sont bons, pour retourner au séjour de la méchanceté.

Le lecteur peut se souvenir¹ que le colonel Clive, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, avait vaincu et pris dans le Bengale le souverain Suraia-Doula, comme Fernand Cortez avait pris Montezuma dans le Mexique, au milieu de ses troupes innombrables. On a vu comment cet officier, au service de la compagnie, créa Jaffer souverain du Bengale, de Golconde et d'Orixa; un fils de Jaffer, nommé Suraia-Doula, succéda à son père avec la protection des Anglais. Ils disent qu'il fut ingrat envers eux, et qu'il voulut à la fois les chasser du Bengale et achever la ruine du nouvel empereur Sha-Allum. Ce nouveau Grand Mogol Allum, presque sans défense, eut recours aux Anglais à son tour. Le colonel Clive le protégea. Le tyran Abdala était absent alors, et occupé dans le Corassan. Clive livra bataille aux oppresseurs de l'empereur Sha-Allum, et les défit dans un lieu nommé Buxar² : cette nouvelle victoire de Buxar combla les Anglais de gloire et de richesses. Ni le gouverneur Holwell, ni le lieutenant-colonel Dow, ni le capitaine Scrafton, ne nous instruisent de la date de cette grande action. Ils s'en rapportent à leurs dépêches envoyées à Londres, que nous ne connaissons pas. Mais cet événement ne doit pas être éloigné du temps où les Anglais prenaient Pondichéry. Le bonheur les accompagnait partout, et ce bonheur était le fruit de leur valeur, de leur prudence et de leur concorde dans le danger. La discorde avait perdu les Français; mais bientôt après la désunion se mit dans la compagnie anglaise: ce fut le fruit de leur prospérité et de leur luxe, au lieu que la mésintelligence entre les Français avait été principalement produite par leurs malheurs.

La compagnie anglaise des Indes a été depuis ce temps maîtresse du Bengale et d'Orixa; elle a résisté aux Marattes et aux nababs qui ont voulu la déposséder; elle tend encore la main au malheureux empereur Sha-Allum, qui n'a plus que la moitié de la province d'Allabad, entre le Gange et la rivière de Sérong, au vingt-cinquième degré de latitude. Cette province d'Allabad n'est pas seulement marquée dans nos cartes françaises de l'Inde. Il faut être bien établi dans un pays pour le connaître.

Le district qu'on a laissé comme par pitié à cet empereur lui

1. Voyez pages 127, 128.

2. La bataille de Buxar fut livrée le 13 octobre 1764; mais c'était le colonel sir Hector Munroe qui commandait, et non Clive, alors en Angleterre.

produisait à peine douze laks de roupies ; les Anglais lui en donnaient vingt-six de leur province de Bengale. C'était tout ce qui restait à l'héritier d'Aurengzeb, le roi le plus riche de la terre. Tout le reste de l'Inde était partagé entre diverses puissances, et cette division affermissait le royaume que l'Angleterre s'est formé dans l'Inde.

Parmi toutes ces révolutions, la ville impériale de Delhi tomba entre les mains de ce fils de Jaffer, de ce Suraia-Doula, vaincu par le colonel Clive, et relevé de sa chute. Les révolutions rapides changeaient continuellement la face de l'empire. Ce fils de Jaffer eut encore la province d'Oud, qui touche à celle d'Allabad, où le Grand Mogol était retiré, et au Bengale, où les Anglais dominaient.

Patna, au nord du Gange, appartenait à un souba des Patanes. Les Gates, que nous avons vus¹ descendre de leurs rochers pour augmenter les troubles de l'empire, avaient envahi la ville impériale d'Agra. Les Marattes s'étaient emparés de toute la province, ou, si l'on veut, du royaume de Guzarate, excepté de Surate et de son territoire.

Un nabab était maître du Décan, et tantôt il combattait les Marattes, tantôt il s'unissait avec eux pour attaquer les Anglais dans leurs possessions d'Orixa et du Bengale. Le tyran Abdala possédait tout le pays situé entre Candahar et le fleuve Indus.

Tel était l'état de l'Inde vers l'an 1770 ; mais, depuis le commencement de tant de guerres civiles, il s'était formé une nouvelle puissance qui n'était ni tyrannique comme celle d'Abdala et des autres princes, ni trafiquante du sang humain comme celle des Marattes, ni établie à la faveur du commerce comme celle des Anglais. Elle est fondée sur le premier des droits, sur la liberté naturelle. C'est la nation des Seïkes, nation aussi singulière dans son espèce que celle des Vishnaporiens. Elle habite l'orient de Cachemire, et s'étend jusqu'au delà de Lahor. Libre et guerrière, elle a combattu Abdala, et n'a point reconnu les empereurs mogols, sûre d'avoir beaucoup plus de droit à l'indépendance, et même à la souveraineté de l'Inde, que la famille tartare de Tamerlan, étrangère et usurpatrice.

On nous dit qu'un des lamas du grand Thibet donna des lois et une religion aux Seïkes vers la fin de notre dernier siècle. Ils ne croient ni que Mahomet ait reçu un livre assez mal fait de la main de l'ange Gabriel, ni que Dieu ait dicté le *Shasta-bad* à

1. Page 205.

Brama. Enfin, n'étant ni mahométans, ni brames, ni lamistes, ils ne reconnaissent qu'un seul Dieu sans aucun mélange. C'est la plus ancienne des religions ; c'est celle des Chinois et des Scythes, et sans doute la meilleure pour quiconque ne connaît pas la nôtre. Il fallait que ce prêtre lama qui a été le législateur des Seïkes fût un vrai sage, puisqu'il n'abusa pas de la confiance de ce peuple pour le tromper et pour le gouverner. Au lieu d'imiter les prestiges du grand lama, qui règne au Thibet, il fit voir aux hommes qu'ils peuvent se gouverner par la raison. Au lieu de chercher à les subjuguier, il les exhorta à être libres, et ils le sont. Mais jusqu'à quand le seront-ils ? Jusqu'au temps où les esclaves de quelque Abdala, supérieurs en nombre, viendront, le cimeterre à la main, les rendre esclaves comme eux. Des dogues à qui leur maître a mis un collier de fer peuvent étrangler des chiens qui n'en ont pas.

Tel est en général le sort de l'Inde : il peut intéresser les Français, puisque, malgré leur valeur et malgré les soins de Louis XIV et de Louis XV, ils y ont essuyé tant de disgrâces. Il intéresse encore plus les Anglais, puisqu'ils se sont exposés à des calamités pareilles, et que leur courage a été secondé de la fortune¹.

1. Nous ferons remarquer que, dans ces *Fragments*, Voltaire ne cite pas une seule fois l'*Histoire philosophique des Indes* de l'abbé Raynal, laquelle avait paru en 1770, c'est-à-dire trois ans auparavant. Un passage de la *Correspondance* nous fait même croire que le patriarche ne connaissait pas cet ouvrage en 1773. Il est vrai que la grande édition du livre de Raynal ne date que de 1774. (G. A.)

FRAGMENT SUR LA JUSTICE

A L'OCCASION

DU PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS CONTRE LES DU JONQUAY¹.

(1773)

Le procès du général Lally fut cruel ; celui que le comte de Morangiés essuya fut absurde. Il y va de l'honneur de la nation de transmettre à la postérité ces aventures odieuses, afin de laisser un préservatif contre les excès auxquels l'aveuglement de la prévention et la démente de l'esprit de parti peuvent entraîner les hommes.

Un jeune aventurier de la lie du peuple est assez extravagant et assez hardi pour supposer qu'il a prêté cent mille écus à un maréchal de camp, de l'argent de sa pauvre grand'mère, qui logeait dans un galetas avec lui et le reste de sa famille ; il affirme, il jure qu'il a porté lui-même à pied ces cent mille écus au maréchal de camp, en treize voyages, et qu'il a couru environ six lieues en un matin pour lui rendre ce service. Ce jeune homme, nommé Liégard, surnommé Du Jonquay, sachant à peine lire et écrire, et orthographiant comme un laquais mal élevé, avait été pourtant reçu docteur ès lois par bénéfice d'âge : condescen-

1. Ce *Fragment sur la Justice*, etc., fut publié pour la première fois à la suite des seize derniers articles, ou seconde partie des *Fragments historiques sur l'Inde*, composés dans la vue d'appeler l'attention sur Lally. C'est le onzième et le dernier des écrits de Voltaire pour Morangiés. Il est postérieur à l'arrêt du parlement du 3 septembre 1773. (B.)

— Voltaire, voulant laver son ancien client de tous soupçons, bâtit une légende sur les intrigues des Véron à l'égard de Morangiés. Rien de moins probable que son récit. Mais Voltaire a le dernier mot. (G. A.)

dance ridicule et trop commune, abus intolérable, dont cet exemple fait assez voir les conséquences. Ce docteur ès lois, dans sa misère, trouve le secret d'associer toute sa famille à son imposture, sa mère, sa grand'mère, ses sœurs, tous ses parents qui logent avec lui, excepté un ancien sergent aux gardes. Il n'y a qu'un militaire dans toute cette bande, et c'est le seul honnête homme.

Liégard Du Jonquay se lie avec un cocher¹ et avec un clerc de procureur, qui doivent lui servir de témoins, et partager une partie du profit. Il s'assure de deux courtières, dont l'une avait été plusieurs fois enfermée à l'Hôpital, et qui depuis près d'un an avait fait monter M^{me} Véron, grand'mère de Du Jonquay, à la dignité de prêteuse sur gages. Toute cette troupe s'unit dans l'espérance d'avoir part aux cent mille écus. Voilà donc le docteur Liégard Du Jonquay et sa mère et sa grand'mère qui présentent requête au lieutenant criminel pour qu'on aille enfoncer les portes de la maison de M. le comte de Morangiés, dans laquelle on trouvera sans doute les cent mille écus en espèces. Et si on ne les trouve pas, la troupe de Du Jonquay dira que leur recherche montre leur bonne foi, et que le maréchal de camp a mis l'argent en sûreté.

Cependant la famille et le conseil s'assemblent ; ils ont quelque scrupule : un des complices remontre le danger qu'on peut courir dans cette affaire épineuse. On ne croira jamais que ni vous ni votre grand'mère ayez pu posséder cent mille écus en argent comptant, vous qui vivez si à l'étroit dans un troisième étage presque sans meubles, vous qui couchiez sur la paille dans un faubourg avant d'être logés ici !... Un des meilleurs esprits de la bande se charge alors de faire un roman vraisemblable. Par ce roman, la pauvre vieille grand'mère est transformée en veuve opulente d'un fameux banquier nommé Véron. Ce mari, mort il y a trente ans, lui a laissé sourdement, par un fidéicommiss, de la vaisselle d'argent, des sommes immenses en or. Un ami intime, nommé Chotard, a rendu fidèlement ce dépôt à la vieille ; elle n'y a jamais touché pendant près de trente années ; elle a vécu noblement dans la plus extrême misère, pour faire un jour une grande fortune à son petit-fils Liégard Du Jonquay ; et elle n'attend que la restitution de cent mille écus prêtés à M. le comte de Morangiés, à six pour cent d'usure, pour acheter à M. Du Jonquay une charge de conseiller au parlement, car l'honneur de

1. Gilbert ; voyez ci-dessus l'*Essai sur les Probabilités*, tome XXVIII, page 513.

rendre la justice se vendait alors, et Du Jonquay pouvait l'acheter comme un autre.

Le roman paraît très-plausible : il reste seulement une difficulté. On vous demandera pourquoi un docteur ès lois, près d'être reçu conseiller au parlement, s'est déguisé en crocheteur pour aller porter cent mille écus en treize voyages. M. Du Jonquay répond qu'il ne s'est donné cette peine que pour plaire au maréchal de camp, qui lui avait demandé le secret. La réponse n'est pas trop bonne ; mais enfin un cocher et un ancien clerc de procureur jureront qu'ils m'ont vu préparer les sacs et les porter ; une courtière, en sortant de l'Hôpital, m'aura vu revenir tout en eau de mes treize voyages. Avec de si bons témoignages nous réussirons. J'ai eu l'adresse de persuader au maréchal de camp que je lui ferais prêter les cent mille écus par une compagnie d'usuriers ; j'ai tiré de lui des billets à ordre pour la même somme, payables à ma grand'mère, créancière prétendue de cette prétendue compagnie. Il faudra bien qu'il les paye. Il a beau nier la réception de l'argent et mes treize voyages : j'ai sa signature ; j'aurai des témoins irréprochables ; nous jouirons du plaisir de le ruiner, de le déshonorer, de le voler, et de le faire condamner comme voleur.

Ce plan arrangé entre les complices, chacun se prépare à jouer son rôle. Le cocher va soulever tous les fiacres de Paris en faveur du docteur ès lois et de la famille ; le clerc de procureur va se faire guérir de la vérole chez un chirurgien, et il attendrit les cœurs de ses camarades et des filles de joie pour une famille respectable et infortunée, indignement volée par un homme de qualité, officier général des armées du roi.

Pendant que cette pièce commence à se jouer, le maréchal de camp, informé des préparatifs, va trouver le magistrat de police, et lui expose le fait. Le lieutenant de police, qui a l'inspection sur les usuriers et sur les troisièmes étages, fait interroger la famille Du Jonquay par des officiers de police. Le crime tremble toujours devant la justice. On intimide, on menace Du Jonquay et sa mère : les scélérats, déconcertés, avouent leur délit, les larmes aux yeux ; ils signent leur condamnation. On croit l'affaire finie.

Qu'arrive-t-il alors ? Un praticien¹, qui était de la troupe, ramène le courage des confédérés. « Souffrirons-nous, mes chers amis, qu'une si belle proie nous échappe ? Il s'agit ou de partager entre nous cent mille écus gagnés par notre industrie, ou d'aller

1. La Ville.

aux galères ; choisissez. Vous avez avoué votre crime devant un commissaire de quartier : cette faiblesse peut se réparer. Dites que vous y avez été forcés ; dites que vous avez été détenus en chartre privée, au mépris des lois du royaume, qu'on vous a chargés de fers, que vous avez été mis à la torture.

« C'est le *cædebat virgis civis romanus* de Cicéron. C'est le *metus cadens in constantem virum* de Tribonien. N'êtes-vous pas *constans vir*, monsieur Du Jonquay ? — Oui, monsieur. — Hé bien, demandez justice contre la police, qui persécute les gens de bien. Criez qu'un maréchal de camp vous vole, que toute la police est son complice, et qu'on vous a outrageusement battu pour vous faire avouer que vous êtes un fripon.

« Il faut de l'argent pour soutenir un procès si délicat. Nous vous amenons M. Aubourg, autrefois laquais, puis tapissier, et maintenant usurier ; vendez-lui votre procès¹, il fera tous les frais : c'est un homme d'honneur et de crédit, qui manie les affaires d'une dame de grande considération, et qui ameutera pour vous tout Paris. »

M. Du Jonquay et sa vieille grand'mère Véron vendent donc leur procès à M. Aubourg. On assigne devant le parlement le maréchal de camp comme ayant volé cent mille écus à la famille d'un jeune docteur près d'être reçu conseiller, comme instigateur des fureurs tyranniques de la police, comme suborneur de faux témoins, comme oppresseur des bons bourgeois de Paris.

La vieille grand'mère Véron meurt sur ces entrefaites ; mais avant de mourir on lui dicte un testament absurde, un testament qu'elle n'a pu faire. Toute la famille en grand deuil, accompagnée de son praticien et de l'usurier Aubourg, va se jeter aux pieds du roi et implorer sa justice. Il se trouve quelquefois à la cour des âmes compatissantes, quand cette compassion peut servir à perdre un officier général. Presque tout Versailles, et presque tout Paris, et bientôt presque tout le royaume, se déclarent pour le candidat Du Jonquay, et pour cette famille honnête si indignement volée et si cruellement mise à la torture.

L'affaire se plaida d'abord devant la grand'chambre et la Tournelle assemblées. Un avocat² de Du Jonquay prouva que tous les officiers des armées du roi sont des escrocs et des fripons ; qu'il n'y a d'honneur et de vertu que chez les cochers, les clercs de procureur, les prêteurs sur gages, les entremetteuses

1. Voyez la note, tome XXVIII, page 500.

2. Vermeil.

et les usurières. Il fit voir que rien n'est plus naturel, plus ordinaire, qu'une vieille femme très-pauvre qui possède pendant trente ans cent mille écus dans son armoire, qui les prête à un officier qu'elle ne connaît pas, et un jeune docteur ès lois qui court six lieues à pied pour porter ces cent mille écus à cet officier dans ses poches.

Ensuite il peignit pathétiquement le candidat Du Jonquay et sa mère entre les mains des bourreaux de la police, chargés de fers, meurtris de coups, évanouis dans les tourments, forcés enfin d'avouer un crime dont ils étaient innocents ; leur vertu barbaquement immolée au crédit et à l'autorité, n'ayant pour soutien que la générosité de M. Aubourg, qui avait bien voulu acheter ce procès à condition qu'il n'en aurait pour lui qu'environ cent vingt mille livres. Toutes les bonnes femmes pleurèrent ; les usuriers et les escrocs battirent des mains ; les juges furent ébranlés ; le parlement renvoya l'affaire en première instance au bailliage du Palais, petite juridiction inconnue jusqu'alors.

Le ridicule, l'absurdité du roman de la bande Du Jonquay était assez sensible ; l'infamie de leurs manœuvres, l'insolence de leur crime, étaient manifestes ; mais la prévention était plus forte. Le public, séduit, séduisit le juge du bailliage.

La populace gouverne souvent ceux qui devraient la gouverner et l'instruire. C'est elle qui dans les séditions donne des lois ; elle asservit le sage à ses folles superstitions ; elle force le ministère, dans des temps de cherté, à prendre des partis dangereux ; elle influe souvent dans les jugements des magistrats subalternes. Une prêteuse sur gages persuade une servante, qui persuade sa maîtresse, qui persuade son mari. Un cabaretier empoisonne un juge de son vin et de ses discours. Le bailliage fut ainsi endocumenté. Le plaisir d'humilier la noblesse chatouillait encore en secret l'amour-propre de quelques bourgeois qui étaient devenus ses juges.

Le maréchal de camp fut plongé dans la prison la plus dure, condamné à payer un argent qu'il n'avait jamais reçu, et à des amendes infamantes : le crime triompha¹.

Alors le public des honnêtes gens commença d'ouvrir les yeux. La maladie épidémique qui s'était répandue dans toutes les conditions avait perdu de sa malignité.

1. La sentence du bailliage du Palais est du 28 mai 1773. Ce tribunal, composé de sept juges, avait décrété Morangiés d'ajournement personnel, puis ordonna plus tard qu'il fût mis en prison. (B.)

L'affaire ayant été enfin rapportée de droit au parlement, le premier président, M. de Sauvigny, interrogea lui-même les témoins. Il produisit au grand jour la vérité, si longtemps obscurcie. Le parlement vengea, par un arrêt¹ solennel, le comte de Morangiés; et ses accusateurs, Du Jonquay et sa mère, furent condamnés au bannissement, peine bien douce pour leur crime², mais que les incidents du procès ne permettaient pas de rendre plus griève.

Il était d'ailleurs plus nécessaire de manifester l'innocence du comte que de flétrir la canaille des accusateurs, dont on ne pouvait augmenter l'infamie. Enfin tout Paris s'étonna d'avoir été deux ans entiers la dupe du mensonge le plus grossier et le plus ridicule que la sottise et la friponnerie en délire aient pu jamais inventer.

Puissent de tels exemples apprendre aux Parisiens à ne pas juger des affaires sérieuses comme d'un opéra-comique, sur les discours d'un perruquier ou d'un tailleur, répétés par des femmes de chambre! Mais un peuple qui a été vingt ans entiers la dupe des miracles de M. l'abbé Paris, et des gambades de M. l'abbé Becherand³, pourra-t-il jamais se corriger?

Odi profanum vulgus et arceo⁴.

1. Cet arrêt est du 3 septembre 1773.

2. Dans une *Lettre du marquis de***, brigadier des armées du roi, à M..., avocat au conseil* (octobre 1773), on fait ressortir plusieurs contradictions de l'arrêt du parlement. L'arrêt déclare fausse l'accusation contre Morangiés, et ne prononce aucune peine contre les témoins produits par ses adversaires. Le seul Gilbert est, pour un plus ample informé, renvoyé devant les mêmes juges dont l'arrêt infirme la première sentence. Gilbert déclarait constant le prêt, que l'arrêt déclarait faux. Cet arrêt ordonnait la suppression de quelques mémoires contre Morangiés, et le mémoire de Vermeil, intitulé *Preuves résultantes du procès*, sans contredit le plus terrible contre Morangiés, n'était pas au nombre des supprimés. On voit que Voltaire lui-même trouva une espèce de contradiction entre la peine prononcée contre Du Jonquay, et celle à laquelle il aurait dû être condamné, s'il eût été coupable. Il est à remarquer que l'arrêt fut rendu contre les conclusions du rapporteur. On attribua au reste la décision du tribunal à un incident. L'un des juges, ami de Morangiés, ayant déclaré que son opinion était de condamner l'une des parties aux galères, les neuf conseillers clerks se retirèrent pour ne point participer à une telle condamnation: ce qui réduisit à dix-huit le nombre des juges siégeants: on crut dans le temps que la majorité eût été pour les Véron si les conseillers clerks avaient siégé. (B.)

3. Voyez la note, tome XXI, page 433.

4. Horace, livre III, ode III.

FRAGMENT

SUR

LE PROCÈS CRIMINEL DE MONTBAILLI ¹

ROUÉ ET BRULÉ VIF A SAINT-OMER, EN 1770,
POUR UN PRÉTENDU PARRICIDE;
ET SA FEMME CONDAMNÉE A ÊTRE BRULÉE VIVE,
TOUS DEUX RECONNUS INNOCENTS.

C'est encore la démente de la canaille qui produisit l'affreuse catastrophe dont nous allons parler en peu de mots. Il faut passer ici de l'extrême ridicule à l'extrême horreur.

Un citoyen de Saint-Omer, nommé Montbailli, vivait paisiblement chez sa mère avec sa femme, qu'il aimait. Ils élevaient un enfant né de leur mariage, et la jeune femme était grosse d'un second. La mère Montbailli était malheureusement sujette à boire des liqueurs fortes, passion commune et funeste dans ces pays. Cette habitude lui avait déjà causé plusieurs accidents qui avaient fait craindre pour sa vie. Enfin, la nuit du 26 au 27 juillet 1770, après avoir bu avant de se coucher plus de liqueurs qu'à l'ordinaire, elle est attaquée d'une apoplexie subite, se débat, tombe de son lit sur un coffre, se blesse, perd son sang, et meurt.

Son fils et sa bru couchaient dans une chambre voisine, et étaient endormis. Une ouvrière vient frapper à leur porte le matin, et les éveille²; elle veut parler à leur mère pour finir

1. Voltaire avait depuis longtemps publié sa *Méprise d'Arras* (voyez tome XXVIII, page 425), lorsqu'il mit au jour, à la fin de 1773, la seconde partie ou les seize derniers chapitres de ses *Fragments historiques sur l'Inde*. Le *Fragment sur le Procès criminel de Montbailli* était au nombre des pièces mises à la suite (voyez ci-dessus, page 86). Il était précédé immédiatement du *Fragment sur la Justice* qui précède (ce qui en explique le début), et suivi du *Fragment sur l'Histoire générale*, qui suit, en seize articles. (B.)

2. Dans le premier mémoire, Voltaire disait que la jeune femme était restée endormie.

quelques comptes. Les enfants répondent que leur mère dort encore. On attend longtemps, enfin on entre ; on trouve la mère renversée sur un coffre, un œil enflé et sanglant, les cheveux hérissés, la tête pendante ; elle était absolument sans vie.

Le fils, à cette vue, s'évanouit ; on cherche partout des secours inutiles : un chirurgien arrive, il examine le corps de la mère ; nul secours à lui donner. Il saigne le jeune homme, qui revient enfin à lui. Les voisins accourent, chacun s'empresse à le consoler. Tout se passe selon l'usage ; le cadavre est enseveli dans une bière au temps prescrit ; on commence un inventaire : tout est en règle et en paix.

Quelques femmes du peuple, dans l'oisiveté de leurs conversations, raisonnent au hasard sur cette mort. Elles se ressouviennent qu'il y eut un peu de mésintelligence entre les enfants et la mère quelque temps auparavant¹. Une de ces femmes remarque qu'on a vu quelques gouttes de sang sur un des bas de Montbailli. C'était un peu de sang qui avait jailli lorsqu'on le saignait. La légèreté maligne d'une de ces femmes la porte à soupçonner que c'est le sang de la mère. Bientôt une autre conjecture que Montbailli et sa femme l'ont assassinée pour hériter d'elle. D'autres, qui savent que la défunte n'a point laissé de bien, disent que ses enfants l'ont tuée par vengeance. Enfin ils l'ont tuée. Ce crime, dès le lendemain, passe pour certain parmi la populace, à laquelle il faut toujours des événements extraordinaires et atroces pour occuper des âmes désœuvrées.

Le bruit devient si fort que les juges de Saint-Omer sont obligés de mettre en prison Montbailli et sa femme. Ils sont interrogés séparément ; nulle apparence de preuves ne s'élève contre eux, nul indice. D'ailleurs les juges étaient suffisamment informés de la conduite régulière et innocente des deux époux ; on ne leur avait jamais reproché la moindre faute : le tribunal ne put les condamner. Mais, par condescendance pour la rumeur publique, qui ne méritait aucune condescendance, il ordonna un plus ample informé d'un an, pendant lequel les accusés devaient demeurer en prison. Il y avait de la faiblesse à ces juges de retenir dans les fers deux personnes qu'ils croyaient innocentes. Il y eut bien de la dureté dans celui qui faisait les fonctions de procureur du roi d'en appeler *a minima* au conseil d'Artois, tribunal souverain de la province.

Appeler *a minima*, c'est demander que celui qui a été con-

1. C'était la veille qu'on avait eu querelle ensemble, selon le premier mémoire.

damné à une peine en subisse une plus terrible. C'est présenter requête contre la plus belle des vertus, la clémence. Cette jurisprudence d'anthropophages était inconnue aux Romains. Il était permis d'appeler à César pour mitiger une peine, mais non pour l'aggraver. Une telle horreur ne fut inventée que dans nos temps de barbarie. Les procureurs de cent petits souverains, pauvres et avides, imaginèrent d'abord de faire prononcer en dernière instance des amendes plus fortes que dans les premières, et bientôt après ils requièrent que les supplices fussent plus cruels, pour avoir un prétexte d'exiger des amendes plus fortes.

Le conseil souverain d'Artois qui siégeait alors, et qui fut cassé l'année suivante, se fit un mérite d'être plus sévère que le tribunal de Saint-Omer. Les lecteurs qui pourront jeter les yeux sur ce mémoire, et qui n'auront pas lu ce que nous écrivîmes dans son temps ¹ sur cette horrible affaire, ne pourront démêler comment les juges d'Arras, sans interroger les témoins nécessaires, sans confronter les accusés avec les autres témoins entendus, osèrent condamner Montbailli à être rompu vif et à expirer dans les flammes, et sa femme à être brûlée vive.

Il faut donc qu'il y ait des hommes que leur profession rende cruels, et qui goûtent une affreuse satisfaction à faire périr leurs semblables dans les tourments! Mais que ces êtres infernaux se trouvent si souvent dans une nation qui passe depuis environ cent ans pour la plus sociable et la plus polie, c'est ce qu'on peut à peine concevoir. On avait, il est vrai, les exemples absurdes et effroyables des Calas, des Sirven, des chevaliers de La Barre; et c'est précisément ce qui devait faire trembler les juges d'Arras : ils n'écoutèrent que leur illusion barbare.

L'épouse de Montbailli, âgée de vingt-quatre ans, était grosse, comme on l'a déjà dit ². On attendit ses couches pour exécuter son arrêt, et elle resta chargée de fers dans un cachot d'Arras. Son mari fut reconduit à Saint-Omer pour y subir son supplice.

Ce n'est que chez nos anciens martyrs qu'on retrouve des exemples de la patience, de la douceur, de la résignation de cet infortuné Montbailli; protestant toujours de son innocence, mais ne s'emportant point contre ses juges, ne s'en plaignant point, levant les yeux au ciel, et ne lui demandant point vengeance.

Le bourreau lui coupa d'abord la main droite. « On ferait bien de la couper, dit-il, si elle avait commis un parricide. » Il

1. La *Méprise d'Arras*; voyez tome XXVIII, page 425.

2. Voyez tome XXVIII, page 434.

accepta la mort comme une expiation de ses fautes, en attestant Dieu qu'il était incapable du crime dont on l'accusait. Deux moines qui l'exhortaient, et qui semblaient plutôt des sergents que des consolateurs, le pressaient, dans les intervalles des coups de barre, d'avouer son crime. Il leur dit : « Pourquoi vous obstinez-vous à me presser de mentir ? Prenez-vous devant Dieu ce crime sur vous ? Laissez-moi mourir innocent. »

Tous les assistants fondaient en larmes et éclataient en sanglots. Ce même peuple qui avait poursuivi sa mort l'appelait le saint, le martyr ; plusieurs recueillirent ses cendres.

Cependant le bûcher dans lequel cette vertueuse victime expira devait bientôt se rallumer pour sa femme. Elle avançait dans sa grossesse, et les cris de la ville de Saint-Omer ne l'auraient pas sauvée. Informés de cette catastrophe, nous prîmes la liberté d'envoyer un mémoire au chef suprême de toute la magistrature de France¹. Ses lumières et son équité avaient déjà prévenu notre requête. Il remit la révision du procès entre les mains d'un nouveau conseil établi dans Arras².

Ce tribunal déclara Montbailli et sa femme innocents. L'avocat qui avait pris leur défense ramena en triomphe la veuve dans sa patrie ; mais le mari était mort par le plus horrible supplice, et son sang crie encore vengeance. Ces exemples ont été si fréquents qu'il n'a pas paru plus nécessaire de mettre un frein aux crimes qu'à la cruauté arbitraire des juges.

On s'est flatté qu'enfin le grand projet de Louis XIV de réformer la jurisprudence pourrait être exécuté ; que les lumières naissantes de ce siècle mémorable, augmentées par celles du nôtre, répandraient un jour plus favorable sur l'humanité. On a dit : Nous verrons le temps où les lois seront plus claires et plus uniformes, où les juges motiveront leurs arrêts, où un seul homme n'interrogera plus secrètement un autre homme, et ne se rendra plus le seul maître de ses paroles, de ses pensées, de sa vie et de sa mort ; où les peines seront proportionnées aux délits ; où les tortures, inventées autrefois par des voleurs, ne seront plus mises en usage au nom des princes. On forme encore ces vœux : celui qui les remplira sera béni du siècle présent et de la postérité.

1. Le chancelier Maupeou ; voyez tome XXVIII, page 434.

2. Voyez tome XVI, page 108 ; et XXVIII, 397.

FRAGMENT

SUR

L'HISTOIRE GÉNÉRALE

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

Ce fut à la fin de 1773, comme je l'ai déjà dit (page 86), à la suite de la seconde partie des *Fragments sur l'Inde*, que Voltaire publia seize articles sous le titre de *Fragment sur l'Histoire générale*.

On n'en reproduisit que treize dans le treizième volume des *Nouveaux Mélanges philosophiques, historiques, critiques, etc., etc.*; 1774, in-8°. Les trois articles supprimés étaient les XI^e, XII^e, et XIII^e. Le XII^e avait été donné dans le onzième volume des *Nouveaux Mélanges*, en 1772; mais les XI^e et XIII^e n'ont place dans aucun des dix-neuf volumes de *Nouveaux Mélanges* publiés, de 1765 à 1775, par les Cramer, pour compléter diverses de leurs éditions des *Œuvres de Voltaire*.

Dans les éditions de Kehl le nombre des articles est de vingt-neuf: on avait rétabli les trois morceaux omis en 1774; mais on avait porté ailleurs l'article XVI de 1773, et l'on en avait formé, ainsi que je l'ai remarqué (tome XXVI, page 115), la XXVII^e des *Honnêtetés littéraires*.

Sentant qu'avec de telles dispositions le titre donné par l'auteur ne convenait plus, on avait intitulé seulement *Fragment sur l'Histoire* les vingt-neuf articles qu'on avait réunis, et dont quatorze étaient épars jusque-là.

Je reproduis sous son titre, et à peu près dans sa forme primitive, le *Fragment sur l'Histoire générale*. Le XII^e des articles de 1773 n'était autre que la *Défense de Louis XIV* (contre l'auteur des *Éphémérides*), morceau publié déjà en 1769 (voyez tome XXVIII, page 327), et qu'il était inutile de répéter ici. Toutefois j'ai rappelé ce morceau à sa place.

Plusieurs des éditeurs qui sont venus après les éditeurs de Kehl ont disposé autrement les vingt-neuf morceaux que ces derniers avaient donnés sous le titre de *Fragment sur l'Histoire*. Il est inutile d'indiquer la distribution des vingt-neuf articles dans ces diverses éditions, où les seize articles originaux sont même disséminés. Mais je crois utile de donner une concordance des éditions de Kehl avec la mienne.

Dans les éditions de Kehl les dix premiers articles sont les mêmes que dans l'édition originale et dans la mienne.

Le n° xi, dans les éditions de Kehl, se composait de la Préface de 1748 de l'*Histoire de Charles XII* (voyez tome XVI, page 123).

Le n° xii était les *Remarques sur l'Histoire* (qui sont au tome XVI, page 134).

Le n° xiii était les *Nouvelles Considérations sur l'Histoire* (voyez tome XVI, page 138).

Le n° xiv était le paragraphe intitulé *De l'Utilité de l'histoire*, faisant partie de la section III de l'article HISTOIRE (voyez tome XIX, page 356).

Le n° xv est ce qui forme ici l'article xiv.

Le n° xvi était *le Président de Thou justifié, etc.* (voyez tome XXV, page 477).

Les n°s xvii, xviii, et xix dans les éditions de Kehl sont ici les n°s xv, xiii, xi, comme dans l'édition originale.

Le n° xx de Kehl était, en 1773, le n° xii (et est tome XXVIII, page 327).

Les n°s XXI et XXII, qui n'auraient pas dû porter deux numéros, se composaient, dans les éditions de Kehl, d'un seul ouvrage publié par Voltaire, en 1767, sous le titre de : *Essai historique et critique sur les dissensions des Églises de Pologne* (voyez tome XXVI, page 451).

Le n° xxiii était l'opuscule publié en 1774 : *De la Mort de Louis XV et de la Fatalité* (voyez plus loin, page 299).

Le n° xxiv avait paru dès 1763 : *D'un Fait singulier concernant la littérature* (il est tome XXIV, page 469).

Le n° xxv était une partie du morceau que j'ai donné (pages 473-482 du tome XXIV). J'y ai indiqué (page 474) où commençait ce qui avait été conservé par les éditeurs de Kehl.

Le n° xxvi était la *Lettre civile et honnête* qui est de 1760, et que j'ai donnée à sa date (tome XXIV, page 441).

Le n° xxvii était l'*Avis à l'auteur du Journal de Gottingue* (voyez tome XXIV, page 7).

Le n° xxviii était formé des *Anecdotes sur Louis XIV* (qui sont tome XXIII, page 233).

Le n° xxix avait été intitulé, par les éditeurs de Kehl, *Détails sur les œuvres historiques de l'auteur*. C'était tout simplement la *Préface* d'un tome troisième de l'*Essai sur l'Histoire universelle* (voyez tome XXIV, pages 41-50).

B.

ARTICLE I.

QU'IL FAUT SE DÉFIER DE TOUS LES MONUMENTS ANCIENS.

Il y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité, et le dégoût qu'inspirent tant d'historiens modernes, inspirèrent à une

dame d'un grand nom¹ et d'un esprit supérieur à ce nom l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde, tableau si souvent défiguré.

Cette dame, célèbre par ses connaissances singulières en mathématiques, ne pouvait souffrir les fables que le temps a consacrées, qu'il est aisé de répéter, qui gâtent l'esprit et qui l'énervent.

Elle était étonnée de ce nombre prodigieux de systèmes sur l'ancienne chronologie, différents entre eux d'environ mille années. Elle l'était encore davantage que l'histoire consistât en récits de bataille sans aucune connaissance de la tactique, excepté dans Xénophon et dans Polybe; qu'on parlât si souvent de prodiges, et qu'on eût si peu de lumières sur l'histoire naturelle; que chaque auteur regardât sa secte comme la seule vraie, et calomniât toutes les autres. Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les lois, les préjugés, les cultes, les arts, et elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois mil deux cent, ou trois mil neuf cent, il n'importe, un roi inconnu avait défait un roi plus inconnu encore, près d'une ville dont la situation était entièrement ignorée.

Plusieurs savants recherchaient en quel temps Europe fut enlevée en Phénicie par Jupiter, et ils trouvaient que c'était juste treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres réfutaient cinquante-neuf opinions sur le jour de la naissance de Romulus, fils du dieu Mars et de la vestale Rhéa Sylvia. Ils établissaient un soixantième système de chronologie. Nous en fîmes un soixante et unième : c'était de rire de tous les contes sur lesquels on disputait sérieusement depuis tant de siècles.

En vain nous trouvions par toutes les médailles des vestiges d'anciennes fêtes célébrées en l'honneur des fables; des temples érigés en leur mémoire : elles n'en étaient pas moins fables. La fête des lupercales attesta, le 15 février, pendant neuf cents ans, non-seulement le prodige de la naissance de Romulus et de Rémus, mais encore l'aventure de Faunus, qui prit Hercule pour Omphale, dont il était amoureux. Mille événements étaient ainsi consacrés en Europe et en Asie. Les amateurs du merveilleux disaient : Il faut bien que ces faits soient vrais, puisque tant de monuments en sont la preuve. Et nous disions : Il faut bien qu'ils soient faux, puisque le vulgaire les a crus². Une fable a quelque

1. M^{me} la marquise du Châtelet. C'est pour elle que l'auteur composa l'*Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations*.

2. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot ANTIQUITÉ, tome XVII, page 279.

cours dans une génération ; elle s'établit dans la seconde ; elle devient respectable dans la troisième ; la quatrième lui élève des temples. Il n'y avait pas dans toute l'antiquité profane un seul temple, une seule fête, un seul collège de prêtres, un seul usage qui ne fût fondé sur une sottise. Tel fut le genre humain ; et c'est sous ce point de vue que nous l'envisageâmes.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'Hérodote, que le soleil, en onze mille années, s'était couché deux fois à l'orient ? Où Lycophon avait-il pris qu'Hercule, embarqué sur le détroit de Calpé, dans son gobelet, fut avalé par une baleine ; qu'il resta trois jours et trois nuits dans le ventre de ce poisson, et qu'il fit une belle ode dès qu'il fut sur le rivage ?

Nous ne trouvons d'autre raison de tous ces contes que dans la faiblesse de l'esprit humain, dans le goût du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de surpasser ses voisins. Un roi égyptien se fait ensevelir dans une petite pyramide de douze à quinze pieds, un autre veut être placé dans une pyramide de cent, un troisième va jusqu'à cinq ou six cents. Un de ces rois est allé dans les pays orientaux par mer, un des miens est allé dans le soleil, et a éclairé le monde pendant un jour. Tu bâtis un temple à un bœuf, je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géants qui étaient les enfants des génies et des fées, nous en aurons qui escaladeront le ciel et qui se battront à coups de montagnes.

Il était bien plus aisé, et même plus profitable, d'imaginer et de copier tous ces contes que d'étudier les mathématiques. Car avec des fables on gouvernait les hommes, et les sages furent presque toujours méprisés et écrasés par les puissants. On payait un astrologue, et on négligeait un géomètre. Cependant il y eut partout quelques sages qui firent des choses utiles ; et c'était là ce que la personne illustre dont nous parlons voulait connaître.

L'*Histoire universelle*¹ anglaise, plus volumineuse que le discours de l'éloquent Bossuet n'est court et resserré, n'avait point encore paru. Les savants, qui travaillèrent depuis avec un juif et deux presbytériens à ce grand ouvrage, eurent un but tout différent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat sur

1. La première édition de l'*Histoire universelle* (en anglais), 1736 et années suivantes, est en vingt-six volumes in-4° ; l'édition de 1747 a soixante-sept volumes in-8°. Il existe de cet ouvrage deux traductions françaises. Le principal auteur de l'ouvrage anglais est le personnage connu sous le nom de Psalmanazar, qui a un article curieux dans la *Biographie universelle*. (B.)

laquelle l'arche de Noé s'arrêta était à l'orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Séniar; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaise intention; qu'elle n'avait qu'une lieue et un quart de hauteur, et non pas cent trente lieues, comme des exagérateurs l'avaient dit; que « la confusion des langues à Babel produisit dans le monde les effets les plus heureux et les plus admirables » : ce sont leurs propres paroles. Ils examinaient avec attention lequel avait le mieux calculé, ou du savant Petau, qui comptait six cent vingt-trois milliards six cent douze millions d'hommes sur la terre, environ trois siècles après le déluge de Noé; ou du savant Cumberland, qui n'en comptait que trois milliards trois cent trente-trois mille. Ils recherchaient si Usaphed, roi d'Égypte, était fils ou neveu du roi Véneph. Ils ne savaient pourquoi Cayomarar ou Gayoumaras ayant été le premier roi de Perse, cependant son petit-fils Siameck passa pour être l'Adam des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre seule intention était d'étudier les arts et les mœurs.

Comme l'histoire¹ du respectable Bossuet finissait à Charlemagne, M^{me} du Châtelet nous pria de nous instruire en général, avec elle, de ce qu'était alors le reste du monde, et de ce qu'il a été jusqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait; un simple almanach antique des naissances, des mariages, et des morts de rois, dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, et encore tout falsifiés : c'était l'esprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençâmes nos recherches par l'Orient, dont tous les arts nous sont venus avec le temps. Il n'est aucune histoire qui commence autrement. Ni le prétendu Hermès, ni Manéthon, ni Bérose, ni Sanchoniathon, ni les Shasta, ni les Veidam indiens, ni Zoroastre, ni les premiers auteurs chinois, ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; et l'auteur inspiré du *Pentateuque* ne parla point de nos peuples occidentaux.

ARTICLE II.

DE LA CHINE.

Il ne nous fallut ni de profondes recherches, ni un grand effort pour avouer que les Chinois, ainsi que les Indiens, ont

1. Sous le titre de *Discours sur l'histoire universelle*.

précédé dès longtemps l'Europe dans la connaissance de tous les arts nécessaires. Nous ne sommes point enthousiastes des lieux éloignés et des temps antiques ; nous savons bien que l'Orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques et dans les beaux-arts, n'est pas digne d'être notre écolier ; mais, s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont construit. Nous crûmes, sur la foi des voyageurs et des missionnaires de toute espèce, tous d'accord ensemble, que les Chinois inventèrent l'imprimerie environ deux mille ans avant qu'on l'imitât dans la basse Allemagne¹ : car on y grava d'abord des planches en bois, comme à la Chine, et ce ne fut qu'après ce tâtonnement de l'art qu'on parvint à l'admirable invention des caractères mobiles. Nous dûmes que les Chinois n'ont jamais pu imiter à leur tour l'imprimerie d'Europe. M. Warburton, qui ne hait pas à tomber sur les Français, crut que nous propositions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt-dix mille mots symboliques. Non ; mais nous désirâmes que les Chinois adoptassent enfin l'alphabet des autres nations, sans quoi il ne sera guère possible qu'ils fassent de grands progrès dans des sciences qu'ils ont inventées.

Toutefois leur méthode de graver sur planche nous paraît avoir de grands avantages sur la nôtre. Premièrement, le graveur qui imprime n'a pas besoin d'un fondeur ; secondement, le livre n'est pas sujet à périr, la planche reste ; troisièmement, les fautes se corrigent aisément après l'impression ; quatrièmement, le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande, et par là on épargne cette énorme quantité d'imprimés qui chez nous se vendent au poids pour servir d'enveloppes aux ballots.

Il paraît incontestable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois*, vrai savant, puisqu'il pense, et qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encore que des fenêtres de papier. Nous en avons aussi beaucoup, et surtout dans nos provinces méridionales ; mais des officiers très-dignes de foi nous ont assuré qu'ils avaient été invités à dîner auprès de Kanton dans des maisons dont les fenêtres étaient figurées en arbres chargés de feuilles et de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux dessins d'un verre très-transparent.

Il n'y a pas soixante ans que notre Europe a imité la porce-

1. Voyez tome XI, page 171.

laine de la Chine : nous la surpassons à force de soins ; mais ces soins mêmes la rendent très-chère, et d'un usage peu commun. Le grand secret des arts est que toutes les conditions puissent en jouir aisément.

M. de Pauw, auteur des *Recherches philosophiques*, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il reproche aux Chinois leurs tours vernissées à neuf étages, sculptées, et ornées de clochettes. Quel est l'homme pourtant qui ne voudrait pas en avoir une au bout de son jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue ? Le grand prêtre juif avait des cloches au bas de sa robe ; nous en mettons au cou de nos vaches et de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour serait assez plaisant.

Il condamne les ponts qui sont si élevés que les mâts de tous les bateaux passent facilement sous les arcades, et il oublie que, sur les canaux d'Amsterdam et de Rotterdam, on voit cent ponts-levis qu'il faut lever et baisser plusieurs fois jour et nuit.

Il méprise les Chinois, parce qu'ils aiment mieux construire leurs maisons en étendue qu'en hauteur. Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maisons vernies plusieurs siècles avant que nous eussions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encore en Vestphalie ; au reste, chacun suit son goût. Si on aime mieux loger à un septième étage,

. Molles ubi reddunt ova columbæ,

(JUVEN., sat. III, v. 202.)

qu'au rez-de-chaussée ; si l'on préfère le danger du feu, et l'impossibilité de l'éteindre quand il prend au faite d'un logis, à la facilité de s'en sauver quand la maison n'a qu'un étage ; si les embarras, les incommodités, la puanteur, qui résultent de sept étages établis les uns sur les autres, sont plus agréables que tous les avantages attachés aux maisons basses, nous ne nous y opposons pas. Nous ne jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il est logé ; nous ne décidons point entre Versailles et la grande maison de l'empereur chinois, dont frère Attiret¹ nous a fait depuis peu la description.

Nous voulons bien croire qu'il y eut autrefois en Égypte un roi appelé d'un nom qui a quelque rapport à celui de Sésostris, lequel n'est pas plus un mot égyptien que ceux de Charles et de Frédéric. Nous ne disputerons point sur une prétendue muraille de trente lieues, que ce prétendu Sésostris fit élever pour em-

¹ Voyez tome XVII, page 558.

pêcher les voleurs arabes de venir piller son pays. S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations, et conquérir la moitié du monde pour son plaisir, sans se soucier de la gouverner, comme nous l'assure M. Larcher, répétiteur au collège Mazarin.

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'on nous dit d'une muraille bâtie par les Juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur appartenait point, jusqu'à une ville inconnue nommée Carpasabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi Antiochus de s'avancer contre eux par terre. Nous laissons là tous ces retranchements, toutes ces lignes qui ont été d'usage chez tous les peuples; mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine est un des monuments qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Il fut entrepris trois cents ans avant notre ère : la vanité ne le construisit pas comme elle bâtit les pyramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns, qui élevèrent des palissades de pieux et de terre pour s'y retirer après avoir pillé leurs voisins. L'esprit de paix seul imagina la grande muraille. Il est certain que la Chine, gouvernée par les lois, ne voulut qu'arrêter les Tartares, qui ne connaissaient que le brigandage. C'est encore une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des Tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les usages, la religion, le gouvernement, étaient trop opposés. La grande muraille fut admirable et inutile : le courage et la discipline militaire eussent été des remparts plus assurés.

M. de Pauw a beau regarder avec des yeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent soixante de nos grandes lieues, et les autres canaux qui traversent ce vaste empire, ne soient un exemple qu'aucune nation n'a pu encore imiter : les Romains même ne tentèrent jamais une telle entreprise.

ARTICLE III.

DE LA POPULATION DE LA CHINE, ET DES MŒURS.

Voilà donc deux travaux immenses qui n'ont pour but que l'utilité publique: la grande muraille, qui devait défendre l'empire chinois, et les canaux, qui favorisent son commerce. Joignons-y un avantage encore plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aisance et de la sûreté de chaque ci-

toyen dans sa petite possession en temps de paix ; les mendiants ne se marient en aucun lieu du monde. La polygamie ne peut être regardée comme contraire à la population, puisque, par le fait, les Indes, la Chine, le Japon, où la polygamie fut toujours reçue, sont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il est permis de citer ici nos livres sacrés, nous dirons que Dieu même, en permettant aux Juifs la pluralité des femmes, leur promit *que leur race serait multipliée comme les sables de la mer*¹.

On allègue que la nature fait naître à peu près autant de femelles que de mâles, et que par conséquent si un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il est avéré aujourd'hui que, dans l'Europe, s'il naît un dix-septième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt aussi beaucoup plus avant l'âge de trente ans par la guerre, par la multitude des professions pénibles, plus meurtrières encore que la guerre, et par les débauches, non moins funestes. Il en est probablement de même en Asie. Tout état, au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encore les eunuques et les bonzes, il restera peu d'hommes. Enfin observez qu'il n'y a que les premiers d'un État, presque toujours très-opulents, qui puissent entretenir plusieurs femmes, et vous verrez que la polygamie peut être non-seulement utile à un empire, mais nécessaire aux grands de cet empire.

Considérez surtout que l'adultère est très-rare dans l'Orient, et que dans les harem, gardés par des eunuques, il est impossible. Voyez au contraire comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe ; quel honneur chacun se fait de corrompre la femme d'autrui ; quelle gloire se font les femmes d'être corrompues ; que d'enfants n'appartiennent pas à leurs pères ; combien les races les plus nobles sont mêlées et dégénérées. Jugez après cela lequel vaut le mieux, ou d'une polygamie permise par les lois, ou d'une corruption générale autorisée par les mœurs.

Si, dans la Chine, plusieurs femmes de la lie du peuple exposent leurs enfants, dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'est peut-être encore une preuve en faveur de la polygamie : car si ces femmes avaient été belles, si elles avaient pu entrer dans quelque sérail, leurs enfants auraient été élevés avec des soins paternels.

Nous sommes loin d'insinuer qu'on doive établir la polygamie dans notre Europe chrétienne. Le pape Grégoire II, dans sa

1. *Genèse*, xxii, 17.

décrétales adressées à saint Boniface, permit qu'un mari prit une seconde femme quand la sienne était infirme. Luther et Mélanchthon permirent au landgrave de Hesse¹ deux femmes, parce qu'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres se borne à deux. Le chancelier d'Angleterre Cowper, qui était dans le cas ordinaire, épousa cependant deux femmes² sans demander permission à personne, et ces deux femmes vécurent ensemble dans l'union la plus édifiante; mais ces exemples sont rares.

Quant aux autres lois de la Chine, nous avons toujours pensé qu'elles étaient imparfaites, puisqu'elles sont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais qu'on nous montre un autre pays où les bonnes actions soient récompensées par la loi, où le laboureur le plus vertueux et le plus diligent soit élevé à la dignité de mandarin sans abandonner sa charrue : partout on punit le crime ; il est plus beau sans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature l'a formé. Le sang des Chinois et des Indiens est peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf est plus lent que le cheval, et la laitue diffère de l'absinthe.

Le fait est qu'à notre orient et à notre occident la nature a de tout temps placé des multitudes d'êtres de notre espèce que nous ne connaissons que d'hier. Nous sommes sur ce globe comme des insectes dans un jardin : ceux qui vivent sur un chêne rencontrent rarement ceux qui passent leur courte vie sur un orme.

Rendons justice à ceux que notre industrie et notre avarice ont été chercher par delà le Gange : ils ne sont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent ; ils n'ont jamais eu la moindre pensée de subjuguier notre entendement, et nous avons passé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs trésors, sous prétexte de gouverner leurs âmes.

Quand les Albuquerque vinrent ravager les côtes de Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des missionnaires et des soldats. Les missionnaires baptisaient les enfants, que les soldats égorgeaient ; les marchands partageaient le gain avec les capitaines ; le ministère portugais les rançonnait tous ; et des auteurs moines, traduits ensuite par d'autres moines, transmettaient à la postérité tous les miracles que fit la sainte Vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

1. Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse ; voyez tome XII, pages 297-298 ; et aussi, dans le *Dictionnaire* de Bayle, la remarque Q de l'article LUTHER.

2. Voyez tome XII, page 298 ; et XXVI, 144.

Les Européens entraîent alors dans deux mondes nouveaux ; celui de l'Occident a été presque tout entier noyé dans son sang. Si des fanatiques d'Europe ne sont pas venus à bout d'exterminer l'Orient, c'est qu'ils n'en ont pas eu la force : car le désir ne leur a pas manqué, et ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte éternelle.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux ces portraits que nous avons déjà exposés de la subversion de tant d'États sacrifiés aux fureurs de l'avarice et de la superstition, plus cruelle encore que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

ARTICLE IV.

SI LES ÉGYPTIENS ONT PEUPLÉ LA CHINE, ET SI LES CHINOIS
ONT MANGÉ DES HOMMES.

Nous avons toujours soupçonné que les grands peuples des deux continents ont été *autochthones*, indigènes, c'est-à-dire originaires des contrées qu'ils habitent comme leurs quadrupèdes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres, et toutes leurs plantes.

Les rangifères de la Laponie et les girafes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Allemagne et des chevaux de Perse. Les palmiers d'Asie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité est si démontrée aux yeux qu'elle nous a paru démontrée à l'esprit ; non que nous osions, avec saint Thomas¹, dire que l'Être suprême, agissant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleversements d'une terre qui change toujours. Il ne nous appartient pas de nous perdre dans ces profondeurs ; mais nous avons pensé que ce qui est a du moins été longtemps. Il nous a paru, par exemple, que les Chinois ne descendent pas plus d'une colonie d'Égypte que d'une colonie de Basse-Bretagne. Ceux qui ont prétendu² que les Égyptiens avaient peuplé la Chine ont exercé leur esprit et celui des autres. Nous avons applaudi à leur érudition et à leurs efforts ; mais ni la figure des Chinois,

1. *Summa catholicæ fidei*, lib. XI, c. xxxii. (*Note de Voltaire.*)

2. De Guignes ; voyez tome XVI, page 381.

ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs usages, n'ont rien de l'antique Égypte. Ils ne connurent jamais la circonscription : aucune des divinités égyptiennes ne parvint jusqu'à eux : ils ignorèrent toujours les mystères d'Isis.

M. de Pauw, auteur des *Recherches philosophiques*, a traité d'absurde ce système qui fait des Chinois une colonie égyptienne, et il se fonde sur les raisons les plus fortes. Nous ne sommes pas assez savants pour nous servir du mot *absurde* ; nous persistons seulement dans notre opinion que la Chine ne doit rien à l'Égypte. Le P. Parennin l'a démontré à M. de Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de Français qui n'étaient jamais sortis de leur pays, de prétendre que l'Égypte s'était transportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Égyptien n'a jamais avancé une telle fable !

D'autres ont prétendu que ces Chinois si doux, si tranquilles, si aisés à subjuguier et à gouverner, ont, dans les anciens temps, sacrifié des hommes à je ne sais quel dieu, et qu'ils en ont mangé quelquefois. Il est digne de notre esprit de contradiction de dire que les Chinois immolaient des hommes à Dieu, et qu'ils ne reconnaissaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être nourris de chair humaine, voici ce que le P. Parennin avoue à M. Mairan ¹.

« Enfin, si l'on ne distingue pas les temps de calamités des temps ordinaires, on pourra dire de presque toutes les nations, et de celles qui sont les mieux policées, ce que des Arabes ont dit des Chinois : car on ne nie pas ici que des hommes réduits à la dernière extrémité n'aient quelquefois mangé de la chair humaine ; mais on ne parle aujourd'hui qu'avec horreur de ces malheureux temps, auxquels, disent les Chinois, le ciel, irrité contre la malice des hommes, les punissait par le fléau de la famine, qui les portait aux plus grands excès.

« Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs soient arrivées sous la dynastie des Tang, qui est le temps auquel ces Arabes assurent qu'ils sont venus à la Chine, mais à la fin de la dynastie des Han, au 11^e siècle après Jésus-Christ. »

Ces Arabes dont parlent MM. de Mairan et Parennin sont les mêmes que nous avons déjà cités ailleurs ². Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine, au milieu du 1x^e siècle, quatre cents

1. Dans sa lettre datée de Pékin du 11 août 1730, page 163, tome XXX des *Lettres édifiantes*, édition de Paris, 1734. (*Note de Voltaire.*)

2. Tome XVII, page 268.

ans avant ce fameux Vénitien Marco Paolo, qu'on ne voulut pas croire lorsqu'il disait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vastes, des lois meilleures en plusieurs points. Les deux Arabes y étaient abordés dans un temps malheureux, après des guerres civiles et des invasions de barbares, au milieu d'une famine affreuse. On leur dit, par interprètes, que la calamité publique avait été au point que plusieurs personnes s'étaient nourries de cadavres humains. Ils firent comme presque tous les voyageurs: ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de mensonges.

Le nombre des peuples que ces deux Arabes nomment anthropophages est étonnant: ce sont d'abord les habitants d'une petite île auprès de Ceilan, peuplée de noirs. Plus loin sont d'autres îles qu'ils appellent Rammi et Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de triste, c'est que Marco Paolo dit la même chose, et que l'archevêque Navarrete l'a confirmée au xvii^e siècle, à *los Europeos que cogen es constante que vivos se los van comiendo*.

Texera dit que les Javans avaient encore cette abominable coutume au commencement du xvi^e siècle, et que le mahométisme a eu de la peine à l'abolir. Quelques hordes de Cafres et d'Africains ont été accusées de cette horreur.

Si on ne vous a point trompés sur la Chine; si, dans un de ces temps désastreux où la faim ne respecte rien, quelques Chinois se livrèrent à une action de désespoir qui soulève la nature, souvenons-nous toujours qu'en Hollande¹ la canaille de la Haye mangea de nos jours le cœur du respectable de Witt, et que la canaille de Paris² mangea le cœur du maréchal d'Ancre. Mais souvenons-nous aussi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos matines de Paris; à nos vêpres de Sicile, en pleine paix; aux massacres d'Irlande, pendant lesquels les Irlandais catholiques faisaient de la chandelle avec la graisse des Anglais protestants. Songeons aux massacres des vallées du Piémont, à ceux du Languedoc et des Cévennes, à ceux de tant de millions d'Américains par des Espagnols qui récitaient leur rosaire, et qui établissaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux, et passons vite.

1. Le 20 août 1672; voyez tome XIV, page 257.

2. En 1617; voyez tome XII, page 576.

ARTICLE V.

DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS ET DES ANCIENNES ERREURS
AVANT LE SIÈCLE DE CHARLEMAGNE.

Avant de venir au mémorable siècle de Charlemagne, il fallut voir quelles révolutions avaient amené ce siècle dans notre Occident, et comment les deux religions chrétienne et musulmane s'étaient partagé le monde depuis le golfe de Perse jusqu'à la mer Atlantique. C'était un grand spectacle, mais une pénible recherche : il fallut presser cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérités. La foule des anciens qui n'ont écrit que pour nous tromper est effrayante. Qu'on en juge seulement par cinquante évangiles apocryphes¹, écrits dès le 1^{er} siècle, et suivis sans interruption de fables absurdes, jusqu'aux *Faussees Décrétales*² forgées au siècle de Charlemagne, et jusqu'à la donation de Constantin³, et cette donation de Constantin suivie de la *Légende dorée*⁴, et cette *Légende dorée* renforcée par la *Fleur des Saints*⁵, et cette *Fleur des Saints* perfectionnée par le *Pédagogue chrétien*⁶ : le tout couronné par les miracles de l'abbé Paris⁷ dans le faubourg Saint-Médard, au xviii^e siècle.

Nous osâmes d'abord douter de ces donations immenses faites aux évêques de Rome par Charlemagne et par son fils, et surtout des donations de pays que Charles et Louis le Faible ne possédaient pas; mais nous ne prétendîmes point mettre en doute le droit que les papes ont acquis par le temps sur le pays qu'ils possèdent. Ils en sont souverains, comme les évêques d'Allemagne sont souverains dans leurs diocèses. Leurs droits ne sont pas à la vérité écrits dans l'Évangile. Une religion formée par des pauvres, et qui anathématise la richesse et l'esprit de domination, n'a pas ordonné à ses prêtres de monter sur des trônes et d'armer leurs mains du glaive; mais rien n'existe aujourd'hui de ce qu'était l'Église dans son origine : le temps a tout changé, et changera tout encore; il a établi dans notre Occident les souverainetés des

1. Voyez tome XXVII, page 439.
2. Voyez tome XI, page 281.
3. Voyez tome XI, page 239; et XVIII, 415.
4. Voyez la note, tome XIII, page 175.
5. Voyez la note, tome XVIII, page 491.
6. Voyez tome XVIII, page 548.
7. Voyez tome XVI, page 78.

barbares vomis de la Scythie, et changé les chaires d'instruction en trônes.

Nous avons respecté ces dominations nouvelles dans notre histoire, et nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues nécessaires. Quelques jésuites, et surtout je ne sais quel Nonotte, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de science. Ils nous accusèrent d'avoir été peu respectueux envers saint Pierre et saint Charlemagne. Ils ne se doutaient pas alors que les successeurs de Charlemagne et de Pierre aboliraient l'ordre des jésuites, et que les généraux casseraient leurs soldats mal payés. Quoique nous eussions parlé de l'établissement du christianisme avec le plus profond respect, on nous accusa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écraser sous soixante volumes de Pères de l'Église, pour nous prouver que saint Pierre avait été à Rome, sans que saint Luc et saint Paul en eussent jamais parlé; qu'il avait été *sur le trône épiscopal de Rome*, quoique assurément il n'y eût point de trône épiscopal en ce temps-là, ni même d'évêque d'aucun diocèse. La principale démonstration du voyage de saint Pierre à Rome se tirait d'une lettre qu'il avait écrite et datée de Babylone : or Babylone signifiait évidemment Rome, comme Falaise signifie Perpignan¹. Les autres preuves étaient fondées sur certains contes d'un Abdias, d'un Marcel, et d'un Hégésippe, qui n'étaient dignes assurément d'être ni pères ni fils de l'Église.

Ces faiseurs de Mille et une Nuits nous contaient donc que Simon Pierre², étant venu à Rome (quoique sa mission fût pour les circoncis), y rencontra le magicien Simon, qui se changeait tantôt en brebis et tantôt en chèvre. Ce Simon d'abord lui envoya faire un compliment par un de ses chiens, auquel Simon Pierre répondit fort poliment. Ils se brouillèrent ensuite pour un cousin de l'empereur Néron, qui était mort. Simon, qu'on appelait *vertu de Dieu*, défia saint Pierre à qui ressusciterait le mort. Simon le fit remuer; mais Pierre le fit marcher, et gagna la gageure. Ensuite ils se défièrent au vol en présence de l'empereur. Simon vola dans les airs mieux que Dédale; mais Pierre pria le Seigneur si ardemment de faire tomber Simon *vertu-dieu*, comme Icare, qu'il tomba, et se cassa les jambes. Néron, indigné de voir son sorcier estropié, fit crucifier Pierre les pieds en haut, et couper la tête à Paul, etc., etc. Cela arriva la dernière année

1. Voyez tome XXVI, page 545; et XXVII, 44, 198.

2. Voyez tome XX, page 596; et XXVII, 542.

de Néron. Pierre avait gouverné l'Église vingt-cinq ans sous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'Abdias, écrit en syriaque, fut traduit en grec par son disciple nommé Eutrope; et nous l'avons en latin de la traduction de Jules Africain, homme savant du III^e siècle, et presque un Père de l'Église par ses autres écrits.

Quoi qu'il en soit, que saint Pierre eût fait ou non le voyage de Rome, cela était absolument indifférent pour le gouvernement de l'Église. Ce gouvernement fut modelé, du temps de Constantin, sur l'administration politique de l'empire. Les principaux sièges, Rome, Constantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale. Et de même que les rois d'Espagne régnèrent en ce pays, soit que Tubal ou Hercule l'eût peuplé; de même que la race des Francs posséda les Gaules, soit qu'elle descendit de Francus fils d'Hector, soit qu'elle eût une autre origine: ainsi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale, du consentement même des Romains, sans se mettre en peine si la première église de cette capitale avait été dédiée à saint Jean de Latran, ou à saint Pierre hors des murs. Ainsi les patriarches des grandes villes de Constantinople et d'Alexandrie eurent plus d'honneurs, de richesses et d'autorité, que des évêques de village. Les hommes d'État n'établissent guère leurs droits sur des discussions théologiques: ils vont au solide, et ils laissent leurs écrivains s'épuiser en citations et en arguments.

ARTICLE VI.

FAUSSES DONATIONS. FAUX MARTYRS. FAUX MIRACLES.

La vérité de l'histoire, bien plus utile qu'on ne pense, nous força d'examiner les fausses légendes aussi attentivement que le voyage de saint Pierre. Nous crûmes que le mensonge ne pouvait que déshonorer la religion. Les miracles de Jésus-Christ et des apôtres sont si vrais qu'on ne doit pas risquer d'affaiblir le profond respect qu'on a pour eux, en leur associant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le Lazare ressuscité¹; le bienfait des noces de Cana²; les démons chassés du corps des possédés; ces esprits immondes³ précipités dans le corps d'animaux im-

1. Jean, XI, 44.

2. Jean, II, 9.

3. Matthieu, VIII, 32; Marc, V, 13.

mondes comme eux, et noyés avec eux dans le lac de Génézareth; le fils de Dieu enlevé sur le faite du temple¹ et sur une montagne par l'ennemi de Dieu et des hommes; Jésus confondant d'un seul mot cet éternel ennemi, qui osait proposer à Dieu même d'adorer le diable; Jésus transfiguré sur le Thabor² pour manifester sa gloire à Moïse et à Élie, qui viennent du sein des morts recevoir ses leçons éternelles; Jésus, la source de la vie, Jésus, créateur du genre humain, mourant pour le genre humain; les morts ressuscitant³ quand il expire, et remplissant les rues de Jérusalem; le soleil⁴ s'éclipsant en plein midi et en pleine lune par toute la terre, à la confusion de tout l'empire romain, assez aveugle pour négliger ce grand événement; le Saint-Esprit⁵ descendant en langues de feu sur les apôtres, etc. Ces vrais miracles sont assez nombreux, assez avérés. Des hommes inspirés les ont écrits; tout lecteur judicieux les apprécie; tout bon chrétien les adore.

Mais c'était, nous osons le dire, une impiété et une folie de vouloir soutenir ces prodiges, que Dieu daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes que des hommes inconnus ont inventées tant de siècles après.

La personne illustre qui étudia l'histoire avec nous fut très-scandalisée qu'un jésuite, nommé Papebroke, prétendit avoir traduit un manuscrit grec qui contenait le martyre de saint Théodote, cabaretier, et de sept vierges âgées de soixante-douze ans chacune, que le gouverneur de la ville d'Ancyre condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette sentence portée contre ces sept vieilles, ou plutôt contre ces jeunes gens, était encore la plus simple et la moins merveilleuse anecdote de toute cette aventure. La légende de ce saint cabaretier, et de son ami le curé Frontin, est assez connue⁶.

On arrache la langue à saint Romain, qui était bègue, et aussitôt il parle avec la plus grande volubilité; et l'auteur, grand physicien, remarque « qu'il est impossible de vivre sans langue » : ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de saint Paulin, qui voyant un possédé se promener la tête en bas, comme une mouche, à la voûte d'une église,

1. Matthieu, iv, 5, 8; Luc, iv, 5, 9.

2. Matthieu, xvii, 2; Marc, ix, 1.

3. Matthieu, xxvii, 52, 53.

4. Matthieu, xxvii, 45; Marc, xv, 33; Luc, xxv, 44.

5. *Actes des apôtres*, ii, 3.

6. Voyez tome XX, page 42; XXVI, 267; XXVII, 239.

envoya vite chercher des reliques de saint Félix de Nole? Dès qu'elles furent arrivées, le possédé tomba par terre.

Est-il possible qu'on ait écrit sérieusement que saint Denis l'Aréopagite, étant venu d'Athènes à Paris, fut pendu à Montmartre; qu'il prêcha du haut de la potence dès qu'il fut étranglé, et qu'ensuite il porta sa tête entre ses bras dès qu'il eut le cou coupé?

Nous pourrions citer trois morts ressuscités en un jour par saint Dominique; vingt-huit aveugles, quatre possédés, six lépreux, trois sourds, trois muets guéris, et quatre morts ressuscités, le tout par saint Victor.

Saint Maclou, pressé de ressusciter un mort, répond : « Qu'il attende que j'aie dit ma messe. » La messe finie, il le ressuscite; le mort demande à boire : soudain saint Maclou change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un balai en serviette. Le mort boit et reconnaît que ces trois miracles sont en l'honneur de la Trinité. C'est là pourtant ce qu'écrivent les jésuites Ribadeneira et Antoine Girard dans la *Vie des Saints*.

On a écrit, et depuis la renaissance des lettres on a imprimé plus de dix mille contes de cette force. Le bénédictin Ruinart nous en a donné de pareils dans ses prétendus *Actes sincères*¹, qui sont évidemment du XIII^e siècle, et tous écrits du même style. C'est là qu'il renouvelle l'histoire du cabaretier Théodote et de la langue de Romain.

On rendit à la raison et à la religion le service de détruire ces fables : elles étaient encore si accréditées qu'un jésuite nommé Nonotte prit leur défense, et fut même secondé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'apparition du *labarum* dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon, ou vers Troie, ou vers Rome, et si l'inscription était en latin ou en grec; mais ils étaient sûrs de l'apparition.

Par quel excès de démente a-t-on écrit et répété si souvent que, dans l'année 287, au temps même que Dioclétien favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les principaux officiers de son palais étaient chrétiens, lorsque sa femme était chrétienne, cet empereur fit couper la tête à toute une légion appelée *Thébaine*, composée de six mille sept cents hommes, et cela parce qu'elle était chrétienne? Nous avons anéanti² cette fable imper-

1. Voyez tome XIV, page 125.

2. Voyez tome XXIV, page 487.

tinente attribuée à l'abbé Eucher, depuis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette aventure. Nous avons fait voir combien il était ridicule d'attribuer à cet évêque une rapsodie dans laquelle il est parlé, avant l'année 454, du roi de Bourgogne Sigismond, qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avons prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légion thébaine. Il y avait trois légions en Égypte; mais aucune n'était composée d'habitants de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'orient en occident par le Valais, comme on le dit; elle n'avait pu être entourée de troupes supérieures en nombre qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, et où la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises méritait d'être développé, et il s'est trouvé un Nonotte qui les a défendues comme son bien propre. Il a intitulé son livre nos *Erreurs*, et il a trouvé des dévotes qui l'ont cru sur sa parole.

ARTICLE VII.

DE DAVID, DE CONSTANTIN, DE THÉODOSE, DE CHARLEMAGNE, ETC.

Après les exemples continuels d'injustice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'histoire de presque toutes les nations est surchargée, il nous parut utile et consolant de ne pas canoniser ces crimes chez les princes, de quelque religion qu'ils fussent. David était sans doute un bon Juif; mais ce n'était pas une chose honnête (humainement parlant) de se révolter contre son souverain¹; de se mettre à la tête de quatre cents voleurs; de rançonner, de piller ses compatriotes; de trahir à la fois sa patrie et le roitelet Achis, son bienfaiteur; de massacrer tout dans les villages de ce bienfaiteur², jusqu'aux enfants à la mamelle, afin qu'il ne restât personne pour le dire; de faire cuire dans des fours, de déchirer sous des herses de fer les habitants de Rabath³; de scier le crâne et la poitrine aux autres Amorrhéens; d'écraser sous des chariots leurs membres palpitants; de donner sept enfants⁴ du roi Saül, son maître, aux Gabaonites, pour les pendre, etc., etc.

1. I. Livre des *Rois*, XXII, 2.2. *Ibid.*, XXVII, 11.3. II. *Rois*, XII, 31.4. *Ibid.*, XXII, 6, 8 et 9.

Plus nous étions touchés respectueusement de son repentir, plus il nous sembla qu'en effet jamais repentir ne fut mieux fondé. Nous fûmes même très-étonnés qu'on chantât encore, dans quelques églises, des hymnes attribuées à David, dans lesquelles il est dit : « Heureux qui prendra tes petits enfants, et qui les écrasera contre la pierre ! (Psaume cxxxvii¹.) — Que vos pieds soient teints de leur sang, et que la langue de vos chiens en soit abreuvée ! » (Psaume lxxvii².) On y peut chercher un sens mystique ; mais le sens naturel est dur. Il nous semble qu'on aurait pu s'attacher aux psaumes qui enseignent la clémence plus qu'à ceux qui célèbrent la cruauté. Nous respectâmes le texte ; mais nous ne pouvions fouler aux pieds la nature.

Le même esprit d'équité nous anima quand nous nous crûmes obligé de ne point dissimuler les crimes de Constantin, de Théodose, de Clovis, etc. Ils favorisèrent le christianisme, nous en bénissons Dieu ; et si Constantin mourut arien après avoir tour à tour favorisé et persécuté Athanase, on doit en être affligé, et adorer les décrets de la Providence. Mais les meurtres de tous ses proches, de son fils même, et de sa femme, n'étaient pas sans doute des actions chrétiennes.

Constantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité qu'il la porta jusque dans ses lois. Dioclétien avait été assez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfants ; Constantin rétablit cette loi barbare. Il permit aux citoyens romains de faire leurs fils esclaves en naissant³. On dit, pour l'excuser, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres ; mais il n'y a que les pauvres qui puissent être tentés de vendre leurs enfants. Il fallait les mettre à l'abri du besoin qui les forçait à ce commerce dénaturé ; mais l'assassin de son fils devait approuver qu'un père vendît les siens. Par la même jurisprudence, il abolit les peines établies par les lois contre les calomnieux : c'est ce que nous soumettons au jugement de toutes les âmes honnêtes.

Nous ne pensâmes pas que Théodose eût suffisamment réparé le massacre, si longtemps prémédité, des habitants de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quelques mois.

Pour Clovis, le jésuite Daniel lui-même convient qu'il fut plus méchant après son baptême qu'auparavant⁴. On est obligé

1. C'est psaume cxxxvi, verset 9.

2. Verset 23.

3. Cod. lib. *De Patribus qui filios.* (Note de Voltaire.)

4. « Le désir de se rendre seul et absolu monarque de toutes les Gaules fut sa

d'avouer qu'il engagea un Cloderic, fils d'un roi de Cologne, à tuer son propre père, et que pour récompense il le fit assassiner lui-même, et s'empara de son petit État ; qu'il trahit et assassina Ragnacaire, roi de Cambrai ; qu'il en fit autant à un roi du Mans, nommé Renomer, et à quelques autres princes ; après quoi il tint un concile d'évêques à Orléans. On ne lui reprocha, dans ce concile, aucun de ces assassinats ; ils n'avaient été commis que sur des princes idolâtres.

Nous avons détesté le crime partout où nous l'avons trouvé ; et si les infidèles et les hérétiques ont fait quelques bonnes actions, s'ils ont eu des vertus que saint Augustin appelle des *péchés splendides*, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur Julien fut sobre et chaste comme un anachorète, aussi brave que César, aussi clément que Marc-Aurèle, puisqu'il pardonna à douze chrétiens qui avaient comploté de l'assassiner. Il fallait ou en convenir ou être un sot ; nous prîmes le premier parti. Un ex-jésuite de province, nommé Paulian¹, vient encore de répéter que Julien, blessé à mort au milieu de sa victoire, jeta son sang contre le ciel, et s'écria : *Tu as vaincu, Galiléen!* Rien n'éclairera donc jamais les ignorants ! rien ne corrigera les gens de mauvaise foi ! Ce n'était pas contre les Galiléens que ce grand homme combattait, c'était contre les Perses. Ce conte du calomniateur Théodoret est mis actuellement par tous les savants avec l'autre conte des femmes que Julien immola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon sens rejette ces absurdités, et l'équité réproouve ces calomnies.

La raison est l'ennemie des faux prodiges. Les globes de feu qui sortirent des fondements du temple juif, lorsque Julien permit qu'on le rebâtît, sont avérés, disait-on, par Ammien Marcellin, auteur païen ; et on nous allègue cette puérité comme un témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous exposâmes tout le ridicule de ce prodige². Nous montrâmes combien Ammien aimait le merveilleux, et à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondements au temple bâti par Hérode, puisque ces fondements de larges

passion dominante : s'il avait su la modérer, sa réputation aurait été plus nette, la fin de sa vie plus innocente, et l'on n'aurait point blâmé, dans Clovis chrétien, des cruautés si opposées à la douceur et à l'humanité qu'on avait d'abord admirées dans Clovis encore païen. » (*Histoire de France*, édition de 1755-57, tome I, page 77.)

1. Voyez tome XIX, page 546.

2. Voyez tome XVII, page 319 ; et XXVIII, 4.

pierres de vingt-cinq pieds de long subsistent encore. Des globes de feu ne peuvent sortir de ces pierres, puisque jamais les flammes ne s'arrondissent en globes, et qu'elles s'élèvent toujours en spirales et en cônes. D'ailleurs on sait que, dans ces temps-là, plusieurs villes de la Syrie furent endommagées par des volcans souterrains, sans qu'il fût question de rebâtir un temple. On ajouta encore à ce prodige des globes de feu, ces petites croix enflammées qui s'attachaient aux vêtements des ouvriers. Voilà bien du merveilleux.

Il est évident que si Julien discontinua la reconstruction du temple de Jérusalem, ce fut par d'autres raisons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans sa lettre sur cette aventure. Voici cette lettre importante :

« Que diront les Juifs de leur temple, qui a été renversé trois fois, et qui n'est point encore rebâti? Ce n'est point un reproche que je leur fais, puisque j'ai voulu moi-même relever ses ruines; je n'en parle que pour montrer l'extravagance de leurs prophètes, qui trompaient de vieilles femmes imbéciles. *Quid de templo suo dicent, quod cum tertio sit eversum, nondum ad hodiernum usque diem instauratur? Hæc ego, non ut illis exprobrarem, in medium adduxi, utpote qui templum illud tanto intervallo a ruinis excitare voluerim...; sed ideo commemoravi, ut ostenderem... delirasse prophetas istos, quibus cum stolidis aniculis negotium erat.* »

N'est-il pas clair par cette lettre que Julien, ayant d'abord eu la condescendance de permettre que les Juifs achetassent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetaient tout, il changea d'avis ensuite, et ne voulut pas qu'une nation si fanatique et si atroce eût un signal sacré de ralliement, et une forteresse au milieu de ses États? Une telle explication est simple, naturelle, vraisemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raison. Nous déplorons, encore une fois, nous détestons l'erreur de Julien, mais il faut être équitable.

Si nous défendîmes la cause de Julien avec quelque chaleur, c'est qu'en effet ce prince philosophe, qui était si dur pour lui-même, fut très-indulgent pour les autres; c'est qu'étant à la tête d'un des deux partis qui divisaient l'empire, il ne fit jamais couler le sang du parti opposé au sien.

L'empereur Constance, son proche parent et son persécuteur, assassin de toute sa famille, avait toujours été sanguinaire. Julien fut le plus tolérant des hommes, et l'unique chef de parti qui fût tolérant.

La Bléterie, qui, dans le xviii^e siècle, a osé écrire une vie de

Julien¹ avec quelque modération, et le défendre contre plusieurs calomnies grossières dont on chargeait sa mémoire, n'a pas osé pourtant le justifier sur son attachement à l'ancienne religion de l'empire. Il le représente comme un superstitieux qui croyait combattre une autre superstition². Nous eûmes une autre idée de Julien ; il était certainement un stoïcien rigide. Sa religion était celle du grand Marc-Aurèle, et du plus grand Épictète. Il nous semblait impossible qu'un tel philosophe adorât sincèrement Hécate, Pluton, Cybèle; qu'il crût lire l'avenir dans le foie d'un bœuf; qu'il fût persuadé de la vérité des oracles et des augures, dont Cicéron s'était tant moqué.

En un mot, l'auteur de la satire des *Césars* ne nous parut pas un fanatique, c'est-à-dire un furieux imbécile. Une forte preuve, c'est qu'il donna souvent bataille malgré des auspices que tous ses prêtres croyaient funestes. Il courut même, en dépit d'eux, à son dernier combat, où il fut tué au milieu de ses victoires.

L'auteur du livre de *la Félicité publique*³, homme en effet digne de la faire, cette félicité, si elle était au pouvoir d'un sage, semble n'être pas de notre avis en ce point; et par conséquent il nous a réduit à nous défier longtemps de notre opinion. « Julien, dit-il, au lieu de montrer sur le trône un philosophe impartial, ne fit voir en lui qu'un païen dévot. »

Les apparences en effet sont quelquefois pour l'estimable auteur de *la Félicité publique*. Julien paraît trop zélé pour l'ancien culte de sa patrie; il fait trop de sacrifices; il est trop prêtre. Jules César, tout grand pontife qu'il était, sacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on se représente l'état de l'empire sous Julien. Deux factions acharnées le partagent : l'une, à la vérité, divine dans son principe, mais s'écartant déjà de son origine par l'esprit de parti et par toutes les fureurs qui l'accompagnent; l'autre, fondée sur l'erreur, et défendant cette erreur avec tout l'emportement qui se met à la place de la raison; même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes complots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrétiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par Dieu même, étaient aussi aveugles que ceux qu'on appela depuis païens.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux fac-

1. La première édition de *l'Histoire de l'empereur Julien*, par l'abbé de La Bléterie, est de 1735, in-12.

2. La Bléterie a raison contre Voltaire. (G. A.)

3. Par le marquis de Chastellux; voyez dans son ouvrage, section II, chap. v; son livre avait paru en 1771.

tions, lorsqu'il s'était déclaré hautement pour la seconde? S'il n'avait pas montré un grand zèle pour son parti, ce parti lui eût reproché de n'en avoir pas assez; ce parti l'eût abandonné, et l'autre l'eût peut-être détrôné. Il fallait mener les païens avec les brides qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion, qui a été plus assidu à des prêches et au chant des psaumes que le prince d'Orange Guillaume le Taciturne, fondateur de la république de Hollande, et Gustave-Adolphe, vainqueur de l'Allemagne? Cependant il s'en fallait beaucoup que ces deux grands hommes fussent des enthousiastes.

L'Europe, et surtout le Nord, a le bonheur de posséder aujourd'hui des souverains éclairés et tolérants¹, dont aucun fanatisme n'obscurcit les lumières, dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison, et qui tous savent très-bien distinguer ce que la politique exige et ce que la religion conseille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni conseil, ni chapelle, et qui consomment les journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs États une querelle de religion, une guerre intestine de fanatisme, telle qu'on en vit au temps de Julien; ou nous nous trompons fort, ou tous agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat, que des écrivains des charniers donnent encore à l'empereur Julien, il nous semble que ce sobriquet infâme ne lui convenait pas plus que le titre d'empereur chrétien à Constantin, qui ne fut baptisé qu'à sa mort. Julien, baptisé dans son enfance, eut le malheur de n'être chrétien que pour sauver sa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand Henri IV et son cousin le prince de Condé ne furent catholiques, lorsqu'on les força d'aller à la messe après la Saint-Barthélemy. La Ligue osa appeler ces princes relaps; ils ne l'étaient point, on les avait forcés. On força de même Julien à recevoir ce qu'on appelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'église de Nicomédie; mais il est certain, par ses écrits, que dès lors il se livrait tout entier aux instructions de Libanius, le philosophe le plus entêté du paganisme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raisonnablement à cet empereur, c'est d'avoir été l'ennemi du christianisme dès qu'il put le connaître; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il était le plus beau génie de son temps, et le plus vertueux de tous les empereurs après les Antonins.

1. Ceci regarde surtout Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine II, impératrice de Russie. (B.)

La Bléterie répète sérieusement le conte ridicule que Julien, dans ses opérations théurgiques, qui étaient visiblement une initiation aux mystères d'Éleusine, fit deux fois le signe de la croix, et que deux fois tout disparut. Cependant, malgré cette ineptie, La Bléterie a été lu, parce qu'il a été souvent plus raisonnable.

Au reste nous osons dire qu'il n'est point de Français, et surtout de Parisiens, à qui la mémoire de Julien ne doive être chère. Il rendit la justice parmi nous comme Lamoignon; il combattit pour nous en Allemagne comme Turenne; il administra les finances comme un Rosny; il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philosophe, en père : tout cela est exactement vrai. On verse des larmes de tendresse quand on songe à tout le bien qu'il nous fit. Et voilà ce qu'un polisson¹ appelle *Julien l'Apostat*.

En admirant la valeur de Charlemagne, fils d'un héros usurpateur, et son art de gouverner tant de peuples conquis, c'était assez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons; et nous avouons que nous n'exprimâmes pas assez fortement notre horreur. Le tribunal veimique², qu'il institua pour persécuter ces malheureux, est peut-être ce qu'on inventa jamais de plus tyrannique. Des juges inconnus recevaient les accusations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins, ni les accusés, jugeaient en secret, condamnaient à la mort, envoyaient des bourreaux déguisés qui exécutaient leurs sentences. Cette cour d'assassins privilégiés se tenait à Ormound en Vestphalie; elle étendit sa juridiction sur toute l'Allemagne, et ne fut entièrement abolie que sous Maximilien I^{er}. C'est une vérité horrible dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en est pas moins avérée.

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs États les fils de son frère? La veuve fut obligée de fuir et d'emporter dans ses bras ses malheureux enfants chez Didier son frère, roi des Lombards. Que devinrent-ils, lorsque Charlemagne les poursuivit dans leur asile, et s'empara de leurs personnes? Les secrétaires, les moines, qui fabriquaient des annales, n'osent le dire : nous nous taisons comme eux, et nous souhaitons que ce Karl n'ait pas traité son frère, sa sœur, et ses neveux, comme tant de princes en ces temps-là traitaient leurs parents. La foule des historiens a encensé la gloire de Charle-

1. Nonotte, qui, dans ses *Erreurs de Voltaire*, justifie l'expression de *Julien l'Apostat*. (B.)

2. Voltaire en a déjà parlé tome XI, page 261; XIII, 234, 445; XXV, 559; XXVII, 321.

magne et jusqu'à ses débauches. Nous nous sommes arrêté la balance à la main ; nous avons laissé marcher la foule, on nous a remarqué ; on a voulu nous arracher notre balance, et nous avons continué de peser le juste et l'injuste.

Nous n'avons pu encore découvrir quel droit avait Charlemagne sur les États de son frère, ni quel droit son frère et lui, et Pepin leur père, avaient sur les États de la race d'Ildovic ; ni quel droit avait Ildovic sur les Gaules et sur l'Allemagne, province de l'empire romain ; ni même quel droit l'empire romain avait sur ces provinces.

C'est immédiatement après Charlemagne que commença cette longue querelle entre l'empire et le sacerdoce, qui a duré, à tant de reprises, pendant plus de neuf siècles : guerre dans laquelle tous les rois furent enveloppés ; guerre tantôt sourde, tantôt éclatante, tour à tour ridicule et funeste, qui n'a semblé terminée que par l'abolition des jésuites, et qui pourrait recommencer encore si la raison ne dissipait pas aujourd'hui, presque partout, les ténèbres dans lesquelles nous avons été plongés si longtemps.

ARTICLE VIII.

D'UNE FOULE DE MENSONGES ABSURDES QU'ON A OPPOSÉS AUX VÉRITÉS ÉNONCÉES PAR NOUS.

Nous nous servons rarement du grand mot *certain* : il ne doit guère être employé qu'en mathématiques, ou dans ces espèces de connaissances : *je pense, je souffre, j'existe ; deux et deux font quatre*. Cependant, si l'on peut quelquefois employer ce mot en fait d'histoire, nous crûmes certain, ou du moins extrêmement probable :

Que les premiers étrangers qui prirent et qui saccagèrent Constantinople furent les croisés, qui avaient fait serment de combattre pour elle ;

Que les premiers rois francs avaient plusieurs femmes en même temps, témoin Gontran, Caribert, Childebert, Sigebert, Chilpéric, Clotaire, comme le jésuite Daniel l'avoue lui-même ;

Que le comble du ridicule est ce qu'on a inséré dans l'histoire de Joinville, que les émirs mahométans et vainqueurs offrirent la couronne d'Égypte à saint Louis, leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue et leurs lois ;

Que toutes les histoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celle des quatre fils Aymon ;

Que la croyance de l'Église romaine, après le temps de Charlemagne, était différente de celle de l'Église grecque en plusieurs points importants, et l'est encore ;

Que, longtemps après Charlemagne, l'évêque de Rome, toujours élu par le peuple, selon l'usage de toutes les églises, toutes républicaines, demandait la confirmation de son élection à l'exarque ; que le clergé romain était tenu d'écrire à l'exarque suivant cette formule : « Nous vous supplions d'ordonner la consécration de notre père et pasteur » ;

Que le nouvel évêque était par le même formulaire obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne, et qu'enfin, par une conséquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encore aucune prétention sur la souveraineté de cette ville ;

Que la messe était très-différente du temps de Charlemagne de ce qu'elle avait été dans la primitive Église¹ : car tout changea suivant les temps, suivant les lieux, et suivant la prudence des pasteurs. Du temps des apôtres on s'assemblait le soir pour manger la cène, le souper du Seigneur (*Paul aux Corinth.*²). On demeurait dans la fraction du pain (*Act.*, chap. 11³). Les disciples étaient assemblés pour rompre le pain (*Act.*, chap. xx⁴). L'Église romaine, dans la basse latinité, appelle *missa* ce que les Grecs appelaient *synaxe*. On prétend que ce mot *missa*, messe, venait de ce qu'on renvoyait les catéchumènes, qui, n'étant pas encore baptisés, n'étaient pas encore dignes d'assister à la messe. Les liturgies étaient différentes, et cela ne pouvait alors être autrement : une assemblée de chrétiens en Chaldée ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une assemblée en Thrace. Chacun faisait la commémoration du dernier souper de notre Seigneur en sa langue. Ce fut vers la fin du 11^e siècle que l'usage de célébrer la messe le matin s'établit dans presque toutes les églises.

Le lendemain du sabbat, on célébrait nos saints mystères pour ne se pas rencontrer avec les juifs. On lisait d'abord un chapitre des Évangiles ; une exhortation du célébrant suivait ; tous les fidèles, après l'exhortation, se baisaient sur la bouche en signe d'une fraternité qui venait du cœur ; puis on posait sur une table du pain, du vin, et de l'eau : chacun en prenait, et on portait du pain et du vin aux absents. Dans quelques églises de l'Orient, le prêtre prononçait les mêmes paroles par lesquelles on finissait les anciens mystères : paroles que notre divine religion

1. Voyez tome XI, page 285.

2. 1^{re} aux Corinthiens, XI, 20, 33.

3. Verset 42.

4. Verset 7.

avait retenues et consacrées : *Veillez et soyez purs*¹. Tous ces rites changèrent : le rite grégorien ne fut point le rite ambroisien. Le baptême, qui était le plongement dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion; les barbares du nord devenus chrétiens, n'ayant ni peintres ni sculpteurs, ignorèrent le culte des images. L'Église grecque différa surtout de l'Église romaine en dogmes et en usages.

Jusqu'au temps de Charlemagne, il n'y eut point ce qu'on appelle de messe basse. Les formules qui subsistent encore nous le prouvent assez. On n'aurait pas souffert alors qu'un seul homme officîât, aidé d'un petit garçon qui lui répond et qui le sert : les évêques eurent cette condescendance pour les grands seigneurs et pour les malades. Enfin les religieux mendiants dirent des messes basses pour de l'argent, et l'abus vint au point que le jésuite Emmanuel Sa dit dans ses aphorismes : « Si un prêtre a reçu de l'argent pour dire des messes, il peut les affermer à d'autres à un moindre prix, et retenir pour lui le surplus. — Cui datur certa pecunia pro missis a se dicendis, potest alios minore pretio conducere, et reliquum sibi retinere². »

Nous dûmes³ que la confession de ses fautes était de la plus haute antiquité; que le repentir fut la première ressource des criminels; que ce repentir et cette confession furent exigés dans tous les mystères d'Égypte, de Thrace, et de Grèce : que l'expiation suivait la confession, etc....

La fable même imita l'histoire en ce point si nécessaire aux hommes. Apollonius de Rhodes rapporte que Médée et Jason, coupables de la mort d'Absyrte, allèrent se faire expier dans l'Æa par Circé, reine et prêtresse de l'île, et tante de Médée. Jason, en arrivant au foyer sacré de la maison de Circé, enfonça son épée en terre : ce qui signifiait que sa femme et lui avaient commis un crime avec l'épée, et qu'ils avaient répandu le sang innocent sur la terre. Après quoi Circé les expia tous deux avec les lustrations usitées chez elle. Peut-être même cette ancienne fable n'est pas si fable qu'on le croit.

On sait que Marc-Aurèle, le plus vertueux des hommes, se confessa en s'initiant aux mystères de Cérès. Cette pratique salu-

1. Voyez tome XIX, page 50.

2. L'abbé Prévost s'était engagé à dire une messe tous les matins moyennant vingt sous; il la céda à l'abbé de Laporte, qui se contenta de quinze sous. Au bout de quelque temps, l'abbé Raynal se chargea de dire cette messe moyennant huit sous que lui donnait l'abbé de Laporte. (B.)

3. Voyez tome VI, page 97; XI, 287; XVIII, 223; XXIV, 491-92.

taire eut ses abus : ils furent poussés au point qu'un Spartiate voulant s'initier, et le prêtre voulant le confesser : *Est-ce à Dieu ou à toi que je parlerai ?* dit le Spartiate. — *A Dieu*, répondit l'autre. — *Retire-toi donc, ô homme*¹ !

Les Juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur délit lorsqu'ils avaient volé leurs frères, et de restituer le prix du larcin avec un cinquième par-dessus. Ils confessaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main sur la tête d'une victime. Buxtorf nous apprend que souvent ils prononçaient une formule de confession générale, composée de vingt-deux mots, et qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide ; que souvent aussi ils se confessaient les uns aux autres ; que chaque pénitent choisissait son parrain, qui lui donnait trente-neuf coups de fouet, et qui en recevait autant de lui à son tour. Enfin l'Église chrétienne sanctifia la confession. On sait assez comment les confessions et les pénitences furent d'abord publiques ; quel scandale il arriva sous le patriarche Nectaire, qui abolit cet usage ; comment la confession s'introduisit ensuite peu à peu dans l'Occident. Les abbés confessèrent d'abord leurs moines² ; les abbesses mêmes eurent ce droit sur leurs religieuses.

Saint Thomas dit expressément dans sa *Somme*³ : « Confessio, ex defectu sacerdotis, laïco facta, sacramentalis est quodam modo. — Confession à un laïque, au défaut d'un prêtre, est comme sacrement.

Saint Basile fut le premier qui permit aux abbesses d'administrer la confession à leurs religieuses, et de prêcher dans leurs églises. Innocent III, dans ses lettres, n'attaqua point cet usage. Le P. Martène, savant bénédictin, parle fort au long de cet usage, dans ses *Rites de l'Église*⁴. Quelques jésuites, et surtout un Nonotte, qui n'avaient lu ni Basile, ni Martène, ni les *Lettres d'Innocent III*, que nous avons lues dans l'abbaye de Sénones, où nous séjournâmes quelque temps dans nos voyages entrepris pour nous instruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux⁵. Il faut l'avouer : notre amour extrême de la vérité n'exclut pas les faiblesses humaines.

C'est une chose rare que cette persévérance d'ignorance et

1. Voyez tome XVIII, pages 223 et 230.

2. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot CONFESSIO. (*Note de Voltaire.*)

3. Tome III, page 255, *Suppl. tertiæ partis, Quæstio VIII, art. 2. (Id.)* — Voyez la note 3, tome XXIV, page 513.

4. Voyez tome XIV, page 125.

5. Voyez tome XXIV, pages 491-92, 504, 513 ; et XXVI, 147.

de hauteur avec laquelle ces bons Garasses nous attaquèrent sans relâche, et sans savoir jamais un mot de l'état de la question.

Nous fûmes obligé d'approfondir¹ l'étonnante aventure de la Pucelle d'Orléans, sur laquelle nous avons recueilli beaucoup de mémoires. Il fallut revenir sur une Marie d'Aragon², prétendue femme de l'empereur Othon III, qu'on fit passer, dit *la Légende*, pieds nus, sur des fers ardents. Il fallut leur prouver que la ville de Livron³, en Dauphiné, fut assiégée par le maréchal de Bellegarde, qui leva le siège sous Henri III. Ils n'en savaient rien, et ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg. La chose n'est pas bien importante, mais la vérité est toujours précieuse.

Il fallut soutenir l'honneur de notre corps calomnié, et faire voir que Lognac⁴, le chef des assassins qui massacrèrent le duc de Guise, n'avait jamais été du nombre des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; qu'il était un de ces *gentilshommes d'expédition*, fournis par le duc d'Épernon, et payés par lui. Nous en avons cherché et trouvé des preuves dans les registres de la chambre des comptes.

Quelle perte de temps quand nous fûmes forcé⁵ de leur prouver que la terre d'Yesso n'avait point été découverte par l'amiral Drake! Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces discussions disait : Qu'importe?

Enfin, dans deux volumes de nos *Erreurs*, ils trouvèrent le secret de ne pas mettre un seul mot de vérité.

Que firent-ils alors? Ils nous appelèrent hérétique et athée. Ils envoyèrent leur libelle au pape; ils s'adressaient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieusement leurs libelles.

Le jésuite Patouillet minuta contre nous un mandement d'évêque⁶, dans lequel il nous traitait de vagabond, quoique nous demeurassions depuis vingt ans dans notre château; et d'écrivain mercenaire, quoique nous eussions fait présent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement fut condamné, pour d'autres considérations plus sérieuses, à être brûlé par le bourreau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

1. Voyez tome XXIV, page 497; et XXVI, 148.

2. Voyez tome XI, page 385; et XXIV, 507.

3. Voyez tome XXIV, page 509; et XXVI, 146.

4. Voyez tome XXIV, page 510.

5. Voyez tome XXIV, page 512; et XXVI, 146.

6. Voyez tome XXVI, page 155.

ARTICLE IX.

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR QUELQUES ANECDOTES.

Nous pensâmes toujours¹ qu'il ne faut jamais répondre à ses critiques, quand il s'agit de goût. Vous trouvez *la Henriade* mauvaise; faites-en une meilleure. *Zaïre*, *Mérove*, *Mahomet*, *Tancredi*, vous paraissent ridicules; à la bonne heure. Quant à l'histoire, c'est autre chose. L'auteur à qui on conteste un fait, une date, doit se corriger s'il a tort, ou prouver qu'il a raison. Il est permis d'ennuyer le public; il n'est pas permis de le tromper.

Notre esquisse de *l'Essai sur l'histoire des Mœurs et l'Esprit des nations* fut terminée par celle du grand siècle de Louis XIV. Nous ne cherchâmes que le vrai, et nous pouvons assurer que jamais l'histoire contemporaine ne fut plus fidèle. On nous nia d'abord l'anecdote de l'homme au masque de fer, et il est très-utile que de tels faits ne passent pas sans contradiction. Celui-ci fut reconnu aussi véritable qu'il était extraordinaire; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures, et nous ne hasardâmes jamais notre opinion sur ce fait avéré, dont il n'est aucun exemple dans l'histoire du monde².

Les préjugés de l'Europe et de tous les écrivains s'élevaient contre nous, lorsque nous assurâmes³ que Louis XIV n'avait eu aucune part au testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur de la maison de France: cette vérité fut confirmée par les *Mémoires* de M. de Torcy et par le temps.

C'est le temps qui nous a aidé à ouvrir les yeux du public sur ce débordement de calomnies absurdes qui se répandit partout vers les derniers jours de Louis XIV, contre le duc d'Orléans, régent de France⁴.

Les Nonotte nous soutinrent que l'archevêque de Cambrai Fénelon n'avait jamais fait ces vers⁵ agréables et philosophiques sur un air de Lulli:

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir:

1. Voyez, tome III, le discours préliminaire d'*Alzire*; XV, 133; XVI, 386; XXIV, 483; XXV, 585; XXVI, 115.

2. Voyez tome XVII, page 204.

3. Voyez tome XIV, page 336.

4. Voyez tome XII, page 37; XIV, 478; XXVII, 265; XXVIII, 339.

5. Voyez tome XV, pages 72, 140.

Je n'ai plus en partage
 Que badinage;
 Et touche au dernier âge
 Sans rien prévoir.

On les avait insérés dans une édition de M^{me} Guyon, et lorsque M. de Fénelon, ambassadeur en Hollande, fit imprimer le *Télémaque* de son oncle, ces vers furent restitués à leur auteur : on les imprima dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre possession. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocents ne donnassent un prétexte aux jansénistes d'accuser l'auteur qui avait écrit contre eux de s'être paré d'une philosophie trop sceptique, et furent cause qu'on retrancha ce madrigal du reste de l'édition du *Télémaque*. C'est de quoi nous fûmes témoin. Mais les cinquante exemplaires existent ; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait ou non une chanson jolie ?

Faisons ici l'aveu que toutes ces vérités historiques, qui ne peuvent intéresser que quelques curieux dans un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques et physiques qui sont nécessaires au genre humain. Cependant les querelles sur ces bagatelles ont été souvent vives et fatales. Les disputes sur la physique sont moins dangereuses : ce sont des procès dont il y a peu de juges ; mais, en fait d'histoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner sur une date, déterrer un auteur inconnu qui a pensé différemment de vous, abuser d'un mot pour vous rendre suspect. Un moine, si vous n'avez pas flatté son ordre, peut calomnier impunément votre religion. Un parlement même était ulcéré, si vous aviez décrit les folies et les fureurs de la Fronde.

ARTICLE X.

DE LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

Lorsque, après avoir conduit notre *Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations* depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, nous fûmes invité à remonter aux temps fabuleux de tous les peuples, et à lier, s'il était possible, le peu de vérités que nous trouvâmes dans les temps modernes aux chimères de l'antiquité, nous nous gardâmes bien de nous charger d'une tâche à la fois si pesante et si frivole ; mais nous tâchâmes, dans un discours

préliminaire qu'on intitula *Philosophie de l'Histoire*¹, de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des sociétés, qui ensuite les divisèrent, qui en armèrent plusieurs les unes contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature : elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que, si on fit descendre Tamerlan d'une race céleste, on avait donné pour aïeux à Gengis-kan une vierge et un rayon du soleil. Manco-Capac s'était dit de la même famille en Amérique. Odin, dans les glaces du nord, avait passé pour le fils d'un dieu ; Alexandre, longtemps auparavant, essaya d'être le fils de Jupiter, dût-il brouiller, comme on le dit, sa mère avec Junon ; Romulus passa chez les Romains pour le fils de Mars. La Grèce, avant Romulus, fut couverte d'enfants des dieux. La fable de l'Arabe Bak ou Bacchus, à qui on donna cent noms différents, est le plus ancien exemple qui nous soit resté de ces généalogies. D'où put venir cette conformité d'orgueil et de folie entre tant d'hommes séparés par la distance des temps et des lieux, si ce n'est de la nature humaine, partout orgueilleuse, partout menteuse, et qui veut toujours en imposer ? Ce fut donc en consultant la nature que nous tâchâmes de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

Il ne faut pas s'enquérir quel est le plus savant, dit Montaigne, mais quel est le mieux savant². Il a plu à M. Larcher, très-savant homme à la manière ordinaire, de combattre notre philosophie par son autorité³. Ainsi il était impossible que nous nous rencontrassions.

Nous avons, parmi les contes d'Hérodote, trouvé fort ridicule, avec tous les honnêtes gens, le conte qu'il nous fait des dames de Babylone, obligées par la loi sacrée du pays d'aller une fois dans leur vie se prostituer aux étrangers, pour de l'argent, au temple de Milita. Et M. Larcher nous soutenait que la chose était vraie, puisque Hérodote l'avait dite. Il joint pourtant une raison à cette autorité : c'est qu'on avait dans d'autres pays sacrifié des enfants aux dieux, et qu'ainsi on pouvait bien ordonner que toutes les dames de la ville la plus opulente et la plus policée de l'Orient, et surtout des dames de qualité, gardées par des eunuques, se prostituassent dans un temple.

1. Nous avons fait remarquer bien des fois déjà que la *Philosophie de l'Histoire* fut composée plusieurs années après l'*Essai*, auquel elle sert aujourd'hui d'introduction.

2. Ce n'est pas tout à fait le texte de Montaigne, *Essais*, livre I^{er}, chap. xxiv.

3. L'ouvrage de Larcher est intitulé *Supplément à la Philosophie de l'Histoire*. Voltaire y répondit par la *Défense de mon oncle* : voyez tome XXVI, page 367.

Mais il ne réfléchissait pas que si la superstition immola des victimes humaines dans de grands dangers et dans de grands malheurs, ce n'est pas une raison pour que les législateurs ordonnent à leurs femmes et à leurs filles de coucher avec le premier venu, dans un temple ou dans la sacristie, pour quelques deniers. La superstition est souvent très-barbare ; mais la loi n'attaque jamais l'honnêteté publique, surtout quand cette loi se trouve d'accord avec la jalousie des maris, et avec les intérêts et l'honneur des pères de famille.

M. Larcher voulut donc nous démontrer que les maris prostituaient leurs femmes dans Babylone, et que les mères en faisaient autant de leurs filles. Sa raison était que Sextus Empiricus et quelques poètes latins ont dit qu'il fallait absolument qu'un mage en Perse fût né de l'inceste d'un fils avec sa mère¹. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Grecs et des Romains contre les Perses, leurs ennemis, ressemble à tous les contes que notre peuple fait encore tous les jours des Turcs, et de Mahomet II, et de Mahomet le prophète ; M. Larcher n'en démordit point, et préféra toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne et moderne.

Il nous traita d'homme ignorant et dangereux, parce que nous osions douter des cent portes de la ville de Thèbes, des dix mille soldats qui sortaient par chaque porte avec deux cents chars armés en guerre. Il est persuadé que le prétendu Concosis, père du prétendu Sésostris, pour accomplir un de ses songes, et pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance, à conquérir le monde entier ; que, pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de Sésostris tous les petits garçons nés le même jour où naquit son fils ; que, pour les accoutumer à conquérir le monde, il les faisait courir à jeun huit de nos grandes lieues, ou quatre, comme on voudra, sans quoi ils n'avaient point à déjeuner.

Quand ils furent en âge d'aider Sésostris à sa conquête, ils étaient dix-sept cents qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les supputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né en Égypte deux mille deux cent soixante et six garçons le même jour que Sésostris ; un pareil nombre de filles devait aussi être né ce jour-là : ce qui fait quatre mille cinq cent trente-deux enfants.

1. Sextus Empiricus (III, *Pyrrhon. hypotypos*, xxiv, 205) dit que les Perses, et principalement les mages, épousent leurs mères. (B.)

Or, comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de Sésostriis fût plus fécond que les autres, il suit évidemment qu'au bout de l'année il était né un million six cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Égyptiens.

Si vous multipliez ce nombre par trente-quatre, selon la méthode de M. Kersebaum, reconnue très-exacte en Hollande, vous trouverez que l'Égypte était peuplée de cinquante-six millions deux cent quarante-deux mille cent vingt personnes. Il est vrai qu'elle n'en a jamais eu, depuis qu'elle est connue, qu'environ trois millions, et que son terrain cultivable n'est pas le tiers du terrain cultivable de la France.

Enfin Sésostriis partit avec une armée de cent mille hommes, et vingt-sept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux et très-peu de bois de construction; mais ces difficultés n'embarrassent jamais les héros qui montent à cheval pour subjuguier la terre, et pour obéir à un oracle. Elles n'embarrassent pas plus M. Larcher, notre adversaire.

Nous ne répéterons point ici les grosses injures de savant qu'il prodigue à propos des velus et du bouc de Mendès, et de *Sanctus Socrates pæderasta*, dont il nous flatte qu'il parlera encore, et des autres injures qu'il répète d'après M. Warburton, aussi grand compilateur que lui de fatras et d'injures. Mais il nous est permis de répéter aussi que le savant M. Warburton a prétendu donner pour la plus grande preuve de la mission divine de Moïse, que Moïse n'avait jamais enseigné l'immortalité de l'âme. Nous ne sommes point de l'avis de M. l'évêque Warburton; nous croyons l'âme immortelle; nous pensons, comme de raison, que Moïse devait avoir la même croyance, et si l'âme de M. Larcher est mortelle, c'est à eux à le prouver. Ces disputes ne doivent point altérer la charité chrétienne; mais aussi cette charité peut admettre quelques plaisanteries, pourvu qu'elles ne soient point trop fortes.

ARTICLE XI.

CALOMNIES CONTRE LOUIS XIV.

Il est des faits plus graves, des calomnies plus atroces qui attaquent les rois et les nations, et qui exigent des réfutations plus complètes et plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, historiographe de France, de repousser les injures affreuses vomies contre la mémoire de Louis XIV et

contre Louis XV, par un Français alors réfugié¹, et apprenti pasteur à Genève, et indigne également de ses deux patries.

Nous dîmes, nous persistons à dire, et nous redirons dans toutes les occasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer dans l'Europe², du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils sont calomnieux ; leur scélératesse leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des esprits ignorants et pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien multiplier aussi les réponses.

Nous remettons donc ici sous les yeux du lecteur une partie de ce que nous écrivîmes alors³, moins en faveur de Louis XIV qu'en faveur de la vérité.

Extrait d'un Mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, et contre Sa Majesté régnante, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.

Les gens de lettres savent assez qu'un nommé Langleviel La Beaumelle vendit à Francfort, en 1753, au libraire Esslinger, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falsifiée et chargée de ses notes⁴ ; qu'il travestit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur et l'encouragement de la nation française.

C'est dans ces notes que l'on trouve «⁵ qu'un roi qui veut le bien est un être de raison, et que Louis XIV ne réalisa jamais cette chimère ;⁶ que les libéralités de Louis XIV sont tout ce qu'il y a de plus beau dans sa vie ;⁷ que la politesse de la cour de Louis XIV est un être de raison. — Que Louis XIV avait peu de religion ;⁸ que le roi n'employait le maréchal de Villars que par faiblesse ;⁹ qu'il faut que les écrivains sévissent contre Chamillart et les autres ministres ».

On n'ose répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale et contre le duc d'Orléans, pages 346 et suivantes. Ce sont des calom-

1. Langleviel, dit La Beaumelle, reçu par le pasteur La Rive, en 1745, le 12 octobre. (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez tome XIX, page 364.

3. Voltaire, par cette citation, prouve l'authenticité du *Mémoire présenté au ministère de France*, que nous avons donné tome XXVI, pages 355-366.

4. Voyez tome XV, page 99 ; XIX, 364 ; XXVI, 133.

5. Tome I, page 184. (*Note de Voltaire.*)

6. Page 193. (*Id.*)

7. Page 211. (*Id.*)

8. Page 275. (*Id.*)

9. Tome II, page 173. (*Id.*)

nies si abominables et si absurdes qu'on souillerait le papier en les copiant. On croira sans peine qu'un homme assez dépourvu de sens et de pudeur pour vomir tant de calomnies n'a pas assez de science pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus grossières; mais c'est une chose curieuse que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en est pas tenu là; il a répété les mêmes outrages et les mêmes absurdités dans les prétendus Mémoires qu'il a donnés de M^{me} de Maintenon.

Ce sont surtout les mêmes outrages à Louis XIV, à tous les princes et à toutes les dames de sa cour.

« ¹ Qui a loué Louis XIV? dit-il; les sages, les politiques, les bons chrétiens, les bons Français? Non; un tas de moines sans esprit et sans âme, des évêques, des ministres, qui ne connaissaient en France d'autre loi que le bon plaisir du maître. »

Il feint d'avoir écrit ces Mémoires pour honorer M^{me} de Maintenon, et ce n'est qu'un libelle contre elle et contre la maison de Noailles; il ramasse tous les vers infâmes qu'on a faits sur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus grossières ordures contre le roi, la dauphine et toutes les princesses.

Il attribue à M^{me} de Maintenon une parodie impie du *Décalogue*, dans laquelle on trouve ces vers :

Ton mari cocu tu feras²,
Et ton bon ami mémement.
A table en soudard tu boiras
De tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de Vertamont, et c'est ce qu'on ose mettre sur le compte de la femme la plus polie et la plus décente³.

On passe sous silence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ses rapsodies sont pleines. A la bonne heure qu'un homme sans éducation écrive des sottises; mais de quel front ose-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'Avaux, au sujet de l'évasion des protestants⁴: *Mon royaume se purge*; et que M. d'Avaux lui répondit: *Il deviendra étique*, etc.? Nous avons les

1. *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 99. (*Note de Voltaire.*)

2. *Ibid.*, tome VI, page 123. (*Id.*)

3. Voyez tome XXVI, page 162.

4. *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 30. (*Note de Voltaire.*)

lettres de M. d'Avaux au roi, et ses réponses; il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être assez ignorant de tous les usages et de toutes les choses dont il parle pour dire qu'au temps de la révocation de l'édit de Nantes ¹, « le roi étant à la promenade en carrosse avec M^{me} de Maintenon, M^{lle} d'Armagnac, et M. Fagon, son premier médecin, la conversation tomba sur les vexations faites aux huguenots, etc. »? Assurément ni Louis XIV ni Louis XV n'ont été en carrosse à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. Fagon, d'ailleurs, ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princesse d'Armagnac dont il parle, elle était née en 1678, et, n'ayant alors que sept ans, elle ne pouvait aller familièrement en carrosse à une promenade avec le roi et Fagon, en 1685.

C'est avec la même érudition de cour qu'il dit que le P. Ferrier « se fit donner la feuille des bénéfices qu'avait auparavant le premier valet de chambre »; que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec M^{me} de Maintenon, et qu'à sa mort on trouva sous la clef « quantité de vieilles culottes, dans l'une desquelles était cet acte ² ».

Il connaît l'histoire ancienne comme la moderne. Pour justifier le mariage du roi avec M^{me} de Maintenon, il dit ³ que « Cléopâtre, déjà vieille, enchaîna Auguste ».

Chaque page est une absurdité ou une imposture. Il réclame le témoignage de Burnet, évêque de Salisbury, et lui fait dire joliment que « Guillaume III, roi d'Angleterre, n'aimait que les portes de derrière ». Jamais Burnet n'a dit cette infamie; il n'y a pas un seul mot dans aucun de ses ouvrages qui puisse y avoir le moindre rapport.

S'il se bornait à dire au hasard des inepties sur des choses indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités sont couverts; mais qu'il ose dire que Monseigneur le duc de Bourgogne, père du roi, trahit le royaume dont il était héritier ⁴, « et qu'il empêcha que Lille ne fût secourue », lorsque cette place était assiégée par le prince Eugène, c'est un crime que les bons Français doivent au moins réprimer, et une calomnie ridicule qu'un historiographe de France serait coupable de ne pas réfuter.

1. *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 36. (*Note de Voltaire.*)

2. *Ibid.*, page 48. (*Id.*)

3. *Ibid.*, page 75. (*Id.*)

4. *Ibid.*, tome IV, page 109. (*Id.*)

Et sur quoi fonde-t-il cette noire imposture? Voici ses paroles : « Le roi entra chez M^{me} de Maintenon, et, dans le premier mouvement de sa joie, lui dit : « Vos prières sont exaucées, madame; « Vendôme tient mes ennemis. Lille sera délivrée, et vous serez « reine de France. » Ces paroles furent entendues et répétées; Monseigneur les sut : il trembla pour la gloire de la famille royale, et, pour parer le coup qui la menaçait, il écrivit à monseigneur le duc de Bourgogne, qui aimait son père autant qu'il craignait son aïeul, qu'à son retour il trouverait deux maîtres. M^{me} la duchesse de Bourgogne conjura son époux de ne pas contribuer à lui donner pour souveraine une femme née tout au plus pour la servir. Le prince, ébranlé par ces instances, empêcha que Lille ne fût secourue. »

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de Louis XIV : « Vous serez reine de France. » Était-il dans la chambre? Quelqu'un les a-t-il jamais rapportées? Ce mensonge n'est-il pas aussi méprisable que celui qu'il ajoute ensuite¹ : « De là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : « Rassurez-vous, Français, elle ne sera pas votre reine, nous ne lèverons pas le siège? »

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville assiégée? Peut-on joindre plus de sottises à plus d'horreurs?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre sur le père du roi, il vient à son grand-père; il veut lui donner des ridicules; il lui fait épouser² M^{lle} Chouin; il lui donne un fils de la Raisin au lieu d'une fille; et, aussi instruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils serait mort dans la misère si le trésorier de l'extraordinaire des guerres, La Jonchère, ne lui avait pas donné sa sœur en mariage. Enfin, pour couronner cette impertinence, il confond ce trésorier avec un autre La Jonchère³, sans emploi, sans talents et sans fortune, qui a donné, comme tant d'autres, un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainsi calomnié tous les princes il portât sa fureur sur Louis XIV. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de Louvois⁴; il ose dire que ce ministre craignait que le roi ne l'empoisonnât⁵. Ensuite voici comme il s'exprime : « Au sortir du conseil il rentre dans son appartement,

1. *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 110. (Note de Voltaire.)

2. *Ibid.*, page 200. (*Id.*)

3. Voyez tome XXIII, page 58.

4. *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 269. (Note de Voltaire.)

5. *Ibid.*, page 271. (*Id.*)

et boit un verre d'eau avec précipitation; le chagrin l'avait déjà consumé; il se jette dans un fauteuil, dit quelques mots mal articulés, et expire. Le roi s'en réjouit, et dit que cette année l'avait délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus souffrir: Seignelai, La Feuillade et Louvois. »

Il est inutile de remarquer que MM. de Seignelai et de Louvois ne moururent point la même année. Une telle remarque serait convenable s'il s'agissait d'une ignorance; mais il est question du plus grand des crimes dont un enragé ose soupçonner un roi honnête homme; et ce n'est pas la seule fois qu'il a osé parler de poison dans ses abominables libelles. Il dit dans un endroit¹ que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoisonneurs à gages; et, dans un autre endroit, il s'exprime sur l'oncle de son propre roi d'une façon si criminelle, et en même temps si folle, que l'excès de sa démence, prévalant sur celui de son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais, à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes qui, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au supplice? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de La Beaumelle*, à Londres, chez Jean Nourse, 1763. C'est là surtout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce n'est pas assez pour ce monstre de soupçonner Louis XIV d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part²: « Je défie qu'on me montre aucune monarchie sur la terre dans laquelle les lois, la justice distributive, les droits de l'humanité, aient été moins foulés aux pieds, et où l'on ait fait de plus grandes choses pour le bien public, que pendant les cinquante-cinq années que Louis XIV régna par lui-même. »

Cette assertion était vraie; elle était d'un citoyen, et non d'un flatteur. La Beaumelle, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui n'a jamais eu que de tels ennemis; La Beaumelle, dis-je, dans sa xxiiii^e lettre, page 88, dit: « Je ne puis relire ce passage sans indignation, quand je me rappelle toutes les injustices générales et particulières que commit le feu roi. Quoi! Louis XIV était juste, quand il ramenait tout à lui-même; quand il oubliait (et il oubliait sans cesse) que l'autorité n'était confiée à un seul que pour la félicité de tous? » Et, après ces mots, c'est un détail affreux.

1. Tome II, pages 347 et 348 du *Siècle de Louis XIV*, falsifié par La Beaumelle. (*Note de Voltaire.*)

2. *Supplément au Siècle de Louis XIV*; voyez tome XV, page 114.

Ainsi donc Louis XIV oubliait sans cesse le bien public lorsqu'en prenant les rênes de l'État il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris et ceux de tant d'autres villes! Il oubliait le bien public en réparant les grands chemins, en contenant dans le devoir ses nombreuses troupes, aussi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis; en ouvrant au commerce cent routes nouvelles; en formant la compagnie des Indes, à laquelle il fournit de l'argent du trésor royal; en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les insultes faites à nos négociants! Il oublia sans cesse le bien public, lorsqu'il réforma toute la jurisprudence autant qu'il le put, et qu'il étendit ses soins jusque sur cette partie du genre humain qu'on achète chez les derniers Africains pour servir dans un nouveau monde! Oublia-t-il sans cesse le bien public en fondant dix-neuf chaires au Collège royal, cinq académies; en logeant dans son palais du Louvre tant d'artistes distingués; en répandant des bienfaits sur les gens de lettres jusqu'aux extrémités de l'Europe; et en donnant plus lui seul aux savants que tous les rois de l'Europe ensemble, comme le dit l'illustre auteur¹ de *l'Abrégé chronologique*?

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des Invalides pour plus de quatre mille guerriers, et Saint-Cyr pour l'éducation de deux cent cinquante filles nobles? Il vaudrait autant dire que Louis XV a négligé le bien public en fondant l'École royale militaire, et en mettant aujourd'hui dans toutes ses troupes, par le génie actif d'un seul homme, cet ordre admirable que les peuples bénissent, que les officiers embrassent à présent avec ardeur, et que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des esprits mal faits et des cœurs pervers que toute espèce de gloire irrite, dont toute lumière blesse les yeux, et qui, par un orgueil secret proportionné à leurs travers, haïssent la nature entière. Mais qu'il se soit trouvé un homme assez aveuglé par ce misérable orgueil, assez lâche, assez bas, assez intéressé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus sacrés et toutes les actions les plus nobles, qu'il aurait louées pour un écu de plus, c'est ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la société demande qu'on effraye ces criminels insensés: car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'esprit à ses fureurs. Ses écrits peuvent durer. Bayle lui-même, dans son *Dictionnaire*, a fait revivre cent libelles de

1. Le président Hénault.

cette espèce. Les rois, les princes, les ministres, pourraient dire alors : « A quoi nous servira de faire du bien, si le prix en est la calomnie? »

La Beaumelle pousse sa furieuse démence jusqu'à représenter par bravade ses confrères les protestants de France (qui le désavouent) comme une multitude redoutable au trône¹. « Il s'est formé, dit-il, un séminaire de prédicants sous le nom de ministres du désert, qui ont leurs cures, leurs fonctions, leurs appointements, leurs consistoires, leurs synodes, leur juridiction ecclésiastique... Il y a cinquante mille baptêmes et autant de mariages bénis illicitement en Guienne, des assemblées de vingt mille âmes en Poitou, autant en Dauphiné, en Vivarais, en Béarn, soixante temples en Saintonge, un synode national à Nîmes, composé des députés de toutes les provinces. »

Ainsi, par ces exagérations extravagantes, il se rend le délateur de ses confrères, et, en écrivant contre le trône, il les exposerait à passer pour les ennemis du trône; il ferait regarder la France parmi les étrangers comme nourrissant dans son sein les semences d'une guerre civile prochaine, si on ne savait que toutes ces accusations contre les protestants sont d'un fou également en horreur aux protestants et aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maison de France, et contre le gouvernement, il prétend que monseigneur le Duc, père de monseigneur le prince de Condé, fit assassiner M. Vergier², commissaire des guerres, en 1720, et que sa mort a été récompensée de la croix de Saint-Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fausseté de ce conte³. Tout le monde sait aujourd'hui que Vergier avait été assassiné par la troupe de Cartouche : les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait est public; n'importe, il faut que La Beaumelle, non moins coupable que ces malheureux, et non moins punissable, calomnie la maison de Condé comme il a fait la maison d'Orléans et la famille royale.

De pareilles horreurs semblent incroyables; personne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'est ce même misérable qui, dans un petit livre intitulé *Mes*

1. Page 110 des *Lettres de La Beaumelle à M. de Voltaire*; à Londres, chez Jean Nourse. (*Note de Voltaire.*) — Voltaire a fait dans sa citation quelques suppressions, et même quelques changements de mots, mais qui ne changent pas le sens. (B.)

2. Tome III, page 323, du *Siècle de Louis XIV*. (*Note de Voltaire.*)

3. Voyez tome XIV, page 142; XV, 126.

Pensées, a insulté monseigneur le duc de Saxe-Gotha¹, MM. d'Er-lach², Sinner, Diesbach, en les nommant par leur nom sans les connaître, sans leur avoir jamais parlé. C'est là que sa furieuse folie s'emporte jusqu'à ne connaître de héros que Cromwell et Cartouche, et à souhaiter que tout l'univers leur ressemble ; voici ses propres paroles :

« Les forfaits de Cromwell sont si beaux³ que l'enfant bien né ne peut les entendre sans joindre les mains d'admiration. Une république⁴ fondée par Cartouche aurait eu de plus sages lois que la république de Solon. »

Dans un autre libelle intitulé *Examen de l'histoire de Henri IV*⁵, voici comme il s'exprime⁶ :

« Je lis avec un charme infini, dans l'histoire du Mogol, que le petit-fils de Sha-Abas fut bercé pendant sept ans par des femmes ; qu'ensuite il fut bercé pendant huit ans par des hommes ; qu'on l'accoutuma de bonne heure à s'adorer lui-même, et à se croire formé d'un autre limon que ses sujets ; que tout ce qui l'environnait avait ordre de lui épargner le pénible soin d'agir, de penser, de vouloir, et de le rendre inhabile à toutes les fonctions du corps et de l'âme ; qu'en conséquence un prêtre le dispensait de la fatigue de prier de sa bouche le grand Être ; que certains officiers étaient préposés pour lui mâcher noblement, comme dit Rabelais, le peu de paroles qu'il avait à prononcer ; que d'autres lui tâtaient le pouls trois ou quatre fois le jour comme à un agonisant ; qu'à son lever, qu'à son coucher, trente seigneurs accouraient, l'un pour lui dénouer l'aiguillette, l'autre pour le décon-stiper ; celui-ci pour l'accoutrer d'une chemise, celui-là pour l'armer d'un cimenterre, chacun pour s'emparer du membre dont il avait la surintendance. Ces particularités me plaisent, parce qu'elles me donnent une idée nette du caractère des Indiens, et que d'ailleurs elles me font assez entrevoir celui du petit-fils de Sha-Abas pour me dispenser de lire tant d'épais volumes que les Indiens ont écrits sur les faits et gestes de cet empereur automate. »

1. *Mes Pensées* (par La Beaumelle) ; sixième édition, Londres, Nourse, 1752, petit in-12, n° cxiv, page 108.

2. *Ibid.*, n° ccccxl, page 312.

3. *Ibid.*, n° ccx, page 202.

4. *Ibid.*, n° lxxxiii, page 79.

5. Cet ouvrage, dont il est parlé dans une note, tome XV, page 532, est certainement de La Beaumelle ; il n'est plus permis d'en douter depuis l'article imprimé dans la *France littéraire* de M. Quérard ; voyez le tome IV de cet ouvrage, pages 329-30.

6. Page 24.

¹ Cet homme est bien mal instruit de l'éducation des princes mogols. Ils sont à trois ans entre les mains des eunuques, et non entre les mains des femmes. Il n'y a point de seigneur à leur lever et à leur coucher; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit assez qui l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des Invalides, de l'Observatoire, de Saint-Cyr; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre française; le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables; le législateur de la France, qui reçut son royaume dans le plus horrible désordre, et qui le mit au plus haut point de la gloire et de la grandeur; enfin le roi que don Ustariz, cet homme d'État si estimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inséparables de la nature humaine?

Y reconnaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoy et de Laufelt, qui donna la paix à ses ennemis, étant victorieux: le fondateur de l'École militaire, qui, à l'exemple de son aïeul, n'a jamais manqué de tenir son conseil? Où est ce petit-fils automate de Sha-Abas?

Il croit que Sha-Abas était un Mogol, et c'était un Persan de la race des sophis. Il appelle au hasard son petit-fils automate, et ce petit-fils était Abas, second fils de Sam-Mirza, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, et qui fit ensuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection!

Pour mieux confondre non-seulement ces impostures, mais aussi cet esprit de critique, et ce style âcre et violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand siècle, à rabaisser Louis XIV, à dénigrer tous ceux qui illustraient la France, nous réimprimons ici la *Défense de Louis XIV*.

ARTICLE XII.

DÉFENSE DE LOUIS XIV CONTRE L'AUTEUR DES ÉPHÉMÉRIDES².

1. La citation qui précède et ce qui suit avaient déjà été imprimés en 1772, dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (voyez tome XX, page 330).

2. Nous avons imprimé, tome XXVIII, page 327, le morceau qui formait, en 1773, l'article XII du *Fragment*. S'il est inutile de le réimprimer, il ne l'est pas d'en laisser trace ici.

ARTICLE XIII.

DÉFENSE DE LOUIS XIV CONTRE LES ANNALES POLITIQUES
DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE.

Dans un dictionnaire d'impostures et d'ignorance, intitulé *les Trois Siècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé Castel de Saint-Pierre :

« Le plus connu de ses autres ouvrages est celui qui a pour titre *Annales politiques de Louis XIV*, où l'auteur offre un tableau frappant des progrès de l'esprit chez notre nation pendant le règne de ce monarque, et où M. de Voltaire a puisé l'idée si mal remplie de son *Siècle de Louis XIV*... Le détail des faits ne se présente chez l'un et l'autre écrivain que de profil. »

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce passage.

Premièrement, il est bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, composé en 1745, et imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, qui n'ont vu le jour qu'en 1757¹. Nous ne cesserons de redire² qu'il sied bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque son style ; il serait inutile d'examiner si des faits se présentent de *profil* ; mais il est juste et nécessaire de mettre un frein au mensonge et à la calomnie³.

Secondement, nous dirons que nous fûmes justement surpris, quand nous lûmes les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre : il traite Louis XIV et son conseil de *grands enfants* en trente endroits. Louis XIV fit des fautes comme tant d'autres souverains, et il eut par-dessus eux le courage de l'avouer ; mais ces fautes ne sont passablement celles d'un grand enfant.

L'abbé de Saint-Pierre répète souvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du scrutin perfectionné, et de ce qu'il n'avait

1. La première édition des *Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre* est de 1757, deux volumes in-8°.

2. Voyez ci-dessus la note 1 de la page 253.

3. Voyez l'article xvi de ces *Fragments*. Voyez aussi *les Trois Siècles*, à l'article SAINT-DIDIER, où l'abbé Sabatier, auteur de ces *Trois Siècles*, affirme que la *Henriade* est pillée d'un poëme de Saint-Didier, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de la *Henriade* sous le titre de la *Ligue*, quand le *Clovis* de Saint-Didier parut et disparut. (*Note de Voltaire.*)

pas pensé à établir la diète européenne ou européenne, avec les quinze dominations égales et la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été souvent rebattues par l'abbé de Saint-Pierre, dans plusieurs de ses petits livres, et n'avaient été remarquées que pour leur singularité. Il croyait avoir perfectionné la république de Platon et le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être désirables, et nul de praticable; nous sommes même encore aujourd'hui accablés de systèmes. Celui de Maximilien de Rosny, duc de Sully, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverser toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle; changer toutes les dominations pour les rendre égales; substituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays; avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du *Potier d'étain*, ou de *Sir Politick*¹.

Il se peut que Henri IV et le duc de Sully se fussent quelquefois égayés, dans la conversation, à parler de ce roman; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan; que Henri IV, la reine Élisabeth, la république de Venise, et plusieurs princes d'Allemagne, se soient ligués ensemble pour l'exécuter: c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venise, ni dans les Mémoires du secrétaire d'État Villeroy, ministre du dehors sous Henri. Le silence en pareil cas parle assez hautement.

L'abbé de Saint-Pierre osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, et de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés et rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de Sa Majesté Louis XV; et qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, et de mentir si grossièrement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots²:

1. *Le Potier d'étain, homme d'État*, est une comédie danoise, du baron de Holberg; *Sir Politick Wouldbe* est une comédie de Saint-Évremond.

2. *Ouvrages de politique*, par M. l'abbé de Saint-Pierre, à Rotterdam, chez Béman, et à Paris, chez Briasson; tome III, pages 191 et 192. (*Note de Voltaire.*)

« Je n'en ai de preuves que des ouï-dire vraisemblables. C'était un prince très-appliqué à la science du gouvernement... De là sont nées apparemment les opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets si une mort précipitée ne l'eût empêché de régner. Je n'ai donc sur cela que des ouï-dire, etc. »

On pourrait répliquer à l'abbé de Saint-Pierre que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, et qu'il les inventait pour s'autoriser d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. Caritidès¹ d'attribuer ses projets à Louis XIV.

Cependant, après une telle réponse, il se crut le réformateur du genre humain. Il appela son scrutin perfectionné *anthropomètre* et *basilomètre*, et continua à gouverner.

Malheureusement pour lui, parmi quarante de ses volumes on distingua sa *Polysynodie*, et on y fit quelque attention. Cet ouvrage essuya le même sort que l'*Éloge du système de Lass*, par l'abbé Terrasson. A peine cet Éloge avait-il paru que le système s'éroula de fond en comble, et lorsque l'abbé de Saint-Pierre démontrait que la polysynodie, c'est-à-dire la multitude des conseils, était la seule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'Orléans, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des mesures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de Louis XIV le nom de vizirat et de demi-vizirat, le cardinal de Polignac, et le cardinal de Fleury, alors précepteur du roi, furent choqués de ces expressions : ils crurent que puisqu'on traitait de vizirs les ministres de Louis XIV, on traitait ce monarque chrétien de Grand Turc. Tous deux étaient de l'Académie, ainsi que l'abbé; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand vizir soit plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, et il fut exclu de l'Académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, et que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*², c'est que le cardinal de Polignac, en poursuivant l'auteur de la polysynodie, adoptée alors par le duc d'Orléans, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant le régent, qui se doutait déjà des intrigues de Polignac, et qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui

1. Personnage des *Fâcheux*, III, II.

2. Voyez tome XIV, page 129.

abandonna Saint-Pierre, premier aumônier de sa mère; et ce pauvre aumônier fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent: accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde et à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs et pairs utiles à l'État; il diminua toutes les pensions par un de ses édits, vida tous les procès, permit aux prêtres et aux moines de se marier, et ayant ainsi rendu la terre heureuse, il s'occupa de ses *Annales politiques*, qui sont poussées jusqu'à l'année 1739, et qui ne furent imprimées que longtemps après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre Louis XIV et Henri IV. Il donne la préférence entière à Henri IV, sans concurrence; et une de ses plus fortes raisons est que ce prince voulait établir, selon lui, *la diète européenne et le scrutin perfectionné*.

Si nous osions mettre dans la balance Henri IV et Louis XIV, nous laisserions là ce scrutin et cette paix perpétuelle. Nous dirions que Henri IV et Louis XIV naquirent heureusement tous deux, avec des caractères et des talents convenables aux temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par Philippe II jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. Louis, né sur le trône, maître absolu vers le temps de son mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire, et la raison: il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie: ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant, comme dans Charles XII ou dans Henri IV.

Il y avait entre Henri et Louis cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à faire, et un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence et pour les plaisirs. Henri IV, par sa position, fut longtemps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers, qui, dans d'autres temps, auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière; tous deux ennemis de la maison d'Autriche, mais Henri accablé trente ans par elle, et Louis XIV l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très-économe; et Louis, invité par

sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages ; à protéger tous les beaux-arts, non-seulement chez lui, mais chez les étrangers ; à élever des hôpitaux, des palais, des églises, et des forteresses.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. Pellisson, dans ses *Lettres*¹, nous apprend que Louis XIV lui demanda si la religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur Léopold, qui était à peu près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fût pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince ; mais pour Henri, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fit *le coup de main*, et l'histoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorsqu'à l'âge de cinquante-sept ans il était prêt de partir pour aller, sur le Rhin, se mettre à la tête de la ligue qu'on appelait *protestante*, contre celle à qui l'on donna le nom de *papiste*, il se préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. Louis XIV, après huit ans de désastres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui restait de troupes, quoique à l'âge de soixante et dix années.

Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut épouser sa maîtresse, l'autre en effet épousa la sienne.

Il y eut dans Henri plus d'activité, plus d'héroïsme ; dans Louis, plus de majesté et plus d'éclat, plus d'art d'en imposer : l'un semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si Henri fut plus grand que Louis par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaise fortune, et contre une foule d'ennemis et de persécutions, le siècle de Louis XIV fut beaucoup plus grand que celui de Henri IV : car il fut le siècle des grands talents dans tous les genres, et celui de Henri fut le siècle des horreurs de la guerre civile, des sombres fureurs du fanatisme, et de l'abrutissement féroce des esprits ignorants.

Voilà à peu près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, sans nous mettre plus en peine du *scrutin perfectionné* que Henri IV et Louis XIV ne s'en embarrassaient.

1. *Lettres historiques de M. Pellisson*, Paris, 1729, trois volumes in-12. Pellisson, tome II, page 6, dit : « On assure que... il (Louis XIV) demanda à quelqu'un si ces combats singuliers entre deux princes qui se trouvaient à la tête de leurs armées se pouvaient pratiquer en conscience. »

ARTICLE XIV.

FRAGMENT SUR LA SAINT-BARTHÉLEMY.

On prétend en vain¹ que le chancelier de L'Hospital et Christophe de Thou, premier président, disaient souvent : *Excidat illa dies* (que ce jour périsse). Il ne périra point ; ces vers même en conservent la mémoire². Nous fîmes aussi nos efforts autrefois pour la perpétuer³. Virgile avait mieux réussi que nous à transmettre aux siècles futurs la journée de la ruine de Troie. La grande poésie s'occupa toujours d'éterniser les malheurs des hommes.

Nous fûmes étonnés de trouver, en 1758, près de deux cents ans après la Saint-Barthélemy, un livre⁴ contre les protestants dans lequel est une dissertation sur ces massacres ; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainsi⁵ :

- 1° Que la religion n'y a eu aucune part ;
- 2° Que ce fut une affaire de proscription ;
- 3° Qu'elle n'a dû regarder que Paris ;
- 4° Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1° nous répondrons : Non, sans doute, ce ne fut pas la religion qui médita et qui exécuta les massacres de la Saint-Barthélemy ; ce fut le fanatisme le plus exécrationnel. La religion est humaine, parce qu'elle est divine ; elle prie pour les pécheurs, et ne les extermine pas ; elle n'égorge point ceux qu'elle veut instruire. Mais si on entend ici par religion ces querelles sangui- naires de religion, ces guerres intestines qui couvrirent de

1. Caveyrac, à la page 43 de sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemy*, imprimée à la suite de son *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes*, etc., 1758, in-8°. Voltaire avait déjà fait une *Réponse à Caveyrac* ; voyez tome XXVIII, page 556.

2. Ce sont des vers de Silius Italicus :

*Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Secula.*

(Note de Voltaire.)

— Ce passage n'est pas de Silius Italicus, mais de Stace, livre V des *Sylves*, II, 88-89. Dans son *Essai sur les Mœurs*, voyez tome XII, page 511, Voltaire mettait cette citation dans la bouche de L'Hospital. Caveyrac dit, page 43 de sa *Dissertation*, que c'était le président de Thou qui les citait ; voilà sans doute pourquoi ce dernier est nommé ici par Voltaire. (B.)

3. Dans le chant II de la *Henriade*.

4. La *Dissertation* dont il vient d'être question.

5. Page 1 de la *Dissertation*.

cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet effroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la Saint-Barthélemy. Nous convenons que Catherine de Médicis, le duc de Guise, le cardinal de Birague, et le maréchal de Retz, qui conseillèrent ces massacres, n'avaient pas plus de religion que monsieur l'abbé, qui en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche¹ d'avoir appelé Birague cardinal, sous prétexte qu'il ne fut décoré de la pourpre romaine qu'après avoir répandu le sang des Français. Mais ne dit-on pas tous les jours que le cardinal de Retz fit la première guerre de la Fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadjuteur de Paris? Que fait aux massacres de la Saint-Barthélemy le quantième du mois où un Birague reçut sa barrette? Est-ce par de tels subterfuges qu'on peut défendre une si détestable cause? Oui, le fanatisme religieux arma la moitié de la France contre l'autre; oui, il changea en assassins ces Français aujourd'hui si doux et si polis, qui s'occupent gaiement d'opéras-comiques, de querelles de danseuses, et de brochures. Il faut le redire cent fois; il faut le crier tous les ans, le 24 août, ou le 24 août, afin que nos neveux ne soient jamais tentés de renouveler religieusement les crimes de nos détestables pères.

2^o *Que ce fut une affaire de proscription.*

Quelle affaire! proscrire ses propres sujets, ses meilleurs capitaines, ses parents, le prince de Condé, notre Henri IV, depuis restaurateur de la France, notre héros, notre père, qui n'échappa qu'à peine à cette boucherie! On dit une affaire de finance, une affaire d'honneur ou d'intérêt, affaire de barreau, affaire au conseil, affaires du roi, hommes d'affaires. Mais qui avait jamais entendu parler d'affaires de proscription? Il semble que ce soit une chose simple et en usage. Il n'est que trop vrai que ce fut une proscription; et c'est ce qui excitera toujours nos cris et nos larmes.

Mais on laissa au peuple fanatique et barbare le soin de choisir ses victimes. Le frère pouvait assassiner son frère; le fils plonger le couteau dans les mamelles qui l'avaient allaité. Il n'est que trop vrai qu'on égorga des femmes et des enfants. « Les charrettes chargées de corps morts de damoiselles, femmes, filles et enfants, étaient menées et déchargées dans la rivière². » Quelle affaire!

1. *Dissertation*, page 3.

2. Texte rapporté page 39 de la *Dissertation sur la Saint-Barthélemy*.

3° *Que cette affaire n'a jamais dû regarder que Paris.*

Et, pour nous prouver cette étrange assertion, monsieur l'abbé nous assure qu'à Troyes un catholique voulut sauver la vie à Étienne Marguien¹; mais il ne nous dit point qu'Étienne Marguien échappa au carnage. Si cette affaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces et des villes de répandre partout le sang des sujets? Il y en eut qui s'en excusèrent. Les seigneurs de Saint-Hérem², de Chabot, d'Ortez, d'Ognon, de La Guiche, Gordes, et d'autres, écrivirent au roi, en différents termes, qu'ils avaient des soldats pour son service, et non des bourreaux.

Au reste il nous doit être permis d'en croire les véridiques Auguste de Thou et Maximilien, duc de Sully, qui virent de bien plus près la Saint-Barthélemy que monsieur l'abbé, qui n'y était pas, et qui ne passe peut-être pas pour aussi véridique.

4° *Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.*

Il n'est pas possible de savoir le nombre des morts; on ne sait pas dans les villes le nombre des vivants. Tel auteur exagère, tel autre diminue, personne ne compte. Nous n'avons jamais cru aux trois cent mille Sarrasins tués par Charles Martel; il n'est pas question ici de savoir au juste combien de Français furent massacrés par leurs compatriotes. Qui pourra jamais avoir une liste exacte des habitants de Thessalonique égorgés par l'ordre de Théodose dans le cirque où il les invita par des jeux solennels? Il est avéré que tout ce qui entra fut tué. Thessalonique était une ville marchande, opulente, et peuplée. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ne contint que sept mille âmes. Mais que Théodose, dans sa Saint-Barthélemy, ait fait massacrer quinze mille de ses sujets, ou trente mille, le crime est égal.

L'archevêque Péréfixe pousse jusqu'à cent mille³ le nombre des victimes frappées dans la proscription de Charles IX. Le sage de Thou réduit ce nombre à soixante et dix mille⁴. Prenons une

1. *Dissertation*, page 5.

2. Voyez, tome VIII, une des notes de l'*Essai sur les Guerres civiles*.

3. « Six jours après, qui fut le jour de la Saint-Barthélemy, tous les huguenots qui étaient venus à la fête furent égorgés; entre autres l'amiral... puis par toutes les villes du royaume, à l'exemple de Paris, près de cent mille hommes. » (*Histoire de Henri le Grand*, première partie, 1572.)

4. De Thou dit *plus de trente mille hommes*, voici son texte: « Proditumque a multis plus xxx hominum millia toto regno in his tumultibus varia peste extincta; quamvis aliquanto minorem numerum credo. » (*Hist.*, LI, 12.) Mais Sully (*OEconomies royales*, page 12 de l'édition des vvv verts) dit *plus de soixante et dix mille personnes*. Voltaire lui-même a cité Sully dans son écrit *Des Conspirations*

moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingt-cinq mille. Quelle affaire! encore une fois.

De nos jours, un avocat irlandais¹ a plaidé pour les massacres d'Irlande, exécutés sous le règne de l'infortuné Charles I^{er}. Il a soutenu que les Irlandais catholiques n'avaient assassiné que quarante mille protestants. Nous ne voulons pas compter après lui; mais en vérité ce n'est pas peu de chose que quarante mille citoyens expirants dans des tourments recherchés, des filles attachées vivantes encore au cou de leurs mères suspendues à des potences; les parties génitales des pères de famille mises toutes sanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées, et leurs enfants coupés par morceaux sous les yeux des pères et des mères, le tout à la plus grande gloire de Dieu.

Nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre des reproches² que nous fait monsieur l'abbé sur ce que nous fîmes, il y a cinquante ans, je ne sais quel poëme épique dans lequel il est parlé de la Saint-Barthélemy. Un de nos parents fut tué dans cette journée; mais nous nous tenons très-heureux d'en être quitte aujourd'hui pour des injures.

ARTICLE XV.

SUR LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

La fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande plaie de l'État. Lorsque nous fûmes obligé d'en parler dans le *Siècle de Louis XIV*³, nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce siècle mémorable; mais⁴ M^{me} de Caylus, nièce⁵ de M^{me} de Maintenon, dit que le roi *avait été trompé*. La reine Christine⁶ écrit que

(voyez tome XXVI, page 10). Ce qui peut l'avoir induit ici en erreur c'est la citation des trois auteurs (de Thou, Sully, et Péréfixe), faite par Caveyrac, à la page 36 de sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemy*. (B.)

1. Brooke, né en 1706, mort en 1783; littérateur, ami de Pope et de Swift.

2. Dans une note du chant II de la *Henriade*, Voltaire parle d'un gentilhomme qui, étant fort jeune dans les gardes du roi Charles IX, chargeait son arquebuse. Caveyrac, pages 42 et 43 de sa *Dissertation*, reprochait à Voltaire d'avoir rapporté cette circonstance. (B.)

3. Voyez tome XV, page 28.

4. *Souvenirs de madame de Caylus*. (Note de Voltaire.)

5. Voyez tome XIV, page 470; XV, 134; et XXVIII, 285.

6. *Lettres de la reine Christine*. (Note de Voltaire.) — Il s'agit du recueil d'Arckenholtz, dont il a été parlé tome XXIII, page 524, et non de l'ouvrage de Lacombe, dont il est question tome XXIV, page 479.

Louis XIV s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, et même chez ses ennemis, ses citoyens, ses trésors, ses arts, son industrie, ses guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de besoin les uns envers les autres, étaient le seul appareil qu'on pût mettre sur une blessure si profonde.

Ce divin esprit de tolérance, qui au fond n'est que la charité, *charitas humani generis*, comme dit Cicéron¹, a depuis quelques années tellement animé les âmes nobles et sensibles que M. de Fitz-James, évêque de Soissons, a dit dans son dernier mandement² : « Nous devons regarder les Turcs comme nos frères. »

Aujourd'hui nous voyons en France des protestants, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, si elles ne sont pas les plus considérables de l'État, sont du moins les plus avantageuses. Personne n'en a murmuré. On n'a pas été plus surpris de voir des fermiers généraux calvinistes que s'ils avaient été jansénistes.

Le ministère ayant écrit, en 1751, une lettre de recommandation en faveur d'un négociant protestant nommé Frontin, homme utile à l'État, un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit et fit imprimer une lettre assez violente contre le ministère. Il remontrait, dans cette lettre, qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils sont tous ennemis de Dieu et des hommes. On écrivit³ contre cette lettre, et, soit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, soit de l'abbé de Caveyrac, cet abbé la soutint dans son *Apologie de la révocation de l'édit de Nantes*. Il voulut persuader qu'il n'y avait eu aucune persécution dans la dragonnade; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités; qu'il n'en sortit pas du royaume cinquante mille;

1. Voltaire cite souvent cette expression, qui n'est pas dans Cicéron.

2. Le mandement est du 21 mars 1757; Voltaire en a souvent parlé; voyez la note, tome XXV, page 104.

3. Une *Lettre de M. l'intendant de *** à M. l'évêque d'Alais* fit naître la *Réponse de M. l'évêque d'Alais à M. l'intendant de ****. Cette *Réponse* est datée du 6 juin 1751, et fut l'origine de l'écrit que publièrent Ripert de Montclar et l'abbé Quesnel sous le titre de : *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants en France, etc.*, 1755, in-8°. Caveyrac répondit à cet écrit par un *Mémoire politico-critique, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Église et de l'État d'établir pour les calvinistes du royaume une nouvelle forme de se marier*: 1756, in-8°. C'est dans ce *Mémoire* (page 150), et non dans l'*Apologie*, qu'il prend la défense de l'évêque d'Agen. (B.)

qu'ils emportèrent très-peu d'argent ; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait besoin, etc., etc.

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe : les temps sont si changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les seuls qui primes la peine d'observer que M. de Caveyrac n'avait pas eu des mémoires exacts sur plusieurs faits.

Par exemple il disait ¹ qu'il n'y a pas cinquante familles françaises à Genève. Nous, qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a eu plus de mille, sans compter celles que la mort a éteintes, ou qui sont passées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce sont ces familles qui ont porté dans Genève une industrie et une opulence inconnues jusqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, est aujourd'hui célèbre par ses richesses et par ses connaissances solides : elle les doit aux réfugiés français ; ils l'ont mise en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monsieur l'abbé donna ² un démenti au roi de Prusse, qui, dans l'histoire de sa patrie, a prononcé que son grand-père reçut dans ses États plus de vingt mille réfugiés ; et, pour décréditer le témoignage du roi de Prusse, il prétend que son *Histoire du Brandebourg* n'est point de lui, et que c'est nous qui l'avons faite sous son nom. Ce fut donc pour nous un devoir indispensable de rendre gloire à la vérité ³ ; de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas ; d'avouer que nous ne servîmes au roi de Prusse que de grammairien fort inutile. Il n'avait pas besoin de nous pour être l'historien et le législateur de son royaume, comme il en a été le héros ⁴.

1. *Apologie*, page 83.

2. *Ibid.*, page 84.

3. Voyez, tome VIII, les notes et variantes de l'*Ode sur la mort de madame la princesse de Bareith*.

4. « Il arriva depuis un événement favorable, qui avança considérablement les projets du grand électeur. Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, et quatre cent mille Français pour le moins sortirent de ce royaume ; les plus riches passèrent en Angleterre et en Hollande ; les plus pauvres, mais les plus industrieux, se réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ ; ils aidèrent à repeupler nos villes désertes, et nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

« A l'avènement de Frédéric-Guillaume à la régence, on ne faisait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine ; l'industrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures ; ils établirent des fabriques de draps, de serges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de grisettes, de crépon, de bonnets et de bas tissés sur des métiers ; des chapeaux de castor, de

Monsieur l'abbé¹ récusait de même le témoignage de tous les intendants des provinces de France et de nos ambassadeurs, qui, témoins de la décadence de nos manufactures et de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de Caveyrac, qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend² que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'État. Mais les La Rochefoucauld, les Bourbon-Malause, les La Force, les Ruvigny, les Schomberg, tant d'autres officiers principaux qui servirent sous le roi Guillaume et sous la reine Anne, étaient-ils des *gueux* ? Il est vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, et qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre et de Prusse, par plusieurs princes de l'empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très-grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un État ; ils en font la base ; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France allèrent défricher la Caroline, la Pensylvanie, et jusqu'à la terre des Hottentots. L'Orient et l'Occident, les extrémités de l'ancien et du nouveau monde, virent leurs travaux et leurs larmes.

Si donc l'Angleterre et la Hollande donnèrent à ces proscrits des asiles en Europe et au bout de l'univers, il est étrange que monsieur l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes³ : « Une fausse religion... devait produire nécessairement de pareils fruits ; il en restait un seul à mûrir ; ces insulaires le recueillent : c'est le mépris des nations. » On n'a jamais rien dit de si étrange.

Quelles sont donc les nations pour qui les Anglais ne sont qu'un objet de mépris ? Sont-ce les peuples qu'ils ont vaincus ? Sont-ce les peuples qu'ils ont secourus ? Est-ce l'Inde, où ils ont conquis des États trois fois plus grands et plus peuplés que l'An-

lapin, et de poil de lièvre ; des teintures de toutes les espèces. Quelques-uns de ces réfugiés se firent marchands, et débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs ; et les Français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, et firent venir des fruits et des légumes excellents dans les contrées sablonneuses, qui, par leurs soins, devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore. » *Histoire de Brandebourg, par le roi de Prusse*, édition de Jean Néaulme, 1751, tome II, pages 311, 312, et 314. (*Note de Voltaire.*)

1. *Apologie*, pages 110 et suiv.

2. *Apologie*, page 95.

3. Page 362. (*Note de Voltaire.*)

gleterre? Est-ce la moitié de l'Amérique, dont ils sont souverains?

A l'égard des Hollandais, monsieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les réfugiés français que parce qu'ils sont sans religion. « Les Hollandais, dit-il, ne sont pas tolérants, ils sont indifférents. La philosophie ne les a pas éclairés; elle a obscurci leurs lumières¹. » Il en fait ensuite un portrait affreux. C'est ainsi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons pas passer sous silence un reproche singulier que monsieur l'abbé fait aux protestants de France : « Reprochez-vous², ô huguenots, les meurtres de Henri III et de Henri IV, puisque, en conspirant contre François II et contre Charles IX, vous avez enhardi les cruelles mains des parricides. » On ne savait pas encore que le jacobin Jacques Clément et le feuillant Ravailiac fussent huguenots. C'est une fleur de rhétorique, et quelle fleur!

Il est temps de passer de M. l'abbé de Caveyrac à M. l'abbé Sabatier, tous deux également pieux, et également illustres.

ARTICLE XVI³.

DES DICTIONNAIRES DE CALOMNIES.

Un nouveau poison fut inventé depuis quelques années dans la basse littérature. Ce fut l'art d'outrager les vivants et les morts par ordre alphabétique : on n'avait point encore entendu parler de ces dictionnaires d'injures. Si nous ne nous trompons pas, ils commencèrent lorsque M. Ladvoat, bibliothécaire de la Sorbonne, l'un des plus sages et des plus modérés littérateurs, comme l'un des plus savants, eut donné son *Dictionnaire historique*, vers l'an 1740⁴. Un janséniste (car, pour le malheur de la France, il y avait encore des jansénistes et des molinistes) fit imprimer contre M. l'abbé Ladvoat un libelle diffamatoire en six volumes⁵, sous le titre et dans la forme de dictionnaire.

1. Voici le texte de Caveyrac, page 447 :

« 1° Les Hollandais ne sont pas tolérants, mais indifférents. 2° La philosophie ne les a pas éclairés; la cupidité, au contraire, a obscurci leurs lumières. »

2. Page 32. (*Note de Voltaire.*)

3. De cet article les éditeurs de Kehl avaient fait la XXVII^e *Honnêteté littéraire*; voyez la note, tome XXVI, page 115.

4. La première édition du *Dictionnaire historique* de Ladvoat est de 1752, deux volumes petit in-8°.

5. C'est le *Dictionnaire* de Barral et Guibaud, dont Voltaire a déjà parlé t. XIV,

Il commence par remercier Dieu de ce qu'il est venu à bout de finir ce rare ouvrage sous les yeux et avec le secours de l'auteur clandestin de la gazette ecclésiastique, « dont la plume, dit-il, est une flèche semblable à la flèche de Jonathas, fils de Saül, laquelle n'est jamais retournée en arrière, et est toujours teinte du sang des morts et de la graisse des plus vigoureux » (II, *Rois*, 1, 22). L'abbé Ladvoat lui répondit qu'il voyait peu de rapport entre la flèche de Jonathas teinte de graisse, et la plume d'un prêtre normand qui vendait des gazettes. D'ailleurs il persista à se rendre utile, dût-il être percé de quelque flèche de ces convulsionnaires. Le libelle du janséniste attaqua tous les gens de lettres qui n'étaient pas du parti : sa flèche fut lancée contre les Fontenelle, les Lamotte, les Saurin, qui n'en sentirent rien.

Nous avons mis au-devant du *Siècle de Louis XIV* une liste assez détaillée de tous les artistes qui firent honneur à la France dans ces temps illustres. Deux ou trois personnes se sont associées depuis peu pour faire un pareil catalogue des artistes de trois siècles ; mais ces auteurs s'y sont pris différemment : ils ont insulté, par ordre alphabétique, à tous ceux dont ils ont cru qu'il était de leur intérêt d'attaquer la réputation. Nous ignorons si leur flèche est retournée ou non en arrière, et si elle a été teinte de la graisse des vigoureux. Celui de la troupe qui tirait le plus mal était un abbé Sabatier¹, natif d'un village auprès de Castres, homme d'ailleurs différent en tout des gens de mérite qui portent le même nom.

Il fut payé pour tirer ses traits sur tous ceux qui font aujourd'hui honneur à la littérature par leur érudition et par leurs talents. Dans la foule de ceux qu'il attaque, on trouve feu M. Helvétius. Il le qualifie, lui et ses amis, de maniaques. « Nous pouvons assurer, dit-il, par de justes observations que ses illusions philosophiques étaient une espèce de manie involontaire... Il se contentait de gémir, dans le sein de l'amitié, de l'extravagance et des excès de maniaques, qui se glorifiaient de l'avoir pour confrère. »

L'abbé Sabatier a raison de dire qu'il était à portée de faire de justes observations sur M. Helvétius, puisqu'il avait été tiré

page 24 ; XV, 72 ; XVIII, 351 ; XXVI, 493, et XXVIII, 527. Ce dictionnaire n'a que quatre gros volumes, que cependant on a quelquefois reliés en six.

1. On disait, et quelques personnes pensent encore qu'un abbé Martin, devenu fou et mort en 1776, est le principal auteur des *Trois Siècles de la littérature*, ouvrage dont la première édition est de 1772, trois volumes in-8°, et que l'abbé Sabatier (voyez tome VII, page 172) avait publié. (B.)

par lui de la plus extrême misère, et que, réchauffé dans sa maison (comme Tartuffe chez Orgon), il n'avait vécu que de ses libéralités. La première chose qu'il fait après la mort d'Helvétius est de déchirer le cadavre de son bienfaiteur.

Nous n'étions pas de l'avis de M. Helvétius sur plusieurs questions de métaphysique et de morale ; et nous nous en sommes assez expliqué¹ sans blesser l'estime et l'amitié que nous avons pour lui. Mais qu'un homme nourri chez lui par charité prenne le masque de la dévotion pour l'outrager avec fureur, lui et tous ses amis, et tous ceux même qui l'ont assisté, nous pensons qu'il ne s'est rien fait de plus lâche dans les trois siècles dont cet homme parle, et qu'il connaît si peu.

Lui !... un abbé Sabatier !... oser feindre de défendre la religion ! oser traiter d'impies les hommes du monde les plus vertueux ! S'il savait que nous avons eu en notre possession son abrégé du spinosisme, intitulé *Analyse de Spinosa*², à Amsterdam ; ouvrage rempli de sarcasmes et d'ironies, écrit tout entier de sa main, finissant par ces mots : « Point de religion, et j'en serai plus honnête homme. La loi ne fait que des esclaves, elle n'arrête que la main ; » enfin signé : *adieu baptisabit*.

S'il savait que nous possédons aussi écrits de sa main les vers infâmes qu'il fit dans sa prison à Strasbourg, et d'autres vers aussi libertins que mauvais, que dirait-il ? Rentrerait-il en lui-même ? Non, il irait demander un bénéfice, et il l'obtiendrait peut-être.

Le cœur le plus bas et le plus capable de tous les crimes des lâches est celui d'un athée hypocrite.

Nous fûmes toujours persuadé que l'athéisme ne peut faire aucun bien, et qu'il peut faire de très-grands maux. Nous fîmes sentir la distance infinie entre les sages qui ont écrit contre la superstition, et les fous qui ont écrit contre Dieu. Il n'y a dans tous les systèmes d'athéisme ni philosophie ni morale.

Nous n'y voyons point de philosophie : car, en effet, est-ce raisonner que de reconnaître du génie dans une sphère d'Archimède, de Posidonius ; dans un de ces *oreries*³ qu'on vend en Angleterre, et de n'en point reconnaître dans la fabrication de l'univers ; d'admirer la copie, et de s'obstiner à ne point voir

1. Tome XIX, pages 23, 375 ; XX, 321 ; XXV, 445, 474 ; XXVI, 37.

2. Une *Apologie de Spinosa et du spinosisme*, par Sabatier, a vu le jour pour la première fois à Altona, 1806. in-8°.

3. Machine de mathématiques, ainsi appelée du nom de Boyle, comte d'Orery, à qui elle fut dédiée. Voyez tome XXI, page 554.

d'intelligence dans l'original ? Cela n'est-il pas encore plus fou que si on disait : Les estampes de Raphaël sont faites par un ouvrier intelligent, mais le tableau s'est fait tout seul ?

L'athéisme n'est pas moins contraire à la morale, à l'intérêt de tous les hommes : car, si vous ne reconnaissez point de Dieu, quel frein aurez-vous pour les crimes secrets ?

Duræ saltem virtutis amator,
Quære quid est virtus, et posce exemplar honesti.

(LUCAN., *Phars.*, IX, 562.)

Nous ne disons pas qu'en adorant un Être suprême, juste et bon, nous devons admettre la barque à Caron, Cerbère, les Euménides, ou l'ange de la mort Samaël, qui vient demander à Dieu l'âme de Moïse, et qui se bat avec Michaël à qui l'aura. Nous ne prétendons point qu'Hercule ait pu ramener Alceste des enfers, ou que le Portugais Xavier ait ressuscité neuf morts.

De même qu'il faut distinguer soigneusement la fable de l'histoire, il faut aussi discerner entre la raison et la chimère.

Il est très-certain que la croyance d'un Dieu juste ne peut être qu'utile. Quel est l'homme qui, ayant seulement une peuplade de six cents personnes à gouverner, voudrait qu'elle fût composée d'athées ?

Quel est l'homme qui n'aimerait pas mieux avoir affaire à un Marc-Aurèle ou à un Épictète qu'à un abbé Sabatier ? Nous savons, et nous l'avons souvent avoué, qu'il est des athées par principes, dont l'esprit n'a point corrompu le cœur.

On a vu souvent des athées¹
Vertueux malgré leurs erreurs :
Leurs opinions infectées
N'avaient point infecté leurs mœurs.
Spinosa fut doux, simple, aimable ;
Le Dieu que son esprit coupable
Avait follement combattu,
Prenant pitié de sa faiblesse,
Lui laissa l'humaine sagesse,
Et les ombres de la vertu.

Nous dirons à tous ces athées argumentants, qui n'admettent aucun frein, et qui cependant se sont fait celui de l'honneur, qui

1. C'est une des strophes de l'Ode VII (voyez tome VIII), mais avec quelques différences.

raisonnent mal, et qui se gouvernent bien : Messieurs, gardez-vous de l'abbé Sabatier, qui se conduit comme il raisonne. Aussi ne le voient-ils point ; il est également en horreur aux dévots et aux philosophes.

Quand le *Système de la Nature* fit tant de bruit, nous ne dissimulâmes point notre opinion sur ce livre¹ ; il nous parut une déclamation quelquefois éloquente, mais fatigante, contraire à la saine raison, et pernicieuse à la société. Spinoza du moins avait embrassé l'opinion des stoïciens, qui reconnaissent une intelligence suprême ; mais dans le *Système de la Nature* on prétend que la matière produit elle-même l'intelligence. S'il n'y avait là que de l'absurdité, on pourrait se taire. Mais cette idée est pernicieuse, parce qu'il peut se trouver des gens qui, ne croyant pas plus à l'honneur et à l'humanité qu'à Dieu, seront leurs dieux à eux-mêmes, et s'immoleront tout ce qu'ils croiront pouvoir s'immoler impunément. Les athées tartuffes seront encore plus à craindre. Un brave déiste, un sectateur du grand lama un peu courageux, peut avoir la consolation de tuer un athée sanguinaire qui lui demande la bourse le pistolet à la main ; mais comment se défendre d'un athée hypocrite et calomniateur, qui passe la journée dans l'antichambre d'un évêque ? etc.

1. Voyez tome XVIII, pages 97, 369.

LETTRE¹

D'UN ECCLÉSIASTIQUE

SUR

LE PRÉTENDU RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES DANS PARIS.

20 mars 1774.

Il n'y a, monsieur, ni grande ni petite révolution sans faux bruits, soit parce que les parties intéressées croient nécessaire de cacher leurs intentions au public, soit plutôt parce que le public s'aveugle lui-même, et n'attend jamais qu'on prenne la peine de le détromper.

On débite que des personnes constituées en dignité veulent établir dans Paris une société de jésuites, sous un autre nom et sous une nouvelle forme.

Notre ministère est trop éclairé pour adopter de telles vues; il ne prendra point pour sa devise :

Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.

(HOR., lib. I, ep. 1.)

Aurait-on jeté par terre une grande maison pour la rebâtir plus petite? Aurait-on nettoyé une vaste campagne pour y conserver dans un coin un peu d'ivraie qui pourrait gâter tout le reste? Quelle idée de vouloir réunir des jésuites dans Paris pour alarmer les parlements, pour outrager les universités, pour recommencer la guerre au même moment qu'on s'est donné la paix! Si on avait proposé à Cadmus de semer encore quelques dents du dragon après la défaite de ceux qui étaient nés de ces dents, il n'aurait pas suivi ce conseil funeste.

Les jésuites firent aux universités une guerre qui dura plus

1. Il est parlé de cette *Lettre* dans les *Mémoires secrets* dès le 24 mars 1774.

de deux cents ans. Dieu nous préserve de rentrer dans les troubles dont la sagesse et la bonté du roi nous ont tirés ! Ce serait violer le pacte de famille qui subsiste dans l'auguste maison de France et d'Espagne. Le roi d'Espagne a déclaré qu'il gardait *dans son cœur royal* l'offense affreuse que les jésuites lui avaient faite. Il ne nous a point dit précisément de quelle arme ils s'étaient servis pour percer son cœur ; mais le pontife éclairé qui siège à Rome a pu le savoir. Il a mis en prison le général de la compagnie¹, et ses confidents. La société des jésuites est anéantie : on ne risquera pas de détruire la société du genre humain en rétablissant ce qu'on a eu tant de peine à détruire².

Il est constant que les jésuites Alessandro, Mathos, et Malagrida, furent convaincus³, dans un *acordao* du conseil suprême de Lisbonne, d'avoir employé la confession auriculaire pour faire assassiner le roi de Portugal, auquel il n'en coûta qu'un bras. La confession de Jean Châtel à un jésuite n'avait coûté qu'une dent à notre cher Henri IV ; la confession des incendiaires de Londres aux RR. PP. Oldcorn et Garnet préparait la mort la plus inouïe au roi et au parlement d'Angleterre. Ils ont été chassés de tous ces pays. Je puis me tromper, mais je ne crois pas qu'on les y rappelle sitôt.

Si le pape Clément XIV ne les a pas traités comme Clément V traita les templiers, c'est que nous sommes dans un temps où les lettres et les arts ont enfin adouci les mœurs ; c'est que les crimes, quoique réitérés, de plusieurs membres ne doivent pas attirer des supplices barbares à tout le corps. Plusieurs eunes jésuites ont été accusés des mêmes péchés qu'on reprochait aux templiers ; cependant on ne les a brûlés ni en France, ni en Espagne, ni en Italie. Nous sommes devenus plus humains, mais il ne faut pas devenir imbéciles ; et nous le serions si nous conservions la graine d'une plante qui nous a paru un poison.

Parmi les jésuites on a vu et on voit encore des hommes très-estimables, des savants utiles. Le roi de Prusse⁴ les a conservés dans ses États ; ils y peuvent servir à instruire la jeunesse. Des religieux catholiques ne sont pas assez puissants pour nuire dans un royaume protestant et tout militaire, dans lequel un seul ordre du roi, porté par un grenadier, arrête tout d'un coup toutes les disputes scolastiques.

1. Laurent Ricci, né à Florence en 1703, mort en prison le 22 novembre 1775.

2. Les jésuites ont été rétablis en 1814.

3. Voyez tome XV, page 396.

4. Frédéric II.

Il en est de même de la Russie polonaise¹ : on y a laissé quelques jésuites latins, que l'Église grecque ne craint pas, et que le gouvernement redoute encore moins. Un empereur ou une impératrice russe est le chef suprême de la religion dans cet empire d'onze cent mille lieues carrées. On n'y connaît point deux puissances : quiconque même y voudrait établir cette doctrine des deux puissances y serait puni comme coupable de haute trahison et de sacrilège, et il y en a eu des exemples. Ce frein que la loi met aux bouches controversistes les retient ; mais ce qui est tolérable, du moins pour un temps, dans ces pays immenses, deviendrait très-pernicieux dans le nôtre. Les Russes et les Prussiens sont tous soldats, et n'ont ni jansénistes ni molinistes ; la France en a, pour son malheur et pour sa honte. Ce feu est presque éteint ; je ne pense pas qu'un gouvernement aussi sage que le nôtre veuille le rallumer.

Les ex-jésuites qui ont du mérite et des talents peuvent les manifester dans tous les genres : on les a délivrés d'une chaîne insupportable qu'ils s'étaient mise au cou dans l'imprudance de la jeunesse. Ils s'étaient enrôlés soldats d'un despote étranger ; on leur a donné leur congé ; on a brisé leurs fers : ils seront citoyens. Ne vaut-il pas mieux être citoyen que jésuite ?

Toute l'Europe catholique demande à grands cris qu'on diminue le nombre des ordres, et celui des moines de chaque ordre. Si on pouvait seulement rassembler sous ses yeux une trentaine de ces instituts bizarres, gens tondus, gens demi-tondus, chaussés, déchaux, avec braies, sans braies, gris, noirs, bai bruns, pièce sans barbe, barbe sans pièce, on rirait longtemps d'une telle mascarade ; et qui contemplerait les maux produits par leurs disputes pleurerait.

Plusieurs provinces en Espagne, en France, en Italie, manquent de cultivateurs : on veut partout plus de mains qui travaillent, et moins d'oisifs qui argumentent ; c'est ce qu'on crie à Paris, à Madrid, à Rome. Partout le gouvernement, attentif aux clameurs des peuples et aux besoins publics, s'occupe du soin d'arrêter les progrès du mal, si l'on ne peut l'extirper. L'âge de faire vœu d'être inutile est du moins reculé de quelques années ; quelques couvents ont été supprimés, et vous croyez qu'on en va ériger un de jésuites dans Paris ! Non, ne le craignez pas. On peut souffrir de vieux abus par paresse, mais on ne se tourmente pas pour en introduire un nouveau.

1. Voyez la note, tome XVI, page 425.

Les principaux ministres de l'Église savent assez quelle rivalité règne entre toutes ces factions qui nous inondent sous le nom d'ordres : leur habit seul est un signal de haine ; les noirs et les blancs divisèrent l'Église pendant des siècles. On a désiré souvent qu'il n'y eût de couvents que pour les malades, et pour ceux qui, étant incapables de remplir les devoirs de la société, chercheraient une consolation dans la retraite ; mais c'est précisément la jeunesse la plus saine, la plus robuste, qu'un enrôleur monacal engage dans son régiment, en la faisant boire à la santé de son saint. Il y a plusieurs couvents où l'on examine le soldat de recrue tout nu ; et si on lui trouve le moindre défaut, on le renvoie. Cette pratique est même usitée chez des religieuses : si elles sont assez mal constituées pour ne pouvoir être mères, on les envoie se marier dans le monde ; si elles sont assez saines pour faire des enfants, on leur fait la grâce de les condamner à la stérilité dans leur prison.

Des retraites honnêtes pour la vieillesse et pour les infirmités, voilà ce qui est nécessaire, et voilà ce qu'on n'a pas seulement tenté.

L'enthousiasme et la sottise firent, dans des temps de ténèbres, des fondations immenses : la raison et l'humanité n'en firent aucune. Combien d'officiers blessés en combattant pour la patrie sont venus demander l'aumône, et quelquefois inutilement, à la porte des opulents monastères fondés par leurs ancêtres !

On nous cite les couvents de l'Église grecque, mère de l'Église latine ; mais premièrement, la grecque n'a point cette bigarrure d'ordres innombrables, presque tous ennemis les uns des autres : elle n'a jamais eu que l'ordre de saint Basile ; la latine ne connut que l'ancien ordre de saint Benoît avant le ^{xii}^e siècle, et les moines de cet ordre défrichèrent des terres incultes avant de défricher la littérature, plus inculte encore. Secondement, les couvents, chez les Grecs, sont les séminaires d'où l'on tire tous les prêtres, les curés, et les évêques : étant curés, ils se marient ; étant évêques, ils ne se marient plus ; chez nous, au contraire, les moines ont toujours été dans une espèce de guerre contre les curés et les évêques : consultez sur cela l'évêque de Belley, dans son *Apocalypse de Méliton*¹. Et n'avez-vous pas vu en dernier lieu des jésuites fanatiques venir faire des missions chez des curés très-instruits et très-sages, comme s'ils étaient venus prêcher des Iroquois ? Ils dépossédèrent le curé dans le temps de leur mission ; ils s'emparaient de l'église, plantaient une croix

1. Voyez la note, tome XVII, pages 290-291.

dans la place publique¹, donnaient la communion, sans examen, quatre fois la semaine, à quiconque se présentait, petite fille, petit garçon, vieil ivrogne, vieille entremetteuse, et se vantaient ensuite à leur général qu'ils avaient converti une ville entière.

Comptez, monsieur, que notre gouvernement ne laissera pas renaître ces abus indignes. Il est déjà assez las de ces confréries établies autrefois dans des temps de troubles, et qui en ont tant suscité; de ces troupes en masques qui font peur aux petits enfants, et qui font avorter les femmes; de ces gilles en jaquette, qui, dans nos contrées méridionales, courent les rues pour la gloire de Dieu. Il est temps de nous défaire de ces momeries qui nous rendent si ridicules aux yeux des peuples du Nord.

Il nous faut des moines, dit-on, car les Égyptiens eurent des thérapeutes, et il y eut des esséniens dans le petit pays de la Palestine. Je conçois bien que pendant les guerres des Ptolémées il y eut quelques familles d'Alexandrie, soit juives, soit grecques, qui se retirèrent vers le lac Mœris, loin des horreurs de la guerre civile, comme les primitifs, que nous nommons quakers, ont été chercher la paix en Pensylvanie, et oublier les crimes religieux de Cromwell loin de leurs concitoyens fanatiques qui s'égorgeaient pour un surplis; je conçois que des esséniens aient vécu ensemble à la campagne, pour être à l'abri des assassinats continuels commis par Hircan et par Antigone, qui se disputaient les sonnettes du grand prêtre; mais quel rapport peut-on trouver entre nos moines d'aujourd'hui et des gens de bien, mariés pour la plupart, qui se retiraient à la campagne, loin de la tyrannie?

Si l'habitude, la négligence, la petite difficulté de remuer d'anciens décombres, arrêtent quelquefois le ministère; si l'on n'ose pas, dans une grande ville, changer en maisons nécessaires ces vastes enceintes inutiles où vingt fainéants occupent un terrain qui pourrait loger trois cents familles; si l'on a craint d'appliquer à l'ordre de Saint-Louis un peu de ces richesses prodigieuses, quelquefois usurpées par des chartres évidemment fausses; si tel officier qui a servi trente ans le roi ne peut obtenir une modique pension sur la ferme de tel prieur claustral; si enfin nous conservons encore tant de moines, du moins n'ayons plus de jésuites.

1. Tout cela s'est revu en France dans les années qui ont précédé la révolution de 1830. (B.)

ÉLOGE FUNÈBRE

DE LOUIS XV

PRONONCÉ DANS UNE ACADÉMIE LE 25 MAI 1774¹.

MESSIEURS,

Je ne viens point ici, au milieu d'une pompe lugubre et éclatante, mêler la vanité d'un discours étudié à toutes ces vanités établies pour faire illusion aux vivants, sous le spécieux prétexte de la gloire des morts.

Notre assemblée n'est point une de ces cérémonies fastueuses inventées pour séduire les yeux et les oreilles. Mon discours doit être simple et vrai comme l'était le monarque dont nous déplorons la perte.

Quand la grande éloquence commença et finit le siècle de Louis XIV, les oraisons funèbres prononcées par les Bossuet et par les Fléchier subjuguèrent la France étonnée. Elles étaient les seuls ornements qu'on remarquât au milieu de ces superbes appareils funéraires. On était transporté de ce nouveau genre; il a diminué de prix dès qu'il est devenu commun.

Aujourd'hui que la recherche du vrai en tout genre est devenue

1. Louis XV était mort le 10 mai 1774, et Voltaire envoya son *Éloge funèbre* au maréchal de Richelieu le 31 mai. Il le donna comme l'ouvrage de M. Chambon : il avait déjà mis ce nom, en 1769, à son petit écrit *De la Paix perpétuelle* (voyez tome XXVIII, page 103); il le mit quelques mois plus tard à l'*Éloge historique de la raison* (voyez tome XXI, page 513). Mais ce nom de Chambon ne se trouve sur aucune édition de l'*Éloge funèbre* antérieure aux éditions de Kehl, où probablement il fut ajouté d'après la lettre du 31 mai.

L'édition originale est un in-8° de 16 pages.

Du vivant de Louis XV, Voltaire avait, en 1748, fait son *Panegyrique* (voyez tome XXIII, page 263). Il avait poussé la flatterie plus loin en donnant à l'un de ses ouvrages le titre de *Précis du Siècle de Louis XV* (voyez tome XV de la présente édition). (B.)

la passion dominante des hommes, ce fard des déclamations, si imposant autrefois, a perdu son éclat. Nous sommes heureusement réduits, surtout dans ces assemblées secrètes, à suivre la méthode inventée par l'ingénieur Fontenelle, et perfectionnée par le marquis de Condorcet : méthode qui consiste à faire plutôt le précis de la vie d'un homme que son éloge; à ne le louer que par les faits; à raconter sans emphase les services qu'il a rendus; à laisser voir sans malignité les faiblesses inséparables de la nature humaine; à ne chercher enfin pour toute éloquence que des vérités utiles. Les hommes ne se dégoûteront jamais de ce genre, parce qu'il ressemble à celui de l'histoire.

C'était l'usage de ces anciens peuples si renommés, qui jugeaient les rois après leur mort, et qui par là enseignèrent la justice à la terre. De tels discours funèbres peuvent avoir sur l'histoire même un grand avantage, celui de ne recueillir aucune de ces fables secrètes que la méchanceté ou la seule envie de parler débite sur un prince de son vivant, que l'erreur populaire accrédite, et qu'au bout de quelques années les historiens adoptent en se trompant eux-mêmes, et en trompant la postérité.

Si l'on osait être sage, des discours de ce genre seraient d'une utilité bien plus grande encore : car, également éloignés de la flatterie et de la satire, ils seraient la leçon de ceux dont un jour on doit faire l'oraison funèbre. Ce qu'un homme éclairé et juste prononcerait sur un roi, devant son successeur et devant la nation, ferait une impression cent fois plus forte et plus durable que tous ces discours d'ostentation qui ne sont plus regardés que comme une partie des cérémonies qui passent en un jour.

Nous n'avons rien à dire du premier âge de Louis XV ; presque toutes les enfances, comme toutes les décrépitudes, se ressemblent : les premières donnent toujours quelque espérance que les secondes ôtent entièrement. Son caractère était doux et facile, et l'on a remarqué que dans toute sa vie il ne montra aucun emportement. Ce qu'il apprit le mieux dans sa première jeunesse fut la géographie, science la plus utile à un roi, soit en guerre, soit en paix. Il fit même imprimer au Louvre un petit livre *De la Géographie par le cours des fleuves*, qu'il composa en partie sur les leçons de M. Delisle, et dont on tira cinquante exemplaires¹. C'est cette étude qui le détermina depuis à faire lever des cartes topographiques de toute la France, ouvrage immense où l'on n'a trouvé presque rien d'omis, ni d'inexact.

1. Voyez les notes, tome XIV, page 62; et XX, 382.

Ce goût pour la géographie le conduisit naturellement à quelques connaissances de l'astronomie et à un peu d'histoire naturelle.

Son jugement en toutes choses était juste; mais cette douce facilité de caractère dont nous avons parlé le porta toujours à préférer l'opinion des autres à la sienne.

C'est par cette condescendance qu'il se résolut à la guerre de 1741, malgré le cardinal de Fleury, qui s'y opposait : car des personnes qui avaient alors plus de crédit sur son esprit que son ministre même l'entraînèrent, lui et ce ministre, dans cette entreprise, qui fut heureuse en Flandre, et malheureuse partout ailleurs. Ainsi Louis XV fit la guerre sans être ambitieux, et donna deux batailles¹ sans être emporté par cette ardeur qui naît de la fougue du tempérament, et que la faiblesse humaine a nommée héroïque.

Son âme était toujours tranquille. Elle le fut même lorsqu'en 1744 il courut, à la tête de son armée, délivrer l'Alsace inondée d'ennemis. Ce fut alors qu'étant tombé malade à Metz, et prêt de mourir, il reçut de ses peuples ce surnom si flatteur de *Bien-aimé*. Il ne lui fut point donné en cérémonie et par des actes authentiques, comme le surnom de *Grand* fut décerné à Louis XIV par l'Hôtel de Ville, en 1680. L'enthousiasme des Parisiens cherchait un titre qui exprimât sa tendresse pour son roi. Un homme de la populace cria : *Louis le Bien-aimé*². Bientôt cinq cent mille voix le répétèrent, tous les calendriers, tous les papiers publics furent ornés de ce nom. L'amour l'avait donné, et l'usage le conserva dans les temps orageux où ces mêmes Parisiens, que l'Europe accuse de légèreté, semblèrent démentir pour quelques jours les témoignages de leur tendresse.

Il mérita cet amour sans doute lorsque, pour tout fruit de ses conquêtes en Flandre, il demandait la paix à la vertueuse Marie-Thérèse. On eût dit qu'il présentait les obligations que la France aurait un jour à cette souveraine. Il ne pouvait assez acheter le présent inestimable³ qu'elle nous a fait, et dont nous jouissons aujourd'hui.

Si même la guerre la plus juste est toujours funeste aux nations, celle qu'on faisait à la légitime héritière de tant de Césars n'en pesait que davantage au cœur de Louis XV. Il voyait qu'elle

1. Celle de Fontenoy et celle de Laufelt.

2. Voyez la note, tome XXIII, page 268.

3. Marie-Antoinette d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, mariée, en 1770, au dauphin, devenu roi sous le nom de Louis XVI.

n'était pas fondée sur cette justice évidente dont il avait les principes dans le fond de son âme. C'est cette justice si rare qui peut seule justifier la guerre aux yeux des sages.

Sa déférence pour les sentiments d'autrui lui fit encore entreprendre la guerre de 1756, qui fut bien plus malheureuse que la première. La France y perdit beaucoup de sang, encore plus de trésors, tout le Canada, son commerce de l'Inde, son crédit dans l'Europe; et il a fallu que la nation, toujours industrielle, toujours agissante, travaillât douze années entières pour réparer à peine une partie de ces brèches immenses.

Tant de malheurs n'altérèrent point l'âme du monarque. Les hommes placés dans un rang éminent veulent tous paraître inébranlables, ils affectent le calme au milieu du trouble; mais Louis XV n'affectait rien: il ne cherchait point la tranquillité, il la trouvait dans son caractère. Ce serait le plus précieux don de la nature, s'il pouvait toujours être joint à l'activité.

Son âme ne se démentit pas même dans cette horrible et incroyable aventure d'un fanatique de la lie du peuple, qui osa porter la main sur sa personne sacrée; et après les premiers moments donnés à l'incertitude des suites, il fut aussi serein que s'il n'avait point été blessé¹.

Cette égalité d'âme, cette simplicité, il la mettait dans toutes ses actions, dans le service auprès de sa personne, dans les ordres qu'il donnait pour ces ouvrages publics admirables, dont tout autre aurait voulu tirer quelque gloire avec justice. En cela son caractère était l'opposé de celui de Louis XIV, son prédécesseur.

C'est sur quoi l'on a demandé souvent s'il est à désirer qu'un roi recherche la gloire, ou qu'il soit indifférent pour elle. Peut-être cette indifférence si louable ôte quelquefois à l'âme un peu d'énergie. Peut-être empêcha-t-elle assez longtemps Louis XV de se faire valoir lui-même en faisant à des officiers blessés pour son service cet accueil prévenant qui console la nature humaine, et qui est leur première récompense. Mais ce n'était qu'un défaut d'attention, ce n'était point un vice de son cœur. C'en serait un s'il était l'effet de la dureté.

Cette dureté ne peut lui être imputée, puisque tous ses domestiques avouent qu'on ne vit jamais un maître plus indulgent, et que tous ceux qui ont travaillé sous ses ordres se louent de son affabilité. On ne peut pas être toujours roi, on serait trop à plain-

1. La blessure était très-légère, et cependant Louis XV, effrayé, se mit au lit et demanda un confesseur; voyez tome XVI, page 93.

dre ; il faut être homme, il faut entrer dans tous les devoirs de la vie civile, et Louis XV y entraît sans que ce fût pour lui une gêne et un dehors emprunté.

Il est vrai que quand un monarque admet ses courtisans dans sa familiarité, il ne faut jamais que le roi se venge des petits torts qu'on peut avoir avec l'homme. On s'est plaint que Louis XV a trop fait sentir quelquefois qu'on avait offensé le trône quand on n'avait blessé que quelques devoirs établis dans la société. Un roi ne doit point punir ce que la loi ne punirait pas¹. Autrement il faudrait se dérober à tous les rois comme à des êtres trop élevés au-dessus de l'espèce humaine, et trop dangereux pour elle ; ils se verraient condamnés à n'être que les maîtres, et à ne jouir jamais des faibles consolations qu'on peut goûter dans cette vie passagère.

On s'est étonné que dans sa vie toujours uniforme il ait si souvent changé de ministres ; on en murmurait, on sentait que les affaires en pouvaient souffrir ; que rarement le ministre qui succède suit les vues de celui qui est déplacé ; qu'il est dangereux de changer de médecin, et qu'il est triste de changer d'amis. On ne pouvait concevoir comment une âme toujours sereine pouvait, dans un repos inaltérable, consentir à tant de vicissitudes. C'était le dangereux effet du principe le plus estimable, de cette défiance de lui-même, de cette condescendance aux volontés des personnes qui avaient moins de lumières et d'expérience que lui, enfin de cette même égalité d'une âme paisible, à laquelle ces grands bouleversements ne coûtaient point d'efforts. Tout tenait à cette première cause. Il lui était égal d'ordonner un monument digne des Auguste et des Trajan, ou l'appartement le plus modeste. Son imagination ne lui présentait pas d'abord les grandes choses, mais son jugement les saisissait dès qu'on les lui proposait.

C'est ainsi qu'il fit ce grand établissement de l'École militaire, ressource si utile de la noblesse, inventée par un homme qui n'était pas noble², et qui sera au-dessus des titres dans la postérité. C'est enfin de ce même principe que dépendit sa vie publique et sa vie privée. Sans être tendre et affectueux, il était bon mari, bon père, bon maître, et même ami autant que peut l'être un roi.

1. Cette phrase rappelle la maxime CLXIII de Vauvenargues, citée à la suite de l'*Éloge funèbre des officiers*, tome XXIII, page 261.

2. Paris Duverney.

C'est surtout à cette sérénité qu'il faut rendre grâce de ce qu'il ne fut point persécuteur. Il ne sonda point l'opinion des hommes pour les condamner ; il ne rechercha point des fautes obscures pour les mettre au grand jour, et pour se faire un cruel mérite de les punir. Longtemps fatigué par des querelles scolastiques qui troublaient avant lui le royaume, et par ces divisions entre la magistrature et quelques portions du clergé, il voulut toujours donner aux disputants cette même paix qui était dans son cœur.

Il savait que dans un État où les maximes ont changé, et où les anciens abus sont demeurés, il est nécessaire quelquefois de jeter un voile sur ces abus accrédités par le temps ; qu'il est des maux qu'on ne peut guérir, et qu'alors tout ce que l'art peut procurer de soulagement aux hommes est de les faire vivre avec leurs infirmités.

Ne se point émouvoir, et savoir attendre, ont donc été les deux pivots de sa conduite. Il a conservé cette imperturbabilité jusque dans l'affreuse maladie qui l'a enlevé à la France, ne marquant ni faiblesse, ni crainte, ni impatience, ni vains regrets, ni désespoir ; remplissant des devoirs lugubres avec sa simplicité ordinaire, et, dans les tourments douloureux qu'il éprouvait, il a fini comme par un sommeil paisible, se consolant dans l'idée qu'il laissait des enfants dont on espérait tout.

Sa mémoire nous sera chère, parce que son cœur était bon. La France lui aura une obligation éternelle d'avoir aboli la vénalité de la magistrature¹, et d'avoir délivré tant d'infortunés habitants de nos provinces de la nécessité d'aller achever leur ruine dans une capitale où l'on ignore presque toujours nos coutumes. Un jour viendra que toutes ces coutumes si différentes seront rendues uniformes, et qu'on fera vivre sous les mêmes lois les citoyens de la même patrie. Les abus invétérés ne se corrigent qu'avec le temps. Chaque roi dont descendait Louis XV a fait du bien. Henri IV, que nous bénissons, a commencé. Louis XIII, par son grand ministre, a bien mérité quelquefois de la France. Louis XIV a fait par lui-même de très-grandes choses. Ce que Louis XV a établi, ce qu'il a détruit, exige notre reconnaissance². Nous attendrions une félicité entière de son successeur, si elle était au pouvoir des hommes.

1. La vénalité fut rétablie quelque temps après la mort de Louis XV ; voyez la note de Voltaire, tome XIX, page 288.

2. D'Alembert fut mécontent de cette phrase ; voyez la lettre de Voltaire du 15 juin 1774.

(Comme l'orateur, bien moins orateur que citoyen, prononçait ces paroles, arriva la nouvelle que les trois princesses¹, filles du feu roi, étaient attaquées de la petite vérole. Alors il continua ainsi :)

Messieurs, à nos douloureux regrets succèdent les plus cruelles alarmes ; nous pleurons, et nous tremblons : la France doit être en larmes et en prières ; mais que peuvent les vœux des faibles mortels ! On a invoqué en peu de temps la patronne de Paris pour les jours du dernier dauphin, pour son épouse, pour sa mère, enfin pour le feu roi : Dieu n'a point changé ses décrets éternels. Puisse sa providence ineffable avoir ordonné que l'art vienne heureusement combattre les maux dont la nature accable sans cesse le genre humain ! Que l'inoculation nous assure la conservation de notre nouveau roi, de nos princes et de nos princesses ! Que les exemples de tant de souverains les encouragent à sauver leur vie par une épreuve qui est immanquable quand elle est faite sur un corps bien disposé. Il ne s'agit plus ici d'achever l'éloge du feu roi, il s'agit que son successeur vive. L'inoculation nous paraissait téméraire avant les exemples courageux qu'ont donnés M. le duc d'Orléans², le duc de Parme, les rois de Suède, de Danemark, l'impératrice-reine³, l'impératrice de Russie⁴. Maintenant il serait téméraire de ne la pas employer. C'est notre malheur que les vérités et les découvertes en tout genre essuient longtemps parmi nous des contradictions ; mais quand un intérêt si cher parle, les contradictions doivent se taire.

1. Adélaïde, Sophie et Victoire. Elles furent toutes trois atteintes de la petite vérole, sept ou huit jours après la mort de leur père, et par suite des soins qu'elles lui avaient prodigués. Mais leur maladie ne fut ni longue ni dangereuse.

2. Voyez tome XXIV, page 468.

3. Voyez tome XXV, page 337.

4. Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Catherine II, du 6-17 décembre 1768.

DE LA
MORT DE LOUIS XV

ET
DE LA FATALITÉ¹

Louis XV a été le seul roi de France qui soit mort de cette funeste maladie nommée *variole*, ou *petite vérole*. Il a été le seul sur dix mille personnes qui en ait été attaqué deux fois, car on assure qu'il l'avait eue à quatorze ans².

C'est encore un événement non moins unique que ce venin l'ait comme choisi au milieu de toute sa cour, pour le faire périr à l'âge de soixante et quatre ans, dans le temps que personne n'en éprouvait la moindre atteinte, ni dans le château ni dans la ville de Versailles.

Voilà trois fatalités étranges. Une quatrième est la manière dont on prétend qu'il prit la variole dont il est mort.

Il avait rencontré à la chasse un enterrement; il s'en approcha, et demanda qui on allait ensevelir. On lui répondit que c'était une jeune fille morte de la petite vérole³.

1. Cet opuscule, dont l'édition originale a sa pagination particulière, fut distribué en même temps que l'*Éloge funèbre de Louis XV*, si j'en juge par le grand nombre d'exemplaires que j'ai vus de ces deux écrits brochés ensemble. C'est à la date du 13 juin 1774 que les *Mémoires secrets* parlent de tous deux. (B.)

2. Les *Mémoires* du maréchal de Villars, tome III, pages 415-416, disent formellement que Louis XV eut la petite vérole en octobre 1728.

3. On dit qu'on avait admis dans le lit du roi une jeune fille d'un menuisier des environs de Versailles, sur laquelle Louis XV avait jeté des regards de concupiscence. Cette enfant, se sentant déjà malade, avait eu beaucoup de peine à se prêter aux désirs du roi. Elle céda cependant tout à la fois aux promesses de fortune et aux menaces. Elle communiqua au roi, pendant la nuit, la maladie dont elle avait le germe, et dont elle mourut avant lui. (B.)

Cette rencontre parut ne lui faire aucune impression ; mais, depuis ce moment, son teint sembla un peu obscurci ; et deux jours après son chirurgien-dentiste, nommé Bourdet, homme très-expérimenté, en examinant ses gencives leur trouva un caractère qui annonçait une maladie dangereuse. Il en avertit un ministre d'État. Sa remarque fut négligée ; bientôt cette maladie se déclara, et le roi mourut.

Il est à croire qu'il n'avait eu, cinquante ans auparavant, qu'une petite vérole volante, qui n'est pas la petite vérole proprement dite : car le nombre des maladies qui affligent le genre humain est si énorme que nous manquons de termes pour les exprimer. Il en est des maux du corps comme de ceux de l'âme : point de langue qui peigne par la parole toutes ces tristes nuances. Mais il résulte de cet exemple que la petite vérole tue, et que l'inoculation sauve.

M. le duc d'Orléans¹ donna une grande et salutaire leçon à la famille royale en faisant inoculer ses enfants. Le duc de Parme fit bientôt après sur son fils une épreuve aussi heureuse.

Le roi de Danemark, et ensuite le roi de Suède et ses frères, en subissant l'inoculation, ont excité tout le Nord à les imiter, et en assurant leur précieuse vie ont conservé celle de la sixième partie de leurs sujets.

L'impératrice, reine de Hongrie, a fait le même bien à l'Allemagne.

L'impératrice de la vaste Russie, en essayant sur elle-même l'inoculation qu'elle préparait à son fils unique, en lui donnant la petite vérole de son propre ferment, en faisant parcourir tous ses États par des chirurgiens inoculateurs, a sauvé la vie au quart de ses peuples, qui mouraient auparavant de cette peste continue répandue sur toute la terre, et plus funeste en Russie qu'ailleurs.

Enfin, pour remonter à la source de ces grands exemples, l'épouse du roi d'Angleterre Georges second², en donnant la première cette variole artificielle aux princes ses enfants, pour leur épargner la naturelle, fut la première qui sauva l'Europe chrétienne.

Les Turcs, que leur système de la prédestination absolue, et plus encore leur négligence, empêchent de se préserver de la

1. Voyez tome XXIV, page 468.

2. Wilhelmine-Dorothée-Charlotte de Brandebourg d'Anspach, à laquelle Voltaire avait dédié son édition de *la Henriade*, Londres, 1728, in-4°.

peste, emploient pourtant l'inoculation depuis longtemps pour se préserver de cette autre peste de la petite vérole. Les Tartares leur ont enseigné cette méthode, qu'ils tenaient de l'Inde, et l'Inde la tenait de la Chine.

Même lorsque le médecin Mead¹ fit en Angleterre les premières expériences de l'inoculation, en 1721, il la tenta à la manière chinoise sur un des sujets qu'on lui donna, et elle réussit.

Non-seulement tout notre hémisphère conspire à détruire ce poison que les conquérants arabes apportèrent au VII^e siècle de notre ère ; mais les Anglais apprennent aujourd'hui à l'Amérique à combattre par l'inoculation cette maladie contagieuse dont les Espagnols l'infectèrent à la fin de notre XV^e siècle, en échange d'une autre peste non moins horrible que les compagnons de Colombo rapportèrent de ce nouveau monde, lorsqu'ils rendirent par leurs découvertes deux univers également malheureux. Il s'agit maintenant de guérir l'un et l'autre.

Que conclure de ce tableau, si vrai et si funeste ? Rois et princes nécessaires aux peuples, subissez l'inoculation si vous aimez la vie ; encouragez-la chez vos sujets si vous voulez qu'ils vivent.

On dit qu'aux extrémités occidentales de notre hémisphère on trouve un peuple qui habite entre l'Océan et la Méditerranée, dans l'espace d'environ huit degrés en latitude et neuf en longitude. Un petit nombre de prud'hommes² composait, dit-on, la partie la plus sérieuse de la nation. Dès que les prud'hommes eurent appris qu'on osait attenter sur les droits de la variole, les plus vieilles têtes s'assemblèrent et raisonnèrent ainsi : « Souffrons-nous que nos petits-enfants, qui sont tous des étourdis, prétendent échapper à une maladie dont nos grands-pères ont été en possession de mourir depuis dix siècles ? L'antiquité est trop respectable, et cette nouveauté serait trop scandaleuse. Il faut que nos druides fulminent un décret sur ce cas de conscience, et que nous rendions arrêt sur ce délit. Nous nous sommes déjà vigoureusement opposés à la découverte que firent des hérétiques de la circulation du sang ; nous avons proscrit l'émétique, qui avait guéri notre pénultième roi ; nous établîmes jadis peine de mort contre ceux qui seraient d'un autre avis qu'Aristote ; nous

1. On prononce *Mide*. (*Note de Voltaire*.) — Voyez tome XXI, page 576.

2. Voltaire désigne les conseillers au parlement de Paris, qui rendirent, le 8 juin 1763, un arrêt contre l'inoculation ; voyez tome XXIV, page 467.

traitâmes l'imprimerie de sortilège. Soutenons notre gloire. Nous condamnâmes en mil quatre cent soixante-dix-sept¹ à être pendu quiconque, ayant contracté le mal de l'Amérique, ne sortirait pas de la ville en vingt-quatre heures : faisons pendre le premier insolent qui se portera bien après avoir été inoculé du mal de l'Arabie. »

Un médecin habile leur présenta requête pour faire adoucir l'arrêt. Il leur dit que, de compte fait, il n'était mort que deux personnes en Angleterre sur deux cent mille inoculés : encore ces deux morts avaient-ils été dangereusement malades avant l'opération. Ainsi il n'y avait pas même l'unité contre cent mille à parier contre la méthode anglaise. Messieurs les anciens répondirent qu'ils ne se mélaient pas de l'algèbre.

Quelques personnes, qui se piquaient de métaphysique, firent une objection qui n'était pas meilleure que l'arrêt des prud'hommes ; la voici :

Tout est arrangé, tout est prévu, tout arrive par les ordres immuables de l'éternel Souverain de la nature ; et il est impossible que ces ordres ne soient pas immuables, puisque alors l'Être éternel serait supposé inconstant et faible. Chaque animal, chaque végétal, renfermé dans son germe, est destiné à se développer, à croître et périr dans les instants marqués, comme le soleil est destiné à faire, dans son cours, des éclipses avec les planètes dans le seul moment où ces éclipses doivent arriver ; et si ces phénomènes étaient produits une seconde plus tôt ou plus tard, ce serait un autre ordre de choses, un autre univers que celui où nous sommes. L'homme est libre ; c'est-à-dire l'homme peut faire ce qu'il veut, quand il en a la faculté ; mais il ne peut avoir la faculté de s'opposer aux décrets éternels du grand Être. Ce serait en effet s'y opposer, ce serait les anéantir, si on pouvait prolonger la vie, je ne dis pas d'un homme, mais d'une mouche, au delà de l'instant irrévocablement arrêté pour sa mort.

Donc en voulant, par l'insertion de la petite vérole, prolonger la vie d'un homme, non-seulement on tente une chose impossible, mais on se rend coupable envers la Providence éternelle.

Il est très-aisé de détruire cet argument, même en convenant qu'il est très-juste dans son principe.

Oui, tout est lié, tout est arrangé de tout temps, et pour ja-

1. Voyez tome XIX, page 574 ; et XXI, 355. Il y a probablement dans le texte ci-dessus une faute de copiste. La date donnée tomes XIX et XXI est 1497 (1496, vieux style).

mais ; oui, nul être ne peut déplacer un chaînon de la grande chaîne ; oui, nous ne sommes point libres de faire un pas contre les décrets immuables. Le grand Être avait prévu, avait ordonné de toute éternité qu'au VII^e siècle la variole viendrait se joindre aux autres fléaux qui font de la terre un séjour de mort ; mais aussi il avait prévu et ordonné que M^{me} de Montague, étant ambassadrice d'Angleterre, au XVIII^e siècle, à Constantinople, verrait des femmes inoculer de petits enfants sur le pas des portes et dans les rues pour quelques aspres, ces enfants se jouer avec le venin salutaire que ces femmes leur inséraient, et n'en être pas plus malades que l'on est, à cet âge, d'une dartre passagère.

La Providence avait prévu et ordonné que cette dame donnerait la petite vérole à son propre fils dans la capitale des Turcs, et qu'à son retour à Londres elle persuaderait la princesse de Galles¹ de faire inoculer ses enfants, dont l'un a été roi d'Angleterre.

La Providence avait prévu et ordonné que tous les princes dont nous avons parlé essayeraient cette épreuve sur leurs enfants et sur eux-mêmes, et que par là ils sauveraient la vie à presque autant d'hommes qu'ils en ont fait tuer dans les batailles.

Un temps viendra où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfants, et qu'on leur donnera la petite vérole, comme on leur ôte leurs dents de lait, pour laisser aux autres la liberté de mieux croître.

M^{me} de Montague se trompait lorsqu'elle disait, dans sa trenteunième lettre de Constantinople : « J'écrirais à nos médecins de Londres si je les croyais assez généreux pour sacrifier leur intérêt particulier à celui de l'humanité ; mais je craindrais, au contraire, de m'exposer à leur ressentiment, qui est dangereux, si j'entreprenais de leur enlever le revenu qu'ils tirent de la petite vérole. Mais, à mon retour en Angleterre, j'aurai peut-être assez de zèle pour leur déclarer la guerre². »

Au contraire, loin que les grands médecins de Londres s'opposassent à l'inoculation, ce fut le célèbre Mead qui, le premier, donna la petite vérole aux Anglais ; et Maitland la donna à l'héritier de la couronne. Les médecins qui suivirent cet exemple en Europe, et qui inoculèrent tant de princes, furent mieux récompensés que s'ils avaient ressuscité des morts. Il n'y a pourtant

1. Depuis reine ; voyez la note 2 de la page 300.

2. *Lettres de milady Worthley Montague*, première partie, page 216, édition de Londres. (*Note de Voltaire.*)

point d'opération plus facile : elle est moins dangereuse qu'une simple saignée, dans laquelle on risque de se faire piquer un tendon. Une garde-malade, une servante peut inoculer un enfant avec autant de sûreté qu'un docteur en médecine, pourvu que le sujet soit sain ; et pour un écu on peut sauver la vie à tous les petits enfants d'un village.

L'impératrice de Russie se promena tous les jours en carrosse après avoir été inoculée. Le grand-maître de son artillerie¹, qui subit la même épreuve, quoiqu'il eût eu la petite vérole volante dans son enfance, alla le troisième jour à la chasse. Enfin cette souveraine daignait écrire à l'auteur de ce petit mémoire ces propres mots : *C'était bien la peine de faire tant de bruit pour une pareille bagatelle, et d'empêcher les gens de se sauver la vie si aisément et si gaiement*² !

La Providence avait donc prévu et ordonné que, dans un pays aussi grand que le reste de l'Europe, cette princesse serait la première qui vaincrait et mépriserait plus d'un préjugé ridicule ; de même qu'en France M. le duc d'Orléans serait le premier de la race royale qui apprendrait aux hommes à fouler aux pieds l'erreur populaire.

Il était écrit dans le grand livre de la destinée que les Turcs seraient assez imbéciles pour ne se pas garantir de la peste par l'établissement d'une quarantaine, et assez sages pour se préserver de tous les dangers de la petite vérole.

C'est ainsi que cette destinée éternelle portait que MM. Bank et Solander³ découvriraient de nos jours un pays immense où les hommes se mangent les uns les autres aussi communément que nous persécutons, que nous calomnions notre prochain à Paris ; à cette différence près que les habitants de cette vaste contrée d'anthropophages ne croient point faire de mal, et font des ragoûts de leurs ennemis en sûreté de conscience, au lieu que les petits calomniateurs qui sont venus à Paris barbouiller du papier pour gagner un peu d'argent savent très-bien qu'ils font mal.

Il était écrit aussi dans ce grand livre de la destinée que je barbouillerais ce mémoire ; qu'il serait lu par cinq ou six oisifs qui diraient : *Il a raison* ; et qu'il serait inconnu au reste du monde.

1. Grégoire Orloff.

2. Ce passage ne se trouve pas dans la lettre de Catherine II, du 6-17 décembre 1768, où elle parle de l'introduction de l'inoculation dans ses États.

3. Voyez tome XXI, page 585.

AU ROI

EN SON CONSEIL¹

(1774)

SIRE,

Les nouveaux sujets du roi, soussignés, établis à Versoi et à Ferney, en 1770, par la bonté et par les ordres du feu roi Louis XV, aïeul de Votre Majesté, représentent très-humblement :

Que, par les ordres du feu roi, donnés en mars 1770, dont ils remettent un exemplaire entre les mains de monsieur le contrôleur général, il est dit :

« Qu'ils vivront suivant leurs usages et leurs mœurs, et exempts de toutes impositions, en attendant et jusqu'à ce que Sa Majesté puisse s'occuper plus particulièrement des arrangements durables qu'elle est déterminée à faire en leur faveur. »

Les soussignés, pour la plupart Genevois, Suisses, Allemands, Savoyards, et autres étrangers, ont établi en conséquence à Versoi et à Ferney des fabriques d'horlogerie.

1. Voici le premier écrit de Voltaire pour le pays de Gex. On en trouvera ci-après quelques autres composés dans le même intérêt :

Lettre écrite à M. Turgot par Messieurs les syndics généraux de Gex ;

Notes concernant le pays de Gex ;

Mémoire sur le pays de Gex ;

Mémoire des états du pays de Gex ;

Mémoire du pays de Gex ;

A monsieur Turgot, ministre d'État, 1775 ;

Mémoire à M. Turgot ;

Prières et Questions adressées à M. Turgot ;

Délibération des états de Gex ;

Remontrances du pays de Gex ;

Au roi en son conseil.

La *Correspondance* contient des lettres relatives à quelques-uns de ces écrits.

Les seigneur et dame de Ferney¹ leur ont fait bâtir des maisons commodes, où ils exercent leurs arts et leur commerce sous la protection de Sa Majesté.

Ce commerce se fait principalement en pays étranger, en Espagne, dans tout le Levant, dans le Nord, et jusqu'en Amérique. Il s'est tellement accru que le hameau de Ferney, qui n'était composé que de quarante-neuf habitants, est devenu un lieu considérable, possédant environ huit cents artistes qui font journellement entrer des espèces dans le royaume.

Leur bonne conduite sera attestée par le subdélégué de l'intendance de Gex, par les seigneurs et le curé du lieu. L'utilité de leurs travaux sera constatée par monsieur l'intendant de la province.

Nous n'avons point l'indiscrétion d'implorer de Votre Majesté des secours d'argent ; nous osons seulement réclamer les lettres patentes du roi Henri IV, données à Poitiers le 27 mai 1602, desquelles l'original est dans le dépôt des affaires étrangères.

Le second article de ces lettres patentes porte expressément que « tous les susdits de Genève demeurent exempts du demi pour cent de l'or et de l'argent et autres choses sujettes audit impôt, passant sur les terres de Sa Majesté ».

Nous sommes pour la plupart natifs de Genève ; nous avons quitté notre patrie pour être vos sujets : nous demandons, pour faire entrer des espèces dans votre royaume, la même grâce que Genève a obtenue pour en faire sortir.

Nous ne pouvons employer l'or qu'à dix-huit carats sur cette frontière, attendu que la ville de Genève n'en a jamais employé d'autre, et que l'or de l'Allemagne et de tout le Nord est encore à un plus bas titre.

Nous observons qu'en France plus l'or des montres et des bijoux serait à un titre pareil, plus il resterait de matière d'argent et d'or dans le royaume, ce qui serait une très-grande économie.

L'Espagne fut d'abord la seule puissance qui établit les fabriques d'or à vingt carats, parce que l'or est considéré en Espagne comme une production du pays, le roi d'Espagne étant possesseur des mines ; mais les autres États de l'Europe, n'attirant l'or et l'argent que par le commerce, sont intéressés à conserver chez eux le plus de métaux qu'il soit possible.

Nous n'employons dans nos ouvrages que de l'or venant di-

1. La dame de Ferney était M^{me} Denis.

rectement du Pérou par Cadix; par conséquent nous sommes utiles en faisant entrer des matières d'or et d'argent, en les conservant et en les travaillant à bas prix.

Nous demandons donc très-humblement la liberté à nous promise par le ministère, en 1770, de travailler l'or à dix-huit carats comme à Genève, l'argent à dix deniers, avec la sûreté de n'être point inquiétés par la ferme du marc d'or.

Ce commerce est d'une telle importance qu'il a procuré seul des richesses immenses à la république de Genève. Cette république fabriquait pour plus de dix millions de montres par an; et c'est avec ce produit bien économisé qu'elle a acquis pour six millions de revenus sur les finances de Votre Majesté, tant en rentes foncières qu'en rentes viagères sur plusieurs têtes, lesquelles rentes viagères durent presque toujours pendant près de cent années.

Ces gains prodigieux de Genève ont éveillé enfin l'industrie des pays de Gex et de Bresse. Celui de Gex ne peut se tirer de son extrême misère que par les fabriques établies à Ferney et à Versoi. Messieurs les syndics du pays de Gex savent assez et attesteront combien est stérile le sol de cette petite province, qui n'est qu'une langue de terre d'environ cinq lieues de long et de deux de large, sur le bord du lac de Genève, environnée d'ailleurs de montagnes inaccessibles, dont les unes sont couvertes de neiges sept mois de l'année, et les autres de neiges et de glaces éternelles.

La terre, labourée avec six bœufs, n'y produit d'ordinaire que trois pour un, ce qui ne paye pas les frais de la culture. Aussi, avant l'année 1770, époque de l'établissement des suppliants, il est prouvé que le nombre des habitants du pays de Gex était réduit à moins de neuf mille, ayant été de dix-huit mille vers l'an 1680.

Le pays ne commence à se repeupler et à se vivifier que par les attentions du gouvernement, qui a protégé des manufactures et un commerce absolument nécessaires.

Le conseil de Sa Majesté peut interroger sur tous ces faits le sieur L'Épine, horloger du roi, natif du pays de Gex, qui vient d'établir une nouvelle fabrique à Ferney, par les soins du seigneur du lieu.

Nous nous jetons, sire, aux pieds de Votre Majesté; nous la supplions de nous faire jouir des privilèges accordés par Henri IV, dont vous égalez la bienfaisance. Nous sommes vos sujets, et Genève n'était que la protégée de Henri IV.

Nous vous conjurons d'ordonner :

Qu'il nous soit permis de travailler l'or à dix-huit carats, et l'argent à dix deniers de fin ;

Que nos ouvrages aient un cours libre dans le royaume, et un passage libre aux pays étrangers ;

Que nous ayons à Ferney et à Versoi un poinçon affecté à nos fabriques ; que ce poinçon soit fabriqué par deux de nos fabricants assermentés et par un tiers, nommés tous trois par monsieur l'intendant de la province ou par son subdélégué, pour empêcher toute fraude ;

Que la ferme du marc d'or lève dix sous par chaque montre fabriquée au pays de Gex ;

Que Votre Majesté daigne nous continuer l'exemption des impôts et du logement des soldats, dont nous avons joui sous le règne du roi votre prédécesseur.

L'original entre les mains de monsieur le contrôleur général, signé de cent principaux artistes, du 20 juillet 1774.

François de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, possesseur du petit hameau de Ferney devenu une communauté d'artistes très-utiles, présente très-humblement cette requête à M. Boutin, intendant des finances, et le supplie d'en conférer avec monsieur le contrôleur général¹, lorsque les affaires plus importantes lui en laisseront le loisir.

1. C'était encore l'abbé Terray, qui ne donna sa démission que le 24 août suivant.

AU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU¹

MESSIRE

JEAN DE BEAUVAIS²

CRÉÉ PAR LE FEU ROI, LOUIS XV, ÉVÊQUE DE SENEZ.

(1774)

MON RÉVÉREND PÈRE EN DIEU,

J'assistai ces jours passés au service que fit le curé de Neuilly.
« Ouailles, dit-il, souhaitons la vie éternelle à notre bon roi, qui
ne demanda que la paix après avoir gagné deux batailles en

1. Le titre de révérend père en Dieu se donnait aux évêques avant le cardinal de Richelieu; voyez tome XVIII, page 114.

2. Jean de Beauvais, après avoir insulté à la vérité et à la raison dans son *Oraison funèbre*, comme c'est l'usage, insulta de plus à la mémoire du roi son bienfaiteur. Il comptait avoir un meilleur évêché, et il se trompa. On voyait alors des hommes qui avaient flatté Louis XV pendant sa vie, et qu'il avait comblés de biens, déchirer sa mémoire, et témoigner de sa mort une joie indécente. Les gens qu'on appelle philosophes, et que ce prince, trompé par la calomnie, avait plus laissé persécuter qu'il ne les avait encouragés, furent alors les seuls qui lui rendissent quelque justice. On leur reproche d'oser juger les rois pendant qu'ils règnent, mais ils savent les respecter, et durant leur vie, et même lorsqu'ils ont cessé de régner: ils savent qu'il y a autant de bassesse à insulter un pouvoir qui n'est plus qu'à flatter la main qu'on craint, ou dont on espère. (K.)

— Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais, né en 1731, après avoir été prédicateur du roi, nommé évêque de Senez en 1773, démissionnaire en 1783, mort en 1790, prêcha devant la cour le jeudi saint de l'année 1774, et dans son sermon paraphrasa les paroles de Jonas: *Encore quarante jours, et Ninive sera détruite*. Ces paroles semblèrent faire beaucoup d'impression sur Louis XV, et l'on trouva extraordinaire, dans le temps, que l'orateur, qui avait si violemment ému le monarque, fût chargé de faire son oraison funèbre. Elle fut prononcée dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis le 27 juillet 1774, et imprimée dans les formats in-4^o et in-8^o.

L'édition originale de la brochure de Voltaire sur cette oraison funèbre est en

personne¹, qui fit l'aumône aux pauvres, qui aurait payé toutes ses dettes s'il avait eu de l'argent, qui fonda l'École militaire, qui a bâti le beau pont de Neuilly, sur lequel vous vous promenez ; et qui avait un valet de garde-robe auquel je dois ma cure. »

Cette oraison funèbre me plut beaucoup, parce qu'elle ne prétendait à rien, qu'elle partait du cœur, et surtout qu'elle était courte.

J'ai assisté depuis à la vôtre. Je ne vous dis point qu'elle parut longue ; mais l'assemblée ne trouva pas bon que vous commençassiez par parler de vous : « Quand j'annonçais, il y a peu de temps, la divine parole...² »

Tout le monde convint qu'il ne fallait pas débiter, dans l'éloge d'un roi, par celui de *messire Jean de Beauvais*. Nous aimons la parole divine ; l'égoïsme la profane.

Vous dites que Dieu seul *possède l'immortalité*³ ; et nos âmes, mon révérend père, et nos âmes ! ne passent-elles pas pour être immortelles aussi ? On aurait souhaité que vous eussiez dit : « Dieu qui possède et qui donne l'immortalité. » Car enfin, le diable, comme vous savez ; le diable, qui nous inspire tant de passions ; le diable, qui est partout, a la réputation d'être immortel.

Vous vous comparez à Jérémie, mon révérend père : Jérémie vit d'abord à quatorze ans « une verge veillante et une marmite bouillante⁴ ». Dans un âge plus mûr, il fut accusé d'avoir trahi son roi pour le roi de Babylone. Qu'avez-vous de commun avec Jérémie ? Auriez-vous manqué à votre roi comme ce Juif ? Avez-vous vu comme lui une verge veillante et une marmite bouillante ?

Vous comparez une auguste princesse⁵, qui a quitté la cour

8 pages in-8°. L'ouvrage doit être du mois d'auguste 1774. (B.) — Après avoir, en 1748, fait le *Panegyrique de Louis XV* (voyez tome XXIII, page 263), Voltaire avait fait son *Éloge funèbre* en 1774 (voyez ci-dessus, page 291).

1. Celle de Fontenoy et celle de Laufeldt.

2. Tel est, en effet, le début de l'*Oraison funèbre de Louis XV*, par l'évêque de Senez.

3. Page 6 de l'édition in-4° de l'*Oraison funèbre*.

4. Jérémie, ch. 1, v. 11, 12 et 13. (*Note de Voltaire.*)

5. La princesse Louise-Marie, quatrième fille de Louis XV, née le 15 juillet 1737, entrée en 1770 aux carmélites de Saint-Denis, y fit profession le 22 septembre 1771, et mourut le 23 décembre 1787. Dix-sept ans d'austérités monastiques n'avaient point effacé de son esprit l'idée des grandeurs humaines. Dans le délire qui précéda sa mort, elle croyait donner des ordres à son écuyer ; et M^{me} Campan, sur le témoignage de Louis XVI, raconte que les dernières paroles qu'elle prononça en mourant furent celles-ci : *Au paradis, vite, vite, au grand galop !* (B.)

pour un couvent, à la fille de Jephté¹, à qui son père coupa la tête; vous comparez Louis XV à Joas, qu'Athalie fit poignarder²; mais jamais le feu roi ne fut poignardé par sa grand'mère, et jamais il ne coupa le cou de sa fille. Il faut que les comparaisons soient justes, même dans une oraison funèbre.

Le cri public vous a obligé de changer l'endroit où vous reprochiez au feu roi d'avoir chassé les jésuites³. Vous avez cru adoucir cette satire en imprimant que la société de ces jésuites était une *fausse société*; mais cela ne s'entend pas. On sait bien ce que c'est qu'un homme faux, un homme qui parle contre sa conscience; une pensée fausse, un faux pas, un faux brillant; on ne sait ce que c'est qu'une *société fausse*. Le R. P. Malagrida et le R. P. La Valette ont fait de fausses démarches, qui ont entraîné la ruine d'une société très-véritable et autrefois très-dangereuse.

Vous ne deviez pas comparer cette société à Jonas⁴, que des idolâtres jetèrent dans la mer⁵ pour apaiser une tempête. Les rois de France, d'Espagne, de Naples, de Portugal, le souverain de Rome, ne sont point des idolâtres. Les déclamateurs devraient, dans ce siècle de raison, se garder de toutes ces comparaisons puériles.

Vous dites⁶ que « les anciens parlements se sont laissé entraîner par l'impulsion des circonstances au delà de leur premier but ». L'impulsion des bienséances et de votre génie ne devait pas vous entraîner dans de pareilles phrases.

Quelle impulsion étrange vous force à vous déchaîner contre le XVIII^e siècle de notre ère vulgaire? « Il était donc réservé, dites-vous⁷, au XVIII^e siècle, d'attaquer à la fois les principes de l'honneur, de la justice, de la vertu, de l'honnêteté naturelle! » Et vous proclamez le successeur de Louis XV le restaurateur des

1. *Juges*, xi, 39. C'est à la page 11 dans l'édition in-4^o de l'*Oraison funèbre* que la princesse Louise est comparée à la fille de Jephté.

2. IV. *Rois*, xi, 1. A la page 17 de l'édition in-4^o, le cardinal de Fleury est comparé à Joad.

3. La fin de cet alinéa ne se trouve ni dans l'édition originale, ni dans les éditions de Kehl. Rapporté par Grimm dans sa *Correspondance littéraire*, août 1774, ce passage a été rétabli en 1817 par M. Miger, dans le tome XIV de l'édition en quarante-deux volumes.

Je n'ai, du reste, vu nulle part, dans l'édition in-4^o de l'*Oraison funèbre*, l'expression de *fausse société*. (B.)

4. Page 31 de l'édition in-4^o.

5. *Jonas*, i, 15.

6. Page 32 de l'édition in-4^o.

7. Page 33 de l'édition in-4^o.

mœurs¹ ! Vous auriez dû l'appeler le conservateur. Car enfin, monsieur de Beauvais, dans quel temps a-t-on vu plus de princesses renommées par des mœurs plus pures ? Dans quel pays a-t-on vu mourir tant de ministres des finances dans une pauvreté si respectée ? Avez-vous su quels hommes étaient MM. d'Argenson ? L'un, étant ministre, a écrit en faveur du peuple² ; l'autre a laissé une mémoire chère à tous les gens de guerre³. Vous avez lu l'histoire : y avez-vous rencontré beaucoup de personnages qui aient soutenu ce qu'on appelle si lâchement une disgrâce, avec plus de *grandeur et d'honnêteté naturelle* que certains ministres dont je ne vous dirai point le nom⁴ ?

Dans quel temps les libéralités, cette pierre de touche de la vraie grandeur d'âme, ont-elles été plus abondantes ?

Mille actions généreuses, qui se multiplient tous les jours, auraient dû vous avertir de respecter un peu plus votre siècle, et le feu roi, votre bienfaiteur, dont vous avez fait (permettez-moi de vous le dire) une satire un peu grossière.

Vous vous écriez : « Il n'y aura plus d'hypocrites, parce qu'il n'y aura plus de vertu. » Il est vrai que le roi régnant n'a point d'hypocrites dans son conseil⁵ ; mais vous en plaignez-vous ? L'infâme superstition est la mère de l'hypocrisie, et la vertu est la fille de la religion sage, éclairée et indulgente. Comment avez-vous la naïveté de regretter l'hypocrisie ?

Vous vous servez du mot de *vice*, en parlant des sentiments du dernier roi. Ah ! monsieur, employons le mot propre. L'amour est une faiblesse ; l'ingratitude envers son bienfaiteur est un vice : ce sont là les principes de l'honnêteté naturelle. Pour insulter ainsi son siècle et son maître, il faudrait être prodigieusement supérieur à l'un et à l'autre. Mais alors on ne les insulterait pas⁶.

1. Page 35 de l'édition in-4°.

2. Le marquis d'Argenson, auteur des *Considérations sur le gouvernement de la France*, 1764.

3. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre de 1742 à 1757.

4. Le duc de Choiseul, et son cousin le duc de Praslin, disgraciés tous deux le 24 décembre 1770.

5. Maurepas et Turgot venaient alors d'être nommés ministres par Louis XVI. Le premier était un peu trop *facétieux* pour un ministre ; Voltaire disait du second que, ayant été élevé pour être prêtre, il connaissait *trop bien les prêtres pour être leur dupe ou leur ami*. (CL.)

6. Nous avons, depuis environ deux ans, un livre intitulé *De la Félicité publique*, livre qui répond à son titre, composé par un homme d'une grande naissance, et très-supérieur à cette naissance. L'auteur prouve invinciblement que les mœurs, ainsi que les arts, se sont perfectionnés dans ce siècle, depuis Pétersbourg jusqu'à Cadix ; et que jamais les hommes n'ont été plus instruits et plus heureux :

A propos, je n'ai lu ni dans Bossuet ni dans Fléchier que les âmes des rois *palpitassent* au jugement de Dieu. Ayez la complaisance de me dire comment une âme palpite. C'est apparemment comme une verge qui veille.

Votre très-humble serviteur,

B.,

Académicien.

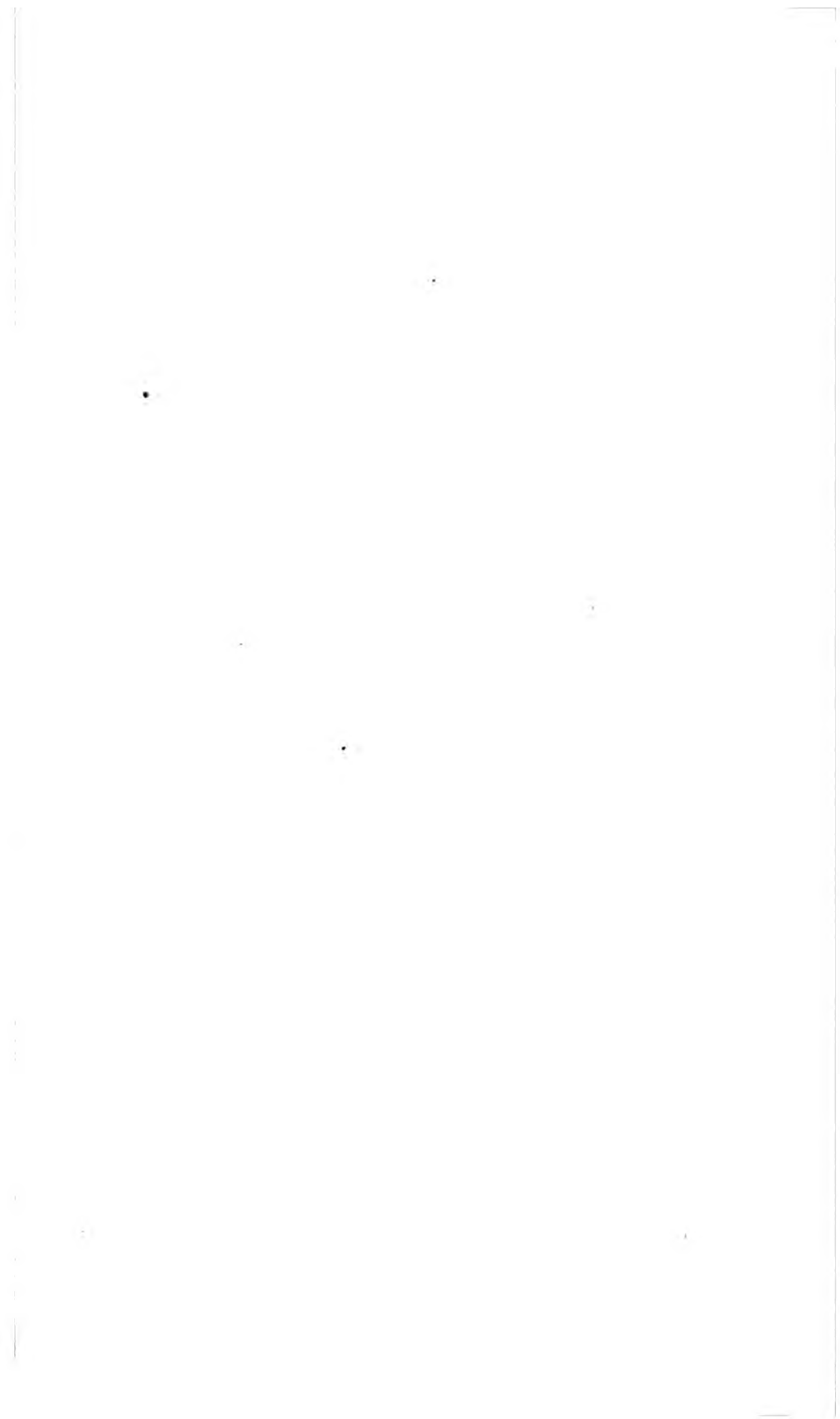
cela n'empêche pas qu'il n'y ait quelques crimes. On a vu des Brinvilliers et des Voisin dans le grand siècle de Louis XIV; nous avons vu dans le nôtre quelques injustices abominables commises avec le glaive de la justice. Ce sont des orages passagers au milieu des beaux jours. Jamais la société n'a été plus aimable et plus remplie de sentiments d'honneur; jamais les belles-lettres n'ont plus influé sur les mœurs. S'il se trouve quelques misérables, comme un abbé Sabotier, qui commente Spinoza, et qui prêche la religion catholique, apostolique et romaine, qui recommande la chasteté dans un dictionnaire de trois siècles, et qui fasse des vers infâmes dans un b....., au sortir du cachot, qui écrive des libelles pour de l'argent, en attendant un bénéfice, etc., de telles horreurs ne sont pas comptées. Un crapaud qu'on rencontre dans les jardins de Versailles ou de Saint-Cloud ne diminue pas le prix de ces chefs-d'œuvre de l'art.

Assemblez tous les sages de l'Europe, et demandez-leur quel temps ils préféreraient; ils répondront : *Celui-ci*.

Messieurs les Parisiens, je vous demande bien pardon de vous dire que vous êtes heureux. (*Note de Voltaire.*)

— Voltaire a fait sur le livre *De la Félicité publique* (par le marquis de Chastellux) un article pour le *Journal de politique et de littérature*, article qu'on trouvera ci-après.

FIN DE : AU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU.



LETTRE¹

ÉCRITE A M. TURGOT

CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES,

PAR

MESSIEURS LES SYNDICS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ, DE LA NOBLESSE
ET DU TIERS ÉTAT DU PAYS DE GEX.

Le 26 novembre 1774.

MONSEIGNEUR,

Quand nous avons porté au pied du trône les représentations respectueuses du pays de Gex sur le prix du sel qu'il consomme, fixé, par arrêt du conseil des 5 avril 1715 et 29 mai 1725, à 24 livres le minot, augmenté et successivement parvenu à 45 livres 0 sol 2 deniers, nous ne demandions qu'une diminution de ce prix excessif, et que son rétablissement sur l'ancien pied. Nous ne nous serions jamais attendus qu'au lieu de nous accorder ce soulagement, sollicité par des motifs qui intéressent également l'État, les fermes de Sa Majesté, et les habitants de cette petite contrée du royaume, on rendrait notre condition pire. C'est cependant, monseigneur, l'effet qu'a produit l'arrêt du conseil du 13 juillet 1773, dont nous prenons la liberté de vous mettre une copie sous les yeux². Si nous connaissions moins l'esprit d'équité qui dirige les opérations de messieurs les fermiers généraux, nous serions tentés de croire qu'ils n'ont consenti la légère

1. C'est sous ce titre que ce morceau a été publié, pour la première fois, en juin 1827, par M. Clogenson, qui dit que Voltaire se contenta probablement de rendre le style un peu moins pesant, et la rédaction plus courte. (B.)

2. L'arrêt du 13 juillet 1773 avait été rendu sous le ministère de Terray. Turgot n'était contrôleur général que depuis le 24 août 1774.

diminution qui nous a été accordée sur le prix principal du sel que pour s'autoriser d'autant mieux à substituer au sel que le pays était en coutume de consommer, du sel de Provence qui leur était à charge, d'une qualité bien inférieure, mélangé d'une terre rouge, sale, dégoûtant, également nuisible aux hommes, aux bestiaux, et à la fabrication des fromages, qui font le principal commerce du pays. Ce changement, que personne n'a demandé, et dont nous-mêmes n'avons été informés qu'à l'instant qu'il s'est fait, excite des plaintes générales et met le comble à nos maux, soit par le déchet énorme qui résulte de la nécessité absolue où l'on est de nettoyer et de purifier ce sel avant que d'en faire usage, soit par les suites malheureuses d'une contrebande plus considérable que sa mauvaise qualité occasionne: contrebande d'autant plus préjudiciable à Sa Majesté qu'il ne se débite pas présentement, au grenier de Gex, la moitié du sel qui s'y débitait avant l'établissement des 8 sols pour livre; et que conséquemment il n'y a point de proportion entre le produit de cet impôt et la perte qui résulte de la diminution des ventes. A des considérations si pressantes nous ajouterons encore, monseigneur, celles qui sont détaillées dans la délibération générale des députés des communautés du pays de Gex, du 27 avril 1772, dont nous avons l'honneur de vous adresser une copie par laquelle vous verrez la progression étonnante de l'augmentation du prix du sel, qui fait le légitime sujet des plaintes publiques. Daignez, monseigneur, vous en occuper, nous rendre le sel que nous réclamons, et en rétablir le prix sur son ancien pied; nous redoublerons nos vœux au ciel pour votre précieuse conservation, et pour la prospérité de votre ministère.

Nous sommes, etc.

Signé : CASTIN, DE SAUVAGE, FABRY, et ÉMERY.

SENTIMENT

D'UN ACADÉMICIEN DE LYON

SUR QUELQUES ENDRITS DES COMMENTAIRES DE CORNEILLE¹.

(1774)

J'avais adopté, dans ma jeunesse, quelques idées de M. de Voltaire sur la poésie, et sur la manière d'en juger. Les critiques de M. Clément m'ont inspiré quelques réflexions dont je vais rendre compte aux gens de lettres plus instruits que moi, qui les jugeront.

M. de Voltaire, en commentant Corneille, a prétendu qu'il ne faut introduire dans le discours que des métaphores qui puissent former une image ou noble ou agréable. Il condamne ces deux vers d'*Héraclius* :

Et n'eût été Léonce en la dernière guerre,
Ce dessein avec lui serait tombé par terre.

Il blâme sur ce principe ces autres vers d'*Héraclius* :

Le peuple impatient de se laisser séduire
Au premier imposteur armé pour me détruire,
Qui, s'osant revêtir de ce fantôme aimé,
Voudra servir d'idole à son zèle charmé.

Pour sentir, dit-il, combien cela est mal exprimé, mettez en prose ces vers :

1. Dans sa *Cinquième Lettre à M. de Voltaire*, 1774, in-8° de 237 pages, et dans sa *Sixième Lettre à M. de Voltaire*, 1774, in-8° de 360 pages, Clément examinait les commentaires de Voltaire sur Corneille. Le *Sentiment d'un académicien de Lyon*, qui est une réponse à Clément faite par Voltaire, a été imprimé dans le *Mercur*e de décembre 1774, pages 224-234.

« Le peuple est impatient de se laisser séduire au premier imposteur armé pour me détruire, qui, s'osant revêtir de ce fantôme aimé, voudra servir d'idole à son zèle charmé. »

Ne sera-t-on pas révolté de cette foule d'impropriétés? Peut-on se vêtir d'un fantôme? L'image est-elle juste? Comment peut-on se mettre un fantôme sur le corps? etc.

M. Clément traite ce sentiment de M. de Voltaire de *ridicule excessif*¹. Il l'attaque d'une manière plausible en ces termes :

« La métaphore est principalement consacrée aux choses intellectuelles qu'elle veut rendre sensibles par des images frappantes..... Ainsi, quand on dit : Mon âme s'ouvre à la joie, mon cœur s'épanouit, on emprunte l'image d'une fleur qui s'ouvre et s'épanouit aux rayons du soleil. Or, quoiqu'on puisse peindre cette fleur, on ne peut pas assurément peindre de même une âme, etc. »

Il me semble qu'on doit répondre à M. Clément : Ce n'est pas de pareilles métaphores que M. de Voltaire parle ; elles sont devenues des expressions vulgaires reçues dans le langage commun. Le premier qui a dit : Mon cœur s'ouvre à la joie, la tristesse m'abat, l'espérance me ranime, a exprimé ces sentiments par des images fortes et vraies : il a senti son cœur, qui était auparavant comme serré et flétri, se dilater en recevant des consolations ; et c'est même ce que des peintres, en des temps grossiers, ont voulu figurer dans des tableaux d'autel, en peignant des cœurs frappés de rayons qu'on supposait être ceux de la grâce. La tristesse ne jette point une âme sur le plancher ; mais un peintre peut fort bien figurer un homme abattu, terrassé par la douleur, et en figurer un autre qui se relève avec sérénité, quand l'espérance lui rend ses forces. Une âme ferme, un cœur dur, tendre, caché, volage, un esprit lumineux, raffiné, pesant, léger, furent d'abord des métaphores : elles ne le sont plus, c'est le langage ordinaire. M. de Voltaire parle de celles qu'un poète invente. Je crois avec lui qu'il faut absolument qu'elles soient toujours justes et pittoresques. *Un dessein qui tombe à terre* n'a, ce me semble, ni justesse, ni vérité, ni grâce, et il est impossible de s'en faire une idée. M. Clément² prétend qu'on peut dire, dans une tragédie, *un dessein est tombé par terre*, parce qu'on dit, dans la conversation, *ce dessein a échoué*. Je crois qu'il se trompe. Je pense que le premier qui s'avisa de dire : *mes desseins ont échoué*, se servit

1. Clément, *Sixième Lettre*, page 119.

2. *Sixième Lettre*, page 123.

d'une métaphore hardie, noble, frappante, et très-pittoresque. L'idée en était prise d'un naufrage, et les *desseins* étaient mis à la place de l'homme : c'était proprement l'homme qui faisait naufrage. Il est d'usage de dire qu'un dessein a échoué ; ce n'est plus une métaphore, c'est aujourd'hui le mot propre. Il n'en est pas de même de *tomber par terre* ; c'est une invention du poète, elle n'a rien de pittoresque ni de noble, et ce vers ne me paraît pas plus élégant que celui-ci :

Et n'eût été Léonce en la dernière guerre.

Il me semble aussi que personne n'approuvera un imposteur qui, *s'osant revêtir d'un fantôme aimé, sert d'idole à un zèle charmé*. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de nous donner de tels vers, je ne pense pas qu'on trouvât un seul homme qui osât en prendre la défense.

On a blâmé dans *l'Andromaque* ce vers d'Oreste¹, qui compare les feux de son amour aux feux qui consomment Troie :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

On condamne ce vers d'Arons dans *Brutus*², où Arons dit, en parlant des remparts de Rome :

Du sang qui les inonde ils semblent ébranlés.

En effet ces figures sont trop recherchées, trop hors de la nature. Le *fantôme aimé* dont on se revêt pour servir d'idole au zèle charmé paraît encore plus défectueux. C'est ce que le P. Bouhours appelle du Nervèze³, dans sa *Manière de bien penser*.

Souvent il arrive que des vers louches, obscurs, mal construits, hérissés de figures outrées, et même remplis de solécismes, font quelque illusion sur le théâtre. La règle que donne M. de Voltaire pour discerner ces vers me paraît assez sûre. Dépouillez ces vers de la rime et de l'harmonie, réduisez-les en prose : alors le défaut se montre à nu, comme la difformité d'un corps qu'on a dépouillé de sa parure.

1. C'est Pyrrhus, et non Oreste, qui prononce ce vers, acte I^{er}, scène IV.

2. Acte I^{er}, scène II ; voyez tome II, page 330.

3. Nervèze (Guillaume-Bernard), secrétaire de la chambre du roi sous Henri IV, est auteur de différents ouvrages ou opuscules dont on trouve la liste dans la *Bibliothèque historique de la France*. L'ouvrage du P. Bouhours est divisé en dialogues : c'est dans le quatrième qu'on lit : « Ces lettres-là effacent bien Nervèze et La Serre. » Et un peu plus loin : Nervèze ne parlerait pas autrement. » (B.)

Je me souviens d'avoir entendu réciter ces vers, dans une tragédie fort extraordinaire ¹:

Du sang de Nonius avec soin recueilli,
Autour d'un vase affreux dont il était rempli,
Au fond de ton palais j'ai rassemblé leur troupe;
Tous se sont abreuvés de cette horrible coupe.

Réduisez ces vers en prose, et voyez si vous pouvez en faire quelque chose d'intelligible. Comparez-les ensuite aux vers d'Eschyle sur un sujet semblable, traduits par Boileau dans le *Traité du sublime*²:

Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables
Épouvantent les dieux de serments effroyables;
Près d'un taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous, la main dans le sang, jurent de se venger.

C'est à peu près la même idée que celle des vers précédents; mais quelle différence! Vous trouverez ici non-seulement de grandes images et de l'harmonie, mais encore toute l'exactitude de la prose la plus châtiée.

Le judicieux Boileau avait donc très-grande raison de dire³:

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Je pense qu'il n'y a aucun bon vers, même avec la construction la plus hardie, qui ne résiste à l'épreuve que M. de Voltaire propose, et qui ne sorte triomphant de cet examen rigoureux. *Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle*⁴! est peut-être la construction la plus hasardée qu'on ait jamais faite. C'est un vers, si on compte douze syllabes; c'est de la prose, si on en détache le vers suivant. Mais, dans l'un et l'autre cas, *qu'aurais-je fait fidèle* est mille fois plus énergique que si on disait: qu'aurais-je fait si tu avais été fidèle! Ce tour si nouveau enlève; il ne faudrait pas

1. *Catilina* de Crébillon, acte IV, scène III. Le texte porte :

Autour du vase affreux par moi-même rempli
Du sang de Nonius, etc.

2. Chapitre XIII, *Des Images*.

3. *Art poétique*, I, 159-162.

4. *Andromaque*, acte IV, scène V.

le répéter. Il y a des expressions que Boileau appelle *trouvées*, qui font un effet merveilleux dans la place où un homme de génie les emploie : elles deviennent ridicules chez les imitateurs.

M. Clément croit que M. de Voltaire veut dire qu'il faut tourner en prose un vers, en lui substituant d'autres expressions pour en bien juger. C'est précisément le contraire. Il faut laisser la construction entière, telle qu'elle est, avec tous les mots tels qu'ils sont, et en ôter seulement la rime.

M. de Lamotte sembla prétendre que l'inimitable Racine n'était pas poète ; et, pour le prouver, il ôta les rimes à la première scène de *Mithridate*, en conservant scrupuleusement tout le reste, comme il le devait pour son dessein. M. de Voltaire lui démontra ¹, si je ne me trompe, que c'était par cela même que ce grand homme était aussi bon poète qu'on peut l'être dans notre langue. Pourquoi ? C'est qu'on ne trouva pas dans toute cette scène de *Mithridate*, délivrée de l'esclavage de la rime, un seul mot qui ne fût à sa place, pas une construction vicieuse, rien d'ampoulé ou de bas, rien de faux, de recherché, de répété, d'obscur, de hasardé. Tous les gens de lettres convinrent que c'était la véritable pierre de touche. On voyait que Racine avait surmonté sans effort toutes les difficultés de la rime. C'était un homme qui, chargé de fers, marchait librement avec grâce. C'est certainement ce qu'on ne pouvait dire d'aucun autre tragique depuis les belles scènes de *Cornélie*, de *Pauline*, d'*Horace*, de *Cinna*, du *Cid*. Ouvrons *Rodogune*, dont la dernière scène est un chef-d'œuvre, et lisons le commencement de cette pièce fameuse, dégagé seulement de la rime.

« Ce jour *pompeux*, ce jour *heureux* nous luit enfin qui doit dissiper la *nuit d'un trouble si long*, ce grand jour où l'hyménée, étouffant la vengeance, remet l'intelligence entre le Parthe et nous, affranchit la princesse, et nous fait pour jamais un lien de la paix du motif de la guerre. Mon frère, ce grand jour est venu où notre reine, cessant de tenir plus la *couronne incertaine*, doit rompre son silence obstiné aux yeux de tous, nous déclarer l'aîné de deux princes *jumeaux*; et l'avantage seul d'un *moment de naissance* dont elle a caché la connaissance jusqu'ici, mettant le sceptre dans la main *au plus heureux*, va faire l'un sujet, et l'autre roi. Mais n'admirez-vous point que cette même reine *le* donne pour époux à l'objet de sa haine, et n'en doit faire un roi qu'afin de couronner celle qu'elle aimait à gêner dans les fers ? *Rodo-*

1. Préface d'*OEdipe* de 1730 ; voyez tome II, page 55.

gune, traitée par elle en esclave, va être montée par elle sur le trône, etc. »

En lisant ce commencement de *Rodogune* tel qu'il est mot à mot dans la pièce, je découvre tout ce qui m'était échappé à la représentation. Un jour *pompeux*, un jour *heureux*, un *grand* jour, en quatre vers; une *nuit d'un trouble*, une *princesse affranchie*, sans que je sache encore quelle est cette princesse; un *motif* de la guerre qui devient un lien de la paix, sans que je puisse deviner quel est ce motif, quelle est cette guerre, qui la fait, à qui on la fait, quel est le personnage qui parle. Je vois une reine qui cesse de *tenir plus* la couronne incertaine, et qui va mettre le sceptre dans la main *au plus heureux*; mais on ne m'apprend pas seulement le nom de cette reine; j'apprends seulement que *Rodogune va être montée* sur le trône par cette reine inconnue.

Toutes ces irrégularités se manifestent à moi bien plus aisément dans la prose que lorsqu'elles m'étaient déguisées par la rime et par la déclamation. Je suis confirmé alors dans le principe de M. de Voltaire, qui établit que, pour bien juger si des vers sont corrects, il faut les réduire en prose. M. Clément dit que *ce système est celui d'un fou*¹. Je ne crois point être fou en l'adoptant; j'espère seulement que M. Clément aura un jour une raison plus sage et plus honnête.

Les bornes de ce petit écrit ne me permettent que d'ajouter ici quelques mots sur les injures atroces que M. Clément dit à M. de Laharpe dans sa dissertation, qui devait être purement grammaticale. Il l'accuse d'avoir fait une partie des *Commentaires* sur le théâtre de Corneille par un motif d'intérêt, et il hasarde cette calomnie pour l'accabler d'outrages qui ne peuvent que retomber sur celui qui les prodigue si injustement. Je n'ai jamais vu M. de Voltaire, mais je suis assez instruit de ses procédés envers la famille de Pierre Corneille, et du sentiment de tous les honnêtes gens, pour savoir combien ils réprouvent les invectives odieuses de M. Clément, qui sont aussi déplacées que ses critiques. J'ai peu vu M. de Laharpe; je ne le connais que par les excellents ouvrages qui lui ont mérité tant de prix à l'Académie, et par des pièces de poésie qui respirent le bon goût. Tous ceux qui ont pu lire ce libelle de M. Clément condamnent unanimement cette fureur grossière avec laquelle il amène ici le

1. Clément. *Sixième Lettre*, page 128, dit que le *système* de Voltaire *sur les métaphores est la plus insigne extravagance qui ait été enfantée par le délire du bel esprit*. Et, page 129, il traite de *système presque aussi étrange* le sentiment de Voltaire de tourner les vers en prose.

nom de M. de Laharpe, pour l'insulter sans aucune raison. On est bien surpris qu'il continue comme il a débuté, et qu'après avoir fait un volume d'injures, déjà oublié, contre M. de Saint-Lambert¹ et tant d'autres gens de lettres si estimables, il veuille persuader au public que MM. de Voltaire et de Laharpe ont travaillé de concert à décrier le grand Corneille, tandis que l'auteur de *Zaïre*, d'*Alzire*, de *Méropé*, de *Brutus*, de *Sémiramis*, de *Mahomet*, de *l'Orphelin de la Chine*, de *Tancrède*, est à genoux devant le père du théâtre, devant le grand auteur du *Cid*, des *Horaces*, de *Cinna*, de *Polyeucte*, de *Pompée*; tandis qu'il ne relève les fautes qu'en admirant les beautés avec enthousiasme; tandis qu'à peine il critique *Pertharite*, *Théodore*, *Don Sanche*, *Attila*, *Pulchérie*, *Agésilas*, *Suréna*; enfin, tandis qu'il n'a entrepris le commentaire de cet auteur si grand et si inégal que pour augmenter la dot de sa vertueuse descendante.

Il m'a paru que le commentateur de Corneille n'avait eu en vue que la vérité, et l'instruction des gens de lettres. J'aime à voir comment, en imitant la conduite de l'Académie lorsqu'elle jugea *le Cid*, il mêle à tout moment la juste louange à la juste critique. J'aime à voir comme il craint souvent de décider. Voici comme il s'exprime sur une difficulté qu'il se propose dans l'examen du troisième acte de *Cinna* : *C'est sur quoi les lecteurs qui connaissent le cœur humain doivent prononcer. Je suis bien loin de porter un jugement.* J'aime surtout à voir avec quel respect, avec quels sentiments d'un cœur pénétré, il met *Cinna* au-dessus de *l'Électre* et de *l'Œdipe* de Sophocle, ces deux chefs-d'œuvre de la Grèce; et cela même en relevant de très-grands défauts dans *Cinna*. M. de Voltaire m'a paru un homme passionné de l'art, qui en sent les beautés avec idolâtrie, et qui est choqué très-vivement des défauts. Un libraire m'a assuré qu'il se traite ainsi lui-même, et qu'il a été malade, par un excès d'affliction, de ce qu'on avait imprimé de lui des pièces de société qu'il ne jugeait pas dignes du public.

Qu'a donc de commun M. Clément avec l'auteur de *Cinna* et avec celui de *Mahomet*? De quel droit se met-il entre eux? Pourquoi ce déchainement contre tous ses contemporains? Faut-il aboyer ainsi à la porte à tous ceux qui entrent dans la maison? Que ne donne-t-il plutôt des exemples? Que ne donne-t-il sa tra-

1. *Observations critiques sur la nouvelle traduction en vers français des Géorgiques de Virgile, et sur les poèmes des Saisons, de la Déclamation, et de la Peinture*, 1771, in-8°.

gédie de *Médée*¹? Nous lui applaudirons si elle est bonne. Les beautés qu'il aura répandues enrichiront notre littérature; mais tant qu'il fatiguera le public de satires en prose et d'injures personnelles, il ne faudra que le plaindre.

1. *Médée*, tragédie en trois actes, par Clément, n'a paru qu'en 1779, in-8°.

FIN DU SENTIMENT D'UN ACADÉMICIEN.

DE L'ENCYCLOPÉDIE¹

(1774)

Un domestique de Louis XV me contait qu'un jour, le roi son maître soupant à Trianon en petite compagnie, la conversation roula d'abord sur la chasse, et ensuite sur la poudre à tirer. Quelqu'un dit que la meilleure poudre se faisait avec des parties égales de salpêtre, de soufre, et de charbon. Le duc de La Vallière, mieux instruit, soutint que pour faire de bonne poudre à canon il fallait une seule partie de soufre et une de charbon, sur cinq parties de salpêtre bien filtré, bien évaporé, bien cristallisé.

« Il est plaisant, dit M. le duc de Nivernois, que nous nous amusions tous les jours à tuer des perdrix dans le parc de Versailles, et quelquefois à tuer des hommes ou à nous faire tuer sur la frontière, sans savoir précisément avec quoi l'on tue.

— Hélas ! nous en sommes réduits là sur toutes les choses de

1. Cet opuscule a été imprimé pour la première fois, à ma connaissance, vers la fin de 1774, à la suite de la tragédie de *Don Pèdre* (voyez tome VII, page 239). On pourrait croire qu'il était composé depuis six ans, puisque Voltaire parle de l'*Encyclopédie* comme n'ayant que vingt et un volumes, ce qui était exact en 1768 (voyez la note, tome XXVI, page 409), et ne l'était plus en 1774; mais, d'un autre côté, Voltaire parle de quatre réimpressions de l'*Encyclopédie* faites en pays étrangers. Ce sont : 1^o celle de Genève, dont les volumes portent les mêmes dates que ceux de l'édition de Paris; 2^o celle de Lucques, dont le premier volume est de 1758; 3^o celle de Livourne, qui est de 1770. Je ne sais quelle est la quatrième, car les autres éditions de l'*Encyclopédie* sont postérieures à 1774. L'édition in-4^o de Genève est de 1777; celles de Lausanne, in-8^o, et d'Yverdun, in-4^o, sont de 1778.

L'opuscule de l'*Encyclopédie* ne peut donc être antérieur à 1770, et je l'ai placé à la date de la première impression que j'en connaisse. Quelle que soit l'époque précise de sa composition, il y a anachronisme à y faire figurer M^{me} de Pompadour, morte le 14 avril 1764 (voyez tome XXV, page 451).

Voltaire avait consacré à l'*Encyclopédie*, en 1763, le chapitre LXI de la *Suite de l'Essai sur l'Histoire* (voyez tome XXIV, page 469), et en 1767, la huitième de ses *Lettres à S. A. monseigneur le prince de ...* (voyez tome XXVI, page 512). (B.)

ce monde, répondit M^{me} de Pompadour¹ ; je ne sais de quoi est composé le rouge que je mets sur mes joues, et on m'embarrasserait fort si on me demandait comment on fait les bas de soie dont je suis chaussée.

— C'est dommage, dit alors le duc de La Vallière, que Sa Majesté nous ait confisqué nos dictionnaires encyclopédiques, qui nous ont coûté chacun cent pistoles : nous y trouverions bientôt la décision de toutes nos questions. »

Le roi justifia sa confiscation : il avait été averti que les vingt et un volumes *in-folio*², qu'on trouvait sur la toilette de toutes les dames, étaient la chose du monde la plus dangereuse pour le royaume de France ; et il avait voulu savoir par lui-même si la chose était vraie, avant de permettre qu'on lût ce livre. Il envoya sur la fin du souper chercher un exemplaire par trois garçons de sa chambre, qui apportèrent chacun sept volumes avec bien de la peine.

On vit à l'article *Poudre*³ que le duc de La Vallière avait raison ; et bientôt M^{me} de Pompadour apprit la différence entre l'ancien rouge d'Espagne, dont les dames de Madrid coloraient leurs joues, et le rouge des dames de Paris. Elle sut que les dames grecques et romaines étaient peintes avec de la pourpre qui sortait du *murex*, et que par conséquent notre écarlate était la pourpre des anciens ; qu'il entraît plus de safran dans le rouge d'Espagne, et plus de cochenille dans celui de France.

Elle vit comme on lui faisait ses bas au métier ; et la machine de cette manœuvre la ravit d'étonnement. « Ah ! le beau livre ! s'écria-t-elle. Sire, vous avez donc confisqué ce magasin de toutes les choses utiles pour le posséder seul, et pour être le seul savant de votre royaume ? »

Chacun se jetait sur les volumes comme les filles de Lycomède sur les bijoux d'Ulysse ; chacun y trouvait à l'instant tout ce qu'il cherchait. Ceux qui avaient des procès étaient surpris d'y voir la décision de leurs affaires. Le roi y lut tous les droits de sa couronne. « Mais vraiment, dit-il, je ne sais pourquoi on m'avait dit tant de mal de ce livre.

— Eh ! ne voyez-vous pas, sire, lui dit le duc de Nivernois, que c'est parce qu'il est fort bon ? On ne se déchaîne contre le médiocre et le plat en aucun genre. Si les femmes cherchent

1. La marquise de Pompadour était morte en 1764. Il n'y avait alors que sept volumes de publiés.

2. Voyez la note de la page précédente.

3. L'article *POUDRE* est dans le tome XIII de l'*Encyclopédie*, publié en 1765.

à donner du ridicule à une nouvelle venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles. »

Pendant ce temps-là on feuilletait, et le comte de C.....¹ dit tout haut : « Sire, vous êtes trop heureux qu'il se soit trouvé sous votre règne des hommes capables de connaître tous les arts, et de les transmettre à la postérité. Tout est ici, depuis la manière de faire une épingle jusqu'à celle de fondre et de pointer vos canons ; depuis l'infiniment petit jusqu'à l'infiniment grand. Remerciez Dieu d'avoir fait naître dans votre royaume ceux qui ont servi ainsi l'univers entier. Il faut que les autres peuples achètent l'*Encyclopédie*, ou qu'ils la contrefassent. Prenez tout mon bien si vous voulez ; mais rendez-moi mon *Encyclopédie*. »

— On dit pourtant, repartit le roi, qu'il y a bien des fautes dans cet ouvrage si nécessaire et si admirable.

— Sire, reprit le comte de C....., il y avait à votre souper deux ragoûts manqués ; nous n'en avons pas mangé, et nous avons fait très-bonne chère. Auriez-vous voulu qu'on jetât tout le souper par la fenêtre, à cause de ces deux ragoûts ? »

Le roi sentit la force de la raison ; chacun reprit son bien : ce fut un beau jour.

L'envie et l'ignorance ne se tinrent pas pour battues ; ces deux sœurs immortelles continuèrent leurs cris, leurs cabales, leurs persécutions : l'ignorance en cela est très-savante.

Qu'arriva-t-il ? les étrangers firent quatre éditions de cet ouvrage français, proscrit en France, et gagnèrent environ dix-huit cent mille écus.

Français, tâchez dorénavant d'entendre mieux vos intérêts.

1. Cette initiale désigne le comte de Coigny.

DE L'ÂME¹

PAR SORANUS, MÉDECIN DE TRAJAN.

I.

Pour découvrir ou plutôt pour chercher quelque faible notion sur ce qu'on est convenu d'appeler *âme*, il faut d'abord connaître, autant qu'il est possible, notre corps, qui passe pour être l'enveloppe de cette âme, et pour être dirigé par elle. C'est à la médecine qu'il appartient de connaître le corps humain, puisqu'elle travaille continuellement sur lui.

Si la médecine pouvait être une science aussi certaine que la géométrie, elle nous ferait voir tous les ressorts de notre être; elle nous dévoilerait notre premier principe aussi clairement qu'elle nous a fait connaître la place et le jeu de nos viscères.

Mais le plus habile anatomiste, quand il ne peut plus rien discerner, est obligé d'arrêter sa main et sa pensée. Il ne peut deviner où commence le mouvement dans le corps humain : il suit un nerf jusque dans le cervelet, où est son origine; mais cette origine se perd dans ce cervelet, et c'est dans cette source même où tout aboutit que tout échappe à nos regards. Nous avons épié l'œuvre de la nature jusqu'au dernier point où il est permis à l'homme de pénétrer; mais nous n'avons pu savoir le secret de Dieu.

Il n'y a point aujourd'hui de médecin à Rome et à Athènes qui ne sache plus d'anatomie qu'Hippocrate; mais il n'y en a pas

1. Les éditeurs de Kehl ont, dans leur table chronologique, rangé cet opuscule à l'année 1774, en donnant toutefois cette date comme incertaine. Je n'ai rien trouvé de décisif. Mais je dois remarquer que cet opuscule n'est que dans le dix-huitième volume des *Nouveaux Mélanges*, volume qui porte la date de 1776.

Soranus, dont Voltaire prend ici le nom, était un médecin de Trajan; on ne croit pas que ce médecin soit l'auteur des écrits qui nous sont parvenus sous le nom de Soranus. (B.)

un seul qui ait jamais pu approcher vers ce premier principe dont nous tenons la vie, le sentiment et la pensée.

Si nous y étions arrivés, nous serions des dieux, et nous ne sommes que des aveugles qui marchons à tâtons, pour enseigner le chemin ensuite à d'autres aveugles.

Notre science n'est donc autre chose que la science des probabilités; et c'est ce qui fait que de plusieurs médecins appelés auprès d'un malade, celui qui fait le pronostic le plus avéré par l'événement est toujours réputé, avec justice, le plus savant dans son art.

La plus grande des probabilités, et la plus ressemblante à une certitude, est qu'il existe un Être suprême et puissant, invisible pour nous, un régulateur de la grande machine, qui a formé l'homme et tous les autres êtres.

Il faut bien que cet Être formateur et inconnu existe, puisque ni l'homme, ni aucun animal, ni aucun végétal n'a pu se faire soi-même.

Il faut que cette puissance formatrice soit unique, car s'il y en avait deux, ou elles agiraient de concert, ou elles se contrarieraient. Si elles étaient conformes, c'est comme s'il n'en existait qu'une seule; si elles étaient opposées, rien ne serait uniforme dans la nature: or, tout est uniforme. C'est la même loi du mouvement qui s'exécute dans l'homme, dans tous les animaux, dans tous les êtres: partout les leviers agissent suivant la règle qui veut que les poids à soulever soient en raison inverse de la distance du pouvoir mouvant; et suivant cette autre loi, que ce qu'on gagne en force, on le perd en temps; et ce qu'on gagne en temps, on le perd en force.

Toute action a ses lois. La lumière est dardée du soleil et de toute étoile fixe avec la même célérité; elle arrive dans les yeux de tout animal avec les mêmes combinaisons. Il est donc de la plus grande probabilité que le même grand Être préside à la nature entière.

Par quelle fatalité connaissons-nous toutes les lois du mouvement, toutes les routes de la lumière ordonnées par le grand Être dans l'espace immense, toutes les vérités mathématiques proposées à notre entendement, et n'avons-nous pu parvenir encore à nous connaître nous-mêmes? L'homme a deviné l'attraction¹ dans le siècle de Trajan; est-il impossible de deviner l'âme?

1. On a dit, en effet, qu'on trouve dans Plutarque quelques expressions ambiguës dont on pourrait inférer, en les tordant et en les expliquant très-mal, que

Il est bien sûr que nous n'en saurons jamais rien si nous n'essayons pas. Osons donc essayer.

II. — *L'âme est-elle une faculté?*

Il faut commencer par avouer que toutes les qualités que le grand Être nous a données, à nous et aux autres animaux, sont des qualités occultes.

Comment tout animal fait-il obéir ses membres à ses volontés?

Comment les idées des choses se forment-elles dans l'animal par le moyen de ses sens?

En quoi consiste la mémoire?

D'où viennent ces sympathies et ces antipathies prodigieuses d'animal à animal? D'où viennent ces propriétés si différentes dans chaque espèce?

Quel charme invincible attache une hirondelle, une fauvette à ses petits, la force à verser dans leur gosier la pâture dont elle se nourrit elle-même? Et quelle indifférence, quel oubli succèdent tout d'un coup à un amour si tendre, aussitôt que ses enfants n'ont plus besoin d'elle? Tout cela est qualité occulte pour nous. Toute génération est, du moins jusqu'à présent, un mystère très-occulte. Nous ne prétendons pas donner ce mot pour une raison; nous n'expliquons rien, nous disons ce que sont les choses.

Ayant avoué que nous ne savons rien de la manière dont le grand Être nous gouverne, et que nous ne pouvons voir le fil avec lequel il dirige tout ce qui se fait dans nous et hors de nous, que faut-il faire dans l'excès de notre ignorance et de notre curiosité? Nous en tenir à l'expérience bien avérée de tous les hommes et de tous les temps. Cette expérience est que nous marchons par nos pieds, et que nous sentons par tout notre corps; que nous voyons par nos yeux, que nous entendons par nos oreilles, et que nous pensons par notre tête. Ainsi l'a voulu l'éternel fabricant de toutes choses.

Qui le premier imagina dans nous un autre être, lequel s'y tient caché, et fait toutes nos opérations sans que nous puissions jamais nous en apercevoir? Qui fut assez hardi, assez supérieur

les lois de Képler et de Newton étaient alors connues; mais ce sont des chimères de demi-savants qui ne sont pas des demi-jaloux et des demi-impertinents. Ces gens-là sont capables de trouver l'invention de l'imprimerie et de la poudre à canon dans Pline et dans Athénée. (*Note de Voltaire.*)

au vulgaire, pour inventer ce système sublime par lequel nous nous élevons au-dessus de nos sens, au-dessus de nous-mêmes?

Il est très-vraisemblable que cette idée, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, ne tomba d'abord tout d'un coup dans la tête de personne. Les hommes furent occupés pendant trop de siècles de leurs besoins et de leurs maux, pour être de grands métaphysiciens.

III. — *Brachmanes, immortalité des âmes.*

Si quelque nation antique put prétendre à l'honneur d'avoir inventé ce que nous appelons chez nous une *âme*, il est à croire que ce fut la caste des brachmanes, sur les bords du Gange : car elle imagina la métempsycose ; et cette métempsycose ne peut s'exécuter que par une âme qui change de corps. Le mot même de métempsycose, qui est grec, et qui ne peut être qu'une traduction d'après une langue orientale, signifie expressément la migration de l'âme.

Les brachmanes croyaient donc l'existence des âmes de temps immémorial.

Leur climat est si doux, les fruits délicieux dont on s'y nourrit sont si abondants, les besoins qui occupent ailleurs toute la triste vie des hommes y sont si rares, que tout y invite au repos, et ce repos à la méditation. Il en est encore ainsi chez tous les brames descendants des anciens brachmanes, qui n'ont point corrompu leurs mœurs par la fréquentation des brigands d'Europe que l'avarice a transplantés vers le Gange.

Ce repos et cette méditation, qui furent toujours le partage des brachmanes, leur fit d'abord connaître l'astronomie. Ils sont les premiers qui calculèrent pour la postérité les positions des planètes visibles. On leur doit les premières éphémérides, et ils les composent encore aujourd'hui avec une facilité prompte qui étonne nos mathématiciens¹.

C'est là ce que ne savent ni nos marchands qui sont allés dans l'Inde par le port de Bérénice, ni certains prêtres de Cybèle qui les ont accompagnés. Ces prêtres se nourrissaient de la chair et du sang des animaux ; et ayant apporté leurs liqueurs enivrantes, par conséquent étant en horreur aux brames, ignorant leur langue, ne pouvant jamais bien l'apprendre, ne pouvant parler avec eux, ne furent pas plus instruits de la science des brames et des anciens brachmanes que les mousses de leurs vaisseaux ;

1. Voyez page 108.

ils se bornèrent à mander en Europe que les brames adoraient les furies¹.

Ce n'était point ainsi que les premiers sages, soit les Zoroastre, soit les Pythagore, voyagèrent dans l'Inde. Pythagore en rapporta le dogme de l'existence de l'âme et la fable de ses métempsycoses. D'autres philosophes y puisèrent des dogmes plus cachés, et quelques marchands même y apprirent un peu de géométrie, ce qui exigeait nécessairement un long séjour dans l'Inde.

N'entrons point ici dans la discussion épineuse des premiers livres des anciens brachmanes, écrits dans leur langue sacrée, Nous devons cette connaissance à deux savants² qui ont demeuré trente ans sur les bords du Gange, et qui ont appris cette langue nommée le *Hanscrit*. Ils nous ont donné la traduction des passages les plus singuliers, les plus sublimes, et les plus intéressants, de la première théologie des brachmanes, écrite depuis près de quatre mille ans. Ce livre, intitulé le *Shasta*³, est antérieur au *Veidam* de quinze cents années. Voici le commencement étonnant de ce *Shasta* :

« L'Éternel..., absorbé dans la contemplation de son essence, résolu de communiquer quelques rayons de sa grandeur et de sa félicité à des êtres capables de sentir et de jouir... Ils n'existaient pas encore ; Dieu voulut, et ils furent. »

Il est bien étrange qu'un monument aussi ancien et aussi respectable soit à peine connu, qu'on l'ait déterré si tard, et qu'on y ait fait si peu d'attention.

Dieu créa donc des substances douées du sentiment ; et c'est ce que nous appelons aujourd'hui des *âmes*. Il les créa par sa volonté, sans employer, sans emprunter la parole. Ces substances sentantes, pensantes, agissantes, ces âmes favorites de Dieu, sont les *Debta* dont les Persans, voisins de l'Inde, firent depuis leurs *Gin*, leurs *Péris* ou leurs *Féris*. Ces *Gin*, ces *Féris*, ces âmes, ces substances célestes, se révoltent ensuite contre leur Créateur. Dieu, pour les punir, les précipite dans l'*Ondéra*, espèce d'enfer, pour des millions de siècles⁴. C'est l'origine de la guerre des géants contre le grand dieu Zeus, tant chantée chez les Grecs ; c'est l'origine de ce livre apocryphe qui se répandit du temps de l'empereur Tibère en Syrie, en Palestine, sous le nom d'*Énoch*⁵,

1. Voyez tome XV, page 326 ; XVIII, 35, 520 ; XXVIII, 142 ; et ci-dessus, page 181.

2. Holwell et Dow ; voyez la note 2 de la page 166.

3. Voyez plus loin la neuvième des *Lettres chinoises, indiennes, etc.*

4. Voyez tome XXVIII, page 537.

5. Voyez tome XVII, page 301.

seul livre où il soit parlé de la chute des demi-dieux ; livre cité, dit-on, dans un livre nouveau écrit chez les Phéniciens.

Dans la suite des siècles Dieu pardonne à ces Debta ; il les change en vaches et en hommes dans notre globe.

C'est de là, disaient les brachmanes, que les vaches sont sacrées dans l'Inde.

Ainsi nous voyons que toute l'ancienne théologie, différemment déguisée en Asie et en Europe, nous vient incontestablement des brachmanes. Nous pourrions le prouver par beaucoup d'autres exemples ; mais nous ne devons point nous écarter de notre sujet. C'est bien assez d'avoir pénétré jusqu'à la source de cette idée, adoptée par toutes les nations civilisées, que tous les animaux ont dans leur corps une substance impalpable, inconnue, distincte de leur corps, qui dirige tous leurs appétits et toutes leurs actions. Ce système, joint à celui des Debta, est visiblement le nôtre. Notre religion était cachée au fond de l'Inde, et nous ne l'apprenons que d'aujourd'hui. Qui l'eût cru, que la chute de l'homme et la chute des demi-dieux fût une allégorie indienne ?

IV. — *Ame corporelle.*

L'auteur le plus ancien que nous connaissions dans notre Europe est Homère ; il paraît que de son temps la croyance d'une âme immortelle était généralement répandue. Cette âme était une petite figure aérienne, légère, impalpable, parfaitement ressemblante au corps qu'elle faisait mouvoir. Elle sortait de ce corps au moment où il expirait. On l'appelait alors des noms qui répondent à ceux d'ombres, de mânes, d'esprit ou vent, de fantôme, de spectre, et même à celui d'âme sensitive, *psyché*. C'est pourquoi l'âme de Tirésias, qui apparaît à Ulysse sur le rivage des Cimmériens, boit du sang des victimes qu'Ulysse vient d'immoler¹. L'âme d'Agamemnon boit du même sang. La mère d'Ulysse, après lui avoir dit comment Pénélope se comporte dans Ithaque, se dérobe à ses embrassements. Ulysse lui demande pourquoi elle ne veut pas l'embrasser, et sa mère lui répond que son âme n'est qu'un corps délié et subtil qui n'a point de consistance, et qui s'envole comme un songe.

Ces âmes, ces ombres étaient si réellement corporelles qu'Ulysse, étant arrivé dans le royaume de Pluton, y vit tous les tourments de ces célèbres criminels, Tantale, Titye, Sisyphe.

1. *Odyssée*, xxiv. (*Note de Voltaire.*)

Lorsque Ulysse a tué tous les amants de Pénélope, Mercure conduit chez Pluton leurs âmes, qui ressemblent à des chauves-souris.

Telle était la philosophie d'Homère, parce que c'était celle des Grecs, et que tous les poètes sont les échos de leur siècle.

Bientôt après, ceux qui se disaient penseurs, enseignants, crurent que l'âme humaine était non-seulement un souffle d'air, une figure composée d'air qui servait au mouvement, et qu'ils appelaient *pneuma*, le souffle; mais qu'elle formait aussi les appétits, les désirs, les passions du corps, et cela s'appela *psychè*; qu'enfin elle disputait et poussait des arguments, et ils l'appellèrent *nous*, intelligence. Ainsi l'âme, toujours corporelle, eut trois parties: le souffle, qui fait la vie, était l'âme végétative; *psychè* était l'âme sensitive, et *nous* était l'âme intellectuelle.

Voilà comme on passa par degrés de la profonde ignorance où les hommes croupirent si longtemps à cet excès de vaine subtilité dans laquelle ils se perdirent.

Personne ne s'avisa de recourir à Dieu, et de lui dire: Toi seul nous as fait naître, toi seul nous fais vivre un peu de temps; toi seul nous donnes la faculté d'apercevoir, de penser, de nous ressouvenir, de combiner des idées; toi seul fais tout, les hommes sont dans tes mains.

Tandis que tous les philosophes raisonnaient sur l'âme, les épicuriens vinrent, et dirent: L'âme n'est qu'une matière imperceptible qui naît avec nous, qui s'accroît avec nous, et meurt avec nous.

Les honnêtes gens de l'empire romain se partagèrent entre deux sectes grecques, celle des épicuriens, qui ne regardaient l'âme que comme une matière légère et périssable, et celle des stoïciens, qui la regardaient comme une portion de la Divinité, se replongeant après la mort dans le grand tout dont elle était émanée.

La secte d'Épicure prévalut chez les Romains au point que Cicéron, dans sa harangue pour Cluentius¹, prononça devant le peuple romain ces éloquents et terribles paroles:

« Quid tandem illi mali mors attulit? nisi forte ineptiis ac fabulis ducimur, ut existimemus illum apud inferos impiorum supplicia perferre... Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit præter sensum doloris? — Quel mal lui a fait la mort? à moins que nous ne soyons assez

1. *Oratio pro A. Cluentio Avito*, LXI.

imbéciles pour adopter des fables ineptes, et pour croire qu'il est condamné au supplice des impies... Mais si ce sont là de pures chimères, comme tout le monde en est convaincu, de quoi la mort l'a-t-elle privé, sinon du sentiment de la douleur ? »

César parla de même en plein sénat dans le procès de Catilina. Enfin, sur le théâtre de Rome, le chœur chanta, dans la tragédie de *la Troade*¹ :

Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil.

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.

Le chœur continue dans le même esprit :

Spem ponant avidi, solliciti metum.
Quæris quo jaceas post obitum loco?
Quo non nata jacent.

Sois sans crainte et sans espérance ;
Que ton sort ne te trouble pas.
Que devient-on dans le trépas ?
Ce qu'on fut avant sa naissance².

On est aujourd'hui assez partagé entre l'immortalité et la mort de l'âme ; mais tout le monde convient qu'elle est matérielle, et, si elle l'est, on doit croire qu'elle est périssable.

Nous passerions tout notre temps à citer, si nous voulions rapporter tous les témoignages de ceux qui ont cru, avec l'antiquité, que tous les animaux, hommes et brutes, ayant une âme, l'ont nécessairement corporelle.

Les Grecs se sont avisés de diviser cette âme en trois parties, la végétative, la sensitive, et l'intelligente. Enfin, c'est une énigme dont chacun a cherché le mot depuis Pythagore.

Puisque tous les philosophes ont cherché, cherchons donc aussi. Il y a un trésor enterré dans un champ : cent avares ont fouillé ce champ ; il reste un petit coin où l'on n'a pas encore touché, peut-être y trouverons-nous quelque chose.

Je n'examine point comment et dans quel temps l'âme entre dans notre corps, si elle est simple ou composée, aérienne ou ignée, si elle loge dans le ventre, ou dans le cœur, ou dans la cervelle ; j'examine si nous avons une âme.

* 1. A la fin du second acte.

2. Voyez d'autres traductions de ces vers, tome XXVIII, page 155, et ci-après dans le paragraphe XXI de *Un Chrétien contre six Juifs*.

Quand des prêtres orientaux, et à leur exemple des prêtres grecs, imaginèrent que chaque planète était un dieu, ou que du moins il y avait un dieu dans elle, cette idée religieuse et magnifique en imposa au genre humain. Une idée plus grande et plus divine commence à détruire aujourd'hui ces prétendus dieux moteurs des planètes. Les vrais sages n'admettent qu'une nature suprême, intelligente et puissante ; un grand Être fabricant de tous les globes, conduisant leurs marches suivant des règles éternelles de mathématiques, et étant en un mot leur âme universelle.

Si le grand Être est leur âme, pourquoi ne serait-il pas la nôtre ?

Il a donné à la matière toutes ses propriétés ; il a donné à l'aimant l'attraction vers le fer, aux planètes le mouvement orbiculaire d'occident en orient, sans qu'on puisse jamais en découvrir ni la raison ni le moyen. Ne nous a-t-il pas de même accordé le sentiment et la pensée ?

V¹. — *Action de Dieu sur l'homme.*

Des gens qui ont fait des systèmes sur la communication de Dieu avec l'homme ont dit que Dieu agit immédiatement, physiquement sur l'homme, en certains cas seulement, lorsque Dieu accorde certains dons particuliers ; et ils ont appelé cette action *prémotion physique*². Dioclès et Érophile, ces deux grands enthousiastes, soutiennent cette opinion et ont des partisans.

Or nous reconnaissons un Dieu tout aussi bien que ces gens-là, parce que nous n'avons pu comprendre qu'aucun des êtres qui nous environnent ait pu se produire de soi-même ; parce que de cela seul que quelque chose existe il faut que l'Être nécessaire existe de toute éternité ; parce que l'Être nécessaire éternel est nécessairement la cause de tout. Nous admettons avec ces raisonneurs la possibilité que Dieu se fasse entendre à quelques favoris ; mais nous faisons plus, nous croyons qu'il se fait entendre à tous les hommes, en tous lieux et en tout temps, puisqu'il donne à tous la vie, le mouvement, la digestion, la pensée, l'instinct.

Y a-t-il dans le plus vil des animaux et dans le philosophe le plus sublime un être qui soit volonté, mouvement, digestion,

1. Les éditeurs de Kehl avaient reproduit cette section dans le *Dictionnaire philosophique* au mot HOMME. C'était un double emploi qui a été évité ; voyez tome XIX, page 385.

2. Voyez tome XVII, page 197.

désir, amour, instinct, pensée ? Non, mais nous voulons, nous agissons, nous aimons, nous avons des instincts ; comme, par exemple, une pente invincible vers certains objets, une aversion insupportable pour d'autres, une promptitude à exécuter des mouvements nécessaires à notre conservation, comme ceux de téter le mamelon de sa nourrice, de nager quand on a la force et la poitrine assez large, de mordre son pain, de boire, de se baisser pour éviter le coup d'un mobile, de se donner une secousse pour franchir un fossé, d'accomplir mille actions pareilles sans y penser, quoiqu'elles tiennent toutes à une mathématique profonde. Enfin nous sentons et nous pensons sans savoir comment.

De bonne foi, est-il plus difficile à Dieu d'opérer tout cela en nous par des moyens qui nous sont inconnus que de nous remuer intérieurement quelquefois par une faveur efficace de Jupiter, dont ces messieurs nous parlent sans cesse ?

Quel est l'homme qui, dès qu'il rentre en lui-même, ne sente qu'il est une marionnette de la Providence ? Je pense ; mais puis-je me donner une pensée ? Hélas ! si je pensais par moi-même, je saurais quelle idée j'aurais dans un moment. Personne ne le sait.

J'acquies une connaissance ; mais je n'ai pu me la donner. Mon intelligence n'a pu en être la cause : car il faut que la cause contienne l'effet. Or ma première connaissance acquise n'était pas dans mon intelligence, n'était pas dans moi ; puisqu'elle a été la première, elle m'a été donnée par celui qui m'a formé et qui donne tout, quel qu'il puisse être.

Je tombe anéanti quand on me fait voir que ma première connaissance ne peut par elle-même m'en donner une seconde : car il faudrait qu'elle la contint dans elle.

La preuve que nous ne nous donnons aucune idée, c'est que nous en recevons dans nos rêves ; et certainement ce n'est ni notre volonté ni notre attention qui nous fait penser en songe. Il y a des poètes qui font des vers en dormant¹, des géomètres qui mesurent des triangles. Tout nous prouve qu'il y a une puissance qui agit en nous sans nous consulter.

Tous nos sentiments ne sont-ils pas involontaires ? L'ouïe, le goût, la vue, ne sont rien par eux-mêmes. On sent malgré soi ; on ne fait rien, on n'est rien sans une puissance suprême, qui fait tout.

1. Voyez tome XX, page 435.

Les plus superstitieux conviennent de ces vérités, mais ils ne les appliquent qu'aux gens de leur parti. Ils affirment que Dieu agit réellement physiquement sur certains personnages privilégiés. Nous sommes plus religieux qu'eux ; nous croyons que le grand Être agit sur tous les vivants comme sur toute la matière. Lui est-il donc plus difficile de remuer tous les hommes que d'en remuer quelques-uns ? Dieu ne sera-t-il Dieu que pour votre petite secte ? Il l'est pour moi, qui ne suis pas des vôtres.

Un philosophe nouveau¹ est allé bien plus loin que vous : il lui semblait qu'il n'y eût que Dieu qui existât. Il prétend que nous voyons tout en lui ; et nous disons que c'est Dieu qui voit, qui agit dans tout ce qui a vie.

Jupiter est quocumque vides, quocumque moveris.

(Luc., *Phars.*, liv. IX, v. 580.)

Allons plus avant. Votre prémotion physique introduit Dieu agissant en vous. Quel besoin avez-vous donc d'une âme ? A quoi bon ce petit être inconnu et incompréhensible ? Donnez-vous une âme au soleil, qui vivifie tant de globes ? Et si cet astre si grand, si étonnant et si nécessaire, n'a point d'âme, pourquoi l'homme en aurait-il une ? Dieu, qui nous a faits, ne nous suffit-il pas ? Qu'est donc devenu ce grand axiome : « Ne faisons point par plusieurs ce que nous pouvons faire par un seul » ?

Cette âme que vous avez imaginé être une substance n'est donc en effet qu'une faculté accordée par le grand Être, et non une personne. Elle est une propriété donnée à nos organes, et non une substance. L'homme, par sa raison non encore corrompue par la métaphysique, a-t-il jamais pu s'imaginer qu'il était double, qu'il était un composé de deux êtres, l'un visible, palpable et mortel, l'autre invisible, impalpable et immortel ? Et n'a-t-il pas fallu des siècles de disputes pour venir enfin jusqu'à cet excès de joindre ensemble deux substances si dissemblables, la tangible et l'intangible, la simple et la composée, l'invulnérable et la souffrante, l'éternelle et la passagère ?

Les hommes n'ont supposé une âme que par la même erreur qui leur fit supposer dans nous un être nommé *Mémoire*, lequel être ils divinèrent ensuite. Ils firent de cette *Mémoire* la mère des Muses. Ils érigèrent les talents divers de la nature humaine en autant de déesses filles de *Mémoire*. Autant eût-il valu faire

1. Malebranche.

un dieu du pouvoir secret par lequel la nature forme du sang dans les animaux, et l'appeler le dieu de la sanguification. Et en effet le peuple romain eut des dieux pareils pour les facultés de boire et de manger, pour l'acte du mariage, pour l'acte de vider les excréments. C'étaient autant d'âmes particulières qui produisaient en nous toutes ces actions. C'était la métaphysique de la populace. Cette superstition ridicule et honteuse venait évidemment de celle qui avait imaginé dans l'homme une petite substance divine autre que l'homme même.

Cette substance est admise encore aujourd'hui dans toutes les écoles; et par condescendance on accorde au grand Être, au fabricant éternel, à Dieu, la permission de joindre son concours à l'âme. Ainsi on suppose que pour vouloir et pour agir, il faut notre âme et Dieu.

Mais concourir signifie aider, participer. Dieu alors n'est qu'en second avec nous. C'est le dégrader, c'est le faire marcher à notre suite, c'est lui faire jouer le dernier rôle. Ne lui ôtez pas son rang et sa prééminence; ne faites pas du souverain de la nature le valet de l'espèce humaine.

Deux espèces de raisonneurs très-accrédités dans le monde, les athées et les théologiens, pourront s'élever contre nos doutes.

Les athées diront qu'en admettant la raison dans l'homme et l'instinct dans les brutes comme des propriétés, il est très-inutile d'admettre un dieu dans ce système; que Dieu est encore plus incompréhensible qu'une âme; qu'il est indigne du sage de croire ce qu'on ne conçoit pas. Ils décocheront contre nous tous les arguments des Straton et des Lucrèce. Nous ne leur répondrons qu'un mot : Vous existez ; donc il y a un Dieu.

Les théologiens nous feront plus de peine; ils nous diront d'abord : Nous convenons avec vous que Dieu est la première cause de tout, mais il n'est pas la seule. Un grand prêtre de Minerve dit expressément : « Le second agent opère dans la vertu du premier ; ce premier pousse le second ; ce second en pousse un troisième ; tous sont agissants en vertu de Dieu ; et il est la cause de toutes les actions agissantes. »

Nous répondrons avec tout le respect que nous devons à ce grand prêtre : Il n'est et il ne peut exister qu'une seule cause véritable; toutes les autres, qui sont subséquentes, ne sont que des instruments. Je tiens un ressort, je m'en sers pour faire mouvoir une machine. J'ai fait le ressort et la machine, je suis la seule cause, cela est indubitable.

Le grand prêtre me répondra : Vous ôtez aux hommes la

liberté. Je lui répliquerai : Non ; la liberté consiste dans la faculté de vouloir, et dans la faculté de faire ce que vous voulez quand rien ne vous en empêche. Dieu a fait l'homme à ces conditions, il faut s'en contenter.

Mon prêtre insistera ; il dira que nous faisons Dieu auteur du péché. Alors nous lui répondrons : J'en suis fâché ; mais Dieu est fait auteur du péché dans tous les systèmes, excepté dans celui des athées. Car s'il concourt aux actions des hommes pervers comme à celles des justes, il est évident qu'y concourir c'est les faire, quand le concourant est le créateur de tout.

Si Dieu permet seulement le péché, c'est lui qui le commet, puisque permettre et faire c'est la même chose pour le maître absolu de tout. S'il a prévu que les hommes feraient le mal, il ne devait pas former les hommes. On n'a jamais éludé la force de ces anciens arguments, on ne les affaiblira jamais. Qui a tout produit a certainement produit le bien et le mal. Le système de la prédestination absolue, le système du concours, nous plongent également dans ce labyrinthe dont rien ne peut nous tirer.

Tout ce qu'on peut dire, c'est que le mal est pour nous, et non pas pour Dieu. Néron assassine son précepteur et sa mère ; un autre assassine ses parents et ses voisins ; un grand prêtre empoisonne, étrangle, égorge vingt seigneurs romains en sortant du lit de sa propre fille. Cela n'est pas plus important pour l'Être universel, âme du monde, que des moutons mangés par des loups ou par nous, et des mouches dévorées par des araignées. Il n'y a point de mal pour le grand Être ; il n'y a pour lui que le jeu de la grande machine, qui se meut sans cesse par des lois éternelles. Si les pervers deviennent (soit pendant leur vie, soit autrement) plus malheureux que ceux qui sont immolés à leurs passions, s'ils souffrent comme ils ont fait souffrir, c'est encore une suite inévitable de ces lois immuables par lesquelles le grand Être agit nécessairement. Nous ne connaissons qu'une très-petite partie de ces lois, nous n'avons qu'une très-faible portion d'entendement ; nous ne devons que nous résigner. De tous les systèmes, celui qui nous fait connaître notre néant n'est-il pas le plus raisonnable ?

Les hommes, comme tous les philosophes de l'antiquité l'ont dit, firent Dieu à leur image. C'est pourquoi le premier Anaxagore, aussi ancien qu'Orphée, s'exprime ainsi dans ses vers : « Si les oiseaux se figuraient un dieu, il aurait des ailes ; celui des chevaux courrait avec quatre jambes. »

Le vulgaire imagine Dieu comme un roi qui tient son lit de justice dans sa cour. Les cœurs tendres se le représentent comme un père qui a soin de ses enfants. Le sage ne lui attribue aucune affection humaine. Il reconnaît une puissance nécessaire, éternelle, qui anime toute la nature, et il se résigne.

FIN DE LA DISSERTATION SUR L'ÂME.

PETIT ÉCRIT

SUR L'ARRÊT DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 1774

QUI PERMET LE LIBRE COMMERCE DES BLÉS DANS LE ROYAUME¹.

(1775)

Je ne suis qu'un citoyen obscur d'une petite province très-éloignée ; mais je parle au nom de cette province entière, dont tous les habitants signeront ce que je vais dire.

Nous gémissons depuis quelques années sous la nécessité qui nous était imposée de porter notre blé au marché de la chétive habitation qu'on nomme capitale. Dans vingt villages, les seigneurs, les curés, les laboureurs, les artisans, étaient forcés d'aller ou d'envoyer à grands frais à cette capitale : si on vendait chez soi à son voisin un setier de blé, on était condamné à une amende de cinq cents livres, et le blé, la voiture et les chevaux, étaient saisis au profit de ceux qui venaient exercer cette rapine avec une bandoulière.

Tout seigneur qui, dans son village, donnait du froment ou de l'avoine à un de ses vassaux était exposé à se voir puni comme un criminel : de sorte qu'il fallait que le seigneur envoyât ce blé à quatre lieues au marché, et que le vassal fit quatre lieues pour le chercher et quatre lieues pour le rapporter à sa porte, où il l'aurait eu sans frais et sans peine. On sent combien une telle vexation révolte le bon sens, la justice et la nature.

1. Des lettres patentes du 2 novembre, portant confirmation de l'arrêt du conseil du 13 septembre, furent enregistrées au parlement le 19 décembre.

Le *Petit Écrit* a été imprimé, en 1775, dans le *Mercure*, second volume de janvier, pages 160-66. Une édition publiée à part forme sept pages in-8°. Les initiales qu'on lit à la fin signifient : FRANÇOIS de VOLTAIRE, SEIGNEUR de FERNEY et TOURNAI, GENTILHOMME ordinaire du Roi. (B.)

Je ne parle pas des autres abus attachés à cette effroyable police ; des horreurs commises par des valets de bourreau ambulants, intéressés à trouver des contraventions ou à en forger ; des querelles quelquefois très-sanglantes de ces commis avec les habitants auxquels on ravissait leur pain ; des prisons dans lesquelles cent prétendus délinquants étaient entassés ; de la ruine entière des familles ; de la dépopulation qui commençait à en être la suite.

C'est dans l'excès de cette misère que nous apprîmes qu'un nouveau ministre¹ était venu à notre secours. Nous lûmes l'arrêt du conseil du 13 septembre 1774. La province versa des larmes de joie, après en avoir versé longtemps de désespoir.

J'avoue que j'admire l'éloquence sage, convenable et nouvelle, avec laquelle on faisait parler le roi, autant que je fus sensible au bien que cet arrêt faisait au royaume. C'était un père qui instruisait ses enfants, qui touchait leurs plaies, et qui les guérissait ; c'était un maître qui donnait la liberté à des hommes qu'on avait rendus esclaves.

Quelle est aujourd'hui ma surprise de voir que des citoyens pleins de talents condamnent, dans l'heureux loisir de Paris, le bien que le roi vient de faire dans nos campagnes ! Le ministre, certain de la bonté de ses vues, permet qu'on écrive sur son administration ; et on se sert de cette permission pour le blâmer.

Un homme de beaucoup d'esprit², qui paraît avoir des intentions pures, mais qui se laisse peut-être trop entraîner aux paradoxes, prétend, dans un ouvrage qui a du cours, que la liberté du commerce des grains est pernicieuse, et que la contrainte d'aller acheter son blé aux marchés est absolument nécessaire.

Je prends la liberté de lui dire que ni en Hollande, ni en Angleterre, ni à Rome, ni à Genève³, ni en Suisse, ni à Venise, les citoyens ne sont obligés d'acheter leur nourriture au marché. On n'y est pas plus forcé qu'à s'y pourvoir des autres denrées. La loi générale de la police de tous les peuples est de se procurer son nécessaire où l'on veut : chacun achète son comestible, sa

1. Turgot, nommé contrôleur général des finances le 24 août 1774.

2. Linguet ; voyez ses *Annales de politique et de littérature* du 15 décembre 1774, pages 230-36. (B.)

3. A Rome et à Genève, les boulangers sont obligés de prendre le blé au grenier de l'État, non au marché : c'est un abus d'une autre espèce, fondé sur d'autres préjugés. A Londres, malgré d'anciennes lois tombées en désuétude, tout est libre comme en Hollande et en Suisse. (*Note de Voltaire.*)

boisson, son vêtement, son chauffage, partout où il croit l'obtenir à meilleur compte : une loi contraire ne serait admissible qu'en temps de peste, ou dans une ville assiégée.

Les marchés, comme les foires, n'ont été inventés que pour la commodité du public, et non pour son asservissement : les hommes ne sont pas faits assurément pour les foires ; mais les foires sont faites pour les hommes.

Le critique se plaint de la suppression des marchés au blé. Mais ils ne sont point supprimés ; notre petite ville est aussi bien fournie qu'auparavant, et le laboureur a gagné sans que personne ait perdu : c'est ce que j'atteste au nom de vingt mille hommes.

Dire que la liberté de commercer anéantit les marchés publics, c'est dire que les foires de Saint-Laurent et de Saint-Germain sont supprimées à Paris, parce qu'il est permis de faire des emplettes dans la rue Saint-Honoré et dans la rue Saint-Denis.

La raison la plus imposante de l'ingénieur critique est la perte que peuvent souffrir quelques seigneurs dans leurs droits de halles.

Mais, premièrement, ces seigneurs sont en petit nombre ; je ne connais personne dans notre province qui ait ce droit. Il n'appartient guère qu'à des terres considérables, dans lesquelles il se fait un grand commerce et où les marchands des environs viendront toujours mettre leurs diverses marchandises en dépôt. Aucun marché n'est abandonné dans les provinces voisines de la mienne.

Secondement, si quelques seigneurs souffraient une légère perte dans la petite diminution de leurs droits de halles, la nation entière y gagne, et la nation doit être préférée.

Troisièmement, s'il ne s'agissait que d'indemniser ces seigneurs, supposé qu'ils se plaignent, le roi le pourrait très-aisément sans altérer en rien la grande et heureuse loi de la liberté du commerce, loi trop tard adoptée chez nous, qui arrivons trop tard à bien des vérités.

Quatrièmement, il paraît impossible que, dans les gros bourgs et dans les villes, le laboureur néglige de porter son blé au marché : car il est sûr de l'y faire emmagasiner en payant un petit droit. Son intérêt est de porter sa denrée dans les lieux où elle sera infailliblement vendue, et non pas d'attendre souvent inutilement que les paysans ses voisins, qui ont leur récolte chez eux, viennent acheter la sienne chez lui. Il me paraît donc prouvé

que la liberté du commerce des blés produit des avantages immenses au royaume, sans causer le moindre inconvénient. J'en juge par le bien que cette opération a produit tout d'un coup dans quatre provinces dont je suis limitrophe. Mon opinion n'est pas dirigée par l'intérêt, car on sait que je ne vends ni achète aucune production de la terre : tout est consommé dans les déserts que j'ai rendus fertiles.

Il ne m'appartient pas d'avoir seulement une opinion sur la police de Paris ; je ne parle que de ce que je vois.

Après cet arrêt du conseil, qui doit être éternellement mémorable, je ne vois à craindre qu'une association de monopoleurs ; mais elle est également dangereuse dans tous les pays et dans tous les systèmes de police, et il est également facile partout de la réprimer.

On ne fait point de grands amas de blé sans que cette manœuvre soit publique. On découvre plus aisément un monopoleur qu'un voleur de grand chemin. Le monopole est un vol public ; mais on ne défendra jamais aux particuliers d'aller aux spectacles ou aux églises avec de l'argent dans leur poche, sous prétexte que des coupeurs de bourse peuvent le leur prendre¹.

On nous objecte que le prix du pain augmente quelquefois dans le royaume. Mais ce n'est pas assurément parce qu'on a la liberté de le vendre, c'est parce qu'en effet les terres des Gaules ne valent pas les terres de Sicile, de Carthage et de Babylone. Nous avons quelquefois de très-mauvaises années, et rarement de très-abondantes ; mais en général notre sol est assez fertile. Le commerce étranger nous donne toujours ce qui nous manque : nous ne périssons jamais de misère. J'ai vu l'année 1709. J'ai vu M^{me} de Maintenon manger du pain bis ; j'en ai mangé pendant deux ans entiers, et je m'en trouvai bien. Mais, quoi qu'on ait dit, je n'ai jamais vu aucune mort causée uniquement par l'inanition. C'est une vérité trop reconnue qu'il y a plus d'hommes qui meurent de débauche que de faim. En un mot, on n'a jamais plus mal pris son temps qu'aujourd'hui pour se plaindre.

Je dis même que, dans l'année la plus stérile en blé, le peuple a des ressources infinies, soit dans les châtaignes, dont on fait un pain nourrissant, soit dans les orges, soit dans le riz, soit dans les pommes de terre, qu'on cultive aujourd'hui partout avec un

1. Il ne peut exister d'autre monopole que celui des particuliers ou des compagnies qui ont des privilèges exclusifs ; le monopole est impossible avec la liberté, à moins qu'il ne s'agisse d'une denrée qu'on ne peut tirer que d'un pays éloigné, et dont il ne se consomme qu'une petite quantité. (K.)

très-grand soin, et dont j'ai fait le pain le plus savoureux avec moitié de farine.

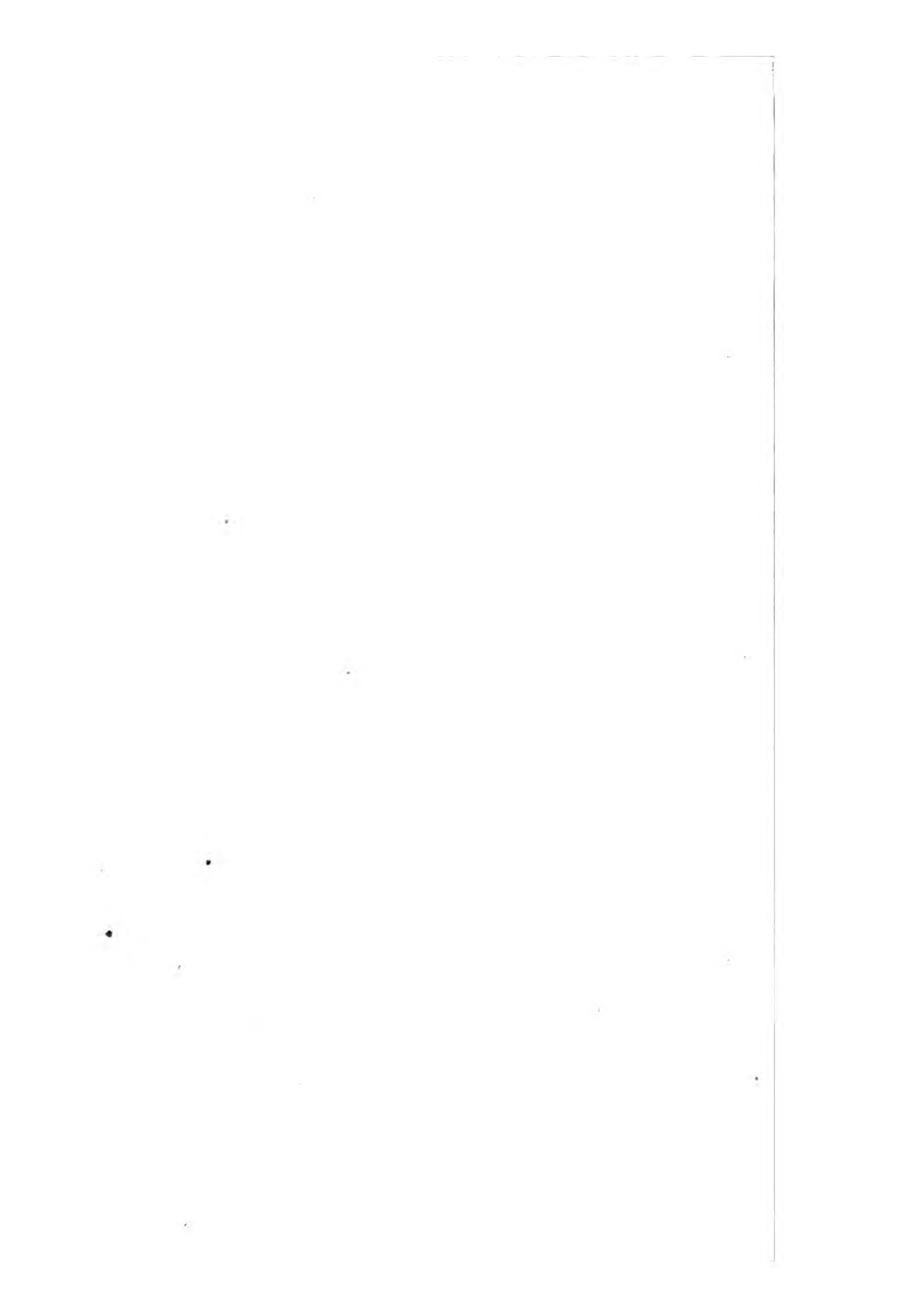
Je sais bien que si tous les fruits de la terre manquaient absolument, et si on n'avait point de vaisseaux pour faire venir des vivres de Barbarie ou d'Italie, il faudrait mourir ; mais il faudrait mourir de même si nous avions une peste générale, ou si nous étions attaqués de la rage, ou si notre pays était englouti par des volcans.

Fions-nous à la Providence, mais en travaillant. Fions-nous surtout à celle d'un ministre très-éclairé, qui n'a jamais fait que du bien, qui n'a aucun intérêt de faire le mal, qui paraît aussi utile à la France que son père l'était à la ville de Paris¹, et qui pousse la vertu jusqu'à trouver très-bon qu'on le critique : ce que les autres ne souffrent guère.

F. d. V. S. de F. et T. G. o. d. R.

2 janvier 1775.

1. Le père du ministre Turgot avait été prévôt des marchands à Paris.



NOTES

CONCERNANT LE PAYS DE GEX¹

(1775)

Description du pays.

Le pays de Gex ne tient à la France que par un de ses côtés, de cinq lieues de longueur, occupé par la chaîne du mont Jura, qui n'offre que deux débouchés, celui des *Faucilles*, et celui du *Credo*, où est le fort de l'Écluse.

Il confine, dans tout le reste de son pourtour, dans l'espace d'environ dix lieues de plaine, au pays étranger. Cette position met une différence essentielle entre ce pays et toutes les autres provinces du royaume. Messieurs les fermiers généraux, avec vingt hommes, garderont plus aisément les deux passages de montagnes qu'ils ne pourraient garder la plaine avec cinq cents employés.

Demandes faites par les habitants du pays.

La désunion du petit pays de Gex des cinq grosses fermes;
D'être regardé comme province étrangère, par rapport au droit de gabelle et de traite, et délivré du séjour, des perquisitions des employés de la ferme, qui seraient renvoyés aux seuls passages des montagnes.

On demande encore qu'on rende le sel gris.

1. Ces *Notes*, imprimées sur l'original de la main de Voltaire, doivent avoir été écrites peu de temps avant la rédaction du *Mémoire sur le pays de Gex*, 31 mars 1775. Dans tous les cas, elles ne sont pas postérieures à la fin de cette même année, puisque le pays de Gex fut détaché des fermes et gabelles par un édit du 12 décembre 1775. (Cl.) — C'est en 1827 que M. Clogenson a donné la première édition des *Notes concernant le pays de Gex*.

Utilité du projet pour le pays.

La suppression de la contrebande, qui dépeuple ce pays; la mauvaise qualité du sel rouge, et la grande disproportion qui est entre le prix du sel, dans ce pays et celui de la Suisse, engagent les paysans à quitter la culture, et à s'exposer à perdre leur liberté, leurs biens et leur santé.

Outre cela, la liberté qu'ont les Genevois de tirer les marchandises par transit de l'étranger et de la France, sans payer de droits, met les habitants de ce petit pays dans l'impossibilité de tenir aucun magasin de choses les plus nécessaires à la vie. Ce pays est fort éloigné d'aucune ville marchande française; nous sommes donc obligés de porter à Genève tout notre argent, pour y acheter nos vêtements, nos épiceries, etc.

Dédommagement pour les fermiers généraux.

Le débit sûr, et sans frais, d'une quantité de sel plus considérable, en donnant le sel forcé à raison d'un minot par sept personnes : car le débit sera à peu près de quatorze cents minots, au lieu de douze cents qui se débitent actuellement. Messieurs les fermiers généraux entretiennent soixante-dix-neuf employés dans le pays, qui leur seront inutiles dans cette supposition.

La suppression des bureaux de l'intérieur du pays, tels que ceux de Sacconnex et de Meirin, ne fera aucun tort à ces messieurs. Les marchandises destinées pour la France payeront au bureau de sortie et, afin de compenser ce que ces messieurs tirent des acquits des marchandises qu'on tire de Genève pour l'usage du pays, ils auront l'acquit des marchandises sortant du pays pour la France, qui ne doivent rien actuellement, et qui payeront lorsque la contrée sera réputée province étrangère.

MÉMOIRE¹

SUR LE PAYS DE GEX

(31 MARS 1775)

On s'occupe depuis longtemps des moyens de repeupler le pays de Gex, d'y ranimer l'industrie et l'agriculture, et de lui procurer les avantages dont sa situation est susceptible. Il était sans doute réservé à la sagesse du gouvernement actuel de remplir un objet si désirable et si intéressant.

Ce pays n'est qu'une langue de terre de sept lieues de longueur, sur trois à quatre de largeur.

Il touche au canton de Berne et à la république de Genève; il est séparé de la Savoie par le lac Léman et par le Rhône, du Bugey par le fort de l'Écluse, et de la Franche-Comté par les montagnes du Jura, dont le passage est difficile, et n'est ouvert, pour les voitures, que par la seule route des *Faucilles*, et encore n'est praticable que cinq mois de l'année.

Dans l'enceinte du pays sont enclavés les villages de Bourdigny, Satigny, Peney, Pessy, Russin, Dardagny, Malva, Genthod, et Malagny, qui appartiennent en souveraineté à la république de Genève.

Le surplus est composé de vingt-huit paroisses où l'on compte environ douze mille habitants de tout âge, parmi lesquels est un grand nombre de Suisses, de Genevois et de Savoyards.

Ces vingt-huit paroisses, dont les terres, mal cultivées, ne rendent guère, année commune, que le troisième grain, sup-

1. Une copie de ce mémoire avait été adressée à M. de Trudaine. Celle que j'ai sous les yeux porte ces mots en marge de la première page : *A répondre à M. l'abbé Morellet ou à M. de Voltaire*. Le résumé qui termine ce mémoire est, dans notre copie, de la main de Wagnière. (Cl.) — C'est aussi en 1827 que ce *Mémoire* a paru pour la première fois.

portent des impôts excessifs. — Il est vérifié qu'elles ont payé, en 1774, la somme de 129,448 l. 3 s. 10 d.

SAVOIR :

Taille.	31,908 l.	6 s.	4 d.
Capitation.	4,060	11	2
Décimes.	655	0	0
Vingtième, et 4 sous pour livre du dixième.	21,725	11	3
Droits domaniaux.	23,760	0	0
Traites	2,000	0	0
Tabac.	799	0	0
Gabelles.	32,314	7	1
Crue de sel et 8 sous pour livre.	8,744	8	0
Don gratuit.	1,881	0	0
Marque des cuirs.	1,600	0	0
Total.	129,448 l.	3 s.	10 d.

Il est une autre charge qu'on ne peut évaluer : ce sont les corvées sur cinq routes ouvertes dans le pays, dans la longueur de seize lieues ; il suffit d'observer que, pour les seuls ouvrages d'art, le pays a emprunté la somme de 134,000 livres, dont il paye les intérêts au denier vingt, sans retenue de vingtièmes.

Le principal commerce du pays consiste dans la vente de ses denrées, des bestiaux qu'il nourrit, des fromages qu'il fabrique ; dans la joaillerie (métier plus nuisible qu'utile à ceux qui le professent), et dans l'horlogerie, qui a fait beaucoup de progrès depuis quelques années à Ferney, où M. de Voltaire a rassemblé, à très-grands frais, les meilleurs artistes en ce genre.

Avant l'union du pays de Gex à la couronne de France, ce pays jouissait d'une pleine liberté de commerce avec Genève et la Suisse.

Il fut maintenu dans ce privilège par le traité de Lyon en 1601, et plus particulièrement encore par des lettres patentes de 1604, enregistrées au parlement de Dijon, qui suppriment le droit de pancarte dans tout le bailliage de Gex.

Pendant plus de cent quarante ans il n'y a eu, à l'entrée et à la sortie du pays, que trois bureaux des fermes, Collonges, Gex et Versoi.

Il y en a huit maintenant : les trois anciens et cinq nouveaux,

établis successivement, depuis 1746, à Sacconnex, Meirin, Myoux, Lelex et Divonne.

Cinq de ces bureaux, Sacconnex, Versoi, Myoux, Gex et Divonne, sont surveillés par un brigadier, un lieutenant et quatre employés, sous les ordres d'un capitaine général; et les trois autres bureaux, Collonges, Meirin et Lelex, sont gardés chacun par une sous-brigade composée d'un lieutenant et de trois employés.

Quatre pareilles sous-brigades sont encore postées à Verny, Saint-Genix, Saint-Jean et Sauverny; de manière que le pays se trouve investi et couvert de bureaux et d'employés de toutes parts.

Ses habitants sont d'autant plus malheureux que, éloignés des villes de commerce du royaume, ils sont forcés de se pourvoir à Genève de tout ce dont ils ont besoin pour leur subsistance, pour leur habillement et pour l'agriculture, et réduits à la nécessité de payer des droits excessifs à l'entrée du pays, ou à s'exposer à des confiscations et à des amendes qui les ruinent.

Au sel de Peccais, dont le pays de Gex a toujours fait usage, a été substitué, le 1^{er} octobre 1774, du sel de Provence, sale, dégoûtant, mélangé d'une terre rouge, nuisible aux hommes, aux bestiaux et à la fabrication des fromages du pays.

Ce mauvais sel coûte 39 livres 8 sous 10 deniers le minot, y compris les 6 livres de crue accordées à la province, et les 8 sous pour livre de cet impôt; tandis que la ferme fournit annuellement 6,000 minots de sel, d'une meilleure qualité, à la ville de Genève, au prix de 6 livres 7 sous 10 deniers le minot; et 4 à 5,000 minots à la république du Valais et à la ville de Sion, à 5 livres seulement.

Le tabac, qui se vend 3 livres 2 sous la livre, poids de marc, à l'entrepôt de Gex, ne coûte qu'environ 18 sous la livre, poids de 18 onces, à Genève et en Suisse.

Il en est de même de plusieurs autres denrées et marchandises qui viennent à Genève, en franchise des droits de la ferme, et qui, par cette raison, y sont à meilleur marché que dans le pays.

Faut-il s'étonner, après cela, s'il arrive si souvent aux habitants du pays de Gex de se pourvoir à Genève (seul débouché qu'ils ont pour la vente de leurs denrées) d'un peu de sel et de tabac pour leur usage, et d'éluder les droits de la ferme sur les choses absolument nécessaires à leur subsistance et à leur vêtement.

Est-il une tentation plus forte que celle à laquelle ils sont continuellement exposés? Est-il quelque chose de plus touchant

que le tableau des maux qui en résultent ? Combien de maisons ruinées ! combien de pères, de femmes et d'enfants enlevés à leur famille, traduits de prison en prison, et qui gémissent encore dans les fers ! Combien de terres incultes, désertes et abandonnées !

Une situation si vraie et si déplorable a fait penser qu'il n'est point de moyen plus propre pour soulager ce petit pays, qui succombe sous le poids énorme de ses impôts et de ses charges, pour le mettre en état d'acquitter ses dettes, et pour le rendre bientôt aussi florissant qu'il est misérable, que de le détacher des cinq grosses fermes, de le réputer pays étranger, de lui accorder les immunités dont Genève jouit, de supprimer les bureaux et les employés de l'intérieur, de ne laisser subsister que ceux qui sont à l'entrée du pays, Collonges, Lelex, Versoi et Myoux ; de diminuer le prix du sel, d'abandonner le produit du tabac, et enfin de lui rendre la même liberté de commerce dont il jouissait anciennement, et qui lui a été conservée par le traité qui le soumit à la monarchie française.

Ce projet n'est pas moins dans les intérêts de la ferme que dans ceux du pays.

La ferme n'a, dans le pays de Gex, que quatre sortes de produits : les traites, le tabac, les confiscations, et la gabelle.

Pendant les six années du bail de Julim à la terre, expiré au 1^{er} octobre 1774, le bureau de Sacconnex, qui inquiète le plus les habitants du pays, a coûté à la ferme, en frais de régie, la somme de 5,028 livres, et n'a rendu que 4,522 livres : par conséquent, la dépense de ce bureau a excédé son produit de 506 livres.

Il en serait de même au bureau de Meirin, si sa perception s'était bornée aux simples droits des petites denrées et marchandises que les habitants du pays tirent de Genève pour leur consommation ; mais, depuis quelque temps, on y acquitte les marchandises qui traversent le fort de l'Écluse et qui entrent dans le royaume, et dont les droits s'acquitteraient également au bureau de Collonges. — On peut mettre dans la même classe les bureaux de Gex et de Divonne.

Les uns et les autres ne servent qu'à occasionner de petites saisies, et qu'à tourmenter le pays, sans être d'aucun profit pour la ferme, à qui ils coûtent plus qu'ils ne rendent.

Il est donc évident que, dans l'arrangement proposé, il n'y a qu'à gagner pour la ferme sur l'objet des traites, puisque les bureaux de l'intérieur lui sont à charge.

Le tabac mérite d'autant moins d'attention que les ventes de l'entrepôt de Gex n'excèdent pas annuellement trois quintaux.

Il en est de même des amendes, des confiscations, que la ferme abandonne aux commis qui font les saisies.

Le seul produit réel et effectif de la ferme, ce sont donc les gabelles.

Le prix du sel, au grenier de Gex, fixé à 24 livres le minot, par arrêt du conseil du 5 avril 1715, a été successivement augmenté et porté, par l'imposition des 8 sous pour livre, à 45 livres le minot, y compris tous les accessoires ; mais il a été réduit, par arrêt du 13 juillet 1773, à 39 livres 8 sous 10 deniers le minot ; sur quoi, déduction faite des 6 livres de crue, qui reviennent au pays, et des 8 sous pour livre de cet impôt, il reste net, pour la ferme, 31 livres 0 sou 10 deniers par minot, en supposant que les 8 sous pour livre lui appartiennent, et qu'ils ne sont pas réservés à Sa Majesté.

Cette augmentation graduelle et excessive du prix du sel en a tellement fait diminuer la consommation qu'il ne s'en est débité que 1,041 minots pendant l'année 1774.

Cette quantité de 1,041 minots, au prix de 31 livres 0 sou 10 deniers le minot, a rendu. 32,314 l. 7 s. 6 d.

Sur quoi déduisant :

<p>4° Le prix du sel et de la voiture, sur le pied de 3 livres seulement par minot 3,123 l. 0 s. 0 d.</p> <p>2° Les appointements du receveur, à raison de 3 et demi pour 400 . 4,130 42 6</p> <p>3° Les appointements d'un capi- taine général, de cinq brigadiers, douze lieutenants, et quarante- un employés. 19,600 0 0</p>	<p style="font-size: 2em;">}</p>	<p>23,853 12 6</p> <hr style="width: 100%;"/> <p>Reste. 8,460 l. 15 s. 0 d.</p>
--	----------------------------------	---

La ferme n'a donc eu de profit réel sur les gabelles, dans le pays de Gex, pendant l'année 1774, que 8,460 livres 15 sous. Mais il est deux observations à faire.

La première, que, en laissant subsister les bureaux de Colonges, Lelex, Myoux, et Versoi, il faut conserver les employés qui les gardent.

La deuxième, que la diminution dans le débit de sel provient principalement de sa mauvaise qualité, et de l'augmentation excessive du prix ; et que la consommation augmentera en rétablissant les choses sur l'ancien pied.

Pour désintéresser la ferme sur ces deux objets, et sur tous autres qu'elle pourrait encore faire valoir, le pays se soumet à lui payer annuellement, par forme d'indemnité, une somme de 15,000 livres, sous condition qu'elle fournira aussi annuellement au pays la quantité de 3,000 minots de sel de Peccais, à 6 livres le minot : ce qui formera encore pour la ferme, distraction faite de la valeur intrinsèque du sel et de la voiture, un bénéfice d'environ 9,000 livres.

Ce sera donc 33,000 livres que le pays comptera annuellement à la ferme.

Voici les moyens qu'on peut employer pour remplir cet engagement.

Le sel que la France fournit à la république de Genève est revendu au peuple de cette ville un peu plus de 13 livres le minot. On revendra celui du pays de Gex 12 livres 10 sous, savoir : 6 livres pour le fermier, 6 livres pour la crue destinée aux intérêts des emprunts, au remboursement des capitaux, et aux frais des ponts et chaussées ; et 10 sous pour le loyer du grenier, déchet, et appointements du distributeur.

A l'égard des 15,000 livres qui manquent pour compléter les 33,000 livres revenant au fermier, il en sera fait une imposition sur tous les chefs de famille du pays, privilégiés et non privilégiés, à raison du nombre de personnes et de bestiaux que chacun aura : ce qui sera une taxe très-légère, en proportion du bénéfice qu'on trouvera dans la diminution du prix du sel, et des avantages inappréciables d'une liberté de commerce avec l'étranger.

En tenant le prix du sel au-dessous de celui de Genève et de la Suisse, on est d'autant plus assuré de la consommation des 3,000 minots, que les habitants ne seront plus tentés d'en acheter chez l'étranger ; qu'au contraire, l'étranger viendra s'en pourvoir dans le pays ; que personne ne s'en privera, et que personne n'en refusera plus à ses bestiaux, comme on est forcé de faire présentement.

Vainement craindrait-on que ce sel fût versé dans les provinces voisines : ce ne sera ni en Franche-Comté, où l'on ne consomme que du sel des salines de Salins et de Mont-Morot, reconnaissable par sa blancheur ; ni dans le Bugey, l'entrée de ces deux provinces étant gardée par le fort de l'Écluse, par les montagnes du Jura, par les bureaux et les brigades d'employés de Myoux, Lelex, Collonges, et Chézery.

Cette crainte serait d'ailleurs d'autant plus frivole qu'il est très-facile de prévenir l'abus et de prendre des précautions dans

le pays même pour empêcher que cette condescendance de la ferme tourne à son préjudice.

Fait à Gex, le 31 mars 1775.

Signé : CASTIN, syndic du clergé ; le comte de LA FORÊT, grand bailli du pays de Gex ; SAUVAGE, syndic de la noblesse ; FABRY, premier syndic du tiers état, et ÉMERY, second syndic du tiers état.

Résumé.

Les états du pays de Gex demandent, par ce *Mémoire* présenté au ministère, deux choses qui semblent nécessaires au pays, et conformes aux intérêts de Sa Majesté :

La première est de payer aux fermes générales plus qu'elles ne retirent de cette petite province ;

La seconde, sans laquelle elle ne peut subsister, est de jouir des mêmes droits que Genève, c'est-à-dire de pouvoir faire venir, des provinces méridionales de France, toutes les marchandises nécessaires qui arrivent à Genève par transit, franches de toute imposition.

Le pays de Gex n'a pu, jusqu'ici, avoir un seul marchand. Il est obligé d'acheter tout à Genève. Ainsi l'étranger s'enrichit continuellement aux dépens de la France, et cet objet important paraît digne de l'attention et des bontés du ministère.

FIN DU MÉMOIRE.

DIATRIBE

A L'AUTEUR DES ÉPHÉMÉRIDES ¹

10 mai 1775.

MONSIEUR,

Une petite société de cultivateurs, dans le fond d'une province ignorée, lit assidûment vos *Éphémérides*, et tâche d'en profiter. L'auteur du *Siège de Calais*² obtint de cette ville des lettres de bourgeoisie pour avoir voulu élever l'infortuné Philippe de Valois au-dessus du grand Édouard III, son vainqueur. Il s'intitula toujours citoyen de Calais. Mais vous nous paraissez par vos écrits le citoyen de l'univers.

Oui, monsieur, l'agriculture est la base de tout, comme vous l'avez dit, quoiqu'elle ne fasse pas tout. C'est elle qui est la mère de tous les arts et de tous les biens. C'est ainsi que pensaient le premier des Catons dans Rome, et le plus grand des Scipions à Linterne. Telle était avant eux l'opinion et la conduite de Xénon chez les Grecs, après la retraite des Dix mille.

La religion même n'était fondée que sur l'agriculture. Toutes les fêtes, tous les rites n'étaient que des emblèmes de cet art, le

1. Les *Nouvelles Éphémérides économiques* (par l'abbé Baudeau) parurent, de 1774 à 1776, en dix-neuf cahiers ou volumes in-12. C'est à cet ouvrage, qui fait suite aux *Éphémérides du citoyen* (dont on a parlé tome XXVIII, page 327), qui ont soixante-neuf volumes, de 1765 à 1772, que s'adresse la *Diatribes*, de laquelle il est question dans la lettre à M^{me} du Deffant, du 17 mai 1775. Un arrêt du conseil, du 19 août, ordonna la suppression de la *Diatribes* comme scandaleuse et calomnieuse, contraire à la religion et à ses ministres. Le *Mercure* du mois d'août, de la même année, contient de la *Diatribes* un assez long extrait rédigé par Laharpe, et qui blessa aussi l'autorité. Un nommé Louvel, qui était censeur du *Mercure*, fut, par le même arrêt du 19 août, rayé de la liste des censeurs royaux, en punition d'avoir donné son *Approbaton* au cahier du *Mercure* qui contenait l'article de Laharpe sur la *Diatribes*. (B.)

2. Du Belloy.

premier des arts, qui rassemble les hommes, qui pourvoit à leur nourriture, à leurs logements, à leurs vêtements, les trois seules choses qui suffisent à la nature humaine.

Ce n'est point sur les fables ridicules et amusantes recueillies par Ovide que la religion, nommée depuis paganisme, fut originellement établie. Les amours imputés aux dieux ne furent point un objet d'adoration ; il n'y eut jamais de temple consacré à Jupiter adultère, à Vénus amoureuse de Mars, à Phœbus abusant de l'enfance d'Hyacinthe. Les premiers mystères inventés dans la plus haute antiquité étaient la célébration des travaux champêtres sous la protection d'un dieu suprême. Tels furent les mystères d'Isis, d'Orphée, de Cérès Éleusine. Ceux de Cérès surtout représentaient aux yeux et à l'esprit comment les travaux de la campagne avaient retiré les hommes de la vie sauvage. Rien n'était plus utile et plus saint. On enseignait à révérer Dieu dans les astres dont le cours ramène les saisons, et on offrait au grand Dœmiourgos, sous le nom de Cérès et de Bacchus, les fruits dont sa providence avait enrichi la terre. Les orgies de Bacchus furent longtemps aussi pures, aussi sacrées que les mystères de Cérès. C'est de quoi Gautruche, Banier, et les autres mythologues, ne se sont pas assez informés. Les prêtresses de Bacchus, qu'on appelait *les vénérables*, firent vœu de chasteté et d'obéissance à leur supérieure jusqu'au temps d'Alexandre. On en trouve la preuve avec la formule de leur serment dans la harangue de Démosthène contre Néère.

En un mot, tout était sacré dans la vie champêtre, si respectable, et si méprisée aujourd'hui dans vos grandes villes.

J'avoue que les petits-mâtres à talons rouges de Babylone et de Memphis, mangeant les poulets des cultivateurs, prenant leurs chevaux, caressant leurs filles, et croyant leur faire trop d'honneur, pouvaient regarder cette espèce d'hommes comme uniquement faite pour les servir.

Nous habitons, nous autres Celtes, un climat plus rude et un pays moins fertile qu'il ne l'est de nos jours. La nation fut cruellement écrasée depuis Jules César jusqu'au grand Julien le Philosophe, qui logeait à la Croix de fer dans la rue de Laharpe¹. Il nous traita avec équité et avec clémence, comme le reste de l'empire ; il diminua nos impôts ; il nous vengea des déprédations

1. M. Dulaure (*Histoire de Paris*, deuxième édition, I, XII) dit qu'avant 1819 on entraît au palais des Thermes de Julien par la porte cochère d'une maison rue de Laharpe, n° 53. Il y avait un marchand ayant pour enseigne la Croix de fer. (B.)

des Germains ; il fit tout ce qu'a voulu faire depuis notre grand Henri IV. C'est à un païen et à un huguenot que nous devons les seuls beaux jours dont nous ayons jamais joui jusqu'au siècle de Louis XIV.

Notre sort était déplorable, quand des barbares appelés Visigoths, Bourguignons, et Francs, vinrent mettre le comble à nos longs malheurs. Ils réduisirent en cendres notre pays, sur le seul prétexte qu'il était un peu moins horrible que le leur. Alors tout malheureux agriculteur devint esclave dans la terre dont il était auparavant possesseur libre, et quiconque avait usurpé un château et possédait dans sa basse-cour deux ou trois grands chevaux de charrette, dont il faisait des chevaux de bataille, traita ses nouveaux serfs plus rudement que ses serfs n'avaient traité leurs mulets et leurs ânes.

Les barbares, devenus chrétiens pour mieux gouverner un peuple chrétien, furent aussi superstitieux qu'ils étaient ignorants. On leur annonça que, pour n'être pas rangés parmi les boucs quand la trompette annoncerait le jugement dernier, il n'y avait d'autre moyen que d'abandonner à des moines une partie des terres conquises. Ces bourgraves, ces châtelains, ne savaient que donner un coup de lance du haut de leurs chevaux à un homme à pied ; et quelques moines savaient lire et écrire. Ceux-ci dressèrent les actes de donation, et, quand ils en manquèrent, ils en forgèrent.

Cette falsification est aujourd'hui si avérée que, de mille chartres anciennes que les moines produisent, on en trouve à peine cent de véritables. Montfaucon, moine lui-même, l'avouait ; et il ajoutait qu'il ne répondait pas de l'authenticité de cent bonnes chartres. Mais, soit vraies, soit fausses, ils eurent toujours l'adresse d'insérer dans les donations la clause de *mixtum et merum imperium, et homines servos*.

Ils se mirent donc aux droits des conquérants. De là vint qu'en Allemagne tant de prieurs, de moines, devinrent princes, et qu'en France ils furent seigneurs suzerains, ce qui ne s'accordait pas trop avec leur vœu de pauvreté. Il y a même encore en France des provinces entières¹ où les cultivateurs sont esclaves d'un couvent. Le père de famille qui meurt sans enfants n'a d'autres héritiers que les bernardins, ou les prémontrés, ou les chartreux, dont il a été serf pendant sa vie. Un fils qui n'habite pas la maison paternelle à la mort de son père voit passer tout

1. La Franche-Comté ; voyez tome XXVIII, page 371.

son héritage aux mains des moines. Une fille qui, s'étant mariée, n'a pas passé la nuit de ses noces dans le logis de son père est chassée de cette maison, et demande en vain l'aumône à ces mêmes religieux à la porte de la maison où elle est née. Si un serf va s'établir dans un pays étranger et y fait une fortune, cette fortune appartient au couvent. Si un homme d'une autre province passe un an et un jour dans les terres de ce couvent, il en devient esclave. On croirait que ces usages sont ceux des Cafres ou des Algonquins. Non, c'est dans la patrie des L'Hospital et des d'Aguesseau que ces horreurs ont obtenu force de loi ; et les d'Aguesseau et les L'Hospital n'ont pas même osé élever leur voix contre cet abominable abus. Lorsqu'un abus est enraciné, il faut un coup de foudre pour le détruire.

Cependant les cultivateurs ayant acheté enfin leur liberté des rois et de leurs seigneurs dans la plupart des provinces de France, il ne resta plus de serfs qu'en Bourgogne, en Franche-Comté, et dans peu d'autres cantons ; mais la campagne n'en fut guère plus soulagée dans le royaume des Francs. Les guerres malheureuses contre les Anglais, les irruptions imprudentes en Italie, la valeur inconsidérée de François I^{er}, enfin les guerres de religion qui bouleversèrent la France pendant quarante années, ruinèrent l'agriculture au point qu'en 1598 le duc de Sully trouva une grande partie des terres en friche, *faute*, dit-il, *de bras et de facultés pour les cultiver*¹. Il était dû par les colons plus de vingt millions pour trois années de taille. Ce grand ministre n'hésita pas à remettre au peuple cette dette alors immense ; et dans quel temps ! lorsque les ennemis venaient de se saisir d'Amiens, et que Henri IV courait hasarder sa vie pour le reprendre.

Ce fut alors que ce roi, le vainqueur et le père de ses sujets, ordonna qu'on ne saisisait plus, sous quelque prétexte que ce fût, les bestiaux des laboureurs et les instruments de labourage. « Règlement admirable, dit le judicieux M. de Forbonnais², et qu'on aurait dû toujours interpréter dans sa plus grande étendue à l'égard des bestiaux, dont l'abondance est le principe de la fécondité des terres, en même temps qu'elle facilite la subsistance des gens de la campagne. »

Il est à remarquer que le duc de Sully se déclare, dans plusieurs endroits de ses Mémoires, contre la gabelle, et que cepen-

1. Dans les *Recherches et Considérations sur les finances de France* (par Forbonnais), 1758, deux volumes in-4°, tome I, page 35, on lit seulement : *faute de facultés pour les cultiver*. (B.)

2. Page 35 du tome I de l'ouvrage cité en la note précédente. (B.)

dant il augmenta lui-même l'impôt du sel dans quelques nécessités de l'État : tant les affaires jettent souvent les hommes hors de leurs mesures ! tant il est rare de suivre toujours ses principes ! Mais enfin il tira son maître du gouffre de la déprédation de ses gens de finances ; de même que Henri IV se tira, par son courage et par son adresse, de l'abîme où la Ligue, Philippe II, et Rome, l'avaient plongé.

C'est un grand problème en finance et en politique, s'il valait mieux pour Henri IV amasser et enterrer vingt millions à la Bastille¹, que de les faire circuler dans le royaume. J'ai ouï dire que s'il faut mettre quelque chose à la Bastille, il vaut mieux y enfermer de l'argent que des hommes. Henri IV se souvenait qu'il avait manqué de chemises et de dîner, quand il disputait son royaume au curé Guincestre et au curé Aubry. D'ailleurs ces vingt millions, joints à une année de son revenu, allaient servir à le rendre l'arbitre de l'Europe, lorsqu'un maître d'école², qui avait été feuillant, et qui venait de se confesser à un jésuite, l'assassina à coups de couteau dans son carrosse au milieu de six de ses amis, pour l'empêcher, disait-il, de faire la guerre à Dieu, c'est-à-dire au pape³.

Ses vingt millions furent bientôt dissipés, ses grands projets anéantis ; tout rentra dans la confusion.

Marie de Médicis, sa veuve, administra fort mal le bien de Louis XIII, son pupille. Ce pupille, nommé *le Juste*, fit assassiner sous ses yeux son premier ministre, et mettre en prison sa mère pour plaire à un gentilhomme d'Avignon⁴, qui gouverna encore plus mal, et le peuple ne s'en trouva pas mieux. Il eut à la vérité la consolation de manger le cœur du maréchal d'Ancre, mais il manqua bientôt de pain.

Le ministère du cardinal de Richelieu ne fut guère signalé que par des factions et par des échafauds. Tout cela bien examiné, depuis l'invasion de Clovis jusqu'à la fin des guerres ridicules de la Fronde, si vous en exceptez les dix dernières années de Henri IV, je ne connais guère de peuple plus malheureux que celui qui habite de Bayonne à Calais, et de la Saintonge à la Lorraine.

Enfin Louis XIV régna par lui-même, et la France naquit.

1. Voyez tome XXI, page 320 ; et XXIII, 301.

2. Ravaillac.

3. Ce sont les propres paroles de ce monstre, dans un de ses interrogatoires. (*Note de Voltaire.*)

4. Charles-Albert de Luines ; tome XII, page 575.

Son grand ministre Colbert ne sacrifia point l'agriculture au luxe, comme on l'a tant dit ; mais il se proposa d'encourager le labourage par les manufactures, et la main-d'œuvre par la culture des terres. Depuis 1662 jusqu'à 1672, il fournit un million de livres numéraires de ce temps-là chaque année pour le soutien du commerce. Il fit donner deux mille francs de pension à tout gentilhomme cultivant sa terre qui aurait eu douze enfants, fussent-ils morts, et mille francs à qui aurait eu dix enfants. Cette dernière gratification fut accordée aussi aux pères de famille taillables.

Il est si faux que ce grand homme abandonnât le soin des campagnes que, le ministère anglais sachant combien la France avait été dénuée de bestiaux dans les temps misérables de la Fronde, et proposant, en 1667, de lui en vendre d'Irlande, il répondit qu'il en fournirait à l'Irlande et à l'Angleterre à plus bas prix.

Cependant c'est dans ces belles années qu'un Normand, nommé Bois-Guillebert, qui avait perdu sa fortune au jeu, voulut décrier l'administration de Colbert, comme si les satires eussent pu réparer ses pertes. C'est ce même homme qui fit depuis la *Dîme royale*¹ sous le nom du maréchal de Vauban ; et cent barbouilleurs de papier s'y trompent encore tous les jours. Mais les satires ont passé, et la gloire de Colbert est demeurée.

Avant lui on n'avait nul système d'amélioration et de commerce. Il créa tout ; mais il faut avouer qu'il fut arrêté, dans les œuvres de sa création, par les guerres destructives que l'amour dangereux de la gloire fit entreprendre à Louis XIV. Colbert avait fait passer au conseil un édit par lequel il était défendu, sous peine de mort, de proposer de nouvelles taxes et d'en avancer la finance pour la reprendre sur le peuple avec usure. Mais à peine cet édit fut-il minuté que le roi eut la fantaisie de *punir* les Hollandais, et cette vaine gloire de les punir obligea le ministre d'emprunter, dans le cours de cette guerre inutile, quatre cents millions de ces mêmes traitants qu'il avait voulu proscrire à jamais. Ce n'est pas assez qu'un ministre soit économe, il faut que le roi le soit aussi.

Vous savez mieux que moi, monsieur, combien les campagnes furent accablées après la mort de ce ministre. On eût dit que c'était à son peuple que Louis XIV faisait la guerre. Il fut réduit

1. Vauban est l'auteur du *Projet de dixme royale*; cela ne fait plus doute aujourd'hui.

à opprimer la nation pour la défendre : il n'y a point de situation plus douloureuse. Vous avez vu les mêmes désastres renouvelés avec plus de honte pendant la guerre de 1756. Qu'on songe à cette suite de misères à peine interrompue pendant tant de siècles, et on pourra s'étonner de la gaieté dont la nation se pique.

Je me hâte de sortir de cet abîme ténébreux, pour voir quelques rayons du jour plus doux qu'on nous fait espérer. Je vous demande des éclaircissements sur deux objets bien importants : l'un est la perte étonnante de neuf cent soixante et quatorze millions que trois impôts trop forts et mal répartis coûtent, selon vous, tous les ans au roi et à la nation ¹; l'autre est l'article des blés.

S'il est vrai, comme vous semblez le prouver, que l'État perde tous les ans neuf cent soixante et quatorze millions de livres par l'impôt seul du sel, du vin, du tabac, que devient cette somme immense ?

Vous n'entendez pas, sans doute, neuf cent soixante et quatorze millions en argent comptant engloutis dans la mer, ou portés en Angleterre, ou anéantis ? Vous entendez des productions, c'est-à-dire des biens réels, évalués à cette somme immense, lesquels biens nous ferions croître sur notre territoire si ces trois impôts ne nuisaient pas à sa fécondité. Vous entendez surtout une grande partie de cette somme égarée dans les poches des fermiers de l'État, dans celles de leurs agents, et des commis de leurs agents, et des alguazils de leurs commis. Vous cherchez donc un moyen de faire tomber dans le trésor du roi le produit des impôts nécessaires pour payer ses dettes, sans que ce produit passe par toutes les filières d'une armée de subalternes qui l'atténuent à chaque passage, et qui n'en laissent parvenir au roi que la partie la plus mince.

C'est là, ce me semble, la pierre philosophale de la finance, à cela près que cette nouvelle pierre philosophale est aisée à trouver, et que celle des alchimistes est un rêve.

Il me paraît que votre secret est surtout de diminuer les impôts pour augmenter la recette. Vous confirmez cette vérité, qu'on pourrait prendre pour un paradoxe, en rapportant l'exemple de ce que vient de faire un homme plus instruit peut-être que Sully, et qui a d'aussi grandes vues que Colbert, avec plus de philosophie véritable dans l'esprit que l'un et l'autre ². Pendant l'année

1. Voyez le tome IV des *Éphémérides de 1775*. (*Note de Voltaire*.) — Voltaire désigne ici les *Nouvelles Éphémérides économiques*; voyez la note, page 359.

2. Turgot.

1774, il y avait un impôt considérable établi sur la marée fraîche; il n'en vint, le carême, que cent cinquante-trois chariots. Le ministre dont je vous parle diminua l'impôt de moitié; et cette année 1775, il en est venu cinq cent quatre-vingt-seize chariots; donc le roi, sur ce petit objet, a gagné plus du double; donc le vrai moyen d'enrichir le roi et l'État est de diminuer tous les impôts sur la consommation; et le vrai moyen de tout perdre est de les augmenter.

J'admire avec vous celui qui a démontré par les faits cette grande vérité. Reste à savoir comment on s'y prendra sur des objets plus vastes et plus compliqués. Les machines qui réussissent en petit n'ont pas toujours les mêmes succès en grand; les frottements s'y opposent. Et quels terribles frottements que l'intérêt, l'envie, et la calomnie!

Je viens enfin à l'article des blés. Je suis laboureur, et cet objet me regarde. J'ai environ quatre-vingts personnes à nourrir. Ma grange est à trois lieues de la ville la plus prochaine; je suis obligé quelquefois d'acheter du froment, parce que mon terrain n'est pas si fertile que celui de l'Égypte et de la Sicile.

Un jour un greffier me dit: « Allez-vous-en à trois lieues payer chèrement au marché de mauvais blé. Prenez des commis un acquit-à-caution; et si vous le perdez en chemin, le premier sbire qui vous rencontrera sera en droit de saisir votre nourriture, vos chevaux, votre femme, votre personne, vos enfants. Si vous faites quelques difficultés sur cette proposition, sachez qu'à vingt lieues il est un coupe-gorge qu'on appelle juridiction; on vous y traînera, vous serez condamné à marcher à pied jusqu'à Toulon, où vous pourrez labourer à loisir la mer Méditerranée. »

Je pris d'abord ce discours instructif pour une froide raillerie. C'était pourtant la vérité pure. « Quoi! dis-je, j'aurai rassemblé des colons pour cultiver avec moi la terre, et je ne pourrai acheter librement du blé pour les nourrir, eux et ma famille! Et je ne pourrai en vendre à mon voisin quand j'en aurai de superflu!

— Non, il faut que vous et votre voisin creviez vos chevaux pour courir pendant six lieues.

— Eh! dites-moi, je vous prie, j'ai des pommes de terre et des châtaignes, avec lesquelles on fait du pain excellent pour ceux qui ont un bon estomac: ne puis-je pas en vendre à mon voisin sans que ce coupe-gorge dont vous m'avez parlé m'envoie aux galères?

— Oui.

— Pourquoi, s'il vous plaît, cette énorme différence entre mes châtaignes et mon blé ?

— Je n'en sais rien. C'est peut-être parce que les charançons mangent le blé et ne mangent point les châtaignes.

— Voilà une très-mauvaise raison.

— Hé bien ! si vous en voulez une meilleure, c'est parce que le blé est d'une nécessité première, et que les châtaignes ne sont que d'une seconde nécessité.

— Cette raison est encore plus mauvaise. Plus une denrée est nécessaire, plus le commerce en doit être facile. Si on vendait le feu et l'eau, il devrait être permis de les importer et de les exporter d'un bout de la France à l'autre.

— Je vous ai dit les choses comme elles sont, me dit enfin le greffier. Allez vous en plaindre au contrôleur général ; c'est un homme d'Église et un jurisconsulte¹ ; il connaît les lois divines et les lois humaines, vous aurez double satisfaction. »

Je n'en eus point. Mais j'appris qu'un ministre d'État, qui n'était ni conseiller ni prêtre, venait de faire publier un édit² par lequel, malgré les préjugés les plus sacrés, il était permis à tout Périgourdin de vendre et d'acheter du blé en Auvergne, et tout Champenois pouvait manger du pain fait avec du blé de Picardie.

Je vis dans mon canton une douzaine de laboureurs, mes frères, qui lisaient cet édit sous un de ces tilleuls qu'on appelle chez nous un rosny, parce que Rosny, duc de Sully, les avait plantés.

« Comment donc ! disait un vieillard plein de sens, il y a soixante ans que je lis des édits ; ils nous dépouillaient presque tous de la liberté naturelle en style inintelligible ; et en voici un qui nous rend notre liberté, et j'en entends tous les mots sans peine ! Voilà la première fois chez nous qu'un roi a raisonné avec son peuple ; l'humanité tenait la plume, et le roi a signé. Cela donne envie de vivre ; je ne m'en souciais guère auparavant. Mais, surtout, que ce roi et son ministre vivent ! »

Cette rencontre, ces discours, cette joie répandue dans mon voisinage, réveillèrent en moi un extrême désir de voir ce roi et

1. L'abbé Terray, d'abord conseiller-clerc au parlement de Paris, avait quitté la place de contrôleur général des finances le 24 août 1774 ; mais c'est lui que Voltaire désigne ici. (B.)

2. L'édit du 13 septembre 1774, donné sous le ministère de Turgot ; voyez ci-dessus page 343.

ce ministre. Ma passion se communiqua au bon vieillard qui venait de lire l'édit du 13 septembre sous le rosny.

Nous allions partir, lorsqu'un procureur fiscal d'une petite ville voisine nous arrêta tout court. Il se mit à prouver que rien n'est plus dangereux que la liberté de se nourrir comme on veut; que la loi naturelle ordonne à tous les hommes d'aller acheter leur pain à vingt lieues, et que si chaque famille avait le malheur de manger tranquillement son pain à l'ombre de son figuier, tout le monde deviendrait monopoleur. Les discours véhéments de cet homme d'État ébranlèrent les organes intellectuels de mes camarades; mais mon bonhomme, qui avait tant d'envie de voir le roi, resta ferme. « Je crains les monopoleurs, dit-il, autant que les procureurs; mais je crains encore plus la gêne horrible sous laquelle nous gémissions, et de deux maux il faut éviter le pire.

« Je ne suis jamais entré dans le conseil du roi; mais je m'imagine que lorsqu'on pesait devant lui les avantages et les dangers d'acheter son pain à sa fantaisie, il se mit à sourire, et dit :

« Le bon Dieu m'a fait roi de France, et ne m'a pas fait
« grand panetier; je veux être le protecteur de ma nation, et non
« son oppresseur réglementaire. Je pense que quand les sept
« vaches maigres¹ eurent dévoré les sept vaches grasses, et que
« l'Égypte éprouva la disette, si Pharaon, ou le pharaon, avait
« eu le sens commun, il aurait permis à son peuple d'aller
« acheter du blé à Babylone et à Damas; s'il avait eu un cœur,
« il aurait ouvert ses greniers gratis, sauf à se faire rembourser
« au bout de sept ans que devait durer la famine. Mais forcer ses
« sujets à lui vendre leurs terres, leurs bestiaux, leurs marmites,
« leur liberté, leurs personnes, me paraît l'action la plus folle,
« la plus impraticable, la plus tyrannique. Si j'avais un contrô-
« leur général qui me proposât un tel marché, je crois, Dieu me
« pardonne, que je l'enverrais à sa maison de campagne avec ses
« vaches grasses. Je veux essayer de rendre mon peuple libre et
« heureux, pour voir comment cela fera. »

Cet apologue frappa toute la compagnie. Le procureur fiscal alla procéder ailleurs, et nous partîmes, le bonhomme et moi, dans ma charrette qu'on appelait carrosse, pour aller au plus vite voir le roi.

Quand nous approchâmes de Pontoise, nous fûmes tout éton-

1. *Genèse*, XL, 18, 19.

nés de voir environ dix à quinze mille paysans qui couraient comme des fous en hurlant, et qui criaient : *Les blés, les marchés ! les marchés, les blés !* Nous remarquâmes qu'ils s'arrêtaient à chaque moulin, qu'ils le démolissaient en un moment, et qu'ils jetaient blé, farine, et son, dans la rivière. J'entendis un petit prêtre qui, avec une voix de Stentor, leur disait : « Saccageons tout, mes amis, Dieu le veut ; détruisons toutes les farines, pour avoir de quoi manger. »

Je m'approchai de cet homme ; je lui dis : « Monsieur, vous me paraissez échauffé, voudriez-vous me faire l'honneur de vous rafraîchir dans ma charrette ? J'ai de bon vin. » Il ne se fit pas prier. « Mes amis, dit-il, je suis habitué de paroisse. Quelques-uns de mes confrères et moi nous conduisons ce cher peuple. Nous avons reçu de l'argent pour cette bonne œuvre¹. Nous jetons tout le blé qui nous tombe sous la main, de peur de la disette. Nous allons égorger dans Paris tous les boulangers pour le maintien des lois fondamentales du royaume. Voulez-vous être de la partie ? »

Nous le remerciâmes cordialement, et nous prîmes un autre chemin dans notre charrette pour aller voir le roi.

En passant par Paris, nous fûmes témoins de toutes les horreurs que commit cette horde de vengeurs des lois fondamentales. Ils étaient tous ivres, et criaient d'ailleurs qu'ils mouraient de faim. Nous vîmes à Versailles passer le roi et la famille royale. C'est un grand plaisir ; mais nous ne pûmes avoir la consolation d'envisager l'auteur de notre cher édit du 13 septembre. Le gardien de sa porte m'empêcha d'entrer. Je crois que c'est un Suisse. Je me serais battu contre lui si je m'étais senti le plus fort. Un gros homme qui portait des papiers me dit : « Allez, retournez chez vous avec confiance, votre homme ne peut vous voir ; il a la goutte², il ne reçoit pas même son médecin, et il travaille pour vous. »

Nous partîmes donc, mon compagnon et moi, et nous revînmes cultiver nos champs ; ce qui est, à notre avis, la seule manière de prévenir la famine.

1. Il est très-vrai que, dans les émeutes de 1775, les séditieux avaient plus d'argent que les hommes de leur état n'en ont ordinairement ; qu'ils étaient plus occupés de détruire les subsistances ou de voler que de se procurer un morceau de pain ; qu'on employa pour les ameuter des lettres, de faux arrêts du conseil, etc. Les prêtres s'en mêlèrent très-peu ; quelques-uns même furent très-utiles, et la religion n'y entra pour rien. (K.)

2. Turgot mourut le 19 mars 1781, à quarante-neuf ans, d'un accès de goutte.

Nous retrouvâmes sur notre route quelques-uns de ces automates grossiers à qui on avait persuadé de piller Pontoise, Chantilly, Corbeil, Versailles, et même Paris. Je m'adressai à un homme de la troupe, qui me paraissait repentant. Je lui demandai quel démon les avait conduits à cette horrible extravagance. « Hélas! monsieur, je ne puis répondre que de mon village. Le pain y manquait : les capucins étaient venus nous demander la moitié de notre nourriture au nom de Dieu. Le lendemain, les récollets étaient venus prendre l'autre moitié.

— Hé, mes amis, leur dis-je; forcez ces messieurs à labourer la terre avec vous, et il n'y aura plus de disette en France. »

ARTICLE

EXTRAIT DU *MERCURE* DE JUIN 1775¹

SUR

LA SATIRE DE CLÉMENT, INTITULÉE *MON DERNIER MOT*.

Nous crûmes, en lisant les premiers vers de cet ouvrage, reconnaître un peintre qui voulait imiter la touche de M. de Rulhière dans son *Épître sur la Dispute*², l'un des plus agréables ouvrages de notre siècle ; mais l'auteur de *Mon dernier Mot* s'écarte bientôt de son modèle. Il dit du mal de tous ceux qui font honneur à la France, à commencer par M. de Rulhière lui-même ; et il proteste qu'il en usera toujours ainsi. Il se vante d'imiter Boileau dans le reste de sa satire ; mais il nous semble que, pour imiter Boileau, il faut parler purement sa langue, donner à la fois de bonnes instructions et de bonnes plaisanteries, surtout ne condamner les vers d'autrui que par des vers excellents.

Voici des vers de la satire de M. Clément :

De Boileau, diront-ils, misérable copiste,
D'un pas timide il suit son modèle à la piste ;
Si l'un n'eût *point* raillé ni Pradon ni Perrin,
L'autre n'eût *point* sifflé Marmontel ni Saurin.

1. Il y est intitulé *Mon dernier Mot, satire en vers de M. Clément, sous le faux titre de Genève*. Une note au bas de la page dit que cet article est de M. D. V. G. O. D. R. (monsieur de Voltaire, gentilhomme ordinaire du roi). Dans différentes éditions ce morceau est intitulé *Sur une satire en vers de M. Clément*, etc. Jean-Marie-Bernard Clément, né à Dijon le 25 décembre 1742, est mort à Paris le 3 février 1812. Voltaire l'appelait Clément l'inclément. (B.)

2. Voltaire trouvait si belle la pièce de Rulhière intitulée *Discours en vers sur les Disputes*, qu'il l'avait citée et fait réimprimer tout entière dans un de ses ouvrages ; voyez tome XVIII, page 397.

Ces deux *point* sont des solécismes qu'on ne passerait pas à un écolier de basse classe.

Ce qui est pire qu'un solécisme, c'est la plate imitation de ces vers pleins de sel :

Avant lui Juvénal avait dit en latin
Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin.

C'est malheureusement l'âne qui veut imiter le petit chien caressé du maître.

Mais ce qu'il y a de plus impardonnable encore, c'est l'insolence d'insulter par leur nom deux académiciens d'un mérite distingué. Il s'est imaginé que Boileau ayant réussi, quoiqu'il eût insulté Quinault très-mal à propos, lui, Clément, réussirait de même en nommant et en dénigrant, à tort et à travers, tous les bons écrivains du siècle. Il devait sentir qu'il n'y a aucun mérite, mais beaucoup de honte et peut-être de danger, à dire des injures en mauvais vers.

Et moi, je ne pourrai démasquer la sottise!
Je ne pourrai trouver d'Alembert précieux,
Dorat impertinent, Condorcet ennuyeux.

Voilà certainement une grossièreté qu'on ne peut excuser : car il n'y a pas un homme de lettres dans Paris qui ne sache que le caractère de M. d'Alembert, dans ses mœurs et dans ses écrits, est précisément le contraire de l'affectation et du précieux.

Le peu que nous avons d'écrits de M. le marquis de Condorcet ne peut ennuyer qu'un ignorant, incapable de les entendre. C'est le comble de l'impertinence de dire, d'imprimer qu'un homme, quel qu'il soit, est un impertinent : c'est une injure punissable qu'on n'oserait dire en face, et pour laquelle un gentilhomme serait condamné à quelques années de prison. A plus forte raison une injure si grossière, si vague, si sottise, mais si insultante, dite publiquement par le fils d'un procureur à un homme tel que M. Dorat, est un délit très-punissable.

Dorat, dont vous prônez le jargon en tout lieu,
Va-t-il, à votre gré, devenir un Chauvieu ?
Et, par vos bons avis, pensez-vous que Delille
Puisse autre chose enfin que rimer à Virgile ?

Voilà des sottises un peu moins atroces, et qui sentent moins l'homme de la lie du peuple. Mais il n'y a dans ces vers ni esprit,

ni finesse, ni grâce, ni imagination ; et ils sont encore infectés d'un autre solécisme : *Pensez-vous que Delille puisse, par vos bons avis, autre chose que rimer à Virgile ?* On ne peut dire : *Je peux autre chose que haïr un mauvais poëte insolent.* Ce tour n'est pas français, et j'en fais juge l'Académie entière. Mais je fais juge tout le public avec elle de l'excès d'impertinence (et c'est ici que le mot d'impertinence est bien placé), de cet excès, dis-je, avec lequel un si mauvais écrivain ose insulter plus de vingt personnes respectables par leurs noms, par leurs places, par leurs talents, sans avoir jamais peut-être pu parler à aucune d'elles.

FIN DE L'ARTICLE.

LE CRI

DU SANG INNOCENT ¹

(1775)

AU ROI TRÈS-CHRÉTIEN

EN SON CONSEIL.

SIRE,

L'auguste cérémonie de votre sacre² n'a rien ajouté aux droits de Votre Majesté ; les serments qu'elle a faits d'être bon et humain n'ont pu augmenter la magnanimité de votre cœur et votre amour de la justice. Mais c'est en ces solennités que les infortunés sont autorisés à se jeter à vos pieds : ils y courent en foule ; c'est le temps de la clémence ; elle est assise sur le trône à vos côtés ; elle vous présente ceux que la persécution opprime. Je lui tends de loin les bras, du fond d'un pays étranger. Opprimé depuis l'âge de quinze ans (et l'Europe sait avec quelle horreur), je suis sans avocat, sans appui, sans patron ; mais vous êtes juste.

Né gentilhomme dans votre brave et fidèle province de Picar-

1. Cet écrit, au nom de M. d'Étallonde, avait pour objet sa réhabilitation, et la cassation de la procédure d'Abbeville. Cet officier, au service du roi de Prusse, avait obtenu un congé illimité pour venir solliciter le succès de son affaire. L'écrit est daté de Neufchâtel, ville appartenante au roi de Prusse, où M. d'Étallonde était supposé résider ; mais, dans le fait, il était alors à Ferney, chez son patron, où il resta dix-huit mois. (K.)

— *Le Cri du sang innocent*, daté du 30 juin, et la *Procédure d'Abbeville*, qui le suit, parurent au commencement de juillet 1775 ; mais, six mois auparavant, Voltaire en avait envoyé un modèle ou projet à d'Argental ; voyez les lettres des 16 et 22 janvier. *Le Cri du sang innocent* est un supplément à la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, qui est tome XXV, page 501.

2. Louis XVI avait été sacré à Reims le 11 juin 1775.

die¹, mon nom est d'Étallonde de Morival. Plusieurs de mes parents sont morts au service de l'État. J'ai un frère capitaine au régiment de Champagne. Je me suis destiné au service dès mon enfance.

J'étais dans la Gueldre en 1765, où j'apprenais la langue allemande et un peu de mathématique pratique, deux choses nécessaires à un officier, lorsque le bruit que j'étais impliqué dans un procès criminel au présidial d'Abbeville parvint jusqu'à moi.

On me manda des particularités si atroces et si inouïes sur cette affaire, à laquelle je n'aurais jamais dû m'attendre, que je conçus, tout jeune que j'étais, le dessein de ne jamais rentrer dans une ville livrée à des cabales et à des manœuvres qui effarouchaient mon caractère. Je me sentais né avec assez de courage et de désintéressement pour porter les armes en quelque qualité que ce pût être. Je savais déjà très-bien l'allemand : frappé du mérite militaire des troupes prussiennes, et de la gloire étonnante du souverain qui les a formées, j'entrai cadet dans un de ses régiments.

Ma franchise ne me permit pas de dissimuler que j'étais catholique, et que jamais je ne changerais de religion : cette déclaration ne me nuisit point, et je produis encore des attestations de mes commandants, qui attestent que j'ai toujours rempli les fonctions de catholique et les devoirs de soldat. Je trouvai chez les Prussiens des vainqueurs, et point d'intolérants.

Je crus inutile de faire connaître ma naissance et ma famille : je servis avec la régularité la plus ponctuelle.

Le roi de Prusse, qui entre dans tous les détails de ses régiments, sut qu'il y avait un jeune Français qui passait pour sage, qui ne connaissait les débauches d'aucune espèce, qui n'avait jamais été repris d'aucun de ses supérieurs, et dont l'unique occupation, après ses exercices, était d'étudier l'art du génie : il daigna me faire officier, sans même s'informer qui j'étais ; et enfin, ayant vu par hasard quelques-uns de mes plans de fortifications, de marches, de campements, et de batailles, il m'a honoré du titre de son aide de camp et de son ingénieur. Je lui en dois une éternelle reconnaissance : mon devoir est de vivre et de mourir à son service. Votre Majesté a trop de grandeur d'âme pour ne pas approuver de tels sentiments.

Que votre justice et celle de votre conseil daignent mainte-

1. *Fidelissima Picardorum natio.* (Note de Voltaire.)

nant jeter un coup d'œil sur l'attentat contre les lois et sur la barbarie dont je porte ma plainte.

Madame l'abbesse de Villancourt, monastère d'Abbeville, fille respectable d'un garde des sceaux estimé de toute la France presque autant que celui qui vous sert aujourd'hui si bien dans cette place¹, avait pour implacable ennemi un conseiller au présidial, nommé Duval de Saucourt. Cette inimitié publique, encore plus commune dans les petites villes que dans les grandes, n'était que trop connue dans Abbeville. Madame l'abbesse avait été forcée de priver Saucourt, par avis de parents, de la curatelle d'une jeune personne assez riche, élevée dans son couvent.

Saucourt venait encore de perdre deux procès contre des familles d'Abbeville. On savait qu'il avait juré de s'en venger.

On connaît jusqu'à quel excès affreux il a porté cette vengeance. L'Europe entière en a eu horreur, et cette horreur augmente encore tous les jours, loin de s'affaiblir par le temps.

Il est public que Duval de Saucourt se conduisit précisément dans Abbeville² comme le capitoul David avait agi contre les innocents Calas dans Toulouse. Votre Majesté a sans doute entendu parler de cet assassinat juridique des Calas³, que votre conseil a condamné avec tant de justice et de force. C'est contre une pareille barbarie que j'atteste votre équité.

La généreuse M^{me} Feydeau de Brou, abbesse de Villancourt, élevait auprès d'elle un jeune homme, son cousin germain, petit-

1. Armand-Thomas Hue de Miromesnil.

2. Je dois remarquer ici (et c'est un devoir indispensable) que dans l'affreux procès suscité uniquement par Duval de Saucourt, M. Cassen, avocat au conseil de Sa Majesté très-chrétienne, fut consulté; il en écrivit au marquis de Beccaria, le premier jurisconsulte de l'empire. J'ai vu sa lettre imprimée. On s'est trompé dans les noms : on a mis Belleval pour Duval. On s'est trompé encore sur quelques circonstances indifférentes au fond du procès. Il est nécessaire de relever cette erreur, et de rendre à M. de Belleval, l'un des plus dignes magistrats d'Abbeville, la justice que tout le pays lui rend. (*Note de Voltaire.*)

— Ce n'est point par négligence qu'au lieu de corriger les noms nous avons laissé cette note et la lettre telles qu'elles sont. M. de Voltaire a suivi des mémoires contradictoires entre eux, quoique envoyés également d'Abbeville; mais ces incertitudes sur l'instigateur secret de cet assassinat sont peu importantes; les vrais coupables sont les juges, et ils sont connus. Quant à l'innocence des victimes qu'ils ont immolées à une lâche politique ou à la superstition, elle est prouvée par l'accusation même : où les droits naturels des hommes n'ont point été violés, il ne peut y avoir de crimes. (K.)

— J'ai, d'après l'édition originale, rétabli la dernière phrase de la note de Voltaire. Malgré cette note et malgré une autre *Rétractation*, il paraît constant que Belleval est l'auteur de l'affreuse affaire d'Abbeville (voyez tome XX, page 622, et, dans la *Correspondance*, la lettre à Florian, du 24 février 1774). (B.)

3. Voyez tome XXIV, pages 365 et 402.

filz d'un lieutenant-général de vos armées, qui était à peu près de mon âge¹, et qui étudiait comme moi la tactique. Ses talents étaient infiniment supérieurs aux miens. J'ai encore de sa main des notes sur les campagnes du roi de Prusse et du maréchal de Saxe, qui font voir qu'il aurait été digne de servir sous ces grands hommes.

La conformité de nos études nous ayant liés ensemble, j'eus l'honneur d'être invité à dîner avec lui chez madame l'abbesse, dans l'extérieur du couvent, au mois de juin 1765. Nous y allions assez tard, et nous étions fort pressés; il tombait une petite pluie; nous rencontrâmes quelques enfants de notre connaissance; nous mîmes nos chapeaux, et nous continuâmes notre route. Nous étions, je m'en souviens, à plus de cinquante pas d'une procession de capucins.

Saucourt, ayant su que nous ne nous étions point détournés de notre chemin pour aller nous mettre à genoux devant cette procession, projeta d'abord d'en faire un procès au cousin germain de madame l'abbesse. C'était seulement, disait-il, pour l'inquiéter, et pour lui faire voir qu'il était un homme à craindre.

Mais ayant su qu'un crucifix de bois, élevé sur le pont neuf de la ville, avait été mutilé depuis quelque temps, soit par vétusté, soit par quelque charrette, il résolut de nous en accuser, et de joindre ces deux griefs ensemble. Cette entreprise était difficile.

Je n'ai sans doute rien exagéré quand j'ai dit² qu'il imita la conduite du capitoul David, car il écrivit lettres sur lettres à l'évêque d'Amiens; et ces lettres doivent se retrouver dans les papiers de ce prélat. Il dit qu'il y avait une conspiration contre la religion catholique romaine; que l'on donnait tous les jours des coups de bâton aux crucifix; qu'on se munissait d'hosties consacrées, qu'on les perçait à coups de couteau, et que, selon le bruit public, elles avaient répandu du sang.

On ne croira pas cet excès d'absurde calomnie; je ne la crois pas moi-même: cependant je la lis dans les copies des pièces qu'on m'a enfin remises entre les mains.

Sur cet exposé, non moins extravagant qu'odieux, on obtint des monitoires, c'est-à-dire des ordres à toutes les servantes, à toute la populace, d'aller révéler aux juges tous les contes qu'elles auraient entendu faire, et de calomnier en justice, sous peine d'être damnées.

1. C'est d'Étallonde qui parle.

2. Page précédente.

On ignore dans Paris, comme je l'avais toujours ignoré moi-même, que Duval Saucourt, ayant intimidé tout Abbeville, porté l'alarme dans toutes les familles, ayant forcé madame l'abbesse à quitter son abbaye pour aller solliciter à la cour, se trouvant libre pour faire le mal, et ne trouvant pas deux assesseurs pour faire le mal avec lui, osa associer au ministère de juge, qui ? On ne le croira pas encore : cela est aussi absurde que les hosties percées à coups de couteau, et versant du sang. Qui, dis-je, fut le troisième juge avec Duval ? Un marchand de vin, de bœufs et de cochons, un nommé Broutel, qui avait acheté dans la juridiction un office de procureur, qui avait même exercé très-rarement cette charge ; oui, encore une fois, un marchand de cochons, chargé alors de deux sentences des consuls d'Abbeville contre lui, et qui lui ordonnent de produire ses comptes. Dans ce temps-là même il avait déjà un procès à la cour des aides de Paris, procès qu'il perdit bientôt après : l'arrêt le déclara incapable de posséder aucune charge municipale dans votre royaume.

Tels furent mes juges pendant que je servais un grand roi, et que je me disposais à servir Votre Majesté. Saucourt et Broutel avaient déterré une sentence rendue, il y a cent trente années, dans des temps de troubles en Picardie, sur quelques profanations fort différentes. Ils la copièrent ; ils condamnèrent deux enfants. Je suis l'un des deux ; l'autre est ce petit-fils d'un général de vos armées : c'est ce chevalier de La Barre dont je ne puis prononcer le nom qu'en répandant des larmes ; c'est ce jeune homme qui en a coûté à toutes les âmes sensibles, depuis le trône de Pétersbourg jusqu'au trône pontifical de Rome ; c'est cet enfant plein de vertus et de talents au-dessus de son âge, qui mourut dans Abbeville, au milieu de cinq bourreaux, avec la même résignation et le même courage modeste qu'étaient morts le fils du grand de Thou, le Tite-Live de la France, le conseiller Dubourg, le maréchal de Marillac, et tant d'autres.

Si Votre Majesté fait la guerre, elle verra mille gentilshommes mourir à ses pieds : la gloire de leur mort pourra vous consoler de leur perte, vous, sire, et leur famille. Mais être traîné à un supplice affreux et infâme, périr par l'ordre d'un Broutel ! Quel état ! et qui peut s'en consoler !

On demandera peut-être comment la sentence d'Abbeville, qui était nulle et de toute nullité, a pu cependant être confirmée par le parlement de Paris, a pu être exécutée en partie. En voici la raison : c'est que le parlement ne pouvait savoir quels étaient ceux qui l'avaient prononcée.

Des enfants plongés dans des cachots, et ne connaissant point ce Broutel, leur premier bourreau, ne pouvaient dire au parlement : Nous sommes condamnés par un marchand de bœufs et de porcs chargé de décrets des consuls contre lui. Ils ne le savaient pas ; Broutel s'était dit avocat. Il avait pris en effet pour cinquante francs des lettres de gradué à Reims ; il s'était fait mettre à Paris sur le tableau des licenciés ès lois ; ainsi il y avait un fantôme de gradué pour condamner ces pauvres enfants, et ils n'avaient pas un seul avocat pour les défendre. L'état horrible où ils furent pendant toute la procédure avait tellement altéré leurs organes qu'ils étaient incapables de penser et de parler, et qu'ils ressemblaient parfaitement aux agneaux que Broutel vendit si souvent aux bouchers d'Abbeville.

Votre conseil, sire, peut remarquer qu'on permet en France à un banqueroutier frauduleux d'être assisté continuellement par un avocat, et qu'on ne le permet pas à des mineurs dans un procès où il s'agissait de leur vie.

Grâce aux monitoires, reste odieux de l'ancienne procédure de l'Inquisition, Saucourt et Broutel avaient fait entendre cent vingt témoins, la plupart gens de la lie du peuple ; et de ces cent vingt témoins, il n'y en avait pas trois d'oculaires. Cependant il fallut tout lire, tout rapporter : cette énorme compilation, qui contenait six mille pages, ne pouvait que fatiguer le parlement, occupé alors des besoins de l'État dans une crise assez grande. Les opinions se partagèrent, et la confirmation de l'affreuse sentence ne passa enfin que de deux voix.

Je ne demande point si, au tribunal de l'humanité et de la raison, deux voix devraient suffire pour condamner des innocents au supplice que l'on inflige aux parricides. Pugatschef¹, souillé de mille assassinats barbares, et du crime le plus avéré de lèse-majesté et de lèse-société au premier chef, n'a subi d'autre supplice que celui d'avoir la tête tranchée.

La sentence de Duval Saucourt et du marchand de bœufs portait qu'on nous couperait le poing, qu'on nous arracherait la langue, qu'on nous jetterait dans les flammes. Cette sentence fut confirmée par la prépondérance de deux voix.

Le parlement a gémi que les anciennes lois le forcent à ne consulter que cette pluralité pour arracher la vie à un citoyen. Hélas ! m'est-il permis d'observer que chez les Algonquins, les

1. Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Catherine, du 22 octobre — 2 novembre 1774.

Hurons, les Chiacas, il faut que toutes les voix soient unanimes pour dépecer un prisonnier et pour le manger ? Quand elles ne le sont pas, le captif est adopté dans une famille, et regardé comme l'enfant de la maison.

Sire, mon application à mes devoirs ne m'a pas permis d'être instruit plus tôt des détails de cette Saint-Barthélemy d'Abbeville. Je ne sais que d'aujourd'hui que l'on destinait trois autres enfants à cette boucherie. J'apprends que les parents de ces enfants, poursuivis comme moi par Duval Saucourt et Broutel, trouvèrent huit avocats pour les défendre, quoiqu'en matière criminelle les accusés n'aient jamais le secours d'un avocat quand on les interroge et quand on les confronte. Mais un avocat est en droit de parler pour eux sur tout ce qui ne concerne pas la procédure secrète. Et qu'il me soit permis, sire, de remarquer ici que chez les Romains, nos législateurs et nos maîtres, et chez les nations qui se piquent d'imiter les Romains, il n'y eut jamais de pièces secrètes. Enfin, sire, sur la seule connaissance de ce qui était public, ces huit avocats intrépides déclarèrent, le 27 juin 1766 :

1° Que le juge Saucourt ne pouvait être juge, puisqu'il était partie (*pages 15 et 16 de la consultation*) ;

2° Que Broutel ne pouvait être juge, puisqu'il avait agi en plusieurs affaires en qualité de procureur, et que son unique occupation était alors de vendre des bestiaux (*page 17*) ;

3° Que cette manœuvre de Saucourt et de Broutel était une infraction punissable de la loi (*mêmes pages*).

Cette décision de huit avocats célèbres est signée : « Cellier, d'Outremont, Muyart de Vouglans, Gerbier, Timbergue, Benoist fils, Turpin, Linguet. »

Il est vrai qu'elle vint trop tard. L'estimable chevalier de La Barre était déjà sacrifié. L'injustice et l'horreur de son supplice, jointes à la décision de huit jurisconsultes, firent une telle impression sur tous les cœurs que les juges d'Abbeville n'osèrent poursuivre cet abominable procès. Ils s'enfuirent à la campagne, de peur d'être lapidés par le peuple. Plus de procédures, plus d'interrogatoires et de confrontations. Tout fut absorbé dans l'horreur qu'ils inspiraient à la nation, et qu'ils ressentaient en eux-mêmes.

Je n'ai pu, sire, faire entendre autour de votre trône le cri du sang innocent. Souffrez que j'appelle aujourd'hui à mon secours le jugement de huit interprètes des lois qui demandent vengeance pour moi, comme pour les trois autres enfants qu'ils ont sauvés de la mort. La cause de ces enfants est la mienne. Je n'ai pas

même osé m'adresser seul à Votre Majesté, sans avoir consulté le roi mon maître, sans avoir demandé l'opinion de son chancelier et des chefs de la justice : ils ont confirmé l'avis des huit jurisconsultes de votre parlement. On connaît depuis longtemps l'avis du marquis de Beccaria, qui est à la tête des lois de l'empire. Il n'y a qu'une voix en Angleterre et dans le grand tribunal de la Russie sur cette affreuse et incroyable catastrophe. Rome ne pense pas autrement que Pétersbourg, Astracan et Casan. Je pourrais, sire, demander justice à Votre Majesté au nom de l'Europe et de l'Asie. Votre conseil, qui a vengé le sang des Calas, aurait pour moi la même équité. Mais, étranger pendant dix années, lié à mes devoirs, loin de la France, ignorant la route qu'il faut tenir pour parvenir à une révision de procès, je suis forcé de me borner à représenter à Votre Majesté l'excès de la cruauté commise dans un temps où cette cruauté ne pouvait parvenir à vos oreilles. Il me suffit que votre équité soit instruite¹.

Je me joins à tous vos sujets dans l'amour respectueux qu'ils ont pour votre personne, et dans les vœux unanimes pour votre prospérité, qui n'égalera jamais vos vertus.

A Neufchâtel, ce 30 juin 1775².

PRÉCIS

DE LA PROCÉDURE D'ABBEVILLE.

DU 26 SEPTEMBRE 1765.

Un prévôt de salle, nommé Étienne Naturé, ami de Broutel, et buvant souvent avec lui, dit qu'il a entendu, dans la salle d'armes, le sieur d'Étallonde avouer qu'il n'avait pas ôté son chapeau devant la procession des capucins, conjointement avec le chevalier de La Barre et le sieur Moinel.

Et le même Étienne Naturé se dédit entièrement à la confrontation avec les sieurs chevaliers de La Barre et Moinel, et déclare expressément que le sieur d'Étallonde n'a jamais mis le pied dans la salle d'armes.

1. On voit que d'Étallonde ne demande rien. (G. A.)

2. D'Étallonde se trouvait à Ferney, mais comme il était au service du roi de Prusse, il datait sa requête de Neufchâtel, qui appartenait à ce prince. (G. A.)

DU 28.

Le sieur Aliamet dépose avoir ouï dire qu'un nommé Bauvalet avait dit que le sieur d'Étallonde avait dit qu'il avait trouvé chez ce nommé Bauvalet un médaillon de plâtre fort mal fait, et qu'ayant proposé de l'acheter de ce nommé Bauvalet, il avait dit que c'était pour le briser, « parce qu'il ne valait pas le diable ».

Il ne spécifie point ce que ce médaillon représentait, et on ne voit pas ce qu'on peut inférer de cette déposition. On a prétendu que ce plâtre représentait quelques figures de la Passion, fort mal faites.

Le même jour, Antoine Watier, âgé de seize à dix-sept ans, dépose avoir entendu le sieur d'Étallonde chanter une chanson dans laquelle il est question d'un saint qui avait eu autrefois une maladie vénérienne, et ajoute qu'il ne se souvient pas du nom de ce saint. Le sieur d'Étallonde proteste qu'il ne connaît ni ce saint ni Watier.

DU 5 DÉCEMBRE 1765.

Marie-Antoinette Leleu¹, femme d'un maître de jeu de billard, dépose que le sieur d'Étallonde a chanté une chanson dans laquelle Marie-Magdeleine *avait ses mal-semaines*.

Il est bien indécent d'écouter sérieusement de telles sottises ; et rien ne démontre mieux l'acharnement grossier de Duval Saucourt et de Broutel. Si Magdeleine était pécheresse, il est clair qu'elle était sujette à des *mal-semaines*, autrement des menstrues, des ordinaires. Mais si quelque *loustig*² d'un régiment, ou quelque goujat, a fait autrefois cette misérable chanson grivoise, si un enfant l'a chantée, il ne paraît pas que cet enfant mérite la mort la plus recherchée et la plus cruelle, et périsse dans des supplices que les Busiris et les Néron n'osaient pas inventer.

Le même jour, le sieur de Lavieuville dépose avoir ouï dire au sieur de Saveuse qu'il a entendu dire au sieur Moinel que le sieur d'Étallonde avait un jour escrimé avec sa canne sur le pont neuf contre un crucifix de bois.

Je répons³ que non-seulement cela est très-faux, mais que

1. Elle est appelée Marie-Antoinette Lelong, femme Racine, pages 7 et 24 du *Recueil intéressant sur l'affaire du crucifix d'Abbeville*, Londres (Abbeville), 1776, in-12. L'éditeur de ce volume est Louis-Alexandre Deverité, né le 26 novembre 1743, mort le 31 mai 1818. (B.)

2. Mot allemand qui signifie *joyeux* ; voyez tome XXIV, page 92.

3. C'est toujours d'Étallonde qui parle.

cela est impossible. Je ne portais jamais de canne, mais une petite baguette fort légère. Le crucifix qui était alors sur le pont neuf était élevé, comme tout Abbeville le sait, sur un gros piédestal de huit pieds de haut, et par conséquent il n'était pas possible d'escrimer contre cette figure.

J'ajoute qu'il eût été à souhaiter que les choses saintes ne fussent jamais placées que dans les lieux saints, et je crois indécent qu'un crucifix soit dans une rue, exposé à être brisé par tous les accidents.

DU 3 OCTOBRE 1765.

Le sieur Moinel, enfant de quatorze ou quinze ans, est retiré de son cachot; et, interrogé si le jour de la procession des capucins il n'était pas avec les sieurs d'Étallonde et de La Barre, à vingt-cinq pas seulement du saint-sacrement; s'ils n'ont pas affecté, *par impiété*, de ne point se découvrir dans le dessein d'insulter à la Divinité, et s'ils ne se sont pas vantés de cette *action impie*; s'il n'a pas vu le sieur d'Étallonde donner des coups au crucifix du pont neuf; si le jour de la foire de la Magdeleine le sieur d'Étallonde ne lui avait pas dit qu'il avait égratigné une jambe du crucifix du pont neuf: a répondu *non* à toutes ces demandes.

On peut voir, par ce seul interrogatoire, avec quelle malignité Duval et Broutel voulaient faire tomber cet enfant dans le piège.

Pourquoi lui dire que la procession des capucins n'était qu'à vingt-cinq pas, tandis qu'elle était à plus de cinquante? Je sais mieux mesurer les distances, dans ma profession d'ingénieur, que tous les praticiens et tous les capucins d'Abbeville.

Pourquoi supposer que ces enfants avaient passé vite, *par impiété*, dans le temps qu'il faisait une petite pluie et qu'ils étaient pressés d'aller dîner? Quelle impiété est-ce donc de mettre son chapeau pendant la pluie?

Et remarquez qu'après cet interrogatoire on le plongea dans un cachot plus noir et plus infect, afin de le forcer, par ces traitements odieux, à déposer tout ce qu'on voulait.

DU 7 OCTOBRE 1765.

On interroge de surcroît le sieur Moinel sur les mêmes articles; et le sieur Moinel répond que non-seulement le chevalier de La Barre et le sieur d'Étallonde n'ont point passé devant la proces-

sion, et ne se sont point couverts par impiété ; mais qu'il a passé plusieurs fois avec eux devant d'autres processions, et qu'ils se sont mis à genoux.

A cette réponse si ingénue et si vraie, le troisième juge, nommé Villers, se récrie : « Il ne faut pas tant tourmenter ces pauvres innocents. »

Saucourt et Broutel, en fureur, menacèrent cet enfant de le faire pendre s'il persistait à nier. Ils l'effrayèrent ; ils lui firent verser des larmes. Ils lui firent dire, dans ce second interrogatoire, une chose qui n'a pas la moindre vraisemblance : que d'Étallonde avait dit qu'il n'y avait point de Dieu, et qu'il avait ajouté un mot qu'on n'ose prononcer.

Il faut savoir que dans Abbeville il y avait alors un ouvrier nommé Bondieu, et que de là vient l'infâme équivoque qu'on employa pour nous perdre.

Enfin ils lui firent articuler même, dans l'excès de son égarement, que d'Étallonde connaissait un prêtre qui fournirait des hosties consacrées pour servir à des *opérations magiques*, ainsi que Duval et Broutel le donnaient à entendre.

Quelle extravagance ! en même temps quelle bêtise ! Si dans ma première jeunesse j'avais été assez abandonné pour ne pas croire en Dieu, comment aurais-je cru à des hosties consacrées avec lesquelles on ferait des *opérations magiques* ?

D'où venait cette accusation ridicule d'*opérations magiques* avec des hosties ? D'un bruit répandu dans la populace, qu'on ne pouvait poursuivre avec tant de cruauté de jeunes fils de famille que pour un crime de magie. Et pourquoi de la magie plutôt qu'un autre délit ? Parce qu'il y avait des monitoires qui ordonnaient à tout le monde de venir à révélation ; et que, selon les idées du peuple, ces monitoires n'étaient ordinairement lancés que contre les hérétiques et les magiciens.

Les provinces de France sont-elles encore plongées dans leur ancienne barbarie ? Sommes-nous revenus à ces temps d'opprobre où l'on accusait le prédicateur Urbain Grandier¹ d'avoir ensorcelé dix-sept religieuses de Loudun, où l'on forçait le curé Gaufridi d'avouer qu'il avait soufflé le diable dans le corps de Magdeleine La Palu, et où l'on a vu enfin le jésuite Girard prêt d'être condamné aux flammes pour avoir jeté un sort sur la Cadière ?

Ce fut dans cet interrogatoire que cet enfant Moinel, intimidé

1. Voyez, ci-après, le paragraphe IX du *Prix de la justice et de l'humanité*.

par les menaces du marchand de bœufs et du marchand de sang humain, leur demanda pardon de ne leur avoir pas dit tout ce qu'on lui ordonnait de dire. Il croyait avoir fait un péché mortel, et il fit à genoux une confession générale, comme s'il eût été au sacrement de pénitence. Broutel et Duval rirent de sa simplicité, et en profitèrent pour nous perdre.

Interrogé encore s'il n'avait pas entendu de jeunes gens traiter Dieu de..... dans une conversation, et s'il n'avait pas lui-même appelé Dieu....., il répondit qu'il avait tenu ces propos avec d'Étallonde.

Mais peut-on avoir tenu tels discours tête à tête? Et si on les a tenus, qui peut les dénoncer? On voit assez à quel point celui qui interrogeait était barbare et grossier, à quel point l'enfant était simple et innocent.

On lui demanda s'il n'avait pas chanté des chansons horribles : ce sont les propres mots. L'enfant l'avoua. Mais qu'est-ce qu'une chanson ordurière sur les *mal-semaines* de la Magdeleine, faite par quelque goujat il y a plus de cent ans, et qu'on suppose chantée en secret par deux jeunes gens aussi dépourvus alors de goût et de connaissances que Broutel et Duval? Avaient-ils chanté cette chanson dans la place publique? Avaient-ils scandalisé la ville? Non : et la preuve que cette puérité était ignorée, c'est que Saucourt avait obtenu des monitoires pour faire révéler, contre les enfants de ses ennemis, tout ce qu'une populace grossière pouvait avoir entendu dire.

Pour moi, en méprisant de telles inepties, je jure que je ne me souviens pas d'un seul mot de cette chanson, et j'affirme qu'il faut être le plus lâche des hommes pour faire d'un couplet de corps de garde le sujet d'un procès criminel.

Enfin on m'a envoyé plusieurs billets de la main de Moinel, écrits de son cachot, avec la connivence du geôlier, dans lesquels il est dit : « Mon trouble est trop grand ; j'ai l'esprit hors de son assiette ; je ne suis pas dans mon bon sens. »

J'ai entre les mains une autre lettre de lui, de cette année, conçue en ces termes :

« Je voudrais, monsieur, avoir perdu entièrement la mémoire de l'horrible aventure qui ensanglanta Abbeville il y a plusieurs années, et qui révolta toute l'Europe. Pour ce qui me regarde, la seule chose dont je puisse me souvenir, c'est que j'avais environ quinze ans, qu'on me mit aux fers, que le sieur Saucourt me fit les menaces les plus affreuses, que je fus hors de moi-même, que je me jetai à genoux, et que je dis *oui* toutes les fois que ce

Saucourt m'ordonna de dire *oui*, sans savoir un seul mot de ce qu'on me demandait. Ces horreurs m'ont mis dans un état qui a altéré ma santé pour le reste de ma vie. »

Je suis donc en droit de récuser de vains témoignages qu'on lui arracha par tant de menaces et qu'il a désavoués, ainsi que je me crois en droit de faire déclarer nulle toute la procédure de mes trois juges, d'en prendre deux à partie, et de les regarder, non pas comme des juges, mais comme des assassins.

Ce n'est que d'après M. le marquis de Beccaria et d'après les jurisconsultes de l'Europe que je leur donne ce nom, qu'ils ont si bien mérité, et qui n'est pas trop fort pour leur inconcevable méchanceté. On interrogea avec la même atrocité le chevalier de La Barre, et, quoiqu'il fût très-au-dessus de son âge, on réussit enfin à l'intimider.

Comme j'étais très-loin de la France, on persuada même à ce jeune homme qu'il pouvait se sauver en me chargeant, et qu'il n'y avait nul mal à rejeter tout sur un ami qui dédaignait de se défendre.

On renouvela avec lui l'impertinente histoire des hosties. On lui demanda si un prêtre ne lui en avait pas envoyé, et s'il n'était pas quelquefois sorti du sang de quelques hosties consacrées. Il répondit avec un juste mépris ; mais il ajouta qu'il y avait en effet un curé à Yvernot qui aurait pu, à ce qu'on disait, prêter des hosties, mais que ce curé était en prison. On ne poussa pas plus loin ces questions absurdes.

Je sens que la lecture d'un tel procès criminel dégoûte et rebute un homme sensé : c'est avec une peine extrême que je poursuis ce détail de la sottise humaine.

Interrogé s'il n'a pas dit qu'il était difficile *d'adorer un Dieu de pâte*, à répondu qu'il peut avoir tenu de tels discours, et que s'il les a tenus, c'est avec d'Étallonde ; que s'il a disputé sur la religion, c'est avec d'Étallonde.

Hélas ! voilà un étrange aveu, une étrange accusation. « Si j'ai agité des questions délicates, c'est avec vous ; » ce *si* prouve-t-il quelque chose ? ce *si* est-il positif ? est-ce là une preuve, barbares que vous êtes ? Je ne mets point de condition à mon assertion ; je dis, sans aucun *si*, que vous êtes des tigres dont il faudrait purger la terre.

Et dans quel pays de l'Europe n'a-t-on pas disputé publiquement et en particulier sur la religion ? Dans quel pays ceux qui ont une autre religion que la romaine n'ont-ils pas dit et redit, imprimé et prêché ce que Duval et Broutel imputaient au cheva-

lier de La Barre et à moi ? Une conversation entre deux jeunes amis n'ayant eu aucun effet, aucune suite, n'ayant été écoutée de personne, ne pouvait devenir un corps de délit. Il fallait que les interrogateurs eussent deviné cet entretien. Ces paroles, en effet, sont souvent dans la bouche des protestants : il y en a quelques-uns établis, avec privilège du roi, dans Abbeville et dans les villes voisines. Les assassins du chevalier de La Barre avaient donc deviné au hasard ce discours si commun qu'ils nous attribuaient ; et, par un hasard encore plus singulier, il se trouva peut-être qu'ils devinaient juste, du moins en partie.

Nous avons pu quelquefois examiner la religion romaine, le chevalier de La Barre et moi, parce que nous étions nés l'un et l'autre avec un esprit avide d'instruction, parce que la religion exige absolument l'attention de tout honnête homme, parce qu'on est un sot indigne de vivre quand on passe tout son temps à l'opéra-comique ou dans de vains plaisirs, sans jamais s'informer de ce qui a pu précéder et de ce qui peut suivre la minute où nous rampons sur la terre. Mais vouloir nous juger sur ce que nous avons dit, mon ami et moi, tête à tête, c'était vouloir nous condamner sur nos pensées, sur nos rêves. C'est ce que les plus cruels tyrans n'ont jamais osé faire.

On sent toute l'irrégularité, pour ne pas dire l'abomination, de cette procédure aussi illégale qu'infâme : car de quoi s'agissait-il dans ce procès, dont le fond était si frivole et si ridicule ? D'un crucifix de grand chemin qui avait une égratignure à la jambe. C'était là d'abord le corps du délit, auquel nous n'avions nulle part. Et on interroge les accusés sur des chansons de corps de garde, sur l'*Ode à Priape* du sieur Piron¹, sur des hosties qui ont répandu du sang, sur un entretien particulier dont on ne pouvait avoir aucune connaissance ! Enfin, le dirai-je, on demanda au chevalier de La Barre et au sieur Moinel si je n'avais pas été à la garde-robe, pendant la nuit, dans le cimetière de Sainte-Catherine, auprès d'un crucifix. Et c'était pour avoir révélation de ces belles choses qu'on avait jeté des monitoires.

Si le conseil de Sa Majesté très-chrétienne, auquel on aurait enfin recours, pouvait surmonter son mépris pour une telle procédure, et son horreur pour ceux qui l'ont faite ; s'il contenait assez sa juste indignation pour jeter les yeux sur ce procès ; si les

1. Il est porté dans le procès-verbal que ces enfants sont convaincus d'avoir récité l'ode de Piron. Ils sont condamnés au supplice des parricides ; et Piron avait une pension de douze cents livres sur la cassette du roi. (*Note de Voltaire.*)

exemples affreux des Calas et des Sirven dans le Languedoc, de Montbailli¹ dans Saint-Omer, de Martin dans le duché de Bar, étaient présents à sa mémoire, ce serait de lui que j'attendrais justice. Je le supplierais de considérer qu'au temps même du meurtre horrible du chevalier de La Barre, huit fameux avocats² de Paris élevèrent leurs voix contre la sentence d'Abbeville, en faveur de trois enfants poursuivis comme moi, et menacés comme moi de la mort la plus cruelle.

J'ai pris la liberté de mettre cette décision sous les yeux du roi : j'ose croire que, s'il a daigné lire ma requête, il en a été touché. Sa bonté, son suffrage, sont tout ce que j'ambitionne, et tout ce qui peut me consoler.

D'ÉTALLONDE DE MORIVAL.

1. J'ai lu qu'il y a cinq ou six ans, des juges de province condamnèrent le sieur Montbailli et son épouse à être roués et brûlés. L'innocent Montbailli fut roué. Sa femme, étant grosse, fut réservée pour être brûlée. Le conseil du roi empêcha ce dernier crime.

Un juge, auprès de Bar, fit rouer un honnête cultivateur, nommé Martin, chargé de sept enfants. Celui qui avait fait le crime l'avoua huit jours après. (*Note de Voltaire.*)

— On a vu, dans la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*, qu'une cérémonie ridicule faite par l'évêque d'Amiens avait contribué, par le trouble qu'elle jeta dans les esprits de la populace d'Abbeville, à fournir aux ennemis du chevalier de La Barre des prétextes pour le perdre. Cet évêque, affaibli par l'âge et par la dévotion, mais naturellement bon et humain, porta jusqu'au tombeau le remords de ce crime involontaire. Son successeur, qui est d'une foi plus robuste, a eu la cruauté d'insulter à la mémoire de La Barre, dans un mandement qu'il a publié pour défendre à ses diocésains de souscrire pour cette édition. Cette défense de lire un livre, faite à des hommes par d'autres hommes, est une insulte aux droits du genre humain. La tyrannie s'est souillée souvent d'attentats plus violents, mais il n'en est aucun d'aussi absurde, et peu qui entraînent des suites si funestes. On ne connaît ni le temps ni le pays où un homme eut, pour la première fois, l'insolence de s'arroger un pareil pouvoir. On sait seulement que ce crime contre l'humanité est particulier aux prêtres de quelques nations européennes. (K.)

— Les deux évêques d'Amiens dont il est question dans la note des éditeurs de Kehl sont La Motte (voyez tome XXV, page 506) et Machault.

Voltaire s'était déjà occupé de l'affaire de Montbailli (voyez tome XXVIII, pages 425 et 498, et ci-dessus, page 218). Il avait parlé plusieurs fois de Martin ; voyez tome XVIII, page 118 ; XXVIII, 416, 427, 498.

2. Voyez page 381 :

MÉMOIRE

DES ÉTATS DU PAYS DE GEX ¹

(1775)

Les états du pays de Gex représentèrent, il y a longtemps², au ministère les désastres de cette petite province, enclavée entre le mont Jura et les Alpes, le lac de Genève, la Savoie, la Suisse, et le territoire genevois.

La province fit voir qu'elle était obligée d'acheter à Genève tout ce qui est nécessaire à la vie ;

Que toutes les marchandises achetées à Genève étaient sujettes à de grands droits, ou exposées à être saisies ;

Que ce petit pays était hérissé de bureaux des fermes royales ;

Que la pauvreté et la dépopulation augmentaient tous les jours.

Le ministère eut pitié de cette province, et M. de Trudaine eut la bonté, en 1760, de minuter un arrêt en sa faveur.

Il daigne encore aujourd'hui venir au secours de ce malheureux pays, en le détachant des fermes générales, et en le regardant comme province étrangère, telle qu'elle l'est en effet par la nature.

La ferme générale demande une indemnité.

Les états du pays représentent que cette province a toujours été à la ferme plus à charge que profitable ;

Que dans plusieurs années il y a eu de la perte pour elle ;

Que dans les années les plus lucratives elle n'en a jamais retiré plus de sept mille livres.

1. Voltaire parle de ce nouveau *Mémoire* dans ses lettres à Dupont et à M^{me} de Saint-Julien, du 10 octobre 1775.

2. Voyez ci-dessus pages 349 et 351, les *Notes* et le *Mémoire sur le pays de Gex*.

La province, toute pauvre qu'elle est, offre d'en payer le double : ce qui composerait la somme d'environ quatorze à quinze mille livres.

Si la ferme générale en demandait quarante mille, comme on le dit, non-seulement la province serait dans l'impossibilité absolue de donner cette somme annuelle, mais serait réduite à la plus extrême misère.

Elle attend les ordres du ministère, auxquels elle se conformera avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance.

MÉMOIRE

DU PAYS DE GEX¹

(NOVEMBRE 1775.)

Le pays de Gex, pénétré de la reconnaissance la plus vive et la plus respectueuse pour le ministère, semble encore avoir quelques alarmes.

1° Les cultivateurs craignent que les employés qui seront dans le voisinage les inquiètent sur la liberté de commerce des blés, accordée si sagement à tout le royaume, sous prétexte que cette petite province serait réputée province étrangère ; elle se flatte que le ministère daignera calmer, par son arrêt, l'inquiétude où elle est sur cet objet.

2° Vingt-huit paroisses dont cette petite province est composée payent, en impôts, 130,000 livres par année.

Dans cette somme, la gabelle est pour.	33,000 l.
Le tabac, à peu près pour.	2,000
La marque des cuirs ²	1,600

Le pays a donc payé, tant à la ferme qu'à cause des droits de la ferme, en 1774, la somme de. 36,600 l. indépendamment des droits du roi.

1. Le titre et la date de ce Mémoire sont de la main de Voltaire; le reste est de celle de Wagnière, dans la copie sur laquelle nous l'imprimons. Voyez (*Correspondance*) les lettres des 14 et 24 novembre 1775, à M^{me} de Saint-Julien. Dans la première, voici ce que Voltaire dit à cette dame, au sujet de ce même écrit : « J'envoie pourtant un *Mémoire* à M. de Trudaine, qui est un peu raisonné, et dans lequel même il y a de l'arithmétique ; et, si vous le permettez, j'en mettrai une copie à vos pieds, pour vous faire voir que je peux encore arranger des idées quand le soleil n'est pas couché. » Le patriarche de Ferney venait alors d'avoir une espèce d'attaque d'apoplexie, qui, disait-il, lui avait dérangé le corps et l'âme. (Cl.) — La première publication de ce *Mémoire* est de 1827. (B.)

2. Supposé que la ferme des cuirs ait appartenu à la ferme générale. (*Note de Voltaire.*)

3° Sur cette somme de 36,000 livres, il en a coûté à la ferme, en frais de régie dans l'année 1774, tant pour le prix de la voiture du sel, gages du receveur, du capitaine général, des employés, de cinq brigadiers, de douze lieutenants, de quarante-un employés. 23,853 l.

Pour les frais de la nourriture des malheureux prisonniers que le faux-saunage exposait continuellement au châtement et à la misère. 2,868

Total. 26,721 l.

Par conséquent, il n'est resté de gain à la ferme que 9,879

Total. 36,600 l.

Et si on compte ce qui lui en coûte pour les premiers frais de saline, on verra qu'elle n'a guère gagné plus de 7,000 livres.

4° *N. B.* Parmi les bureaux, dont plusieurs sont nouvellement établis, il faut considérer que celui de Collonge, en delà¹ du fort de l'Écluse, à l'ancienne frontière du royaume, est le seul qui ait produit quelque chose à la ferme, et que, en quelque endroit qu'il soit replacé, il ne doit pas être confondu avec les autres bureaux, parce que c'est là qu'on a payé et que l'on payera les droits d'entrée et de sortie.

5° Après cet exposé, qui paraît fidèle, le pays représente qu'il lui en coûtera environ 9 à 10,000 livres pour l'heureux abolissement des corvées², dont le ministère a délivré la France, ci. 10,000 l.

6° A cette charge, qu'on regarde comme un bienfait, il faut ajouter 10,000 livres d'intérêts des emprunts faits par la province, pour la construction des ponts et chaussées qu'on lui a ordonné de faire sur son territoire ci. 10,000

7° Si, à ces charges que le pays est obligé de supporter, la ferme générale ajoute 30,000 livres d'in-

1. *En deçà* par rapport à Ferney, et non *en delà*. (CL.)

2. Les corvées n'étaient pas encore supprimées, mais elles le furent en février suivant.

Voltaire parle donc ici de cette suppression comme d'un projet que l'on devait prochainement exécuter, et dont ses amis du ministère n'avaient pas manqué de lui donner avis.

Dans sa lettre du 9 février 1776, à M. Fargès, conseiller d'État, il dit : *Nous attendons l'édit des corvées comme des forçats attendent la liberté. Le parlement n'enregistra cet édit qu'avec la plus grande répugnance, et les corvées furent bientôt rendues aux vœux d'une magistrature qui, quatorze ans plus tard, devait disparaître enfin avec elles.* (CL.)

	<i>D'autre part</i>	20,000 l.
demnité, ci		30,000
		<hr/>
ce petit canton, d'environ six lieues de long sur deux de large, se trouvera grevé, par année, de.		50,000 l.
8° A cette somme de 50,000 livres, il faut ajouter ce que coûtera à la province l'achat du sel marchand. On ne peut guère l'acheter qu'à Genève, qui le vend environ 15 livres le minot.		
	La province a évalué la quantité du sel qui lui serait nécessaire à 2,000 minots; dans cette supposition, cet achat lui coûterait donc.	30,000
	Le tout, joint aux impôts royaux, que nous payerons toujours, et qui se montent à 91,390 livres, ci.	91,390
	ferait la somme totale de.	171,390 l.

Ainsi nous n'aurions presque aucun avantage, et nous contribuerions seulement à enrichir Genève, à qui le roi donne le sel au prix de 6 livres 7 sous 10 deniers le minot.

Nous n'aurions d'autre ressource que de l'acheter en Suisse à un peu meilleur marché, et la Suisse ne pourrait nous vendre que le sel même qu'elle tire de la Franche-Comté; ou nous en tirerions de Savoie, ou nous tâcherions d'engager la ferme générale à nous le vendre comme à un pays étranger, ce qui serait encore un petit bénéfice pour la ferme.

Il paraît donc que l'indemnité de 30,000 livres annuelle, demandée par la ferme, est trop forte, puisqu'il est démontré qu'elle n'a retiré, l'année passée, qu'environ 7,000 livres de bénéfice, non compris la recette des bureaux de Collonge, qui, loin de diminuer, augmentera encore, en quelque endroit que ce bureau soit placé hors du pays.

Quelque cher qu'il en coûte à la province, elle croira toujours son bonheur assuré par le règlement que le ministre médite; elle le supplie seulement de daigner diminuer le fardeau dont la ferme veut la charger.

A M. TURGOT

MINISTRE D'ÉTAT, CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES ¹.

(DÉCEMBRE 1775)

Monseigneur le contrôleur général est supplié de daigner jeter un coup d'œil sur les demandes des états du pays de Gex. Ces demandes consistent :

I.

Dans la permission de faire venir toutes les marchandises de Marseille avec la même exemption de droits dont Genève jouit, attendu que cette exemption seule a réduit le pays de Gex à n'avoir jamais aucun marchand français, et à la nécessité de se pourvoir à Genève de toutes les choses nécessaires à la vie. Cette différence prodigieuse entre une ville étrangère et un pays appartenant au roi a mis les Genevois en état de se faire plus de sept millions de rente sur les finances de Sa Majesté, et d'être en possession, avec le sieur Geoffrin, de la manufacture des glaces de Saint-Gobain et de Paris.

II.

Monseigneur le contrôleur général verra que ce petit pays paye à Sa Majesté environ cent trente mille livres par année, sans qu'aucune communauté ait pu faire le moindre profit, excepté la colonie établie à Ferney.

III.

Il verra que ce pays très-pauvre a été obligé d'emprunter cent trente-quatre mille livres, pour réparer les pertes occasionnées par les corvées.

¹. Dans les éditions de Kehl et beaucoup d'autres, cette requête était imprimée à la suite de la lettre à M. de Trudaine, du 8 décembre 1775. M. Clogenson a, en 1827, extrait de la *Correspondance* cette pièce, qui n'est point une lettre. (B.)

IV.

Il verra ce que coûte à la ferme générale la foule d'employés inutiles établis dans le pays de Gex.

V.

Il verra le bénéfice que ce pays propose à la ferme générale, et ce qu'il demande au sujet du sel et du tabac.

Les états de Gex attendront très-respectueusement les ordres de monseigneur.

FIN DE LA REQUÊTE A M. TURGOT.

LES ÉDITS

DE SA MAJESTÉ LOUIS XVI

PENDANT L'ADMINISTRATION DE M. TURGOT¹.

On sait assez qu'une lumière nouvelle éclaire l'Europe depuis quelques années; on a vu une femme² instruire, policer, enrichir un empire qui contient la cinquième partie de notre hémisphère : la première de ses lois a été l'établissement de la tolérance depuis les frontières de la Suède jusqu'à celles de la Chine; elle a proscrit la torture, qui ne se donnait qu'aux esclaves dans l'empire romain; elle a rendu utiles à la société jusqu'aux supplices mêmes, qui n'étaient autrefois qu'une mort cruelle, un spectacle passager, aussi inutile que barbare, dont il ne résultait que de l'horreur.

Pour former le corps de ses lois civiles, elle a assemblé les députés de toutes ses provinces et de toutes les religions qui les habitent; on a dit au chrétien de l'Église grecque, à celui de l'Église romaine, au musulman du rite d'Omar, à celui du rite d'Ali, à celui qu'on appelle ou luthérien ou calviniste, au Tartare qu'on nomme païen : Cette loi qu'on vous propose convient-elle à vos intérêts, à vos mœurs, à votre climat? Et cette loi n'a été promulguée qu'après avoir obtenu le consentement universel.

Nous avons vu un jeune roi du Nord³, soutenu seulement de

1. Dans les *Mémoires secrets*, à la date du 10 décembre 1775, on parle d'une « petite brochure sans titre, mais qu'on attribue avec raison au philosophe de Ferney... Le nouvel écrit est pour faire sa cour à M. Turgot relativement à la suppression des corvées, qu'on regarde comme décidée ». Wagnière ajoute : « Cette petite pièce sur les corvées est de M. de Voltaire... » Je crois que, dans ces passages, il s'agit de l'opuscule sur les édits de Turgot, et qui doit être alors de novembre 1775. (B.)

2. Catherine II; voyez tome XX, page 535.

3. Gustave III, roi de Suède.

son courage et de sa prudence, changer en un seul jour les lois de ses États, et en faire chaque jour de nouvelles, toutes nécessaires, toutes reçues avec les acclamations de la reconnaissance.

Sans chercher des exemples si loin, regardons autour de nous. Le premier édit de Louis XVI a été un bienfait¹. C'est un usage ancien dans le royaume qu'on paye au souverain des droits considérables pour son avènement au trône : ce tribut même était exigé autrefois par tous les barons sur leurs vassaux immédiats ; et à mesure que l'autorité royale détruisit les usurpations féodales, ce droit resta uniquement affecté au monarque. Les états généraux de France accordèrent trois cent mille livres à Charles VIII pour son avènement. Cet impôt augmenta toujours depuis, et cependant fut toujours appelé joyeux.

Nous n'avons trouvé ni dans l'excellent ouvrage de M. de Forbonnais², ni dans les articles dont l'exact et savant M. Boucher d'Argis a enrichi l'*Encyclopédie*, quelles sommes Louis XIII et Louis XIV reçurent à cette occasion. Louis XVI apprit à son peuple que son avènement méritait en effet le nom de joyeux, en remettant entièrement ce qu'on lui devait, et en voulant même qu'on expédiât *gratis* à tous les seigneurs des terres leur renouvellement de foi et hommage ; ce fut M. l'abbé Terrai qui rédigea cet édit favorable, et c'est par là qu'il termina la carrière pénible de son ministère.

Depuis ce temps, tous les édits et toutes les ordonnances du roi Louis XVI, proposés et signés par M. Turgot, furent des monuments de générosité élevés par une sagesse supérieure. On n'avait point encore vu d'édits dans lesquels le souverain daignât enseigner son peuple, raisonner avec lui, l'instruire de ses intérêts, le persuader avant de lui commander : la substance de presque tous les ordres émanés du trône était contenue dans ces mots : « Car tel est notre plaisir. » Louis XVI aurait pu dire : « Car telle est notre sagesse et notre bonté, » si la modestie, toujours compagne de la bienfaisance, lui avait permis ces expressions.

Par quelle singularité faut-il que ce grand exemple de raisonner avec ses sujets en leur donnant ses ordres, et d'être à la fois philosophe et législateur, n'ait été connu qu'aux deux extrémités de notre hémisphère ? Il n'y a jusqu'à présent que Louis XVI et l'empereur de la Chine qui aient fait cet honneur aux hommes.

1. L'édit du 31 mai 1774, par lequel Louis XVI déclarait renoncer à l'impôt connu sous le nom de joyeux avènement.

2. *Recherches et Considérations sur les finances de France, 1758*, deux volumes in-4°.

L'un et l'autre ont également favorisé l'agriculture, l'un et l'autre ont appris aux grands combien ceux qui prodiguent continuellement leur vie pour nourrir ces grands, et pour servir leur magnificence, doivent être encouragés.

Lorsque dans ces réscrits, dont l'objet est toujours le soulagement du peuple, le maintien de quelques privilèges particuliers a pu échapper à l'âme bienfaisante du roi de France, il s'est bientôt empressé de rétablir par sa justice la balance que sa bonté paternelle avait peut-être fait trop pencher en faveur de la portion du genre humain qui attirait le plus sa compassion. Il ne pouvait jamais franchir les bornes de l'équité rigoureuse que par un excès d'humanité.

Si, dans un si court espace de temps, les besoins toujours renaissants du gouvernement n'ont pas permis de liquider des dettes immenses, quiconque a des yeux voit qu'il n'est pas possible de combler sitôt un abîme qu'on a creusé sans relâche pendant deux siècles. La vertu d'Aristide et l'habileté de Périclès n'y suffirent pas. On sait assez que Louis XIV, en mourant, laissa deux milliards six cents millions de dettes, à 28 livres le marc ; ce qui fait presque quatre milliards cinq cents millions de la monnaie d'aujourd'hui. La moitié de cette dette immense avait été causée par la guerre la plus juste : il fallait soutenir le droit légitime de son petit-fils au royaume d'Espagne, la volonté sacrée d'un grand-père, qui n'avait consulté dans son testament que Dieu et la nature ; enfin le choix d'une nation respectable, qui appelait au trône la famille¹ qui règne aujourd'hui sur l'Espagne, sur les Deux-Siciles, et sur le duché de Parme. Louis XIV, cette fois, ruina son royaume pour être juste.

Le fardeau prodigieux que la France supporte s'est encore appesanti sous le règne de son successeur, dont on chérit la mémoire. Louis XV a eu le malheur d'emprunter plus de onze cents millions dans la funeste guerre de 1756 ; et que n'avait point coûté celle de 1741 ? Une fatalité étrange tournait alors les armes de la France contre une impératrice² vertueuse et chère, à qui elle doit aujourd'hui sa félicité. On bénit cette reine aimable et bienfaisante : elle embellit les jours heureux que son époux fait naître ; mais le nerf principal de l'État n'en est pas moins affaibli, les finances du royaume n'en sont pas moins épuisées : il y a de l'ordre, de la sagesse ; mais cet ordre et cette sagesse ne peuvent

1. La famille de Bourbon, branche aînée.

2. Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette.

consister qu'à payer difficilement les intérêts d'un capital qui épouvante.

Qu'on songe que, dans une situation si accablante, le ministère est encore obligé de réparer les désordres des saisons, de secourir des provinces en proie à des fléaux mortels ; de seconder des entreprises dont l'utilité est certaine, mais éloignée, et dont les frais ne peuvent guère être portés par un corps presque expirant sous un poids qui l'opprime.

Cette seule réflexion peut faire comprendre que le ministère des finances est aujourd'hui cent fois plus difficile qu'il ne le fut du temps du grand Colbert. Nous avons eu depuis lui vingt ministres d'une probité incorruptible ; mais aucun n'a pu débrouiller le chaos. La France peut se vanter d'avoir porté dans son sein le plus généreux de tous les hommes¹, qui, dans un double ministère, a uni pour jamais la France avec l'Espagne, et a donné la Corse à nos rois. D'autres ont fait du bien dans tous les genres ; mais qui liquidera un jour nos dettes ? Ce sera celui qui, ayant médité ces édits, aura l'inébranlable vertu et le génie du ministre qui les a faits.

1. Le duc de Choiseul.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

POUR L'ENTIÈRE ABOLITION DE LA SERVITUDE EN FRANCE ¹.

Regium munus est et monarcha dignum servos manumittere, servitutis maculam delere, liberos natalibus restituere, non successibiles facere successibiles, incapaces reddere capaces, et instabiles facere stabiles.

(FERRANT, de Privil. regni Franciæ.)

L'attention du gouvernement sur les progrès de l'agriculture, du commerce et de la population, nous est un sûr garant de sa faveur dans une affaire dont l'unique objet est d'assurer la propriété des terres et la liberté des mariages. Dans les derniers états généraux, la nation supplia Louis XIII d'abolir les restes honteux de l'esclavage sous lequel gémissaient autrefois presque tous les habitants des campagnes. Le parlement de Paris, secondant les désirs des états, restreint dans toutes les occasions un droit aussi humiliant en lui-même qu'il est contraire à la religion et aux bonnes mœurs ; et le règne d'un prince qui réunit à un amour éclairé de la justice le désir de faire le bonheur de ses peuples nous offre la circonstance la plus favorable pour obtenir enfin l'entière abolition de cette dernière trace des siècles de barbarie.

Les corps ecclésiastiques se sont toujours montrés les plus empressés à s'arroger ce droit odieux de servitude, à l'étendre au delà de ses bornes, et à l'exercer avec plus de dureté. Les moines possèdent la moitié des terres de la Franche-Comté, et toutes ces terres ne sont peuplées que de serfs.

Au sein de la liberté et des plaisirs de la capitale, on aura peine à croire qu'il est encore des Français qui sont de la même condition que le bétail de la terre qu'ils arrosent de leurs larmes,

1. Cet écrit paraît être de la fin de 1775. Il a beaucoup de rapports avec la lettre à Morellet, du 29 décembre 1775. (B.)

et que leur état se règle par les mêmes lois. Ces Français ne peuvent transmettre à l'héritier de leur sang la terre que leurs travaux ont fertilisée, si cet héritier a cessé pendant une année seulement, dans tout le cours de leur vie, de vivre avec eux sous le même toit, au même feu et du même pain. Privés de tous les effets civils, ils n'ont la faculté de disposer de leur patrimoine, pas même de leurs meubles, ni par donation, ni par testament ; ils n'ont pas non plus la liberté de les vendre dans leurs besoins, pour soulager leur indigence.

Une fille esclave perd irrévocablement, en se mariant, toute espérance de succéder à son père lorsqu'elle oublie de coucher la première nuit des noces dans la maison paternelle. Si elle passe cette première nuit dans le logis de son mari, elle en est punie par la perte de ses biens ; et souvent on a lancé des monitoires pour savoir si c'était chez son père ou chez son mari qu'elle avait perdu sa virginité.

Le serf, qui est privé de la faculté d'hypothéquer et de vendre son bien, n'a et ne peut avoir aucune espèce de crédit ; il ne peut ni faire des emprunts pour améliorer ses terres, ni se livrer au commerce.

Les femmes qui même apportent à leurs maris une dot en argent n'ont point d'hypothèque sur leurs biens pour sûreté de cette dot.

L'étranger qui viendrait habiter cette contrée barbare, s'il y demeurerait une année entière, deviendrait au bout de l'année esclave de plein droit. Toute sa postérité serait éternellement flétrie de la même tache. Les moines rendent les hommes esclaves par prescription ; mais ces hommes ne peuvent pas recouvrer leur liberté par le même moyen.

Cependant ces moines prétendent justifier cet abominable usage. Ils répandent partout que les serfs sont les plus heureux de tous les hommes, et que les terres serves sont les plus peuplées.

Mais ce n'est pas à un gouvernement éclairé qu'ils persuaderont que le moyen de rendre les hommes heureux est de les rendre esclaves. On n'encourage pas les hommes au mariage en les dépouillant du patrimoine de leurs pères, en ne leur laissant que la perspective de transmettre à leurs enfants le même esclavage et la même misère.

A qui fera-t-on croire que la France est moins opulente depuis ses affranchissements généraux qu'elle ne l'était lorsque la servitude faisait la condition commune des habitants de la campagne ? que la Pologne et la Russie, où les paysans sont serfs, sont plus heu-

reuses que la Suisse, l'Angleterre et la Suède, où ils sont libres ?

Les moyens par lesquels cette servitude se trouve aujourd'hui établie sont aussi odieux que la servitude elle-même. Ici ce sont des moines qui ont fabriqué de faux diplômes pour se rendre maîtres de toute une contrée, et en asservir les habitants ; là d'autres moines n'ont établi l'esclavage qu'en trompant de pauvres cultivateurs par de fausses copies de titres anciens, qu'en faisant croire à des peuples ignorants que des titres de franchise étaient des titres de servitude. Cette fraude est devenue sacrée au bout d'un certain temps. Les moines ont prétendu qu'une ancienne injustice ne pouvait pas être réformée, et cette prétention a été quelquefois accueillie dans des tribunaux, dont les membres n'oubliaient pas qu'ils avaient eux-mêmes des serfs dans leurs terres sans avoir de meilleurs titres.

Cette servitude, connue sous le nom de *mainmorte* ou de *tailabilité*, subsiste encore en Franche-Comté et dans le duché de Bourgogne, en Champagne, dans l'Auvergne et dans la Marche.

On peut, en l'abolissant, dédommager les seigneurs de deux manières : ou fixer une indemnité en argent, et permettre aux communautés de faire des emprunts et de vendre les communaux qui leur sont inutiles ; ou changer la mainmorte en d'autres redevances.

Le premier plan a été adopté par le feu roi de Sardaigne, qui a affranchi toutes les terres de la Savoie de la mainmorte réelle et personnelle par deux édits : l'un, du mois de janvier 1762 ; l'autre, du mois de décembre 1771 :

Le second fut proposé sur la fin du siècle dernier par l'illustre premier président de Lamoignon. Voici ce projet, auquel on a pris la liberté d'ajouter quelques articles nécessaires.

PROJET D'AFFRANCHISSEMENT.

ART. I^{er}. — Nous voulons, à l'exemple du roi saint Louis, notre aïeul, et de plusieurs autres rois nos prédécesseurs, en accordant à tout notre royaume ce qu'ils ont donné seulement pour quelques endroits particuliers, que tous nos sujets soient libres, et de franche condition, sans tache de servitude personnelle et réelle, que nous abolissons dans toutes les terres et pays de notre obéissance, sans qu'à cause du présent affranchissement les seigneurs puissent prétendre aucun droit en vertu des coutumes auxquelles nous avons spécialement dérogé et dérogeons.

ART. II. — Ne seront tenus nos sujets à aucun devoir de qualité servile, soit par droit de suite, de fort mariage, de communion, commise, échute ou autres manières quelconques.

ART. III. — Pourront nosdits sujets se marier librement, établir et transférer leurs domiciles, disposer de tous leurs biens et facultés, entre-vifs ou à cause de mort, ou les laisser *ab intestat* à leurs héritiers légitimes en ligne directe et collatérale, et généralement ordonner de leurs personnes et facultés selon l'ordre établi par les coutumes et les ordonnances pour les personnes et les biens libres.

ART. IV. — Pour aucunement récompenser les seigneurs qui auront titres valables ou possessions légitimes, du préjudice qu'ils peuvent ressentir à cause dudit affranchissement, toutes les fois que les héritages qui se trouveront, au jour de la publication des présentes, affectés de la condition servile changeront de main par succession collatérale, disposition entre-vifs ou testamentaire, échange, vente, et par quelque autre manière que ce soit, autre que par donation et succession en ligne directe ascendante et descendante, et au premier degré de la ligne collatérale, il sera payé au seigneur, par le nouveau tenancier, un droit de lods à raison du sixième denier du prix des ventes et du retour des échanges, et, dans les autres cas, au douzième denier sur le pied de la valeur des héritages au denier vingt; le tout sans préjudice des redevances et autres prestations annuelles, si aucunes sont dues au seigneur par titres et déclarations anciennes.

ART. V. — Ne seront réputées légitimes les possessions qui se trouveraient contraires aux titres primitifs, et dans lesquels le droit de mainmorte ne se trouvera pas taxativement énoncé.

Ne seront pareillement réputés titres valables que ceux portant concession des terrains sous la condition expresse de mainmorte, ou, à ce défaut, des reconnaissances géminées passées par les deux tiers au moins des habitants des communautés où il y a généralité de mainmorte, et revêtues d'ailleurs de toutes les formalités prescrites par les lois, coutumes, ou ordonnances pour la validité de semblables actes.

ART. VI. — Les corps, communautés et gens d'église, ne pourront exercer aucun droit de retraite ou de retenue, dans le cas de vente ou autrement, sur les fonds affranchis en vertu du présent édit.

Si donnons en mandement à que ces présentes ils aient à faire registrer, publier et observer, nonobstant tous arrêts, jugements, coutumes, ordonnances, actes, traités, transactions ou autres choses à ce contraires, auxquelles nous avons spécialement dérogé.

N. B. M. le premier président de Lamoignon avait adjugé aux seigneurs un lods au douzième dans tous les cas de successions collatérales; mais il serait encore bien dur de faire payer un lods au frère qui succède à son frère. Pour dédommager les seigneurs, on peut régler les lods, en cas de vente, au sixième du prix, et dans tous les autres cas de mutation au douzième, les successions directes et les collatérales au premier degré exceptées.

A M. ***

SUR LES ANECDOTES ¹

(1775)

C'est un petit mal, il est vrai, monsieur, qu'on ait attribué au pape Ganganelli et à la reine Christine² des lettres que ni l'un ni l'autre n'ont pu écrire. Il y a longtemps que des charlatans trompent le monde pour de l'argent. On doit y être accoutumé depuis que le grave historien Flavius Josèphe nous a certifié³ qu'on voyait encore de son temps un bel écrit du fils de Seth, c'est-à-dire d'un propre petit-fils d'Adam, sur l'astrologie ; qu'une partie de ce livre était gravée sur une colonne de pierre, pour résister à l'eau quand le genre humain périrait par le déluge ; et l'autre partie, sur une colonne de brique, pour résister au feu quand l'incendie universel détruirait le monde. On ne peut dater de plus haut les mensonges par écrit. Je crois que c'est l'abbé de Tilladet qui disait : « Dès qu'une chose est imprimée, pariez, sans l'avoir lue, qu'elle n'est pas vraie ; je serai toujours de moitié avec vous, et ma fortune est faite. » Que voulez-vous en effet qu'on pense de tous ces libelles sans nombre, de ces ana, de ces satires de la cour, qui amusent et fatiguent la France de-

1. La première édition que je connaisse de ce morceau se trouve à la suite de l'édition originale qui parut, en 1776, du *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade*. Les éditeurs de Kehl l'ont imprimé avec la date de 1774. D'autres éditeurs lui donnent celle de 1775, sans doute parce que ce fut en 1775, à la fin de l'année ; que parurent les *Lettres intéressantes du pape Clément XIV*. On trouvera dans la *Correspondance*, à la date du 2 mai 1776, une lettre de Voltaire où il prouve que ces *Lettres de Clément XIV* sont supposées. On sait depuis longtemps qu'elles sont de Caraccioli. (B.) — Et celles de Christine, de Lacombe.

2. Voyez les notes, tome XVII, page 219 ; et XXIV, 479.

3. *Antiq. jud.*, I, II.

puis le temps de la Ligue jusqu'à la Fronde, et depuis la Fronde jusqu'à nos jours ?

C'est encore pis chez nos voisins ; il y a cent ans que la moitié de l'Angleterre écrit contre l'autre.

Un Mathusalem qui passerait toute sa vie à lire n'aurait pas le temps de parcourir la centième partie de ces sottises. Elles tombent toutes dans le mépris, mais non pas dans l'oubli. Vous trouvez des curieux qui rassemblent ces vieux fatras, et qui croient avoir des monuments de l'histoire ; comme on voit des gens qui ont des cabinets de papillons et de chenilles, et qui se croient des Plines.

De quels faits peut-on être un peu instruit dans l'histoire de ce monde ? Des grands événements publics que personne n'a jamais contestés. César a été vainqueur à Pharsale, et assassiné dans le sénat. Mahomet II a pris Constantinople. Une partie des citoyens de Paris a massacré l'autre dans la nuit de la Saint-Barthélemy. On ne peut en douter ; mais qui peut pénétrer les détails ? On aperçoit de loin la couleur dominante ; les nuances échappent nécessairement.

Voulez-vous croire tout ce que vous dit Tacite, parce que son style vous plaît et vous subjuge ? Mais de ce qu'on sait plaire, il ne s'ensuit pas qu'on ait dit toujours la vérité. Vous êtes un peu malin, et vous aimez un auteur plus malin que vous. Tacite a beau nous dire, au commencement de son *Histoire*¹, qu'il faut éviter l'adulation et la satire, qu'il n'aime ni ne hait les empereurs dont il parle ; je lui répondrais : Vous les haïssez, parce que vous êtes né Romain, et qu'ils ont été souverains ; vous vouliez les faire haïr du genre humain dans leurs actions les plus indifférentes. Je ne veux justifier Domitien envers vous ni envers personne ; mais pourquoi semblez-vous faire un crime à cet empereur d'avoir envoyé de fréquents courriers² s'informer de la santé d'Agricola, votre beau-père, dans sa dernière maladie ? Pourquoi cette marque d'amitié, ou du moins d'attention, ne vous semble-t-elle qu'un désir secret de se réjouir plus tôt de la mort d'Agricola ? Je pourrais opposer au portrait affreux que vous faites de Tibère, et aux horreurs mémorables que vous en rapportez, les éloges que lui donne le Juif Philon³, plus ennemi encore que vous des empereurs romains ; je pourrais même, en abhorrant

1. Tacite, *Histoires*, I, 1.

2. *Vie d'Agricola*, XLIII.

3. *De Virtutibus et Legatione ad Caium*.

Néron autant que vous le détestez, vous embarrasser sur le projet longtemps suivi de tuer sa mère Agrippine¹, et sur la trirème inventée pour la noyer. Je vous exposerais mes doutes sur l'inceste² dans lequel cette Agrippine voulait engager son fils, dans le temps même que Néron se disposait à l'assassiner ; mais je ne suis pas assez hardi pour ôter un crime à Néron, et pour disputer contre Tacite.

Il me suffit, monsieur, de vous dire que si on peut former tant de doutes sur l'histoire des premiers empereurs romains, si bien écrite par tant de contemporains illustres, on doit à plus forte raison se défier de tout ce que des barbares sans lettres ont écrit pour des peuples encore plus barbares et plus ignorants qu'eux.

Dites-moi comment le galimatias asiatique sur l'astrologie, l'alchimie, la médecine du corps et de l'âme, a fait le tour du monde et l'a gouverné.

1. Tacite, *Annales*, XIV, III.

2. *Ibid.*, II.

REMARQUES A U T O G R A P H E S

DE VOLTAIRE

EN MARGE D'UN LIVRE ANONYME DU PÈRE DANIEL, INTITULÉ
*OBSERVATIONS CRITIQUES SUR L'HISTOIRE DE FRANCE DE MÉZERAU*¹

AVERTISSEMENT

DU PREMIER ÉDITEUR.

La publication de ces *Remarques* de Voltaire est presque un petit roman. L'ouvrage anonyme du père Daniel contre Mézerai, annoté de la main de Voltaire, appartenait à M. Renouard, et il fut mis en vente à la mort de ce savant libraire en 1857². Il devait naturellement tenter les éditeurs des *Lettres nouvelles*. M. de Cayrol et celui qui écrit ceci réunirent secrètement leur bourse pour cette acquisition. Mais le livre trouva de nombreux et surtout de riches enchérisseurs, entre autres un docte étranger, un membre de la Chambre des lords, admirateur éclairé de nos grands écrivains. Que pouvaient dans une enchère deux littérateurs, même associés, contre un pair des trois royaumes?

Nous eûmes beau dépasser, dans la chaleur de la lutte, le *maximum* que nous avions fixé à notre passion littéraire; l'enchère fut poussée bien au delà, et nous eûmes le dépit d'entendre prononcer en faveur d'un autre le mot fatal *adjugé!* Nous avons poursuivi une conquête impossible. Après la vente, l'agent du noble pair nous dit, pour nous consoler, qu'il avait des pouvoirs illimités.

Il fallut donc renoncer aux *Remarques* inédites sur le livre du père Daniel. Toutefois on fit des démarches pour en avoir au moins communica-

1. Paris, 1700, in-12, chez Jean Musier.

2. On lit sur le frontispice : *Ce livre est à M. Goury, lieutenant particulier;* et plus loin : *Exemplaire très-précieux, chargé de notes manuscrites de Voltaire.*
CH. NODIER.

tion. Mais le livre avait déjà passé la Manche, et même voyagé au loin. On ignorait le nom de l'heureux possesseur. Tout espoir était perdu. La seconde édition du recueil de 1856 allait paraître; on eut regret de ne pouvoir y ajouter ces *Remarques* si intéressantes. On ne songeait même plus à les retrouver jamais, quand l'auteur de cet *Avertissement* rencontre un de ses amis, professeur de l'Université, qui l'aborde en lui disant: « J'ai vu hier le père d'un de mes élèves qui a lu votre recueil avec un grand plaisir; mais il a ajouté que vous deviez lui en vouloir beaucoup sans le connaître. — Comment? — C'est lui qui vous a enlevé, à la vente de Renouard, ce volume de Daniel annoté par Voltaire, dont vous aviez si grande envie. — C'est cet Anglais? — Précisément. Je vais même livrer son nom à toutes vos imprécations: c'est lord Richard Tufton. — Le terrible enchérisseur! — Eh bien! il m'a chargé de vous dire que si vous désiriez ce livre, il le mettait à votre disposition. — Vraiment! — Oui, dès demain. »

On suppose combien je fus surpris d'un pareil hasard et touché d'une offre aussi obligeante. J'acceptai avec une vive reconnaissance. Le lendemain, en effet, le livre était chez moi, et la durée du prêt était illimitée, comme l'avait été l'enchère.

Aussitôt je m'empressai d'acheter le livre du père Daniel, aujourd'hui très-inconnu et pourtant fort curieux, et je copiai soigneusement les notes autographes de Voltaire en regard du texte.

C'est ce travail que nous publions ici¹. On voit quelles traverses les *Remarques* ont éprouvées avant d'arriver au public. Les amis de notre littérature en seront redevables au généreux procédé d'un Anglais, de M. Richard Tufton. C'est à lui que notre reconnaissance et celle du public doivent s'adresser. On sait que Voltaire faisait des notes sur la marge de tous ses livres. Celles-là n'ont assurément jamais été destinées à être imprimées². Ce sont les réflexions soudaines, les saillies du lecteur jetées au courant de la plume. Mais cet abandon et les négligences de style n'ôtent rien à la clarté, à la justesse des observations, ni surtout à la verve du critique.

On verra que l'ouvrage du père Daniel est conçu dans des vues politiques très-profondes. C'est un travail sur notre histoire nationale entrepris pour la plus grande gloire d'une société puissante, longtemps maîtresse en France, par un écrivain habile, dévoué à la domination de son ordre, contre notre annaliste alors le plus répandu, le plus en crédit, contre Mézerai, dont il veut détruire l'autorité.

L'importance de cet écrit augmente singulièrement l'intérêt des réfutations de Voltaire. Il a lui-même marqué la portée du livre et sa source mystérieuse par quelques lignes tracées sur les premières pages. Nous n'avons rien à y ajouter; nous nous félicitons seulement d'avoir pu dérober aux bibliothèques étrangères une curiosité historique et littéraire d'un pareil prix.

A. F.

1. *Voltaire à Ferney*, Paris, librairie académique Didier et C^{ie}; 1860, in-8^o.

2. Ces remarques ont dû être écrites vers 1775.

NOTE DE VOLTAIRE.

Le P. Lelong a cru que ces *Observations* étaient de Lesconvel le Breton¹. Bayle en fait peu d'estime. S'il avait su qu'elles étaient du P. Daniel, il les aurait trouvées très-piquantes. Le *Dictionnaire historique* de Liège, composé par des ex-jésuites, dit, d'après le *Dictionnaire* de Caen, que Daniel avait fait précéder la publication de son histoire par un écrit de 368 pages (il se trompe en mettant 370, à moins qu'il ne parle de l'édition de 1720), intitulée *Observations*, etc.

Le *Dictionnaire* de Caen ajoute : « L'objet de cette brochure était de rendre Mézerai suspect, odieux et méprisable aux princes, aux ministres, aux courtisans, aux gens de robe, au haut clergé, aux religieux, aux financiers, aux femmes ; et, en le décréditant auprès de tous les gens qui lisent, de le reléguer dans les antichambres. Ce projet ne réussit point ; mais il prouva aux juges impartiaux que Mézerai était souvent inexact, et se livrait quelquefois à ses préventions et à son humeur. »

L'ex-jésuite de Liège omet tout cela et dit : « Le père Daniel a fait précéder la publication de son *Histoire de France* par ce livre des *Observations critiques*, où il montre combien l'histoire de Mézerai est défectueuse et de combien de préventions cet auteur avait infecté ses récits. »

Le P. Daniel se proposait de donner son histoire de France, dont le but principal est de persuader adroitement, et comme par les faits, que plusieurs rois de France ont été illégitimes, et souvent même adultérins. Par là, il voulait plaire à Louis XIV, qui voulait faire pour ses bâtards ce qu'il n'a pu réussir à faire, c'est-à-dire à les élever tôt ou tard à la couronne. On ne lit guère l'histoire de France dans les sources ; mais on lisait Mézerai : il fallait donc arracher ce livre des mains du public². Voilà l'objet de ces *Observations*, où le jésuite montre un grand respect pour les grands, pour les dames, etc. Voyez sur l'histoire du P. Daniel les *Mémoires* de Saint-Simon, et vous trouverez que ce père a confirmé ce que disait le comte de Boulainvilliers, qu'il

1. Historien et romancier, né vers 1650, mort à Paris en 1722.

2. Le livre anonyme du père Daniel parut entre la première partie de son histoire et la seconde. Un long intervalle sépara ces deux publications. La première avait médiocrement réussi ; il était bon de mieux préparer le succès de l'autre en détruisant ses devanciers. (A. F.)

était presque impossible qu'un jésuite écrivit bien l'histoire de France.

Ce que le P. Daniel fait, soit ici, soit dans son histoire, en faveur de Louis XIV, le P. Rapin l'a fait avec la même adresse dans ses *Réflexions sur l'histoire* en faveur de sa société. Il n'y dit pas un mot de M. de Thou; mais on voit qu'il ne le perd pas de vue, et que plusieurs maximes qu'il établit sont dirigées personnellement contre ce grand historien. Qu'on lise son ouvrage, et qu'on lise celui-ci, avec la clef que nous venons de donner, et on verra combien l'un et l'autre devient piquant.

OBSERVATIONS CRITIQUES

DU P. DANIEL

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ÉCRITE PAR MÉZERAI.

PRÉFACE DU P. DANIEL.

I. — Ceux qui sont les plus prévenus pour Mézerai demeurent d'accord que son style est dur, qu'il fait quelquefois des périodes mal liées, et qu'il emploie des termes barbares ou connus seulement du menu peuple.

Cette critique est juste.

II. — Ceux qui ont lu son histoire sans prévention ont trouvé qu'il est presque toujours de mauvaise humeur.

Cela est assez vrai.

III. — Qu'il ne sait pas faire le détail d'une action de guerre, et qu'il fait de mauvais raisonnements sur toute sorte de matières. Voilà ce que j'ai entrepris de faire voir.

On ne reprochera pas au P. Daniel de ne savoir pas parler de combats. Son histoire de la troisième race n'est qu'un récit de sièges, de batailles, etc.; mais presque pas un mot de l'intrigue du cabinet, et pour cause.

OBSERVATIONS DU P. DANIEL SUR L'HISTOIRE DE MÉZERAI.

I. — Je suis persuadé, comme le public, que Mézerai est un fort bon historien, et ce n'est que par simple amusement que j'entreprends de faire voir qu'il y a quelque chose à retrancher ou à changer dans son *Histoire de France*.

C'est comme celui qui disait :

. . . Un valet de Gascogne
 Gourmand, ivrogne et assuré menteur,
 Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
 Sentant la hart de cent pas à la ronde,
 Au demeurant, le meilleur fils du monde.

II. — Je commence par la page 47, où il dit que Pharamond commença à régner en l'an 418, et que c'était une année remarquable par une grande éclipse de soleil, qui semblait marquer la prochaine extinction de l'empire dans les Gaules. Un homme bien sensé peut-il adhérer à des opinions si populaires, et dire qu'une éclipse, dont les causes sont connues pour être naturelles, soit le présage d'un changement considérable dans la fortune des hommes?

Observation juste; quoique ce défaut se trouve dans plusieurs historiens estimables d'ailleurs.

III. — On peut regarder comme une aventure peu croyable celle d'un gendarme insolent qui, pour empêcher le roi Clovis de rendre à un évêque un vase précieux qui avait été pris dans une église, le brisa d'un coup de hache. Mézerai dit que le roi dissimula pour l'heure, mais qu'un an après, dans une revue générale, il fit une querelle au gendarme sur ce que ses armes n'étaient pas en bon ordre, et lui fendit la tête de sa hache. Il dit que ce fut un coup bien hardi, qui rendit le roi redoutable aux Français. Il eût mieux parlé s'il eût dit que c'était un coup bien barbare, qui le fit haïr de ses sujets. Où est la vertu d'une telle action? Le roi pouvait tuer sur-le-champ un soldat qui lui manquait de respect.

Décision bien singulière pour un jésuite, ou plutôt pour un prêtre.

Eh! quoi, Nathan, etc.

IV. — Mézerai veut faire entendre que Clovis recevait souvent du ciel des grâces miraculeuses, et ailleurs il en rapporte des actions du prince le plus injuste et le plus inhumain qui ait jamais porté la couronne. Comment cela se peut-il concilier?

Comme toutes les contrariétés de l'esprit et du cœur de l'homme.

V. — Il (Mézerai) se sert ordinairement des termes de concubine, de bâtard et d'adultère, qui blessent la délicatesse de notre siècle, et dont les hommes polis sont très-éloignés de se servir.

Le P. Daniel songe déjà à son projet de flatter Louis XIV, qui voulait élever ses bâtards jusqu'où il aurait pu.

VI. — Il dit que les Français furent, dans une occasion de guerre, un peu en désordre, parce que leurs chevaux tombaient dans des fossés recouverts de branches et de gazons¹. Quoiqu'il ne soit pas le seul historien qui ait parlé de cette ruse grossière, il n'est pas vraisemblable qu'elle ait jamais causé de désordre à des gens de guerre.

Cela n'est cependant pas impossible.

VII. — Il dit que les rois des Visigoths, naturellement timides, transfèrent leur siège royal pour s'éloigner de leurs ennemis. Que veut-il dire par *naturellement timides*? Était-ce un défaut attaché à la seule race de ces rois? Et n'était-ce pas prudence qui les faisait agir, et non pas timidité?

Le P. Daniel n'aime pas qu'on attribue quelque faiblesse aux rois.

VIII. — Clotilde, dit-il, répondit qu'elle aimait mieux les voir morts que tondus (ses petits-fils). Est-il vraisemblable qu'une princesse si humaine et si sage eût fait un choix si barbare?

Où en serait l'histoire si on s'arrêtait à ces vraisemblances, et qu'on n'admît parmi les actions des hommes que ce qu'ils ont dû faire?

IX. — Il dit que le prince Théodebert prit quelques châteaux dans la contrée de Béziers, mais qu'il se laissa prendre lui-même à la beauté de Deuterie, dame de Cabrière, qui le reçut dans son château et dans son lit. Quel rapport y a-t-il entre les châteaux pris et un homme touché de la beauté d'une femme?

C'est une expression un peu poétique, et dont on trouvera bien des exemples. *Victorem omnium vici* était la devise d'une grande dame de par le monde².

X. — Comment peut-on entendre que ce soit la loi naturelle qui exclut les filles de la couronne? Elle n'est donc la loi naturelle qu'en France, car les autres peuples de l'Europe ne les excluent pas.

La loi salique faisait autant de peine au P. Daniel qu'à Louis XIV.

XI. — Les admirateurs de Mézerai se désabuseront de l'opinion qu'ils ont qu'il ne fait que des narrations bien intelligibles, et ils demeureront d'accord que les mauvaises constructions ne sont pas rares dans ses ouvrages.

Cela est vrai; mais on entend Mézerai.

1. Bataille contre les Thuringiens, sous Thierry, en 531.

2. M^{me} de Maintenon.

XII. — Il dit : Les intrigues de cour sont toujours funestes aux grands capitaines. Voilà une maxime générale qui serait bien sujette à être contredite !

Il s'agit ici d'une universalité morale, et cela suffit.

XIII. — Il n'a jamais aucune modération quand il parle des grands ; serait-ce là par où il plaît à tant de gens ?

Méchanceté du P. Daniel, qui veut persuader que Mézerai ne peut plaire qu'à la canaille.

XIV. — Il dit qu'un garde-chasse ayant accusé un chambellan du roi d'avoir tué un buffle, et le chambellan l'ayant nié, le roi ordonna le combat, selon la coutume en fait douteux ; il dit ensuite que le champion du chambellan et le garde s'étant tués tous deux, le chambellan, comme convaincu, fut attaché à un poteau et lapidé. Cette aventure peut être vraie, mais elle n'est pas fort vraisemblable ; et si elle est vraie, quel étrange temps était celui-là !

Oui ; mais est-ce la faute de l'historien ?

XV. — Il fait de Frédégonde une femme habile et courageuse, après l'avoir noircie un peu auparavant de toutes sortes de crimes.

Ce n'est point une contradiction. Les Cromwell, etc., ont commis des crimes, et étaient habiles et courageux.

XVI. — Landry fit avancer, dit-il, quelques troupes portant des branches d'arbres, qu'elles plantèrent, et laissèrent dans ce terrain quelques vaches qui portaient des clairons, de sorte que les ennemis crurent que c'était un bois taillis. Quelle impertinence !

Le P. Daniel ne se ressouvient plus qu'Annibal a employé le même stratagème avec un égal succès.

XVII. — Childebart et sa femme furent emportés de maladie l'un près de l'autre. Et aussitôt le bon Mézerai ajoute qu'ils moururent *peut-être* de poison, et qu'il venait de la boutique de Frédégonde, leur ennemie, ou de celle de Brunehaut. C'est accuser bien légèrement des crimes les plus énormes des personnes élevées.

Pourquoi des *personnes élevées* ? Il ne faut accuser *légèrement* de crimes énormes qui que ce soit.

XVIII. — Il parle de Frédégonde triomphante, mais plus *illustre* encore par ses crimes que par ses bons succès. Est-on illustre par ses crimes ? Je crois qu'on peut être célèbre et fameux, mais non pas illustre.

Illustre ne signifiait alors que fameux, et ne se prenait pas toujours en bonne part.

XIX. — Les Austrasiens menèrent de force Brunehaut sur les frontières du royaume, où ils la laissèrent seule, et n'ayant qu'un méchant habit qu'ils lui firent prendre. Quoi ! ils prirent le soin de lui changer ses habits ! Voilà bien du sang-froid pour des sujets insolents, et une plaisante vengeance.

Le P. Daniel ne se serait pas contenté de cette punition.

XX. — Il dit : Brunehaut, chassée de la cour d'Austrasie, y laissa une de ses servantes, fille fort sage et fort belle, achetée à prix d'argent. Qu'entend-il par une servante achetée à prix d'argent ? Les filles qui sont auprès des reines sont-elles nommées servantes ?

Elles pouvaient l'être alors ; il y avait des esclaves dans ce temps-là.

XXI. — Par une prévention ridicule contre les femmes, il dit que Dagobert se laissa porter au luxe que la vanité de ce sexe inspire.

Le P. Daniel fait ici sa cour aux dames, à M^{me} de Maintenon, etc., et par contre-coup à Louis XIV.

XXII. — A la page 284 il dit qu'on soupçonne le roi Dagobert d'avoir contribué à la mort d'un enfant pour se saisir de ses États. Il dit dans la page suivante que ce roi fit bâtir en l'honneur de saint Denis une belle église, et l'accompagna d'une riche abbaye. Un prince qui a de pareils sentiments de piété peut-il être soupçonné d'un crime énorme ?

On peut bâtir une église, et commettre des crimes.

XXIII. — Vamba, roi des Visigoths, avait donné ordre de prendre dans ses troupes tous ceux qui avaient commis des désordres avec des femmes, et leur avait fait couper la partie avec laquelle ils avaient péché. Il est facile de connaître ce qui y est de répréhensible dans le fait et dans l'expression.

L'expression peut être répréhensible sans que le fait le soit.

XXIV. — Deux évêques, dit-il, voulant tromper un prince, lui donnèrent leurs serments sur les châsses de quelques saints qu'ils portaient avec eux, mais dont ils avaient ôté les reliques. Est-il possible que les hommes de ce siècle-là fussent méchants et scrupuleux en même temps ? Comment concilier ces deux contraires ?

On en a des exemples de tout temps.

XXV. — Il dit, en parlant d'un prince querelleux et faible, et par conséquent soupçonneux et cruel, qu'il avait un courage de *femme*.

Mézerai n'est ici qu'un impoli.

XXVI. — Il met un discours de fanfaron à la bouche de Pepin, tuant un lion.

Il y a toujours eu un peu de grossièreté dans ces siècles héroïques.

XXVII. — Mézerai commence son second volume par une maxime bien vague : il dit que la race du prince qui cesse de régner est toujours ennemie de celle qui doit succéder.

Les exceptions sont si rares que la maxime pouvait subsister.

XXVIII. — Il dit que Louis le Débonnaire voulut mettre la réforme parmi les évêques, et que cela lui attira la haine des gens d'église, parmi lesquels le nombre des méchants, quoiqu'il ne fût pas le plus grand, se trouva le plus fort, parce qu'il était le plus remuant. Où est la preuve qu'il fut le plus fort ?

Il est certain que la minorité, quand elle est composée des méchants, est souvent la plus forte.

XXIX. — Il dit : L'envie ayant pris à l'empereur, nonobstant sa dévotion, de goûter encore les douceurs du lit nuptial, il choisit une princesse d'autant plus funeste à son repos qu'elle était belle et spirituelle. La dévotion est-elle incompatible avec le mariage, qui est un sacrement ?

Cela pouvait être appliqué à Louis XIV et à M^{me} de Maintenon ; il faut donc le détruire.

XXX. — Et comment Mézerai sait-il que l'empereur ne cherchait dans son mariage que les douceurs du lit ? Et quelle expression est celle-là ? Comment prétend-il prouver qu'une femme est funeste au repos de son mari quand elle est belle et spirituelle ? Il ne faudrait donc épouser que les laides et les stupides.

Réflexions très-plaisantes pour un prêtre.

XXXI. — Il dit que l'impératrice, autant pour avoir lieu de gouverner son mari que par affection, lui persuada de donner sa confiance au comte de Barcelone, qu'elle aimait. Que veut dire *par affection* ?

On entend bien Mézerai ; mais il s'explique mal.

XXXII. — J'ose dire qu'il n'est pas vraisemblable qu'un évêque¹ puisse être surpris et massacré en disant la messe.

Le P. Daniel aurait sûrement pris la fuite.

XXXIII. — Il dit que le roi Hugues d'Italie épousa l'impudique Marozie, laquelle gouvernait alors la ville de Rome et le siège pontifical. Il aime à dire des injures aux personnes élevées en dignité.

Si c'est un fait, il n'y a point d'injures. L'histoire juge et ne flatte pas.

XXXIV. — Il nous laisse deviner, si nous pouvons, pourquoi il traite cette princesse d'impudique, et comment elle gouvernait le siège pontifical : car il ne l'explique en aucune manière.

Cela n'était pas nécessaire.

XXXV. — Un gentilhomme lui avait fait voir des preuves que la maison de Savoie descendait de mâle en mâle de Charles-Constantin, fils de Louis l'Aveugle, roi de Provence; dont il tire la conséquence qu'elle a droit de prendre le titre de *royale*. Quand ce qu'il dit serait vrai, je ne sais si ce serait un droit de prendre ce titre. Mais bien plus, ce gentilhomme si savant et lui se sont trompés assurément, car les ducs de Savoie prétendent tirer leur origine de la maison de Saxe.

Ce gentilhomme a fait voir des preuves; mais il se trompe, car les ducs de Savoie prétendent, etc. Ce raisonnement est peu concluant.

XXXVI. — La page 282 et la suivante sont pleines d'événements qui peuvent être vrais; mais ils ne sont pas vraisemblables.

L'histoire rapporte ce qui est, et non ce qui peut être.

XXXVII. — Il dit que, le roi se moquant du comte d'Anjou, qui allait chanter au chœur, le prince lui répondit : « Sachez, sire, qu'un prince non lettré est un âne couronné. » Est-ce qu'on prétend que chanter au chœur et être lettré ce soit la même chose?

Cela suppose qu'on savait lire, et la littérature ne s'étendait pas bien loin alors.

XXXVIII. — A propos de la reine Ogine, qui se maria à quatre-vingt-cinq ans, il dit que ce fut par vengeance ou par incontinence. Est-ce que les lois ne permettent pas le mariage en quelque âge que ce soit?

Ceci est clairement en faveur de Louis XIV.

1. Il s'agit de l'évêque de Nantes, lors de l'invasion des Normands. (A. F.)

XXXIX. — Othon, dit-il, épousa la reine Adélaïde, parce qu'il n'en put *jouir* autrement. Ne pouvait-il se servir d'un terme mieux séant ?

Le P. Daniel connaissait mieux tous les synonymes de *jouir*.

XL. — Il dit qu'Othon était, à juste titre, surnommé le Grand, parce qu'il ne rapportait pas les bons succès à sa propre gloire et vanité, mais à relever l'empire d'Occident. Entend-on ce qu'il veut dire ?

Il serait d'ailleurs à craindre que cette réflexion ne fût appliquée à Louis XIV.

XLI. — Il accuse une reine de galanterie ; il ne garde aucune mesure dans ses accusations.

Il s'agit de savoir si le fait est vrai, et voilà tout.

XLII. — Il dit que les rois de France portaient le titre d'empereur, et se sont contentés, par quelque considération qu'on ne sait pas, de celui de roi, qui est en effet plus doux et plus auguste. Sur quoi fonde-t-il cette décision que le titre de roi soit plus doux ou plus auguste que celui d'empereur ?

Le P. Daniel aurait bien voulu que Louis XIV eût pris le titre d'empereur.

XLIII. — Il dit que Louis VIII fut le premier qui, sur les remontrances de Pierre Lombard, évêque de Paris, rasa sa barbe. Porter la barbe ne dépend que de la coutume.

Or la coutume était qu'on en faisait alors une affaire ecclésiastique.

XLIV. — Il parle d'un prince qui avait épousé une femme jeune, belle et coquette, de qui les appétits ne s'accommodaient pas avec la vieillesse de son mari, et encore gouteux. Ne pouvait-il pas narrer le divorce qui se fit sans se servir de termes si licencieux ?

Mézerai était un franc Gaulois, qui appelait un chat un chat.

XLV. — Il n'observe aucune bienséance à l'égard d'une princesse qui se remaria avec Henri, duc de Normandie. Son mariage n'était-il pas un sacrement, et par conséquent autorisé par toutes les lois ?

Le P. Daniel est toujours empressé de justifier les rois qui se marient et se remarient.

XLVI. — Il dit que Louis VII entreprenait quelquefois contre la justice ; et, un moment après, il le dit bon et équitable : ce qui se contredit.

Il pouvait l'être ordinairement ; mais on n'est pas toujours *justum et tenacem*¹.

XLVII. — Il dit que le titre de roi de Jérusalem, après avoir passé ambitieusement dans plusieurs maisons, fait aujourd'hui partie des titres du roi catholique. Que veut-il dire par *avoir passé ambitieusement dans diverses maisons* ?

Cela n'avait pas besoin d'explication.

XLVIII. — Il dit d'une princesse qu'elle est peu honnête, fort voluptueuse, et encore plus maligne et vindicative. Et cette princesse, qu'il traite si injurieusement, est recherchée par plusieurs princes !

Voilà une preuve sans réplique ! J'ai peine à croire que le P. Daniel parlât sérieusement.

XLIX. — Le mal (la continence) dont il entend parler² est-il quelquefois assez violent pour faire mourir ?

Il y a apparence que le P. Daniel n'est jamais mort de continence.

L. — Il dit que les grands font facilement céder à leur intérêt, honneur, parenté, alliance et conscience. Les grands ne sont pas tous si absolument gouvernés par leur intérêt.

Le mot *facilement* était une restriction suffisante.

LI. — Il dit que l'empereur Frédéric II mourut peut-être étouffé ou empoisonné par Mainfroy, l'un de ses fils bâtards. Il ne compte pour rien d'accuser un fils d'avoir empoisonné son père.

Et surtout un bâtard ! Il faut rejeter bien loin cette idée.

LII. — Il dit qu'il faut que les rois de Sicile avouent qu'ils tiennent leurs droits d'un bâtard et d'un excommunié. Toujours des injures !

Le P. Daniel aurait couru plus vite sur un semblable fait, et ne l'eût pas présenté en mauvaise part.

LIII. — En parlant de la disgrâce de Pierre de La Brosse, favori du roi, il dit que c'est un vol public à un particulier de tenir et posséder seul celui qui appartient à tous ses peuples. Quel raisonnement !

En général, ces sortes de favoris font tort aux peuples.

1. Horace, livre III, ode III.

2. A l'occasion de Louis VIII.

LIV. — Il dit que le séjour de la cour de Rome en France y a introduit la simonie, la chicane, exercice de gratte-papier, et la débauche. Il eût été bon de retrancher cet article tout entier.

Le P. Daniel a pour principe que toute vérité n'est pas bonne à dire.

LV. — Il rapporte que, sur la foi du peuple, l'empereur fut empoisonné, en communiant, par un moine dominicain.

On ne peut blâmer un historien qui rapporte les faits certains comme certains, et les bruits publics comme des ouï-dire.

LVI. — Il dit : On conte que le grand maître des Templiers ajourna le pape à comparoir devant Dieu dans les quarante jours, et le roi dans l'année. On conte ! quelle légèreté pour des faits si graves !

Tous les historiens rapportent la même chose.

LVII. — Il est toujours disposé à parler mal des grands, des femmes et des moines.

Ne dire jamais de mal de monsieur le prieur, voilà la devise du P. Daniel, en bon jésuite.

LVIII. — Il est surprenant comment Mézerai a pu prévenir tant de gens en sa faveur.

Mézerai n'offusquerait pas tant le P. Daniel s'il n'avait pas un si grand nombre de partisans et de lecteurs.

LIX. — C'est un historien violent, de qui l'on peut dire qu'il ne conserve de modération en aucune occasion.

Et le P. Daniel commence cet ouvrage par dire que c'est un fort bon historien !

LX. — Il dit qu'un favori du roi d'Angleterre avait été nourri auprès de lui dans une familiarité peu honnête. De quoi veut-il accuser par là ce roi ?

Tantôt le P. Daniel veut qu'on parle clairement, tantôt que ce que l'on dit soit gazé.

LXI. — Mézerai dit que la force de la coutume salique, très-conforme aux lois de la nature, entraîna le suffrage des Français. En quoi est-elle conforme aux lois de la nature ?

La réflexion de Mézerai était juste ; mais une loi qui exclut en même temps les bâtards faisait de la peine au P. Daniel et à Louis XIV.

LXII. — Au sujet de la royauté, il tombe dans des raisonnements usés, qui n'ont presque jamais été faits que par ceux qui ne connaissent ni les agréments ni les maux qui l'accompagnent.

Ces agréments sont achetés bien cher.

LXIII. — Il dit : Quand les services d'un sujet sont si grands, ils tiennent lieu d'offense envers le souverain. Cette maxime est trop étendue.

Cela n'est malheureusement que trop vrai en général.

LXIV. — Il dit que le roi s'abstint de donner bataille sur une prédication d'un astrologue. En ce temps-là, croyait-on qu'une bataille dépendit des astres ?

On le croyait alors, et ce n'est plus la faute de l'historien.

LXV. — Il dit que les Anglais, réduits à la faim, et les Français, incommodés par les pluies, furent bien aises, les uns comme les autres, de sortir de ce mauvais pas par une trêve. Voilà une narration où la vraisemblance n'est pas observée.

Il n'y a rien contre la vraisemblance.

LXVI. — Il dit que les princes recommandent de belles choses à leurs successeurs plus souvent en mourant qu'ils ne les exécutent pendant leur vie. Est-ce là un défaut qui n'est que des princes ?

Mais ce défaut a des suites bien plus terribles de la part des princes.

LXVII. — Il dit : Le roi Philippe n'avait point d'inclination pour les lettres et pour les gens lettrés, parce qu'il connaissait peut-être qu'il n'était pas assez heureux pour avoir des louanges et pour exercer les belles plumes. N'est-ce pas un beau raisonnement ?

Ce n'est point un raisonnement ; c'est une réflexion caustique.

LXVIII. — Il dit : Le roi vendit sa fille au comte de Milan. Est-ce parler raisonnablement ?

La réflexion de Mézerai était juste.

LXIX. — Il parle des impôts comme d'un fléau égal à la peste et à la famine.

Il parlait des impôts exorbitants et établis sans nécessité.

LXX. — Il plaît aux gens qui blâment toujours la politique des princes.

Avec le P. Daniel, le gouvernement n'a jamais tort.

LXXI. — Quelle vraisemblance y a-t-il qu'un roi sage (le roi Jean) eût recherché en mariage Jeanne de Naples, une princesse diffamée ?

La politique l'emporte quelquefois sur la sagesse, qui, d'ailleurs, se dément quelquefois.

LXXII. — Il dit que le gain des batailles est plus souvent un effet des sages dispositions du cabinet des rois que de la valeur de ceux qui les donnent. Il s'explique mal là-dessus, car on sait fort bien que les dispositions du cabinet ne peuvent causer le gain des batailles que pour la précaution d'avoir bien discipliné les troupes, et pourvu aux armes et munitions.

On l'entendait bien ainsi.

LXXIII. — Il dit toujours en parlant des potentats, l'Anglais, le Flamand, le Breton, etc. Il y aurait plus de politesse à parler respectueusement des personnes si élevées.

L'histoire n'est pas assez polie, selon le P. Daniel.

LXXIV. — Il dit : Le Louvre, tout grand qu'il puisse être, le sera toujours beaucoup moins que le roi qui l'a entrepris. Ce raisonnement n'est-il pas très-faux ? Quel rapport peut-on trouver d'un superbe édifice avec la gloire d'un roi ?

Réflexion de flatteur. Mais ce n'est pas le défaut de Mézerai, et ce n'était pas à un jésuite à la trouver mauvaise.

LXXV. — Quel faux raisonnement que celui-ci : Le roi amassa des trésors considérables. Il n'est pas juste de faire des milliers de malheureux pour enrichir un seul homme !

Ou du moins ses courtisans.

LXXVI. — Il dit : Les trésors des rois ne sont bien assurés que dans les coffres de leurs sujets. Voilà parler en docteur !

Pourquoi blâmer Mézerai ? Il ne dit que la vérité.

LXXVII. — Il blâme toutes les impositions.

Mézerai aime un peu trop à blâmer les impôts, et le P. Daniel à les justifier.

LXXVIII. — Il dit : Les richesses immenses ne s'acquièrent jamais sans crimes.

C'est en effet l'ordinaire, surtout quand elles s'acquièrent promptement.

LXXIX. — Il parle de sanglants combats d'oiseaux qui procédaient de certains petits corps répandus en l'air. Voilà un historien bien admirable !

Ce n'est point pour cela qu'on l'admire.

LXXX. — L'impuissance de l'âge irritant les désirs de ce roi trop voluptueux, il se mit à entretenir grand nombre de belles filles, au moins pour le plaisir des yeux. Qu'entend-il par *l'impuissance de l'âge* ? Tout ce discours-là n'est-il pas contre la bienséance ?

Contre la bienséance, soit ; mais le discours est clair.

LXXXI. — Voilà comme des juges aussi inconsidérés que Mézerai blâment, dans les questions de paix et de guerre, la conduite des potentats !

C'est qu'il y a bien des guerres injustes ou peu nécessaires.

LXXXII. — Il dit : Comme s'il y avait de la religion dans la guerre ! Quoi ! il n'y a jamais de religion parmi les gens de guerre !

La réflexion était trop générale.

LXXXIII. — Il établit cette maxime que, dans les troubles, les plus riches sont les plus coupables.

Cela n'est malheureusement que trop vrai dans la guerre.

LXXXIV. — Il n'y a pas sorte de gouvernement qu'il n'ait résolu de blâmer, toujours pour flatter le peuple.

Méchanceté du P. Daniel. Mézerai ne sonne pas le tocsin ; mais il fait des réflexions dont ceux qui gouvernent devraient profiter.

LXXXV. — Il dit : Les rois eussent été injustes d'employer la force pour soutenir leur dignité.

Le P. Daniel aurait dit, avec les flatteurs dans *Athalie*, que le peuple

. . . D'un sceptre de fer *doit* être gouverné.

LXXXVI. — Il nomme deux ministres¹ *coquins*.

L'expression est forte ; mais elle dit tout.

1. De La Brosse et Enguerrand de Marigny.

LXXXVII. — Il dit : Les paroisses étaient abandonnées ; on courait aux friandises spirituelles des couvents. Entend-on ces expressions ?

On ne les entend que trop.

LXXXVIII. — Quand les cordeliers surent qu'ils avaient un pape de leur ordre, on les vit transportés et comme hors de sens courir par les rues. Voilà ses exagérations ordinaires !

J'ai vu la même chose arriver lors de l'exaltation de Clément XIV¹.

LXXXIX. — Il dit : En matière de princes et d'États, le voisin étant toujours ennemi, le plus puissant est le plus dangereux.

Il ne dit point que cela doit être, mais que cela est.

XC. — Ce perfide bâtard (César Borgia) ! Ne pouvait-il pas le blâmer sans dire deux injures pour une ?

Le P. Daniel respecte jusqu'aux bâtards des princes.

XCI. — Il censure les grivelées des commissaires aux armées.

Le P. Daniel justifie la conduite du moindre préposé.

XCII. — Des généraux imbéciles. Cela ne se trouve jamais.

Jamais est bien universel.

XCIII. — Il dit : Maximilien écrivait dans un livre rouge toutes les injures des Français, semblable à ceux qui arrêtent assez de parties, et qui n'ont pas de quoi les payer. N'est-ce pas là une belle comparaison ?

La réflexion était plaisante.

XCIV. — Il dit : Les excommunications font une grande impression, quand elles sont fortifiées par la terreur des armes. Comprend-on ce qu'il a voulu dire ?

On voit bien que c'est une plaisanterie.

XCV. — Le pape Jules avait gagné les Anglais avec des vins délicieux, des saucissons et des épiceries. Peut-on parler ainsi !

1. Élu pape en 1769, mort en 1774.

Le P. Daniel ignorait que, selon Ovide,

Placatur donis Juppiter ipse datis ¹.

XCVI. — Il avance qu'on disait qu'un homme avait éventré des femmes grosses, et fait manger l'avoine à ses chevaux dans leur ventre.

Ce trait n'est pas vraisemblable, parce que le cheval renifle sitôt qu'il sent un corps mort, et s'en détourne lorsqu'il en aperçoit un, sans vouloir passer auprès.

XCVII. — Il dit : La conduite de l'empereur ressentait une vengeance de femme. Par quelles expériences connaît-on que les femmes sont plus sujettes à la vengeance que les hommes ?

Parce que tout ce qui est faible est plus cruel, même parmi les animaux. L'aigle et le lion sont moins cruels que le vautour et le loup, etc. Les femmes ont leurs défauts ; les hommes en ont d'autres, dérivés de leur nature et de leur constitution.

XCVIII. — Mézerai devait user avec son prochain de l'indulgence dont on a soi-même besoin.

Cela est vrai en morale pour la conduite de la vie ; mais l'histoire doit dire ce qui est.

XCIX. — Anne de Boulen savait trop bien chanter et trop bien danser pour être sage. Comment Mézerai prétend-il qu'une fille de qualité ne puisse être sage si elle danse et chante bien ?

Salluste dit la même chose de *Sempronia* ². Le mot *trop*, omis par le P. Daniel, est essentiel dans cette réflexion, qu'il rend fort juste.

C. — Il dit que François I^{er} n'avait appris que bien peu de latin au collège. Est-ce la langue latine qui donne du goût pour les sciences ? Il ne fait pas réflexion que les Grecs étaient savants avant qu'on eût écrit en latin.

Cela est vrai en général ; mais Mézerai parle d'un temps où le latin était la seule langue en usage dans les collèges.

CI. — Les hommes n'ont-ils pas aussi ces mêmes imperfections que Mézerai nomme les faibles du sexe ?

1. *L'Art d'aimer*, l. III, v. 654.

2. *Psallere et saltare elegantius quam necesse est probæ*. (SAL., *Catil.*, cap. xxv.) Cette femme licencieuse et hardie est un des principaux personnages de la conjuration de Catilina. (A. F.)

Encore une fois, le P. Daniel ne comprend pas que chaque sexe, outre les défauts communs, en a de particuliers.

CII. — A l'occasion de Calvin et de Luther, peut-on dire qu'en renversant les cérémonies d'une religion on aille plus loin qu'en attaquant la croyance intérieure ?

Oui, parce qu'alors on détruit la religion, même du peuple.

CIII. — Il dit que le vin gelait tellement dans les tonneaux qu'on était contraint de le couper à coups de hache, et qu'on en vendait les pièces à la livre.

On prétend que cela est arrivé dans de grands froids.

CIV. — Le roi Henri vint à la couronne le même jour qu'il était venu au monde. Que prétend-il prouver par une pareille observation ?

Tacite et d'autres historiens font des remarques semblables. Mézerai a eu tort néanmoins de les imiter.

CV. — Il traite Diane de Poitiers d'impudique ! Belle occasion de dire une injure atroce à une personne qu'un grand roi considérait.

Le P. Daniel n'aime pas qu'on dise du mal des maîtresses des rois ; et tout cela pour flatter Louis XIV.

CVI. — Mézerai est persuadé qu'il faudrait appeler le cordonnier au conseil du roi pour apprendre les raisons de la moindre petite contribution qu'on lui demande.

Mézerai prend le parti du peuple, et le P. Daniel celui des rois. Cependant

*Quidquid delirant reges plectuntur Achivi*¹.

CVII. — Il parle des mouches de cour, qui s'attachent toujours à la corruption et qui en vivent. J'avoue que je n'entends pas qui il veut désigner par mouches de cour.

Ce sont les intrigants.

CVIII. — Il dit que Marie Stuart quitta avec grand regret le royaume de France, qui est un séjour fort agréable pour les dames qui veulent être aimées. Voilà comme il a coutume de parler.

Il ne rapporte que ce qui a été dit de tout le monde.

1. Horace, liv. I, ép. II, v. 14.

CIX. — Il y avait du danger que les états ne voulussent donner des entraves à cette femme étrangère. Voilà une manière de parler d'une reine qui me semble bien dure.

Dura, sed vera.

CX. — Lâcher la bride à la victoire. N'est-ce pas là une expression toute nouvelle ?

La critique est juste.

CXI. — Le roi de Navarre, dit-il, fut blessé à la tranchée en lâchant de l'eau. Circonstance bien digne de la curiosité du lecteur !

Mézerai n'en parle qu'à cause des plaisanteries qui en furent faites.

CXII. — Il ne sait pas qu'il est plus honorable de faire une sage retraite que de se faire faire prisonnier en s'opiniâtrant.

Chicane.

CXIII. — Il dit : Le duc de Guise n'avait presque aucun vice ni de prince, ni de courtisan. Les princes et les courtisans ont-ils une autre origine ou d'autres passions que les autres hommes ?

Le prince de Clermont¹ le prétendait en plaisantant. Mais, s'ils ont la même origine, leurs passions sont plus violentes et plus dangereuses.

CXIV. — Il dit sur la mort du gouverneur d'Orléans, qui avait nom Sipierre, que les *trois* cailloux qui sont les armes d'Orléans avaient vu la fin de *Sipierre*.

Mauvais calembour en effet.

CXV. — La reine voulut enchaîner le prince à la cour par les appas d'une de ses filles d'honneur. Est-ce la première fois que les filles ont été touchées de tendresse ?

Non, sûrement ; mais il est certain que la reine avait employé cet artifice.

CXVI. — N'est-ce pas partout la faiblesse des hommes et des femmes d'être sensibles ?

1. Louis de Bourbon-Condé, abbé, académicien, général d'armée, mort en 1770.

Le P. Daniel, qui se plaint des propositions universelles, en fait là une contre tout le genre humain.

CXVII. — A l'occasion des jugements des consuls, il dit : La chicane meurt d'envie de mettre la griffe sur un morceau si gras qu'est celui du commerce. Ne pouvait-il parler en termes plus doux et plus polis ?

On convient donc du fond.

CXVIII. — Le connétable était sage *cunctateur*, terme qui n'est pas encore à l'usage de la langue française.

Il devrait l'être ; *cunctator* Fabius. Mais il n'appartient à personne de faire des mots.

CXIX. — Il dit : Le connétable répondit qu'il n'avait pas vécu quatre-vingts ans sans avoir appris à mourir un quart d'heure. Entend-on bien le sens de cette parole ?

L'histoire lui attribue cette parole, que Mézerai se contente de rapporter.

CXX. — La paix de Biron et de de Mesme est appelée la boiteuse et la mal assise, faisant allusion à Biron, qui était boiteux, et à de Mesme, qui était seigneur de Mal-Assise. Voilà sans doute une fine remarque !

Non ; mais on la fit alors, et cela suffit.

CXXI. — Dans la journée de la Saint-Barthélemy, quantité de catholiques furent dépêchés par l'ordre des puissances souveraines, ou par l'instigation de quelques particuliers. Voilà comme il accuse les souverains et les particuliers !

Il est certain que ce massacre couvrit bien des vengeances particulières.

CXXII. — Le garde des sceaux Biragues, le comte de Rais, confidents de la reine, appréhendaient fort la guerre, parce que les intrigues étaient plutôt leur jeu que les armes. Ne demeura-t-on pas d'accord qu'il n'y a que le peuple qui parle de la sorte ?

Le P. Daniel s'attache trop à la critique des expressions.

CXXIII. — Il dit : Le duc d'Anjou méprisait sa sœur Marguerite, après l'avoir trop chérie. Voilà comme il veut donner l'idée de quelque grand crime.

Le dit-il d'après l'histoire ? Voilà la question.

CXXIV. — En parlant des desseins de la reine (Catherine de Médicis), il dit *les fantaisies d'une femme*. Manière de parler peu convenable.

Expression peu galante ; mais Mézerai ne faisait sa cour à personne.

CXXV. — Quelle petite remarque ! On prit, dit-il, à mauvais augure que les hérauts du roi de Pologne (Henri III) eussent mal blasonné les armes du nouveau royaume. Ce qui ne pouvait être regardé que comme une marque de leur négligence à s'instruire.

Cela ne détruit pas le fait.

CXXVI. — Où eût-il pu prendre la preuve de ce qu'il dit sur Charles IX ? Était-il appelé dans les affaires les plus secrètes des rois ?

On peut n'y être pas appelé, et être cependant instruit par des mémoires du temps, dont on aura fait un choix judicieux.

CXXVII. — On jugera, comme moi, que Mézerai était un écrivain quelquefois hardi jusqu'à l'insolence.

Il n'y a pas d'insolence à un historien de rapporter des faits. Tacite, Suétone, Guichardin, M. de Thou sont donc de grands insolents.

CXXVIII. — Il dit que les Vénitiens menèrent le roi Henri III dans l'île Moron (*Murano*), célèbre pour sa belle verrerie. Quel rapport a cette belle verrerie avec la réception qu'on fit au roi ?

Chicane toute pure.

CXXIX. — Mézerai dit que le roi contracta à Venise une terrible maladie. Pour moi, je ne saurais croire qu'un grand roi se livre sans précaution dans toutes sortes de désordres.

Le P. Daniel connaît donc les précautions que ce grand roi aurait dû prendre.

CXXX. — Les rois ont-ils auprès de leurs personnes des gens qui disent tout ce qu'ils savent ?

Tout se sait, ou presque tout.

CXXXI. — Quelle nécessité y aurait-il de donner connaissance au public d'un pareil malheur arrivé à un prince ?

Suivant ce beau principe, l'histoire ne devrait être qu'un éloge des princes sur tout.

CXXXII. — Il écrit comme il avait toute sa vie ouï parler dans les tabagies, où je juge qu'il allait ordinairement chercher les bonnes compagnies.

Nè jugez point! (*Eccl.*)

CXXXIII. — Je ne veux en aucune manière noircir sa mémoire; je veux seulement faire remarquer qu'il parle quelquefois avec une hardiesse dont on ne peut avoir pris l'habitude que dans les lieux que je dis.

De quoi cependant ne l'a-t-il pas accusé?

CXXXIV. — Le gouverneur de la Charité, qui n'avait que cent cinquante hommes pour défendre sa place, capitula après avoir soutenu deux assauts. Cela n'est pas vraisemblable; on ne soutient pas deux assauts d'une armée royale avec cent cinquante hommes.

Le fait peut être vrai, et cette armée royale était peu considérable.

CXXXV. — Le duc d'Anjou venait renforcer le siège de la Rochelle avec ses troupes, altérées de sang et de carnage. Ce sont là termes qui ne conviennent pas aux armées, et qu'on n'y entend jamais dire.

Si une armée les mérite, qu'importe qu'on les y entende dire?

CXXXVI. — La reine mère avait plaisir et intérêt à tricoter toujours avec les uns et les autres. Où peut-il avoir appris *tricoter*?

Expression pittoresque, mais peu noble.

CXXXVII. — Il dit que la reine Marguerite, comme sa mère, instruisait les dames de sa suite à envelopper les braves dans ses filets, et que le roi lui-même se prit aux appas de la belle Fosseuse. Ne pouvait-on pas traiter de pareilles matières avec plus de modération et en d'autres termes?

Mézerai n'avait pas été à l'école des jésuites, et n'avait pas appris l'art d'adoucir ses expressions; mais ne les affaiblit-on pas alors?

CXXXVIII. — Il dit qu'Henri III n'avait plus d'attachement pour les femmes. Voilà une terrible idée qu'il veut donner des mœurs du roi.

Ce n'est pas lui qui la donne, ce sont tous les mémoires du temps.

CXXXIX. — La reine conçut du mépris pour son mari, et le planta là. Voilà un beau discours, et comme il parle toujours des grands sans circonstances convaincantes de ce qu'il avance!

L'expression était familière; mais à coup sûr le P. Daniel l'entendait bien. Il semble que ce n'est que quand on rapporte du mal des grands qu'il faut des preuves.

CXL. — Les mouvements de l'armée du duc de Parme et de celle du duc d'Anjou sont mal expliqués. C'est ici une matière que Mézerai n'entendait pas.

On dirait que c'est un général d'armée qui parle, et non un jésuite.

CXLI. — Le roi envoya sur le chemin de la reine Marguerite, sa sœur, un capitaine de ses gardes qui fouilla jusque dans sa litière, et lui ôta le masque de dessus le nez. Cela est-il vraisemblable?

Le cardinal de Richelieu fit bien fouiller plus scrupuleusement encore la reine femme de Louis XIII.

CXLII. — Il dit que le duc de Guise voulait empêcher le duc de Mayenne d'aller à Paris, de peur qu'il ne le débusquât de cet empire volontaire qu'il s'était acquis sur cette grande ville. Il veut dire apparemment l'empire qu'on lui avait volontairement accordé.

Ce n'était donc pas si difficile à entendre.

CXLIII. — Il rapporte que le roi avait découvert les défauts secrets d'une princesse. Et quel droit prétend-il avoir de faire des observations injurieuses à toutes les femmes?

Les Tacite, etc., en font de semblables; mais le P. Daniel croit que l'histoire ne doit être qu'une gazette éloquente.

CXLIV. — Après la retraite du roi, la reine mère demeura à Paris, non pour pacifier les affaires, mais pour les tenir en tel état qu'on eût toujours besoin de son entremise. Ne dirait-on pas qu'il était le confident des pensées les plus secrètes de cette princesse?

Encore une fois, il ne faut pas avoir été confident; il faut être instruit par les mémoires contemporains.

CXLV. — A défaut d'aliments (pendant la Ligue), on repaissait les Pari-

siens, assiégés et affamés, de processions, de vœux, etc. Peut-on parler de la sorte ?

C'était vrai cependant.

CXLVI. — Il dit, sans nécessité et sans preuve, que François d'O, surintendant des finances, acheva de vivre ayant l'âme et le corps également gâtés de toutes sortes de vilenies.

Expression énergique.

CXLVII. — Les ordres qui se donnent dans les assemblées des états ou des notables du royaume pour le bien public s'en vont toujours en fumée... Voilà une décision bien hardie.

Il n'a dit que la vérité.

CXLVIII. — Il dit que le roi de France et le roi d'Espagne étaient résolus de procéder aux négociations de la paix avec plus de sincérité qu'on n'a coutume d'apporter en pareille occasion. Où a-t-il trouvé qu'on a coutume de négocier sans dessein du conclure ?

Parce que souvent ce ne sont que des feintes.

CXLIX. — Les princes qui veulent tous régner à leur fantaisie n'en croient pas leurs prédécesseurs. Voilà une accusation bien générale.

Cela est ordinairement vrai.

CL. — Le roi se prit aux appas d'Henriette de Balzac, qui était de race à faire l'amour. Voilà les véritables conversations des tabagies et de tous les lieux où s'assemblent les hardis parleurs comme Mézerai. Je demande s'il n'est pas vrai.

Non ; critique injuste.

CLI. — Il dit qu'on avait vu des croix de sang dans la pâte à faire du pain. Il l'attribue au mauvais blé qui croît parmi le bon. Quelles observations dignes de l'histoire !

L'explication est vraie, et un historien fait bien de donner les raisons physiques de ce qui peut effrayer les âmes faibles.

CLII. — Il en veut principalement aux financiers. Il y comprend aussi leurs juges, tous ceux qui étaient auprès du roi, les seigneurs, les belles dames, les ministres de ses plaisirs. Voilà comme il parle !

Voilà un article qui devait bien déplaire au P. Daniel. Dire

du mal des financiers, de ceux qui épousent leurs filles, des ministres des plaisirs des princes, etc. Quel crime abominable!

CLIII. — Il dit que des impôts, quoiqu'on les abolisse, il en reste toujours quelque cicatrice, comme des plaies. Quels raisonnements!

Cela n'est malheureusement que trop vrai.

CLIV. — Il ne veut jamais souffrir d'impositions sur les peuples. Comme si la grandeur et la tranquillité des États pouvaient être conservées sans argent.

Justification de Louis XIV.

CLV. — Il condamne les amusements les plus innocents de la cour (la danse).

Louis XIV aimait les ballets, surtout dans sa jeunesse. Il ne faut pas en dire de mal.

CLVI. — Mézerai ne songe pas, en blâmant les ouvrages de luxe, qu'ils font vivre le pauvre peuple aux dépens des riches.

Oui, mais la raison de morale subsiste toujours.

CLVII. — Il dit que La Varenne s'était élevé par des complaisances et par ces ministères de volupté, qui sont les plus agréables aux grands. Voilà comme il en veut toujours aux grands.

Le P. Daniel avait des raisons pour justifier cet infâme proxénète.

CLVIII. — Les petits, comme eux, ne sont-ils pas quelquefois touchés des attraits de la volupté, et tous les grands le sont-ils, et le sont-ils toujours?

Qu'est-ce que cela prouve, et qu'est-ce que cela détruit?

CLIX. — La Varenne employa sa faveur pour l'établissement des pères jésuites à la Flèche, dont le public lui doit de la reconnaissance.

Voilà la raison qui efface tous les crimes de La Varenne, qui avait d'abord été aide de cuisine de la sœur de Henri IV, qui disait « qu'il avait moins gagné à larder ses poulets qu'à porter ceux de son frère ».

CLX. — Il dit qu'un seigneur avait le courage fort élevé et d'éminentes qualités, mais non pas de celles qu'il faut dans un État monarchique. Que veut-il dire? Ne faut-il pas de la subordination et du respect pour les lois et les magistrats dans toutes sortes de gouvernements?

Voilà une grande vérité. Oui; mais à quoi servirait dans une monarchie la vertu de Brutus?

CLXI. — Ne parle-t-il pas trop hardiment d'une princesse (la reine Marguerite) qui touchait de si près à tant de rois?

Avant de rapporter quelque défaut de quelqu'un, Mézerai aurait dû auparavant examiner sa généalogie.

CLXII. — Quelle idée veut-il donner des questions de la grâce, qui n'ont, dit-il, ni fond ni rive?

C'est-à-dire hors de la portée de l'homme. Les mahométans, les païens, les catholiques et les chrétiens de toutes les sectes, ont tous disputé sur la grâce sans trop s'entendre.

CLXIII. — Il rapporte que les fondements d'une nouvelle ligue contre le roi avaient été jetés à la Flèche en Anjou. Une femme avait vu, dans une maison où on tenait des écoliers, de certains registres dans lesquels il y avait plusieurs signatures écrites avec du sang. Voilà une ligue bien prouvée! Une femme en a vu les registres chez des écoliers!

Oui, mais ces écoliers avaient pour maîtres des jésuites, et pouvaient avoir copié ce qu'on leur dictait. Le fait néanmoins peut n'être pas vrai; mais il importait au P. Daniel plus qu'à un autre de le relever.

CLXIV. — Il fait un long tissu des contes qui présageaient la mort du roi. Et il veut qu'on croie qu'il n'y ajoute pas de foi! Pourquoi les fait-il donc?

Parce qu'on les fit alors, et que tout ce qui regardait Henri IV était intéressant. Un jésuite aurait sauté légèrement sur les circonstances de sa mort.

CLXV. — La vanité et les passions dont il parle n'ont-elles de crédit qu'à la cour?

Mais ces passions, je le répète, y sont d'une tout autre importance. D'ailleurs, les grands sont les principaux acteurs de l'histoire, et il est rare qu'on soit obligé d'y parler, du moins en détail, des simples particuliers.

CLXVI. — Mais il avait résolu d'attaquer les grands pour plaire à la multitude.

Dire la vérité est-ce attaquer les grands? Est-ce chercher à plaire à la multitude?

Son style est dur.

Cela est vrai.

Il fait des périodes mal liées.

On l'avoue.

Il emploie des termes barbares, ou connus seulement du menu peuple.

Cela est vrai encore.

CLXVII. — Ceux qui l'ont lu sans prévention ont trouvé qu'il est partout de mauvaise humeur.

Partout, c'est trop ; ce sont les faits qui l'y mettent.

CLXVIII. — Qu'il ne sait pas faire le détail d'une action de guerre.

Le P. Daniel parle mieux de la guerre ; il s'étend dessus avec complaisance ; il ne se compromet point par là.

CLXIX. — Et qu'il fait de mauvais raisonnements sur toutes sortes de matières.

Toutes sortes de matières est une injustice.

CLXX. — Voilà ce que j'ai entrepris de faire voir. Sur quoi je suis sûr que je serai souvent contredit.

Il a raison.

CLXXI. — C'est ce que je ne puis ni ne veux empêcher ; je promets même de n'en point murmurer.

Père Daniel, vous promettez plus que vous ne pouvez tenir.

MÉMOIRE

A M. TURGOT¹

(1776)

Le petit pays de Gex n'a que dix lieues de surface. La terre n'y rend que trois pour un, et le tiers du pays est en marécages.

Cependant, sans compter environ soixante et deux mille livres qu'il paye au roi par année en taille, capitation, vingtième, etc., il donne à la ferme générale, à commencer du 1^{er} janvier 1776, trente mille francs. Les registres des droits du domaine se montent, année commune, à plus de vingt mille livres.

Ainsi ce pays aride et presque incultivable, de dix lieues carrées, n'ayant aucun commerce, et n'étant point soumis au droit des aides, fournit à la ferme générale cinquante mille francs par an.

Si la France, dont l'étendue est d'environ quarante mille lieues carrées, était aussi stérile que le pays de Gex, aussi privée de commerce ; si elle ne payait point d'aides, et si chaque terrain de même étendue que le pays de Gex payait à la ferme cinquante mille francs, il est clair que la ferme aurait de ce seul article deux cents millions de revenu : elle en rend au roi environ cent trente ; ses frais et son profit iraient à soixante et huit millions.

Mais le royaume étant environ trois fois plus riche, trois fois mieux cultivé, trois fois plus commerçant que le petit pays de Gex, doit probablement fournir à la ferme trois fois davantage à proportion.

1. Dans les éditions de Kehl et dans beaucoup d'autres, ce Mémoire était imprimé dans la *Correspondance*, à la suite de la lettre à Turgot, du 8 janvier 1776.

Quand la ferme ne tirerait du royaume entier qu'une fois plus à proportion qu'elle tire du pays de Gex, il paraît qu'elle tirerait de la France quatre cents millions.

Réduisons ces quatre cents millions à trois cents : voilà donc une somme énorme de trois cents millions que la ferme recueillerait en renonçant à la gabelle et au tabac, comme elle y a renoncé avec nous.

Il paraît donc que le roi ne retire pas de la France ce qu'il en pourrait tirer, quoique les peuples soient surchargés d'impôts.

On a donc lieu de présumer que l'intention du ministère est d'enrichir le roi et l'État, en simplifiant la recette et en soulageant le peuple.

En voici un exemple et une preuve. Nos dix lieues carrées payent à présent trente mille francs à la ferme, et se pourvoient de sel où elles peuvent.

Je suppose que Sa Majesté nous permettra de prendre du sel à Peccais en Languedoc : nous en ferons venir cinq mille minots, tant pour notre consommation que pour la santé de nos bestiaux, et pour l'engrais de nos terres, lesquelles étant d'une nature de terre à pot seraient fertilisées par le sel même, malgré l'ancien préjugé qui a fait du sel le symbole de la stérilité¹.

Si le roi nous laissait prendre cinq mille minots à Peccais, nous l'achèterions dix sous le quintal, comme les fermiers généraux. Ainsi un pays de dix lieues de surface fournirait au roi, pour le seul achat du sel, deux mille cinq cents livres ; et la France entière, quatre mille fois plus étendue que le pays de Gex, en achèterait pour dix millions ; et ce seul objet rendrait à la culture de la terre une armée immense de commis.

On ose croire que le ministère agit dans cette vue, et prépare toutes ses opérations suivant son grand principe de rendre la recette moins onéreuse, et de faire passer dans les coffres du roi les contributions des sujets avec les moindres frais possibles.

Ceux qui ne peuvent entrevoir que de loin une faible partie de ces projets les bénissent et les admirent : que feront ceux qui en sont les témoins ?

1. *Deutéronome*, xxix, 23.

PRIÈRES ET QUESTIONS

ADRESSÉES A M. TURGOT, CONTROLEUR GÉNÉRAL¹.

I. — Les détachements de l'armée des fermiers généraux, ayant eu ordre de décamper le 1^{er} de janvier 1776, ont parcouru tout le pays de Gex, du 1^{er} de janvier au 6 du mois, sont entrés à force ouverte dans les maisons des habitants, les ont attaqués sur les grands chemins, en ont conduit plusieurs en prison les fers aux mains, et les ont rançonnés comme en pays ennemi. On demande si, ces vexations étant attestées par les curés de chaque paroisse, et les procès-verbaux étant présentés, monseigneur le contrôleur général permettra que l'argent extorqué par les commis de la ferme soit rendu par les états aux parties lésées, et retenu sur les trente mille livres qui doivent être payées à la ferme.

II. — La république de Genève est prête à fournir mille minots de sel au pays de Gex, en cas que monseigneur le contrôleur général veuille bien signer que le roi ne désapprouve point ce secours passager que Genève consent de nous donner.

III. — Les états du pays de Gex demandent à acheter deux mille minots par année des fermiers généraux, au même prix que le Valais achète son sel. La ferme ne peut craindre que ces deux mille minots soient reversés en fraude dans les pays voisins sujets à la gabelle, puisqu'il nous en faut environ quatre ou cinq mille minots, tant pour la consommation journalière des ménages, que pour la salaison des fromages et des porcs, pour

1. Ces *Prières et Questions*, écrites sur un papier séparé, ont été adressées à Turgot le 13 janvier 1776, avec une lettre portant cette date; et c'est à la suite de cette lettre que, dans les éditions de Kehl et autres, elles avaient été imprimées. (B.)

donner à tous les bestiaux, et même pour améliorer nos terres trop glaiseuses.

IV. — Monseigneur le contrôleur général aimerait-il mieux nous permettre de faire acheter du sel à Peccais au même prix que la ferme l'achète du roi, et de le faire venir nous-mêmes à nos frais ?

V. — Dans la répartition que nous ferons pour l'imposition de l'indemnité des trente mille livres à la ferme générale, et pour l'heureuse abolition des corvées, sera-t-il permis d'y comprendre les locataires, cabaretiers, qui sont en assez grand nombre, et les autres locataires qui font commerce de bijouterie et de montres, quoiqu'ils n'aient pas de fonds territoriaux ?

VI. — La ferme générale ne retirant plus à Versoi, frontière de France, le petit droit de transit pour les marchandises venant de Genève, de Suisse et d'Allemagne, et n'allant point en France, sera-t-il permis au pays de Gex de percevoir à son profit ce petit droit, qui n'est payé que par des étrangers ?

VII. — La tannerie étant presque entièrement tombée en France, et le pays de Gex ne possédant plus que trois tanneurs ; Henri IV ayant exempté ce pays de l'impôt sur la marque des cuirs ; monseigneur le contrôleur général aura-t-il la bonté de maintenir cette exemption ?

VIII. — La liberté du commerce des blés étant établie dans tout le royaume, les commis du pays de Gex, retirés tous sur la frontière de cette petite province par delà le fort de l'Écluse, se sont avisés d'arrêter tous les blés qui venaient du Bugey et de la Franche-Comté à Gex. Le maire et subdélégué de Gex leur a écrit que l'intention du ministère était que tous les grains passassent librement. Monseigneur le contrôleur général est supplié de vouloir bien nous faire donner un ordre par écrit pour laisser passer au fort de l'Écluse, et par toutes nos autres frontières, notre blé, notre bois, et notre comestible, attendu que, le 11 du mois, ils ont rançonné tous les paysans qui apportaient du beurre, des œufs, et du bois. Le pays se flatte que monseigneur voudra bien lui faire justice.

SUPPLIQUE
A M. TURGOT¹

(1776)

Les habitants de la vallée de Chézery et de Lelex au mont Jura, frontière du royaume, représentent très humblement qu'ils sont serfs des moines bernardins établis à Chézery;

Que leur pays appartenait à la Savoie, avant l'échange de 1760 ;

Que le roi de Sardaigne, duc de Savoie, abolit la servitude en 1762, et qu'ils ne sont aujourd'hui esclaves de moines que parce qu'ils sont devenus Français.

Ils informent monseigneur que, tandis qu'il abolit les corvées en France, le couvent des bernardins de Chézery leur ordonne de travailler par corvées aux embellissements de cette seigneurie, et leur impose des travaux qui surpassent leurs forces, et qui ruinent leur santé.

Ils se jettent aux pieds du père du peuple.

1. C'est sous ce titre que M. Clogenson a imprimé, en 1827, cette pièce, qui avait été imprimée, dans les éditions de Kehl, parmi les lettres de janvier 1776. M. Clogenson pense qu'elle est de février ou de mars, et renvoie, pour les serfs de Chézery et de Lelex, aux lettres de Voltaire à Trudaine et Fargès, du 26 janvier 1776 ; à Dupont de Nemours, du 23 février. (B.)

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE GEX

DU 14 MARS 1776,

A M^{GR} LE CONTROLEUR GÉNÉRAL¹.

I.

Les syndics et adjoints des trois ordres du pays de Gex, extraordinairement assemblés, pénétrés de la plus respectueuse reconnaissance pour les bontés de monseigneur le contrôleur général, ont commencé, dès aujourd'hui, à travailler à la répartition des 30,000 livres imposées pour l'indemnité de la ferme générale, et à régler les contributions sur les possesseurs de fonds, selon les ordres du roi.

II.

Ils n'insistent point sur l'extrême pauvreté du pays, dont les terres labourées ne produisent que trois pour un dans les meilleures années, et dont la culture est si à charge aux habitants que, depuis l'année 1685, le pays a quatre-vingt-trois charrues de moins qu'il n'en avait auparavant.

Ils s'occupent aussi de l'imposition d'une taxe sur les terres, pour payer la confection des grands chemins, et pour remplacer les corvées, dont la suppression est un des plus grands bienfaits du ministère.

III.

Ces deux objets importants et dispendieux, joints aux autres charges immenses de cette petite province, la réduiraient à l'état

1. C'est en 1827 que M. Clogenson a publié ces *Délibérations*, sur l'original écrit de la main de Wagnière. (B.)

le plus misérable si le ministère n'avait la bonté de lui accorder les deux mille minots de sel de Peccais, et mille minots de sel rouge qui restent encore dans les magasins de la ferme générale à Gex ; lesquels trois mille minots monseigneur le contrôleur général a bien voulu leur promettre.

IV.

Les susdits syndics et adjoints des trois ordres, ayant vu la lettre du 4 mars, de M. de Fargès, intendant du commerce, par laquelle on les flatte que le ministère serait disposé à diminuer la somme de trente mille livres imposée sur le petit pays de Gex, ou à faire payer à l'industrie une partie de cette somme, s'en rapportent aveuglément à la décision de monseigneur le contrôleur général, et n'ont d'autre volonté que la sienne. Mais s'il leur permettait d'opter, et si la part de l'imposition sur l'industrie allait à six mille livres, ils supplieraient le ministre de diminuer ces six mille livres sur l'indemnité stipulée en faveur des fermiers généraux plutôt que d'alarmer les manufacturiers par une taxe. Ils croiraient, en cela, se conformer aux intentions de monseigneur le contrôleur général, qui semble vouloir augmenter le prix des terres en leur faisant porter le fardeau ; et ils espéreraient que leur sol, tout ingrat qu'il est, étant enfin mieux cultivé, pourrait rapporter un peu davantage. On ne veut que travailler, et payer le roi.

V.

Les états demandent à qui il faudra remettre le prix de l'indemnité. Le pays est si pauvre que les états ne pourraient subvenir aux frais immenses d'épices, droits de correcteurs, travail de procureurs, etc., etc., s'il fallait qu'ils comptassent à la chambre des comptes. Ils supplient monseigneur le contrôleur général de les en dispenser, ou du moins d'ordonner qu'ils compteront sans frais.

VI.

Les tanneurs de l'intérieur du pays de Gex sont prêts à payer les droits, en faisant entrer leurs cuirs en France, et demandent à être, comme les autres communautés, sur le pied de province étrangère.

VII.

Les états ayant considéré que monseigneur le contrôleur général, dans le premier article de la réponse dont il les honore, dit que « l'on ne pourrait affranchir Lelex sans affranchir aussi

Chézery et quelques autres lieux le long de la Valserine¹ », représentent que c'est ce que les habitants de Chézery demandent ; qu'ils en ont parlé et écrit plusieurs fois à celui qui a l'honneur de rédiger ce présent mémoire, et que cet accroissement d'affranchis, qui payeraient une taxe proportionnée, répondrait aux vues du ministère, en faisant voir qu'un canton délivré de la gabelle peut être plus utile au roi qu'un canton chargé de ce fardeau, et troublé par les commis des fermes. En effet, l'asservissement de Lelex et de Chézery à la gabelle et aux traites est la ruine de tout commerce, et très-préjudiciable à la ferme, qui est obligée d'entretenir un grand nombre de commis pour recevoir très-peu. Il serait nécessaire de fixer les limites de ce canton et de la comté : on peut y envoyer deux ingénieurs.

VIII.

Ils représentent que la Suisse nous fait payer le droit de transit chez elle, et Genève le droit de halle. Si le pays de Gex pouvait obtenir le paiement du transit des Suisses et des Genevois, il serait un peu soulagé ; et les Suisses ne seraient point vexés, puisque ce droit très-modique est établi depuis plus de cent ans.

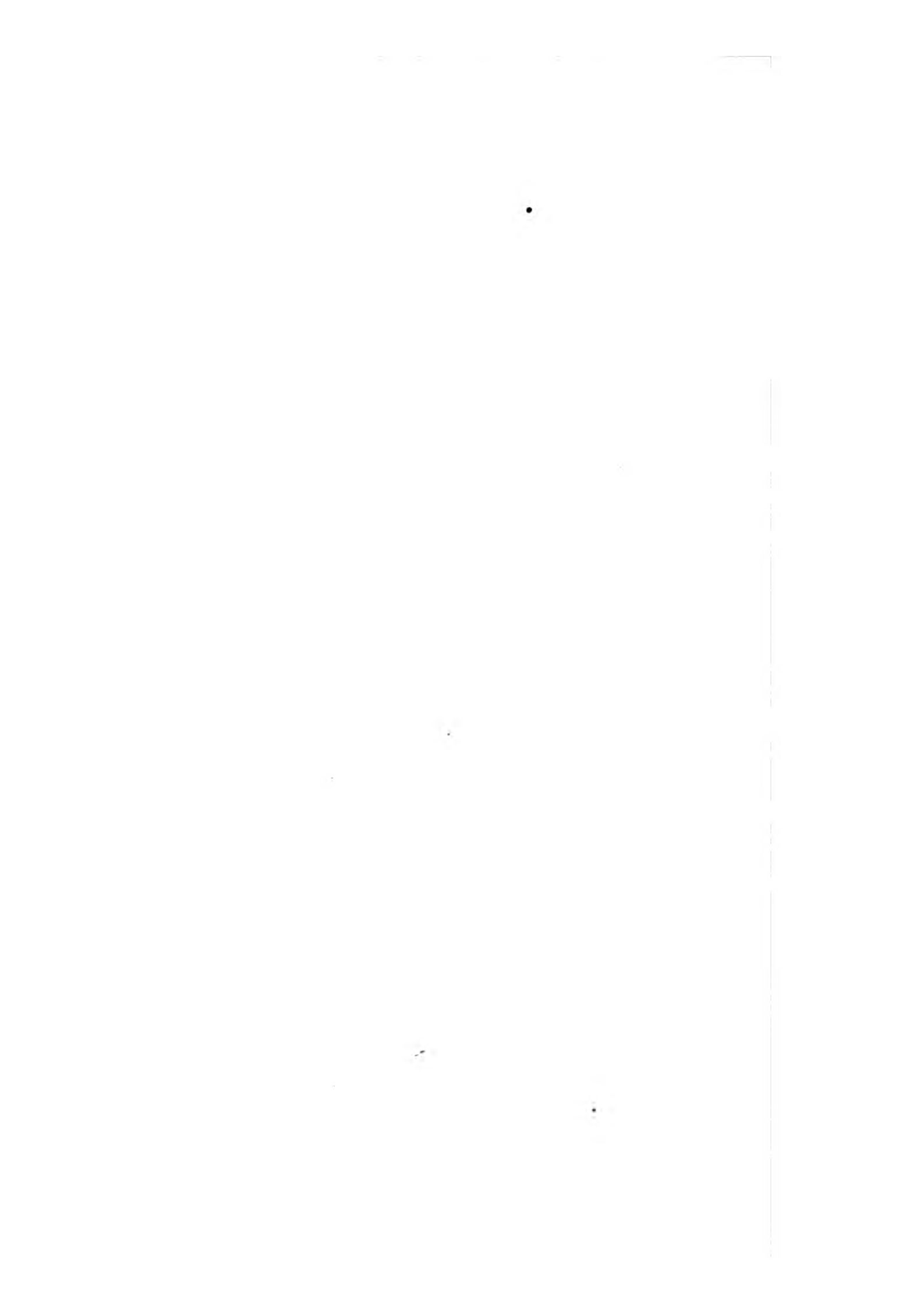
Nota bene que ce droit de transit n'est que pour l'Allemagne et l'Italie, et non pour la France.

Ils attendent les ordres de monseigneur le contrôleur général sur ces huit chefs, avec autant de respect que de reconnaissance.

CASTIN, syndic du clergé ; DE SAUVAGE, syndic de la noblesse ; le comte DE LAFORÊT, FABRY, ÉMERY, PERRAULT DE BUK, MÉGARD ; VOLTAIRE, *pour les absents*.

Immédiatement après cette délibération, on a fait afficher l'entretien des chemins au rabais : c'est un ouvrage indispensable qui presse ; et on présentera à monsieur l'intendant le marché qu'on aura fait, afin que les ouvriers soient payés sur ses ordonnances.

1. Il paraît que les riverains de la Valserine n'obtinrent pas ce qu'ils demandaient, et qu'on se borna à affranchir le pays de Gex proprement dit. (CL.)



A M. TURGOT¹

Ferney, 29 mars 1776.

Monseigneur le contrôleur général permettra-t-il au vieux malade de Ferney toutes ses témérités? Il les fait les plus courtes qu'il peut. Il sait qu'il ne faut pas bourdonner aux oreilles d'une tête occupée du bien public.

On lui a parlé de deux mille huit cents minots de sel de Peccais ; mais il n'ose en parler, il ne présente que son profond respect et sa reconnaissance.

Le sieur Sédillot père, âgé de quatre-vingt-dix ans, a géré, pendant près de soixante ans, l'emploi de receveur du grenier à sel à Gex.

Son fils l'exerce avec lui depuis vingt ans ; ils sont tous deux gentilshommes. Ils ont sacrifié sans peine leurs intérêts et ont perdu leur place pour le bien de la province. Ils implorent la protection de monseigneur le contrôleur général.

Le sieur Roup, procureur du roi à Gex, père de dix enfants, acheta, en 1767, l'office de contrôleur au grenier à sel de Gex, sous le nom de Duprez, lequel est décédé. Il a payé pour cet office, et pour les différentes taxations, huit mille sept cent onze livres.

Il espère que monseigneur le contrôleur général daignera ordonner qu'il soit remboursé en justifiant de ses titres.

1. Cette espèce de requête, de la main de Wagnière, fut envoyée par Voltaire sur trois feuillets composant un seul cahier. Déjà, dans sa lettre du 8 janvier 1776, il avait recommandé les sieurs Sédillot et Roup au contrôleur général. (CL.)

— Dans les éditions de Kehl et beaucoup d'autres, cette pièce avait été mise dans la *Correspondance*.

FIN DES NOTES A M. TURGOT.

LETTRES

CHINOISES, INDIENNES, ET TARTARES

A M. PAUW

PAR UN BÉNÉDICTIN¹.

LETTRE I.

SUR LE POÈME DE L'EMPEREUR KIEN-LONG.

Je prenais du café chez M. Gervais dans la ville de Romorantin, voisine de mon couvent : je trouvai sur son comptoir un

1. Cet ouvrage est de 1776. Voltaire en parle dans sa lettre à d'Argental, du 6 mars. Les *Mémoires secrets* en parlent dès le 12 avril. La première édition, qui a iv et 292 pages in-8°, est intitulée *Lettres chinoises, indiennes, et tartares, à M. Paw, par un bénédictin; avec plusieurs autres pièces intéressantes*. Les *Lettres chinoises*, etc., ne remplissent que 144 pages. Les autres pièces contenues dans le volume sont :

Dialogue de Maxime de Madaure (Sophronime et Adélos), qui n'est probablement que de 1776, quoique Beuchot, d'après une note manuscrite de Decroix, l'aît placé en 1766. (Voyez tome XXV, pages 459-468.)

Lettres de M. le chevalier de Boufflers à madame sa mère.

Lettre de Voltaire à d'Olivet, du 5 janvier 1767.

Fragment d'une autre lettre au même, qu'on trouvera en note au bas de la lettre du 20 août 1761.

Le Mois d'août, éptre (en vers) à M. de Voltaire, par François de Neufchâteau.

Sentiment d'un académicien de Lyon (qui est ci-dessus, page 317).

Fragment d'un poème du chevalier de Cubières.

Vers sur un bref attribué au pape Clément XIV, par Borde.

Les Finances, satire en vers (voyez tome X).

Fragment d'une lettre sur les dictionnaires satiriques, et Réponse de M. de Morza (voyez ci-dessus, pages 1 et 4).

L'édition originale des *Lettres chinoises*, etc., a en marge des sommaires qui ont été supprimés, comme au moins inutiles.

— Cornélius de Paw, chanoine de Xanten, qui vivait à la cour de Prusse, avait

paquet de brochures intitulé *Moukden*, par Kien-long¹. « Quoi ! lui dis-je, vous vendez aussi des livres ? »

— Oui, mon révérend père ; mais je n'ai pu me défaire de celui-ci ; on l'a rebuté comme si c'était une comédie nouvelle.

— Est-il possible, monsieur Gervais, qu'on soit si barbare dans une capitale où il y a un libraire et trente cabaretiers ? Savez-vous bien ce que c'est que ce Kien-long qu'on néglige tant chez vous ? Apprenez que c'est l'empereur de la Chine et de la Tartarie, le souverain d'un pays six fois plus grand que la France, six fois plus peuplé, et six fois plus riche. Si ce grand empereur sait le peu de cas qu'on fait de ses vers dans votre ville (comme il le saura sans doute, car tout se sait), ne doutez pas que, dans sa juste colère, il ne nous détache quelque armée de cinq cent mille hommes dans vos faubourgs. L'impératrice de Russie Anne était moins offensée quand elle envoya contre vous une armée en 1736² : son amour-propre n'était point si cruellement outragé ; on n'avait point négligé ses vers : vous savez ce que c'est que *genus irritabile vatum*³.

— Hélas ! me dit M. Gervais, il y a quatre ans que j'avais cette brochure dans ma boutique, sans me douter qu'elle fût l'ouvrage d'un si grand homme. »

Alors il ouvrit le paquet, il vit qu'en effet c'était un poëme du présent empereur de la Chine traduit par le R. P. Amiot, de la compagnie de Jésus ; il ne douta plus de la vengeance ; il se ressouvénait combien cette compagnie de Jésus avait été réputée dangereuse, et il la craignait encore, toute morte qu'elle était. Nous lûmes ensemble le commencement de ce poëme. M. Gervais a du sens et du goût ; et s'il avait été élevé dans une autre ville, je crois qu'il aurait été un excellent homme de lettres : nous fûmes frappés d'un égal étonnement. J'avoue que j'étais charmé de cette morale tendre, de cette vertu bienfaisante, qui respire

publié, en 1772, des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois*, et dans ces recherches les Chinois n'étaient pas ménagés. Voltaire, qui avait toujours glorifié cette nation afin de faire honte à la nôtre, s'avisant, un jour qu'il relevait de maladie, de répliquer à de Paw et de donner sur l'Inde, à cette occasion, certains aperçus qu'il avait dû négliger dans son travail en faveur de Lally. Il écrivit à Frédéric pour qu'il avertit le chanoine, puis il s'adressa à celui-ci sous le masque d'un bénédictin, comme pour rendre hommage à sa science. Ces lettres ne sont donc pas un pamphlet ; de Paw en tira même vanité. (G. A.)

1. *Éloge de la ville de Moukden, poëme chinois composé par l'empereur Kien-long*, traduit en français (par le P. Amiot), 1770, in-8°. Le jésuite Amiot, né à Toulon en 1718, est mort à Pékin en 1794.

2. Ce ne fut qu'en 1747 ; voyez tome XV, page 307.

3. Horace, livre II, épître II, vers 102.

dans tout l'ouvrage de l'empereur. « Comment, disais-je, un homme chargé du fardeau d'un si vaste royaume a-t-il pu trouver du temps pour composer un tel poëme ? Comment a-t-il eu un cœur assez bon pour donner de telles leçons à cent cinquante millions d'hommes, et assez de justesse d'esprit pour faire tant de vers sans faire danser les montagnes¹, sans faire enfuir la mer, sans faire fondre le soleil et la lune ? Mais comment une nation aussi vive et aussi sensible que la nôtre a-t-elle pu voir ce prodige avec tant d'indifférence ? Auguste, il est vrai, aussi grand seigneur que Kien-long, était homme de lettres aussi : il composa quelques vers ; mais c'étaient des épigrammes bien libertines : il ne savait s'il coucherait avec Fulvie², femme d'Antoine, ou avec Manius.

Quid, si me Manius oret
Pædicem, faciam ? Non puto, si sapiam.

« Voici un empereur plus puissant qu'Auguste, plus révééré, plus occupé, qui n'écrit que pour l'instruction et pour le bonheur du genre humain. Sa conduite répond à ses vers : il a chassé les jésuites³, et il n'a gardé de cette compagnie que deux ou trois mathématiciens ; cependant, quelque cher qu'il doive nous être, personne n'a parlé sérieusement de son poëme ; personne ne le lit, et c'est en vain que M. de Guignes s'est donné la peine de le joindre à l'histoire intéressante de Gog et de Magog, ou des Huns. Je vois que, dans notre petit coin de l'Occident, nous n'aimons que l'opéra-comique et les brochures.

— Mais, répondit M. Gervais, si on ne lit pas le beau poëme de *Moukden* composé par l'empereur Kien-long, n'est-ce pas qu'il est ennuyeux ? Quand un empereur fait un poëme, il faut qu'il nous amuse ; je dirais volontiers aux monarques qui font des livres : « Sire, écrivez comme Jules César, ou comme un autre héros de ce temps-ci, si vous voulez avoir des lecteurs. »

Je répondis à M. Gervais que l'empereur de la Chine ne pouvait avoir le bonheur d'être né Français, et d'avoir été baptisé à Romorantin ; que la terre, toute petite planète qu'elle est, par rapport à Jupiter et à Saturne, est pourtant fort grande en comparaison de la généralité d'Orléans, dans laquelle notre ville est

1. C'est ce qu'on voit dans le psaume cxiii, 4, 6 ; 3, 5.

2. Voyez tome XVII, page 484.

3. Ce n'est point Kien-long qui a chassé les jésuites de la Chine, mais son prédécesseur Young-tching, ainsi que Voltaire le dit lui-même ; voyez tome XV, page 83 ; XXVII, 3.

enclavée : « Songez, lui dis-je, que la Tartarie orientale et occidentale sont des régions immenses, d'où sont sortis les conquérants de presque tout notre hémisphère. Kien-long, le Tartaro-Chinois, est le premier bel esprit qui ait fait des vers en langue tartare. Le savant et sage P. Parennin¹, qui demeura trente ans à la Chine, nous apprend qu'avant cet empereur Kien-long, les Tartares ne pouvaient faire des vers dans leur langue, et que lorsqu'ils voulaient traduire des vers chinois, ils étaient obligés de les traduire en prose², comme nous faisons du temps des Dacier.

« Kien-long a tenté cette grande entreprise ; il y a réussi, et cependant il en parle avec autant de modestie que nos petits poètes étalent d'orgueil et d'impertinence. « L'application et les « efforts suppléeront-ils, dit-il, aux talents qui me manquent³? » Cette humilité n'est-elle pas touchante dans un poète qui peut ordonner qu'on l'admire sous peine de la vie ?

« Sa Majesté impériale s'exprime sur lui-même avec autant de modestie que sur ses vers, et c'est ce que je n'ai point encore vu chez nous. Voyez comme, au lieu de dire : Nous avons fait ces vers de notre certaine science⁴, pleine puissance, et autorité impériale, il est dit, page 34 du prologue ou de la préface de l'empereur : « L'empire ayant été transmis à ma petite personne, je ne dois « rien oublier pour tâcher de faire revivre la vertu de mes ancêtres ; « mais je crains avec raison de ne pouvoir jamais les égaler. »

M. Gervais m'interrompit à ces mots, que je prononçais avec une tendresse respectueuse. Il grommelait entre ses dents : « La modestie de ce sage empereur ne l'empêche pourtant pas d'avouer ingénument que sa petite personne descend en ligne directe d'une vierge céleste⁵, sœur cadette de Dieu, laquelle fut grosse d'enfant pour avoir mangé d'un fruit rouge. Cette généalogie, ajoute M. Gervais, peut inspirer quelque dégoût.

— Cela peut révolter, lui répondis-je, mais non pas dégoûter ; de pareils contes ont toujours réjoui les peuples ; la mère de Gengis était une vierge qui fut grosse d'un rayon du soleil. Romulus, longtemps auparavant, naquit d'une religieuse sans qu'un homme s'en mêlât. Que deviendrions-nous, nous autres compila-

1. Dominique Parennin, né en Franche-Comté en 1665, mort à Pékin en 1741.

2. Voyez le tome IV de la Collection du P. Duhalde, page 85, édition de Hollande. (*Note de Voltaire.*)

3. *Poëme de Moukden* ou *Mougden*, page 11. (*Id.*)

4. C'était la formule des ordonnances du roi, en France, avant 1789.

5. *Poëme de Moukden*, page 13. (*Note de Voltaire.*)

teurs, et où en serait notre art diplomatique, si nous n'avions pas des traits d'histoire de cette force à débrouiller? Réduisez l'histoire à la vérité, vous la perdez : c'est Alcine dépouillée de ses prestiges, réduite à elle-même. Songez d'ailleurs que le poëme de *Moukden* n'a pas été fait pour nous, mais pour les Chinois.

— Eh bien donc! me répondit M. Gervais, qu'on le lise à la Chine. »

LETTRE II.

RÉFLEXIONS DE DOM RUINART SUR LA VIERGE DONT
L'EMPEREUR KIEN-LONG DESCEND.

Je rendis hier compte de cette conversation au savant dom Ruinart¹, mon confrère, qui me parla ainsi : « Vous avez eu tort de nier les couches de la vierge céleste et de son fruit rouge ; vous pourrez bientôt aller à la Chine remplacer les révérends pères jésuites ; vous courez de grands risques si on sait que vous avez douté de la généalogie de l'empereur Kien-long. L'aventure de sa grand'mère est d'une vérité incontestable dans son pays ; elle doit donc être vraie partout ailleurs. Car enfin, qui peut être mieux informé de l'histoire de cette dame que son petit-fils? L'empereur ne peut être ni trompé ni trompeur. Son poëme est entièrement dépourvu d'imagination ; il est clair qu'il n'a rien inventé ; tout ce qu'il dit sur la ville de Moukden est purement véridique : donc ce qu'il raconte de sa famille est véridique aussi. J'ai avancé dans mes livres des choses non moins extraordinaires ; l'histoire de mes sept pucelles d'Ancyre, dont la plus jeune avait soixante et dix ans, condamnées toutes à être violées, approche assez de votre pucelle au fruit rouge².

« J'ai rapporté des prodiges encore plus merveilleux, mais je les ai démontrés : car j'ai affirmé les avoir copiés sur des manuscrits qui étaient cachés dans plus d'un de nos couvents au xvi^e siècle ; or quelques pages de ces manuscrits étaient conformes les unes aux autres : donc rien n'était plus authentique, *car cela n'était pas fait de concert*³. Il y a eu des gens de col roide que

1. Voyez son article, tome XIV, page 125.

2. Voyez l'histoire des sept vieilles pucelles d'Ancyre, du cabaretier Théodote, du curé Fronton, et du cavalier céleste, dans les *Actes sincères* de dom Ruinart, tome I, pages 531 et suiv. Voyez aussi le jésuite Bollandus ; et voyez comme tout est de cette force dans ces auteurs sincères. (*Note de Voltaire.*)

3. C'est le mot de Pascal ; voyez tome XX, page 618 ; et XXII, 39.

je n'ai pu persuader : ils ont eu l'assurance de dire que ce n'est pas assez, pour constater un fait arrivé il y a vingt ou trente siècles, de le trouver écrit sur un vieux papier du temps de Rabelais, dans une ou deux de nos abbayes ; qu'il faut encore que ce fait ne soit pas entièrement absurde. Un tel raisonnement pourrait introduire trop de pyrrhonisme dans la *Manière d'étudier l'histoire*¹ de l'abbé Lenglet. On finirait par douter de la gargouille de Rouen, et du royaume d'Yvetot : il y a des opinions auxquelles il ne faut jamais toucher, et, pour vous expliquer en deux mots tout le mystère, il est absolument égal, pour la conduite de la vie, qu'une chose soit vraie, ou qu'elle passe pour vraie. »

Ce discours de dom Ruinart me parut profond et d'une grande utilité : cependant je sentais qu'il y a dans le cœur humain un sentiment encore plus profond qui nous inspire l'aversion d'être trompés. Qu'un voyageur me raconte des choses merveilleuses et intéressantes, il me fait grand plaisir pour un moment : vient-on me faire voir que tout ce qu'il m'a dit est faux, je suis indigné contre le hâbleur. Il y a des gens à qui je ne pardonnerai de ma vie de m'avoir trompé dans ma jeunesse.

Je sais fort bien qu'il est nécessaire que je sois trompé à tous les moments par tous mes sens ; il faut qu'un bâton me paraisse courbe dans l'eau, quoiqu'il soit très-droit ; que le feu me semble chaud, quoiqu'il ne soit ni chaud ni froid ; que le soleil, un million de fois plus gros que notre planète, soit à nos yeux large de deux pieds ; qu'il semble plus grand à notre horizon qu'au zénith, selon les règles données par l'astronome Hook. La nature nous fait une illusion continuelle ; mais c'est qu'elle nous montre les choses, non comme elles sont, mais comme nous devons les sentir. Si Pâris avait vu la peau d'Hélène telle qu'elle était, il aurait aperçu un réseau gris-jaune, inégal, rude, composé de mailles sans ordre, dont chacune renfermait un poil semblable à celui d'un lièvre ; jamais il n'aurait été amoureux d'Hélène. La nature est un grand opéra dont les décorations font un effet d'optique. Il n'en est pas de même dans le faire et dans le raisonner ; nous voulons qu'on ne nous trompe ni dans les marchés qu'on fait avec nous, ni en histoire, ni en philosophie, ni en chimie, etc.

Quand j'y pense, je me défie un peu de dom Ruinart mon confrère, tout savant bénédictin qu'il est. J'ai même quelque

1. L'ouvrage de Lenglet est intitulé *Méthode pour étudier l'histoire*.

scrupule (s'il m'est permis de le dire) sur le *Pédagogue chrétien*¹ du R. P. d'Outreman, jésuite ; sur la *Légende dorée*² du révérendissime père en Dieu Voragine, et même sur les épouvantables prodiges de feu M. l'abbé Paris³, et sur les vampires de dom Calmet⁴. J'ai une violente passion de m'instruire dans ma jeunesse ; on dit que cela sert beaucoup quand on est vieux. Si je pouvais voyager, je ferais le tour du monde. Je voudrais m'aller faire mandarin à la Chine, comme les jésuites ; mais les bénédictins disent qu'ils sont trop bien chez eux pour en sortir. Ne pouvant donc prendre cet essor, je lis tous les voyages qui me tombent sous la main, et la lecture fait sur moi cet effet si commun de me jeter dans de continuelles incertitudes.

Je sais bien que le démon Asmodée est enchaîné dans la haute Égypte ; mais je doute que Paul Lucas lui ait parlé, l'ait vu mettre dans un sac, coupé en vingt tronçons, et l'en ait vu sortir avec une peau sans coutures. Il a vu aussi et mesuré la tour de Babel. Plusieurs curieux en avaient fait autant avant lui, et entre autres le fameux juif Benjamin Jonas, natif de Tudèle dans la Navarre au XII^e siècle. Non-seulement Benjamin avait reconnu les premiers étages de cette tour, mais il contempla longtemps la statue de sel en laquelle Édith, femme de Loth, fut changée ; et il remarqua, en naturaliste attentif, que toutes les fois que les bestiaux venaient la lécher, et diminuer par là l'épaisseur de sa taille, elle reprenait sur-le-champ sa grosseur ordinaire⁵.

Que dirai-je du frère mineur Plancarpin⁶, et du frère prêcheur Asselin, envoyés avec d'autres frères, par le pape Innocent IV, devers les princes de Gog et de Magog, qui sont les kans des Tartares ?

Ce qu'on peut le plus observer dans le récit que fait le frère mineur de l'inauguration de ces princes, c'est que les mirzas, appelés par Plancarpin les barons, font asseoir Leurs Majestés par terre sur un grand feutre, et leur disent : « Si tu n'écoutes pas conseil, si tu gouvernes mal, il ne te restera pas même ce

1. Voyez la note, tome XVIII, page 548.

2. Voyez la note, tome XIII, page 175.

3. Voyez tome XVI, page 78.

4. Voyez la note, tome XIV, page 538.

5. *Voyages de Paul Lucas.* (Note de Voltaire.)

6. Jean du Plan Carpin ou Carpini, et Nicolas Arselin ou Arcelin, tous deux Italiens et de l'ordre des frères prêcheurs, furent, en 1246 ou 1247, envoyés vers le kan Batu, qui régnait dans le Kaptchac. (B.)

feutre sur lequel tu t'assieds¹. » C'est ainsi, dit-il, que les petits-fils de Gengis furent couronnés. Il y a dans cette cérémonie je ne sais quoi d'une philosophie anglaise qui ne déplaît pas. Mais lorsque ensuite le moine ambassadeur nous apprend que les montagnes caspiennes, où se trouve de l'aimant, attiraient à elles toutes les flèches de Gog et de Magog; qu'une nuée se mettait au devant des troupes, et les empêchait d'avancer; qu'une armée d'ennemis marcha plusieurs milles sous terre pour attaquer l'empereur de Gog dans son camp; que le prêtre Jean, empereur de l'Inde, combattit Gengis avec des cavaliers de bronze, montés sur de grands chevaux, et remplis de soufre enflammé; qu'un peuple à tête de chien se joignit à cette armée de bronze, etc., etc., alors on est forcé de convenir que frère Plancarpin n'était pas philosophe.

Frère Rubruquis, envoyé chez le grand kan par saint Louis même, n'était guère mieux informé². Ce fut le sort du plus pieux et du plus brave des rois d'être trompé et d'être battu.

Il ne faut pas croire non plus que le fameux Marc Paul ait écrit comme Xénophon, comme Polybe, ou de Thou. C'est beaucoup que dans notre XIII^e siècle, dans le temps de notre plus crasse ignorance et de notre plus ridicule barbarie, il se soit trouvé une famille de Vénitiens assez hardis pour aller à l'extrémité de la mer Noire, au delà du pays de Médée, et du terme où s'arrêtèrent les Argonautes : ce voyage ne fut que le prélude de la course immense de cette famille errante. Marc Paul surtout pénétra plus loin que Zoroastre, Pythagore, et Apollonius de Tyane; il alla jusqu'au Japon, dont l'existence alors était aussi ignorée de nous que celle de l'Amérique. Quel divin génie mit dans l'âme de trois Vénitiens cette ardeur d'agrandir pour nous le globe? Rien autre chose que l'envie de gagner de l'argent. Son père, son oncle, et lui, étaient de bons marchands comme Tavernier et Chardin. Il ne paraît pas que Marc Paul eût fait fortune : son livre n'en fit point, et on se moqua de lui. Il est difficile en effet de croire que sitôt que le grand kan Coublai, fils de Gengis, fut informé de l'arrivée de messer Marco Polo, qui venait vendre de la thériaque à sa cour, il envoya au-devant de lui une escorte de quarante mille hommes; et qu'ensuite il dépêcha ce Vénitien

1. *Ambassade de Plancarpin*, page 16, in-4^o, édition de Van der Aa. (*Note de Voltaire.*)

2. L'abbé Prévost, dans sa *Rédaction des Voyages*, l'appelle capucin; les révérends pères capucins ne sont pourtant établis que de l'année 1528, par le pape Clément VII. (*Id.*) — Rubruquis était cordelier.

comme ambassadeur auprès du pape, pour supplier Sa Sainteté de lui accorder des missionnaires qui viendraient le baptiser, lui et les siens, toute la famille de Gengis ayant une extrême passion pour le baptême.

Faisons ici une observation qui me paraît très-curieuse : on trouve, dans les notes du poème de l'empereur tartaro-chinois, actuellement régnant¹, que le premier des ancêtres de ce monarque étant né, comme on a vu², d'une vierge céleste, s'alla promener vers le pays de Moukden, sur un beau lac, dans un bateau qu'il avait construit lui-même : toute une nation était assemblée sur le bord du lac pour choisir un roi. Le fils de la vierge harangua le peuple avec tant d'éloquence qu'il fut élu unanimement. Qui croirait que Marc Paul rapporte à peu près la même aventure plus de cinq cents ans auparavant ? Elle était donc dès lors en vogue ; c'était donc un ancien dogme du pays ; l'empereur Kien-long n'a donc fait que se conformer depuis à la créance commune, comme Jules César faisait graver l'étoile de Vénus sur ses médailles. César se plaisait à descendre de la déesse de l'amour ; Kien-long veut bien se croire issu de sa vierge céleste ; et les d'Hoziers de la Chine n'en disconviennent pas.

Gonzalez de Mendoza, de l'ordre de saint Augustin, l'un des premiers qui nous ait donné des nouvelles sûres de la Chine, nous apprend qu'avant l'aventure de la vierge céleste, une princesse nommée Hauzibon³ devint grosse d'un éclair : c'est à peu près l'histoire de Sémélé, avec qui Jupiter coucha au milieu des éclairs et des tonnerres. Les Grecs sont, de tous les peuples, ceux qui ont le plus multiplié ces imaginations orientales ; chaque pays a ses fables, on ne ment point quand on les rapporte : la partie la plus philosophique de l'histoire est de faire connaître les sottises des hommes. Il n'en est pas ainsi de ces exagérations dont tant de voyageurs ont voulu nous éblouir.

On soupçonne Marc Paul d'un peu d'enflure quand il nous dit⁴ : « Moi, Marc, j'ai été dans la ville de Kinsay, je l'ai examinée diligemment ; elle a cent milles de circuit, et douze mille ponts de pierre dont les arches sont si hautes que les plus grands vaisseaux passent dessous sans baisser leurs mâts : la ville est bâtie comme Venise... On y voit trois mille bains... C'est la capi-

1. Pages 221 et suiv. (*Note de Voltaire.*)

2. Page 454.

3. Dans son ouvrage imprimé à Rome en 1586, dédié à Sixte-Quint. (*Notes de Voltaire.*)

4. Pages 16 et suivantes, édition de Van der Aa. (*Id.*)

tale de la province de Mangi, province partagée en neuf royaumes. Kinsay est la métropole de cent quarante villes, et la province de Mangi en contient douze cents, etc., etc. »

On avoue que depuis la Jérusalem céleste, qui avait cinq cents lieues de long et de large, dont les murs étaient de rubis et d'émeraude, et les maisons d'or, il ne fut jamais de plus grande et de plus belle ville que Kinsay : c'est dommage qu'elle n'existe pas plus aujourd'hui que la Jérusalem.

Cette étonnante province de Mangi est dans nos jours celle de Ichenguam, dont parle l'empereur dans son poëme. Il n'y a plus, dit-on, que onze villes du premier ordre, et soixante et dix-sept du second. Les villages et les ponts sont encore en grand nombre dans le pays ; mais on y cherche en vain l'admirable ville de Kinsay. Marc Paul peut l'avoir flattée, et les guerres l'avoir détruite.

Tous ceux qui nous ont donné des relations de la Chine conjecturent que de cette ancienne Babylone aux douze mille ponts, il en reste une petite ville nommée Cho-hing-fou, qui n'a qu'un million d'habitants. On nous persuade qu'elle est percée des plus beaux canaux, plantée de promenades délicieuses, ornée de grands monuments de marbre, couverte de plus de ponts de pierre que Venise, Amsterdam, Batavia, et Surinam, n'en ont de bois : cela doit au moins nous consoler, et mérite que nous fassions le voyage.

Le physique et le moral de ce pays-là, le vrai et le faux, m'inspirent tant de curiosité, tant d'intérêt, que je vais écrire sur-le-champ à M. Pauw : j'espère qu'il lèvera tous mes doutes.

LETTRE III

ADRESSÉE A M. PAUW,

SUR L'ATHÉISME DE LA CHINE¹.

MONSIEUR,

J'ai lu vos livres ; je ne doute pas que vous n'ayez été longtemps à la Chine, en Égypte, et au Mexique ; de plus, vous avez beaucoup d'esprit : avec cet avantage on voit et on dit tout ce

1. Voyez la note, tome XVIII, page 155.

qu'on veut. Je vous fais le compliment que les lettrés chinois se font les uns aux autres : « Ayez la bonté de me communiquer un peu de votre doctrine. »

Je vous fais d'abord un aveu plus sincère que les *Actes* de dom Ruinart¹ : c'est que le poëme de Sa Majesté l'empereur de la Chine et la théologie de Confucius m'ennuient au fond de l'âme autant qu'ils ennuiet M. Gervais, et que cependant je les admire. Ma raison pour m'être ennuyé avec le plus grand monarque du monde, et même de son vivant, c'est qu'un poëme traduit en prose produit d'ordinaire cet effet, comme M. Gervais l'a bien senti. Pour Confucius, c'est un bon prédicateur ; il est si verbeux qu'on n'y peut tenir. Ce qui fait que je les admire tous deux, c'est que l'un, étant roi, ne s'occupe que du bonheur de ses sujets, et que l'autre, étant théologien, n'a dit d'injures à personne. Quand je songe que tout cela s'est fait à six mille lieues de ma ville de Romorantin, et à deux mille trois cents ans du temps où je chante vêpres, je suis en extase.

Les révérends pères dominicains, les révérends pères capucins, les révérends pères jésuites, ont eu de violentes disputes à Rome sur la théologie de la Chine. Les capucins et les dominicains ont démontré, comme on sait, que la religion de Confucius, de l'empereur, et de tous les mandarins, est l'athéisme ; les jésuites, qui étaient tous mandarins ou qui aspiraient à l'être, ont démontré qu'à la Chine tout le monde croit en Dieu, et qu'on n'y est pas loin du royaume des cieus. Ce procès, en cour de Rome, a fait presque autant de bruit que celui de la Cadière. On y est bien embarrassé.

Vous souviendrez-vous, monsieur, de celui qui écrivait : « Les uns croient que le cardinal Mazarin est mort, les autres qu'il est vivant ; et moi, je ne crois ni l'un ni l'autre² » ? Je pourrais vous dire : Je ne crois, ni que les Chinois admettent un Dieu, ni qu'ils soient athées. Je trouve seulement qu'ils ont comme vous beaucoup d'esprit, et que leur métaphysique est tout aussi embrouillée que la nôtre.

Je lis ces mots dans la préface de l'empereur, car les Chinois font des préfaces comme nous : « J'ai toujours ouï dire que si l'on conforme son cœur aux cœurs de ses père et mère, les frères vivront toujours ensemble de bonne intelligence ; si on conforme

1. Les savants connaissent les *Actes sincères* de dom Ruinart, aussi sincères que *la Légende dorée* et *Robert le Diable*. (Note de Voltaire.)

2. Voltaire a déjà rappelé ce trait tome XIX, page 581.

son cœur aux cœurs de ses ancêtres, l'union régnera dans toutes les familles ; et si on conforme son cœur aux cœurs du ciel et de la terre, l'univers jouira d'une paix profonde. »

Ce seul passage me paraît digne de Marc-Aurèle sur le trône du monde. Qu'on se conforme aux justes désirs du père de famille, et la famille est unie ; qu'on suive la loi naturelle, et tous les hommes sont frères : cela est divin. Mais par malheur cela est athée dans nos langues d'Europe : car parmi nous que veut dire se conformer au ciel et à la terre ? La terre et le ciel ne sont point Dieu, ils sont ses ouvrages bruts.

L'empereur poursuit, il en appelle à Confucius ; voici la décision de Confucius, qu'il cite : « Celui qui s'acquitte convenablement des cérémonies ordonnées pour honorer le ciel et la terre à l'équinoxe et au solstice, et qui a l'intelligence de ces rites, peut gouverner un royaume aussi facilement qu'on regarde dans sa main. »

On trouvera encore ici que ces lignes de Confucius sentent l'athée de six mille lieues loin. Vous avez lu qu'elles ébranlèrent le cerveau chrétien¹ de l'abbé Boileau, frère de Nicolas Boileau le bon poète. Confucius et l'empereur Kien-long auraient mal passé leur temps à l'Inquisition de Goa ; mais comme il ne faut jamais condamner légèrement son prochain, et encore moins un bon roi, considérons ce que dit ensuite notre grand monarque : « De tels hommes devaient attirer sur eux des regards favorables du souverain maître qui règne dans le plus haut des cieux. »

Certes le P. Bourdaloue et Massillon n'ont jamais rien dit de plus orthodoxe dans leurs sermons. Le P. Amiot jure qu'il a traduit ce passage à la lettre. Les ennemis des jésuites diront que ce serment même de frère Amiot est très-suspect, et qu'on ne s'avisait jamais d'affirmer par serment la fidélité de la traduction d'un endroit si simple ; *nimia præcautio dolus*, trop de précaution est fourberie. Frère Amiot, logé dans le palais et sachant très-bien que Sa Majesté est athée, aura voulu aller au-devant de cette accusation.

Si l'empereur croyait en Dieu, il dirait un mot de l'immortalité de l'âme ; il n'en parle pas plus que Confucius² : donc l'empereur n'est qu'un athée vertueux et respectable. Voilà ce que diront les jansénistes, s'il en reste encore.

A cela les jésuites répondront : On peut très-bien croire en

1. Voyez tome XV, page 79.

2. Page 103 du *Poème de Moukden*. (Note de Voltaire.)

Dieu sans être instruit des dogmes de l'immortalité de l'âme, de l'enfer et du paradis; la loi mosaïque n'annonça point ces grands dogmes : elle les réserva pour des temps plus divins. Les saducéens, rigides théologiens, n'en ont rien cru : la croyance d'un Dieu fut de tout temps une vérité inspirée par la nature à tous les hommes vivant en société; le reste a été enseigné par la révélation : de là on conclut, avec assez de vraisemblance, que l'empereur Kien-long peut manquer de foi, mais qu'il ne manque pas de raison.

Pour moi, monsieur, je ne me sens ni assez hardi, ni assez compétent pour juger un aussi grand roi; je présume seulement que le mot *Tien* ou *Changti* ne comporte pas précisément la même idée que le mot *Al* donnait en arabe, *Jehova* en phénicien, *Knef* en égyptien, *Zeus* en grec, *Deus* en latin, *Gott* en ancien allemand. Chaque mot entraîne avec lui différents accessoires en chaque langue; peut-être même, si tous les docteurs de la même ville voulaient se rendre compte des paroles qu'ils prononcent, on ne trouverait pas deux licenciés qui attachassent la même idée à la même expression. Peut-être enfin n'est-il pas possible qu'il y ait deux hommes sur la terre qui pensent absolument de même.

Vous m'objecterez que si la chose était ainsi, les hommes ne s'entendraient jamais. Aussi en vérité ne s'entendent-ils guère : du moins je n'ai jamais vu de dispute dans laquelle les argumentants sussent bien positivement de quoi il s'agissait. Personne ne posa jamais l'état de la question, si ce n'est cet Hibernois qui disait : « *Verum est, contra sic argumentor*; la chose est vraie, voici comme j'argumente contre. »

Permettez-moi, monsieur, de vous faire d'autres questions dans ma première lettre. Je ne me ferai pas entendre de vous avec autant de plaisir que je vous ai entendu quand j'ai lu vos ouvrages.

LETTRE IV.

SUR L'ANCIEN CHRISTIANISME, QUI N'A PAS MANQUÉ DE FLEURIR
A LA CHINE.

Je vous supplie, monsieur, de m'éclairer sur une difficulté qui intéresse l'empire de la Chine, tous les États de la chrétienté, et même un peu les juifs nos pères. Vous savez ce que fit à la

Chine le R. P. Ricci¹ ; ce nom est respectable, mais n'est pas heureux² : il avait trouvé le moyen de s'introduire à la Chine avec un jésuite portugais, nommé Sémédo, et notre R. P. Trigaut, autre nom célèbre, qu'on a cru significatif. Ces trois missionnaires faisaient bâtir, en 1625³, une maison et une église auprès de la ville de Sigan-fou ; ils ne manquèrent pas de trouver sous terre une tablette de marbre, longue de dix palmes, couverte de caractères chinois très-fins, et d'autres lettres inconnues, le tout surmonté d'une croix de Malte toute semblable à celle que d'autres missionnaires avaient découverte auparavant dans le tombeau de l'apôtre saint Thomas, sur la côte de Malabar⁴. Les caractères inconnus furent reconnus bientôt pour être de l'ancien hébreu ressemblant au syriaque : cette tablette disait que la foi chrétienne avait été prêchée à Sigan-fou, et dans toute la province de Kensi⁵, dès l'an de notre salut 636 ; la date de ce monument n'est que de l'année 782 de notre ère ; de sorte que ceux qui érigèrent autrefois ce marbre attendirent cent quarante-six ans que la chose fût bien constatée pour la certifier à la postérité.

L'authenticité de cette pièce était confirmée par plusieurs témoins qui gravèrent leurs noms sur la pierre : on sent bien que ces noms ne sont aisés à prononcer ni en italien ni en français. Pour plus grande sûreté, outre les noms gravés des premiers témoins oculaires de l'an de grâce 782, on a signé sur une grande feuille de papier soixante et dix autres noms de témoins de bonne volonté, comme Aaron, Pierre, Job, Lucas, Matthieu, Jean, etc., qui tous sont réputés avoir vu tirer le marbre de terre à Sigan-fou, en présence du frère Ricci, l'an 1625, « et qui ne peuvent avoir été ni trompeurs ni trompés ».

Maintenant il faut voir ce qu'attestent les anciens témoins gravés de notre année 782, et les nouveaux témoins en papier de notre année 1625 ; ils déposent « qu'un saint homme nommé Olo-

1. Quatre dictionnaires, intitulés *Dictionnaires des grands hommes*, le font mourir à l'âge de cinquante-huit ans. L'abbé Prévost, dans sa compilation de voyages, le fait vivre jusqu'à quatre-vingt-huit. On ment beaucoup sur les grands hommes. (*Note de Voltaire.*) — C'est l'abbé Prévost qui se trompe. Matthieu Ricci, né à Macerata en 1552, est mort le 11 mai 1610. (B.)

2. Allusion aux malheurs de Laurent Ricci, général des jésuites, mort en prison le 22 novembre 1775 ; voyez ci-dessus, page 286.

3. Il y a ici faute. Elle existe dans l'édition originale. On a vu, par une des notes de cette page, que Ricci était mort en 1610.

4. L'apôtre saint Thomas était charpentier : il alla à pied au Malabar, portant un soliveau sur l'épaule. (*Note de Voltaire.*)

5. Sigan-fou est la capitale de Kensi. (*Id.*)

puen¹ arriva de Judée à la Chine, guidé par des nuées bleues, par des vents, et par des cartes hydrographiques, sous le règne de Taïcum-veu-huamti », qui n'est connu de personne; c'était, dit le texte syriaque, dans l'année mil quatre-vingt-douze d'*Alexandre aux deux cornes*² : c'est l'ère des Séleucides, et elle revient à la nôtre 636. Les jésuites, et surtout le P. Kircher, commentateurs de cette pièce curieuse, disent que par la Judée il faut entendre la Mésopotamie, et qu'ainsi le juif Olopuen était un très-bon chrétien qui venait planter la foi dans le royaume de Cathai, ce qui est prouvé par la croix de Malte. Mais ces commentateurs ne songent pas que les chrétiens de la Mésopotamie étaient des nestoriens qui ne croyaient pas la sainte Vierge mère de Dieu. Par conséquent, en prenant Olopuen pour un Chaldéen dépêché par les nuées bleues pour convertir la Chine, on suppose que Dieu envoya exprès un hérétique pour pervertir ce beau royaume.

Voilà pourtant ce qu'on nous a conté sérieusement; voilà ce qui a si longtemps occupé les savants de Rome et de Paris, voilà ce que le P. Kircher, l'un de nos plus intrépides antiquaires, nous raconte dans sa *Sina illustrata*. Il n'avait point vu la pierre, mais on lui en avait donné la copie d'une copie. Kircher était à Rome, et n'avait jamais été à la Chine, qu'il *illustre*; et ce qu'il y a de bon et d'assez curieux à mon gré, c'est que le P. Sémédo, qui avait vu ce beau monument à Sigan-fou, le rapporte d'une façon, et le P. Kircher d'une autre.

Voici l'inscription de Sémédo, telle qu'il l'imprima en espagnol dans son histoire de la Chine, à Madrid, chez Jean Sanchez, en 1642.

« O que l'Éternel est vrai et profond, incompréhensible et spirituel! En parlant du temps passé, il est sans principe; en parlant du temps à venir, il est sans fin. Il prit le rien, et avec lui il fit tout. Son principe est trois en un : sans vrai principe il arrangea les quatre parties du monde en forme de croix. Il remua le chaos, et les deux principes en furent tirés. L'abîme éprouva le changement, le ciel et la terre parurent. »

Après avoir ainsi fait parler l'auteur de l'inscription chinoise dans le style des personnages de *Cervantès* et de *Quevedo*; après avoir passé du péché d'Adam au déluge, et du déluge au Messie, il vient enfin au fait. Il déclare que du temps du roi Taïcum-veu-

1. Voyez tome XI, page 180.

2. *Alexandre aux deux cornes* signifie Alexandre vainqueur de l'Orient et de l'Occident. (Note de Voltaire.)

huamti, qui gouvernait avec prudence et sainteté, il vint de Judée un homme de vertu supérieure, nommé Olopuen, qui, guidé par les nuées, apporta la véritable doctrine. *Vinò desde Judea un hombre de superior virtud, de nombre Olopuen, que guiado de las nubes traxò la verdadera doctrina.*

Ensuite cette inscription, qui n'est pas dans le style lapidaire, nous instruit que l'Évangile n'était bien connu que dans le royaume de Tacin, qui est la Judée; que Tacin confine à la mer Rouge par le midi, avec la montagne des Perles par le nord, etc.; que, dans ce pays d'évangile, les dignités ne se donnent qu'à la vertu; que les maisons sont grandes et belles; que le royaume est orné de bonnes mœurs.

Le prince Caocum, fils de l'empereur Taïcum, ordonna bientôt qu'on bâtit des églises dans toute la Chine, à la façon de Tacin. Il honora Olopuen, et lui donna le titre d'évêque de la grande loi : *Honrà a Olopuen dandole titulo de obispo de la gran ley.*

Ce n'est pas la peine de traduire le reste de cette sage et éloquente pièce; Kircher a voulu en corriger le fond et le style.

« Le principe, dit-il, a toujours été le même, vrai, tranquille, premier des premiers, sans origine, nécessairement le même, intelligent, et spirituel; le dernier des derniers, être excellentissime. Il établit les pôles des cieus, et il opéra excellemment avec le rien... Enfin une femme vierge engendra le saint dans Tacin en Judée; et la constellation claire annonça la félicité... Or, du temps de Taïcum-veu, très-illustre et très-sage empereur de la Chine, arriva du royaume de Tacin, en Judée, un homme ayant une vertu suprême, nommé Olopuen, conduit par des nuées bleues, apportant les écritures de la vraie doctrine, contemplant la règle des vents pour résister aux dangers auxquels ses travaux l'exposaient. Il arriva à la cour. L'empereur commanda à un colao, son sujet, d'aller au-devant du nouveau venu avec les bâtons rouges (qui sont la marque d'honneur); et quand on eut introduit Olopuen dans le palais par l'occident, l'empereur fit apporter les livres de la doctrine de la loi. Il s'informa soigneusement de cette loi profonde dans son cabinet, et de cette droite vérité...; il ordonna qu'on la promulgât, et qu'on l'étendit partout. »

C'était, ajoute Kircher, l'an de *Christ* 639; en quoi il ne s'accorde pas avec Sémédo. Après quoi il poursuit ainsi dans sa traduction : « L'empereur ordonna qu'on bâtit une église à la manière de Tacin, en Judée, et qu'on y établit vingt et un prêtres, etc. »

Tout le reste est dans ce goût : conciliera qui voudra le jésuite portugais Sémédo avec le jésuite allemand Kircher.

Les hérétiques disent que le voyage d'Olopuen à la Chine, conduit par les nuées bleues, n'approche pas encore du voyage de Notre-Dame de Lorette, qui vint depuis par les airs dans sa maison de Jérusalem en Dalmatie, et de Dalmatie à la Marche d'Ancône. Le jésuite Berthier a combattu vigoureusement, dans le *Journal de Trévoux*, en faveur d'Olopuen et de son aventure. Il se trouvera encore quelque Nonotte¹ qui prouvera la vérité de cette histoire, comme il s'en est trouvé d'autres qui ont démontré la translation de la maison de notre sainte Vierge.

Je dirais volontiers à ces messieurs, qui nous ont démontré tant de choses, ce que dit à peu près Théone à Phaéton dans l'opéra du phénix de la poésie chantante, que j'aime toujours, malgré ma robe :

Ah! du moins, bonzes que vous êtes²,
Puisque vous me voulez tromper,
Trompez-moi mieux que vous ne faites.

Ayez la bonté de me dire, monsieur, ce que vous aimez le mieux, ou ces belles imaginations, ou les nouveaux systèmes de physique. Les pères du concile de Trente ayant entendu discourir Dominico Soto et Achille Gaillard sur la grâce, dirent que cela était admirable, mais qu'ils donnaient la préférence à leurs cuisiniers. Je crois que Dominico Soto et Achille Gaillard étaient dans la bonne foi, et même que leurs disputes ne brisèrent point les liens de la charité. Je ne dois ni ne puis penser autrement ; mais quand je viens à considérer tous les autres charlatanismes de ce monde, depuis les dogmes qui ont régné en Éthiopie jusqu'à l'immortalité du dalaï-lama au grand Thibet, et à la sainteté de sa chaise percée ; depuis le Xaca du Japon jusqu'aux anciens druides des Gaules et de l'Angleterre, je suis épouvanté. Je conçois bien que tant de joueurs de gobelets ont voulu se faire payer

1. Ce Nonotte, dans un beau livre intitulé *Erreurs de M. de Voltaire*, a démontré l'authenticité de l'apparition du *labarum* à Constantin, la douce modération de ce bon prince, celle de Théodose, la chasteté de tous les rois de France de la première race, les sacrifices de sang humain offerts par Julien le Philosophe, le martyr de la légion thébaine, etc. C'était un régent de sixième fort savant, et un jésuite très-tolérant, grand prédicateur, et d'un esprit fin, quoique profond. (*Note de Voltaire.*)

2. Dans le *Phaéton* de Quinault, Théone dit à Phaéton, acte I, scène III :

Ah! du moins, ingrat que vous êtes, etc.

en argent et en honneurs. On ne tromperait pas, dit-on, s'il n'y avait rien à gagner ; mais concevez-vous ceux qui payent ? Comment se peut-il que parmi tant de millions d'hommes il n'y en eût pas deux qui se fussent laissé tromper sur la valeur d'un écu, et que tous courussent au-devant des erreurs les plus grossières et les plus affreuses, dont il leur importait tant d'être désabusés ?

Ne voyez-vous pas comme moi, avec consolation, qu'il y a au bout de l'Asie une société immense de lettrés auxquels on n'a jamais reproché de superstition ridicule ou sanguinaire ? Et s'il se forme jamais ailleurs une compagnie pareille, ne la bénirez-vous pas ?

Je m'aperçois que je ne vous ai pas écrit tout à fait en enfant de saint Idulphe¹ ; vous me le pardonnerez, s'il vous plaît.

LETTRE V.

SUR LES LOIS ET LES MŒURS DE LA CHINE.

MONSIEUR,

J'ai peine à me défendre d'un vif enthousiasme, quand je contemple cent cinquante millions d'hommes² gouvernés par treize mille six cents magistrats, divisés en différentes cours, toutes subordonnées à six cours supérieures, lesquelles sont elles-mêmes sous l'inspection d'une cour suprême. Cela me donne je ne sais quelle idée des neuf chœurs des anges de saint Thomas d'Aquin.

Ce qui me plaît de toutes ces cours chinoises, c'est qu'aucune ne peut faire exécuter à mort le plus vil citoyen, à l'extrémité de l'empire, sans que le procès ait été examiné trois fois par le grand conseil, auquel préside l'empereur lui-même. Quand je ne con-

1. Saint Idulphe ou Hidulphe ou Hildulphe, évêque et moine au VII^e siècle, fondateur du monastère de Moyen-Moutier, qui était devenu une abbaye célèbre de l'ordre de saint Benoît.

2. Plus ou moins ; mais, par les mémoires envoyés de la Chine au P. Duhalde, il paraît que sous l'empereur Kang-hi on comptait environ soixante millions d'hommes entre l'âge de vingt et cinquante ans, capables de porter les armes, sans parler des femmes, des filles, des jeunes gens, des vieillards, des lettrés, des familles nombreuses qui n'habitent que dans des bateaux ; le compte doit aller à plus de deux cents millions, surtout depuis les immenses conquêtes faites dans la Tartarie occidentale. (*Note de Voltaire.*)

naîtrais de la Chine que cette seule loi, je dirais : Voilà le peuple le plus juste et le plus humain de l'univers.

Si je creuse dans le fondement de leurs lois, tous les voyageurs, tous les missionnaires, amis et ennemis, Espagnols, Italiens, Portugais, Allemands, Français, se réunissent pour me dire que ces lois sont établies sur le pouvoir paternel, c'est-à-dire sur la loi la plus sacrée de la nature.

Ce gouvernement subsiste depuis quatre mille ans, de l'aveu de tous les savants, et nous sommes d'hier ; je suis forcé de croire et d'admirer. Si la Chine a été deux fois subjuguée par des Tartares, et si les vainqueurs se sont conformés aux lois des vaincus, j'admire encore davantage.

Je laisse là cette muraille de cinq cents lieues de long, bâtie deux cent vingt ans avant notre ère : c'est un ouvrage aussi vain qu'immense, et aussi malheureux qu'il parut d'abord utile, puisqu'il n'a pu défendre l'empire. Je ne parle pas du grand canal de six cent mille pas géométriques, qui joint le fleuve Jaune à tant d'autres rivières. Notre canal du Languedoc nous en donne quelque faible idée. Je passe sous silence des ponts de marbre de cent arches¹ construits sur des bras de mer, parce qu'après tout nous avons bâti le pont Saint-Esprit sur le Rhône dans le temps que nous étions encore à demi barbares, et parce que les Égyptiens élevèrent leurs pyramides lorsqu'ils ne savaient pas encore penser.

Je ne ferai nulle mention de la prodigieuse magnificence des cours chinoises, car l'installation de quelques-uns de nos papes eut aussi quelque splendeur, et la promulgation de la bulle d'or² à Nuremberg ne fut pas sans faste.

J'ai plus de plaisir à lire les maximes de Confucius, prédécesseur de saint Martin de plus de mille ans, qu'à contempler l'estampe d'un mandarin faisant son entrée dans une ville à la tête d'une procession ; permettez-moi de rapporter ici quelques-unes de ces sentences.

« La raison est un miroir qu'on a reçu du ciel ; il se ternit, il faut l'essuyer. Il faut commencer par se corriger pour corriger les hommes.

1. Je suis fâché de ne pouvoir ni bien prononcer ni bien écrire Fou-tchou-fou, ville capitale de la grande province de Fokien ; c'est auprès de Fou-tchou-fou qu'est ce beau pont ; et, ce qu'il y a de mieux, c'est que les environs sont couverts d'orangers, de citronniers, de cédrats et de cannes de sucre. (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez tome XI, page 539 ; XIII, 410.

« Je ne voudrais pas qu'on sût ma pensée ; ne la disons donc pas. Je ne voudrais pas qu'on sût ce que je suis tenté de faire ; ne le faisons donc pas.

« Le sage craint quand le ciel est serein : dans la tempête il marcherait sur les flots et sur les vents.

« Voulez-vous minuter un grand projet, écrivez-le sur la poussière, afin qu'au moindre scrupule il n'en reste rien.

« Un riche montrait ses bijoux à un sage. « Je vous remercie des bijoux que vous me donnez, dit le sage. — Vraiment je ne vous les donne pas, répartit le riche. — Je vous demande pardon, répliqua le sage ; vous me les donnez, car vous les voyez, et je les vois ; j'en jouis comme vous, etc. »

Il y a plus de mille sentences pareilles de Confucius, de ses disciples et de leurs imitateurs. Ces maximes valent bien les secs et fastidieux *Essais* de Nicole¹.

On n'est pas surpris qu'une nation si morale ait été subjuguée par des peuples féroces ; mais on s'étonne qu'elle ait été souvent bouleversée comme nous par des guerres intestines : c'est un beau climat qui a essuyé de violents orages.

Ce qui étonne plus, c'est qu'ayant si longtemps cultivé toutes les sciences, ils soient demeurés au terme où nous étions en Europe aux x^e, xi^e et xii^e siècles. Ils ont de la musique, et ils ne savent pas noter un air, encore moins chanter en parties. Ils ont fait des ouvrages d'une mécanique prodigieuse, et ils ignoraient les mathématiques. Ils observaient, ils calculaient les éclipses ; mais les éléments de l'astronomie leur étaient inconnus.

Leurs grands progrès anciens et leur ignorance présente sont un contraste dont il est difficile de rendre raison. J'ai toujours pensé que leur respect pour leurs ancêtres, qui est chez eux une espèce de religion, était une paralysie qui les empêchait de marcher dans la carrière des sciences. Ils regardaient leurs aïeux comme nous avons longtemps regardé Aristote. Notre soumission pour Aristote (qui n'était pourtant pas l'un de nos ancêtres) a été si superstitieuse que, même dans l'avant-dernier siècle, le parlement de Paris défendit, sous peine de mort, qu'on fût, en physique, d'un avis différent de ce Grec de Stagire². On ne menaçait pas à la Chine de faire pendre les jeunes lettrés qui inventeraient

1. Les éditions de 1741 ou de 1755 des *Essais de morale* n'ont pas moins de vingt-cinq volumes in-12, mais comprennent d'autres ouvrages du même auteur. Les éditions séparées des *Essais* n'ont que treize volumes. (B.)

2. L'arrêt est de 1624. (*Note de Voltaire.*) — Voyez tome XVI, page 21. Au lieu de *l'avant-dernier siècle*, Voltaire aurait dû dire *le dernier siècle*.

des nouveautés en mathématiques; mais un candidat n'aurait jamais été mandarin s'il avait montré trop de génie, comme parmi nous un bachelier suspect d'hérésie courrait risque de n'être pas évêque. L'habitude et l'indolence se joignaient ensemble pour maintenir l'ignorance en possession. Aujourd'hui les Chinois commencent à oser faire usage de leur esprit, grâce à nos mathématiciens d'Europe.

Peut-être, monsieur, avez-vous trop méprisé cette antique nation; peut-être l'ai-je trop exaltée : ne pourrions-nous pas nous rapprocher?

Virtus est medium vitiorum et utrimque reductum.

(HOR., lib. I, ep. XVIII, v. 9.)

LETTRE VI.

SUR LES DISPUTES DES RÉVÉRENDIS PÈRES JÉSUITES A LA CHINE.

La guerre de Troie, monsieur, n'est pas plus connue que les succès des révérends pères jésuites à la Chine, et leurs tribulations. Je vous demande d'abord si parmi toutes les nations du monde, excepté la juive¹, il y en a jamais eu une seule qui eût pu persécuter des gens honnêtes, prêchant avec humilité un Dieu et la vertu, secourant les pauvres sans offenser les riches, bénissant les peuples et les rois? Je soutiens que, chez les anthropophages, de tels missionnaires seraient accueillis le plus gracieusement du monde.

Si à la modestie, au désintéressement, à cette vertu de la charité que Cicéron appelle *charitas humani generis*², ils joignent une connaissance profonde des beaux-arts et des arts utiles; s'ils vous apprennent à peser l'air, à marquer ses degrés de froid et de chaud, à mesurer la terre et les cieux, à prédire juste toutes les éclipses pour des milliers de siècles, enfin à rétablir votre

1. Le Deutéronome des Juifs, chap. XIII, dit : « Si un prophète vous fait des prédictions, et si ces prédictions s'accomplissent, et s'il vous dit : Servons le dieu d'un autre peuple..... et si votre frère ou votre fils ou votre chère femme vous en dit autant..... tuez-les aussitôt. » Le Clerc soutient que dieux d'un autre peuple, dieux étrangers, *dii alieni*, ne signifie que dieu d'un autre nom; que le Dieu créateur du ciel et de la terre était partout le même, et qu'on doit entendre par *dii alieni*, dieux secondaires, dieux locaux, demi-dieux, anges, puissances aériennes, etc. (Note de Voltaire.)

2. Cicéron n'a pas employé cette expression; voyez la note, tome XVIII, page 133.

sañté avec une écorce qu'ils ont apportée du nouveau monde aux extrémités de l'ancien; alors ne se jette-t-on pas à genoux devant eux? Ne les prend-on pas pour des divinités bienfaisantes?

Si, après s'être montrés quelque temps sous cette forme heureuse, ils sont chassés des quatre parties du monde, n'est-ce pas une grande probabilité que leur orgueil¹ a partout révolté l'orgueil des autres, que leur ambition a réveillé l'ambition de leurs rivaux, que leur fanatisme a enseigné au fanatisme à les perdre?

Il est évident que si les clercs de la brillante Église de Nicomédie n'avaient pas pris querelle avec les valets de pied du César Galérius, et si un enthousiaste insolent n'avait pas déchiré l'édit de Dioclétien, protecteur des chrétiens, jamais cet empereur, jusque-là si bon, et mari d'une chrétienne, n'aurait permis la persécution qui éclata les deux dernières années de son règne: persécution que nos ridicules copistes de légendes ont tant exagérée². Soyez tranquille, et on vous laissera tranquille.

Duhalde rapporte, dans sa collection des *Mémoires de la Chine*, un billet du bon empereur Kang-hi aux jésuites de Pékin, lequel peut donner beaucoup à penser; le voici³:

« L'empereur est surpris de vous voir si entêtés de vos idées. Pourquoi vous occuper si fort d'un monde où vous n'êtes pas encore? Jouissez du temps présent. Votre Dieu se met bien en peine de vos soins! N'est-il pas assez puissant pour se faire justice sans que vous vous en mêliez? »

Il paraît par ce billet que les jésuites se mêlaient un peu de tout à Pékin comme ailleurs.

Plusieurs d'entre eux étaient parvenus à être mandarins; et les mandarins chinois étaient jaloux. Les frères prêcheurs et les frères mineurs étaient plus jaloux encore. N'était-ce pas une chose plaisante de voir nos moines disputer humblement les premières dignités de ce vaste empire? Ne fut-il pas encore plus singulier que le pape envoyât des évêques dans ce pays; qu'il partageât déjà la Chine en diocèses sans que l'empereur en sût rien, et qu'il y dépêchât des légats pour juger qui savait le mieux le chinois, des jésuites, ou des capucins, ou de l'empereur?

Le comble de l'extravagance était sans doute (et on l'a déjà

1. Voltaire avait intitulé JÉSUITES OU ORGUEIL l'un des articles de ses *Questions sur l'Encyclopédie*: voyez tome XIX, page 500.

2. Voyez tome XVIII, page 387.

3. Tome III de la Collection de Duhalde, page 129. (*Note de Voltaire.*)

dit assez¹) que les missionnaires, qui venaient tous enseigner la vérité, fussent tous divisés entre eux, et s'accusassent réciproquement des plus puants mensonges. Il y avait bien un autre danger : ces missionnaires avaient été dans le Japon la malheureuse cause d'une guerre civile dans laquelle on avait égorgé plus de trente mille hommes en l'an de grâce 1638. Bientôt les tribunaux chinois rappelèrent cette horrible aventure à l'empereur Young-tching, fils de Kang-hi et père de Kien-long, l'auteur du poëme de *Moukden*. Tous les prédicateurs d'Europe furent chassés avec bonté par le sage Young-tching, en 1724². La cour ne garda que deux ou trois mathématiciens, parce que d'ordinaire ce ne sont pas ces gens-là qui bouleversent le monde par des arguments théologiques.

Mais, monsieur, si les Chinois aiment tant les bons mathématiciens, pourquoi ne le sont-ils pas devenus eux-mêmes? Pourquoi, ayant vu nos éphémérides, ne se sont-ils pas avisés d'en faire? Pourquoi sont-ils toujours obligés de s'en rapporter à nous? Le gouvernement met toujours sa gloire à faire recevoir ses almanachs par ses voisins, et il ne sait pas encore en faire. Ce ridicule honteux n'est-il pas l'effet de leur éducation? Les Chinois apprennent longtemps à lire et à écrire, et à répéter des leçons de morale; aucun d'eux n'apprend de bonne heure les mathématiques. On peut parvenir à se bien conduire soi-même, à bien gouverner les autres, à maintenir une excellente police, à faire fleurir tous les arts, sans connaître la table des sinus et les logarithmes. Il n'y a peut-être pas un secrétaire d'État en Europe qui sût prédire une éclipse. Les lettrés de la Chine n'en savent pas plus que nos ministres et que nos rois.

Vous croyez que ce défaut vient des têtes chinoises encore plus que de leur éducation. Vous semblez penser que ce peuple

1. Voyez tome XXV, page 35; XXVII, 28.

2. Rien n'est plus connu aujourd'hui que le discours admirable de cet empereur aux jésuites en les chassant : « Que diriez-vous si j'envoyais une troupe de bonzes et de lamas dans votre pays pour y prêcher leurs dogmes?.... Les mauvais dogmes sont ceux qui, sous prétexte d'enseigner la vertu, soufflent la discorde et la révolte : vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens, je le sais bien; alors que deviendrons-nous? les sujets de vos rois, comme l'île de Manille. Mon père a perdu beaucoup de sa réputation chez les lettrés en se fiant trop à vous. Vous avez trompé mon père, n'espérez pas me tromper de même. » Après ce discours sévère et paternel, l'empereur renvoya tous les convertisseurs en leur fournissant de l'argent, des vivres, et des escortes qui les défendirent des fureurs de tout un peuple déchainé contre eux : il n'y eut point de dragonnade. Voyez le dix-septième volume des *Lettres curieuses et édifiantes*. (Note de Voltaire.)

n'est fait pour réussir que dans les choses faciles; mais qui sait si le temps ne viendra pas où les Chinois auront des Cassini et des Newton? Il ne faut qu'un homme, ou plutôt qu'une femme. Voyez ce qu'ont fait de nos jours Pierre I^{er} et Catherine II.

LETTRE VII.

SUR LA FANTAISIE QU'ONT EUE QUELQUES SAVANTS D'EUROPE
DE FAIRE DESCENDRE LES CHINOIS DES ÉGYPTIENS.

Je voudrais, monsieur, dompter ma curiosité, n'ayant pu la satisfaire. J'ai vu chez mon père, qui est négociant, plusieurs marchands, facteurs, patrons de navire, et aumôniers de vaisseaux, qui revenaient de la Chine, et qui ne m'en ont pas plus appris que s'ils débarquaient du coche d'Auxerre. Un commissionnaire, qui avait séjourné vingt ans à Kanton, m'a seulement confirmé que les marchands y sont très-méprisés, quoique dans la ville la plus commerçante de l'empire. Il avait été témoin qu'un officier tartare, très-curieux des nouvelles de l'Europe, n'avait jamais osé donner à dîner dans Kanton à un officier de notre compagnie des Indes, parce qu'il servait des marchands. Le capitaine tartare avait peur de se compromettre: il ne se familiarisa jusqu'à dîner avec ce capitaine français qu'à sa maison de campagne. Je soupçonne, par parenthèse, que ce mépris pour une profession si utile est la source de la friponnerie dont on accuse les marchands chinois, et principalement les détailliers: ils se font payer leur humiliation. De plus, ce dédain mandarinal pour le commerce nuit beaucoup au progrès des sciences.

N'ayant pu rien savoir par nos marchands, j'ai été encore moins éclairé par nos aumôniers, qui ont pu argumenter depuis Goa jusqu'à Bornéo. Le capucin Norbert¹ ne m'a appris autre chose, dans huit gros volumes, sinon qu'il avait été persécuté dans l'Inde par les jésuites, poursuivis eux-mêmes partout.

1. Pierre Parisot, connu sous le nom de P. Norbert (et qu'il ne faut pas confondre avec Nordberg, adversaire de Voltaire, dont il est parlé dans l'*Histoire de Charles XII*), né à Bar-le-Duc en 1697, prit l'habit de capucin en 1716, fut envoyé, en 1736, dans les Indes avec le titre de procureur général des missions étrangères, revint en Europe en 1740, quitta l'habit de capucin, le reprit, le quitta de nouveau, et mourut près de Commercy le 7 juillet 1769. Ses *Mémoires historiques sur les affaires des jésuites avec le Saint-Siège*, Lisbonne 1766, n'ont que sept volumes in-4°. (B.)

Je me suis adressé à des savants de Paris qui n'étaient jamais sortis de chez eux ; ceux-là n'ont fait aucune difficulté de m'expliquer le secret de l'origine des Chinois, des Indiens, et de tous les autres peuples. Ils le savaient par les mémoires de Sem, Cham, et Japhet. L'évêque d'Avranches Huet, l'un de nos plus laborieux écrivains, fut le premier qui imagina que les Égyptiens avaient peuplé l'Inde et la Chine; mais comme il avait imaginé aussi que Moïse était Bacchus, Adonis, et Priape, son système ne persuada personne.

Mairan, secrétaire de l'Académie des sciences, crut entrevoir, avec les lunettes d'Huet, une grande conformité entre les sciences, les usages, les mœurs, et même les visages des Égyptiens et des Chinois. Il se figura que Sésostris avait pu fonder des colonies à Pékin et à Delhi. Le P. Parennin lui écrivit de la Chine une grande lettre aussi ingénieuse que savante, qui dut le désabuser¹.

D'autres savants ont travaillé ensuite à transplanter l'Égypte à la Chine. Ils ont commencé par établir qu'on pouvait trouver quelque ressemblance entre d'anciens caractères de la langue phénicienne ou syriaque et ceux de l'ancienne Égypte, en y faisant les changements requis; il ne leur a pas été difficile de travestir ensuite ces caractères égyptiens en chinois. Cela fait, ils ont composé des anagrammes avec les noms des premiers rois de la Chine. Par ces anagrammes ils ont reconnu que le roi chinois Yu est évidemment le roi d'Égypte Menès, en changeant seulement *y* en *me*, et *u* en *nès*. Ki est devenu Athoès; Kang a été transformé en Diabiès, et encore Diabiès est-il un mot grec. On sait assez que les Athéniens donnèrent des terminaisons grecques aux mots égyptiens. Il n'y a pas eu plus de Diabiès en Égypte que de Memphis et d'Héliopolis : Memphis s'appelait Moph, Héliopolis s'appelait Hon. C'est ainsi que, dans la suite des siècles, ces Grecs s'avisèrent de donner le nom de Crocodilopolis à la ville d'Arsinoé. Tout cela ferait renoncer à la généalogie des noms et des hommes. Enfin il ne paraît pas que les Chinois soient venus d'Égypte plutôt que de Romorantin.

Je ne pense pas pourtant qu'il fût honteux à la Chine d'avoir l'Égypte pour aïeule. La Chine est à la vérité dix-huit fois² aussi

1. Imprimée à la tête du vingt-sixième tome des *Lettres curieuses et édifiantes*. (Note de Voltaire.)

2. Je compte l'Égypte trois fois moins étendue que la France, et la France six fois moins étendue que la Chine. Ces mesures ne contredisent point celles de M. Danville, qui n'a considéré que le terrain cultivable de l'Égypte : voyez son *Égypte ancienne et moderne*. (Id.)

grande que sa prétendue grand'mère, et même on peut dire que l'Égypte n'est pas d'une race fort ancienne : car pour qu'elle figurât un peu dans le monde, il fallut des temps infinis; elle n'aurait jamais eu de blé, si elle n'avait eu l'adresse de creuser les canaux qui reçurent les eaux du Nil. Elle s'est rendue fameuse par ses pyramides, quoiqu'elles n'eussent guère, selon Platon dans sa *République*¹, plus de dix mille ans d'antiquité. Enfin on ne juge pas toujours des peuples par leur grandeur et leur puissance. Athènes a été presque égale à l'empire romain, aux yeux des philosophes; mais, malgré toute la splendeur dont l'Égypte a brillé, surtout sous la plume de l'évêque Bossuet, qu'il me soit permis de préférer un peuple adorateur pendant quatre mille ans du Dieu du ciel et de la terre, à un peuple qui se prosternait devant des bœufs, des chats et des crocodiles, et qui finit par aller dire la bonne aventure à Rome, et par voler des poules au nom d'Isis.

Vous avez vaillamment combattu ceux qui ont voulu faire passer ces Égyptiens pour les pères des Chinois; *laudo vos*. Mais si vous regardez encore les Chinois avec mépris, *in hoc non laudo*.

LETTRE VIII.

SUR LES DIX ANCIENNES TRIBUS JUIVES QU'ON DIT ÊTRE A LA CHINE.

Je gourmande toujours inutilement cette curiosité insatiable et inutile. Si on m'apprend quelques vérités sur un coin des quatre parties du monde, je me dis : « A quoi ces vérités me serviront-elles? » Si on m'accable de mensonges, comme cela m'arrive tous les jours, je gémiss, et je suis prêt de me mettre en colère.

Bénis soient les Chinois, monsieur, qui ne s'informent jamais de ce qui se passe hors de chez eux! M. Gervais a bien raison de remarquer que l'empereur n'a point fait son poème pour nous, mais seulement pour ses chers Tartares et pour ses chers Chinois². Un littérateur de notre pays a écrit à Sa Majesté chinoise sur le danger qu'elle courait à Paris d'essuyer un réquisitoire³ et un monitoire au sujet de son poème. L'empereur ne lui a pas répondu; et il a bien fait.

1. Voyez Platon, au livre II de sa *République*. (*Note de Voltaire*.)

2. Ce n'est pas M. Gervais qui fait cette remarque, mais son interlocuteur, voyez ci-dessus, page 455.

3. Voyez, tome X, l'*Épître au roi de la Chine*, qui est de 1771.

Que chacun fasse chez lui comme il l'entend. C'est ce qu'apprit à ses dépens mon père le marchand Jean Duchemin, qui n'était pas riche. Il lui en coûta deux mille écus pour avoir été curieux lorsqu'il commerçait à Quanton, Canton, ou Kanton.

Vous avez entendu parler du R. P. Gozzani ¹, auquel le R. P. Joseph Suarez recommanda, en 1707, d'aller visiter leurs frères les Juifs des dix tribus transplantées dans le pays de Gog et de Magog par Salmanazar, l'an 717 avant notre ère latine, juste du temps de Romulus.

Le R. P. Gozzani, qui était fort zélé, et qui n'avait pas un écu, alla trouver mon père Jean Duchemin, qui n'était pas riche : « Venez avec moi, lui dit-il, et défrayez-moi, pour l'amour de Dieu, dans le voyage que le P. Suarez m'ordonne, de la part du pape, de faire à Cai-foum-fou dans le province de Honang, qui n'est pas loin d'ici. Vous aurez l'avantage de voir les dix tribus d'Israël chassées par Salmanazar, il y a deux mille quatre cent vingt-quatre ans, de l'admirable pays de Judée. Elles règnent dans la province de Honang, elles reviendront à la fin du monde dans la terre promise, avec les deux autres tribus Judas et Benjamin, pour combattre l'antechrist et pour juger le genre humain : elles nous recevront à bras ouverts, et vous ferez une fortune immense avant que vous soyez jugé. »

Mon père crut ce Gozzani ; il acheta des chevaux, une voiture, des habits magnifiques pour paraître décemment devant les princes des tribus de Gad, Nephthali, Zabulon, Issachar, Aser, et autres, qui régnaient dans Cai-foum-fou, capitale de Honang. Il défraya splendidement son jésuite. Quand ils furent arrivés dans le royaume des dix tribus, ils furent en effet introduits dans la synagogue où le sanhédrin s'assemblait. C'était une douzaine de gueux qui vendaient des haillons. Le voyage avait coûté à mon père deux mille écus de cinq livres, qu'on appelle *taels* à la Chine ; et les Gad, Nephthali, Zabulon, Issachar, et Aser, lui volèrent le reste de son argent.

Frère Gozzani, pour le consoler, lui prouva que les gens des tribus chassées depuis deux mille quatre cent vingt-quatre ans par Salmanazar, de leur royaume d'Israël, qui avait bien quinze lieues de long sur huit de large, furent d'abord enchaînés deux à deux comme des galériens par l'ordre de Salmanazar, roi de Chaldée ; qu'ils furent conduits à coups de fourche de Samarie

1. Voyez la lettre du frère Gozzani, au septième recueil des *Lettres* intitulées *édifiantes et curieuses*. (Note de Voltaire.)

à Sichem, de Sichem à Damas, de Damas à Alep, d'Alep à Erzerum ; que dans la suite des temps cette grande partie du peuple chéri s'avança vers Ériwan ; que bientôt après elle marcha au sud de la mer d'Hircanie, vulgairement la mer Caspienne ; qu'elle planta ses pavillons dans le Guilan, dans le Tabeistan ; qu'elle vécut longtemps de cailles dans le grand désert salé, selon son ancienne coutume ; et qu'enfin, de déserts en déserts et de bénédictions en bénédictions, les dix tribus fondèrent le royaume de Caï-foum-fou, dont ils ne reviendront que pour conduire les nations dans la voie droite¹. Cette doctrine consola fort mon père, mais ne le dédommagea pas.

J'avais dans ce temps-là même un cousin germain bachelier de Sorbonne. Il se chargea de faire le panégyrique des six corps des marchands : la sacrée faculté y trouva des propositions malsonnantes, hérétiques, sentant l'hérésie : ce qui lui fit une affaire très-sérieuse.

Ces aventures, et d'autres pareilles, firent connaître à la famille qu'elle ne devait jamais se mêler des affaires d'autrui, qu'il fallait renoncer à la prose soutenue comme aux vers alexandrins, et qu'enfin rien n'était plus dangereux que de vouloir briller dans le monde.

En effet, quand le père Castel² fit une brochure *pour rassurer l'univers*, et une autre brochure pour instruire l'univers, les honnêtes gens en rirent, et l'univers n'en sut rien. C'est bien pis que si l'univers avait ri. Tout cela était un avertissement de me taire.

Vous pourrez me dire, monsieur, que l'empereur Kien-long a pourtant voulu instruire une grande partie du globe en vers tartares, et que tous les lettrés de la Chine ont été à ses pieds. Vous ajouterez encore qu'il a fait imprimer une chanson sur le thé³, et qu'il n'y a point de dame depuis Pékin jusqu'à Kanton

1. On peut consulter sur une partie de ces belles choses un professeur émérite du collège du Plessis à Paris, lequel a fait parler fort savamment messieurs les Juifs Jonathan, Mathataï, et Winker. On peut voir aussi la réponse à ces messieurs, article *Juifs*, tome V des *Questions sur l'Encyclopédie*, nouvelle édition.

— L'article *Juifs* est dans la présente édition, tome XIX, page 526. Antoine Guénéé, auteur des *Lettres de quelques Juifs*, 1769, in-8°, souvent réimprimées, né à Étampes en 1717, mort le 27 novembre 1803, avait été professeur de rhétorique au collège du Plessis ; voyez, plus loin, l'écrit intitulé *Un chrétien contre six Juifs*.

2. Le P. Castel (que Voltaire a loué et vivement critiqué) a publié des *Lettres philosophiques pour rassurer l'univers*, 1736, in-12.

3. Cette chanson à boire est traduite par le P. Amiot, et imprimée à la suite du poème de *Moukden*. C'est une chanson fort différente des nôtres : elle ne respire que la sobriété et la morale. Les chansonniers du bas étage, les seuls qui nous restent, n'en seraient pas contents. (*Note de Voltaire.*)

qui n'ait chanté la chanson de son maître en déjeunant. Mais s'il est permis à un empereur d'être bon poète, un particulier risque trop. Il ne faut point se publier. Cachons-nous en vers et en prose. Il vous appartient, monsieur, de paraître au grand jour ; mais ne montrez pas mes lettres.

LETTRE IX.

SUR UN LIVRE DES BRACHMANES, LE PLUS ANCIEN QUI SOIT AU MONDE.

Ne parlons plus, monsieur, du poëme de l'empereur de la Chine, quelque beau qu'il puisse être. J'ai à vous entretenir d'un ouvrage cent fois plus poétique, et beaucoup plus ancien, fait autrefois dans l'Inde, et qui ne commence que de nos jours à être connu en Europe : c'est le *Shastabad*¹, le plus ancien livre de l'Indostan et du monde entier, écrit dans la langue sacrée du *Hanscrit* il y a près de cinq mille ans. C'est bien autre chose que les *y king* ou les *y quim* chinois, qui ne sont que des lignes droites où personne n'a jamais rien compris. Deux gentilshommes anglais qui ont tous deux, pendant plus de vingt ans, étudié la langue sacrée dans le Bengale, langue connue seulement de quelques savants brames, se sont donné la peine de lire et de traduire les morceaux les plus précieux de ce *Shastabad*. L'un est M. Holwell², longtemps vice-gouverneur du principal établissement anglais sur le Gange ; l'autre, M. Dow³, colonel dans l'armée de la compagnie. J'avoue, monsieur, que notre compagnie française ne s'est pas donné de pareils soins, et qu'elle n'a été ni si savante ni si heureuse.

L'antiquité du *Shastabad* fait voir évidemment que les brachmanes précédèrent de plusieurs siècles les Chinois, qui précèdent le reste des hommes. Ce qui surprend, ce n'est pas que ce livre soit si ancien, c'est qu'il soit écrit dans le style dont Platon écrivait en Grèce, plus de deux mille ans après l'auteur indien.

Vous connaissez ce *Shastabad* sans doute ; mais permettez-moi de vous en représenter ici les principaux traits. Vous verrez qu'ils n'ont été connus d'aucun de nos missionnaires. Chacun

1. Voyez tome XVII, page 246 ; et ci-dessus, page 167.

2. Voyez ci-dessus, page 166.

3. Voyez *ibid.*

d'eux nous a conté ce qu'il entendait dire, et encore très-difficilement, dans la province où il séjourna peu de temps. Toutes ces provinces ont des idiomes et des catéchismes différents. Supposé que des Indiens fussent assez désœuvrés, assez inquiets, assez déterminés, pour venir en Europe s'informer de nos dogmes et nous instruire des leurs, ils verraient à Pétersbourg l'Église grecque, qui diffère de la romaine; en Suède, en Danemark, l'Église évangélique ou luthérienne, qui ne ressemble ni à la romaine ni à la grecque; en Prusse, une autre religion. Il serait bien difficile à ces Indiens de se faire une idée nette de l'origine du christianisme. MM. Holwell et Dow ont puisé à la source du brachmanisme, et on verra que cette source est celle des croyances qui ont régné le plus anciennement sur notre hémisphère, et même à la Chine, où la métempsycose indienne est encore reçue chez le peuple, quoique méprisée chez les lettrés et dans tous les tribunaux.

Voici le commencement du plus singulier de tous les livres¹.

« Dieu est un, créateur de tout, sphère universelle, sans commencement, sans fin. Dieu gouverne toute la création par une providence générale, résultante de ses éternels desseins... Ne recherche point l'essence et la nature de l'Éternel, qui est un; ta recherche serait vaine et coupable. C'est assez que, jour par jour et nuit par nuit, tu adores son pouvoir, sa sagesse, et sa bonté, dans ses ouvrages. »

J'avais dit tout à l'heure que le *Shastabad* était digne de Platon. Je me rétracte, Platon n'est pas digne du *Shastabad*. Continuons.

« L'Éternel voulut, dans la plénitude du temps, communiquer de son essence et de sa splendeur à des êtres capables de la sentir. Ils n'étaient pas encore²; l'Éternel voulut, et ils furent. Il créa Birma, Vitsnou, et Sib. »

On voit ensuite comment Dieu forma d'autres substances nombreuses, subordonnées à ces trois premières participantes de sa propre nature, et dominatrices avec lui. Ces puissances subordonnées, et d'un ordre inférieur, avaient à leur tête un génie céleste que l'on nomme Moisazor. Tous ces noms expriment

1. Nous en avons déjà quelques extraits en français dans un abrégé de l'*Histoire de l'Inde*, imprimé avec le procès mémorable du général Lally. (*Note de Voltaire.*) — Voyez les articles xxii et suivants des *Fragments historiques sur l'Inde et sur le général Lally*, ci-dessus, pages 167 et suiv.

2. N'est-ce pas là le vrai sublime? (*Note de Voltaire.*) — Voyez la note 3 de la page 172.

dans la langue du *Hanscrit* des perfections différentes : ces perfections diverses, et cette subordination, produisirent dans les globes dont Dieu a rempli l'espace une harmonie et une félicité constante pendant plusieurs siècles.

Il est clair que ces idées, toutes sublimes qu'elles peuvent être, ne sont cependant qu'une image d'un bon gouvernement parmi les hommes : c'est le terrestre épuré et transporté au ciel. C'est encore ce que Platon a tant imité.

Enfin l'envie et l'ambition se saisissent du cœur de Moisazor et de ses compagnons : ils joignent les imperfections aux perfections ; ils pervertissent l'ouvrage de l'Éternel ; ils se révoltent contre les trois êtres supérieurs tirés de sa substance divine ; la discorde succède à l'harmonie ; le ciel se divise ; les génies fidèles qui ont conservé la perfection se déclarent contre les génies infidèles qui ont choisi l'imperfection. L'Éternel précipite Moisazor et les autres substances imparfaites et révoltées dans le globe des ténèbres, nommé l'Ondéra.

Voilà probablement l'origine de la guerre des Titans contre les dieux en Égypte ; de la destruction de Typhon, de la punition de Typhée et d'Encelade enchaînés par les Grecs, en Sicile¹, sous le mont Etna. Un autre aurait dit : *Voilà infailliblement*, au lieu de *voilà probablement*. Car on sait que dès qu'un beau conte est inventé par une nation, il est vite copié par une autre : l'aventure d'Amphitryon et de Sosie est originairement de l'Inde ; on l'a déjà remarqué ailleurs².

Si on osait, on observerait encore que cette histoire, ou cette théogonie, ou cette allégorie, parvint jusqu'aux Juifs vers les temps d'Archélaüs et d'Agrippa : car c'est alors qu'il parut un livre juif sous le nom d'*Énoch*, dans lequel il était fait mention de la révolte et de la chute des anges. On nous a conservé quelques passages de ce livre attribué à Énoch³, *septième homme après Adam*. On y trouve que deux cents anges principaux, ayant l'archange Semexias à leur tête, se liguèrent ensemble sur le mont Hermon pour aller voler les hommes et pour violer les filles. Le Seigneur ordonna à Michaël de lier le capitaine Semexias, et à Gabriel de lier Azazel le lieutenant : ils furent jetés avec leurs soldats dans le lieu d'obscurité, comme y avaient été jetés les génies désobéissants du *Shastabad*. C'est même à cette chute des

1. Voyez l'abrégé de l'*Histoire de l'Inde*, à la suite de la catastrophe du général Lally. (*Note de Voltaire.*) — Voyez page 173.

2. Voyez page 186.

3. Voyez tome XVII, page 301.

anges, rapportée dans le livre d'Énoch, que l'apôtre saint Jude fait allusion quand il dit, dans son épître, chapitre 1^{er}, « qu'Énoch, septième homme après Adam, prophétisa sur ces étoiles errantes, auxquelles une tempête noire est réservée pour l'éternité¹ ». Il dit dans ce même chapitre que « ces anges sont liés de chaînes à tout jamais², quoique l'archange Michaël n'osât maudire le diable en lui disputant le corps de Moïse ».

C'est au P. Calmet, de notre congrégation, d'expliquer ces mystères ; c'est à lui seul de montrer comment la chute des anges n'avait été annoncée chez nous que dans un livre apocryphe. Je dois me borner à vous dire que cette chute était articulée depuis des siècles dans le *Shastabad* des anciens brachmanes.

Vous savez, monsieur, qu'il y a dans ce temps-ci des doctes qui raisonnent, ce qui n'était pas autrefois si commun ; vous savez que, parmi nos doctes raisonneurs modernes, il s'en trouve quelques-uns d'assez téméraires pour oser croire que le berceau du christianisme fut dans l'Inde, il y a cinq mille ans à peu près ; et voici comme ils tâchent d'argumenter. « L'origine de tout, disent-ils, selon nous et selon les Indiens, c'est le diable. Car nous disons que le diable, s'étant révolté dans le ciel avant qu'il y eût des hommes sur la terre, et ayant été mis en enfer, il en sortit pour venir tenter nos premiers parents dès qu'il sut qu'ils existaient. Il fut la cause du péché originel, et ce péché originel fut la cause de tout ce qui est arrivé depuis : donc le diable est la cause de tout. » Mais puisqu'il n'est question, dans aucun endroit de la *Genèse*, ni du diable, ni de son enfer, ni de son voyage sur la terre, il est évident que toute cette théologie est tirée de la théologie des anciens brachmanes, qui seuls avaient écrit l'histoire du diable sous le nom de Moisazor. Ce Moisazor avait commencé par être favori de Dieu, puis avait été damné, puis était venu sur la terre.

Nos commentateurs firent de ce diable chassé du ciel un serpent ; ensuite ils en firent Satan, Belphégor, Belzébuth, etc. ; ils ont fini par l'appeler Lucifer, d'un mot latin qui veut dire l'étoile de Vénus.

Et pourquoi ont-ils appelé le diable étoile de Vénus ? C'est que, dans un ancien écrit juif³, on a déterré un passage traduit en latin. Ce passage regarde la mort d'un roi de Babylone, de qui les Juifs avaient été esclaves. Les Juifs se réjouissaient d'avoir

1. Verset 13. (*Note de Voltaire.*)

2. Verset 6. (*Id.*)

3. Isaïe. (*Id.*)

perdu ce monarque, comme fait le peuple partout à la mort de son maître. L'auteur exhorte le peuple à se moquer de ce roi babylonien qu'on vient d'enterrer.

« Allons, dit-il, chantez une parabole contre le roi de Babylone. Dites : Que sont devenus ses employés des gabelles? que sont devenus les bureaux de ces gabelles? Le Seigneur a brisé le sceptre des impies et les verges des dominateurs ; la terre est maintenant tranquille et en silence : elle est dans la joie. Les cèdres et les sapins, ô roi ! se réjouissent de ta mort. Ils ont dit : Depuis que tu es enterré, personne n'est plus venu nous couper et nous abattre. Tout le souterrain s'est ému à ton arrivée ; les géants, les princes, se sont levés de leur trône ; ils disent : Te voilà donc percé comme nous ; te voilà semblable à nous ; ton orgueil est tombé dans les souterrains avec ton cadavre. Comment es-tu tombée du ciel, étoile du matin, étoile de Vénus, Lucifer (en syriaque *Hellel*)? comment es-tu tombée en terre, toi qui frappais les nations? etc. ¹. »

Cette parabole est fort longue. Il a plu aux commentateurs d'entendre littéralement cette allégorie, comme il leur a plu d'expliquer allégoriquement le sens littéral de cent autres passages : c'est ainsi que notre saint François de Paule ayant fondé les minimes, on prêcha en Italie que son ordre était prédit dans la *Genèse* ² : *Frater minimus cum patre nostro*. C'est ainsi que toute l'histoire de saint François d'Assise se trouve mot à mot dans la *Bible*. De tout cela, monsieur, nos commentateurs concluent que le serpent qui trompa notre Ève était le diable, et les Indiens concluent que le diable était leur Moisazor, qui fut ci-devant le premier des anges. Si on en croyait les anciens Perses, leur Satan serait d'une plus vieille date que notre serpent, et approcherait presque de l'antiquité de Moisazor. Chaque nation veut avoir son diable, comme chaque paroisse a son saint.

Je n'entre point dans ces profondeurs ; je remarquerai seulement que le gouverneur Holwell, après nous avoir donné une idée de ce livre si antique, et en avoir admiré le style, le compare au *Paradis perdu* de Milton, « à cela près, dit-il, que Milton a été entraîné par son génie inventif et ingouvernable à semer dans son poëme des scènes trop grossières, trop bouffonnes, trop opposées aux sentiments qu'on doit avoir de l'Être suprême ³ ».

1. Isaïe, xiv, 12.

2. Chap, XLII, vers. 13.

3. Page 64, deuxième édition. (*Note de Voltaire.*)

Poursuivons l'histoire de l'ancienne loi indienne. Dieu pardonne, après plusieurs milliers de siècles, aux génies délinquants; il crée la terre comme un séjour d'épreuve pour leur donner lieu d'expier leurs crimes; il les fait passer par plusieurs métamorphoses. D'abord ils sont vaches, afin que lorsqu'ils seront hommes ils apprennent à ne point tuer leurs nourrices, et à ne pas manger leurs pères nourriciers: c'est ce qui établit cette doctrine de la métempsycose, et cette abstinence rigoureuse de tout être à qui Dieu a donné la vie, doctrine que Pythagore embrassa dans l'Inde, et qu'il ne put faire recevoir à Crotone.

Quand ces génies célestes et punis ont subi plusieurs métamorphoses sans commettre des crimes, ils retournent enfin avec leurs femmes dans le ciel, leur première patrie; et c'est pour accompagner leurs époux dans le ciel que tant de femmes se brûlèrent et se brûlent encore¹ sur le corps de leurs maris: piété ancienne autant qu'affreuse, qui nous montre à quel excès de faiblesse la superstition peut réduire l'esprit humain, et à quelle grandeur elle peut élever le courage. Cicéron dit, dans ses *Tusculanes*, que cette coutume subsistait de son temps dans toute sa force. Il s'en effraye, et il l'admire.

M. Holwell a vu dans son gouvernement, en 1743, la plus belle femme de l'Inde, âgée de dix-huit ans², résister aux prières et aux larmes de milady Russell, femme de l'amiral anglais, qui la conjurait d'avoir pitié d'elle-même et de deux enfants charmants qu'elle allait laisser orphelins; elle répondit à M^{me} Russell: « Dieu les a fait naître, Dieu en prendra soin. » Elle s'étendit sur le bûcher, et y mit le feu elle-même avec autant de sérénité que des dévotes prennent le voile parmi nous.

Il ajoute qu'un Anglais nommé Charnoc³, étant témoin du même épouvantable sacrifice d'une jeune Indienne très-belle, descendit, malgré les prêtres, dans la fosse du bûcher, arracha du milieu des flammes cette victime, qui criait au ravisseur et à l'impie; qu'il eut une peine extrême à l'apaiser, qu'enfin il l'épousa, mais qu'il fut regardé par tout le peuple comme un monstre.

Les brachmanes eurent un autre dogme qui a fait plus de fortune dans tout notre Occident: c'est celui de nos quatre âges

1. Voyez la note 2, tome XXIV, page 148.

2. Voyez tome XVIII, page 37.

3. Voltaire l'appelle Shernoc, tome XVIII, page 37.

du monde, si bien chantés par Ovide, et qui figurent toujours dans nos opéras et dans nos tableaux. Le premier âge de la création de la terre pour sauver les âmes de l'enfer fut de trois millions deux cent mille de nos années, ci. 3,200,000
 Le second fut de. 1,600,000
 Le troisième, de. 800,000
 Le quatrième, où nous sommes, est de 400,000

Ainsi tout va toujours en diminuant et en empirant dans ce monde; mais nous sommes plus discrets que les brachmanes. Nos âges ne sont pas si longs. Les Indiens appellent ces âges *iogues*. C'est dans le présent iogue qu'un roi des bords du Gange, nommé Brama, écrivit dans la langue sacrée le sacré *Shastabad*, il n'y a guère que cinq mille années; mais il ne s'écoula pas quinze siècles qu'un autre brachmane, qui pourtant n'était pas roi, donna une loi nouvelle du *Veidam*. Je lui en demande bien pardon : ce *Veidam* est le plus ennuyeux fatras que j'aie jamais lu. Figurez-vous *la Légende dorée*, *les Conformités de saint François d'Assise*, *les Exercices spirituels de saint Ignace*, et *les Sermons de Menot*, joints ensemble, vous n'aurez encore qu'une idée très-imparfaite des impertinences du *Veidam*.

L'Ézour-Veidam est tout autre chose. C'est l'ouvrage d'un vrai sage qui s'élève avec force contre toutes les sottises des brachmanes de son temps. Cet *Ézour-Veidam* fut écrit quelque temps avant l'invasion d'Alexandre. C'est une dispute de la philosophie contre la théologie indienne; mais je parie que *l'Ézour-Veidam*¹ n'a aucun crédit dans son pays, et que le *Veidam* y passe pour un livre céleste.

LETTRE X.

SUR LE PARADIS TERRESTRE DE L'INDE.

Ce n'est pas assez, monsieur, que deux Anglais, dans les trésors qu'ils ont rapportés de l'Inde, aient compté principalement

1. *L'Ézour-Veidam* est en effet un livre qui combat toutes les superstitions, et qui détruit les fables dont on déshonore la Divinité; c'est probablement le livre que le P. Pons, missionnaire sur la côte de Malabar en 1740, appelle *l'Ajour-Veidam*. Il avait un peu appris la langue des brames modernes, mais non pas l'ancien *Hanscrit*, qui est pour eux ce qu'est *l'Iliade* d'Homère pour les Grecs d'aujourd'hui. Voyez sa lettre au P. Duhalde, dans le vingt-cinquième tome des *Lettres curieuses et édifiantes*. (*Note de Voltaire.*) — Voyez, sur l'imposture de *l'Ézour-Veidam*, la note de M. Reinaud, tome XXVI, page 392.

cet ancien livre de la religion des brachmanes ; ils ont encore découvert le paradis terrestre. Vous savez que de grands théologiens l'avaient placé, les uns dans la Taprobane, les autres en Suède, quelques-uns même dans la lune. Mais il est réellement sur un des bras du Gange : M. Holwell, et quelques-uns de ses amis, y ont voyagé d'un bout à l'autre¹. Ce pays peut prendre son nom de sa capitale Bishnapor ou Vishnapor, où l'on adore Vitsnou, fils de Dieu, de temps immémorial. Il est à quelques journées de Calcutta, chef-lieu de la domination anglaise, et on le trouve marqué sur toutes les bonnes cartes des possessions de la compagnie des Indes. Il n'est guère qu'à neuf ou dix journées des frontières du petit royaume de Patna. La contrée vers la ville anglaise de Calcutta, et vers celle de Vishnapor, est arrosée des canaux du Gange, qui fertilisent la terre. Tous les fruits, tous les arbres, toutes les fleurs, y sont entretenus par une fraîcheur éternelle qui tempère les chaleurs du tropique, dont ce climat n'est pas éloigné. Le peuple y est encore plus favorisé de la nature.

« Ce peuple fortuné, dit la relation, a conservé la beauté du corps si vantée dans les anciens brachmanes, et toute la beauté de l'âme, pureté, piété, équité, régularité, amour de tous les devoirs. C'est là que la liberté et la propriété sont inviolables. Là on n'entend jamais parler de vol, soit privé, soit public ; dès qu'un voyageur, quel qu'il soit, a touché les limites du pays, il est sous la garde immédiate du gouvernement. On lui envoie des guides qui répondent de son bagage et de sa personne, sans aucun salaire. Ces guides le conduisent à la première station. Le premier officier du lieu le loge et le défraye, puis le remet à d'autres guides, qui en prennent le même soin. Il n'a d'autre peine que de délivrer de ville en ville à ses conducteurs un certificat qu'ils ont rempli leur charge. Il est entretenu de tout dans chaque gîte, pendant trois jours, aux dépens de l'État ; et s'il tombe malade, on le garde, et on lui administre tous les secours jusqu'à ce qu'il soit guéri, sans qu'on reçoive de lui la moindre récompense. »

Si ce n'est pas là le paradis terrestre, je ne sais où il peut être.

Un philosophe sera moins surpris qu'un autre homme quand il saura que les habitants de Vishnapor descendent des anciens

1. Voyez *Interesting Events relative to Bengal*, pages 197 et suivantes. (*Note de Voltaire.*)

brachmanes. C'est probablement ainsi que Pythagore fut reçu chez eux. Ils ont conservé depuis des siècles innombrables la simplicité et la générosité de leurs mœurs. Ajoutez à cela que cette province, presque aussi grande que la France ou l'Allemagne, a toujours été préservée du fléau de la guerre, tandis que ce fléau dévorait tout depuis Delhi, et depuis les rives du Gange jusqu'aux sables de Pondichéry.

On demandera comment des peuples si doux et si vertueux n'ont pas été conquis par quelqu'un de ces voleurs de grands chemins, soit Marattes, soit Européans, soit Thamas-Kouli-kan, soit Abdalla? C'est qu'on ne peut pas entrer chez eux aussi facilement que le diable entra, selon Milton, dans le paradis terrestre, en sautant les murs.

Le prince descendant des premiers rois brachmanes, qui règne dans Vishnapor, peut, en moins d'un jour, inonder tout le pays; une armée serait noyée en arrivant. Vishnapor est aussi bien défendu qu'Amsterdam et Venise; ces peuples, qui n'ont jamais attaqué personne, résisteraient à l'univers entier.

Probablement quelques Français, soit à Romorantin, soit à Paris, prendront ce récit pour des contes d'Hérodote ou pour d'autres contes; tout est cependant de la plus exacte vérité: les témoins oculaires sont à Londres.

Pourquoi n'en sait-on rien chez nous? Pourquoi de soixante journaux qui paraissent tous les mois aucun n'a-t-il discuté des merveilles si étranges? On dit que le livre de M. Holwell a été traduit¹; mais ces faits, jetés en passant dans des mémoires sur les intérêts de sa compagnie des Indes, n'ont été remarqués en France par personne. Un seul homme en a parlé², et on n'y a pas pris garde. On n'était occupé chez nous que de l'histoire parisienne du jour. Si on a jeté les yeux un moment sur l'Inde, ce n'a été que pour accuser de nos désastres ceux qui avaient prodigué leur sang pour les finir. Aucun même des négociants, des commis, des employés de notre malheureuse compagnie, n'a jamais entendu parler de Vishnapor ou Bishnapor. Ils ont été chassés d'un climat que pendant cinquante ans ils n'avaient pu connaître. Le jésuite Lavour, qui revint de Pondichéry avec onze cent mille francs dans sa cassette, ne savait pas si M. Holwell et M. Dow étaient au monde.

J'avoue que si la route de Vishnapor était aussi fréquentée

1. Voyez la note 1 de la page 125.

2. Voltaire lui-même; voyez ci-dessus, pages 125 et 166.

que celle d'Orléans et de Lyon, l'hospitalité y serait moins en honneur : c'est une vertu qui coûte peu de chose à ces peuples; mais on m'avouera qu'ils exercent cette vertu quand l'occasion s'en présente : une bonne action aisée à faire est toujours une bonne action. Ce serait le bonheur du genre humain que la vertu fût partout d'une pratique facile. La *Dévotion aisée* du Père Le moine n'était point un si ridicule titre de livre; faudrait-il donc que la saine morale fût rebutante?

Si les brachmanes furent les premiers théologiens de ce monde, ils furent aussi les premiers astronomes. Les nuits de leur pays, qui sont plus belles que nos beaux jours, durent nécessairement les engager à observer les astres. Il n'est pas à croire que cette science ait été cultivée d'abord par des bergers, comme on le dit. Nous ne voyons pas que nos pâtres s'occupent beaucoup des planètes et des étoiles fixes. Probablement ceux qui gardaient les moutons en Tartarie, aux Indes, en Chaldée, n'étaient pas plus curieux que les paysans de nos contrées, et je ne vois pas qu'il y ait jamais eu de Newton et de Halley parmi nos bergers d'Allemagne, de France, et d'Espagne. Il faut savoir un peu de géométrie pour être même un astronome ignorant. Les brachmanes étaient géomètres. Il est donc de la plus grande vraisemblance que la science du ciel eut son origine chez eux.

Il paraît qu'ils furent les premiers qui connurent l'obliquité de l'écliptique. Leur première époque astronomique commençait à une conjonction de toutes les planètes, et cette conjonction était arrivée vingt-trois mille cinq cent et un ans avant notre ère. Je n'examine pas s'ils se sont trompés sur cette époque; mais je dis qu'il faut une prodigieuse science et bien des siècles pour être en état de se tromper dans un tel calcul¹.

LETTRE XI.

SUR LE GRAND LAMA ET LA MÉTEMPSYCOSE.

Après avoir voyagé sous vos ordres, monsieur, en Égypte, à la Chine, et aux Indes, je veux faire un petit tour dans un coin de la Tartarie pour vous parler du grand lama. Je veux bien croire qu'il y a des Tartares assez bons pour pendre à leur cou quelques reliques de son derrière en forme de grains de cha-

1. Voyez tome XI, pages 28 et 165.

pelet : en vérité il y a dans les environs de Romorantin, et dans d'autres villes, des gens du peuple qui se parent de reliques aussi singulières. Je ne vois pas que ce qui sort du derrière d'un homme qu'on respecte et qu'on aime, quand cela est bien sec, bien musqué, bien préparé, bien enchâssé dans de l'or ou de l'ivoire, soit plus dégoûtant que tel vieux haillon qui n'a jamais appartenu à un homme de mérite, ou tel vieux os pourri, ou tel nombril, ou tel prépuce, qu'on expose encore dans plus d'un de nos villages à l'adoration des bonnes femmes.

Mais que dans tout le Thibet on pense qu'il existe un homme immortel, cela peut faire quelque peine à un philosophe. Peut-être ce dogme est-il la suite de cette recherche sérieuse que des rois de la Chine firent autrefois du breuvage d'immortalité. Vous remarquez très-bien dans votre livre que plus d'un roi mourut subitement de ce breuvage qui faisait vivre éternellement.

Il y a, ce me semble, dans Oléarius¹ un très-bon conte sur Alexandre, qui chercha le breuvage d'immortalité en passant par le Thibet, lorsqu'il allait conquérir l'Inde. C'est dommage que ce conte n'ait pas eu place dans les *Mille et une Nuits*; mais il était trop philosophique pour ma sœur Scheherazade². Voici donc ce qu'Oléarius lut en Perse, dans une histoire d'Alexandre qui n'est pas écrite par Quinte-Curce³.

Alexandre, après la mort de Darah ou Darius, ayant vaincu les Tartares Usbecks, et se trouvant de loisir, voulut boire de l'eau d'immortalité. Il fut conduit par deux frères qui en avaient bu largement, et qui vivent encore comme Énoch et Élie. Cette fontaine est dans une montagne du Caucase, au fond d'une grotte ténébreuse. Les deux frères firent monter Alexandre sur un jument dont ils attachèrent le poulain à l'entrée de la caverne, afin que la mère, qui portait le roi au milieu de ces profondes ténèbres, pût revenir d'elle-même à son petit après qu'on aurait bu.

Quand on fut arrivé à tâtons au milieu de la grotte, on vit tout d'un coup une grande clarté; une porte d'acier brillant s'ouvre; un ange en sort en sonnant de la trompette. « Qui es-tu ? lui dit le héros. — Je suis Raphaël. Et toi ? — Moi, je suis Alexandre. — Que cherches-tu ? — L'immortalité. — Tiens, lui dit l'ange ;

1. Ce conte d'Oléarius est rappelé par Voltaire dans sa pièce *A. M. du M^{me}*, sur plusieurs anecdotes.

2. C'est ainsi qu'écrivit M. Caussin de Perceval, continuateur de la traduction des *Mille et une Nuits*, par Galland. Voltaire a écrit *Shezarade*. (B.)

3. *Voyages d'Oléarius en Moscovie, en Perse*, pages 169 et 170. (*Note de Voltaire.*)

prends ce caillou, et quand tu en auras trouvé un autre précisément du même poids, reviens à moi, et je te ferai boire. » Alors l'ange disparut, et les ténèbres furent plus épaisses qu'auparavant.

Alexandre sortit de la grotte à l'aide de sa jument, qui courut après son poulain. Tous les officiers, tous les valets d'Alexandre se mirent à chercher des cailloux. On n'en trouva point qui fût exactement d'une pesanteur égale à celui de Raphaël ; et cela servit à prouver cette ancienne vérité, sur laquelle Leibnitz a tant insisté depuis, qu'il est impossible que la nature produise deux êtres absolument semblables.

Enfin Alexandre prit le parti de faire ajouter une pincée de terre à son caillou pour égaler le poids, et revint tout joyeux à sa grotte sur sa jument. La porte d'acier s'ouvre, l'ange reparait ; Alexandre lui montre les deux cailloux. L'ange, les ayant considérés, lui dit : « Mon ami, tu y as ajouté de la terre ; tu m'as prouvé que tu en es formé, et que tu retourneras à ton origine. »

Il faut que depuis on ait cru dans le Thibet qu'enfin le grand lama avait trouvé les deux cailloux et la véritable recette. C'est ainsi que nos ancêtres crurent qu'Ogier le Danois avait bu de la fontaine de Jouvence ; c'est ainsi qu'en Grèce on avait imaginé que l'Aurore avait fait présent à Tithon d'une éternelle vieillesse.

Mais ce qui me paraît plus vraisemblable, c'est que la croyance de la métempsycose, qui passa depuis si longtemps de l'Inde en Tartarie, est l'origine de cette opinion populaire que la personne du grand lama est immortelle.

Je vous prie de vouloir bien d'abord observer qu'il n'est point du tout absurde de croire à la métempsycose. C'est un dogme très-faux, je l'avoue ; il n'est point approuvé parmi nous, il peut être un jour déclaré hérétique, mais il n'a jamais été expressément condamné. On pouvait, ce me semble, supposer en sûreté de conscience que Dieu, le créateur de toutes les âmes, les faisait successivement passer dans des corps différents : car que faire des âmes de tant de fœtus qui meurent en naissant, ou qui ne parviennent pas à maturité ? Voilà des âmes toutes neuves qui n'ont point servi : ne seront-elles plus bonnes à rien ? Ne paraît-il pas très-raisonnable de leur donner d'autres corps à gouverner, ou, si vous l'aimez mieux, de les faire gouverner par d'autres corps ?

Pour les âmes qui ont habité des corps disgraciés, et qui ont souffert avec eux dans leur demeure, n'est-il pas encore très-raisonnable qu'après être délogées de leurs vilains étuis elles aillent en habiter de mieux faits ?

Je dirais plus ; il n'y a personne qui, si on lui proposait de

renaître après sa mort, n'acceptât ce marché de tout son cœur : *quam vellent æthere in alto*¹ ! Il paraît donc assez évident que ce système ne répugne ni au cœur humain ni à la raison humaine.

Il est encore évident que cette doctrine ne choque point les bonnes mœurs : car une âme qui se trouvera logée dans le corps d'un homme pour soixante ou quatre-vingts ans tout au plus devra prendre le parti d'être une âme honnête, de peur d'aller habiter après son décès le corps de quelque animal immonde et dégoûtant.

Pourquoi ce système ne fut-il reçu ni chez les Grecs, ni chez les Romains, ni même en Égypte, ni en Chaldée ? Est-ce parce qu'il n'était pas prouvé ? Non, car tous ces peuples étaient infatués de dogmes bien plus improbables. Il est à croire plutôt que la doctrine de la transmigration des âmes fut rejetée parce qu'elle ne fut annoncée que par des philosophes. Dans tout pays on disputa toujours contre le philosophe, et on recourut au sorcier. Pythagore eut beau dire en Italie :

O genus attonitum gelidæ formidine mortis !
 Quid Styga, quid tenebras, quid numina vana timetis,
 Materiem vatam falsique piacula mundi ?
 Corpora, sive rogos flamma, seu tabe vetustas
 Abstulerit, mala posse pati, non ulla putetis.
 Morte carent animæ ; semperque, priore relicta
 Sede, novis habitant domibus vivuntque receptæ.
 Ipse ego (nam memini), Trojani tempore belli,
 Panthoïdes Euphorbus eram.

(OVID., *Metam.*, XV, 153.)

Ce que du Bartas² a traduit ainsi dans son style naïf :

Pauvres humains effrayés du trépas,
 Ne craignez point le Styx et l'autre monde :
 Tous vains propos dont notre fable abonde.
 Le corps périt, l'âme ne s'éteint pas ;
 Elle ne fait que changer de demeure,
 Anime un corps, puis un autre sans fin.
 Gardons-nous bien de penser qu'elle meure :
 Elle voyage, et tel fut mon destin,
 J'étais Euphorbe à la guerre de Troie.

1. Virgile, *Æn.*, VI, 436.

2. Ce n'est point du Bartas, c'est Voltaire qui est le traducteur du passage d'Ovide. (B.)

On laissa dire Pythagore, on se moqua d'Euphorbe, on se jeta à corps perdu, à la tête de Cerbère, dans le Styx et dans l'Achéron, et l'on paya chèrement des prêtres de Diane et d'Apollon qui vous en retiraient pour de l'argent comptant.

Les brachmanes et les lamas du Thibet furent presque les seuls qui s'en tinrent à la métempsycose. Il arriva qu'après la mort d'un grand lama, celui qui brigua la succession prétendit que l'âme du défunt était passée dans son corps ; il fut élu, et il introduisit la coutume de léguer son âme à son successeur. Ainsi tout grand lama élève auprès de lui un jeune homme, soit son fils, soit son parent, soit un étranger adopté, qui prend la place du grand-prêtre dès que le siège est vacant. C'est ainsi que nous disons en France que le roi ne meurt point. C'est là, si je ne me trompe, tout le mystère. Le mort saisit le vif ; et le bon peuple, qui ne voit ni les derniers moments du défunt, ni l'installation du successeur, croit toujours que son grand lama est immortel, infaillible, et impeccable.

Le Père Gerberon, qui accompagna si souvent l'empereur Kang-hi dans ses parties de chasse en Tartarie, nous a pleinement instruits des précautions que ces pontifes prenaient pour ne point mourir. Voici ce qu'il raconte dans une de ses lettres écrites en 1697¹ :

Le dalaï-lama, attaqué d'une maladie mortelle dans son palais de roseaux et de joncs, au Thibet, ne pouvait laisser son sceptre et sa mitre à un petit bâtard d'un an, le seul enfant qui lui restait : cette place demandait un enfant de seize ans ; c'était l'âge de la majorité. Il recommanda, sous peine de damnation, à ses prêtres de cacher son décès pendant quinze années, et il écrivit une lettre à l'empereur Kang-hi, par laquelle *il le mettait dans la confidence, et le suppliait de protéger son fils*. Son clergé devait rendre la lettre, au bout de ce temps, par une ambassade solennelle, et cependant il était tenu de dire à tous ceux qui viendraient demander audience à Sa Sainteté qu'elle ne voyait personne, et qu'elle était en retraite. On ne parlait en Tartarie et à la Chine que de cette longue retraite du dalaï-lama ; l'empereur y fut trompé lui-même.

Enfin ce monarque s'étant avancé jusqu'à la ville de Nianga, auprès de la grand muraille, lorsque les quinze ans étaient écoulés, l'ambassade sacerdotale parut, et la lettre fut rendue ; mais

1. Voyez le tome IV de la Collection de Duhalde, page 466, édition de Hollande. (Note de Voltaire.)

les valets des ambassadeurs avaient divulgué le mystère, et cent mille soldats, qui suivaient l'empereur dans ses chasses, railaient déjà de l'immortalité d'un homme enterré depuis quinze ans. Kang-hi dit à l'ambassade : « Mandez à votre maître que je lui ferai réponse dès que je serai mort. » Cependant il eut la bonté de protéger le nouvel immortel, qui avait ses seize ans accomplis ; et la canaille du Thibet crut plus que jamais à l'éternité de son pontife¹.

Toute cette affaire, qui se passait moitié dans ce monde-ci, moitié dans l'autre, n'était donc au fond qu'une intrigue de cour. Kang-hi faisait reconnaître un immortel, et s'en moquait. Le défunt lama avait joué la comédie, même en mourant, et avait fait la fortune de son bâtard. Il ne faut pas croire que des hommes d'État soient des imbéciles, parce qu'ils sont nés en Tartarie ; mais le peuple pourrait bien l'être.

Je suis persuadé que si nous avons vécu du temps des adorateurs d'Isis, d'Apis, et d'Anubis, nous aurions trouvé dans la cour de Memphis autant de bon sens et de sagacité que dans les nôtres, malgré la foule des docteurs du pays, payés pour pervertir ce bon sens.

Il est contradictoire, dira-t-on, que les premiers d'une nation soient sages, habiles, polis, lorsque toute la jeunesse est élevée dans la démente et dans la barbarie. Oui, cela semble incompatible ; mais on a déjà remarqué² que le monde ne subsiste que de contradictions.

Informez un Chinois homme d'esprit, ou un Tartare de Moukden, ou un Tartare du Thibet, de certaines opinions qui ont cours dans certaine partie de l'Europe, ils nous prendront tous pour ces bossus qui n'ont qu'un œil et qu'une jambe, pour des singes manqués, tels qu'ils figuraient autrefois, aux quatre coins des cartes géographiques chinoises, tous les peuples qui n'avaient pas l'honneur d'être de leur pays. Qu'ils viennent à Londres, à Rome, ou à Paris, ils nous respecteront, ils nous étudieront, ils verront que, dans toutes les sociétés d'hommes, il vient un temps où l'esprit, les arts, et les mœurs, se perfec-

1. Les ministres Claude et Jurieu ont osé comparer notre saint père le pape au grand lama : ils ont dit qu'il n'est pas moins ridicule d'être infallible que d'être immortel. Je pense que la comparaison n'est pas juste, car il peut être arrivé qu'un pape, à la tête d'un concile, ait décidé que les cinq propositions sont dans Jansénius, et ne se soit pas trompé ; mais il ne peut être arrivé que le même pape ne soit pas mort, lui et tout son concile. (*Note de Voltaire.*)

2. Tome XVIII, page 251 ; XXI, 501 ; XXIV, 561 ; XXV, 445 ; ci-dessus, page 108.

tionnent. La raison arrive tard, elle trouve la place prise par la sottise ; elle ne chasse pas l'ancienne maîtresse de la maison, mais elle vit avec elle en la supportant, et peu à peu s'attire toute la considération et tout le crédit. C'est ainsi qu'on en use à Rome même ; les hommes d'État savent s'y plier à tout, et laissent la canaille ergotante dans tous ses droits. C'est ainsi que les dogmes les plus absurdes peuvent subsister chez les peuples les plus instruits.

Voyez ces Tartares manchoux qui conquièrent la Chine le siècle passé. Don Jean de Palafox, évêque et vice-roi du Mexique, ce violent ennemi des jésuites, qui pourtant n'a pas encore été canonisé, fut un des premiers qui écrivit une relation de cette conquête. Il regarde les Tartares manchoux comme des loups qui ont ravagé une partie des bergeries de ce monde. On ne voit d'abord chez eux qu'ignorance de tout bien, jointe à la rage de faire tout le mal possible, insolence, perfidie, cruauté, débauche portée à l'excès. Qu'est-il arrivé ? Trois empereurs et le temps ont suffi pour les rendre dignes de commenter le poème de *Moukden*, et de l'imprimer en trente-deux nouveaux caractères différents.

L'empereur Kang-hi, grand-père de l'empereur poète, avait déjà civilisé ses Tartares, non pas jusqu'à être éditeurs de poèmes, mais jusqu'à égaler les Chinois en science, en politesse, en douceur de mœurs. On ne distingue presque plus aujourd'hui les deux nations.

Permettez-moi encore de vous dire que le père de l'empereur Kang-hi, tout jeune qu'il était, montrait une grande prudence en faisant couper les cheveux aux Chinois, afin que les vaincus ressemblassent plus aux vainqueurs. Palafox, il est vrai, nous dit que plusieurs Chinois aimèrent mieux perdre leur tête que leur chevelure, ainsi que plusieurs Russes, sous Pierre le Grand, aimèrent mieux perdre leur argent que leur barbe ; mais enfin tout ce qui tend à l'uniformité est toujours très-utile. Les derniers empereurs tartares n'ont fait qu'un seul peuple de deux grands peuples, et ils se sont soumis, les armes à la main, aux anciennes lois chinoises. Une telle politique, soutenue depuis cent ans par un gouvernement équitable, vaut peut-être bien le travail assidu de calculer des éphémérides. Les brames d'aujourd'hui les calculent encore avec une facilité et une vitesse surprenantes ; mais ils vivent sous le plus funeste des gouvernements, ou plutôt des anarchies ; et les Tartaro-Chinois jouissent de toute la portion de bonheur qu'on peut goûter sur la terre.

Je conclus que politique et morale valent encore mieux que mathématique, etc., etc.

LETTRE XII.

SUR LE DANTE, ET SUR UN PAUVRE HOMME NOMMÉ MARTINELLI.

J'entretenais mon ami Gervais de toutes ces choses curieuses, et je lui faisais lire les lettres que j'avais écrites à M. Pauw, à condition que M. Pauw me donnerait ensuite la permission de montrer les siennes à M. Gervais, lorsqu'il arriva deux savants d'Italie, à pied, qui venaient par la route de Nevers. L'un était M. Vincenzo Martinelli¹, maître de langue, qui avait dédié une édition du *Dante* à milord Oxford ; l'autre était un bon violon.

« *Per tutti i santi!* dit le signor Martinelli, on est bien barbare dans la ville de Nevers par où j'ai passé : on n'y fait que des colifichets de verre, et personne n'a voulu imprimer mon *Dante* et mes préfaces, qui sont autant de diamants.

— Vous voilà bien à plaindre ! lui dit M. Gervais ; il y a quatre ans que je n'ai pu débiter, dans Romorantin, un exemplaire des vers d'un empereur chinois ; et vous, qui n'êtes qu'un pauvre Italien, vous osez trouver mauvais qu'on n'imprime pas votre *Dante* et vos préfaces à Nevers ! Qu'est-ce donc que ce Dante ?

— C'est, dit Martinelli, le divin Dante, qui manquait de chausses au XIII^e siècle, comme moi au XVIII^e. J'ai prouvé que Bayle, qui était un ignorant sans esprit, n'avait dit que des sottises sur le Dante dans les dernières éditions de son grand dictionnaire, *notizie spurie, deformi*. J'ai relancé vigoureusement un autre *cioso*², homme de lettres, qui s'est avisé de donner à ses compatriotes français une idée des poètes italiens et anglais, en traduisant quelques morceaux librement et sottement en vers d'un style de Polichinelle³, comme je le dis expressément. En

1. Deux lettres de V. Martinelli au comte d'Oxford sont imprimées à la suite d'une *Vie du Dante*, par l'abbé Marini, dans l'édition du Dante qui fait partie de la Collection des meilleurs auteurs de la langue italienne, imprimée chez Marcel Prault, 1768 et années suivantes. Voltaire n'est pas ménagé dans ces deux lettres. (B.)

2. Quelques gens de lettres italiens, qui ne savent pas vivre, appellent un Français un *cioso*. (*Note de Voltaire*.)

3. Préface du Dante, par le signor Martinelli. (*Id.*) — C'est de M. de Voltaire qu'il parle. (K.)

— Il y a dans les OEuvres de Voltaire deux passages du Dante traduits en vers ;

un mot, je viens apprendre aux Français à vivre, à lire, et à écrire. »

Le stupide orgueil d'un mercenaire, qui se croyait un homme considérable pour avoir imprimé le Dante, me causa d'abord une vive indignation. Mais j'eus bientôt quelque pitié du signor Martinelli ; je me mêlai de la conversation, et je lui dis : « Monsieur le maître de langues, vous ne me paraissez maître de goût ni de politesse. J'ai lu autrefois votre divin Dante : c'est un poëme très-curieux en Italie pour son antiquité. Il est le premier qui ait eu des beautés et du succès dans une langue moderne. Il y a même dans cet énorme ouvrage une trentaine de vers qui ne dépare-raient pas l'Arioste ; mais M. Gervais sera fort étonné quand il saura que ce poëme est un voyage en enfer, en purgatoire, et en paradis. »

M. Gervais recula de deux pas, et trouva le chemin un peu long.

« Sachez, dis-je à mon ami Gervais, que le Dante ayant perdu par la mort sa maîtresse Béatrice Portinari, rencontre un jour à la porte de l'enfer Virgile et cette Béatrice auprès d'une lionne et d'une louve. Il demande à Virgile qui il est ; Virgile lui répond que son père et sa mère sont de Lombardie, et qu'il le mènera dans l'enfer, dans le purgatoire, et au paradis, si le Dante veut le suivre. « Je te suivrai, lui dit le Dante ; mène-moi où tu dis, et « que je voie la porte de saint Pierre. »

Che tu mi meni là dov' or dicesti,
Si ch' i' vegga la porta di san Pietro.

(DANT., *Inf.*, I.)

« Béatrice est du voyage. Le Dante, qui avait été chassé de Florence par ses ennemis, ne manque pas de les voir en enfer, et de se moquer de leur damnation. C'est ce qui a rendu son ouvrage intéressant pour la Toscane. L'éloignement du temps a nui à la clarté, et on est même obligé d'expliquer aujourd'hui son Enfer comme un livre classique. Les personnages ne sont pas si attachants pour le reste de l'Europe. Je ne sais comment il est arrivé qu'Agamemnon fils d'Atrée, Achille aux pieds légers, le pieux Hector, le beau Paris, ont toujours plus de réputation que le comte de Montefeltro, Guido da Polenta, et Paolo Lancilotto.

« Pour embellir son enfer, l'auteur joint les anciens païens aux chrétiens de son temps. Cet assemblage et cette comparaison

voyez tome XXIV, page 31 (morceau répété par Voltaire, tome XII, page 58) ; et XVIII, 314.

de nos damnés avec ceux de l'antiquité pourrait avoir quelque chose de piquant si cette bigarrure était amenée avec art, s'il était possible de mettre de la vraisemblance dans ce mélange bizarre de christianisme et de paganisme, et surtout si l'auteur avait su ourdir la trame d'une fable, et y introduire des héros intéressants, comme ont fait depuis l'Arioste et le Tasse. Mais Virgile doit être si étonné de se trouver entre Cerbère et Belzébuth¹, et de voir passer en revue une foule de gens inconnus, qu'il peut en être fatigué, et le lecteur encore davantage. »

M. Gervais sentit la vérité de ce que je lui disais, et renvoya M. Martinelli avec ses commentaires. Nous nous avouâmes l'un à l'autre que ce qui peut convenir à une nation est souvent fort insipide pour le reste des hommes. Il faut même être très-réservé à reproduire les anciens ouvrages de son pays. On croit rendre service aux lettres en commentant Coquillart² et le roman de *la Rose*. C'est un travail aussi ingrat que bizarre de rechercher curieusement des cailloux dans de vieilles ruines, quand on a des palais modernes.

« Je me suis avisé d'être libraire, me disait M. Gervais; je quitterai bientôt le métier: il y a trop de livres, et trop peu de lecteurs. Je m'en tiendrai à tenir café. Tous ceux qui viennent en prendre chez moi disent continuellement: J'ai bien affaire du roman de M^{lle} Lucie, des mémoires de M. le marquis de trois étoiles, de la nouvelle histoire de César et d'Auguste, dans laquelle il n'y a rien de nouveau; et d'un dictionnaire des grands hommes, dans lequel ils sont tous si petits; et de tant de pièces de théâtre qu'on ne voit jamais au théâtre; et de cette foule de vers où l'on fait tant d'efforts pour être naturel, et où l'on est de si mauvaise compagnie en cherchant le ton de la bonne compagnie! Tout cela rebute les honnêtes gens: ils aiment mieux lire la gazette.

— Ils ont raison, lui dis-je; il y a longtemps qu'on se plaint de la multitude des livres. Voyez *l'Ecclésiaste*, il vous dit tout net qu'on ne cesse d'écrire, *scribendi nullus est finis*³. Tant de méditation n'est qu'une affliction de la chair, *frequens meditatio afflictio*

1. Voyez la fin de la lettre au P. Bettinelli, du mois de mars 1761.

2. Guillaume Coquillart, official de l'église de Reims, mort en 1590, est auteur de poésies dont la dernière édition est de 1723, deux volumes in-12. (B.) — Beuchot parle de l'édition de Coustelier. Il y a eu récemment une édition des *OEuvres de Coquillart*, revue et annotée par M. Charles d'Héricault, dans la Bibliothèque elzévirienne de P. Jannet; 2 vol. in-16, 1857.

3. Il y a dans *l'Ecclésiaste*, XII, 12: *Faciendi plures libros nullus est finis.*

*est carnis*¹. Ce n'est pas que je croie que du temps du roi Salomon ou Soleïman il y eût autant de livres qu'il y en eut dans Alexandrie, dont la bibliothèque royale possédait sept cent mille volumes dont César brûla la moitié.

« Beaucoup de savants ont prétendu, et peut-être avec témérité, que cet *Ecclésiaste* ne pouvait être du troisième roi de la Judée, et qu'il fut composé sous les Ptolémées par un Juif d'Alexandrie, homme d'esprit et philosophe. Mais le fait est que la multitude de livres inlisibles dégoûte. Il n'y a plus moyen de rien apprendre, parce qu'il y a trop de choses à apprendre. Je suis occupé d'un problème de géométrie ; vient un roman de *Clarisse*, en six volumes², que des anglomanes me vantent comme le seul roman digne d'être lu d'un homme sage. Je suis assez fou pour le lire : je perds mon temps, et le fil de mes études. Puis, lorsqu'il m'a fallu lire dix gros volumes du président de Thou, et dix autres de Daniel, et quinze de Rapin-Thoiras, et autant de Mariana, arrive encore un Martinelli, qui veut que je le suive en enfer, en purgatoire, et en paradis, et qui me dit des injures parce que je ne veux pas y aller ! Cela désespère. La vue d'une bibliothèque me fait tomber en syncope.

— Mais, me dit M. Gervais, pensez-vous qu'on se mette plus en peine dans ce pays-ci de vos Chinois et de vos Indiens que vous ne vous souciez des préfaces du signor Martinelli ?

— Eh bien ! monsieur, Gervais, n'imprimez pas mes Chinois et mes Indiens. »

M. Gervais les imprima.

1. *Ecclésiaste*, XII, 12.

2. La traduction abrégée, par l'abbé Prévost, a sept volumes in-12.

UN CHRÉTIEN CONTRE SIX JUIFS

OU RÉFUTATION D'UN LIVRE INTITULÉ

LETTRES DE QUELQUES JUIFS PORTUGAIS, ALLEMANDS, ET POLONAIS

(1776)

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

L'abbé Guenée avait, dès 1765, attaqué Voltaire par la publication de la *Lettre du rabbin Aaron Mathathäï* (voyez la note, tome XXV, page 43). Il revint à la charge dans les *Lettres de quelques Juifs portugais et allemands à M. de Voltaire, avec des réflexions critiques, etc., et un petit Commentaire extrait d'un plus grand*, Lisbonne (Paris, Laurent Prault), 1769, in-8°. La première des lettres, détachée dans les dernières éditions, en forme de dédicace, est signée *Joseph Lopez, Isaac Montenero, Benjamin Groot, etc., Juifs des environs d'Utrecht*; le *Petit Commentaire*, qui suit les *Lettres*, est donné sous les noms de *Joseph Ben-Jonathan, Aaron Mathathäï, et David Wincker*.

Le livre de Guenée eut beaucoup de succès; une seconde édition parut en 1771, dans les formats in-8° et in-42; la troisième, qui est de 1772, a deux volumes in-8°; la quatrième, qui est de 1776, a trois volumes in-42¹.

Dès la première édition, Voltaire avait fait une courte réponse à Guenée². Mais il revint à son tour à la charge en faisant imprimer, à la fin de 1776³, *Le Vieillard du mont Caucase aux Juifs portugais, allemands, et polonais*, in-42 de iv et 296 pages, avec un portrait de l'auteur. Suivant l'usage

1. C'est dans cette quatrième édition que les Juifs *polonais* paraissent pour la première fois sur le titre.

2. Voyez l'article FONTE des *Questions sur l'Encyclopédie*, tome XIX, pages 161-169.

3. Voyez la lettre à d'Argental, du 4 décembre 1776.

reçu en librairie de dater de l'année suivante les ouvrages publiés dans les derniers mois de l'année, ce volume porte la date de 1777. En le faisant réimprimer peu après¹, Voltaire l'intitula *Un Chrétien contre six Juifs*, titre sous lequel il a été reproduit soit séparément, soit dans les *Œuvres de Voltaire*; ce qui n'a pas empêché l'auteur de la *Notice sur Guinée*, en tête de la neuvième édition des *Lettres de quelques Juifs*, 1847, trois volumes, de dire² affirmativement : « Voltaire ne répliqua point. »

B.

 AVANT-PROPOS.

Bénéissons la foule innombrable des pamphlets anglais dans lesquels une partie de la nation accuse l'autre quatre fois par semaine de trahir la patrie, et qui sont traduits en français pour amuser les curieux.

Bénéissons les sonnets dont l'Italie fourmille, soit à l'honneur, soit contre l'honneur des dames.

Bénéissons les écrits polémiques des Allemands, dans lesquels on ne cesse d'approfondir des sujets agréables de controverse.

Bénéissons surtout les Français, qui, depuis quelque temps, impriment environ cinquante mille volumes par année, tant gros que petits, soit pour édifier le prochain, soit pour le scandaliser, soit pour l'injurier, soit pour l'ennuyer.

Mais pourquoi tant bénir cette énorme quantité d'insectes? C'est leur multitude que je remercie. Je me cache dans leur foule; leur grand nombre les fait périr en moins de temps qu'ils ne se forment : je veux vivre deux jours avec eux.

Si ces livres duraient, s'ils ne tombaient tous les uns sur les autres dans un éternel oubli, ils seraient trop dangereux; on se verrait accusé, vilipendé, condamné jusqu'à la dernière postérité, par quiconque a le loisir et la malignité de faire un livre contre nous. Mais heureusement un ennemi littéraire vous intente un procès par écrit devant le tribunal de *l'univers*, soit dans une brochure, soit dans cinq ou six tomes. Cela est lu par cinq ou six personnes de l'un ou de l'autre parti; le reste de la terre l'ignore : sans quoi les accusations graves, les injures mal déguisées sous un air de modération, les calomnies qu'on se permet si souvent dans les disputes, pourraient avoir des suites fâcheuses.

1. J'ai sous les yeux une édition avec le millésime 1777.

2. Tome I, page xviiij.

C'est donc devant un très-petit nombre de lecteurs oisifs que je veux plaider la cause d'un homme horriblement accusé et bafoué, et qui n'a pas la force de se défendre ; et je la plaide aujourd'hui parce qu'elle sera oubliée demain. Je suis l'ami du prévenu, je suis avocat. Voici le fait :

Un ancien professeur, dit-on, d'un collège de la rue Saint-Jacques, à Paris, écrivit, en 1771, une satire contre un chrétien, sous le nom de trois juifs de Hollande ; et il en a fait imprimer une autre à Paris, en trois volumes assez épais, en 1776, sous le nom de trois juifs de Portugal, demeurant en Hollande, auprès d'Utrecht.

Voilà donc un chrétien obligé de se battre contre six juifs. Est-ce Antiochus d'un côté, et de l'autre les Machabées ? La partie est d'autant plus inégale que le savant professeur se sert souvent d'armes sacrées contre lesquelles je n'ai ni ne veux jamais avoir de bouclier.

Je vais répondre aussi discrètement que je le pourrai aux accusations auxquelles on peut répondre sans tomber dans le piège que nous a tendu monsieur le professeur juif.

Il a la cruauté d'imputer à sa victime je ne sais quelles brochures, les unes judaïques, les autres antijudaïques, dont ce cher ami est très-innocent¹. Il expose un vieillard plus qu'octo-

1. Vous lui imputez de faire lui-même une édition de ses ouvrages ; il n'en a jamais fait aucune, monsieur : ceux qui ont bien voulu en faire dernièrement, comme MM. Cramer, conseillers de Genève, et monsieur le bourgmestre, monsieur le premier pasteur de Lausanne, sans le consulter, savent avec quelle indignité et quelle bêtise on les a contrefaites ; vous avez du goût sans doute, et votre style le prouve assez. La faction dont vous êtes s'est toujours distinguée par une manière d'écrire bien supérieure au style de collège, qui était celui de vos adversaires. Daignez ouvrir le vingt-troisième tome de l'édition de Londres, imitée de celle de Lausanne, vous verrez plus de cinquante pièces de la Bibliothèque bleue, et des charniers Saints-Innocents, entassées avec une merveilleuse confiance depuis la page 229 jusqu'à la fin. Un éditeur famélique ramasse toutes ces ordures pour achever un tome qui n'est pas assez épais ; et il donne hardiment son édition en trente, en quarante volumes, que des curieux trompés achètent, et qui pourrit dans leur bibliothèque : c'est le nom de l'auteur qu'on a acheté, ce n'est pas l'ouvrage. L'imprimeur, quel qu'il soit, a la hardiesse de mettre à la tête de chaque volume, *OEuvres complètes enrichies de notes, le tout revu et corrigé par l'auteur lui-même*. Il y a une édition sous son nom, dans laquelle on a glissé trois tomes entiers qui ne sont pas de lui. Tel est l'abus qui règne dans la librairie, et dans presque tous les genres de commerce. Il y a des vaisseaux marchands ; il y a des pirates. Le monde ne subsiste que d'abus. (*Note de Voltaire.*)

— L'édition dont parle Voltaire, et dans laquelle on a, dit-il, glissé trois tomes entiers qui ne sont pas de lui, est l'édition encadrée en quarante volumes in-8°. Les trois derniers sont intitulés *Pièces détachées attribuées à divers hommes célèbres* (tomes I, II, et III), mais qui, dans les exemplaires reliés, sont tomés 38,

général, couché déjà peut-être dans le lit de la mort, à la barbarie de quelques persécuteurs qu'il croit animer par ses délations calomnieuses; et c'est en feignant de le ménager, en lui prodiguant des louanges ironiques, en l'appelant grand homme, qu'il lui porte respectueusement le poignard dans le cœur. Moi, qui prends son parti avec autant de candeur qu'il prit le parti de M. l'abbé Bazin son oncle¹, je conjure ce juif de ne me point combattre avec ses armes empoisonnées; je fais une guerre honnête. Entrons en matière.

I.

Je me range d'abord sous l'étendard de saint Jérôme. J'invoque la lettre que ce grand homme écrivit à Dardanus, du petit village de Bethléem, où il habita si longtemps; voici comme il parle de la Judée.

LETTRE DE SAINT JÉRÔME.

« Je prie ceux qui prétendent que le peuple juif prit possession de ce pays après la sortie d'Égypte de nous faire voir ce que ce peuple en a possédé. Tout son domaine ne s'étend que depuis Dan jusqu'à Bersabée, c'est-à-dire l'espace de cent soixante milles en longueur (environ cinquante-trois de nos lieues)..... J'ai honte d'exprimer la largeur de cette terre de promesse; on ne compte que quarante-six milles (environ dix-sept lieues) depuis Joppé jusqu'à Bethléem; après quoi on ne trouve plus qu'un affreux désert habité par des barbares...

« Voilà donc, ô Juifs! l'étendue du pays que vous vous vantez de posséder, et dont vous faites vanité parmi les nations qui ne vous connaissent pas. Allez étaler cet orgueil chimérique aux ignorants; pour moi, qui vous connais à fond, je ne donne point dans vos panneaux: cherchez vos dupes ailleurs.

« Vous me direz peut-être que, par la terre de promesse, on doit entendre celle dont Moïse fait la description dans le livre

39, 40. Toutes les pièces qui les composent, sauf une seule (le *Catéchumène*, qui est de Borde), ont été admises dans les éditions des *OEuvres de Voltaire* faites à Kehl, et dans leurs réimpressions. (B.)

1. Voyez tome XXVI, page 367, la *Défense de mon oncle*.

des *Nombres*. Il est vrai que Dieu vous l'a promise, cette terre; mais il est faux que vous l'ayez jamais possédée... L'Évangile me promet la possession du royaume des cieux, dont il n'est pas fait la moindre mention dans vos écritures...

« Vous avez commis beaucoup de grands crimes, ô Juifs! et vous êtes devenus esclaves de tous vos voisins, etc., etc., etc. »

Après ce témoignage, mon ami a pu se permettre quelques petites libertés sur le peuple de Dieu¹, à l'exemple de saint Jérôme. Mais quand il est allé trop loin (ce qu'il ne faut jamais faire), je l'en ai charitablement averti, et il en a demandé pardon à M. Pinto², juif de Bordeaux, fort estimé des chrétiens.

II. — *Du cadran d'Ézéchias, et de l'ombre qui recule,
et de l'astronomie juive.*

Le secrétaire chrétien des six Juifs accuse mon ami d'avoir dit que les anciens Hébreux, les gens d'au delà, les passagers (car c'est ce qu'*Hébreux* signifie), n'étaient pas si savants en astronomie³ que MM. Cassini, Lemonier, Lalande, Bailly, Le Gentil, etc.⁴. Je tiens qu'il a raison : ce qui m'induit à le croire, c'est que je ne vois pas seulement le nom d'heure dans les cinq premiers livres conservés par ce peuple; aucune division du jour n'y est jamais marquée. De la *Genèse* aux *Machabées* il n'est parlé d'aucune éclipse, et vous voyez que, depuis quatre mille ans, les Chinois n'ont jamais manqué d'observer⁵ et de rapporter dans leur histoire toutes les éclipses qu'ils ont aperçues. Ce n'est point d'ailleurs insulter une nation que de dire qu'elle n'était point autrefois mathématicienne. Il paraît que le roi Ézéchias n'en savait pas tant que vos Juifs d'Espagne⁶, qui aidèrent depuis le roi Alphonse X à construire ses fameuses tables astronomiques.

Le prophète Isaïe veut faire un prodige qui assure Ézéchias

1. Voltaire avait accusé les juifs de rogner les espèces; voyez tome XXV, p. 126; XXVIII, 439, 545. Il leur en a demandé pardon en 1771; voyez tome XIX, p. 528.

2. Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre à Pinto, du 21 juillet 1762.

3. Voyez tome XIX, pages 506 et 521.

4. Le secrétaire chrétien a cité en faveur de la science des Juifs l'autorité de Scaliger; il ignore que Scaliger, fort savant d'ailleurs, a eu le malheur de trouver la quadrature du cercle; qu'il nia la précession des équinoxes, et qu'il écrivit beaucoup d'injures contre le P. Clavius, et beaucoup de bévues contre la réforme du calendrier. (K.)

5. Voyez tome XI, pages 55, 165.

6. Ces Juifs d'Espagne étaient des Arabes; voyez tome XXIV, page 43.

malade de sa guérison. Il lui demande s'il veut que l'ombre de son cadran au soleil avance ou recule de dix lignes; le malade répond : « Il est bien aisé de faire avancer l'ombre; je veux qu'elle recule. » Le malade se trompait : l'un dérangeait autant que l'autre le cours de la nature entière.

Je suis persuadé que dans la suite il y eut de savants Juifs, et surtout dans Alexandrie : ils n'auraient pas fait rétrograder le soleil comme Isaïe ; mais ils l'auraient mieux connu. Il paraît même que, vers le temps de la destruction de Jérusalem, l'historien Flavien Josèphe, et le philosophe Philon, n'étaient pas absolument étrangers à l'astronomie. Flavien Josèphe parle du phare des anciens Chaldéens, composé de deux cent vingt-trois mois lunaires qui servaient à former la période de six cents ans.

S'il y a quelque chose de vrai dans l'histoire des sciences et des erreurs, c'est qu'elles viennent presque toutes des bords du Gange ; et, quelque prodigieuse que paraisse leur antiquité, on ne peut guère leur dire : *A beau mentir qui vient de loin*. Presque tous les savants de nos jours conviennent que les brachmanes furent les inventeurs de l'astronomie et de la mythologie.

Après ces Indiens viennent les Persans, les Chaldéens, les Arabes, les Atlantides. Pour les Égyptiens, ils semblent être plus récents, parce qu'il fallut des siècles pour dompter le Nil, et pour rendre le meilleur terrain du pays habitable, comme l'a tant dit¹ mon ami, tant honni par vous.

Les Grecs, qui parurent les derniers de tant de peuples antiques, les éclipsèrent tous dans les arts. S'il faut venir aux Juifs, c'était, il faut l'avouer, un chétif peuple arabe sans art et sans science, caché dans un petit pays montueux et ignoré, comme Flavien Josèphe l'avoue dans sa réponse à Apion. Ce peuple ne posséda une capitale et n'eut un temple qu'environ dix-sept cents ans après que celui de Tyr avait été bâti ; il ne fut connu des Grecs que du temps d'Alexandre, devenu leur dominateur, et ne fut aperçu des Romains que pour être bientôt écrasé par eux dans la foule.

Les Romains créèrent roi de Judée un Arabe, fils d'un entrepreneur des vivres ; et bientôt après ces pauvres Juifs furent esclaves pour la huitième fois sur les ruines de leur ville fumante de sang, et vendus au marché, chaque tête au prix de l'animal² dont ce déplorable peuple n'osait manger. Je n'accu-

1. Tome XI, pages 59, 64 ; XVII, 162 ; XVIII, 8.

2. Le porc.

mule pas toutes ces vérités pour offenser la nation juive, mais pour la plaindre.

III. — *Si les Juifs écrivirent d'abord sur des cailloux.*

Le secrétaire des six Juifs prétend que leurs pères avaient dans un désert toutes les commodités pour écrire à peu près comme on les a de nos jours. Il reprend vivement mon ami d'avoir cru qu'on gravait alors sur la pierre¹. Cependant le livre de Josué est le garant de ce que mon ami a avancé, car il est dit : « Josué brûla la ville de Haï, la réduisit en cendres, et en fit un monceau de ruines éternelles ; fit pendre le roi, et éleva un autel de pierres au Seigneur le Dieu d'Israël sur le mont Hébal ; il fit cet autel de pierres brutes, comme il était écrit dans la loi de Moïse, et il y offrit des holocaustes et des victimes pacifiques, et il écrivit sur les pierres le *Deutéronome*². » (Josué, chap. iv.)

IV. — *Des gens massacrés pour avoir grasseyé en parlant.*

Je suis obligé de vous suivre, et de passer avec vous d'un article de maçonnerie à un objet de morale. Il s'agit de quarante-deux mille de vos frères, les Juifs de la tribu d'Éphraïm, qui furent tous égorgés par leurs frères des autres tribus à un des gués de la petite rivière du Jourdain. On leur criait : « Prononcez *shibolet*, épi de blé. » Ces malheureux, qui grasseyaient et qui ne pouvaient dire *shibolet*, disaient *sibolet*, et on les égorga comme des moutons... Quelle horreur y a-t-il donc, monsieur ? quelle mauvaise intention ? quelle faute à dire qu'ils furent massacrés pour avoir grasseyé³ ? L'horreur, l'abomination n'est-elle pas que des frères aient massacré tant de frères pour quelque cause que ce puisse être ?

1. Voyez tome XI, page 115 ; XXIV, 524 ; XXV, 9, 67, 374.

2. Le secrétaire, qui paraît très-instruit des anciens usages et des arts de l'antiquité, aurait bien dû nous instruire comment on écrivait sur des cailloux non taillés, et comment cette écriture n'était pas effacée par le sang des victimes, qui coulait continuellement sur cet autel de pierres brutes. Cette recherche eût été plus nécessaire que l'affreuse malignité d'imputer à mon ami je ne sais quelles brochures où il est dit que Thaut a composé des livres en caractères alphabétiques, écrits sur autre chose que sur des tables de pierre et de bois, il y a environ cinq mille ans. (*Note de Voltaire.*) — Voyez tome XXVI, page 417.

3. Tome XI, page 116 ; XX, 158 ; XXIV, 442 ; et, XXX, les notes sur le livre de Josué, dans la *Bible enfin expliquée*.

V. — *Du veau d'or.*

Voici une affaire à peu près aussi massacrate et plus scientifique. Mon ami, qui respecte les théologiens, et qui ne l'est point, a soutenu, d'après plusieurs Pères de l'Église, et d'après la simple raison, que tout fut miracle¹ dans la manière dont Dieu conduisit son peuple dans le désert et l'en tira ; que toutes les voies de Dieu furent autant de miracles ; que la fonte et la fabrication du veau d'or en vingt-quatre heures ; cet or jeté dans le feu, et réduit en poudre, et avalé par tout le peuple ; les vingt-trois mille hommes qui se laissent choisir et égorger sans se défendre, etc., sont d'aussi grands prodiges que tous ceux dont le *Pentateuque* est rempli. Sur quoi mon ami a proféré cette exclamation, qui me semble si religieuse et si convenable : « L'histoire d'un peuple conduit par Dieu même ne peut être que l'histoire des prodiges². »

Commençons par vous prouver, monsieur, qu'en suivant exactement l'énoncé de la sainte Écriture, le veau d'or fut jeté en fonte en vingt-quatre heures, quoique la horde juive n'eût point d'heures encore, et soit qu'on se serve du terme d'un jour ou d'une nuit pour exprimer le temps dans lequel ce veau fut fabriqué.

« Et Moïse, entrant au milieu de la nuée, monta sur la montagne, et y demeura quarante nuits (*Exode*, ch. xxiv) ; et le Seigneur, ayant achevé tous ces discours sur la montagne de Sinaï, donna à Moïse son témoignage et sa loi en deux tables de pierre, écrites du doigt de Dieu. » (Ch. xxxi.)

Il paraît, monsieur, que voilà les quarante jours accomplis ; et il est clair aussi, permettez-moi de le dire, qu'on écrivait dans ce désert sur la pierre.

« Mais le peuple, voyant que Moïse différât à descendre de la montagne, s'assembla devers Aaron, et lui dit : Fais-nous des dieux qui marchent devant nous, car nous ne savons ce qui est arrivé à cet homme (Moïse) qui nous a fait sortir de la terre d'Égypte ; et Aaron leur répondit : Otez les parures oreillères de vos femmes, fils, et filles, et apportez-les-moi ; et le peuple fit comme Aaron avait commandé, et apporta les parures oreillères ; et Aaron les ayant reçues leur fit un veau avec le burin, veau

1. Voyez tome XXVII, page 243 ; et XXX, plusieurs notes de la *Bible enfin expliquée*.

2. Voyez tome XI, page 112.

d'ouvrage de fonte ; et ils dirent : Voilà tes dieux, ô Israël, qui t'ont tiré de la terre d'Égypte. Ce qu'Aaron ayant vu, il dressa un autel devant le veau, et il cria par la voix d'un crieur : C'est demain la fête du Seigneur veau. » (*Exode*, xxxii.)

Il me semble, monsieur, qu'il n'y a que vingt-quatre heures entre la demande du veau d'or et sa fête. Les quarante jours pendant lesquels Moïse et Josué restèrent avec Dieu sur la montagne sont passés ; la loi est entre ses mains ; et, pendant qu'il est prêt à descendre, le peuple demande à adorer des dieux qui marchent. Aaron imagine un veau d'or ; on le jette en fonte ; on l'adore : on n'a pas perdu de temps.

Il est très-vrai que M. Pigalle demande six mois pour fondre un veau d'or¹, et même sans le réparer au ciseau et à la lime, encore moins au burin, car un tel ouvrage ne se fait pas avec le burin. Tout cela est très-long et prodigieusement difficile : pardonnez donc à mon ami d'avoir regardé cette aventure comme un prodige que Dieu permettait, car apparemment vous conviendrez que rien n'est ici dans le cours des choses naturelles.

VI. — *De la manière de fondre une statue d'or.*

Vous croyez, monsieur, que dans les déserts d'Oreb et de Sinaï il y avait des moyens plus expéditifs de fondre une statue de métal que ceux dont se servent nos sculpteurs ? J'ose vous répondre qu'il n'y en a point : il faut absolument un moule tellement préparé, arrêté, affermi, entouré, qu'il ne se casse ni ne se démonte en aucun endroit pendant l'opération ; il faut que l'or se répande autour de lui exactement, sans fêlure, sans inégalité : c'est ce qui est très-long et très-difficile.

Vous dites que vous avez trouvé à Paris, dans la rue Guérin-Boisseau, un sculpteur qui vous a offert de vous faire le veau d'or en huit jours. Si vous avez fait marché dans la rue Guérin-Boisseau², vous ne deviez donc pas dater vos lettres d'un village près d'Utrecht³, où l'on dit que les jansénistes se sont réfugiés.

1. Voyez l'article FONTE des *Questions sur l'Encyclopédie*, tome XIX, pages 161-169.

2. L'abbé Guinée, paragraphe VII du premier extrait du *Petit Commentaire* qui est à la suite des *Lettres de quelques Juifs*, parle des artistes de la rue Guérin-Boisseau. (B.)

3. La ville d'Utrecht, en Hollande, est le siège d'un archevêché janséniste. On a vu plus haut (page 499), que les signataires de la dédicace des *Lettres de quelques Juifs* prennent le titre de *Juifs des environs d'Utrecht*.

Mais, dans quelque pays que vous fassiez vos miracles, je retiens place. Vous me direz avec La Fontaine¹ :

Voyez-vous point mon veau ? dites-le-moi.

VII. — *Magnificence des Juifs, qui manquaient de tout dans le désert.*

Vous nous assurez que, dans le désert affreux d'Oreb, les garçons juifs et les filles juives, qui manquaient de vêtements et de pain, avaient assez d'or à leurs oreilles pour en composer un veau ; vous faites le compte des richesses que ce peuple avait volées en Égypte ; vous aviez trouvé ci-devant environ neuf millions. Nous ne comptons pas après vous, monsieur, et nous vous en croyons sur votre parole, sans prétendre disputer sur cet article. Vous savez que quand les Arabes volent, ils disent : Dieu me l'a donné. La troupe de Cartouche disait : Dieu merci, je l'ai gagné.

VIII. — *Tout est miraculeux.*

« Et lorsque Moïse fut arrivé près du camp, il vit le veau et les danses ; et, dans sa grande colère, il jeta les tables de la loi, qu'il portait dans sa main, et les brisa au pied de la montagne, et, saisissant ce veau qu'ils avaient fait, il le brûla et le réduisit en poussière, laquelle il répandit dans l'eau, et en donna à boire aux enfants d'Israël. »

C'est ici, monsieur, que je suis plus que jamais de l'opinion religieuse de mon ami, qui dit que tout doit être miraculeux dans l'histoire du peuple de Dieu, ou plutôt de Dieu même, parce qu'un Dieu ne peut parler et agir que miraculeusement. C'est donc un très-grand prodige qu'un veau d'or jeté dans le feu s'y soit converti en poudre. On vous l'a déjà dit², et on vous le répète ; il n'y a point de fourneau, quelque violent qu'il puisse être, fût-ce la fournaise de Sidrach, Misach, et Abdénago ; fût-ce un des feux allumés autrefois par l'Inquisition ; fût-ce le feu qui consuma le corps du respectable conseiller de grand'chambre Anne Dubourg, et la maréchale d'Ancre, et les cinquante chevaliers du Temple, et tant d'autres ; il n'y a point de feu, vous dis-je, qui

1. Conte du *Villageois qui cherche son veau*.

2. Voyez tome XIX, page 167.

puisse réduire l'or en poudre : ce métal si prodigieusement ductile se fond, se liquéfie. Mais que dans le désert effroyable d'Oreb, où il n'y a jamais eu d'arbres, on ait trouvé une assez énorme quantité de bois pour fondre un gros veau, un bœuf d'or, et pour le pulvériser, cela est impossible à l'industrie humaine. Je dis gros veau, je dis gros bœuf, parce qu'il est écrit que Moïse l'aperçut en s'approchant du camp ; parce que dans ce camp, composé de deux cent trente mille combattants, il y avait entre deux et trois millions de Juifs et de Juives ; parce que si Moïse, n'étant pas dans le camp, put voir tout d'un coup cet animal, il fallait qu'il fût bien gros, et au moins de la taille du bœuf Apis, dont il était la brillante image.

IX. — *De l'or potable.*

Pour accabler mon ami, vous changez le procès criminel que vous lui faites en un autre procès. Vous parlez d'or potable. On ne vous a jamais nié qu'on pût avaler de l'or, du plomb, de l'antimoine. Que ne peut-on pas avaler ? Mon ami avale les injures cruelles que vous lui dites avec des compliments, les calomnies dont vous le chargez, les accusations odieuses que vous intentez, et qui, dans d'autres temps, pourraient avoir le cruel effet de faire excommunier un honnête homme. Tandis que vous faites avaler ces pilules si amères, préparées d'une main qui n'est ni tout à fait judaïque, ni tout à fait catholique, pourquoi nous invitez-vous à vous parler d'or potable ?

Si c'est votre veau cuit sous la braise, et pulvérisé par cette braise, la chose est impossible, comme toute la terre en convient.

Si vous voulez parler de l'or potable des charlatans, c'est une question très-étrangère. L'or est indestructible. L'eau qu'on appelle régale, parce qu'on a donné à l'or le nom de roi des métaux, le dissout ; mais cette dissolution est très-caustique : vous ne prétendez pas sans doute que Moïse ait fait boire cette eau aux Israélites pour empoisonner tout le peuple de Dieu. On peut précipiter l'or de sa dissolution par un alcali ; il sera réduit en poudre ; mais il n'aura pas été brûlé, comme le dit le texte : et puis cette poudre n'est pas miscible avec l'eau.

Vous dites que Stahl, chrétien et chimiste, a fait de l'or potable, et vous citez ses opuscules (sans dire quel opuscule) dans lesquels il dit que « le sel de tartre mêlé au soufre dissout l'or au point de le réduire en poudre, qu'on peut avaler ». Je sais bien que le foie de soufre dissout l'or ; mais il ne le réduit point en

poudre. Je ne vous conseille donc pas, monsieur, d'avaler de l'or du chrétien Stahl, réduit en poudre par le moyen du sel de tartre et du soufre : premièrement, parce que je suis très-sûr que ces deux ingrédients ne peuvent pulvériser l'or qu'en le précipitant de la dissolution, et alors il n'est plus potable; secondement, parce que je suis encore très-sûr que vous seriez en danger de mort si vous preniez de cette dissolution, et que je ne veux pas vous tuer, quoique vous ayez voulu tuer mon ami.

Quant à l'or potable de M^{lle} Grimaldi, voici ce que c'est : on mêle de l'huile essentielle de romarin ou une autre, ou de l'esprit-de-vin avec une dissolution d'or dans l'eau régale; on enlève ce qui surnage, c'est-à-dire l'huile ou l'esprit-de-vin qui contient une très-petite partie d'or et d'acide. C'est un secret de charlatan pour vendre très-cher une mauvaise drogue; fi donc, monsieur! osez-vous attribuer de pareils tours à Moïse?

Hélas! vous avez parlé, sans le savoir, à un homme qui n'est que trop au fait des préparations de l'or; j'ai chez moi plus d'un artiste¹ qui ne travaille qu'à cela : il m'en coûte assez pour que je sois en droit de dire mon avis.

X. — *De vingt-trois mille Juifs égorgés par leurs frères.*

Vous faites un crime à mon ami d'avoir plaint vingt-trois mille Juifs massacrés par les lévites, leurs frères, sans se défendre. Ah! monsieur, si vous êtes juif, ayez quelque compassion pour vos frères; si vous êtes chrétien, ayez-en pour vos pères. Mon ami a eu le bonheur d'inspirer l'esprit d'indulgence à bien des gens qui avaient à se reprocher des sévérités impitoyables. N'a-t-il pu parvenir à vous rendre humain?

« Et Moïse voyant le peuple nu, car Aaron l'avait dépouillé à cause de son ignominie² (du veau d'or), et l'avait exposé au milieu de ses ennemis; Moïse se met à la porte du camp, et dit : Qui est au Seigneur se joigne à moi; et tous ceux de la race de Lévi se joignirent à lui; et il leur dit : Que chacun mette son épée sur sa cuisse; allez et revenez d'une porte à l'autre au travers du camp : que chacun tue son frère, son ami et ses proches. Les enfants de Lévi firent ce que Moïse ordonnait, et il y eut ce jour environ vingt-trois mille hommes de massacrés. » (*Exode*, xxxii, 28.)

1. Les fabricants d'horlogerie établis à Ferney.

2. Plusieurs personnes sensibles ont été surprises qu'Aaron lui-même livrât les coupables, car il paraissait le plus criminel : le peuple avait demandé des dieux qui marchassent, et Aaron imagina le bœuf. (*Note de Voltaire.*)

Quoi! monsieur, voilà (par le texte) Moïse lui-même qui, à l'âge de quatre-vingts ans passés, se met à la tête d'une troupe de meurtriers (*qu'on se joigne à moi*) et qui avec eux égorge de ses mains vingt-trois mille de ses compagnons! Chacun tue son frère, son ami, son parent! C'est mon ami, à moi, mon innocent ami, que vous accusez d'être l'ennemi des Juifs; c'est lui qui pleure sur les infortunés qu'on égorge; et c'est vous qui vous réjouissez de ce massacre!

« Il faut de la sévérité, dites-vous, quand les prévaricateurs sont nombreux. » Ah! monsieur, ce n'est pas à vous de le dire. Je ne veux pas vous demander si vous auriez trouvé bon que l'on égorgeât vingt-trois mille convulsionnaires. Je ne veux pas vous outrager comme vous avez insulté mon ami. Quoi! vous auriez donc applaudi à la Saint-Barthélemy! Car enfin les soixante et dix mille citoyens qu'on égorgea en France étaient des rebelles à votre religion dominante; ils étaient plus coupables que vos Israélites, car ils péchaient contre les lois connues, et les Israélites furent moins coupables quand ils s'impatientèrent de ne point recevoir des lois qu'on leur faisait attendre depuis quarante jours. O homme, qui que vous soyez, apprenez à pardonner!

Pour moi, monsieur, quand même vous auriez été convulsionnaire, ce que je ne crois pas, je ne pourrais vous vouloir du mal. Quand même vous auriez écrit des lettres de cachet sous le frère Le Tellier, encore aurais-je pour vous de l'indulgence, encore serais-je votre frère, si vous daigniez être le mien.

XI. — *De vingt-quatre mille autres Juifs égorgés par leurs frères.*

Mais pardonnez encore une fois à mon malheureux ami si, après avoir plaint vingt-trois mille pauvres Juifs mis en pièces sans se défendre, par les propres mains de l'octogénaire ou nonagénaire Moïse et par ses lévites, il a de plus osé étendre sa pitié sur vingt-quatre mille autres descendants de Jacob, assassinés environ quarante ans après, et toujours par leurs frères.

Vous croyez ou faites semblant de croire que ces vingt-quatre mille Juifs moururent de la peste en un jour: je le souhaite. Dieu est le maître de choisir le genre de mort dont il veut que les hommes périssent. Mais voici le texte dans toute sa pureté.

« Et l'Éternel dit à Moïse: Saisis tous les princes du peuple, et pends-les tous à des potences à la face du soleil, etc.... Et on en tua ce jour-là vingt-quatre mille. » (*Nombres*, chap. xxv.)

Pourquoi défigurez-vous entièrement ce passage? Ce sont les

princes du peuple que Moïse fait d'abord pendre ; et vous traduisez que *Moïse les assembla avec lui pour faire pendre les coupables!* Vous pouvez savoir cependant que Zamri, qui fut assassiné le premier, était un prince du peuple (*dux de cognatione*¹, chef de tribu), et que sa femme ou sa maîtresse Cosbi était fille du roi ou prince de Madian, *Cosbi, filiam ducis Madian*². Pourquoi dites-vous que ce prince et cette princesse moururent d'une épidémie, d'une peste qui emporta vingt-quatre mille hommes en un jour? *Occisi sunt*³, on les tua, signifie-t-il la peste?

N'est-il pas vraisemblable que ces princes du peuple, tués par l'ordre exprès de Moïse, étaient à la tête d'un grand parti contre lui, et qu'ils voulaient déposséder un vieillard qu'on nous peint âgé de cent vingt ans, dont ils étaient lassés et jaloux ; un vieillard dur, et malavisé selon eux, qui pendant vingt années avait fait errer plus de deux millions d'hommes dans des déserts épouvantables, sans pain, sans habits, sans pouvoir seulement entrer dans cette terre promise, malheureux objet de tant de courses? L'auteur du livre des *Nombres*, quel qu'il soit, ne dit pas cela : je ne le dis pas non plus ; mais je soupçonne qu'on peut le soupçonner.

Voici ce qui me fait croire qu'on peut me pardonner mon soupçon ; je ne recherche point quel est l'auteur du livre des *Nombres* ; je mets à part l'opinion du grand Newton, et celle du savant Leclerc, et celle de tant d'autres. Je ne veux point deviner dans quel esprit on écrivit ce *Bemiddebar*, ce livre des *Nombres* ; je me tiens à la *Vulgate* reçue et consacrée dans notre sainte Église, et je n'ose même la citer que sur les difficultés qui regardent l'histoire. Je me donne bien de garde de toucher au théologique ; je sens bien que cela ne m'appartient pas.

L'historique me dit donc que le prince juif nommé Zamri couchait dans sa tente avec sa femme, ou sa maîtresse, la princesse nommée Cosbi, fille du grand prince madianite, nommé Sur ; lorsque Phinée, petit-fils d'Aaron, et petit-neveu de Moïse, commença le massacre par entrer subitement dans la tente de ces princes, que l'auteur appelle bordel (*lupanar*⁴) ; et cet arrière-neveu de Moïse est assez vigoureux et assez adroit pour les percer tous deux d'un seul coup dans les parties de la génération, parties qui étaient sacrées chez tous les peuples de ces cantons, et sur lesquelles même on faisait les serments. Or cet assassinat

1. *Nombres*, xxv, 14.

2. *Ibid.*, xxv, 18.

3. *Nombres*, xxv, 9.

4. *Ibid.*, xxv, 8.

sacrilège, commis par le plus proche parent de Moïse, ne nous induit-il pas à croire qu'il s'agissait de le venger d'une cabale des princes d'Israël et des princes de Madian, soulevée contre le législateur? C'est ce que je laisse à juger par tout homme éclairé et impartial.

XII. — *Remarque sur le prince Zamri et sur la princesse Cosbi, massacrés en se caressant.*

A peine ce jeune prince et cette jeune princesse sont si singulièrement assassinés, *nubendi tempore in ipso*¹, que les satellites de Phinée coururent assassiner vingt-quatre mille hommes du peuple, sans compter les princes : *Occisi sunt*, qu'en dites-vous? Je ne sais pas ce que mon ami en a dit : il me mande que vous le citez à faux ; je n'ai point vu, en effet, dans ses ouvrages le passage que vous lui imputez. Laissez-moi justifier mon ami, et pleurer sur ce pauvre prince et sur cette pauvre princesse, massacrés en faisant l'amour. Si vous ne les avez jamais pleurés, je vous plains. Un de vos plaisants de Paris m'exhorte à me consoler, en me disant que tout cela n'est peut-être pas vrai : ce plaisant me fait frémir.

XIII. — *Quel scribe écrivit ces choses.*

Ce mauvais plaisant, monsieur, m'empêche de discuter avec vous quel scribe a écrit le premier vos volumes juifs, dans quel temps ils ont été écrits, s'ils ont tous été dictés par le Saint-Esprit, si jamais il ne s'est trouvé de Juif qui ait écrit sans être inspiré, comme ont fait probablement Flavien Josèphe, Philon, Onkelos, Jonathan, et les auteurs du *Talmud*, et mon ami Éphraïm, juif d'un grand roi, plus brave que votre David, et plus éclairé que votre Salomon.

Dieu me garde, monsieur, de marcher avec vous sur ces charbons ardents, cachés sous des cendres trompeuses²! C'est à vous d'examiner quelle raison avait le grand Newton pour décider que le *Pentateuque* fut composé par Samuel, tandis que plusieurs autres savants le croient rédigé tel qu'il est par Esdras ; pour moi, je n'ose entrer dans cette querelle ; il y a des choses qu'on dit hardiment en Angleterre, et qu'il serait dangereux peut-être de

1. Lucrèce, I, 99.

2. *Suppositos cineri doloso*, a dit Horace, livre II, ode I, vers 8.

dire à Paris. On peut y jouer avec un prodigieux succès toutes les pièces du divin Shakespeare¹ ; mais on ne peut y professer toutes les découvertes de Newton.

C'est par la même circonspection que je ne vous parlerai ni du magistrat Collins, ni du maître ès arts Woolston, ni du lord Shaftesbury, ni du lord Bolingbroke, ni du célèbre Gordon, ni de ce fameux membre du parlement Trenchard, ni du doyen Swift, ni de tant d'autres grands génies anglais :

Quid de cumque viro, et cui dicas : Sæpe caveto.

J'ajoute : *Caveto in Gallia et in Hispania plus quam in Italia*. Il est vrai qu'actuellement toutes ces disputes théologiques ne font plus aucun effet ni en Angleterre, ni en Hollande, ni en aucun pays du Nord : on est assez sage pour les mépriser ; un homme qui voudrait aujourd'hui expliquer certaines choses contradictoires ne serait que ridicule.

XIV. — *Qui a fait la cour à des boucs et à des chèvres ?*

Passons vite aux singularités historiques dont il est permis de parler. Vous êtes fâché contre mon ami de ce qu'il passe, selon vous, pour avoir dit que vos grands-pères faisaient autrefois l'amour à des chèvres, et vos grand'mères à des boucs, dans les déserts de Pharan, de Sin, d'Oreb, de Cadès-Barné, où l'on était fort désœuvré : la chose est très-vraisemblable, puisque cette galanterie est expressément défendue dans vos livres. On ne s'avise guère d'infliger la peine de mort pour une faute dans laquelle personne ne tombe ; mais si ces fantaisies ont été communes, il y a plus de trois mille ans, chez quelques-uns de vos ancêtres, il n'en peut jaillir aucun opprobre sur leurs descendants. Vous savez qu'on ne punit point les enfants pour les sottises des pères, passé la quatrième génération ; de plus, vous ne descendez point de ces mariages hétéroclites, et quand vous en descendriez, personne ne devrait vous le reprocher :

On ne se choisit point son père ;
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abattu².

¹ En 1776, avons-nous dit, Ducis n'avait encore donné au théâtre que son *Hamlet* et *Roméo et Juliette*, tragédies imitées de Shakespeare.

² M. Lamotte, *Ode à Rousseau*.

Songez que sous l'empire florissant d'Auguste, qui fit régner les lois et les mœurs, à ce que dit Horace¹, les chèvres ne furent pas absolument méprisées dans les campagnes : les boucs en étaient jaloux. Souvenez-vous du *Novimus et qui te*² de Virgile : les *nymphes en rirent*, dit-il ; et, si vous m'en croyez, vous en rirez aussi, au lieu de vous fâcher, comme M. Larcher, du collège Mazarin, s'est fâché contre le neveu³ de l'abbé Bazin, qui n'y entendait pas finesse.

Le maréchal de La Feuillade écrivit un jour au prince de Monaco : « *Lasciamo queste porcherie orrende : non ho mai fatto il peccato di bestialità che con Vostra Altezza.* »

XV. — *Des sorciers.*

Je ne sais jamais si c'est au juif, ou au secrétaire de la rue Saint-Jacques⁴, ou au savant d'un village près d'Utrecht, à qui j'ai l'honneur de parler. Quoi qu'il en soit, c'est toujours en général à Israël que mes réponses doivent être adressées.

Israël prétend qu'on s'est contredit quand on a parlé du sabbat des sorciers. Il n'y a point de démonographe qui n'ait assuré que les sorciers qui allaient au sabbat par les airs sur un manche à balai, pour adorer le bouc, avaient reçu cette méthode des Juifs, et que le mot sabbat en faisait foi.

Vous dites que ceux qui sont de cette opinion se contredisent, en ce qu'ils conviennent que les Juifs, avant la transmigration, ne connaissaient pas encore les noms des anges et des diables, et même n'admettaient point de diable ; par conséquent ils ne pouvaient se donner au diable, comme ont fait les sorcières, et baiser le diable au derrière sous la figure du bouc.

Mais aussi, messieurs, ce n'est que depuis votre dispersion que vous avez été accusés d'enseigner la sorcellerie aux vieilles. Ce sont les anciens Juifs du temps de Nabuchodonosor, du temps de Cyrus, les anciens Juifs du temps de Titus, du temps d'Adrien, et non les anciens du temps de la fuite d'Égypte, qui coururent chez les nations vendre des philtres pour se faire aimer, des paroles pour chasser les mauvais génies, des onguents pour aller au sabbat en dormant, et cent autres sciences de cette espèce.

1. Épître 1 du livre II, vers 1-3.

2. Églog. III, 8.

3. Larcher a publié une *Réponse à la Défense de mon oncle* ; voyez la note, tome XXVI, page 367.

4. Voyez page 507.

Vous savez combien de livres de magie vos pères ont attribués à Salomon : votre historien Flavien Josèphe en cite quelques-uns dans son livre huitième, et il ajoute qu'il a vu lui-même opérer des guérisons miraculeuses avec ces recettes. Je puis vous assurer, messieurs, et tout ce qui m'entoure sait, que plus d'un seigneur espagnol m'a écrit, et fait écrire, pour céder la *Clavicule de Salomon*, qu'on leur avait dit être en ma possession. Il y a de vieilles erreurs qui durent bien longtemps; le genre humain a obligation à ceux qui le détrompent.

Au reste, si quelques pauvres femmes juives ont eu la bêtise de se croire sorcières, et si autrefois il s'en trouva qui eurent la faiblesse d'imiter Philyre et Pasiphaé, et de prodiguer leurs charmes à ceux qui sont appelés *les velus* dans le *Lévitique*, que vous importe? Cela ne doit pas plus vous intéresser que les sorcières des bords du Rhin, qui voulurent immoler les ambassadeurs de César, n'intéressent aujourd'hui les très-aimables princesses qui sont l'honneur de ce pays.

XVI. — *Silence respectueux.*

Vous exigez, monsieur, que je vous dise pourquoi Dieu a donné plus de préceptes à Abraham qu'à Noé, et que je vous développe si Dieu ne peut pas donner de nouvelles lois suivant les temps et les besoins. Je vous répons que je ne suis ni assez fort ni assez hardi pour avoir un sentiment sur une question si épineuse. Je crois que Dieu peut tout, et mon ami ne vous fera pas d'autre réponse.

Je pense que vous ne me répondriez pas davantage si je vous demandais pourquoi non-seulement le nom de Noé, mais le nom de tous ses ancêtres, ont été ignorés de la terre entière jusqu'à nos Pères de l'Église¹. Pourquoi n'y a-t-il pas un seul auteur parmi les Gentils qui ait jamais parlé d'Adam, le père du genre humain, et de Noé, son restaurateur? Comment se peut-il faire que, dans une si nombreuse famille, il ne se soit pas trouvé un seul enfant qui se soit souvenu de son grand-père, excepté vous? Pourquoi la *Cosmogonie* de Sanchoniathon, qui écrivait dans votre voisinage avant Moïse, est-elle absolument différente de celle de ce grand homme? Vous savez tout ce qu'on peut dire : parlez, monsieur, car, pour moi, je ne dirai mot.

1. Voyez la note, tome XXVI, page 202.

XVII. — *Animaux immondes.*

Nous ne serons pas d'accord, messieurs les juifs, sur la notion du droit divin. Nous appelons droit divin tout ce que Dieu a ordonné : ainsi nos bénéficiers ont dit que leurs dîmes sont de droit divin, parce que Dieu même vous avait ordonné de payer la dîme à vos lévites. Nous appelons les devoirs communs de la société le droit naturel.

Où avez-vous pris qu'il y ait *un ton railleur* à dire : Dieu défendit qu'on se nourrit de poissons sans écailles, de porcs, de lièvres, de hérissons, de hiboux¹? Comment avez-vous trouvé *un ton* dans des paroles écrites? Où est la raillerie? Hélas! vous voulez railler; vous parlez de *Zaire* et d'*Olympie* quand il est question des griffons et des ixions, animaux inconnus dans nos climats, dont il vous fut ordonné de vous abstenir dans le vôtre. Vous reprochez à mon ami d'avoir dit que « les griffons et les ixions juifs doivent être mis au rang des monstres, et que ce sont des serpents ailés avec des ailes d'aigles » ; il n'a jamais dit cela², monsieur, et il est incapable d'avoir écrit qu'on est ailé avec des ailes.

Je ne regarde pas votre méprise comme une de ces calomnies cruelles que vous avez eu le malheur de copier dans votre livre : vous avez vu apparemment cette phrase dans une des mille et une brochures qu'on a faites contre mon ami, et vous la répétez au hasard; je vous jure, monsieur, qu'elle n'est pas de lui.

XVIII. — *Des cochons.*

Qui que vous soyez, ou juif ou chrétien, ou amalécite ou récabite; ou habitant d'Utrecht ou docteur de la rue Saint-Jacques, vous êtes un savant homme; vous avez beaucoup lu, vous faites usage de vos lectures; il y aurait plaisir à s'instruire avec vous; nous ferions gloire d'être vos écoliers, mon ami et moi, si vous aviez un peu plus d'indulgence.

Vous parlez très-bien de la bonne chère des Juifs; il est vraisemblable que le petit salé aurait été malsain dans les déserts de la basse Syrie et de l'Arabie Pétrée. Vous nous auriez encore

1. Voyez tome XXV, page 65.

2. Je n'ai trouvé dans aucune édition du *Traité sur la Tolérance* la phrase que Guénée attribue à Voltaire, et que celui-ci désavoue. (B.)

donné de nouvelles instructions, si vous nous aviez appris pourquoi les Égyptiens, si antérieurs à la loi juive, ne mangeaient point de cochon. Vous nous rendriez un nouveau service si vous nous disiez comment les Juifs, qui font tout le commerce de la Vestphalie, pays assez froid, où l'on ne se nourrit que de porc, n'ont pu obtenir quelque dispense de leurs rabbins.

Ne vous est-il pas arrivé la même chose qu'à nos minimes? Le bon Martorillo (saint François de Paule) leur ordonna de manger tout à l'huile en Calabre, où l'huile est la nourriture des pauvres; ils suivent par humilité cette loi en Allemagne, où l'huile est un mets recherché, et où un tonneau d'huile coûte plus que quatre tonneaux de vin. Vous nous auriez prouvé qu'il faut que tout moine obéisse à son fondateur. C'est ainsi que les musulmans, à qui Mahomet défendit le vin dans les climats brûlants de l'Arabie, n'en boivent point dans le climat froid de la Crimée.

A l'égard du lièvre dont il ne vous est pas permis de manger, parce qu'il rumine, et qu'il n'a pas le pied divisé¹, quoiqu'en effet il ait le pied très-divisé, et qu'il ne rumine point, ce n'est qu'une petite méprise. M. le pasteur du Bourg-Dieu² a dit que ce n'est pas là où git le lièvre; si ce n'est pas Bourg-Dieu qui l'a dit, c'est un autre.

XIX. — *Peuples dispersés.*

Vous dites dans le même endroit que les Juifs sont restés les seuls des anciens peuples, etc., et qu'ils triomphent des siècles; mais les Arabes, beaucoup plus anciens qu'eux, subsistent en corps de peuple et habitent encore un vaste pays qu'ils ont toujours habité. Les Égyptiens sont en Égypte sous le nom de Coptes, et n'ont oublié que leur langue. Les Brachmanes, subjugués par ceux qu'on appelle *Maures*, ont conservé leurs lois, leurs rites, et même la langue de leurs premiers pères. Les Parsis, dispersés comme les Juifs et autrefois dominateurs des Juifs, sont aussi attachés qu'eux à leurs usages antiques, et espèrent toujours, comme eux, une révolution. Les Chinois, tout subjugués qu'ils sont par les Tartares, ont soumis leurs vainqueurs à leurs lois; on ne peut plus dire aujourd'hui : *Græcia*

1. Voyez tome XXIV, page 77; XXVIII, 210.

2. Il a existé, au xvii^e siècle, un pasteur de la religion réformée nommé Jean-Armand Dubourdiou. (B.)

*capta ferum victorem cepit*¹, comme Horace le disait à Auguste; mais enfin il y a plus de cent mille Grecs dans la seule ville de Stamboul : Athènes, Lacédémone, Corinthe, et l'Archipel, sont encore peuplés de Grecs, et, pour parler des petites nations, les Arméniens asservis font le commerce comme les Juifs dans toute l'Asie, et ne s'allient communément qu'entre eux, ainsi que les Coptes, les Brame, les Baniens, les Parsis, et les Juifs. Tous les peuples qui existent triomphent des siècles.

XX. — *Ordre de tuer.*

Dans votre lettre troisième, monsieur, où vous faites un magnifique éloge de l'intolérance, vous avez oublié de citer le fameux passage du *Deutéronome*². « S'il se lève parmi vous un prophète qui ait vu, et qui ait prédit un signe et un prodige, et si ses prédictions sont accomplies, et s'il vous dit : Allons, suivons des dieux étrangers, etc.... que ce prophète.... soit massacré.... Si votre frère, fils de votre mère, ou votre fils, ou votre fille, ou votre femme qui est entre vos bras, ou votre ami que vous chérissez comme votre âme, vous dit : Allons, servons des dieux étrangers ignorés de vous et de vos parents, égorgez-le sur-le-champ, frappez le premier coup, et que le peuple frappe après vous. »

Vous avez frémi, monsieur, si vous êtes chrétien; vous avez tremblé que vos juifs, dont vous vous êtes fait secrétaire, n'abusassent contre les chrétiens de ce passage terrible. En effet, le fameux rabbin Isaac du xv^e siècle, l'employa dans son *Rempart de la foi*, pour tâcher de disculper ses compatriotes du déicide dont ils eurent le malheur d'être coupables. Ce rabbin prétend que la loi mosaïque est éternelle, immuable (lisez son chapitre vingtième); et de là il conclut que ses ancêtres se conduisirent dans leur déicide comme leur loi l'ordonnait expressément. Mais enfin, puisque vous n'avez pas parlé de cet effrayant passage, je n'en parlerai pas. Je me féliciterai avec vous d'être né sous la loi de grâce, qui ne veut pas qu'on plonge le couteau dans le cœur de son ami, de son fils, de sa fille, de son frère, de sa femme chérie; et qui, au contraire, donne l'exemple de porter sur ses épaules la brebis égarée. Êtes-vous brebis, monsieur, je suis prêt à vous porter; mais si je suis brebis égarée, portez-moi, pourvu que ce ne soit pas à la boucherie.

1. Livre II, épître 1, vers 156.

2. Chapitre XIII, versets 1-9.

XXI. — *Tolérance.*

Vous donnez ce grand précepte à mon ami : « Sortez enfin du cercle étroit des objets qui vous entourent, et ne jugez pas toujours de notre gouvernement par le vôtre. » Ah ! monsieur, qui jamais avait mieux mis vos leçons en pratique, et plus hautement, que celui à qui vous les donnez ? On lui en a fait si souvent un crime ! on lui a tant reproché d'envisager toujours le genre humain plus que sa patrie !

Et dans quelle vue parlez-vous à cet homme qui, à l'exemple du grand Fénelon, a embrassé tous les hommes dans son esprit de tolérance, dans son zèle et dans son amour ? Dans quelle vue, dis-je, lui ordonnez-vous de sortir du cercle étroit où vous le supposez renfermé ? Quel est votre objet ? C'est de lui prouver que l'intolérance est une vertu nécessaire et divine.

Et pour lui prouver ce dogme infernal, que sans doute vous n'avez point dans le cœur et qu'un inquisiteur n'oserait avouer aujourd'hui, vous lui dites que l'intolérance régnait chez les peuples les plus anciens et les plus vantés. Selon vous, Abraham fut persécuté chez les Chaldéens, ce que l'Écriture ne dit pas, et ce qui serait une étrange raison pour persécuter chez nous. Selon vous, Zoroastre persécuta des nations, le feu et le fer dans les mains ; vous entendez apparemment le dernier des Zoroastres, qui, au lieu d'être persécuté, fut tant persécuté, tant calomnié chez Darius. Vous louez les Éphésiens d'avoir opprimé Héraclite, leur compatriote, qu'ils n'opprimèrent jamais. Vous regardez la guerre des amphictyons comme une guerre de religion, comme une guerre pour des arguments de l'école ; et vous la révèrez sous cet aspect, et vous la croyez sacrée. Ce n'était pourtant qu'une guerre très-ordinaire pour des champs usurpés ; elle fut appelée sacrée, parce que ces champs étaient du territoire d'Apollon.

Vous cherchez dans les républiques de la Grèce des exemples de la légèreté, de la superstition, et de l'emportement de ces peuples ; vous en rassemblez quatre ou cinq dans l'espace de trois cents années, pour démontrer que la Grèce était intolérante, et qu'il faut l'être. On démontrerait de même qu'il faut faire la guerre civile par l'exemple de la Fronde, de la Ligue, de la fureur des Armagnacs et des Bourguignons.

L'exemple de Socrate est encore plus mal choisi. Il fut la victime de la faction d'Anytus et de Mélitus, comme Arnauld fut la

victime des jésuites ; mais à peine les Athéniens eurent-ils commis ce crime qu'ils en sentirent l'horreur. Ils punirent Anytus et Mélitus ; ils élevèrent un temple à Socrate. On ne doit jamais rappeler le crime des Athéniens contre Socrate, sans rappeler leur repentir.

Vous imputez bien faussement l'intolérance aux Romains. Vous citez contre mon ami ces paroles qui sont dans son *Traité de la Tolérance*¹ : « Deos peregrinos ne colunto ; — qu'on ne rende point de culte à des dieux étrangers. » C'est le commencement d'une ancienne loi des douze Tables ; il ne rapportait que la partie de ce fragment dont il avait besoin alors, et même il se servit du mot *peregrinos*, qui est l'équivalent d'*advenas*. Sa mémoire le trompa ; je vous l'avoue comme il me l'a avoué. Voici l'énoncé de la loi telle que Cicéron nous l'a conservée : « Separatim nemo habessit deos, neve novos, sed ne advenas, nisi publice adscitos, privatim colunto. — Que personne n'ait des dieux en particulier, ni des dieux nouveaux, à moins qu'ils ne soient publiquement admis. »

Or les dieux étrangers furent presque tous naturalisés à Rome par le sénat². Tantôt Isis eut des temples, tantôt elle fut chassée quand ses prêtres eurent scandalisé le peuple romain par leurs débauches et par leurs friponneries ; elle fut encore rappelée. Tous les cultes furent tolérés dans Rome.

Dignus Roma locus quo deus omnis eat.

(OVID., *Fast.*, IV, 270.)

Les Romains permirent que les Juifs, reçus pour leur argent dans la capitale du monde, célébrassent la fête d'Hérode : *Herodis venere dies*³ ; et cela même pendant que Vespasien préparait la ruine de Jérusalem. Mon ami a fait voir que les armées romaines commençaient toujours par adorer les dieux des villes qu'elles assiégeaient, et qu'il y avait une communauté de dieux chez tous les peuples policés de l'Europe. Il n'y eut que le dieu des Juifs que les Romains ne saluèrent pas, parce que les Juifs ne saluaient pas ceux de Rome.

Comment avez-vous pu dire, monsieur, que les Romains étaient intolérants ; eux qui donnèrent tant de vogue, tant d'éclat

1. Tome XI, page 147 ; et XXV, 43.

2. Voyez tome XXV, page 43 ; et XXVIII, 157.

3. Perse, satire v, vers 180.

à la secte d'Épicure, et aux vers de Lucrèce; eux qui firent chanter sur le théâtre, en présence de vingt mille hommes :

Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil est.

(SENEC., *Troades*, act. II, v. 397.)

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien¹.

Quæris quo jaceant post obitum loco ?
Quo non nata jacent.

Où serons-nous après la mort ?
Où nous étions avant de naître.

Vous dites qu'il y eut des temps où quelques empereurs persécutèrent les philosophes, les amateurs de la sagesse. Non, monsieur; il n'y eut jamais de décrets portés contre la philosophie. Cette horrible extravagance ne tomba jamais dans la tête d'aucun Romain. Vous avez pris pour des philosophes de misérables charlatans, diseurs de bonne et mauvaise aventure, des Zingari² qui s'intitulaient *Chaldéens, mathématiciens*; nous avons dans le Code la loi de *mathematicis ex urbe expellendis*. C'étaient des prophètes de sédition, qui prédisaient la mort des empereurs; c'étaient des sorciers qui passaient, chez quelques méchants et quelques ignorants, pour donner cette mort par les secrets de l'art. Notre France fut infectée de ces gens-là du temps de Charles IX et de Henri III. Les philosophes étaient Montaigne, Charron, le chancelier de L'Hospital, le président de Thou, le conseiller Dubourg. Les philosophes de nos jours sont des hommes d'État, éloignés également de la superstition et du fanatisme; des citoyens illustres, profondément instruits, cultivant les sciences dans une retraite occupée et paisible; des magistrats d'une probité inaltérable, si supérieurs à leurs emplois qu'ils savent les quitter avec autant de sérénité que s'ils allaient avec leurs amis :

. . . Venafranos in agros,
Aut Lacedæmonium Tarentum.

(HOR., lib. III, od. v.)

Ces philosophes sont tolérants; et vous êtes bien loin de l'être, vous qui employez toutes sortes d'armes contre un vieillard isolé,

1. Voltaire a déjà donné cette traduction, tome XXV, page 43; il en donne d'autres tome XXVIII, page 155; et ci-dessus, page 336.

2. Mot italien qui désigne ceux que nous appelons, en français, *Bohémiens, Égyptiens*.

mort au monde en attendant une mort prochaine ; contre un homme que vous n'avez jamais vu, qui ne vous a jamais pu offenser. Pourquoi faites-vous contre lui trois volumes¹ ? Pourquoi dans ces trois volumes toutes ces ironies continuelles, toutes ces injures, toutes ces accusations, toutes ces calomnies, ramassées dans la fange de la littérature, et dont certainement vous n'auriez point fait usage si vous aviez consulté votre cœur et votre raison ? Otez ce fatras énorme d'outrages, il ne restera pas vingt pages en tout. Et de ces vingt pages ôtez les choses dont aucun honnête homme ne se soucie aujourd'hui, il ne restera rien.

O quantum est in rebus inane !

(PERS., sat. I, v. 1.)

XXII. — *Formule de prière publique.*

Mon ami a remarqué historiquement que depuis la pâque célébrée dans le désert² après la fabrication du tabernacle, il n'est parlé d'aucune autre pâque ; que la circoncision ne fut point connue dans le désert pendant quarante ans ; que nulle grande fête légale n'est marquée ; qu'on ne trouve dans l'Ancien Testament aucune prière publique commune semblable à notre oraison dominicale ; et que la Misna nous apprend seulement qu'Esdras en institua une. Tout cela est aussi vrai qu'indifférent. Pourquoi y trouvez-vous de la fausseté et de la mauvaise volonté ? Si mon ami a mal dit, rendez témoignage du mal. S'il a bien dit, pourquoi l'injuriez-vous ?

XXIII. — *Défense de sculpter et de peindre.*

Vous avancez formellement que la loi de Dieu « ne défend pas absolument de faire aucune image, aucun simulacre, mais d'en faire pour les adorer ». Je pense que vous vous trompez, messieurs. Je ne sais rien de si positif que ces paroles de l'*Exode*³ : « Vous ne ferez point d'image taillée, ni aucune représentation de ce qui est sur le ciel en haut, ni sur la terre en bas, ni de ce qui est dans les eaux. »

1. C'est le nombre de volumes qu'a la quatrième édition des *Lettres de quelques Juifs*, voyez page 499.

2. Voyez tome XXV, page 68.

3. Chapitre xx, verset 4.

Ce n'est qu'après ces paroles qu'il est dit : « Vous n'adorerez point cela ; vous n'adorerez ni le ciel, ni la terre, ni l'eau : car je suis le Dieu fort, le Dieu jaloux¹. »

Si, après cet ordre si précis, Moïse lui-même érigea un serpent d'airain, il semble qu'il se dispensa de sa loi. Si le roi Ézéchiass fit brûler ce serpent comme un monument d'idolâtrie, il paraît qu'il fut bien ingrat envers un animal qui avait guéri ses ancêtres mordus par de vrais serpents dans le désert. Il faut demander ce qu'on en doit penser aux chanoines de Milan, qui ont ce serpent d'airain dans leur église.

XXIV. — *De Jephthé.*

Vous avez beau faire, monsieur ou messieurs, vous ne ferez jamais accroire à personne qu'on doive entendre dans votre sens ces paroles de Jephthé aux Ammonites² : « Ce que votre dieu Chamôs vous a donné ne vous appartient-il pas de droit ? Souffrez donc que nous prenions ce que notre dieu s'est acquis. » Vous croyez qu'elles signifient : Ce que vous prétendez qu'on vous a donné ne vous appartient-il pas ? Donc tout nous appartient.

Ne tordons point les textes, ne dénaturons point le sens des paroles. C'est un pot à deux anses, dit un grave auteur, chacun tire à soi : le pot se casse, les disputants se jettent les morceaux à la tête.

XXV. — *De la femme à Michas.*

Non, vous ne ferez jamais accroire à personne que la femme à Michas³ ait bien fait d'acheter des idoles, et de payer un chapelain d'idoles ; que la tribu de Dan, n'ayant point assez pillé dans le pays, ait bien fait de voler les idoles et le chapelain de la femme à Michas ; et que le chapelain ait bien fait de bénir cette tribu de voleurs quand elle eut ravagé je ne sais quel village qu'on nommait, dit-on, Laïs (beau nom chez les Grecs) ; qu'un petit-fils du divin Moïse, nommé Jonathan, ait bien fait d'être grand aumônier des idoles de ces voleurs. Un petit-fils de Moïse ! juste Dieu ! premier chapelain d'une tribu idolâtre ! C'est bien pis que de soutenir, dans un village auprès d'Utrecht⁴, que les cinq

1. Chapitre xx, verset 5.

2. *Juges*, chapitre xi, page 24.

3. Voyez, dans les *Juges*, l'histoire de la femme à Michas. (*Note de Voltaire.*) — Voltaire la raconte tome XXV, page 73.

4. Voyez page 507.

propositions ne sont pas dans Jansénius : car, en conscience, je ne crois pas qu'il y ait le moindre mal à penser que certains mots sont ou ne sont pas dans Jansénius ; mais je crois que le petit-fils de Moïse était un vaurien, et qu'on dégénère souvent dans les grandes maisons.

XXVI. — *Des cinquante mille soixante et dix Juifs
morts de mort subite.*

Vous ne ferez jamais accroire que le nombre cinquante mille soixante et dix ne fasse pas 50,070. Je sais bien que le docteur irlandais Kennicott¹, dans son pamphlet dédié en 1768 au révérend évêque d'Oxford, dit qu'il n'a jamais pu digérer l'histoire des hémorroïdes du peuple philistin et des cinq anus d'or ; encore moins, dit-il, l'histoire de cinquante mille soixante et dix Bethsamites morts de mort subite pour avoir regardé l'arche. Il dit dans son pamphlet que « il avait autrefois, ainsi que Sa Grandeur l'évêque d'Oxford, un furieux penchant pour le texte hébreu ; mais que Sa Grandeur et lui en sont bien revenus ». Ce pamphlet irlandais est assez curieux. M. Kennicott se dit de l'Académie des inscriptions de Paris, quoiqu'il n'en soit pas ; il propose une souscription d'environ six cent mille livres sterling, qu'il dit à moitié remplie, à Paris, chez Saillant ; à Rome, chez Monaldini ; à Venise, chez Pasquali ; et à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey. Ainsi, messieurs, s'il vous plaît de lire cet ouvrage, et si vous demeurez en effet auprès d'Utrecht, adressez-vous à Marc-Michel, vous aurez parfait contentement. Vous verrez le système complet de M. Kennicott sur la manière dont les Philistins furent affligés *in secretiori parte natium*², dans la plus secrète partie des fesses. Vous y verrez pourquoi les fesses des Philistins furent punies plutôt qu'une autre partie de leur corps pour avoir pris l'arche, et par quelle raison cinquante mille soixante et dix Israélites moururent d'apoplexie pour l'avoir regardée lorsque deux vaches vinrent la rendre de leur plein gré.

Vous avez sans doute étudié l'anatomie ; vous jugerez de l'opinion de M. Kennicott sur l'art que les orfèvres philistins employèrent pour fabriquer des anneaux d'or qui ressemblaient parfaitement à la plus secrète partie des fesses. Cela sera presque

1. Voyez tome XVII, page 568.

2. I^{er} livre des *Rois*, chapitre v, verset 6.

aussi utile au genre humain que tout ce que nous avons dit jusqu'ici.

XXVII. — *Si Israël fut tolérant.*

Non, monsieur ou messieurs, mon ami n'a jamais prétendu que les Juifs aient été les plus tolérants, les plus humains de tous les hommes. Il a prétendu, il a prouvé¹, que ce peuple fut tantôt indulgent et facile, tantôt barbare et impitoyable; qu'il a été très-inconséquent, comme l'ont été tant d'autres peuples. Vous ne niez pas que les Juifs n'aient été aussi loups, aussi panthères, que nous l'avons été dans notre Saint-Barthélemy et dans les troubles du temps de Charles VI. Les frères juifs massacrèrent une fois de gaieté de cœur vingt-trois mille frères; et une autre fois vingt-quatre mille; et une autre fois, s'il m'en souvient, quatorze mille neuf cent cinquante dans la querelle d'Aaron avec Coré. Cela prouve assez que le peuple juif était prompt à la main². Vous m'accorderez aussi qu'il fut d'autres fois très-accommodant sur le culte. Il fut tolérant quand on adora Kium et Remphan dans le désert pendant quarante années (malgré les affreux assassinats de tant de frères égorgés par d'autres frères). Il fut très-tolérant quand le sage Salomon fut idolâtre. Israël fut très-tolérant quand Jéroboam fit ériger deux veaux d'or, pour l'emporter sur Aaron, qui n'en avait autrefois érigé qu'un. Jérémie, toujours inspiré de Dieu, ne fut-il pas le plus tolérant des hommes quand il prêchait, au nom de Dieu, qu'il fallait reconnaître Nabuchodonosor pour bon serviteur de Dieu; quand il criait que Dieu avait donné tous les royaumes de la terre à son serviteur, à son oint, à son messie Nabuchodonosor; et qu'il se mettait un joug, ou, si l'on veut, un bât sur le cou pour le prouver?

Ne soyez pas surpris de ces disparates, de ces contrariétés éternelles du pauvre peuple de Dieu: c'est l'histoire du genre humain. Les nations qui entouraient la petite horde juive s'appelaient toutes *peuple de Dieu*. Leurs villes s'appelaient villes de Dieu, et sont encore nommées ainsi; leurs habitants étaient aussi inconstants, aussi superstitieux que les Juifs. *Tutto il mondo è fatto come la famiglia nostra*. Et vous-mêmes, messieurs, n'êtes-vous pas aussi inconstants que les anciens Israélites, quand dans une lettre vous faites des compliments à mon ami, et que dans

1. Voyez tome XXV, pages 71, 77, 82.

2. Voyez tome XI, page 118.

une autre vous l'accablez d'injures et de calomnies? Moi, qui vous parle, je suis aussi faible, aussi changeant que vous. Tantôt je prends sérieusement vos citations, vos raisonnements, votre malignité; tantôt j'en ris. Quel est le résultat de toute cette dispute? C'est que nous nous battons de la chape à l'évêque.

Encore un mot, mes chers juifs, sur la tolérance. Quoique vous soyez très-piqués contre le Nouveau Testament je vous conjure de lire la parabole de l'hérétique samaritain qui secourt et qui guérit le voyageur blessé, tandis que le prêtre et le lévite l'abandonnent. Remarquez que Jésus, très-tolérant, prend l'exemple de la charité chez un incrédule, et celui de la cruauté chez deux docteurs.

XXVIII. — *Justes plaintes et bons conseils.*

Je viens de vous dire, monsieur ou messieurs, que je ris quelquefois des calomnies atroces que vous vous êtes permis de recueillir et de répéter contre mon ami; soyez persuadés que je n'en ris pas toujours. Vous lui imputez je ne sais quelles brochures intitulées *Dictionnaire philosophique*¹, *Questions de Zapata*, *Dîner du comte de Boulainvilliers*, et vingt autres ouvrages un peu trop gais, à ce qu'on dit. Je suis très-sûr, et je vous atteste, qu'ils ne sont point de lui: ce sont des plaisanteries faites autrefois par des jeunes gens. Il y a bien de la cruauté (je parle ici sérieusement) à vouloir charger un homme accablé de soins et d'années, un solitaire presque inconnu, un moribond, des facéties de quelques jeunes plaisants qui folâtraient il y a quarante ans². Vous prétendez le brouiller avec M. Pinto³, pour lequel il est plein d'estime; vous espérez lui faire intenter un procès criminel par des fanatiques. Vous perdez votre peine: il sera mort avant qu'il soit ajourné; et, s'il est en vie, il confondra les calomnieux.

Il est vrai que vous paraissez avoir beau jeu dans la guerre offensive que vous faites; vous combattez avec des armes qu'on révère; vous prenez sur l'autel le couteau dont vous voulez frapper votre victime. Si vous demeurez dans un village auprès d'Utrecht, vous êtes victimes vous-mêmes; et vous voulez devenir

1. Les trois ouvrages dont il est ici question sont de Voltaire.

2. Voltaire avait fait imprimer, sous le nom de Saint-Hyacinthe et sous la date de 1728, une édition du *Dîner du comte de Boulainvilliers*.

3. Celui dont il a été parlé ci-dessus, page 503.

bourreaux ! Et de qui ? D'un homme qui a toujours condamné vos persécuteurs.

Que nous importe au fond, à vous et à moi, pauvres Gaulois que nous sommes, si on a écrit, je ne sais où, et je ne sais quand, qu'un barbare, dans une guerre barbare entre des villages barbares, ait égorgé sa fille par piété¹ ? Que nous fait la loi de ce parricide, qui ordonnait que tout ce qui serait voué serait massacré sans rémission² ? De quoi nous embarrassons-nous si un homme³ prêcha tout nu autrefois, et si c'était un signe évident que le roi d'Assyrie emmènerait pendant trois ans les Égyptiens et les Éthiopiens captifs, tout nus, sans souliers, *montrant leurs fesses* pour l'ignominie de l'Égypte ?

N'est-ce pas en vérité une étrange et triste occupation pour des habitants des côtes occidentales de l'Occident de s'acharner les uns contre les autres pour décider comment s'y prit un voyant, un nabi, sur le bord de la rivière de Chobar⁴, lorsqu'il coucha trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche, et qu'il mangea des excréments étendus sur son pain pendant tout ce temps-là ? Faut-il injurier, calomnier, persécuter aujourd'hui son prochain, pour savoir si un autre voyant⁵ donna autant d'argent à la prostituée Gomer, fille d'Ébalaïm, dont il eut trois enfants par l'ordre exprès du Seigneur son maître, qu'il en donna à l'autre prostituée adultère par le même ordre ? S'égorgera-t-on pour prouver que, cette adultère ayant eu quatre boisseaux d'orge et vingt-quatre francs du nabi, il n'en fallut pas davantage à la simple prostituée dont il eut trois enfants ?

En bonne foi, messieurs, il y a dans cet ancien livre plus de cinq cents passages tout aussi difficiles à expliquer, et qu'on peut tâcher d'entendre, ou d'oublier, ou de respecter, sans outrager personne.

XXIX. — *De soixante et un mille ânes, et de trente-deux mille pucelles.*

Malgré le dégoût mortel que me donne cette vaine dispute, vous me forcez de continuer à vous répondre, puisque vous continuez d'insulter et de persécuter mon ami. Vous lui reprochez

1. Jephthé. (*Note de Voltaire.*) — Voyez ci-après, paragraphe xxxiv.

2. *Lévitique*, chapitre xxvii, verset 28.

3. Esaïa. (*Note de Voltaire.*) — Isaïe, xx, 2.

4. Ézéchiël, [chap. iv]. (*Note de Voltaire.*)

5. Osée [chap. i et iii]. (*Id.*)

d'avoir voulu inspirer la tolérance aux hommes dans son *Traité de la Tolérance*. Vous vous réjouissez de ce qu'un capitaine juif dans le petit désert de Madian, ayant donné bataille aux Madianites, ait égorgé tous les hommes, et n'ait dans le butin conservé la vie qu'à trente-deux mille pucelles, à six cent soixante-quinze mille moutons, à soixante et douze mille bœufs, et à soixante et un mille ânes. L'auteur de la *Tolérance* n'a parlé¹ de cette étrange capture que pour examiner s'il faut croire les écrivains qui assurent que parmi les trente-deux mille filles conservées, il y en eut une par mille immolée au Seigneur, comme ces mots : *trente-deux vies furent la part du Seigneur*, semblent le démontrer.

Si vous lisiez dans un auteur arabe ou tartare : *trente-deux vies furent le partage de ce vainqueur*, certainement vous n'entendriez pas autre chose, sinon : ce vainqueur ôta la vie à trente-deux personnes. Ceux qui ont imaginé que les trente-deux filles madianites furent employées au service de l'arche ne songent pas que jamais fille ne servit au sanctuaire chez les Juifs; qu'ils n'eurent jamais de nonnes; que la virginité était chez eux en horreur. Il est donc infiniment probable, suivant le texte, que les trente-deux pucelles furent immolées; et c'est ce qui peut avoir fait dire au R. P. dom Calmet dans son *Dictionnaire*, à l'article MADIANITE : « Cette guerre est terrible et bien cruelle; et, si Dieu ne l'avait ordonnée, on ne pourrait qu'accuser Moïse d'injustice et de brigandage. »

A l'égard des soixante-douze mille bœufs et des soixante et un mille ânes, vous voulez rendre mon ami suspect d'irrévérence, parce que, dans l'horrible désert sablonneux de Jareb et de l'Arnon, hérissé de rochers, on nourrissait six cent soixante et quinze mille brebis qui furent prises avec les bœufs, les ânes et les filles; et là-dessus vous dites avoir lu qu'en Dorsetshire, dans un petit terrain marécageux, il y a quatre cent mille moutons. Tant pis pour le propriétaire, monsieur, j'en sais des nouvelles : croyez-moi, les moutons meurent bien vite dans les marécages; j'y ai perdu les miens. Je ne vous conseille pas de mettre vos moutons dans un marais; faites-y des étangs, élevez-y des carpes.

Au reste, vous prenez trop de peine de chercher les limites d'un Madian vers le ruisseau de l'Arnon, et celles d'un autre Madian vers Éziongaber. L'un pouvait être très-aisément une colonie de l'autre, comme on dit que notre Bretagne a été une

1. Tome XXV, page 71.

colonie de la Grande-Bretagne. Mais, à propos de ces Madianites, dont l'horrible destruction vous plaît si fort et qui habitaient si loin d'Utrecht, deviez-vous outrager, dénoncer, calomnier votre compatriote parce qu'il a recommandé l'humanité, la tolérance ; parce qu'il l'a inspirée à des hommes puissants ; parce qu'il a rendu service au genre humain ? Il vous aurait rendu service à vous-même, si vous aviez été persécuté par les jésuites.

XXX. — *Des enfants à la broche.*

Il n'est que trop vrai, monsieur ou messieurs, que presque tous les peuples ont tâté de la chair humaine ; vous n'en mangez pas, vous n'êtes pas antropophages, mais vous êtes des auteurs *andropkthroï* un peu ennemis des hommes, si j'ose le dire. Mon ami, qui a toujours été leur ami, ne pouvait croire autrefois à l'anthropophagie. Il a été détrompé. MM. Banks, Solander, et Cook, ont vu récemment des mangeurs d'hommes dans leurs voyages. J'ai fort connu autrefois M. Brébeuf, petit-neveu de l'ampoulé traducteur de l'ampoulé Lucain, et du R. P. Brébeuf, jésuite missionnaire en Canada : il m'a conté que son grand-oncle le jésuite ayant converti un petit Canadien fort joli, ses compatriotes, très-piqués, rôtièrent cet enfant, le mangèrent, et en présentèrent une fesse au R. P. Brébeuf, qui, pour se tirer d'affaire, leur dit qu'il faisait maigre ce jour-là. Le R. P. Charlevoix, qui fut mon préfet, il y a soixante et quinze ans, au collège de Louis le Grand, et qui était un peu bavard, a conté cette aventure dans son histoire du Canada.

Vous rapportez vous-mêmes que mon ami vit à Fontainebleau, en 1725, une belle sauvage du Mississipi, qui avoua avoir diné quelquefois de chair humaine. Cela est vrai, et j'y étais, non pas au dîner de la sauvage, mais à Fontainebleau¹.

Vous savez, messieurs, ce que Juvénal² rapporte des Gascons et des Basques, qui avaient eu une cuisine semblable. Jules César, le grand César, notre vainqueur [et notre législateur, a daigné nous apprendre dans son livre VII (*de Bello Gallico*), que, lorsqu'il assiégeait Alexia³ en Bourgogne, le marquis de Crito-

1. Voyez tome XII, page 388, et tome XVII, page 263.

2. Satire xv, vers 93 et suiv.

3. Aujourd'hui Sainte-Reyne, près Flavigny, département de la Côte-d'Or. (B.)
— On sait la longue controverse à laquelle la détermination d'Alésia a donné lieu.

gnac, homme très-éloquent, proposa aux assiégés de manger tous les petits enfants l'un après l'autre, selon l'usage. Je ne me fâche point quand on me dit que c'était la coutume de nos pères. Pourquoi donc les Juifs se fâcheraient-ils quand on leur dit en conversation que leurs pères ont suivi quelquefois le conseil de ce M. de Critognac ?

Voulez-vous que j'ajoute au témoignage de César celui d'un saint, qui est d'un bien plus grand poids ? C'est saint Jérôme¹. « J'ai vu, dit-il, dans une de ses lettres, j'ai vu, étant jeune, dans la Gaule, des Écossais qui, pouvant se nourrir de porcs et d'autres bêtes, aimaient mieux couper les fesses des jeunes garçons et les tétons des jeunes filles. » Puis servez... « Cum ipse adolescentulus in Gallia viderim Scotos, gentem britannicam, humanis vesci carnibus : et cum per silvas porcorum greges et armentorum pecudumque reperiant, pastorum nates et feminarum papillas solere abscindere, et has solas ciborum delicias arbitrari². »

Y a-t-il donc tant à s'émerveiller, monsieur ou messieurs, que les Juifs aient fait quelquefois la même chère que nous, et que tant d'autres nations qui nous valaient bien ? Je suis persuadé que M. Pinto n'est point du tout humilié qu'une femme de Samarie ait fait autrefois, avec sa commère, la partie de manger leurs enfants l'un après l'autre. Cela fit un procès par-devant le roi d'Israël. Où avez-vous pris que les deux femmes plaidèrent devant le roi de Syrie ?

XXXI. — *Menace de manger ses enfants.*

Vous raisonnez, je crois, un peu légèrement quand vous dites que la menace faite par Moïse aux Juifs qu'ils mangeraient leurs enfants n'est pas une preuve que cela arrivait, et qu'on ne pouvait les menacer que d'une chose qu'ils détestaient. Dites-moi, je vous prie : de ce que César menaça nos pères, les magistrats de la ville de Vannes, de les faire pendre, en concluriez-vous qu'ils ne furent pas pendus, sous prétexte qu'ils n'aimaient pas à l'être ? On ne vous a point dit que les mères juives mangeassent souvent leurs enfants de gaieté de cœur ; on vous a dit qu'elles en ont mangé quelquefois : la chose est avérée.

1. Lettre contre Jovinien, livre II, page 53, édition de *saint Jérôme*, in-folio, à Francfort, chez Christ. Genskium, 1684. (*Note de Voltaire.*)

2. Voltaire, probablement citant de mémoire, avait étrangement défiguré le texte de saint Jérôme, qu'il avait cité exactement dans l'article ANTHROPOPHAGES des *Questions sur l'Encyclopédie* ; voyez tome XVII, page 270.

Pourquoi, vous et moi, nous mangeons-nous le blanc des yeux pour des aventures si antiques ?

XXXII. — *Manger à table la chair des officiers,
et boire le sang des princes.*

Il est dit dans *l'Analyse de la religion juive et chrétienne*, attribuée à Saint-Évremond¹, que la promesse faite dans Ézéchiël d'avalier la chair des vaillants, de boire le sang des princes, de manger le cheval et le cavalier à table, regarde évidemment les Juifs; et que les promesses précédentes sont pour les corbeaux. M. Fréret est de cette opinion; mais qu'importe? Je vous cite ici Saint-Évremond, parce qu'on mettait sous son nom mille ouvrages auxquels il n'avait pas la moindre part. Vous en usez ainsi avec mon ami. Laissons là tous ces vilains repas, et vivons ensemble paisiblement. Que je voudrais avoir l'honneur de vous donner à dîner dans ma chaumière avec des philosophes tolérants qui daignent y venir quelquefois! Nous ne mangerions ni le cheval ni le cavalier; nous parlerions des sottises anciennes et modernes. Vous nous instruiriez; vous trouveriez en nous des cœurs ouverts, et des esprits dignes peut-être de vous entendre.

XXXIII. — *Tout ce qui sera voué ne sera point racheté,
mais mourra de mort.*

Vous accusez mon ami d'avoir dit que les sacrifices de sang humain sont établis dans la loi de cet *exécrable et détestable* peuple. Je ne me souviens point d'avoir lu ces belles épithètes ainsi accolées. Je crois pouvoir assurer que c'est une calomnie, non pas exécrable et détestable, mais une pure calomnie, d'autant plus que vous ne citez ni la page ni le livre. Mais il n'est pas question ici de savoir si un écrivain a injurié et calomnié un autre écrivain à lui inconnu, l'an 1771, dans un ouvrage imprimé en 1776. Il s'agit d'entendre le chapitre XXVII du *Lévitique*, qui dit²: « Ce qui sera voué au Seigneur ne sera point racheté, mais mourra de mort. » Ce texte est assez clair, ce me semble; il n'y a pas à disputer. Et quand vous dites que ces sacrifices sont défendus ailleurs, que prouvez-vous par ce singulier raisonnement? Vous prouvez que vous avez trouvé des con-

1. Voyez la note, tome XVIII, page 201; et aussi XXVI, 500.

2. Verset 28.

traditions : c'est à vous à vous sauver de ce piège que vous vous êtes tendu. Je me retire, de peur d'y tomber.

XXXIV. — *Jephté.*

Vous n'osez dire nettement que, selon le texte, Jephté n'égorgea point sa fille. La chose est constante, trop avérée par les plus grands hommes de l'Église. Vous dites que peut-être cela s'expliquait d'une autre façon; que Jephté pourrait avoir mis sa fille en couvent; que Louis Cappel et dom Martin ont saisi cet échappatoire. Je ne me soucie ni de Martin ni de Cappel; je m'en tiens au texte, en qui je crois plus qu'en eux. *Jephté lui fit comme il avait voué.* Et qu'avait-il voué? La mort.

XXXV. — *Le roi Agag coupé en morceaux.*

Il y avait donc chez les Juifs des sacrifices de sang humain; et celui-là est bien constaté. Vous voulez donner un autre nom à la mort du roi Agag. A la bonne heure; nommez, si vous voulez, cette aventure une violation exécrable du droit des gens, une action horrible, une action abominable. Elle est rapportée par l'historien des rois juifs¹, qui doit faire mention des crimes comme des bonnes actions. Mais remarquez bien, en passant, qu'il y a une très-grande différence entre un livre qui contient la loi, et une simple histoire. On ne fut pas obligé, chez les Juifs, de croire les chroniques comme on fut obligé de croire le *Décalogue*. C'est là que se sont fourvoyés tant de braves commentateurs; ils n'ont pas distingué Dieu qui parle, et l'homme qui raconte.

Quoi qu'il en soit, j'avoue que je ne puis m'empêcher de voir un vrai sacrifice dans la mort de ce bon roi Agag. Je dis d'abord qu'il était bon, car il était gras comme un ortolan : et les médecins remarquent que les gens qui ont beaucoup d'embonpoint ont toujours l'humeur douce. Ensuite je dis qu'il fut sacrifié, car d'abord il fut dévoué au Seigneur : or nous avons vu que « ce qui a été dévoué ne peut être racheté; il faut qu'il meure ». Je vois là une victime et un prêtre. Je vois Samuel qui se met en prières avec Saül, qui fait amener entre eux deux le roi captif, et qui le coupe en morceaux de ses propres mains. Si ce n'est pas là un sacrifice, il n'y en a jamais eu. Oui, monsieur, de ses

1. Livre I^{er} des *Rois*, chap. xv.

propres mains : *in frusta concidit eum*¹. Le zèle lui mit l'épée à la main, dit le savant dom Calmet ; il pouvait ajouter que le zèle donne des forces surnaturelles, car Samuel avait près de cent ans, et à cet âge on n'est guère capable de mettre un roi en hachis. Il faut un furieux couperet de cuisine, et un furieux bras. Je ne vous parle pas de l'insolence d'un aumônier de quartier, qui coupe en morceaux un roi prisonnier que son maître a mis à rançon, et qui allait payer cette rançon à ce maître. On a déjà dit² que si un chapelain de Charles-Quint en avait fait autant à François I^{er}, la chose eût paru rare.

Vous avez la cruauté, monsieur ou messieurs, de calomnier ce pauvre roi Agag pour justifier le cuisinier Samuel. Vous assurez que c'était un tyran sanguinaire, parce que Samuel lui dit, en le coupant par morceaux : « Comme ton épée a ravi des enfants à des mères, ainsi ta mère restera sans enfants. » Hélas ! monsieur, n'est-ce pas ce que tant de héros de *l'Illiade* disent aux héros qu'ils tuent dans les combats ? Le pieux Hector avait fait pleurer des mères grecques ; Achille fit pleurer la mère d'Hector, lequel n'était point un tyran sanguinaire. Cessez de remuer la cendre du bon roi Agag, et de flétrir sa mémoire. C'est bien assez qu'il ait été haché menu par Samuel, fils d'Elcana.

XXXVI. — *Des prophètes.*

Passons à une autre question. C'est une chose respectable sans doute que le don de prophétie ; ce n'est pas assez d'exalter son âme, il faut une grâce particulière. Je ne sais pas si mon ami a dit que connaître l'avenir c'est connaître ce qui n'est pas³ ; mais, s'il l'a dit, il a dit vrai. Vous répondez qu'on connaît le passé, et que cependant le passé n'est pas. Voilà un plaisant sophisme. Un homme aussi sérieux que vous l'êtes peut-il se jouer ainsi des mots ? Faut-il qu'on vous dise que le passé est dans la bouche de ceux qui ont vu, dans les livres de ceux qui ont écrit ? Encore n'y est-il guère. Mais où est l'avenir ? où le voit-on ? Mon ami a toujours révééré les prophètes, non pas tous ; peut-être a-t-il eu quelque scrupule sur la vision qu'eut le prophète Michée quand Dieu, au milieu de tous ses anges, demanda qui d'eux voulait tromper Achab en son nom, et le faire aller à

1. Livre I^{er} des *Rois*, chap. xv, vers. 33.

2. Voyez tome XXIV, page 443.

3. Voyez tome XI, page 86.

Ramoth en Galaad, et que le prophète Sédékia donna un grand soufflet au prophète Michée, en lui disant : « Devine comment l'esprit a passé de ma main sur ta joue¹. » D'ailleurs, mon ami croyait fermement aux prophéties, mais peu à Sédékia.

Monsieur ou messieurs, vous écrivez sous le nom de six juifs, et vous leur faites citer saint Paul à propos des prophètes : cela n'est pas adroit.

XXXVII. — *Des sorciers et des possédés.*

Vos Juifs ont eu des magiciens, des possédés, des exorcistes. Et quel peuple n'en a pas eu? Lisez *l'Ane d'or* d'Apulée. Vous voulez faire accroire que mon ami s'est contredit quand il a prouvé² que les Juifs furent longtemps sans connaître les anges et les diables, et qu'ayant été faits ensuite esclaves, ils connurent les anges et les diables de leurs maîtres. Ils furent même bientôt endiablés, possédés, ensorcelés. Or, quand on a des ensorcelés chez soi, il faut bien qu'on les désensorcelle. Les Français, mes voisins, ont un joli opéra-comique appelé *les Ensorcelés*; il est, je crois, de M. Sedaine³. Jeannot et Jeannette y sont possédés du diable; et à la fin ils sont exorcisés, comme de raison, et heureusement guéris. Les Juifs ayant donc fait connaissance avec les diables, eurent le secret de les chasser. Ils firent des livres de Salomon, comme je vous l'ai dit; ils mirent de la racine barat ou barad dans le nez des possédés, comme je vous l'ai dit encore⁴. Permettez-moi d'ajouter qu'il faut avoir le diable au corps pour trouver de la contradiction dans les laborieuses recherches de mon ami.

Et vous, mes amis les juifs, relisez votre historien Josèphe, au livre VII, chapitre xxiii, *De la Guerre contre les Romains* : « Au nord de la vallée de Macheron, au champ nommé Barat, se trouve une plante du même nom qui ressemble à une flamme. Elle jette le soir des rayons brillants, et se retire quand on veut la prendre. On ne peut l'arrêter qu'avec de l'urine de femme, ou avec ses mal-semaines. Qui la touche meurt sur-le-champ, à moins qu'il n'ait dans sa main une racine de la même plante. A

1. Voyez tome XI, page 123; XXVI, 217.

2. Voyez tome XI, pages 138, 142; XVII, 39, 252, 253, 434; XIX, 519; XXV, 80; XXVI, 340; XXVII, 421.

3. *Les Ensorcelés, ou Jeannot et Jeannette*, parodie des *Surprises de l'amour* (par Marivaux), n'est pas de Sedaine, mais de Favart, Guérin et Harny.

4. Voyez tome XI, page 137; XVIII, 336; XXV, 76; XXVII, 118

cette racine on attache un chien, qui, en voulant se débarrasser, arrache la plante, et meurt aussitôt. Après cela, on peut manier le barat sans péril. C'est avec cette plante qu'on chasse les démons infailliblement. »

Cette recette était si commune du temps de la personne infiniment respectable dont il faut bien que je vous parle malgré vous, que cette personne convient elle-même de l'efficacité du barat, et avoue que vous avez le pouvoir de chasser les diables.

Vous devez savoir qu'il y avait beaucoup de maladies diaboliques qu'on appelait *sacrées*¹ chez presque toutes les nations, et que l'on croyait guérir avec des exorcismes : telles étaient l'épilepsie, la catalepsie, les écrouelles. L'impuissance, qu'on appelait la *maladie des Scythes*, était surtout causée par des esprits malins qu'on exorcisait : c'est ce qu'on voit dans Pétrone, dans Apulée. Et il faut vous dire, mes chers juifs, que tous ces faux exorcismes ont enfin cédé à la puissance des nôtres, qui sont les seuls véritables. Je suis fâché de vous dire des choses si dures, mais c'est vous qui m'y forcez.

XXXVIII. — *Des serpents enchantés.*

Vous parlez d'enchanter les serpents. Vraiment, monsieur, rien n'est plus commun. Mon intime ami rapporte lui-même² le certificat d'un fameux chirurgien d'un village assez voisin de son château. Voici ce certificat :

« Je certifie que j'ai tué en diverses fois plusieurs serpents, en mouillant un peu avec ma salive un bâton ou une pierre, en donnant un petit coup sur le milieu du corps du serpent. 19 janvier 1772.

« FIGUIER, chirurgien. »

Il faut croire que ce chirurgien enchante les serpents avec sa salive. C'était l'opinion des anciens physiciens. Lucrèce dit dans son quatrième livre :

Est utique ut serpens hominis contacta saliva,
Disperit, ac sese mandendo conficit ipsa.

Crachez sur un serpent, sa force l'abandonne,
Il se mange lui-même, il se dévore, il meurt.

1. Voyez tome XI, page 136; XVIII, 336; XXVII, 334.

2. Voyez tome XX, page 421.

Des incrédules soupçonneront que mon chirurgien donnait à ses serpents de grands coups de pierre ou de bâton, qui avaient plus de part à la mort du reptile que le crachat de l'homme. Mais enfin Virgile, qui passe encore à Naples pour un grand sorcier, dit en termes exprès :

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.

(*Ecl.*, VIII, v. 71.)

Ce qui a été ainsi rendu en françois ou en français par M. Perrin :

Chantez dans votre pré, les serpents crèveront.

Vous êtes persuadé que les sauvages d'Amérique charment les serpents. Je le crois bien, monsieur; les Juifs les charmaient aussi. Vous trouverez dans le psaume LVII le serpent, l'aspic sourd qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. Jérémie, dans son chapitre VIII, menace les Juifs de leur envoyer des serpents dangereux contre lesquels les enchantements ne pourront rien. *L'Ecclésiaste*, *l'Ecclésiastique*, rendent gloire à la puissance des sages qui charment des serpents; je me joins à eux. J'ai dit à des gens: « Je n'aspire pas jusqu'à vous charmer; mais je voudrais vous apaiser. »

XXXIX. — *D'Édith, femme de Loth.*

Vous parlez de la femme de Loth transmuée en statue de sel, et je ne sais si c'est pour vous en moquer, ou pour la plaindre. Oh! que j'aime bien mieux Virgile quand il raconte le malheur d'Eurydice!

Illa, quis et me, inquit, miseram, et te perdidit, Orpheu!
 Quis tantus furor! en iterum crudelia retro
 Fata vocant, conditque natantia lumina somnus.
 Jamque vale; feror ingenti circumdata nocte,
 Invalidasque tibi tendens, heu! non tua, palmas.

(*Georg.*, IV, 494.)

Pouvez-vous affaiblir les miracles terribles opérés sur cette femme infortunée, sur tous ses compatriotes jeunes et vieux, enivrés de la fureur de violer deux anges, et quels anges! En nous racontant froidement, d'après je ne sais quel Heidegger, que des paysans furent changés en statues, eux et leurs vaches,

vous ne dites pas en quel pays. J'avoue que le malheur d'Édith, femme de Loth, excite ma compassion ; mais en vérité, monsieur, vous me faites compassion aussi. Vous ne croyez pas à saint Irénée, qui prétend que la femme à Loth a conservé ses ordinaires, ses menstrues dans son sel ! Vous contredites un saint ! Il est clair pourtant que les menstrues dont on a tant parlé ne sont pas plus prodigieuses que la métamorphose en statue. Je vous prie de vous souvenir que mon ami vous a toujours regardé comme un peuple à prodiges¹, et qu'un miracle ne coûte pas plus qu'un autre au maître de la nature.

XL. — *De Nabuchodonosor.*

Vous soutenez que Nabuchodonosor ne fut pas métamorphosé en bœuf, mais en aigle. Cependant il est dit dans Daniel : *Il brouta l'herbe en bœuf*². J'avoue que Daniel dit aussi que ses cheveux ressemblent à des plumes d'aigle ; encore le mot de plume n'est pas dans le texte. Hé bien, monsieur, faut-il se fâcher pour cela ? Concilions-nous : disons qu'il fut changé en aigle-bœuf. C'est un animal aussi rare que le dragon de l'empereur de la Chine et que l'aigle à deux têtes. Je ne prends la liberté de railler qu'avec vous, qui raillez continuellement avec mon ami. Je révère le texte sur lequel vous et moi pourrions nous tromper ; et ce n'est certainement pas avec le texte que nous oserions badiner.

XLI. — *Des pygmées et des géants.*

Disons un petit mot des pygmées et des géants. Quant aux races des géants, vous ne prouvez leur existence constatée dans l'Écriture que par les Patagons ; et vous niez celle des pygmées, quoiqu'elle soit énoncée dans Ézéchiél. Cependant vous avouez sans difficulté que les anciens pygmées qui combattirent contre les grues avaient un pied et demi de roi de hauteur. Et vous ne voulez pas que les gamadins, les pygmées d'Ézéchiél, qui ont combattu à Tyr, comme tout le monde le sait, fussent de la même taille ! N'est-ce pas avoir deux poids et deux mesures ? Il y a des gens qui prétendent que lorsqu'on dispute sur un peuple d'un pied et demi de haut, on pourrait bien avoir un pied de nez.

1. Voyez la note, page 506.

2. Daniel, iv, 30.

XLII. — *Des types et des paraboles.*

Vous répétez ce que mon ami a dit cent fois, que les anciens s'expliquaient, non-seulement en paraboles¹, mais aussi en actions, en types figuratifs; vous répétez précisément les exemples qu'il en rapporte; les pavots dont Tarquin abattit la tête, pour signifier qu'il fallait détruire les grands seigneurs gabiens; le présent de cinq flèches, d'une souris, d'un moineau, et d'une grenouille, fait par un roi de Scythie au premier des Darius, pour l'avertir de craindre les flèches des Scythes, et de s'enfuir comme une souris ou un moineau au plus vite; et les chaînes dont le prophète Jérémie se lie, pour engager les Israélites à se laisser lier par Nabuchodonosor; la prostituée à laquelle le prophète Osée fait trois enfants, et la femme adultère à laquelle il en fait d'autres, pour reprocher aux Israélites qu'ils ont fornicqué avec les nations; Ézéchiél, couché trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche, et mangeant son pain couvert d'excréments, exprès pour avertir ses compatriotes qu'ils mangeront leur pain souillé parmi les nations, etc.

Il y a chez tous les peuples mille exemples de ces emblèmes, de ces figures, de ces allégories, de ce langage typique². Il ne faut pas l'outrager; Cicéron nous avertit: *Verecunda debet esse translatio*.

Mon ami a remarqué³ que des moines languedociens avaient écrit sous le portrait du pape Innocent III, qui avait maudit les sujets du comte de Toulouse: *Tu es innocent de la malédiction*.

Il observe aussi qu'on trouva les minimes prédits dans la *Genèse*⁴: *Frater noster minimus*, notre frère le minime.

De grands hommes même ont abusé quelquefois de ce langage tropologique-mystique-typique. Saint Augustin, dans son sermon 41, s'exprime ainsi: « Le nombre dix signifie justice et béatitude résultante de la créature qui est sept, avec la Trinité

1. Voyez le chapitre XLIII de la *Philosophie de l'Histoire*, si vous voulez. (*Note de Voltaire.*) — Tome XI, page 124.

2. Vous êtes de bien mauvaise humeur, messieurs, et votre *indignor* est bien mal appliqué. Lisez seulement le *Commentaire* de Calmet, vous verrez que tout cela fut fait réellement; que c'était à la fois un fait et un type, et qu'il fallait bien que le pain d'Ézéchiél fût souillé pour être la figure d'un pain souillé. C'est à moi de dire *indignor*. (*Note de Voltaire.*)

3. Voyez tome XIX, page 140, et ci-dessus la neuvième des *Lettres chinoises*, etc.

4. Chapitre XLIV, verset 26.

qui fait trois : c'est pourquoi les commandements de Dieu sont dix¹. Le nombre onze est le péché, parce qu'il transgresse dix. Le nombre soixante et dix est le produit du péché, qui multiplie dix par sept, car le nombre sept est le symbole de la créature. »

C'est ainsi que saint Augustin, daignant employer ces idées pythagoriciennes pour combattre les Gentils avec leurs propres armes, dit, dans son sermon 53, que « les trois dimensions de la matière sont la largeur, qui est la dilatation du cœur; la longueur, qui est la persévérance; et la hauteur, qui est l'espoir de la félicité ».

Mon ami observe encore (observez bien ceci vous-même, monsieur ou messieurs) que ce mauvais goût auquel saint Augustin s'abandonna quelquefois ne déroba rien à son éloquence², à son jugement solide, et surtout à sa piété. Oui, mes chers juifs, tout a été type, emblème, figure, prédiction dans vos aventures; vous êtes types vous-mêmes. Vous êtes nos précurseurs; mais le serviteur qui porte le flambeau, et qui marche devant son maître, ne doit pas se croire supérieur à lui.

XLIII. — *Des gens qui vont tout nus.*

Vous revenez encore à nous dire qu'un voyant³, un nabi très-recommandable, ne prêcha point tout nu, mais qu'il était en veste. Et je reviens à vous dire qu'il prêcha tout nu, que c'était un prodige, un type. « Comme mon serviteur a marché tout nu, et sans souliers, pour un type et un prodige sur l'Égypte, et sur l'Éthiopie, ainsi le roi des Assyriens emmènera captifs d'Égypte et d'Éthiopie jeunes et vieux, nus, déchaux, fesses découvertes. » En effet, si le voyant avait marché et prêché en veste, où aurait été le prodige extraordinaire, le type?

Vous ajoutez que l'Anglais Tindal a prétendu que David avait dansé tout nu devant l'arche. Je n'ai point lu Tindal : je le condamne s'il l'a dit, car David, en dansant, portait un éphod de lin, une espèce de camisole de linge : il est vrai qu'il n'avait point de culottes : les Juifs n'en portaient point. Il est vrai aussi que

1. Dans le *Shasta*, ancien ouvrage des anciens brachmanes, qui, selon MM. Holwell et Dow, fut écrit il y a près de cinquante siècles, ce sont les péchés mortels qui sont au nombre de dix, et la vertu est peinte avec dix bras pour les combattre. C'est cette image de la vertu que les missionnaires ont prise pour l'image du diable. (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez tome XVII, page 119.

3. Ésaïe. (*Note de Voltaire.*) — Isaïe, ch. xx, v. 3, 4.

Michol, sa femme, lui reprocha d'avoir, en dansant, « montré tout ce qu'il portait aux servantes, en se mettant tout nu comme un bouffon, et que David lui répondit : Oui, je danserai, et j'en serai plus glorieux devant les servantes ». (II *Rois*, chap. vi.) Cela peut faire croire qu'il relevait trop haut sa tunique en dansant, mais non pas qu'il s'était mis absolument nu. C'est sur quoi, monsieur, je vous demande la permission de répéter ce que j'ai dit souvent d'après mon ami, car vous savez que j'aime à me répéter : faut-il se harpiller, se quereller, s'injurier, se poursuivre, pour décider si un certain homme avait des culottes il y a deux mille huit cent vingt-cinq années, selon Denys le Petit ?

XLIV. — *D'une femme de fornication.*

Voulez-vous encore disputer sur la prostituée que le Seigneur ordonna au prophète Osée de prendre ? « Prenez une femme de fornication, et faites des enfants de fornication ¹, etc. » Je vous avoue que je suis las de cette querelle, et qu'Osée forniquera sans que je m'en mêle. Oui, monsieur, qu'Osée dise tant qu'il voudra qu'Éphraïm est un âne, et qu'il a fait des présents à ses amants : « Onager solitarius sibi : Ephraim munera dederunt amatoribus ² ; » que le commentaire de Calmet cite Pline, selon lequel certains ânes commandent despotiquement à des troupeaux d'ânesses, et coupent les testicules de leurs ânon, en vérité cela ne doit pas troubler la paix des honnêtes gens.

XLV. — *D'Ézéchiel encore.*

Vous insistez toujours sur Ézéchiel ; vous supposez qu'il ne dort sur le côté gauche trois cent quatre-vingt-dix jours qu'en songe, qu'il ne se fit lier qu'en songe, qu'il ne mangea pendant plus d'un an son pain couvert d'excréments qu'en songe. Relisez donc le savant Calmet, à qui vous vous en rapportez si souvent. Il est du sentiment de saint Jean Chrysostome, de saint Basile, de Théodoret, et de tous ceux qui expliquent la chose au pied de la lettre. Si tout cela, dit-il, ne s'était fait qu'en vision, en songe, comment ce prophète aurait-il exécuté les ordres de Dieu ? Il dit qu'il est très-possible qu'un homme demeure enchaîné et couché sur le côté trois cent quatre-vingt-dix jours, et il cite l'exemple

1. Osée, chapitre 1, verset 2.

2. *Ibid.*, VIII, 9.

d'un fou qui demeura lié et couché sur le même côté pendant quinze ans. (Ézéchiel, *Comment.*, p. 33, édit. de Paris.)

XLVI. — *Des prophètes encore.*

Messieurs les juifs, je crois, comme mon ami, à toutes les prophéties, et je vous déclare que mon ami et moi nous y trouvons à chaque page le messie, que vous n'y trouvez jamais. Et vous, monsieur Guenée, si vous êtes chrétien, je vous déclare que vous ne parviendrez pas à nous faire condamner comme errant dans la loi. Nous sommes soumis à toutes les décisions de l'Église, et nous supposons que vous l'êtes aussi. Mais vous manquez de charité.

Par ma foi, je crois que vous vous êtes trompé en tout. Par ma charité, je vous pardonne les accusations dont vous chargez mon ami, pourvu qu'elles n'aient point d'effet. Par mon espérance, je me flatte que vous viendrez à résipiscence.

XLVII. — *Accusation légère.*

Vous accusez mon ami d'avoir dit que le commun des Juifs apprit à lire et à écrire dans Babylone, et d'avoir dit ensuite que ce fut dans Alexandrie¹.

Si dans quelqu'un de ses ouvrages, que je ne connais pas, quelque copiste ou quelque typographe a sauté une ligne, et a mal placé le mot d'Alexandrie, il y a une malignité puérile à charger l'auteur d'une telle faute d'impression; et c'est ce qui vous arrive trop souvent. Si cette erreur ne se trouve pas chez mon ami, il y a une malignité d'homme fait à l'en accuser, et une grande perte de temps à fatiguer le public de ces misères. Une de nos grandes sottises, à nous autres barbouilleurs de papier, c'est de croire que le public prend le même intérêt que nous aux inutilités qui nous occupent.

XLVIII. — *De l'âme, et de quelques autres choses.*

Je vais entrer autant que je le puis dans la grande question qui intéresse tous les hommes, et qui a partagé tous les philosophes depuis environ trois mille ans. Il s'agit de savoir si nous avons une âme, ce que c'est que cette âme; si elle existe avant

1. Tome XI, page 145; et XXVIII, 147. 167.

nous de toute éternité dans le sein de l'Être des êtres ; si elle existe éternellement après nous ; si c'est par sa propre nature, ou par une volonté particulière de son créateur ; si elle est une substance ou une faculté ; s'il y a des différences spécifiques entre les âmes, ou si elles se ressemblent toutes ; si elles tiennent une place dans l'espace ; si elles arrivent chez nous pourvues de pensées, ou si elles ne pensent qu'à mesure, etc., etc., etc.

Mon ami et moi, nous commençons par attester le Dieu vivant, car ce grand objet est digne d'une telle attestation ; nous le prenons, dis-je, à témoin que nous croyons ce que nous enseigne notre religion chrétienne. Nous vous le disons à vous, soit que vous soyez Juifs pharisiens ou Juifs saducéens, Juifs allemands ou Juifs portugais ; à vous, monsieur Guenée, leur secrétaire chrétien par hasard, soit que vous soyez thomiste, ou janséniste, ou moliniste, ou frère morave servant Dieu auprès d'Utrecht. Si vous me demandez ce que c'est précisément qu'une âme, nous vous répondons ce que mon ami a dit tant de fois : nous n'en savons rien¹.

Il lève au ciel les yeux, il s'incline, il s'écrie :
Demandez-le à ce dieu qui nous donna la vie².

Mon ami a su par cœur tout ce que dit saint Thomas d'Aquin dans sa *Somme*. Cet ange de l'école distingue l'âme en trois parties, d'après les péripatéticiens : l'âme sensitive, l'âme des sens, *psyché* (ψυχή), dont Éros, fils d'Aphrodite, fut amoureux chez les Grecs ; l'âme végétative, *pneuma* (πνεῦμα), souffle qui donne le mouvement à la machine ; l'âme intelligente, *noûs* (νόος), entendement ; et chacune de ces parties est encore divisée en trois autres. Ainsi, péripatétiquement parlant, cela composerait neuf âmes à bien compter.

Longtemps avant lui, saint Irénée, dans son livre V, chap. vii, dit que « l'âme n'est incorporelle que par comparaison avec le corps mortel, et qu'elle conserve la figure de l'homme, après la mort, afin qu'on la reconnaisse ».

Tertullien dit dans son discours *De Anima*, chap. vii : « La corporalité de l'âme éclate dans l'Évangile : car si l'âme n'avait pas un corps, l'âme n'aurait pas l'image du corps. »

Tatien, dans son discours contre les Grecs, dit : « L'âme de l'homme est composée de plusieurs parties. »

1. Tome XVII, pages 130-169 ; XX, 132 ; XXV, 81 ; XXVII, 327 et suiv.

2. Vers de Voltaire dans le quatrième des *Discours sur l'homme* ; voyez tome IX.

Saint Hilaire dit dans son commentaire sur saint Matthieu : « Il n'est rien de créé qui ne soit corporel, ni dans le ciel ni sur la terre, ni parmi les visibles, ni parmi les invisibles. Tout est formé d'éléments, et les âmes, soit qu'elles habitent dans un corps, soit qu'elles en sortent, ont toujours une substance corporelle. »

Saint Ambroise, dans son discours sur Abraham, dit : « Nous ne connaissons rien d'immatériel, excepté la vénérable Trinité. »

Mon ami avoue que ces saints étaient tombés dans une erreur alors universelle¹. Ils étaient hommes, dit-il, mais ils ne se trompèrent pas sur l'immortalité de l'âme, parce qu'elle est évidemment annoncée dans les Évangiles.

Comment expliquerons-nous saint Augustin, qui, dans le livre VIII de la *Cité de Dieu*, s'exprime ainsi : « Que ceux-là se taisent qui n'ont pas osé à la vérité dire que Dieu est un corps, mais qui ont cru que nos âmes étaient de même nature que lui. Ils n'ont pas été frappés de l'extrême mutabilité de notre âme, qu'il n'est pas permis d'attribuer à la nature de Dieu. »

Mon ami a soutenu², d'après tous les véritables savants, que l'auteur du *Pentateuque* n'a jamais parlé expressément ni de l'immortalité de l'âme, ni des récompenses ni des peines après la mort. Rien n'est plus vrai, rien n'est plus démontré. Tout était temporel, comme le dit si énergiquement le grand Arnauld : « C'est le comble de l'ignorance de mettre en doute cette vérité, qui est des plus communes, et qui est attestée par tous les Pères, que les promesses de l'Ancien Testament n'étaient que temporelles et terrestres, et que les Juifs n'adoraient Dieu que pour les biens charnels, etc. » (*Apologie de Port-Royal.*) Et c'est en quoi surtout, messieurs les Juifs, notre religion l'emporte sur la vôtre, autant que la lumière l'emporte sur les ténèbres. Dès que notre législateur a paru, l'immortalité de l'âme a été constatée, soit qu'on crût l'âme corporelle, soit qu'on la crût d'une autre nature.

Il est certain que les Persans, les Chaldéens, les Babyloniens, les Syriens, les Crétois, les Égyptiens, et surtout les Grecs, admirent avant Homère la permanence des âmes, et que le *Pentateuque* n'annonce ce dogme en aucun endroit.

Vous vous épouvez en déclamations ; vous faites de vains

1. Voyez tome XVII, pages 134-135; XXV, 81.

2. Voyez tome XI, pages 75, 177; XVII, 343; XVIII, 542; XXIV, 525; XXV, 79; XXVI, 206; XXVIII, 168.

efforts pour tâcher de vous persuader que le mot hébraïque *sheol*, qui signifie la fosse, le souterrain, pouvait aussi à toute force signifier l'hadès des Grecs, l'amantès, le tartarot des Égyptiens. Ah! messieurs, d'aussi grandes, d'aussi terribles vérités, ne sont pas faites pour être devinées à l'aide de quelques subtilités, de quelques explications forcées : elles doivent être plus claires que le jour, *luce clariores*.

Certainement ce n'est pas dans l'Écriture sainte que vous trouverez votre prétendue division du monde en trois parties : les cieus, qui étaient la demeure du Très-Haut; la surface de la terre, et le creux de la terre, qui était l'enfer ; encore oubliez-vous l'Océan, qui est plus étendu que l'hémisphère habitable. Pouvez-vous, messieurs, avancer de pareilles chimères rabbiniques, et combattre dans mon ami des vérités si reconnues!

Quoi! vous voulez prouver que les anciens Juifs admettaient un enfer et un royaume des cieus, et votre preuve est que dans l'*Exode* Dieu apparaît à Moïse dans un buisson ardent! Juifs, et secrétaires juifs, souvenez-vous à jamais de saint Jérôme ; il vous dit dans sa lettre : « L'Évangile me promet la possession du royaume des cieus, dont il n'est pas fait la moindre mention dans vos écritures. »

Tournez-vous de tous les sens, messieurs les Juifs, vous ne trouverez chez vous aucune notion claire, ni de l'enfer, ni de l'immortalité de l'âme. Il n'y a que deux passages en faveur de la permanence de l'âme : c'est dans le second livre des *Machabées*. Mais, de grâce, songez que vos héros Machabées ne vinrent que plusieurs siècles après votre loi, et que l'histoire des *Machabées*, écrite en grec pour les Hébreux, ne parut que longtemps après ces héros. Souvenez-vous des fortes objections renouvelées si souvent contre la véracité de ce livre. Vous savez qu'on a détruit l'authenticité des deux derniers dans notre Église, et que les deux premiers sont déclarés apocryphes dans les autres communions.

Sans entrer dans ce détail, messieurs, il nous suffit que ce soit à l'Évangile que nous devons la connaissance de l'immortalité de notre âme, et des peines et des récompenses après la mort. Ces dogmes, à la vérité, étaient reçus alors des autres nations ; mais ils ne sont démontrés que par notre Sauveur.

Vous tirez, en faveur de l'âme immortelle, une induction aussi ingénieuse que plausible de ces paroles si connues : *Il fit l'homme à son image*¹. Car, dites-vous, ce n'est pas le corps qui

1. *Genèse*, 1, 27.

ressemble à Dieu : c'est l'intelligence. Nous croyons cette vérité ; mais elle n'est pas exprimée dans le texte. Si l'auteur de la *Genèse* avait daigné tirer la même conséquence, il est clair qu'il aurait constaté irrévocablement ce grand dogme ; et c'est précisément parce qu'il ne l'a pas fait, messieurs, que nous sommes en droit de dire qu'il laissa le temps à cette grande vérité d'être annoncée par un plus grand maître que lui.

Toute l'antiquité, excepté les brachmanes et les Chinois, croyait que le corps de l'homme était fait à l'image de la Divinité ;

Finxit in effigiem moderantum cuncta deorum.

(OVID., *Métam.*, I, 83.)

Ou plutôt l'antiquité faisait les dieux à l'image de l'homme. Vous trouverez cette erreur bien exprimée dans des vers de Xénophane le Colophonien, cités par saint Clément d'Alexandrie, le plus savant des Pères grecs. En voici le sens dans de mauvaises rimes que je vous prie de me pardonner.

On ne pense qu'à soi, l'amour-propre est sans bornes :

Dieu même à leur image est fait par les humains.

Si les bœufs avaient eu des mains,

Ils le peindraient avec des cornes.

C'est cette faiblesse de rapporter tout à nous-mêmes qui fit croire à tant de peuples que Dieu avait une femme et des enfants. On le peint souvent comme un géant énorme. Orphée lui-même, dont les véritables fragments ne se trouvent que chez Clément d'Alexandrie, parle ainsi de Dieu :

Sur un grand trône d'or il siège en souverain,

Au haut de la voûte étoilée ;

Sous ses pieds la terre est foulée ;

Il tient l'Océan dans sa main.

Ces imaginations si boursoufflées et si chétives n'ont été que trop imitées par d'autres nations. On a toujours voulu figurer aux yeux l'Être invisible, éternel, incompréhensible, et ses ministres célestes, qui se dérobent comme lui à notre vue. C'est ainsi que les Juifs eurent deux chérubins dans le sanctuaire de leur temple, et leur donnèrent des têtes monstrueuses d'hommes et de veaux, avec des ailes aux épaules et à la ceinture. C'est ainsi que nous autres, qui avons moins d'imagination, nous nous contentons de peindre Dieu avec une longue barbe.

Il est vrai que les vers de l'ancien Orphée, cités par mon ami dans la *Philosophie de l'Histoire*, au chapitre de *Cérès Éleusine*¹, sont bien plus simples et plus sublimes. Je vous le répète, monsieur, ou messieurs, parce qu'il faut répéter des choses que tout le monde devrait savoir par cœur ; c'est la prière ou l'hymne d'Orphée que l'hiérophante chantait à l'ouverture des mystères.

« Marchez dans la voie de la justice ; adorez le seul maître de l'univers : il est un, il est seul, il est par lui-même ; tous les êtres lui doivent leur existence, il agit dans eux et par eux ; il voit tout, et jamais il n'a été vu des yeux mortels. »

On demandera peut-être comment Orphée put parler en cet endroit avec une grandeur si simple, et ailleurs avec une enflure qui n'appartient qu'au P. Lemoine, ou au carme² auteur du poème de *la Madeleine*. Je répondrai ingénument qu'il y a des inégalités chez tous les hommes.

Cicéron, messieurs, vous l'avouez, a dit dans ses *Tusculanes* que toutes les nations admettent la permanence des âmes, et que leur consentement est la loi de la nature. J'en conclus, messieurs les Juifs, qu'on peut reprocher à vos ancêtres un peu de grossièreté pour n'avoir pas connu ce que tous leurs voisins connaissaient.

Mais permettez-moi de vous dire que celui qui vous a fourni le passage de Cicéron l'a un peu dénaturé. Cicéron, dit dans la première *Tusculane*, liv. I^{er} : « Quod si omnium consensus naturæ vox est, omnesque consentiunt esse aliquid quod ad eos pertineat qui vita cesserint, nobis quoque id existimandum est. » L'abbé d'Olivet traduit, page 90 : « Puis donc que le consentement de tous les hommes est la voix de la nature, et que tous conviennent qu'après notre mort il est quelque chose qui nous intéresse, nous devons aussi nous rendre à cette opinion. »

Mais de quoi s'agit-il dans cet endroit ? De l'amour de la gloire, dont tous les hommes sont épris, et qui était la grande passion de Cicéron. Cicéron veut nous faire entendre que nous avons tous la faiblesse de nous intéresser à ce qu'on dira de nous, quand nous ne serons plus ; et que notre imagination embrasse ce fantôme, qui est son ouvrage.

On aurait dû vous dire que Cicéron, dans la moitié de ce dialogue sur la mort, qui est le premier des *Tusculanes*, soutient

1. Voyez tome XI, page 106 ; Voltaire avait déjà cité un passage de l'hymne d'Orphée dans une des notes de sa tragédie d'*Olympie* ; voyez tome VI, pages 98-99 ; et dans ses *Questions sur l'Encyclopédie* ; voyez tome XVII, page 571.

2. Pierre de Saint-Louis ; voyez la note 1, tome XIX, page 393.

l'opinion alors commune que les morts ne peuvent souffrir. Il se moque de son auditeur, qui dit qu'il est fâcheux d'être mort : « C'est dire, lui répondit-il, qu'un homme qui n'existe pas existe. » Puis il lui cite un vers d'Épicharme, et le tourne en latin :

Emori nolo, sed me esse mortuum nihil æstimo.

Ce que l'abbé d'Olivet rend ainsi en français :

Mourir peut être un mal; mais être mort n'est rien.

Il soutient l'anéantissement de l'homme dans le commencement de l'ouvrage, et la permanence de l'âme à la fin.

Vous me direz que Cicéron se contredit : il pourrait bien en être quelque chose ; mais c'est le privilège des philosophes de l'académie ; et vous savez que Cicéron était académicien. On a pu vous faire lire son oraison pour Cluentius, où vous avez vu ces paroles¹ : « Quel mal lui a fait la mort ? A moins que nous ne soyons assez imbéciles pour croire des fables ineptes, et pour imaginer qu'il est condamné au supplice des pervers... Mais si ce sont là des chimères, comme tout le monde en est convaincu, de quoi la mort l'a-t-elle privé, sinon du sentiment de la douleur ? — *Nunc quid tandem illi mali mors attulit ? Nisi forte ineptiis ac fabulis ducimur, ut existimemus illum apud inferos impiorum supplicia perferre... Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit, præter sensum doloris ?* »

Vous voyez que le dogme de la permanence de l'âme, tant chanté par Homère, tant supposé par Platon, était bien obscurci dans l'empire romain.

On vous aura dit sans doute, messieurs, que tout le sénat pensait alors comme Cicéron. On vous aura conté que César pensait de même, et s'en expliquait avec la plus grande hauteur. On vous aura parlé de son aventure avec Caton en pleine audience, lorsqu'il voulut sauver la vie aux complices de Catilina, en représentant, que si on les faisait périr, ce ne serait pas les punir, parce qu'ils n'auraient plus de sentiment, et que tout meurt avec l'homme.

Les Romains, vers ce temps-là, renoncèrent tellement aux opinions de leurs ancêtres et des Grecs, leurs maîtres, que saint Clément le Romain, dans le 1^{er} siècle de notre Église, commence

1. Chapitre xli.

son livre des *Récognitions* ou reconnaissances par un doute sur l'immortalité de l'âme. Il avoue qu'il prit la résolution d'aller en Égypte apprendre la nécromancie, la magie, pour s'instruire à fond sur l'âme.

Il est donc, ce me semble, bien certain, messieurs les juifs, vous qui respectiez tant les saducéens, ennemis de l'immortalité de l'âme, il est bien démontré que nous avons besoin de la révélation pour nous instruire sur un sujet si intéressant. Ce n'était pas assez d'un Socrate et d'un Platon, il nous fallait un plus grand homme.

Je ne vous parle pas ainsi pour vous reprocher le crime que vous avez commis envers ce plus grand homme. Je me plais à croire que vous ne descendez pas de ces fanatiques qui criaient en leur patois, comme on a crié ailleurs en tant d'occasions : *Tolle, tolle*. Je présume que vous êtes Portugais, et que vos ancêtres s'établirent vers les Algarves du temps de Moïse, lorsque plusieurs Juifs suivirent les Tyriens qui vinrent faire exploiter les mines d'or et d'argent des Espagnes.

Je vous ai déjà dit¹ que, loin d'être votre ennemi, je suis votre généalogiste. Je suis persuadé très-sérieusement que votre race pouvait être établie en Andalousie et dans l'Estramadoure avant les Carthaginois, avant les Romains, et que, par conséquent, elle ne put être instruite de ce qui se passa du temps de l'empereur Tibère vers le torrent de Cédron, qui est à sec six mois de l'année. Si mon ami, en qualité de chrétien, a qualifié de détestables² les gens de Jérusalem, qui, supposé qu'ils parlassent grec au préteur Pilatus romain, s'écrièrent, selon saint Matthieu³ : « Σταυρωθήτω, σταυρωθήτω, τὸ αἶμα αὐτοῦ ἐφ' ἡμᾶς, καὶ ἐπὶ τὰ τέκνα ἡμῶν. *Staurodeito, staurodeito, to aima autou eph' eimas, kai epi ta tekna eimon.* — Crucifiez, crucifiez, que son sang soit sur nous et sur nos enfants! » certainement si vos aïeux étaient alors dans la Bétique, ou dans le canton de Sétubal, si fameux pour son vin, ils ne pouvaient être coupables de ce crime.

PÉRORAISON.

A M. GUENÉE, SECRÉTAIRE DES JUIFS.

Je suppose, monsieur, que vous êtes enterré, et que moi et mon ami nous le sommes aussi. Nous comparaissons tous trois

1. Voyez tome XIX, page 530.

2. Voyez tome XVIII, page 453.

3. Chapitre xxvii, v. 23, 24, 25.

devant celui qui seul a révélé au genre humain l'immortalité de l'âme, la résurrection, et le jugement dernier. Vous lui dites : « Seigneur, nous n'avions nul besoin de vous; nous savions tout cela avant que vous vinssiez au monde. » Mon ami et moi nous lui disons : « Nous n'en savions rien; nous vous devons toutes nos connaissances. » Or qui croyez-vous qui sera mieux reçu?

DE QUELQUES NIAISERIES.

Après avoir jeté deux volumes à la tête de mon ami, monsieur ou messieurs, vous venez le battre à terre dans un troisième; il est écrasé, et vous venez encore le percer de coups dans un petit commentaire. Voyons si, à l'exemple du Samaritain, rapporté dans l'Évangile¹, je ne pourrai pas, après avoir secouru le voyageur baigné dans son sang, le défendre des mouches, qui viennent y goûter.

PREMIÈRE NIAISERIE.

SUR LE KISH IBRAHIM.

Vous voulez parier que mon ami, qui a cité² Hyde sur l'ancienne religion des Perses, n'a jamais lu Hyde. Ne voilà-t-il pas un sujet de dispute bien intéressant, bien utile! Un vieillard, retiré entre les hautes Alpes, a-t-il lu un livre très-confus d'un Anglais, écrit en latin? Oui, monsieur, il l'a lu, et moi aussi; et je n'y ai guère profité.

Vous voulez bien convenir que l'ancienne religion des Perses s'appelait *kish Ibrahim*, *millat Ibrahim*³, *culte d'Abraham*; vous l'avez appris de mon ami, et vous ne devez pas rougir, tout savant que vous êtes, d'avoir appris une chose très-indifférente d'un homme moins éclairé, mais plus vieux que vous. Et quand je vous dirai que, selon des gens plus instruits que moi, *kish Ibrahim* vient de l'arabe, et *millat Abraham* ou *Ibrahim* vient de l'ancienne langue des Mèdes, je ne vous dirai une chose ni bien sûre, ni bien importante.

1. Luc, x, 33.

2. Voyez tome XI, pages 34, 138; XVII, 39

3. Voyez tome XI, page 46; XVII, 34.

II^e NIAISERIE.

SUR ZOROASTRE.

Hyde rapporte, pages 27 et 28, que les anciens Perses ont cru qu'un vieux livre qui contenait leur religion réformée était tombé du ciel entre les mains d'Abraham, dans le territoire de Balk, du temps de Nembrod; et je le croirai avec vous si vous voulez. Puis il répète des contes de Plutarque, comme, par exemple, que la reine Amestris¹, dans ses dévotions, faisait enterrer douze hommes vivants, et les envoyait en enfer pour le salut de son âme.

Puis il se met en colère, page 32, contre l'empereur Alexandre Sévère, qui, suivant un rêveur du Bas-Empire, nommé Lampridius, avait dans son oratoire le portrait d'Abraham, d'Orphée, d'Apollonios de Tyane, et de Jésus-Christ, peints sans doute très-ressemblants.

Ensuite, pages 82 et suivantes, il fait le roman d'Abraham, qui, ayant vaincu le roi de Perse et quatre autres puissants rois avec trois cents gardeurs de brebis, abolit en Perse l'antique religion du sabbisme. Voilà donc Abraham auteur d'une nouvelle religion des Perses, et c'est lui qu'il faut regarder comme le vrai Zerdust, le vrai Zoroastre : car le premier avait vécu six mille ans auparavant, et le dernier Zoroastre ne parut que sous Darius, fils d'Hystaspe...., quinze cents ans après Abraham. Ce sont là des faits avérés; demandez à M. Larcher, mon autre ami.

Ce roman ressemble assez à celui qu'a fait depuis un Écossais, nommé Ramsay, précepteur d'un duc de Bouillon, sur *les Voyages de Cyrus*².

III^e NIAISERIE.

DU SADDER.

C'est à vous seul, monsieur le secrétaire des juifs, que je m'adresse ici. Vous nous objectez la décision d'un savant qui a eu le courage d'aller chercher des instructions au fond de l'Asie, à l'exemple de Pythagore; il fait peu de cas des écrits attribués à Zoroastre; il dit qu'ils sont remplis de petites d'esprit;

1. Plutarque, *De la Superstition*.

2. Voyez tome XIV, page 119.

qu'ils sont fades, ridicules, aussi mal raisonnés que l'*Alcoran*, et aussi dégoûtants que le *Sadder*.

Je vous abandonne, monsieur, le *Zend-Avesta* de Zoroastre, que je ne connais point, et l'*Alcoran*, que je connais. Mais permettez que je prenne le parti du *Sadder*¹, qui est le catéchisme des Parsis modernes, que nous nommons Guèbres. Il est divisé en cent portes, par lesquelles on entre dans le ciel. En voici quelques-unes; entrez, monsieur.

PORTE IV^e. Zoroastre, se promenant un jour avec Dieu auprès de l'enfer, vit un damné auquel il manquait un pied. « C'est un roi, lui dit Dieu, qui régnait sur trente-trois villes, et qui n'a jamais fait que des actions tyranniques; mais un jour il aperçut une brebis qui était liée trop loin de son herbe, il lui donna un coup de pied pour l'en rapprocher; c'est le seul bien qu'il ait jamais fait. J'ai mis son pied en paradis, et son corps en enfer. »

Mon ami, que vous vilipendez tant que vous pouvez, avait, il y a plus de dix ans, écouté à cette porte; il l'avait citée dans plusieurs de ses ouvrages², car il aime à répéter pour inculquer. Vous voyez bien, monsieur, qu'il avait lu ce *Sadder*, et qu'il n'avait pas pris un livre pour un homme. M. l'abbé Foucher³ peut avoir lu le *Sadder*, mais mon ami possède son *Sadder* aussi. Il est vrai qu'il a pris un peu de liberté avec le texte sacré guèbre; il a mis un âne pour une brebis, afin de rendre la chose plus vraisemblable, car on lie un âne à sa mangeoire, et on ne lie guère une brebis.

PORTE IX^e. La pédérastie est un crime abominable, etc. Il est défendu par le *Zend*, il révolte la nature.

Mon ami cita encore cette porte pour prouver que les Romains, souillés de cette infamie tant célébrée par Horace, avaient grand tort de dire qu'elle était recommandée par les lois de la Perse. Mon ami se servit de cette porte contre M. Larcher, qui croyait cette vilénie plus permise qu'elle ne l'était.

PORTE XIII^e. Chérissez votre père et votre mère... que toute la famille soit contente de vous afin qu'elle vous bénisse éternellement.

Cette porte semble avoir quelque chose de plus fort, si on ose le dire, que ce commandement : « Honore ton père et ta mère, afin de vivre longtemps sur la terre. »

1. Voyez tome XI, pages 198 et suivantes.

2. Voyez tome XI, page 198; XVII, 161.

3. Voyez tome XXVII, page 431.

PORTE XIX^e. Mariez-vous dans votre jeunesse... ; car à la mort, quand il faudra passer sur le pont aigu, vous serez trop heureux d'avoir un fils qui vous donne la main pour passer.

PORTE XXII^e. Ne mangez jamais votre pain sans prier le Dieu qui vous le donne.

PORTE XXV^e. Gardez-vous de jeûner un jour entier ; notre vrai jeûne est de nous abstenir du mal.

Cette porte se trouve dans les *Récognitions* de saint Clément le Romain.

PORTE XXVII^e. Demandez pardon à Dieu de vos fautes en vous couchant.

PORTE XXVIII^e. Quand vous aurez fait un marché, ne vous en repentez point, et ne songez qu'à le remplir.

PORTE XXX^e. Quand vous doutez si ce que vous allez faire est juste ou injuste, abstenez-vous-en.

C'est la plus belle maxime qu'on ait jamais donnée en morale, et mon ami l'a répétée, il y a longtemps, dans plusieurs de ses ouvrages¹, pour l'édification du prochain.

PORTE XXXV^e. Quand vous êtes à table, donnez à manger aux chiens.

Ce précepte apprend qu'il ne faut pas craindre de faire des ingrats.

Voilà assez de portes.

Je ne nie pas qu'il n'y eût dans ce catéchisme des Parsis beaucoup de verbiage et de galimatias. J'ai été forcé d'abrégé chaque article. Si on s'arrêtait à toutes ces portes, on périrait d'ennui avant d'entrer dans le paradis de Zoroastre : j'ose en dire autant de l'*Alcoran*. Nous autres Européens, nous ne pouvons supporter la bavarderie orientale ; mais les bonnes femmes guèbres et les bonnes femmes turques apprennent ces sottises par cœur, et les récitent avec dévotion.

Je dis seulement que, depuis le Japon jusqu'au bord occidental de la Laponie, on ne vit et on ne verra jamais de législateur qui ne donne de bons préceptes, et qui ne prêche quelquefois une vertu sévère. Ainsi je ne regarde point ce que je viens de dire comme une niaiserie. Pardon, messieurs, c'était à la vôtre que je répondais.

Ce n'est pas que je vous prenne pour des niais : vous êtes des gens d'esprit un peu malins ; mais, en conscience, la plupart de nos sujets de dispute sont des niaiseries.

1. Voyez la note, tome XXI, page 570.

IV^e NIAISERIE.

SUR L'ÂGE D'UN ANCIEN.

Monsieur ou messieurs, vous me fatiguez furieusement avec votre éternelle répétition sur l'âge d'Abraham. Je n'imiterai pas celui qui vous dit : Allez chercher son extrait baptistaire ; je vous dirai seulement que, selon le calcul de l'Ancien Testament, son père *Tharè* ou *Tharat vécut soixante et dix ans, et engendra Abraham, Nacor, et Aran* ; que, selon le même texte, il vécut deux cent cinq ans, et mourut à Haran ; qu'Abraham alors reçut de Dieu un ordre exprès de quitter son pays.

Or, son père l'ayant eu à soixante-dix ans, et étant mort à deux cent cinq, qui de deux cent cinq retranche soixante-dix, reste cent trente-cinq. Si malheureusement le texte dit ensuite : *Abraham avait soixante et quinze ans lorsqu'il partit de Haran ou de Kharran*, ce n'est pas ma faute. Saint Jérôme et saint Augustin disent que cela est inexplicable : je ne l'expliquerai donc pas ; je n'en sais pas plus que ces deux saints, ni que vous.

Dites qu'il y a dans le texte erreur de copiste ; dites, avec dom Calmet, qu'Abraham pourrait bien être né la cent trentième année de son père, et être le cadet de ses frères, au lieu qu'il était l'aîné. Tout cela m'est indifférent¹.

V^e NIAISERIE.

SUR L'ÂGE D'UNE ANCIENNE.

Vous citez à tout moment je ne sais quels livres que vous imputez à mon ami, et que ni lui ni moi ne connaissons. Ce serait une calomnie horrible si cela était sérieux ; mais je ne la regarde que comme une niaiserie. Vous soutenez que Sara était très belle à l'âge de soixante et cinq ans, lorsqu'elle entra dans le sérail du pharaon d'Égypte. Vous accusez mon ami d'avoir imprimé qu'elle en avait soixante et quinze². Si vous avez une maîtresse de cet âge, je lui en fais mon compliment, mais non pas à vous.

1. Les mots : *Tout cela m'est indifférent*, sont le refrain d'un ancien vaudeville, et d'un cantique de Pellegrin.

2. Tome XI, page 47.

VI° NIAISERIE.

SUR UN HOMME A QUI SA FEMME VALUT D'ASSEZ GRANDS PRÉSENTS.

Vous croyez qu'Abraham ayant fait passer sa belle femme pour sa sœur en Égypte, *afin qu'il lui fût fait du bien à cause d'elle*, selon le texte, on ne lui fit pas assez de bien en lui donnant beaucoup de bœufs, d'ânes, d'ânesses, de brebis, de chameaux, de serviteurs, et de servantes. Pour moi, je trouve que le roi d'Égypte le paya très-bien, et que vous êtes trop cher.

VII° NIAISERIE.

SUR L'ARGENT COMPTANT.

Vous dites donc, monsieur, qu'il faut de l'argent comptant au mari d'une belle dame, et que le présent du roi n'était que celui d'un coq de village ? Cependant des troupeaux de chameaux, de bœufs et d'ânes, des esclaves de l'un et de l'autre sexe, valent beaucoup d'argent. Vous vous plaignez qu'autrefois on ait imprimé, je ne sais où, chevaux¹ pour chameaux : voilà bien de quoi crier ; un beau cheval coûte autant et plus même qu'un chameau.

Mon ami, dites-vous, pensez que les pyramides étaient déjà bâties² : de là vous concluez que le roi d'Égypte devait donner au mari de la belle Sara des sacs énormes de guinées, de la vaisselle d'or et des diamants. Doucement, monsieur ; il y avait dans ce temps-là de belles pierres pour bâtir des pyramides, et point de monnaie d'or : tout le commerce se faisait par échange ; on n'avait encore fabriqué ni ducats ni guinées. Vous savez que la première monnaie d'or fut frappée sous Darius, fils d'Hystaspe, qui punit si bien les prêtres du collège de Zoroastre : allez, vous vous moquez ; le présent du roi était magnifique.

VIII° NIAISERIE.

SUR L'ÉGYPTE.

Vous êtes tout étonné que les Égyptiens aient été lâches, superstitieux, absurdes, très-méprisables, après avoir servi, en es-

1. Voyez tome XVII, page 33.

2. Voyez tome XI, page 60 ; et XXV, 52.

claves vigoureux, à élever des tombeaux en pyramides pour leurs rois et pour les intendants des provinces. Il est très-vrai, monsieur ou messieurs, que les Égyptiens sont devenus le plus chétif peuple de la terre après un autre ¹.

Il est très-vrai qu'il a toujours été subjugué par quiconque s'est voulu donner la peine de le battre, excepté par nos fous de croisés. Il est très-vrai qu'Isis et Osiris ne leur ont jamais servi de rien, non plus que les phylactères des pharisiens ne les ont servis contre les Romains. Il est très vrai que Sésostris ² n'a jamais songé à courir comme un fou, avec vingt-sept mille chars de guerre, pour aller conquérir toute la terre depuis les Indes jusqu'au Pont-Euxin et au Danube.

IX^e NIAISERIE.

SI SODOME FUT AUTREFOIS UN BEAU JARDIN.

N'est-ce pas une niaiserie de supposer que le lac Asphaltite, la mer Morte, était autrefois un jardin délicieux? Vraiment, je vous conseille d'y placer le paradis terrestre.

Vous devriez mieux savoir votre *Genèse* : elle ne dit point que Sodome fut changée en un lac ; elle dit au contraire « qu'Abraham, s'étant levé de grand matin, vint au lieu où il avait été auparavant avec le Seigneur ; et, jetant les yeux sur Sodome et sur Gomorrhe, et sur tout le pays d'alentour, il ne vit plus rien que des étincelles et de la fumée qui s'élevait de la terre comme la fumée d'un four ». Ce n'est que par une fausse tradition qu'on nous a transmis la métamorphose des cinq villes en lac. Ce que je vous dis là n'est pas niaiserie ; je vous témoigne mon profond respect pour vos livres en les citant exactement, et c'est ce que vous n'avez pas fait.

X^e NIAISERIE.

SUR LE DÉSERT DE GUÉRAR OU GÉRAR.

Voulez-vous, messieurs, que nous fassions ensemble un petit voyage au désert effroyable de Guérar, par delà Sodome? M. Broukana ³, qui a passé par là dans la dernière guerre contre le cheik

1. Les Juifs.

2. Voyez tome XI, page 61 ; et XXV, 52.

3. Voyez tome XIX, page 511.

daher, ne vous le conseille pas : il dit que c'est un des plus maudits cantons de l'Arabie Pétrée. Vous croyez que c'est un pays charmant, et que les dames y conservent la fleur de leur beauté jusqu'à cent ans, parce que Abimelech, roi de Guérar, y fut amoureux de Sara, qui en avait quatre-vingt-dix ; et vous pensez que l'on est fort riche à Guérar, parce que Abimelech fit à Sara d'aussi beaux présents qu'elle en avait reçu du roi d'Égypte, environ trente ans auparavant, en brebis, en garçons, en bœufs, en filles, en ânes, et qu'il lui donna encore mille écus en monnaie, quoiqu'il n'y eût de monnaie nulle part.

Faites le voyage si vous voulez ; nous ne vous suivrons pas. Mon ami est plus vieux qu'Abraham, et moi aussi ; on ne va pas loin à notre âge. Envoyez plutôt à Guérar M. Rondet¹ votre ami, l'auteur du *Journal de Verdun*, qui sait qu'un kof vaut cent écus et un mem quarante écus. Je crois qu'il se trompe, mais n'importe.

XI^e NIAISERIE.

SUR LE NOMBRE ACTUEL DES JUIFS.

Messieurs les juifs, vous dites à mon vieux camarade : « Apparemment vous ne prétendez pas, quand nous battions les Ammonites, quand nous nous emparions de l'Idumée, et que nous prenions Damas, que nous n'étions que quatre cent mille hommes. » Je vous demande pardon, messieurs, nous croyons que vous étiez en plus petit nombre que quand vous ne prîtes point Damas, que vous vous vantez d'avoir pris. Nous pensons que vous n'êtes pas quatre cent mille aujourd'hui, et qu'il s'en faut près des trois quarts. Comptons :

Cinq cents chez nous devers Metz ; une trentaine à Bordeaux ; deux cents en Alsace ; douze mille en Hollande et en Flandre ; quatre mille cachés en Espagne et en Portugal ; quinze mille en Italie ; deux mille très-ouvertement à Londres ; vingt mille en Allemagne, Hongrie, Holstein, Scandinavie ; vingt-cinq mille en Pologne et pays circonvoisins ; quinze mille en Turquie ; quinze mille en Perse. Voilà tout ce que je connais de votre population ; elle ne se monte qu'à cent huit mille sept cent trente Juifs. Je

1. Laurent-Étienne Rondet, né à Paris en 1717, mort en 1785, écrivain janséniste, a travaillé au *Journal ecclésiastique* commencé en octobre 1760, et qui existait encore en juillet 1792 ; il est cité par Guenée comme ayant travaillé à la *Clef du cabinet des princes, ou Journal de Verdun, 1704-1776*, cent vingt volumes in-8°. (B.)

consens de vous faire bon de cent mille Juifs en sus, c'est tout ce que je puis faire pour votre service ; les Parsis, vos anciens maîtres, ne sont pas en plus grand nombre. Vous voulez rire avec vos quatre millions.

ADDITION DE MON AMI.

« Leur secrétaire me dit que je suis fâché contre eux à cause de la banqueroute que me fit le juif Acosta, il y a cinquante ans, à Londres : il suppose que je lui confiai mon argent pour gagner un peu de temporel avec Israël. Je vous proteste, messieurs, que je ne suis point fâché : j'arrivai trop tard chez M. Acosta ; j'avais une lettre de change de vingt mille francs sur lui ; il me dit qu'il avait déclaré sa faillite la veille, et il eut la générosité de me donner quelques guinées qu'il pouvait se dispenser de m'accorder. Comptez, messieurs, que j'ai essuyé des banqueroutes plus considérables de bons chrétiens¹ sans crier. Je ne suis fâché contre aucun juif portugais, je les estime tous ; je ne suis en colère que contre Phinée, fils d'Éléazar, qui, voyant le beau prince Zamri couché tout nu dans sa tente avec la belle princesse Cosbi, toute nue aussi, attendu qu'ils n'avaient pas de chemise, les enfla tous deux avec son poignard par les parties sacrées, et fut imité par ses braves compagnons, qui égor-gèrent vingt-quatre mille amants et vingt-quatre mille amantes en moins de temps que je n'en mets à conter cette anecdote : car à mon âge je n'écris pas vite. »

XII^e NIAISERIE.

SUR LA CIRCONCISION.

Vous jetez les hauts cris sur ce qu'un autre que mon ami a dit que la circoncision d'Abraham n'eut point de suite. Non, monsieur, elle n'eut point de suite ; non, monsieur, elle n'en eut point, puisque les Israélites ne pratiquèrent point la circoncision en Égypte. C'était un privilège qui n'était alors réservé qu'aux prêtres d'Isis et aux initiés.

Oui, les Juifs qui moururent tous dans le désert moururent incirconcis comme M. Guinée et moi ; mais il y a un livre inconnu que vous appelez *Dictionnaire philosophique*, dans lequel

1. Entre autres le fils de Samuel Bernard ; voyez tome XVII, page 538.

l'auteur se hasarde à dire que la colline des prépuces à Galgal¹, où Josué fit circoncire deux ou trois millions de ses Juifs, était dans un désert auprès de Jéricho. Qu'a de commun mon ami avec ce Galgal? Il vous certifie que s'il y eut à Galgal une montagne composée de prépuces, comme il y a dans Rome le *Monte testacio*, composé de pots cassés, il n'y prend pas le plus léger intérêt. Il vous certifie encore qu'il regarde comme des niaiseries tout ce que des typographes se sont empressés d'imprimer, soit en consultant des courtiers de librairie, soit en ne les consultant pas, soit en vendant les pensées d'un homme à eux inconnu, soit en ne les vendant pas. Il vous certifie, pour la vingtième fois, qu'il n'a point fait la plupart des niaiseries, c'est-à-dire des livres, que vous lui imputez; et je vous jure qu'à son âge et au mien nous ne prenons aucun parti ni pour les nations prépuçières, ni pour les nations déprépuçées, ni pour les châtés, ni pour les entiers, ni pour les voisins du cap de Bonne-Espérance, qui mettent une petite boule d'herbes fines à la place d'une des deux petites boules utiles que la nature leur a données.

On prodigue, ce me semble, une bien vaine érudition pour deviner quel homme fut circoncis le premier; qui prit le premier lavement; qui porta la première chemise; qui le premier avala une huître à l'écaille; qui fut le premier vendeur d'orviétan, etc.

XIII^e NIAISERIE.

QUELLE FUT LA NATION LA PLUS BARBARE?

Vous nous dites, monsieur Guenée, sous le nom de six juifs, que, si les premiers Hébreux étaient fort grossiers et très-ignorants, nos premiers Français l'étaient encore davantage.

Je serais bien embarrassé s'il fallait vous dire qui étaient les plus barbares, ou les Francs du temps de Clovis, ou les Juifs du temps de Josué; et mon ami serait aussi embarrassé que moi. Tous les peuples ont commencé par être à peu près également cruels, voleurs, méchants, superstitieux, et sots. Ce n'est point ici une niaiserie: c'est une triste vérité; mais ce serait une niaiserie très-puérile de vouloir savoir précisément quel était le plus

1. Voltaire, dans son article Circoncision du *Dictionnaire philosophique*, voyez tome XVIII, page 192, parle de la circoncision des Juifs sous Josué; mais non de Galgal, appelé Galgala dans Josué, chap. v.

barbare, ou ce fils de p..... Abimelech, qui, avant de juger le peuple de Dieu, égorga sur une grande pierre soixante et dix de ses frères, ou ces deux fils de Clovis, Childebert et Clotaire, qui massacrèrent les deux petits-fils de sainte Clotilde. Il semblerait qu'Abimelech fut trente-cinq fois plus abominable que Childebert et Clotaire; mais on vous répondrait qu'il faut juger un homme par toutes les actions de sa vie, et non par une seule. On vous dirait encore qu'il faut lire dans le cœur, et cette entreprise serait assez niaise.

XIV^e NIAISERIE.

LA NATION FRANÇAISE HONNIE PAR MONSIEUR LE SECRÉTAIRE.

Monsieur Guinée, secrétaire éloquent des juifs, vous faites un portrait terrible de la cour et de la ville en peignant les mœurs juives du temps de la prospérité de ce peuple. Vous vous complaisez d'abord à décrier notre commerce et notre compagnie des Indes, et à célébrer les grands établissements d'Élath et d'Éziongaber, par lesquels les Juifs, qui n'eurent jamais un vaisseau, faisaient entrer chez eux les immenses trésors d'Ophir et de Tharsis, pays que personne ne connaît. Vous conduisez les richesses de l'univers dans Jérusalem par le port d'Éziongaber, qui en est très-éloigné, et où les Turcs, qui en sont les maîtres, n'ont jamais un vaisseau, parce que ses bas-fonds sont plus impraticables que les lagunes de Venise.

Vous admirez la discrétion de Salomon, qui, ayant hérité quelques milliards de son père, voulait encore acquérir quelques milliards en trafiquant à Ophir, et qui, n'ayant pas une barque à lui en propre, empruntait des vaisseaux et des matelots de son ami Hiram, roi de Tyr, lesquels vaisseaux traversaient toute la mer Méditerranée, côtoyaient l'Afrique, doubleraient le cap de Bonne-Espérance pour venir servir la sagesse de Salomon.

Après avoir accumulé dans Jérusalem plus d'or, d'argent, d'ivoire, de parfums, et de singes qu'elle n'en pouvait contenir, vous tombez à bras raccourci sur tous les vices qui naquirent de ces inconcevables richesses. Vous avez d'abord loué les Juifs de n'avoir eu chez eux ni opéra-comique, ni danseurs de corde, ni parades sur les boulevards. Vous les avez admirés de n'avoir point imité les Sophocle et les Euripide, dont ils n'avaient jamais entendu parler. Et tout d'un coup, sortant de cette niaiserie de panégyriques, vous allez prendre chez les prophètes Isaïe, Amos,

et Michée, tous les traits de satire judaïque que vous croyez pouvoir retomber sur la nation française. Si c'est une niaiserie, elle est très-éloquente : on ne peut, à mon gré, déclamer plus hautement contre son siècle.

Cela me fait souvenir de M. J. Brown, brave théologien anglais. Il fit imprimer deux volumes contre les sottises de sa patrie, au commencement de la guerre de 1756. Il démontra éloquemment dans ce livre, intitulé *Tableau des mœurs anglaises*¹, qu'il était impossible que l'Angleterre ne fût pas abîmée dans deux ans. Qu'arriva-t-il? l'Angleterre fut victorieuse dans les quatre parties du monde. J'en souhaite autant à la France, en réponse à votre pieuse satire. Je fais mieux, je souhaite qu'elle n'ait point de guerre. J'aime mieux vivre sous des Salomons que sous des Judas Machabées. Mais, croyez-moi, monsieur le secrétaire juif, ne comparez jamais Jérusalem à Paris; le torrent de Cédron ne vaut pas le Pont-Neuf.

XV^e NIAISERIE.

QUEL PEUPLE LE PLUS SUPERSTITIEUX ?

Après avoir recherché quel fut autrefois le plus barbare de tous les peuples, vous examinez à présent quel fut le plus superstitieux, c'est-à-dire le plus sot. Je n'ai point de balances pour peser ainsi les nations. On pourrait vous répondre en général que le plus sot homme, comme le plus sot peuple, est celui qui dit et qui fait le plus de sottises; et alors il n'y aurait plus qu'à compter. Nous prendrions les historiens qu'on fait lire à la studieuse jeunesse; nous verrions chez qui l'on trouve le plus de façons de connaître l'avenir, soit à l'aide d'un psaltérion, soit avec un petit bâton recourbé, soit en donnant à manger à des poules. Nous verrions quelle nation a eu plus de métamorphoses, plus de sorciers, plus de loups-garous; dans quel pays on a vu plus de princes fouettés par des prêtres; quelles archives possèdent la suite la plus complète de fadaises dégoûtantes et de contes, que la plus imbécile et la plus bavarde nourrice n'oserait répéter aujourd'hui.

Nec pueri credunt, nisi qui nundum ære lavantur.

(JUVEN., sat., II, v. 152.)

1. *An estimate of the manners and principles of the times, 1757-58*, deux volumes in-8°, dont le premier a été traduit en français par Chais, sous ce titre : *Les Mœurs anglaises, ou Appréciation des mœurs et des principes qui caractérisent la nation britannique*. La Haye 1758, in-8°.

Alors on pourrait hasarder de juger à qui l'on doit le prix de la sottise ; mais il serait trop dangereux de donner ce prix : trop de gens y prétendent. Il vaut mieux laisser chacun jouir en paix de la justice qu'il se rend tout bas.

XVI^e NIAISERIE.

QUEL PEUPLE LE PLUS BRIGAND ?

Vous demandez ensuite quel peuple a été le plus voleur, le plus brigand. Et quand on vous représente, selon votre propre déclaration, que le peuple de Dieu vola neuf millions aux Égyptiens pour aller faire bonne chère dans des déserts ; quand on vous dit qu'ensuite ce peuple de Dieu s'empara du pays de Chanaan, qui ne lui appartenait pas ; vous prenez à partie mon ami, qui n'a rien dit de cela. Vous lui adressez ces paroles foudroyantes : « Vous traitez nos pères de brigands ; qu'étaient les vôtres ? »

Je vous ai déjà dit¹, monsieur le secrétaire, que ni moi ni mon ami ne prétendons descendre d'un conquérant des Gaules ; nous croyons être issus d'une famille de bons Gaulois pacifiques.

Nous n'avons trouvé dans notre généalogie aucun coupe-jarret qui ait servi sous le chrétien Clovis, quand ce brave converti força Cararic, roi ou maire d'Arras, et le fils de Cararic, à se faire sous-diacres, et qu'il leur fit ensuite couper la gorge à tous deux ; quand il fit marché avec Cloderic, fils de Sigebert, roi de Cologne, pour assassiner ce Sigebert son père, et qu'il assassina ensuite ce Cloderic parricide, pour avoir son argent ; quand il fendit la tête à coups de hache à Ragnacaire, roi de Cambrai, et à son frère Riker, après souper ; quand il assassina Rignomer, roi du Mans, etc., etc.

En vérité on croit lire l'histoire de vos rois Achab, Jéhu, Ochosias... Je ne croyais pas terminer cette seizième niaiserie par ces horreurs de cannibales. Je voulais seulement contredire la généalogie qui nous fait descendre des Francs, mon ami et moi. Il faut épilucher avec vous tant de généalogies ! C'était là une franche niaiserie ; mais Rignomer, Riker, Ragnacaire, Sigebert, Cloderic, Achab, Jéhu, Ochosias..., se sont présentés, et je suis tombé à la renverse.

1. Voltaire l'a dit dans sa lettre à La Chalotais, du 11 juillet 1762.

XVII^e NIAISERIE.

SUR DU FOIN.

De l'examen du brigandage, et d'une controverse sur les assassinats, vous passez à des *errata* et à des correcteurs d'imprimerie. Vous vous plaignez qu'on ait imprimé *nyticorax* pour *nycticorax*¹. Hé, qu'importe à mon ami, et que vous importe? il y a bien d'autres fautes d'impression dans les ouvrages immenses qu'on lui attribue, et qu'on a mis sous son nom; c'est bien là une niaiserie misérable!

Je ne devrais point discuter comment il faut traduire ce verset du psaume : « Producent fœnum jumentis et herbam servituti hominum. » Calmet traduit : « Vous produisez le foin pour les bêtes, et l'herbe pour l'usage de l'homme. » Sacy traduit précisément de même. Je n'ai vu aucune traduction, soit catholique, soit protestante, dans laquelle ce verset soit énoncé autrement. Mon ami ne s'est écarté ni de Sacy ni de Calmet; il les estime tous deux, il ne les a point traités d'imbéciles, comme vous l'en accusez.

Vous venez ensuite, monsieur, et vous nous enseignez qu'il faut traduire : « Du foin pour les bêtes, et de l'herbe pour les bêtes qui servent l'homme; » vous prétendez que le pléonasme est une figure admirable. Vous prononcez du haut de votre chaire de professeur : « L'herbe et le foin sont synonymes, prenez-y garde; les hommes ne mangent pas de foin. »

Non, monsieur, herbe et foin ne sont pas toujours synonymes, et il n'y a point de mots qui le soient. Les épinards, l'oseille, la sariette, trente herbes potagères, ne sont pas du foin; nos salades ne sont pas la nourriture des bêtes, mais de l'homme. Il est vrai que l'homme ne mange pas de foin; mais il y eut bien des gens autrefois dignes d'en manger.

Si ce n'est pas là une extrême niaiserie, je m'en rapporte à vous-même.

XVIII^e NIAISERIE.

SUR JEAN CHATEL « PIACULARIS », ASSASSIN DE HENRI IV;
LAQUELLE NIAISERIE TIENT A DES CHOSES HORRIBLES.

Voici une calomnie odieuse, dont le fond est une niaiserie puérile, et dont les accompagnements sont atroces.

1. La faute existe dans toutes les éditions du vivant de Voltaire : elle a été corrigée depuis; voyez tome XVII, page 217.

Commençons par le puéril : *piacularis adolescens*, dites-vous, « ne signifie pas un jeune pénitent, un jeune homme qui expie; il signifie un jeune misérable ». Ouvrez les Estienne, les Calepin, les Scapula, tous les dictionnaires, monsieur le professeur, vous verrez que *piacularis* vient de *pio*, *piare*, j'expie; en grec, *sebetai*.

Ce n'est là sans doute qu'un oubli de votre part; mais ce qui n'est que trop réfléchi, c'est que vous tirez ce mot *piacularis* de l'inscription gravée autrefois sur la colonne expiatoire élevée, par arrêt du parlement, à l'endroit où fut la maison de Jean Châtel, l'un des assassins de notre adorable Henri IV. Vous imputez ici à mon ami d'avoir rapporté les paroles de cette inscription, qui regardent les jésuites, et où se trouve ce mot *piacularis*¹. Voici les paroles latines qui désignent les jésuites, telles qu'elles sont dans le sixième tome des *Mémoires de Condé* :

« Pulso præterea tota Gallia hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu *piacularis adolescens* dirum facinus instituerat. »

La traduction française, gravée à côté de la latine, portait : « En outre a été banni et chassé de toute la France ce genre d'hommes de nouvelle et pernicieuse superstition, qui troublaient la république, à la persuasion desquels ce jeune homme, pensant faire satisfaction de ses péchés, avait entrepris cette cruelle méchanceté. »

Il est donc faux, monsieur, qu'on ait traduit, dans le temps du supplice de Jean Châtel, *piacularis adolescens* par *jeune misérable*, comme vous le dites; il est donc faux que *pénitent* soit un contre-sens.

Mais ce qui est encore plus faux, ce qui est bien pis qu'une niaiserie, c'est que vous calomniez mon ami de la manière la plus cruelle. Vous l'accusez d'avoir donné lieu à ce fatras de *piacularis* par un livre intitulé *l'Évangile du jour*², dans lequel il s'élève, dites-vous, contre les jésuites : je lui ai écrit pour m'informer de cet *Évangile du jour*, et voici sa réponse :

« Non-seulement je n'ai aucune part à cet *Évangile du jour*, mais vous êtes le premier qui me le faites connaître; je n'en ai jamais entendu parler. Je ne connais que les évangiles de toute l'année, les quatre évangiles que tous ces calomniateurs ne suivent

1. Voyez tome XXV, page 486.

2. L'opuscule intitulé *Le président de Thou justifié* a été réimprimé dans le tome II de *l'Évangile du jour*, collection en dix-huit volumes in-8° (voyez la note, tome XXVI, page 569), à laquelle il n'est pas probable que Voltaire fût tout à fait étranger.

guère. *Cet Évangile du jour* est apparemment quelque libelle pour ou contre les jésuites, dont tout le monde parle : on appelle d'ordinaire évangile du jour, ou vaudeville, les nouvelles qui n'ont qu'un temps ; mais je crois que la nouvelle de l'abolition des jésuites durera plus longtemps qu'ils n'ont subsisté. »

Je suis flatté, monsieur le secrétaire, d'égayer la sécheresse de cette dispute par une lettre de mon ami : c'est une consolation qu'il ne faut pas envier à mon cœur. Mais comment me consolerais-je des calomnies dont vous ne cessez d'accabler un homme qui doit m'être cher ? Que vous a-t-il fait, encore une fois ? Êtes-vous ex-jésuite ? êtes-vous ex-convulsionnaire ? êtes-vous ex-chrétien ? êtes-vous juif ? Soyez homme. Vous prétendez que mon ami a dit dans les *Anecdotes sur Bélisaire* : La falsification est un cas pendable¹. Mais il n'a jamais écrit d'*Anecdotes sur Bélisaire* ; c'est la calomnie qui est un cas pendable.

Je ne vous dis pas : Vous êtes un calomniateur ; je vous dis : Vous êtes la trompette de la calomnie. Il ne sied pas à un homme aussi éclairé et aussi spirituel que vous l'êtes de répéter des discours de cafés.

XIX^e NIAISERIE.

SUR UN MOT.

On a dit dans la *Philosophie de l'Histoire*², ou, si l'on veut, dans le discours qui précède l'histoire de l'esprit humain et des mœurs des nations, qu'Israël est un mot chaldéen ; il l'est en effet, et d'où le savons-nous ? De Philon, qui nous l'apprend dans le commencement de la relation de son voyage auprès de l'empereur Caligula, dont il fut si mal reçu. Voici ses paroles, car il faut répéter quelquefois : « Les hommes vertueux sont comme le partage de l'être souverain, dont l'empire est sans bornes. Les Chaldéens leur donnent le nom d'Israël, c'est-à-dire voyant Dieu. »

Vous avez cherché ce passage dans l'historien Josèphe, au lieu de le chercher dans Philon, qui est imprimé immédiatement après le cinquième tome de ce Josèphe ; et, ne trouvant pas ce

1. Ce n'est pas dans les *Anecdotes sur Bélisaire*, c'est dans le *Post-scriptum de la Défense de mon oncle*, qui est de la même année ; voyez tome XXVI, page 432. Guinée, dans le quatorzième extrait de son *Petit Commentaire*, citait les *Anecdotes sur Bélisaire*.

2. Tome XI, page 143.

passage, où il n'est point, vous avez cru que mon ami voulait vous tromper, qu'il était un falsificateur de livres juifs. De grâce, monsieur le secrétaire, un peu de justice !

XX^e NIAISERIE.

SUR UN AUTRE MOT.

Est-il possible, monsieur le secrétaire, qu'après vous être abaissé jusqu'à répéter les calomnies dont je viens de vous demander justice, vous vous abaissiez encore jusqu'à des plaisanteries de collègue sur un mot grec ! Le mot de symbole est grec. *Symbolon a symballo, confero*. *Symbolon* signifie proprement *collatio*. Voyez votre *Calepin*, encore une fois, il vous en rendra raison. Vous demandez si c'est une collation après dîner ? Est-ce là, monsieur, une fine plaisanterie de la cour dans laquelle vous avez présentement une place¹ ? Souvenez-vous que *symbolon* vient de *symballo*, parce qu'il rappelait l'idée des différentes professions de foi qu'on avait conférées, collationnées, comparées les unes avec les autres.

Mon symbole à moi est : Je pardonne à ceux qui se trompent, je les prie de me pardonner de même.

XXI^e NIAISERIE.

SUR D'AUTRES MOTS.

Oui, monsieur, *epiphania* signifie surface, apparence. Oui, on a écrit aussi communément *idiotoi* qu'*idiotai*, solitaires ; et ce n'est point du tout pour faire une mauvaise plaisanterie qu'on a remarqué² qu'*idiot* signifiait autrefois isolé, retiré du monde, et ne signifie aujourd'hui que sot. On a voulu et on devait faire voir à quel point la valeur, l'intelligence des termes les plus communs s'écarte de leur origine. *Buse* est le nom d'un oiseau de proie très-dangereux ; cependant on appelle buse un homme trop simple qui se laisse surprendre. *Paradis* signifiait *verger* en grec et en hébreu ; il signifia bientôt le plus haut des cieux. *Euménides* voulait dire compatissantes chez les Grecs ; ils en firent

1. L'abbé Guinée était attaché à la chapelle du roi à Versailles. Il fut depuis sous-précepteur des enfants du comte d'Artois, qui fut Charles X.

2. Voyez tome XVII, page 23 ; et XX, 542.

des furies. De *boulevard*, jeu de boule sur le vert gazon, nous avons fait boulevard, qui signifie en général fortifications : toutes les langues sont pleines de dérivés qui n'ont plus rien de leur racine.

La qualification de despote n'était donnée dans le Bas-Empire qu'à des princes dépendants des empereurs grecs ou des Turcs : despote de Servie, despote de Valachie. Ce mot originellement signifiait maître de maison. Si on n'avait donné que ce titre à un empereur, c'eût été une insulte. Vous saviez tout cela mieux que moi, monsieur ; deviez-vous incider sur des choses si communes ?

XXII° NIAISERIE.

SUR UNE CORNEILLE QUI PROPHÉTISA.

On sait qu'autrefois les bêtes parlaient. Pourquoi non, puisqu'elles ont une langue, et qu'un perroquet eut une si longue conversation avec le prince Maurice de Nassau, rapportée mot pour mot dans le livre de *l'Entendement humain* de Locke ? Les chênes de Dodone parlaient sans langues un grec très-pur, rendaient des oracles ; à plus forte raison les animaux devaient-ils être prophètes. Non-seulement le bœuf Apis prédisait l'avenir par l'appétit ou le dégoût qu'il témoignait en mangeant son foin, mais il beuglait les choses futures avec une grande éloquence. Ni vous ni moi ne sommes étonnés qu'une corneille ait prédit tout haut dans le Capitole la mort de l'empereur Domitien : mon ami s'est trompé, je l'avoue, sur les propres paroles que croassa cette prophétesse ; elle dit : *Tout ira bien* ; et mon ami, emporté par le feu de son âge, lui fait dire : *Tout va bien*¹. Cela est punissable, il en demande très-humblement pardon à vous et à la corneille.

XXIII° NIAISERIE.

DES POLISSONS.

Je suis bien honteux, monsieur, pour vous et pour moi, de toutes ces niaiseries. Vous reprochez à mon ami d'avoir appelé les Juifs *polissons* : ce n'est pas là son style. Vous citez un livre qu'il n'a pas fait, et qu'il est incapable d'avoir fait.

Je ne sais pas dans quel arsenal vous prenez vos armes. Peut-

1. Voltaire a écrit : *Tout est bien* ; voyez tome XI, page 95.

être dans quelques lettres de plaisanterie, en parlant de quarante-deux enfants qui coururent après Élisée vers Béthel, et qui lui criaient *tête chauve*, mon ami s'est servi du terme de *petits polissons*. En effet, il n'y a que des enfants mal appris qui puissent crier *tête chauve* à un prophète qui n'a point de cheveux. Ces petits garçons étaient de francs *polissons*, qui méritaient bien d'être châtiés : aussi le furent-ils, et d'une manière assez forte pour les mettre hors d'état de récidiver.

Le R. P. Calmet intitule ainsi le deuxième chapitre du quatrième livre des *Rois*. « Élisée fait dévorer par des ours quarante enfants qui s'étaient moqués de lui. » Calmet se trompe ; ils étaient quarante-deux ; l'Écriture y est expresse. Je ne dirai pas au P. dom Calmet, dont j'honore la mémoire : Mon révérend père, vous ne savez ni le grec ni l'hébreu ; vous traduisez quarante quand il faut traduire quarante-deux. M. Larcher vous relancera : vous auriez beau dire que vous n'êtes pas correcteur d'imprimerie ; je vous ferai siffler dans toute la rue Saint-Jacques pour avoir oublié deux petits garçons.

Je m'adresserais à Élisée lui-même plutôt qu'à dom Calmet, je lui dirais : Mon révérend père Élisée, que ne portiez-vous perruque, plutôt que de faire manger quarante-deux enfants de Béthel par deux ours ! Ces polissons auraient pu se corriger ; il ne faut jamais désespérer de la jeunesse : votre sévérité a été extrême ; j'espère qu'une autre fois vous aurez plus d'indulgence.

XXIV^e NIAISERIE.

SUR DES MOTS ENCORE.

Les mots Éloïm, Bara¹, monsieur, ne sont une niaiserie que par la difficulté de collége que vous faites à mon ami : car il n'est rien de plus respectable que ces mots ; c'est le commencement de la *Genèse*. Vous savez sans doute qu'Origène, saint Jérôme, saint Épiphane, les entendent comme vous supposez que mon ami les explique ; mais en cela même on vous a trompé. Mon ami n'est point l'auteur du petit livre où la doctrine d'Origène se rencontre : ce petit livre est du savant Boulanger, qui était instruit autant qu'on peut l'être à Paris dans les langues orientales ; je vous avertis donc que c'est M. Boulanger, et non mon ami, que vous attaquez.

1. Voyez tome XVII, page 39 ; XVIII, 32, 598 ; XIX, 234 ; XX, 52, 531.

Vous l'attaquez bien mal ; vous lui dites que le grand mot devenu ineffable chez les Juifs modernes, Jahou, ou Jova, ou Jaou, ne peut être à la fois phénicien, syrien, et chaldéen¹. Quoi ! monsieur, la Phénicie n'était-elle pas en Syrie ? La Syrie ne touchait-elle pas à la Chaldée ? Le mot Dio, Dios, Dieu, n'est-il pas le même pour le fond en Italie, en Espagne, en France ? Saint Clément d'Alexandrie, qui était Égyptien, ne nous apprend-il pas quel effet terrible ce grand mot eut en Égypte ? Faut-il vous répéter² que Moïse, en disant Jeova à l'oreille du roi Nekefre, le fit tomber roide mort, et le ressuscita le moment d'après³ ? Cherchez cette anecdote dans les *Stromates* de saint Clément, au livre I^{er}. Vous la trouverez encore au chapitre xxvii d'Eusèbe, et vous aurez le plaisir d'apprendre que cela vient d'Artaban, grand homme que nous ne connaissons guère, et qui a pourtant écrit ces choses.

Voulez-vous combler votre mauvaise volonté par de misérables disputes de grammaire, après l'avoir tant signalée sur des faits importants ?

Au fond, votre livre est une facétie ; c'est un savant professeur qui représente une comédie où il fait paraître six acteurs juifs : il joue tout seul tous les rôles, comme La Rancune, dans le *Roman comique*, joue seul une pièce entière dans laquelle il fait jusqu'au chien de Tobie, si je ne me trompe⁴. Mais, monsieur, en jouant cette parade, vous en avez fait une atellane un peu mordante, et même cruelle. Vous la rendriez funeste, si nous vivions dans ces temps de superstition et d'ignorance où l'on cassait la tête de son voisin à coups de crucifix. Vous avez voulu exciter la colère de nos supérieurs ; mais ils ont des occupations plus importantes que celle de lire votre comédie juive : et quand ils l'auraient lue, soyez sûr qu'ils n'auraient pas traité mon ami en Amalécite. Ils sont sages, ils sont aussi indulgents qu'éclairés. Le temps des persécutions est passé ; vous ne le ferez pas revenir.

1. Voyez tome XVII, page 39.

2. Voyez tome XI, page 100 ; XVII, 16.

3. C'est une plaisanterie ; le roi d'Égypte n'en mourut pas, il se trouva mal seulement. Mais qu'un mot ait la vertu de faire trouver mal les rois à qui on le dit à l'oreille, c'est déjà un assez beau miracle. (K.)

4. Dans le chapitre II du *Roman comique*, La Rancune raconte qu'il a joué seul toute une pièce, « et j'ai fait en même temps le roi, la reine, et l'ambassadeur ».

RÉPONSE

ENCORE PLUS COURTE AU TROISIÈME TOME JUIF.

Après avoir repoussé d'injustes reproches et des calomnies, après avoir tantôt joué avec des futilités, tantôt brisé les traits mortels qu'elles renfermaient, il est temps de venger la France des outrages que monsieur le secrétaire lui prodigue dans son troisième volume, et toujours sous le nom de ses juifs. Je n'emploierai que quelques pages contre un livre entier.

I. — *Du jubilé.*

Il ne s'agit plus ici d'un combat dans lequel un ennemi puisse se couvrir d'un bouclier divin, et percer son adversaire d'une flèche sacrée. D'abord, politiquement parlant, et non pas théologiquement argumentant, il s'agit de savoir si les lois hébraïques valent mieux que nos lois chrétiennes.

Au fait : le jubilé est-il préférable aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville? Je vous soutiens, monsieur, que vous-même vous aimeriez cent fois mieux vous faire une rente perpétuelle de cinq mille livres pour cent mille francs de fonds, que d'acheter un bien de campagne dont vous seriez obligé de sortir au bout de cinquante ans. Je suppose que vous êtes juif, que vous achetez une métairie cent arpents dans la tribu d'Issakar à l'âge de trente ans : vous l'améliorez, vous l'embellissez; elle vaut, quand vous êtes parvenu à quatre-vingts ans, le double de ce qu'elle valait au temps de l'achat; vous en êtes chassé, vous, votre femme, et vos enfants; et vous allez mourir sur un fumier par la loi du jubilé.

Cette loi n'est guère plus favorable au vendeur qu'à l'acheteur, car il y a grande apparence que l'acheteur, obligé de déguerpir, n'aura pas sur la fin laissé la ferme en très bon état. La loi du jubilé paraît faite pour ruiner deux familles.

Ce n'est pas tout; comptez-vous pour rien les difficultés prodigieuses de stipuler les conditions de ces contrats, d'évaluer un sixième, un septième de jubilé, et de prévenir les disputes inévitables qui doivent naître d'un tel marché?

Comment aurait-on pu imaginer cette loi impraticable dans un désert, pour l'exécuter dans un petit pays de roches et de cavernes dont on n'était pas le maître, et qu'on ne connaissait

pas encore? N'était-ce pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué¹? Enfin, messieurs les juifs, votre jubilé était si peu convenable qu'aucune nation n'a voulu l'adopter ; vous-mêmes vous ne l'avez jamais observé, il n'y en a aucun exemple dans vos histoires. L'Irlandais Usserius a compté le premier jubilé 1395 ans avant notre ère vulgaire, qui n'est pas la vôtre ; mais il n'a pu trouver dans vos livres l'exemple d'un seul homme qui soit rentré dans son héritage en vertu de cette loi.

Nous avons un jubilé aussi nous autres ; il est charmant, il est tout spirituel ; c'est le bon pape Boniface VIII qui l'institua, peu de temps après avoir fait venir par les airs la maison de Notre-Dame de Lorette. Ceux qui ont dit que Boniface VIII entra dans l'évêché de Rome comme un renard, s'y comporta comme un loup, et mourut comme un chien, étaient des grands hérétiques. Quoi qu'il en soit, notre jubilé est autant au-dessus du vôtre que le spirituel est préférable au temporel. Cette loi du jubilé prouve clairement que la nation juive était une petite horde barbare : toute grande société est fondée sur le droit de propriété.

II. — *Lois militaires.*

Vous vantez, messieurs les juifs, l'humanité noble de vos lois militaires ; elles étaient dignes d'une nation établie de temps immémorial dans le plus beau climat de la terre. Vous dites d'abord qu'il vous était ordonné de payer vos vivres quand vous passiez par les terres de vos alliés, et de n'y point faire de dégât.

Je crois bien qu'on fut obligé de vous l'ordonner, supposé encore que vous eussiez des alliés dans des déserts où il n'y eut jamais de peuplade.

Vous ne pouviez, dites-vous², prendre les armes que pour vous défendre ; cela est si curieux, qu'ayant jusqu'à présent négligé de citer les pages de votre livre, que tout le monde doit savoir par cœur, j'en prends la peine cette fois-ci.

En effet, messieurs, lorsque vous allâtes, à ce que vous me dites, faire sept fois le tour de Jéricho dont vous n'aviez jamais entendu parler, faire tomber les murs au son du cornet à bouquin, massacrer, brûler femmes, filles, enfants, vieillards, animaux, c'était pour vous défendre !

1. La Fontaine, livre V, fable xx.

2. Page 45, tome III. (*Note de Voltaire.*)

III. — *Filles prises en guerre.*

Mais vous étiez si bons que, quand par hasard il se trouvait dans le butin une paysanne fraîche et jolie, il vous était permis de coucher avec elle, et même de la joindre au nombre de vos épouses : cela devait faire un excellent ménage. Il est vrai que votre captive ne pouvait avoir les honneurs d'épousée qu'au bout d'un mois ; mais de braves soldats n'attendent pas si longtemps à jouir du droit de la guerre.

IV. — *Filles égorgées.*

Je ne sais qui a dit¹ que votre usage était de tuer tout, excepté les filles nubiles. « N'est-il pas clair, répondez-vous, que c'est calomnier grossièrement nos lois, ou montrer évidemment à toute la terre que vous ne les avez jamais lues ? »

Ah ! toute la terre, messieurs ! N'êtes-vous pas comme ce savant qui prenait toujours l'Université pour l'univers ? Sans doute celui qui vous a reproché d'épargner toujours les filles s'est bien trompé : témoin toutes les filles égorgées à Jéricho, au petit village de Haï traité comme Jéricho, aux trente et un villages dont vous pendîtes les trente et un rois, et qui furent livrés au même anathème. Oui, messieurs, il est clair qu'on vous a calomniés grossièrement. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il est bien étrange qu'on parle encore dans le monde de vous, et qu'on perde son temps à vous calomnier ; mais vous nous le rendez bien.

V. — *Mères qui détruisent leur fruit.*

Laissons là votre code militaire : je suis pacifique ; suivons pied à pied votre police.

Vous louez votre législation de n'avoir décerné aucune peine pour les mères qui détruisent leurs enfants. Vraiment puisqu'on ne les a pas punies pour les avoir tués et pour les avoir mangés, on ne les aura pas punies pour les avoir empoisonnés ou les avoir fait cuire. On vous a dit que les Juifs mangèrent quelquefois de petits enfants², mais on ne vous a pas dit qu'ils les aient mangés tout crus : un peu d'exactitude, s'il vous plaît.

1. Voltaire lui-même; voyez tome XIX, page 513; et XXV, 70.

2. Voyez page 531.

VI. — *De la graisse.*

Vous vous extasiez sur ce que dans votre *Vaïcra* (dans votre *Lévitique*) il vous est défendu de manger de la graisse parce qu'elle est indigeste ; mais, messieurs, Aaron et ses fils avaient donc un meilleur estomac que le reste du peuple : car il y a de la graisse entre l'épaule et la poitrine qui sont leur partage. Vous prétendez que vos brebis avaient des queues dont la graisse pesait cinquante livres : elle était donc pour vos prêtres. Arlequin disait, dans l'ancienne comédie italienne, que, s'il était roi, il se ferait servir tous les jours de la soupe à la graisse : c'était apparemment celle de vos queues.

VII. — *Du boudin.*

Vous tirez encore un grand avantage de ce que les pigeons au sang et le boudin vous étaient défendus : vous croyez que ce fut un grand médecin qui donna cette ordonnance ; vous pensez que le sang est un poison, et que Thémistocle et d'autres moururent pour avoir bu du sang de taureau.

Je vous confie que, pour me moquer des fables grecques, j'ai fait saigner une fois un de mes jeunes taureaux, et j'ai bu une tasse de son sang très-impunément. Les paysans de mon canton en font usage tous les jours, et ils appellent ce déjeuner *la fri-cassée*¹.

VIII. — *De la propreté.*

Vous croyez qu'à Jérusalem on était plus propre qu'à Paris, parce qu'on avait la lèpre et qu'on manquait de chemises ; et vous regrettez la belle police qui ordonnait de démolir les maisons dont les murailles étaient lépreuses. Vous pouviez pourtant savoir qu'en tout pays les taches qu'on voit sur les murs ne sont que l'effet de quelques gouttes de pluie sur lesquelles le soleil a donné ; il s'y forme de petites cavités imperceptibles. La même chose arrive partout aux feuilles d'arbres ; le vent porte souvent dans ces gerçures des œufs d'insectes invisibles : c'est là ce que vos prêtres appelaient la lèpre des maisons ; et comme ils étaient juges souverains de la lèpre, ils pouvaient déclarer lépreuse la

1. Voyez tome XVIII, page 530.

maison de quiconque leur déplaisait, et la faire démolir pour préserver le reste.

Quant à vos grand'mères, je crois nos Parisiennes tout aussi propres qu'elles pour le moins.

Vous triomphez de ce qu'il vous était enjoint de n'aller jamais à la garde-robe que hors du camp, et avec une pioche ; vous croyez que dans nos armées tous nos soldats font leurs ordures dans leurs tentes. Vous vous trompez, messieurs ; ils sont aussi propres que vous. Si vous êtes engoués de la manière dont vos ancêtres poussaient leur selle, lisez les cinquante-deux manières de se torcher le cul, décrites par notre grand rabbin François Rabelais¹ ; et vous conviendrez de la prodigieuse supériorité que nous avons sur vous.

Passons de la garde-robe à votre cuisine. Pensez-vous que votre temple, qui n'était que la cuisine de vos lévites, fût aussi propre que Saint-Pierre de Rome ? Vous nous racontez qu'un jour Salomon tua dans ce temple vingt-deux mille bœufs gras et cent vingt mille moutons pour son dîner, sans compter les marmites du peuple. Songez qu'à cinquante pintes de sang par bœuf gras, et à dix pintes par mouton, cela fait vingt-trois millions de pintes de sang qui coulèrent ce jour-là dans votre temple. Figurez-vous quel monceau de charognes dépecées ! que de marmites, que de marmites, que d'infection ! Est-ce là votre propriété, messieurs ? Est-ce là le *simplex munditiis* d'Horace ?

IX. — De la gaieté.

Vous nous citez le sabbat pour une fête gaie : « Aux six jours de travail succède régulièrement un jour de repos ; » et moi, je pourrais vous citer le *tristia sabbata cordi*, le *septima quæque dies turpi sacrata veterno*. Et je vous soutiendrai qu'un jour de dimanche, la Courtille, les Porcherons, les boulevards, sont cent fois plus gais que toutes vos fêtes jointes ensemble. Vraiment il vous sied bien de croire être plus joyeux que les Parisiens !

X. — De la gonorrhée.

Vous confondez la gonorrhée antique, commune aux messieurs et aux dames dans tous les temps, avec la chaudep....., maladie qui n'est connue que depuis la fin du xv^e siècle. *Gonor-*

1. Livre I, chapitre xiii.

rhæa, flux de génération, est la chose la plus simple. Vous donnez à entendre que le texte du *Lévitique* confond ces deux inconvénients : non, il ne les confond pas ; la virulente était absolument inconnue dans tout notre hémisphère. Christophe Colomb alla la déterrer à Saint-Domingue. L'autre, dont il est question ici, se guérit avec du vin chaud encore mieux qu'avec de l'eau fraîche ; elle n'a nul rapport avec le péché d'Onan, ni avec l'*Onanisme* de M. Tissot. Vous les citez en vain en votre faveur ; jamais M. Tissot n'a fait sortir de Lausanne les impurs qu'il a guéris de la gonorrhée virulente. Quant au bonhomme Onan, voyez si vous avez quelque chose de commun avec lui.

XI. — *De l'agriculture.*

Vous parlez très-bien de l'agriculture, monsieur, et je vous en remercie, car je suis laboureur.

XII. — *Du profond respect que les dames doivent au joyau des messieurs.*

Vous rapportez une étrange loi dans le *Deutéronome*, au chapitre xxv¹. « Si deux hommes ont une dispute, si la femme du plus faible prend le plus fort par son joyau, coupez la main à cette femme sans rémission. »

Je vous demande pardon, messieurs ; jamais je n'aurais coupé la main à une dame qui m'aurait pris par là autrefois : vous êtes bien délicats et bien durs.

XIII. — *Polygamie.*

Vous prétendez que mon ami a dit : « Je ne suis point assez habile physicien pour décider si, après plusieurs siècles, la polygamie aurait un avantage bien réel sur la monogamie, par rapport à la multiplication de l'espèce humaine². »

Soyez sûr, monsieur, que mon ami n'a jamais écrit dans ce goût pour décider si, après plusieurs mots inutiles, on inspirerait au lecteur un dégoût bien réel par rapport à la multiplication de l'ennui. Vous lui imputez sans cesse ce qu'il n'a jamais

1. Verset 11.

2. L'abbé Guinée, dans le paragraphe 6 de la lettre VIII, rapporte ces paroles comme étant de Voltaire ; mais, contre son usage, il n'indique pas l'ouvrage, et je les ai vainement cherchées dans les œuvres de Voltaire. (B.)

écrit ; ayez la bonté de jeter les yeux sur le fragment que je vous présente ; il m'a paru moins ennuyeux que celui que vous citez par rapport à la multiplication de l'espèce humaine¹.

XIV. — *Femmes des rois.*

Pour nous prouver que Jérusalem l'emporte sur Paris, sur Londres, et sur Madrid, vous nous dites que dans votre désert, lorsque vous étiez sans rois et sans souliers, il fut défendu à vos monarques, qui ne parurent que quatre cents ans après, d'avoir un trop grand nombre de femmes. Cette loi, qui est dans votre *Deutéronome*, ne détermine pas le nombre permis ; et c'est ce qui a fait croire à tant de doctes et profonds esprits, mais trop confiants en leurs lumières, que votre *Pentateuque* ne fut écrit que dans le temps où vos roitelets abusèrent de la polygamie si prodigieusement qu'il fallut les avertir d'être un peu plus modérés.

XV. — *De la défense d'approcher de sa femme pendant ses règles.*

Vous êtes, messieurs, d'un avis bien différent de notre fameux Fernel, premier médecin de François I^{er} et de Henri II ; il conseilla à Henri de coucher avec Catherine de Médicis dans le temps le plus fort de ses menstrues ; c'était, dit-il, le plus sûr moyen de la rendre féconde, et l'événement justifia l'ordonnance du médecin.

Vous, au contraire, messieurs, vous regardez cette opération, qui nous valut trois rois de France l'un après l'autre², comme un crime capital ; vous voudriez qu'on eût puni de mort Henri II et sa femme ; vous nous montrez leur condamnation dans le chapitre xx^e du *Lévitique* : « Qui coierit cum muliere in fluxu menstruo, et revelaverit turpitudinem ejus, ipsaque aperuerit fontem sanguinis sui, interficientur ambo de medio populi sui. — Si un homme se conjoint avec sa femme pendant ses mens-

1. Ici, sous le titre de *Fragment sur les femmes*, Voltaire reproduisait un long passage de son article FEMME des *Questions sur l'Encyclopédie*, depuis l'alinéa qui commence par ces mots : *L'ignorance a prétendu*, etc., jusqu'à la fin ; voyez tome XIX, pages 99-104.

2. François II, Charles IX, Henri III, tous trois fils de Henri II et de Catherine de Médicis.

trues, et si elle ouvre la fontaine sanglante, qu'ils soient tous deux tués, exterminés¹. »

Permettez-moi, messieurs, de vous représenter que votre sentence est bien dure. La faculté de médecine de Paris et celle de Londres vous prieront de la réformer; franchement il n'y a pas là de quoi pendre un père et une mère de famille. On a eu raison de dire que votre loi est la loi de rigueur, et la nôtre la loi de grâce.

XVI. — *Du divorce et du paradis.*

Chez vous, il fut permis de donner une lettre de divorce à sa femme quand on était las d'elle; et la femme n'avait pas le même droit. Vous reprochez à mon ami d'avoir dit que « c'est la loi du plus fort, et la nature pure et barbare² ».

Ces paroles ne sont dans aucun de ses ouvrages. Vous vous trompez toujours quand vous l'accusez; il n'a rien dit de cela, encore une fois; reprochez-lui de ne l'avoir pas dit. Les Turcs sont plus équitables que vous : ils permettent aux dames de demander le divorce.

Vous n'avez assez bonne opinion ni des chrétiens ni des musulmans : vous vous imaginez que Mahomet a fermé l'entrée du paradis aux dames; on vous a trompés, messieurs, sur Mahomet comme sur mon ami. Il est dit dans *la Sonna* qu'une douairière, ayant commis quelques péchés mortels, vint demander au pro-

1. Cette horreur superstitieuse pour les femmes, durant cette époque, est presque générale chez les nations sauvages (voyez le *Voyage de Carver*, et l'*Histoire générale des voyages*); elle tient vraisemblablement à l'horrible malpropreté des femmes parmi ces peuples. Il est très-douteux cependant que la recette de Fernel soit réelle : on ferait un volume de tout ce qu'on a imaginé d'absurdités sur cet objet, depuis les systèmes des médecins sur la cause des menstrues, jusqu'à leur usage dans les préparations magiques, et à l'opinion qu'il en peut résulter une souillure morale. Mais la loi qui condamne à mort la femme et le mari n'appartient qu'aux Juifs; les sauvages d'aucune autre partie du monde n'ont porté à ce point leur férocité superstitieuse. Nous invitons le secrétaire des juifs à nous apprendre comment on s'y prenait pour constater le délit. Nous savons combien toutes les preuves des fautes contre les mœurs sont indécentes, incertaines, souvent aussi contraires à l'humanité qu'à la bienséance; combien surtout elles exposent à condamner des innocents; mais, dans le délit juif, il y a quelques difficultés de plus : nous voudrions bien que monsieur le secrétaire nous enseignât à les lever; il serait bon aussi qu'il nous expliquât comment une dame juive, amoureuse d'un velu, s'y prenait pour lui parler de sa passion. Pourquoi se refuserait-il au devoir d'instruire et d'édifier ses frères en approfondissant ces matières, si importantes pour le bonheur de l'univers et la conservation du bon goût? (K.)

2. Guinée attribue ces derniers mots à Voltaire, mais sans indiquer l'ouvrage où ils sont. (B.)

phète si elle pouvait encore espérer une place en paradis. Le prophète, que cette dame importunait, lui répondit avec un peu d'humeur (car vous savez que les prophètes en ont) : « Allez vous faire *promener*, madame; le paradis n'est pas pour les vieilles. » La pauvre dame pleura et se lamenta. Le prophète la consola en lui disant : « Ma bonne, en paradis il n'y a plus de vieilles, tout le monde y est jeune. »

XVII. — *Permission de vendre ses enfants.*

Si les dames ont été très-maltraitées par vos lois, vous nous assurez que les enfants l'étaient encore plus mal. Il est permis, dites-vous, à un père de vendre son fils dans le cas d'une extrême indigence : mon ignorance prend ici votre parti contre vous-mêmes. Je n'ai point trouvé l'énoncé de cette loi chez vous; je trouve seulement dans l'*Exode*, chapitre XXI : « Si quelqu'un vend sa fille pour servante, elle ne sortira point de servitude »; je présume qu'il en était de même pour les garçons.

Au reste, je ne connais dans l'antiquité d'autre fille vendue par son père que Métra, qui se laissa vendre tant de fois pour nourrir son père Érésichthon, lequel mourait de faim, comme vous savez, en mangeant toujours. C'est le plus grand exemple de la piété filiale qui soit dans la fable.

À l'égard des garçons, je n'ai vu que Joseph vendu par sa famille patriarcale; mais ce ne fut pas assurément son pauvre père qui le vendit.

XVIII. — *Des supplices recherchés.*

Je vous bénirai, monsieur et messieurs, quand vous élèverez la voix contre nos abus; nous en avons eu d'horribles; il fut des barbares dans Paris comme dans Hershalaïm. Vous vous êtes joints à mon ami pour frémir, et pour verser sur nous des larmes; mais quand vous nous dites que « les tourments cruels dont on a puni chez nous des fautes légères se ressentent des mœurs atroces de nos aïeux; que chez vous les peines étaient quelquefois sévères, les supplices jamais recherchés »; comment voulez-vous qu'on vous croie? Relisez vos livres, vous verrez non-seulement un Josué, un Caleb, prodiguant tous les genres de mort que le fer et la flamme peuvent faire souffrir à la vieillesse, à l'enfance, et à un sexe doux et faible; mais vous verrez, dans les temps que vous appelez les temps de votre grandeur et de vos mœurs perfectionnées, un David qui sort de son sérail de dix-huit

femmes pour faire scier en deux, pour faire déchirer sous des herses de fer, pour brûler à petit feu dans des fours à brique, de braves gens que ses Juifs ont eu le bonheur de prendre prisonniers, tandis qu'il était entre les bras de la tendre Bethsabée¹.

N'y a-t-il rien de recherché, rien d'extraordinaire, messieurs, dans ces inconcevables horreurs? Vous me direz que l'auteur sacré qui les décrit ne les condamne point, et que par conséquent elles pouvaient avoir un bon motif. Mais remarquez aussi, messieurs, que l'auteur sacré ne les approuve pas; il nous laisse la liberté d'en dire notre sentiment, liberté si précieuse aux hommes!

Avouez donc que vous fûtes aussi barbares dans les temps de votre politesse que nous l'avons été dans les siècles de notre grossièreté. Nous fûmes longtemps Gog et Magog; tous les peuples l'ont été.

Et documenta damus qua simus origine nati.

(OVID., *Metam.*, I, 415.)

Nos pères furent des sangliers, des ours, jusqu'au xvi^e siècle; ensuite ils ont joint des grimaces de singes aux boutoirs de sangliers; enfin ils sont devenus hommes, et hommes aimables. Vous, messieurs, vous fûtes autrefois les plus détestables et les plus sots loups-cerviers qui aient souillé la face de la terre. Vous vivez tranquilles aujourd'hui dans Rome, dans Livourne, dans Londres, dans Amsterdam. Oublions nos bêtises et nos abominations passées; mangeons ensemble en frères des perdrix lardées menu: car sans lard elles sont un peu sèches vers le carême.

XIX. — *Encore un petit mot de Salomon.*

Votre goût pour les dames, monsieur et messieurs, ainsi que pour l'argent comptant, vous ramène toujours à Salomon; vous y revenez avec tendresse à la fin de vos gros ouvrages. Je trouve, en vous feuilletant, que vous ne vous émerveillez pas assez des vingt-cinq milliards en espèces sonnantes que Montmartel-David laissa à Brunoï-Salomon, grand amateur d'ornements de chapelle². D'un autre côté, vous me paraissez trop étonnés qu'un

1. Et le supplice de la croix, monsieur le secrétaire juif; et celui de la lapidation, où chaque citoyen faisait pour sa part l'office de bourreau; où les infortunés qu'on y condamnait étaient exposés à toute la férocité de la populace juive! Ceci est encore une preuve de barbarie: chez toutes les nations un peu policées, les supplices sont infligés sous une forme régulière par un homme condamné à faire cet horrible métier, et payé par l'État. (K.)

2. Sur Paris-Marmontel, et sur le marquis de Brunoï son fils, voyez tome XV, page 168, et XXVII, 424.

homme qui, en commençant son commerce d'Ophir, avait d'entrée de jeu vingt-cinq milliards, se fit bâtir quarante mille écuries. Il me semble pourtant que ce n'est pas trop d'écuries ou d'étables pour un homme qui fait servir sur table vingt-deux mille bœufs gras et cent vingt mille moutons pour un seul repas¹.

Vous supposez que ces quarante mille écuries ne sont que dans la *Vulgate*, dont vous faites très-peu de cas. Permettez-moi d'aimer la *Vulgate*, recommandée par le concile de Trente, et de vous dire que je ne m'en rapporte point du tout à vos Bibles massorètes, qui ont voulu corriger l'ancien texte.

Je conviens que peut-être il y a un peu d'exagération, un peu de contradiction, dans cet ancien texte ; cependant ma remarque subsiste, comme dit Dacier.

XX. — *Des veaux, des cornes, et des oreilles d'ânes.*

Messieurs, il me faut donc vous suivre encore du sérail de votre grand sultan Salomon, si rempli d'or et de femmes, à l'armée de Titus, qui entra le fer et la flamme à la main dans votre petite ville, laquelle n'a jamais pu contenir vingt mille habitants, et dans laquelle il en périt plus de onze cent mille pendant le siège, si l'on croit votre exact et véridique Flavien Josèphe.

Dans cette terrible journée on détruisit, non pas votre second temple, comme vous le dites, mais votre troisième temple, qui était celui d'Hérode. La question importante dont il s'agit est de savoir si Pompée, en passant par chez vous, et en faisant pendre un de vos rois, avait vu, dans ce temple de vingt coudées de long, un animal doré ou bronzé, qui avait deux petites cornes qu'on prit pour des oreilles ; si les soldats de Titus en virent autant ; et enfin sur quoi fut fondée l'opinion courante que vous adoriez un âne.

Mon ami a cru que vous étiez de très-mauvais sculpteurs, et que, voulant poser des chérubins sur votre arche, ou sur la représentation de votre arche, vous taillâtes si grossièrement les cornes de vos bouvillons chérubins qu'on les prit pour des oreilles d'ânes : cela est assez vraisemblable.

Vous croyez détruire cette vraisemblance en disant que les Babyloniens de Nabuchodonosor avaient déjà pris votre coffre, votre arche, vos chérubins, et vos ânes, il y avait six cent cinquante-huit ans. Vous prétendez que Titus fut bien attrapé lors-

1. *Rois*, liv. III, chap. VIII. (*Note de Voltaire.*)

qu'en entrant dans votre petit temple il n'y vit point votre coffre, et qu'il fut privé de l'honneur de le porter en triomphe à Rome.

Vous savez pourtant, monsieur et messieurs, que votre arche d'alliance, construite dans le désert, prise par les Philistins, rendue par deux vaches, placée dans Hershalaïm, y était encore après la captivité en Babylone ; l'auteur des *Paralipomènes*¹ le dit expressément. *Fuit arca ibi usque ad præsentem diem.*

Vos rabbins, je ne l'ignore pas, ont prétendu que cette arche est cachée dans le creux d'un rocher du mont Nebo, où est enterré Moïse, et qu'on ne la découvrira qu'à la fin du monde ; mais cela n'empêche pas qu'on ne la montre à Rome parmi les plus belles et les plus anciennes reliques qui décorent cette sainte ville. Les antiquaires, qui ont la vue d'une finesse extrême, et qui voient ce que les autres hommes ne voient point, remarquent dans l'arc de triomphe érigé à Titus la figure d'un coffre qui est sans doute votre arche. Elle nous appartient de droit : nous vous sommes substitués ; vos dépouilles sont nos conquêtes.

Cessez de vouloir, par vos subtilités rabbiniques, ébranler la foi d'un chrétien qui vous plaint, qui vous aime, mais qui, ayant l'honneur d'être l'olivier franc, ne souillera jamais cette gloire en vous accordant la moindre de vos prétentions.

Si vous voulez que je sois de votre avis, messieurs, vous n'avez qu'à vous faire baptiser, je m'offre à être votre parrain. A l'égard de monsieur votre secrétaire, vous pouvez le faire circoncire, je ne m'y opposerai point.

INCURSION SUR NONOTTE,

EX-JÉSUIITE.

Messieurs les six juifs, monsieur leur secrétaire, plus vous avez été redoutables à mon ami intime, plus j'ai dû le défendre. Vous étiez déjà assez forts par vous-mêmes ; j'ai été surpris que vous ayez cherché des troupes auxiliaires chez les jésuites : est-ce parce qu'ils sont aujourd'hui dispersés comme vous, que vous les appelez à votre secours ? Vous combattez sous le bouclier du R. P. Nonotte ; vous renvoyez mon ami à ce savant homme ; vous le regardez comme un de vos grands capitaines, parce qu'il a servi de goujat, dites-vous, dans une armée levée contre l'*Encyclopédie*. Permettez-moi donc, messieurs, de vous renvoyer à un des

1. II, cap. v, vers 9.

plus braves guerriers qui aient combattu pour l'*Encyclopédie* contre le R. P. Nonotte : c'est M. Damilaville, l'un de nos plus savants écrivains ; daignez lire ce qu'il répondit au savant Nonotte, il y a quelques années : je remets sous vos yeux ce petit écrit ; il a déjà été imprimé, mais, comme vous avez donné une nouvelle édition de vos œuvres judaïques, je puis aussi en donner une des œuvres chrétiennes de M. Damilaville¹.

A MESSIEURS LES SIX JUIFS.

« Voilà, messieurs, ce que M. Damilaville, l'un des plus savants hommes de ce siècle, écrivait à frère Nonotte. Je suis bien loin de prendre avec vous une telle liberté : vous n'êtes point de ceux qui vivent de messes et de libelles. Votre nation a commis autrefois de grandes atrocités, comme toutes les autres ; ce n'est point à moi d'appesantir aujourd'hui le joug que vous portez. Si du temps de Tibère quelques pharisiens, en qualité de races de vipères, se rendirent coupables d'un crime inexprimable, dont ils ne connaissaient pas les conséquences, *nesciunt quid faciunt*², je ne dois point vous haïr, je dois dire seulement *felix culpa*³. Je vous répète ce que mon ami, qui aimait à répéter, a dit tant de fois : Le monde entier n'est qu'une famille, les hommes sont frères ; les frères se querellent quelquefois ; mais les bons cœurs reviennent aisément. Je suis prêt à vous embrasser, vous et monsieur le secrétaire, dont j'estime la science, le style, et la circonspection dans plus d'un endroit scabreux.

« J'ai l'honneur d'être, sans la moindre rancune, et très-chrétiennement,

« Messieurs,

« Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

« LA ROUPILLIÈRE.

« A Perpignan, 15 septembre 1776. »

1. Ici Voltaire avait reproduit les *Éclaircissements historiques* qu'on a vus tome XXIV, pages 483-520.

2. *Non enim sciunt quid faciunt* ; Luc, xxiii, 34.

3. Expression de saint Augustin, qui se retrouve dans l'une des exclamations d'allégresse chantées par le diacre, le samedi saint, auprès du cierge pascal.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE HUITIÈME VOLUME

DES MÉLANGES.

	Pages.
FRAGMENT D'UNE LETTRE sur les DICTIONNAIRES SATIRIQUES (1773)	1
RÉPONSE à cette lettre, par M. de Morza.	4
DISCOURS DE M ^e BELLEGUIER, ancien avocat, sur le Texte proposé par l'Université de la ville de Paris, pour le sujet du prix de l'année 1773. AVERTISSEMENT des Éditeurs de l'édition de Kehl . . .	7
DISCOURS DE M ^e BELLEGUIER.	9
De Dieu.	9
Du gouvernement.	11
LETTRE ANONYME adressée AUX AUTEURS DU JOURNAL ENCYCLO- PÉDIQUE, au sujet d'une <i>Nouvelle Épître de Boileau à M. de Vol- taire</i> (1773).	19
DÉCLARATION DE M. DE VOLTAIRE sur LE PROCÈS ENTRE M. LE COMTE DE MORANGIÉS ET LES VÉRON (1773).	25
RÉPONSE A L'ÉCRIT D'UN AVOCAT, intitulé <i>Preuves démonstratives en fait de justice</i> (1773).	33
DÉCLARATION DE M. DE VOLTAIRE (1773).	39
LE PHILOSOPHE, par M. DUMARSAIS (1773).	41
LETTRE SUR LA PRÉTENDUE COMÈTE (1773)	47
PRÉCIS DU PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS CONTRE LA FAMILLE VÉRON (1773).	53
LETTRE DE M. DE VOLTAIRE A MM. DE LA NOBLESSE DE GÉVAU- DAN, qui ont écrit en faveur de M. le comte de Morangiés (1773). .	65
DEUXIÈME LETTRE	71
TROISIÈME LETTRE	78
QUATRIÈME LETTRE	82
FRAGMENTS HISTORIQUES SUR L'INDE ET SUR LE GÉNÉRAL DE LALLY (1773-1774). — AVERTISSEMENT de Beuchot.	85
ART. I. Tableau historique du commerce de l'Inde.	86
— II. Commencement des premiers troubles de l'Inde, et des ani- mosités entre les compagnies française et anglaise	90
— III. Sommaire des actions de La Bourdonnaie et de Dupleix . .	92
— IV. Envoi du comte de Lally dans l'Inde. Quel était ce général; quels étaient ses services avant cette expédition	98
— V. État de l'Inde lorsque le général Lally y fut envoyé	100

	Pages.
ART. VI. Des Gentous, et de leurs coutumes les plus remarquables.	105
— VII. Des brames.	107
— VIII. Des guerriers de l'Inde, et des dernières révolutions . .	111
— IX. Suite des révolutions	112
— X. Description sommaire des côtes de la presqu'île où les Français et les Anglais ont commercé et fait la guerre.	115
— XI. Suite de la connaissance des côtes de l'Inde	119
— XII. Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lally. Histoire d'Angria; Anglais détruits dans le Bengale.	122
— XIII. Arrivée du général Lally; ses succès, ses traverses. Conduite d'un jésuite nommé Lavaur.	130
— XIV. Le comte de Lally prend Arcate, assiège Madras. Commencement de ses malheurs.	134
— XV. Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes	138
— XVI. Aventure extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent	142
— XVII. Prise et destruction de Pondichéry	144
— XVIII. Lally et les autres prisonniers conduits en Angleterre, relâchés sur leur parole. Procès criminel de Lally . .	149
— XIX. Fin du procès criminel contre Lally. Sa mort.	153
— XX. Destruction de la compagnie française des Indes.	161
— XXI. De la science des brachmanes.	163
— XXII. De la religion des brachmanes, et surtout de l'adoration d'un seul Dieu.	166
— XXIII. De l'ancienne mythologie philosophique avérée, et des principaux dogmes des anciens brachmanes sur l'origine du mal.	170
— XXIV. De la métempsycose.	176
— XXV. D'une Trinité reconnue par les brames. De leur prétendue idolâtrie.	179
— XXVI. Du catéchisme indien.	181
— XXVII. Du baptême indien.	184
— XXVIII. Du paradis terrestre des Indiens, et de la conformité apparente de quelques-uns de leurs contes avec les vérités de notre sainte Écriture.	185
— XXIX. Du Lingam, et de quelques autres superstitions . . .	187
— XXX. Épreuves	190
— XXXI. De l'histoire des Indiens, jusqu'à Timour ou Tamerlan. .	192
— XXXII. De l'histoire indienne depuis Tamerlan jusqu'à M. Holwell.	196
— XXXIII. De Babar, qui conquiert une partie de l'Inde après Tamerlan, au xvi ^e siècle. D'Acbar, brigand encore plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre.	200
— XXXIV. Suite de l'histoire de l'Inde jusqu'à 1770	203
— XXXV. Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais.	206
— XXXVI. Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partagé vers l'an 1770, et particulièrement de la république des Seikes.	208
FRAGMENT SUR LA JUSTICE, A L'OCCASION DU PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS CONTRE LES DU JONQUAY (1773)	213
FRAGMENT SUR LE PROCÈS CRIMINEL DE MONTBAILLI, roué et brûlé vif à Saint-Omer, en 1770, pour un prétendu parricide; et	

TABLE DES MATIÈRES.

585

	Pages.
sa femme condamnée à être brûlée vive; tous deux reconnus innocents (1773).	219
FRAGMENT SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE (1773). — AVERTISSEMENT de Beuchot.	223
ART. I.	224
— II. De la Chine	227
— III. De la population de la Chine, et des mœurs.	230
— IV. Si les Égyptiens ont peuplé la Chine, et si les Chinois ont mangé des hommes	233
— V. Des anciens établissements et des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne	236
— VI. Fausses donations. Faux martyrs. Faux miracles.	238
— VII. De David, de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, etc.	241
— VIII. D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous.	248
— IX. Éclaircissements sur quelques anecdotes.	253
— X. De la philosophie de l'histoire.	254
— XI. Calomnies contre Louis XIV.	257
— XII. Défense de Louis XIV contre l'auteur des <i>Éphémérides</i>	266
— XIII. Défense de Louis XIV contre les <i>Annales politiques</i> de l'abbé de Saint-Pierre.	267
— XIV. Fragment sur la Saint-Barthélemy.	272
— XV. Sur la révocation de l'édit de Nantes.	275
— XVI. Des Dictionnaires de calomnies.	279
LETTRÉ D'UN ECCLÉSIASTIQUE sur le prétendu rétablissement des jésuites dans Paris (1774).	285
ÉLOGE FUNÈBRE DE LOUIS XV, prononcé dans une académie le 25 mai 1774	291
DE LA MORT DE LOUIS XV, ET DE LA FATALITÉ (1774).	299
AU ROI EN SON CONSEIL (1774)	305
AU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU MESSIRE JEAN DE BEAUVAIS, créé par le feu roi, Louis XV, évêque de Senes (1774).	307
LETTRÉ ÉCRITE A M. TURGOT, contrôleur général des finances, par messieurs les syndics généraux du clergé, de la noblesse, et du tiers état du pays de Gex (1774)	315
SENTIMENT D'UN ACADÉMICIEN DE LYON, sur quelques endroits des <i>Commentaires de Corneille</i> (1774).	317
DE L'ENCYCLOPÉDIE (1774).	325
DE L'ÂME, par Soranus, médecin de Trajan (1774).	329
I.	329
II. L'âme est-elle une faculté?	331
III. Brachmanes, immortalité des âmes	332
IV. Âme corporelle	334
V. Action de Dieu sur l'homme	337
PETIT ÉCRIT SUR L'ARRÊT DU CONSEIL DU 13 SEPTEMBRE 1774, qui permet le libre commerce des blés dans le royaume.	343
NOTES CONCERNANT LE PAYS DE GEX (1775)	349
MÉMOIRE SUR LE PAYS DE GEX. 31 mars 1775	351
DIATRIBE à l'auteur des <i>Éphémérides</i> (1775)	359
ARTICLE extrait du <i>Mercure</i> de juin 1775, sur la satire de Clément, intitulée <i>Mon dernier Mot</i>.	371

	Pages.
LE CRI DU SANG INNOCENT (1775). — AU ROI TRÈS-CHRÉTIEN, en son conseil.	375
PRÉCIS de la procédure d'Abbeville	382
MÉMOIRE DES ÉTATS DU PAYS DE GEX (1775)	391
MÉMOIRE DU PAYS DE GEX (novembre 1775).	393
A M. TURGOT, ministre d'État, contrôleur général des finances (1775)..	397
LES ÉDITS DE SA MAJESTÉ LOUIS XVI, pendant l'administration de M. Turgot (1775).	399
EXTRAIT D'UN MÉMOIRE pour l'entière abolition de la servitude en France (1775).	403
A M. ***, SUR LES ANECDOTES (1775)	407
REMARQUES AUTOGRAPHES DE VOLTAIRE en marge d'un LIVRE ANONYME DU P. DANIEL, intitulé <i>Observations critiques de l'Histoire de France de Mézerai</i> (1775).	411
AVERTISSEMENT du premier éditeur.	411
NOTE DE VOLTAIRE.	413
MÉMOIRE A M. TURGOT (1776).	439
PRIÈRES ET QUESTIONS ADRESSÉES A M. TURGOT, contrôleur général (1776)	441
SUPPLIQUE A M. TURGOT (1776)	443
DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE GEX, du 14 mars 1776, à monseigneur le contrôleur général	445
A M. TURGOT (1776).	449
LETTRES, CHINOISES, INDIENNES, ET TARTARES, A M. PAUW, par un bénédictin (1776).	451
LETTRE I. Sur le poëme de l'empereur Kien-long	451
— II. Réflexions de dom Ruinart sur la vierge dont l'empereur Kien-long descend.	455
— III. ADRESSÉE A M. PAUW. Sur l'athéisme de la Chine.	460
— IV. Sur l'ancien christianisme, qui n'a pas manqué de fleurir à la Chine.	463
— V. Sur les lois et les mœurs de la Chine.	468
— VI. Sur les disputes des révérends pères jésuites à la Chine.	471
— VII. Sur la fantaisie qu'ont eue quelques savants d'Europe de faire descendre les Chinois des Égyptiens	474
— VIII. Sur les dix anciennes tribus juives qu'on dit être à la Chine.	476
— IX. Sur un livre des brachmanes, le plus ancien qui soit au monde.	479
— X. Sur le paradis terrestre de l'Inde.	485
— XI. Sur le grand lama et la métempsyose	488
— XII. Sur le Dante, et sur un pauvre homme nommé Martinelli.	495
UN CHRÉTIEN CONTRE SIX JUIFS, ou RÉFUTATION d'un livre intitulé <i>Lettres de quelques Juifs portugais, allemands, et polonais</i> (1776).	499
AVERTISSEMENT de Beuchot.	499
AVANT-PROPOS.	500
I. Lettre de saint Jérôme.	502
II. Du cadran d'Ézéchias, et de l'ombre qui recule, et de l'astronomie juive	503

TABLE DES MATIÈRES.

587

	Pages.
III. Si les Juifs écrivirent d'abord sur des cailloux.	505
IV. Des gens massacrés pour avoir grasseyé en parlant	505
V. Du veau d'or.	506
VI. De la manière de fondre une statue d'or	507
VII. Magnificence des Juifs, qui manquaient de tout dans le désert	508
VIII. Tout est miraculeux.	508
IX. De l'or potable.	509
X. De vingt-trois mille Juifs égorgés par leurs frères.	510
XI. De vingt-quatre mille autres Juifs égorgés par leurs frères	511
XII. Remarque sur le prince Zamri et sur la princesse Cosbi, massacrés en se caressant.	513
XIII. Quel scribe écrivit ces choses.	513
XIV. Qui a fait la cour à des boucs et à des chèvres?	514
XV. Des sorciers.	515
XVI. Silence respectueux.	516
XVII. Animaux immondes.	517
XVIII. Des cochons.	517
XIX. Peuples dispersés.	518
XX. Ordre de tuer.	519
XXI. Tolérance.	520
XXII. Formule de prière publique.	523
XXIII. Défense de sculpter et de peindre	523
XXIV. De Jephthé.	524
XXV. De la femme à Michas	524
XXVI. Des cinquante mille soixante et dix Juifs morts de mort subite.	525
XXVII. Si Israël fut tolérant.	526
XXVIII. Justes plaintes et bons conseils	527
XXIX. De soixante et un mille ânes, et de trente-deux mille pucelles.	528
XXX. Des enfants à la broche.	530
XXXI. Menace de manger ses enfants.	531
XXXII. Manger à table la chair des officiers, et boire le sang des princes.	532
XXXIII. Tout ce qui sera voué ne sera point racheté, mais mourra de mort.	532
XXXIV. Jephthé.	533
XXXV. Le roi Agag coupé en morceaux.	533
XXXVI. Des prophètes.	534
XXXVII. Des sorciers et des possédés	535
XXXVIII. Des serpents enchantés	536
XXXIX. D'Édith, femme de Loth.	537
XL. De Nabuchodonosor.	538
XLI. Des pygmées et des géants	538
XLII. Des types et des paraboles.	539
XLIII. Des gens qui vont tout nus.	540
XLIV. D'une femme de fornication.	541
XLV. D'Ézéchiél encore	541
XLVI. Des prophètes encore.	542
XLVII. Accusation légère	542
XLVIII. De l'âme et de quelques autres choses.	542
PÉRORAISON. A M. Guenée, secrétaire des juifs.	549
DE QUELQUES NIAISERIES.	550

	Page
I ^e NIAISERIE. Sur le kish Ibrahim	550
II ^e — Sur Zoroastre.	551
III ^e — Du <i>Sadder</i>	551
IV ^e — Sur l'âge d'un ancien.	554
V ^e — Sur l'âge d'une ancienne.	554
VI ^e — Sur un homme à qui sa femme valut d'assez grands présents.	555
VII ^e — Sur l'argent comptant.	555
VIII ^e — Sur l'Égypte.	555
IX ^e — Si Sodome fut autrefois un beau jardin.	556
X ^e — Sur le désert de Guérar ou Gérar	556
XI ^e — Sur le nombre actuel des Juifs	557
XII ^e — Sur la circoncision.	558
XIII ^e — Quelle fut la nation la plus barbare?	559
XIV ^e — La nation française honnie par monsieur le secrétaire.	560
XV ^e — Quel peuple le plus superstitieux?	561
XVI ^e — Quel peuple le plus brigand?	562
XVII ^e — Sur du foin	563
XVIII ^e — Sur Jean Châtel <i>piacularis</i> , assassin de Henri IV; laquelle niaiserie tient à des choses horribles.	563
XIX ^e — Sur un mot.	565
XX ^e — Sur un autre mot.	566
XXI ^e — Sur d'autres mots.	566
XXII ^e — Sur une corneille qui prophétisa.	567
XXIII ^e — Des polissons.	567
XXIV ^e — Sur des mots encore.	568
RÉPONSE encore plus courte au troisième tome juif.	570
I. Du jubilé.	570
II. Lois militaires.	571
III. Filles prises en guerre.	572
IV. Filles égorgées.	572
V. Mères qui détruisent leur fruit.	572
VI. De la graisse	573
VII. Du boudin.	573
VIII. De la propreté	573
IX. De la gaieté.	574
X. De la gonorrhée.	574
XI. De l'agriculture.	575
XII. Du profond respect que les dames doivent au joyau des mes- sieurs	575
XIII. Polygamie.	575
XIV. Femmes des rois	576
XV. De la défense d'approcher de sa femme pendant ses règles.	576
XVI. Du divorce et du paradis.	577
XVII. Permission de vendre ses enfants.	578
XVIII. Des supplices recherchés.	578
XIX. Encore un petit mot de Salomon.	579
XX. Des veaux, des cornes et des oreilles d'âne	580
INCURSION SUR NONOTTE, ex-jésuite.	581

FIN DE LA TABLE DU TOME XXIX:



